



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

Ex Libris

FRANCISCI FIRMINI

DHERVILLEZ. DOCT. MED.





JOURNAL
DES
SCAVANS,
POUR

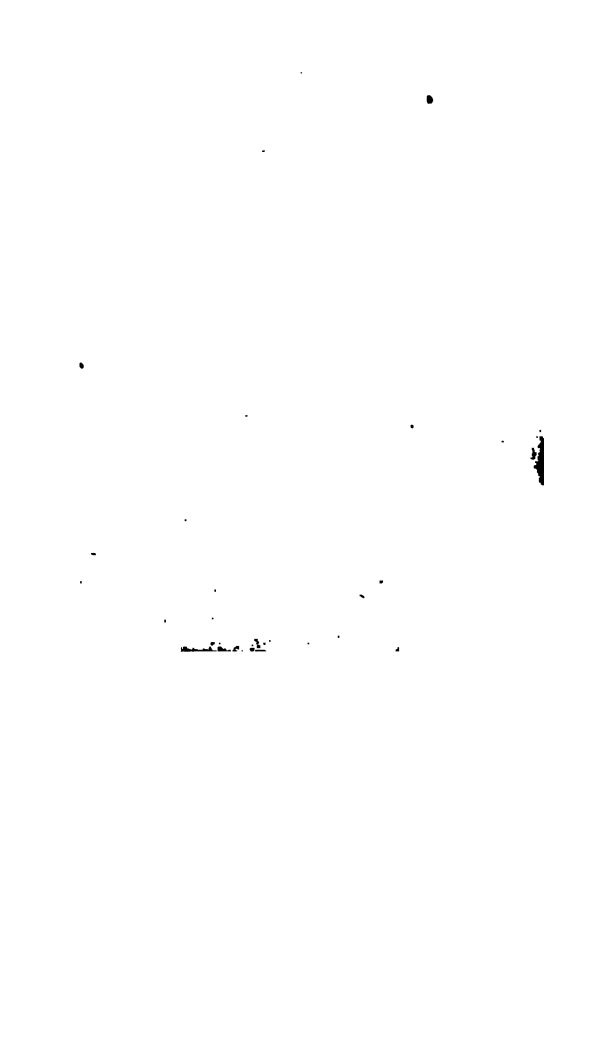
L'Année M. DC. XCIV.

TOME VINGT ET DEUXIÈME



A AMSTERDAM,
Chez WAESBERGE, BOOM, à SO-
MEREN, & GOETHALS.

M. DC. XCV.



AT

20

J86



I.
JOURNAL
DES SÇAVANS

Du Lundy, 4. Janvier, M. D. C.

*L'Art de se connoître soy-même
recherche des sources de la morale
Jaques Abbadie. In 12. à Rot
1693.*



A morale n'a pas toujours
traitée avec la même méthode
avec le même succès. Le
même lui a ôté sa force, ses
tifs, & ses exemples. Un
ligion qui n'estoit qu'un tissu de fiction
n'estoit pas propre à disposer les hommes
bien vivre. Les Philosophes n'ont esté gueres
plus loin que le peuple, & n'ont eu au
ne idée de la véritable dignité de l'homme.
La morale revelée dans l'ancien & dans
nouveau Testament a des caracteres tout
posez, & est soutenue par des principes cer
tains, & animée par des motifs puissans &
par des exemples parfaits.

Elle considere l'homme comme venant
de Dieu, comme retournant à lui, & n'ayant
pas moins qu'une eternité de bonheur en
vue. Elle releve l'homme abaissé par se
1694.

A 2
423758



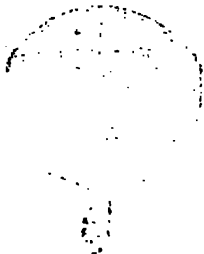
DEPARTMENT OF

DEFENSE

NAVY

OFFICE OF

SECURITY



CONFIDENTIAL

ALL INFORMATION CONTAINED HEREIN IS UNCLASSIFIED

DATE 10/15/01 BY 1043/UC

I.
JOURNAL
DES SÇAVANS,

Du Lundy, 4. Janvier, M. D. C. X C I V.

*L'Art de se connoitre soy-même, ou la
recherche des sources de la morale. Par
Jaques Abbadie. In 12. à Rotterdam.
1693.*

LA morale n'a pas toujours esté
traitée avec la même metode ni
avec le même succès. Le Paga-
nisme lui a ôté sa force, ses mo-
tifs, & ses exemples. Une re-
ligion qui n'estoit qu'un tissu de fictions,
n'estoit pas propre à disposer les hommes à
bien vivre. Les Philosophes n'ont esté gue-
res plus loin que le peuple, & n'ont eu aucu-
ne idée de la veritable dignité de l'homme.

La morale revelée dans l'ancien & dans le
nouveau Testament a des caracteres tout op-
posez, & est soutenue par des principes cer-
tains, & animée par des motifs puissans &
par des exemples parfaits.

Elle considere l'homme comme venant
de Dieu, comme retournant à lui, & n'ayant
pas moins qu'une eternité de bonheur en
vue. Elle releve l'homme abaissé par ses
pas.

1694.

A 2
423758

gue fureur ; la vieillesse qu'une mort avancée, dont les principes se trouvent dans l'air qu'il respire, dans les alimens qu'il reçoit.

Que si pour se consoler de ces malheurs il se fait regarder comme revêtu des avantages extérieurs qui font la différence des conditions, il se dégrade, & ne veut plus être l'homme que la nature a fait de corps & d'esprit, mais seulement un fantôme composé des fictions & des songes de son amour propre.

Au lieu donc d'avoir recours à ces distinctions de personnes que la cupidité a inventées, il devoit rechercher dans lui-même ce qui fait sa dignité ; & il auroit trouvé qu'outre la portion de matiere dont son corps est composé, il y a dans lui une substance qui pense, qui doute, qui juge, & qui raisonne. Elle rectifie les sens, corrige l'imagination, unit plusieurs idées dans ses jugemens, & plusieurs jugemens dans ses discours. Cette substance n'est point corporelle, ni une matiere étendue ; & il y auroit de l'extravagance à dire que cette intelligence n'a pour principe qu'un arrangement d'atomes. Cet estre qui est uni au corps peut subsister sans lui. Durant cette union les mouvemens du corps sont l'occasion qui fait naître les pensées de l'esprit : mais la mort qui ôtera l'occasion des pensées, n'en détruira pas le fond. Cette substance qui pense est donc immortelle. Comme son esprit n'est jamais las de connoître, son cœur n'est jamais las de désirer, jamais content jusqu'à ce qu'il pos-

se de le souverain bien. Sa nature, ses perfections & sa fin forment ce qui s'appelle la dignité naturelle de l'homme; & tout cela roule sur l'éternité de sa durée. La fin de l'homme lui fait connoître ses devoirs. La nature lui ordonne de rechercher son propre bien qui consiste à suivre la loi. Le Decalogue est la loi naturelle accommodée à l'état de l'homme mortel, & à celui des Israélites en particulier. L'Évangile est la loi naturelle accommodée à l'état de l'homme immortel, & à celui des Chrétiens.

Il n'y a rien de si puissant sur le cœur de l'homme que le sentiment de son immortalité. Non seulement il l'assure contre les frayeurs de la mort, & contre les tristes idées d'abandon, de nécessité, de solitude, de destruction, de jugement, de misère qu'elle renferme: mais il l'élève plus que la sagesse tant vantée des Philosophes, plus que les vertus Payennes n'ont jamais pu faire. Il lui découvre un monde qui lui rend méprisable le monde visible qui nous éblouit & qui nous enchante. Dans cette affliete il voit passer sous ses pieds la vaine pompe la grandeur humaine, & le tourbillon aussi vain des disgrâces qui la renversent.

Le sentiment de l'immortalité n'élève pas seulement le cœur de l'homme, il satisfait à tous ses desirs, & remplit la capacité infinie que son Createur lui a donnée.

V. ... é de ce que la première par-
: contient touchant la natu-

re, les perfections, les devoirs, & les forces morales de l'homme.

La seconde qui est destinée à découvrir sa corruption & ses déreglemens, commence par cette question, Si la premiere source de la corruption est dans l'esprit ou dans le cœur; c'est à dire si elle est dans l'ame entant qu'elle connoit, ou entant qu'elle aime.

L'auteur prononce sans hesiter que tous les déreglemens de l'homme viennent du cœur comme de sa premiere surce. Pour le prouver il dit que si ces dereglemens venoient de l'esprit, il auroit falu ordonner à l'esprit de se conduire par le cœur, au lieu qu'il a esté ordonné au cœur de se conduire par l'esprit. D'ailleurs si la depravation estoit originairement dans ce dernier, il porteroit partout ses tenebres, seroit aveugle dans les sciences comme il l'est dans la religion, & ne connoitroit pas mieux les objets qui lui sont indifferens, que ceux où il a droit de s'interessier. Or il a assez de lumiere pour penetrer ce qu'il y a de plus caché dans les sciences: il doute des choses qui sont douteuses, affirme les vraies, nie les fausses. Que s'il lui echape quelque mystere de la nature, ou quelque secret de la providence, ce n'est pas une ignorance dont on lui puisse faire un crime. Les erreurs de speculation ne doivent point non plus estre regardées en lui comme des vices. Pour le justifier il n'y a qu'à examiner ses manieres de connoitre. Il n'a point d'idée qui d'elle-

JOURNAL

ne soit mauvaise. Celle du peché n'a
 iminel, puis qu'il est permis de le c
 e. On doit dire la même chose de
 nens & de ses raisonnemens.

est donc le cœur qui trompe l'esprit
 nplissant d'objets inutiles, & en le
 ant de la vue de sa misere, & de
 ir, en l'appliquant à ce qui lui fait ce
 temps insensiblement, & à ce qui
 dans un profond oubli de soi-même.

ne si le cœur corrompt l'esprit, cel
 rrompt le cœur à son tour. Dans
 e d'illusions & d'égaremens la lumi
 la droiture ne peuvent venir que
 qui commence notre guerison en ôta
 faut qui fait naitre tous les autres,
 onfiste en ce que l'imagination agit
 plus fortement que la raison, c'est
 que les idées corporelles font une pl
 mpresion que les spirituelles. Die
 nous reparer agit de telle sorte sur nou
 grace, que les idées de la vertu & d
 ité font une plus forte impression su
 qu'elles n'avoient accoutumé; & qu'au
 ire les images du plaisir & du bien sen
 n font une plus foible.

ir trouver la source de nos deregle
 il faut s'arrêter à celui qui fait naitre
 es autres; & celui là est l'amour de
 nêmes. Quand deux passions se com
 t, l'ame delibere à laquelle elle se doit
 onner, & elle suit ce que l'amour pro
 infire

Cet amour ne pêche point en excès. On peut s'aimer tant qu'on veut quand on s'aime bien. Le déreglement consiste à s'aimer mal, c'est à dire par rapport à de faux objets.

L'amour de nous mêmes est de lui même innocent. Quand il se tourne vers les creatures, il est corrompu : quand il se tourne vers Dieu, il est saint. Si nous desirons, si nous craignons, si nous esperons, c'est pour nous mêmes.

Nos amitez se réduisent à l'interêt. Un pere aime ses enfans parce qu'ils sont a lui : il ne les aimeroit pas s'ils estoient à un autre. La reconnoissance si estimée dans le monde n'est fondée que sur l'interêt. Ce n'est qu'un retour de l'amour de nous-memes qui se sent obligé.

L'affection varie selon le degré de proximité qui unit les autres personnes avec nous. La bienveillance qu'inspire la proximité de nation, touche peu ceux qui habitent leur propre pays : elle est plus sensible dans un climat étranger. Aimer les gens par simpatie n'est que cherir la ressemblance qu'ils ont avec nous. Souvent nous n'aimons la vertu qu'à cause de la convenance delicate qu'elle a avec notre amour propre. C'est ainsi que nous aimons la clemence qui nous pardonne nos crimes, la liberalité qui se dépouille pour nous revêtir, l'humilité qui s'abaisse pour nous relever, la justice qui defend nos droits, la vaillance qui nous protege, la charité qui nous fait du bien.

Nous haïssons de même par interest & les personnes & les choses qui nous peuvent nuire.

La premiere inclination de l'amour de nous-mêmes est celle qui nous fait desirer d'estre heureux. Les jeunes & les vieux, les pauvres & les riches s'accordent tous dans le desir de la felicité, considerée en general. Cette felicité où ils tendent ne doit point estre distinguée du plaisir qui est dans leurs idées, & qui se diversifie suivant leurs passions. Le mesme plaisir ne plait pas à tous: les uns sont pour le plaisir grossier, les autres pour le plaisir delicat, les uns pour le vif, les autres pour le durable.

Le desir de la perfection est subordonné à celui de la felicité. L'homme ne peut estre satisfait tant qu'il conserve l'idée de ses defauts. Il faut pour cela qu'il possede les perfections duës à son espee.

Tous les penchans de l'amour propre portent le nom de vice dès qu'ils cessent d'estre dirigez par la raison. Quand il se porte aux plaisirs contre la raison, il s'appelle volupté: quand il se porte à l'estime des hommes, il s'appelle orgueil. Ce sont là les deux dereglemens les plus generaux & ceux auxquels nostre auteur termine ses meditations.

Il distingue trois manieres dont le plaisir peut estre consideré, sçavoir par rapport à l'homme en qui le sentiment, par rapport

s'oppose au bien de l'homme, soit en ruinant sa santé ou en troublant son esprit ; au bien de la société en mettant dans les familles la confusion des enfans ; & au commerce de l'homme avec Dieu par le mépris des preceptes. Et dans la suite considerant les especes de plaisir auxquelles l'amour propre s'attache , il en découvre les differens degrez de malignité.

Comparant, par exemple, l'amour du vin à l'amour des femmes, il trouve le premier moins criminel, parce qu'il est sincere ; au lieu que le second est composé d'infidelité & d'artifice, & est plus souvent que l'autre une source d'homicides.

Après avoir parlé des voluptez corporelles, il parle des spirituelles qui sont les plus dangereuses, & les réduit à trois ; à la volupté de la haine & de la vengeance, à la volupté de l'orgueil & de l'ambition, à la volupté de l'incrédulité & de l'impiété.

De là il passe à l'orgueil qui aussi bien que la volupté affaiblit la plûpart des actions des hommes, & y trouve cinq branches principales, qui sont l'amour de l'estime, la présomption, la vanité, l'ambition, & la fierté. En parcourant ces branches, il remarque que rien n'est plus mal assorti avec la dignité naturelle de l'homme, que la vanité qui a pour objet le luxe des habits. C'est, dit-il, une chose ridicule que la broderie & la dorure entrent dans la raison de l'estime formelle ; qu'un homme bien vêtu soit

moins contredit qu'un autre ; qu'une ame immortelle donne sa consideration à des ameublemens , à des chevaux , à des equipages , & à des livrées.

Ce qui lui paroît plus insupportable est que des hommestâchent à se faire valoir par des crimes , qu'ils n'attachent l'opprobre qu'à ceux qui n'ont pas réussi ; qu'ils punissent dans un particulier les larcins & les brigandages , & qu'ils respectent dans un Prince les injustices éclatantes qui l'élevent sur le trône.

En continuant à examiner les caracteres de la vanité , il montre que les Philosophes ne sont gueres plus raisonnables que le vulgaire quand ils s'enflent de leurs qualitez naturelles ou aquisés , de leurs vertus intellectuelles ou morales. Il demande à quoi se termine tout leur travail si ce n'est à des questions ridicules ou dangereuses , à de creuses speculations , à des disputes sans fin , à des fictions & à des mensonges ? De quoi souvent se felicitent-ils si ce n'est d'avoir aquis des idées confuses , de s'estre remplis de nouveaux préjugés , & d'avoir entassé erreurs sur erreurs ?

De là il vient aux vertus humaines , comme le courage , l'intrepidité , la liberalité. Il trouve que la vertu en ce sens n'est qu'un sacrifice des moindres passions aux plus grandes. L'amour de la patrie , qui a si fort réhaussé les anciens Romains , n'estoit qu'un
cher leur amour propre pre-
 noit

noit pour aller aux dignitez & à la gloire. La liberalité n'est qu'un commerce qui prefere à ce qu'il donne l'avantage de le donner. La constance n'est qu'un desir de paroître au dessus de la fortune : l'intrepidité, qu'un art de cacher sa crainte : la magnanimité qu'une envie de paroître avoir des sentimens elevez.

Enfin il fait voir les defauts de l'ambition, & ceux du mépris des autres, qu'il nomme insolence, hauteur, ou fierté, selon qu'il a pour objet les inferieurs, les superieurs, & les egaux.

Réponse du P. Malebranche Pretre de l'Oratoire, à M. Regis. In 12. à Paris, chez André Pralard. 1693.

Dans l'avertissement qui est à la teste de cet ouvrage, le P. Malebranche rend compte au Public de ce qu'il a differé si long-temps à faire cette réponse. Il apporte pour raison de ce retardement, qu'il avoit esté averti qu'une personne qui avoit entrepris de refuter les opinions particulieres de M. Regis sur la Metaphisique principalement & sur la Morale, devoit defendre ses sentimens avec beaucoup de vigueur. Mais voyant que cet ouvrage ne paroïssoit pas, & ne sçachant s'il paroïtroit jamais, il a pris enfin la resolution de faire lui-même une courte réponse. Pour cela il a cherché dans le Sისტème de la Philosophie de M. Regis tous les endroits où ce Philosophe le cite en

marge, & où il combat ses sentimens ; & a negligé tous les autres.

Il a cru que s'il ne répondoit pas à M. Regis lors qu'il l'interroge, lui & ses disciples pourroient regarder son silence ou comme une espece de mépris : ce qui ne lui conviendroit gueres, ou comme un aveu de son impuissance : ce qui seroit tort à la verité de ses sentimens. Et au contraire s'il fait voir indubitablement que M. Regis n'a pas eu raison dans ces endroits qu'il refute avec le plus d'application en le citant à la marge, on auroit un fondement raisonnable de se défier de ce qu'il avance generalement contre la recherche de la verité.

Le P. Malebranche est si persuadé que la raison est de son côté, qu'il pretend que M. Regis n'en a jamais dans les endroits où il le combat. Il avouë pourtant que cette prétension est grande : mais il croit la pouvoir déclarer, parce qu'il la juge bien fondée, comme il paroitra par sa réponse aux objections principales de M. Regis.

La premiere regarde la raison physique de diverses apparences de grandeur du Soleil & de la Lune dans l'horison & dans le meridien. L'expérience apprend que la Lune paroît d'autant plus grande qu'elle est plus proche de l'horison. La question est de sçavoir la veritable raison de cette apparence. Le P. Malebranche dans le 9. ch. du 1. livre de la Recherche de la verité a dit, que la Lune nous paroissoit plus grande dans l'horison

pas de cette raison. Le P. Malebranche soutient avec vigueur, & la fortifie de nouvelles preuves & par tant d'excellences, qu'il ne semble pas que ses adversaires puissent refuser de l'admettre.

La seconde (que le P. Malebranche tient pour beaucoup plus importante que la première) regarde la nature des idées, & en particulier la manière dont nous voyons les objets qui nous environnent. Le P. Malebranche enseigne que nous voyons les corps en Dieu, & que c'est en Dieu seul que l'idée étendue se trouve. M. Regis soutient au contraire que nous ne voyons point les objets en Dieu, & que nous les voyons en nous-mêmes par l'idée que nous avons de l'étendue.

La troisième regarde une question de morale touchant le plaisir & la douleur, sçavoir si ils nous rendent actuellement heureux ou malheureux. Le P. Malebranche soutient que le plaisir est toujours un bien :

que le P. Malebranche confond le plaisir & la douleur qui sont de pures sensations, avec la satisfaction interieure de l'ame, & le remord de conscience. Le P. Malebranche se défend de ces contradictions en déclarant que quand il a dit que le plaisir nous rend heureux, il n'a pas dit *solidement heureux*, il n'a pas dit *heureux & contents*, il n'a pas dit *heureux entant que le bonheur renferme la perfection*; mais seulement *heureux en quelque maniere*: ce qu'il croit suffire pour le mettre à couvert des prétenduës contradictions que M. Regis lui attribue.

Si M. Regis répond, comme il y a apparence, le Public sera suffisamment instruit pour juger leur different.

Fables choisies. Par Mr. de la Fontaine.
In 12. à Paris, chez Claude Barbin.
1694.

LE sujet de la plûpart de ces fables est emprunté ou d'Esopé, ou de Theocrite, ou de quelque autre: mais avec un succès si heureux, qu'elles auroient pu servir de modele aux anciens s'ils n'avoient vécu qu'après leur auteur. Le Pirame & la Thisbé de M de la Fontaine ne font point de deshonneur au Pirame & à la Thisbé d'Ovide, non plus que sa Dame d'Ephese à celle de Petrone.

3
Lundy, 11. Janvier, M. D. C. X C I V.

de Mathematique, qui comprend toutes les parties de cette science les plus utiles & les plus necessaires à un homme de guerre & à tous ceux qui se veulent perfectionner dans les Mathematiques. Par M. Onam Professeur des Mathematiques. 8. 5. vol. à Paris chez Jean Jombert, le quai des Augustins. 1693.

Le Cours est divisé en cinq tomes, dont le premier contient une introduction aux Mathematiques, & les Elemens d'Euclide.

Le second contient l'Arithmetique & la

comprend les définitions de la Mathématique & de ses termes les plus généraux, petit traité d'Algebre, pour entendre ce que se dira dans la suite de ce Cours; & plusieurs pratiques de Geometrie, tant sur le papier que sur le terrain, pour dégrossir la main à ceux qui desireront s'appliquer à cette science. L'auteur n'a mis dans les Elements d'Euclide que les six premiers livres, & le onzième & le douzième, & les usages de ces propositions, parce qu'il a cru que cela étoit suffisant pour entendre passablement bien les Mathématiques.

L'Arithmétique, qui fait le commencement du second volume, est divisée en trois parties, dont la première comprend le calcul des nombres entiers, la seconde traite des fractions, & la troisième des regles de proportion. La Trigonometrie, qui suit l'Arithmétique, est divisée en trois livres, dont le premier enseigne la construction des tables, le second traite de la Trigonometrie rectiligne, & le troisième de la Trigonometrie spherique. Enfin les tables, qui sont à la fin de ce second volume, ont esté imprimées & corrigées sur différentes éditions de Holstadius, pour découvrir plus facilement les fautes de chiffres: & pour une exactitude encore plus grande, l'on a avant l'impression lû les tables de sinus sur celles de Pitiscus in folio, & les tables de logarithmes sur celles de Henry Briggs aussi in folio.

La Geometrie, qui fait le commencement

netrie, est divisée en six parties, dont
miere traite de la Fortification regulie-
r une methode nouvelle qui est de l'in-
on de l'auteur, qui tire les flancs de cha-
stion du centre de la place ; la seconde
ne la construction des dehors, en sui-
la methode precedente ; la troisieme
que differentes manieres de fortifier se-
s auteurs anciens & modernes ; la qua-
e enseigne la Fortification irreguliere
la methode nouvelle de l'auteur, qu'il
que à un plan irregulier en plusieurs
eres differentes ; la cinquieme traite de
tification offensive ; & la sixieme de la
ication défensive.

Mecanique, par où commence le qua-
e tome, est divisée en trois livres, dont
mier traite des machines simples &
osées, le second de la Statique, & le
me de l'Hidrostatique. La Perspective
finit ce quatrieme tome, commence
problèmes généraux & fondamen-

leste, qui est proprement ce que l'on doit peller Cosmographie ; & la seconde, de Sphere terrestre, qui est la veritable Geographie. La Gnomonique par où finit ce dernier volume, est divisée en cinq chapitres, & le premier comprend plusieurs lemmes nécessaires pour entendre la pratique & la théorie des cadrans, le second enseigne à construire des cadrans sur les plans horizontaux, le troisième les décrit sur les plans verticaux, le quatrième les trace sur les plans inclinés & le cinquième enseigne la maniere de décrire dans un cadran les arcs des signes & les tres cercles de la Sphere.

Cet ouvrage est enrichi de plus de deux cent planches gravées en taille douce.

*Suite des Reflexions critiques sur l'usage
sent de la langue Françoise. Par Mr.
D. B. In 12. à Paris chez Laurent d'Her
ry. 1693.*

LEs reflexions de ceux qui ont le temps étudié nostre langue, servent beaucoup à ceux qui la veulent apprendre & quand elles sont mêlées d'un peu de contestation, elles approfondissent les difficultez, & dissipent tous les doutes.

Celles-ci sont de cette nature. L'auteur n'y propose pas seulement ses pensées, répond à deux autres qui ont critiqué ses premières reflexions.

Ses remarques sont rangées selon l'ordre de l'alphabet, & les exemples qui les appuient.

tirez des meilleurs auteurs, entre lesquels se trouve souvent le Pere Cheminai, comme l'un des Predicateurs qui a parlé le plus purement.

Le Neptune François, ou recueil des Cartes Marines, levées & gravées par ordre du Roy. Premier volume, contenant les costes de l'Europe sur l'Océan, depuis Dronthem en Norvege jusques au detroit de Gibraltar, avec la mer Baltique. In folio. à Paris chez Claude Gournai, sur le quai & proche de l'Horloge du Palais. 1693.

IL ne manquoit plus que ces Cartes pour mettre la Marine dans sa dernière perfection. Les Ingenieurs & les Pilotes qui y ont esté employez par ordre du Roi, ont levé les costes tant de son Royaume que des Païs étrangers; & c'est sur les memoires qui ont servi à ce dessein, que ces Cartes ont esté dressées.

Ceux qui les confereront avec les Cartes marines ordinaires, reconnoîtront qu'elles sont fort différentes, & levées avec beaucoup plus d'exactitude.

Pour faciliter leur usage on y a joint les problèmes les plus ordinaires du pilotage, les heures des marées dans les principaux ports de l'Europe, & les échelles faites par Monfr. Sauveur pour abreger les calculs.

La Methode d'étudier & d'enseigner Chrétiennement & solidement les Historiens profanes par rapport à la Religion Chrétienne & aux Ecritures. Par le R. P. Louis Thomassin, Prestre de l'Oratoire. In 8. 2 vol. à Paris chez Louis Roullé le fils. 1694.

LEs Historiens qui sont comme les ministres de la Providence, & qui conservent la memoire de ce qu'elle fait dans le gouvernement de l'univers, fournissent une plaine ample matiere que les Poëtes, les Orateurs ni les Philosophes, aux reflexions qui se peuvent faire à l'avantage de la Religion Chrétienne, sur ce qui arrive dans la suite des siècles. Le P. Thomassin qui a fait admirer par d'autres ouvrages la parfaite connoissance qu'il a de ce qui regarde les dogmes ou discipline de l'Eglise, nous apprend dans celui-ci comment il faut rapporter à cette même Eglise les evenemens qui sont répandus dans les histoires de toutes les nations.

Il commence par un abrégé des quatre grandes Monarchies, & justifie leurs principales époques suivant la chronologie du texte Hebreu. Mais avant que de décrire l'établissement du Royaume des Assiriens, il trace un crayon de la maniere dont les premiers hommes vécurent avant le deluge. Et pour montrer qu'ils eurent quelque teinture de lettres & des sciences, il observe que les enfans de Loth approfondirent les secrets de

l'Astre

onomie, & les écrivirent sur deux co-
 es, l'une de brique pour résister aux in-
 ies, & l'autre de pierres pour résister
 deluges. De là il infere qu'il y a lieu de
 re que puis qu'ils sçavoient l'art d'écrire,
 : manquèrent pas de s'en servir, & que
 à eux qu'appartient l'honneur de cette
 ntion, dont d'autres beaucoup moins
 ns se sont depuis vantez. Il le confirme
 e que saint Jude dit du livre d'Enoch,
 est différent de celui que nous avons sous
 efme nom.

il infere encore de là que Noé qui a vécu
 : Enoch n'a pu ignorer l'art des lettres,
 elles se conserverent avec lui dans l'arche,
 u'elles en sortirent avec lui, & passerent
 posterité.

enant ensuite au deluge, il remarque
 l'année à laquelle il arriva est exacte-
 t décrite dans le septième chapitre de la
 ese; qu'alors Dieu permit à Noé & à ses
 ns de manger de la chair des animaux;
 ce cent ans après les hommes s'estant ex-
 ement multipliez, les descendans de
 descendirent dans la vallée de Sennaar,
 formerent le dessein de bâtir la ville &
 our de Babilone.

e P. Thomassin ne croit pas néanmoins
 ce soit là le premier établissement de
 pire des Babiloniens, parce qu'il faut
 us long temps pour former de grands
 pires. Il croit que ce fut seulement l'éta-
 ement du Royaume de Nemrod à Babi-
 lone

lone capitale de la cité de la terre, toujours ennemie de la cité de Dieu.

Il fixe au même temps les premières observations des astres que firent les Babiloniens en 1771. quatorze ans seulement après le deluge. La démonstration de cette époque dépend de ce que Simplicius fait dire à Ptolephire, qu'après qu'Alexandre eut pris Babilone, Callistene envoya en Grece à la prière d'Aristote, les observations que les Caldéens avoient faites pendant 1903. ans. Ces deux nombres reviennent justement au temps auquel Alexandre prit Babilone.

Notre sçavant auteur se persuade que lorsque Nemrod jetta à Babilone les premiers fondemens de la royauté, la Religion n'étoit pas encore beaucoup altérée, & que Noé qui vécut encore plus de deux cens ans depuis, conserva la tradition des Patriarches avec lesquels il avoit conversé durant plusieurs siècles avant le deluge.

Noé vit encore établir deux autres royaumes, sçavoir en 1816. celui d'Egipte, où Cham & Mesraïm son fils menerent des colonies; & en 1915. celui des Sicioniens dans le Peloponnese, dont Egialée fut le premier Roy.

Le peuple de Dieu qui descendoit d'Heber & de Phaleg ne faisoit point encore d'Etat séparé. Il estoit mêlé avec les Caldéens dans la province de Babilone. Abraham qui fut le dixième des descendans de Noé, naquit en 2008. & soixante & quinze ans après re-

ordre de Dieu de sortir de la ville d'Ur
aldée, où Tharé son pere avoit esté in-
d'idolatrie.

Après la mort de Tharé arrivée en Meso-
mie, Abraham suivit une seconde vo-
n de Dieu, qui l'appelloit en Palestine,
ien qu'il ne prist point le titre de Roi,
uit un plus grand pouvoir que ceux
le prénoient, puis qu'avec les seuls
de sa maison il en défit quatre, entre
iels l'Ecriture nomme le Roi de Sen-
, c'est à dire de Babilone; ce qui confir-
e qui a déjà esté supposé, que l'Empire
Assiriens n'estoit pas encore alors établi.

n 2148. Inachus fonda le royaume d'Ar-

Ce fut en son temps qu'Amosis Roi
ipte fit la guerre aux Pasteurs, traita
eux, & les fit convenir de sortir du pays
ombre de deux cent quarante mille. Ils
erferent le desert, descendirent dans le
qui fut depuis la Judée, & y bâtirent
salem.

Abraham, Isâc & Jacob passerent une par-
le leur vie en Palestine, & une autre en
pte, où Joseph gouverna avec un pou-
absolu jusqu'à la mort arrivée l'an du
de 2369.

n 2448. Cecrops Egiptien fonda le
ume d'Athenes.

n 2466. les Arabes vainquirent les Cal-
us, & regnerent à Babilone. Damesse
Aménophis Rois d'Egipte persecuterent
Israélites, que Moïse delivra de l'oppres-

tion en 2513. & accomplit la promesse fait quatre cent trente ans auparavant à Abraham.

En 2553. Sefostris Roi d'Egippte se rendit maître de l'Isle de Cipre, & du pays des Assiriens, & à son retour chassa Danaüs son frere en haine de ses injustices. Danaüs se retira en Grece, où il s'empara de la ville d'Argos. Les cinquante filles qu'il avoit laissées en Egippte y épouserent les cinquante fils de Sefostris, que les Grecs appellent Egyptus. Moïse mourut la mesme année, sans avoir mis les Israëlites en possession de la terre promise.

En 2682. Belus Assirien mit fin au regne des Arabes, & se rendit maître de Babilone. Ninus son fils donna commencement à la monarchie universelle des Assiriens, qui dura cinq cent vingt ans, jusqu'à ce qu'Arbac Gouverneur de Medie se revolta contre Sardanapale, & mit le siege devant Ninive où ce lâche & voluptueux Prince se brula avec ses concubines, & le reste de ses tresors.

Du debris de cet empire se formerent trois royaumes, sçavoir celui des Medes, celui des Babiloniens, & celui des Assiriens.

Ninus le jeune, que l'Ecriture appelle Tiglath Phasaar, eut pour fils, & pour successeur Salmanasar qui assiegea Samarie, & transporta en Medie dix Tribus.

Sennacherib fils de Salmanasar investit Jerusalem. Mais le Prophete Isaïe console le Roy Ezechias en l'assurant que Sennacherib

cherib leveroit le siege. En effet Taraka Roi d'Ethiopie estant venu au secours, Sennacherib se retira à Ninive, où il fut tué dans un temple par Adramelec, & Sarser deux de ses fils.

En 3296. Dejoce Roi des Medes bâtit la ville d'Ecbatane.

En 3369. Phraorte son fils mit le siege devant Ninive, & y fut tué.

En 3378. Nabopolasser qui dans la version Greque du livre de Tobie est appelé Nabucodonosor, prit Ninive.

En 3397. Nabucodonosor le Jeune regna avec Nabopolassar son pere, & se rendit maître de toute l'Egipte. L'année suivante il se saisit de Joakin Roi de Juda, & l'envoya à Babilone avec quantité de jeunes hommes, entre lesquels se trouva Daniel.

En 3401. il eut le songe d'une statue composée de differens metaux. Daniel qui l'interpreta en eut pour récompense le gouvernement de Caldée.

En 3405. il assiegea Jerusalem, prit le Roi Jeconias à discretion, & l'envoya à Babilone avec un grand nombre de prisonniers, entre lesquels se trouverent Mardochée & le Prophete Ezechiel.

En 3414. Nabucodonosor assiegea de nouveau Jerusalem qui fut secourue par Vafrés Roi d'Egipte. En 3415. il y remit le siege, & l'année suivante la prit d'assaut, fit crever les yeux au Roi Sedecias, & l'envoya chargé de fers à Babilone, après que ses enfans eu-

rent été massacrez en sa presence ; ce qui fut l'accomplissement des predicions que Jeremie avoit faites dans Jerusalem, & Ezechiel dans Babilone. Il détruisit après cela le temple que Salomon avoit bâti quatre cent vint quatre ans auparavant. Ainsi fut détruit le royaume de Juda, cent trente quatre ans après celui d'Israël.

Nabucodonosor après avoir réduit sous sa puissance les Tiriens, les Sidoniens, les Moabites, & d'autres nations, retourna à Babilone, où il eut le songe de l'arbre misterieux qu'une voix descendue du ciel ordonna de couper. Les Caldéens ne purent lui en donner l'explication : mais Daniel la lui donna. Il bâtit ensuite une nouvelle Babilone qu'il joignit à l'ancienne, & entourra l'une & l'autre de la fameuse muraille de brique sur laquelle il mit des jardins suspendus en l'air.

Dans l'année même qui vit la fin de ce grand ouvrage, Nabucodonosor en conçut de la vanité, en punition de quoi il perdit l'usage de la raison, & demeura durant sept ans dans le rang des bestes.

En 3442. il revint à son bon sens, reconnut la souveraine puissance qui l'avoit frappé, & commanda par un edit à ses sujets de l'adorer.

Evilmerodach son fils lui succéda, qui fut tué par Neriglissar mari de sa sœur en 3444.

En 3448. Labo Sordach succéda à Neriglissar son - ne regna que neuf mois.

Car ayant tué à la chasse le fils du Prince Gobrias, il lui donna occasion de se livrer aux Medes, perit lui-même l'année suivante, & laissa ses Estats à Baltasar. fils d'Evelmirodach. Il acheva les murailles de Babilone le long de l'Eufrate, que Nabucodonosor avoit seulement commencées.

En 3456. Cresus chef de l'armée des Babiloniens & des Confederez, fut défait par Cyrus, & condanné au feu. Mais il ne fut pas executé. Cyrus après plusieurs autres expéditions mit le siège devant Babilone, & s'en rendit maître un jour de feste. Baltasar traitoit alors les Seigneurs de sa Cour, & fit apporter dans le festin les vases que son pere avoit enlevez du temple de Jerusalem. Durant ce repas une main miraculeuse écrivit sur la muraille de la sale sa condannation en trois mots, que Daniel seul sçut expliquer sur le champ.

Baltasar fut tué la même nuit par les soldats de Gobrias, & ainsi l'Empire des Babiloniens fut détruit en 3466. & transferé aux Medes & aux Perses.

L'année suivante qui fut la soixante & dixième de la captivité, Daniel pria pour ses freres captifs, & eut revelation de leur délivrance.

En 3468. Cyrus se trouva seul Monarque de l'Orient, protesta qu'il tenoit tous ses Estats de la main du vrai Dieu, renvoya les Juifs en Palestine, & leur permit d'y rebâtir le temple.

En cet endroit le P. Thomassin fait cette reflexion , que jamais les deux citez , ſçavoir celle de Dieu & celle de Babilone , n'avoient eſté auſſi etrangement confondues qu'elles le furent dans les derniers temps de cette monarchie depuis la mort de Sardana-pale juſqu'à l'empire de Cyrus. La Judée fut deſolée & le temple démoli : mais ſa deſolation fit ſa converſion , & la ſanctification de pluſieurs de ſes ennemis.

Cyrus eſtant mort en 3475. Cambiſe ſon fils lui ſucceda , & n'eut rien de la ſageſſe ni de la clemence de ſon pere. Dans le temps qu'il faiſoit la guerre en Egipte , Pitagore y fut pris par ſes ſoldats , & emmené à Babilone , où il apprit les ſciences des Caldéens ; & c'eſt de là que vient le rapport qui paroît entre ſa doctrine & celle de l'Écriture.

En 3482. un Mage qui s'eſtoit emparé du trône de Perſe , interrompit la réedification du temple de Jeruſalem ; ce qui fut cauſe qu'il ne put eſtre achevé que ſix ans depuis.

En 3550. Nehemias obtint d'Artaxerxe le gouvernement de Judée , avec le pouvoir de relever les murailles de la ville ſainte.

En 3648. naquit Alexandre fils de Philippe de Macedoine , & le même jour le temple d'Ephèſe fut brulé. Platon mourut huit ans après.

En 3672. Alexandre gagna une ſanglante bataille ſur Darius , alla en Judée , entra dans Jeruſalem , immola dans le temple ; & permit aux Juifs de vivre ſelon leurs loix.

Deux ans après ayant conquis quantité de provinces en Orient , il se vit maître de l'Empire que les Babiloniens, les Assiriens, les Medes & les Perses avoient successivement possédé. Il fut enlevé du monde à trente-trois ans au milieu de ses victoires. Ses Estats furent partagez entre ses Capitaines.

En 3727. ou environ, Ptolemée Philadelphé fit traduire l'Ecriture en Grec, & acheta les livres qu'Aristote avoit autrefois amassez.

En 3788. Ptolemée surnommé Philopator commença à persecuter les Juifs, & mourut en 3800. Ptolemée Epifane son fils lui succéda, & eut de grandes guerres à soutenir contre Antiochus Roi de Sirie, & Philippe Roi de Macedoine, qui s'étoient liguez pour partager ses estats.

Antiochus se saisit de la Judée, & en 3810. fit de grans presens au temple de Jerusalem. En 3813. il fut vaincu par les Romains aux Termipoles, & se retira en Asie où les deux Scipions lui firent long-temps la guerre. Seleucus Philopator son fils aîné lui succéda.

En 3829. Antiochus fils puîné du grand Antiochus, étant retourné de Rome où il avoit demeuré long-temps en otage, prit possession du Royaume vacant par la mort de Seleucus son frere.

Jason s'ennuyant de la trop longue vie d'Onias troisiéme grand Prêtre des Juifs son frere, offrit de grandes sommes d'argent

au Roi Antiochus s'il vouloit lui donner la charge. Menelaus qu'il avoit chargé de porter cet argent, donna trois cent talens de plus, & prit la charge à l'exclusion de Jason.

En 3834. Antiochus au retour d'Egipte entra dans Jerusalem, & pilla le Temple. En 3837. il publia un edit pour ordonner à tous ses sujets de suivre la religion des Payens; & en execution le Temple fut profané, les livres saints brulez, les sept freres Macabées mis à mort dans Antioche par divers supplices.

En 3875. Hircan ruina le Temple de Garisim, deux cens ans après qu'il eut esté bâti par Sanaballetes. Il estoit grand Prêtre, & comme Souverain des Juifs, ne reconnoissant plus les Rois Macedoniens de Sirie. Il mourut en 3898. après quoi les pierres precieuses de l'habit du grand Pontife cesserent de jéter l'éclat qui en sortoit quelquefois, & qui tenoit lieu d'oracle.

Judas ou Aristobule l'aîné de ses fils lui succeda, & fut le premier qui prit la couronne. Il associa Antiochus son frere au royaume, & mit les trois autres en prison.

Après sa mort Salomé sa femme mit la couronne sur la tête d'Alexandre Jammée, le plus âgé des trois freres. Il mourut en 3926. Alexandra sa femme donna le Pontificat à Hircan l'aîné de ses fils, & gouverna durant neuf ans.

Quand elle fut morte, Aristobule déboucha

baucha une partie des sujets d'Hircan
frere, & le contraignit à lui ceder par
traité le royaume & la souveraine sacré-
ture.

En 3940. Pompée fit arrêter Aristobu-
& mit le siege devant Jerusalem, dont
faction d'Hircan lui ouvrit les portes. Ari-
stobule se défendit dans le Temple où douze
mille Juifs furent tuez. Pompée voulut que
dés le lendemain il fust purifié, & que les sa-
crifices y fussent offerts comme auparavant.
Il rendit la grande Prétrise à Hircan avec la
qualité de Roi, imposa un tribut aux Juifs,
& emmena Aristobule à Rome pour y servir
d'ornement à son triomfe.

En 3956. Jules Cesar fut créé Dictateur,
gagna la bataille de Farsale sur Pompée qui
fut tué en Egipte où il s'estoit refugié. En
3960. Cesar fut tué lui même dans le Senat.

En 3973. la journée d'Actium assura
l'empire à Auguste. En 4000. ayant donné
la paix à l'univers, il ordonna par edit le dé-
nombrement de ses sujets. Ce fut dans la
même année que le Sauveur naquit à Bet-
lem pour établir un empire spirituel par
oute la terre.

Le dénombrement de ces époques qui ser-
vit de fondement aux reflexions que le
Rhomassin fera dans la suite de son ouvrage
se finit à l'onzième chapitre du premier
du premier tome. Le reste des cha-
pitres du même livre sont employez à
peindre l'estat du genre humain dans ses

commencemens après le deluge, la naissance & le progrès des monarchies & des empires, l'invention des arts nécessaires à la société, les voyages & les travaux des grans hommes qui coururent le monde pour en bannir la barbarie & la violence, & pour y établir la justice & de bonnes loix.

L'extrait des autres livres paroîtra dans le Journal suivant.



III. 3
JOURNAL
DESSÇAVANS,

Du Lundy, 18. Janv. M. DC. XCIV.

*La Methode d'étudier & d'enseigner Chrétien-
tiennement & solidement les Historiens
profanes par rapport à la Religion Chré-
tienne & aux Ecritures. Par le R. P. Louis
Thomassin, Prêtre de l'Orat. In 8. 2 vol.
à Paris chez Louis Roulland le fils. 1694.*

LE second livre du premier tome traite de la religion des Historiens profanes par rapport aux Ecritures saintes & à la religion Chrétienne. Les deux premiers chapitres contiennent quantité de passages par lesquels il paroît qu'ils ont reconnu un estre souverain dont la providence gouverne le monde, établit & conserve les Rois, les ôte aux uns & les donne aux autres, renverse & les détruit quand il lui plaît. Que s'ils ont quelquefois parlé de destinée le fortune, ils n'ont entendu par là que ce verain estre auquel ils donnoient divers noms, comme Seneque le montre dans le premier livre des bienfaits : *Quid aliud natura quàm Deus, & divina ratio, totum & partibus ejus inserta? Fovem illum*

B 6
LUM

lum & optimum & maximum vite dices & tonantem & statorem. Si hunc naturam vocas, fatum, fortunam, omnia ejusdem Dei nomina sunt, varie utentis sua potestate.

Il y a plus. Quand les Estats & les villes ont élevé des temples à la sagesse, à l'intelligence, à la vertu, à la foi, à la pudicité, à la paix, à la concorde, ils n'ont donné ces beaux noms qu'à la véritable divinité. C'est en ce sens que Polibe dit que la vérité est la plus grande déesse que la nature ait découverte aux hommes; & ce fut dans cette vue que Numa institua une feste en l'honneur de la foi, selon le témoignage de Tite Live; & par là il ne portoit la pensée de ses sujets à autre chose qu'à la loi éternelle de Dieu qui nous commande d'estre fideles.

Par une suite de ce principe les Historiens profanes ont attribué au culte des Dieux l'agrandissement des Estats, comme il est justifié par plusieurs passages citez au troisième chapitre.

Le quatrième fait voir que les fréquentes prieres que les Payens faisoient avant que de rien entreprendre, prouvent le sentiment qu'ils avoient d'un estre souverain duquel dépendoient les succès de leurs entreprises.

Cirus déclare dans Xenophon, qu'il ne commence jamais aucune action sans implorer le secours du ciel; & la raison que son Historien rend de cette conduite merite d'estre pesée. C'est, dit-il, que l'avenir est

inconnu aux hommes, & que Dieu le découvre à ceux qui le consultent.

Toute l'histoire de Tite Live est un tissu de vœux & de sacrifices, d'auspices, d'augures, & d'autres ceremonies instituées pour demander le secours du ciel. Jamais les Dictateurs, les Consuls, ni les autres Generaux d'armée ne partoient de Rome sans avoir sacrifié au Capitole; & jamais les Empereurs n'y rentroient sans aller visiter le Capitole & les autres Temples.

Le soin que les Payens prenoient de consulter les oracles est expliqué dans le chapitre suivant. Il naissoit du mesme instinct par lequel ils se reconnoissoient absolument dépendans d'une souveraine puissance. Mais ce que la lumiere naturelle leur decouvroit à cet égard estoit mêlé de beaucoup de superstitions & d'erreurs. Ils se firent un art pour connoitre l'avenir par les oiseaux, par les prodiges, par les songes, & par les oracles; ce qui les exposa à une infinité d'illusions.

Quand Alexandre fut prest d'entrer dans Babilone, les Caldéens l'en détournèrent, sous pretexte que les auspices lui estoient contraires: mais il n'y eut aucun égard. Il sçavoit comment il en avoit usé envers l'oracle de Jupiter Ammon auquel il avoit fait répondre tout ce qu'il avoit voulu. Pendant le siege de Tir, pour encourager ses soldats, il feignit qu'Hercule lui avoit apparu en songe, & lui avoit tendu la main comme pour le mener dans la ville. Il estoit difficile que

la religion payenne estant toute fausse, elle ne s'appuyait souvent sur le mensonge. Mais enfin les impostures des Prêtres qui pour flatter la vanité ou l'intérêt des Grands, attribuoient aux Dieux de fausses réponses, ne laissent pas de montrer l'opinion qu'ils avoient que l'Être invisible qu'ils reveroient sous des noms de ces Dieux, pouvoit les instruire de la vérité.

Les deux chapitres suivans renferment plusieurs preuves des honneurs rendus aux Prêtres, aux Temples, & aux Asiles. Le sacerdoce durant plusieurs siècles en plusieurs Royaumes a été uni à la royauté. Les Égyptiens elisoient leurs Rois du nombre des Prêtres. Numa offrit lui-même la plupart des sacrifices, & institua pourtant un grand Prêtre, afin qu'il exerçât les fonctions sacrées lors que les Rois seroient occupés à la guerre.

Le chapitre neuvième établit la créance où plusieurs Historiens ont été de l'immortalité de nos âmes. Herodote assure que les Égyptiens l'ont enseignée les premiers, & que les Grecs l'ont apprise d'eux. Dion dit qu'il parut une nouvelle étoile au ciel après la mort de Jules César, & que plusieurs crurent que c'étoit son âme qui avoit été mise parmi les astres. Ces bruits publics font foi de la persuasion générale que l'âme survit au corps.

Le dernier chapitre contient ce que disent les Historiens de la manière dont les Payens

se preparoient à la mort. Platon dit autant en Historien qu'en Philosophe, que les méchans à la fin de leur vie commencent à se défier de ce que les Poètes débitent des peines de l'enfer ne soit véritable. Xenophon son disciple décrit la mort de Cyrus. Un homme d'une majesté plus qu'humaine lui apparut en songe pour l'avertir qu'il falloit retourner à Dieu. Il s'y prepara par des prieres & des sacrifices, puis fit un long discours à Cambise son fils aîné sur l'immortalité de l'ame, & l'exhorta à affermir son trône par un grand nombre d'amis & par la concorde. Cependant Xenophon fait parler Cyrus comme le Pharisien qui remercie Dieu de ses bonnes actions, & ne lui demande point pardon des mauvaises. Les Historiens n'ont jamais donné à leurs heros les dispositions nécessaires pour bien mourir. Celles que Tacite donne à Petrone répondent bien à la vie voluptueuse & infame qu'il avoit menée. En cette extrémité il ne s'entretint avec ses amis que de bagatelles. *Audiebat nihil referentes de immortalitate anima & sapientium placitis, sed levia carmina & faciles versus.*

Le troisième livre est un abrégé de la morale des Historiens profanes, & de ce qu'ils ont écrit des vertus & des vices. Les vertus reglent nos devoirs envers Dieu, envers nous-mêmes, envers les autres. Le premier devoir envers Dieu est de reconnoître qu'il est la source de tous les biens, & de faire retourner à lui tous ses bienfaits par nôtre r

connoissance. Les Payens qui ne s'imaginoient point de bienfait plus éclatant qu'une victoire, la rapportoient à Dieu comme reque de lui, & ce fut dans cette vuë que Romulus offrit à Jupiter les dépouilles *Opimes*. Les Princes lui rapporterent non seulement leurs grandes actions, mais leurs pensées & leurs conseils; & les Législateurs feignirent d'avoir avec lui des communications secretes.

Tout ce qu'ils executerent de plus grand par l'amour de la patrie, jusqu'à se dévouer pour elle à la mort, faisoit partie du culte des Dieux; le plus pressant motif qu'ils eussent de défendre leurs villes venant de ce qu'elles renfermoient les temples de leurs Dieux & les tombeaux de leurs ancêtres.

Le premier devoir de l'homme envers lui-même est d'estre modeste, de se mépriser devant Dieu, & d'estimer peu tout ce qui passe. Ces sentimens sont bien exprimez dans un entretien de Cresus & de Solon, rapporté par Herodote.

La frugalité est un autre devoir de l'homme envers lui-mesme. Xenophon raconte que quand les Perles menotent les jeunes gens à la chasse, ils leur faisoient quelquefois passer deux jours sans manger, pour les accoutumer à l'abstinence souvent si necessaire à la guerre. Les gens de Cyrus ne se mettoient jamais à table qu'ils n'eussent mérité leur repas par quelque travail.

Entre

Entre les Romains Luculle fut le premier
 se signala par son intemperance. Sene-
 ca detesté ceux dont la sensualité n'avoit
 point de bornes. *Vomunt ut edant, edunt ut
 vivant, & epulas quas toto orbe perqui-
 runt, nec concoquere dignantur.*

Ce sujet est traité fort au long dans plu-
 sieurs chapitres où l'on peut voir des exem-
 ples fort contraires de la temperance & du
 vice des anciens. Le huitième est de l'amour
 de la pauvreté à laquelle les Historiens don-
 nent la gloire d'avoir élevé les plus grans
 hommes, au lieu que l'abondance les a renver-

Comme la pauvreté & l'abstinence sont
 un grand secours pour garder la chasteté,
 Thomassin en parle ensuite, & propose
 des exemples de Lucrece, de Virginie, de
 Cornélie, & de plusieurs autres qui ont esté
 vantées par les Ecrivains. Il en propose
 aussi des exemples de la constance dans les adversitez,
 de la moderation dans la plus haute fortune,
 de la mépris des dignitez & des honneurs. L'ex-
 emple que Justin donne sur ce sujet à Epami-
 nas est trop rare pour estre passé sous si-
 lence. *Nam & imperium non sibi semper sed
 patrie quaesivit, & pecunia adeo parcus fuit,
 ut non summi defuerit. Gloria quoque*

les amis. Plutarque dans un traité particulier des avantages qui se tirent des ennemis dit qu'ils nous peuvent donner les meilleurs avis pour nous corriger, parce qu'ils connoissent nos défauts. Atticus n'eut jamais d'ennemis, parce qu'il n'offensa jamais personne. Jules Césairen eut, & chercha toutes les occasions de se reconcilier avec eux.

A l'égard des amis, Suetone nous apprend qu'Auguste n'en faisoit pas volontiers de nouveaux, mais qu'il les conservoit avec beaucoup de constance, reconnoissant leurs services, & supportant leurs défauts. Les vertus que les Grecs & les Romains pratiquerent le plus religieusement furent la fidélité, à ne point mentir; à ne point découvrir un secret, à garder le serment.

Les devoirs reciproques des maitres & des serviteurs, des maris & de leurs femmes, des peres & des enfans, sont exposez avec une grande etendue. Les Romains mettoient autrefois leurs esclaves à leur table. Herodote raconte qu'Anaxandride Roi de Sparte n'ayant point d'enfans, les Ephores le presserent de repudier sa femme, & d'en epouser une autre. Cela prouve que les Lacedemoniens croyoient que la mariage tend uniquement à donner des enfans au monde. Quoique le principal devoir des peres soit l'education de leurs enfans, Xenophon nous apprend que les Perses ne la leur laissoient pas, mais la confioient à des hommes choisis qui prevenoient toutes leurs fautes, &

les

les instruisoient de sorte qu'il ne fust jamais nécessaire de les châtier.

Ce livre finit par les exemples que les historiens profanes rapportent de la douceur, de la clemence, & de la liberalité des anciens Grecs & Romains.

La politique des historiens doit naturellement suivre leur morale. C'est le sujet du troisiéme livre, où le P. Thomassin avance d'abord que le plus parfait de tous les gouvernemens est celui où Dieu regne seul sur les hommes, comme il regna sur les Hebreux jusqu'à la promotion de Saül. Il juge que le gouvernement qui approcha le plus de celui-là, fut celui de plusieurs villes d'Italie où des Philosophes de la secte de Pitagore commandoient, & répond à ce qu'Appien a repris dans leur conduite. Il montre ensuite que les fondemens les plus solides sur lesquels les souveraines puissances ont établi les estats, ont esté les bienfaits, le travail, la moderation, & même le refus des honneurs. Ce fut par cette vuë qu'Alexandre Severe refusa le nom de Grand, & qu'il répondit au Senat qui le lui offrit: *Unum me de vobis esse censete potius, quàm Magni nomen ingerite.*

Il dit que soit que les Princes parviennent à la couronne par succession ou par election, c'est Dieu qui la leur donne, parce qu'il tient dans la main le cœur des peuples qui leur obéissent, & qu'il empêche qu'ils ne refusent tous en même temps d'obeir.

Parlant après cela des conseillers & des favoris du Prince il cite ce que Lampride écrit de ceux qu'Alexandre Severe avoit choisis *Alexander quidem & ipse optimus fuit, & amicos sanctos & venerabiles habuit; non maliciosos, non furaces, non factiosos, non callidos, non ad malum consentientes, non bonorum inimicos, non libidinosos, non crudeles, non circumventores sui, &c.*

Il s'étend beaucoup sur les vertus des Princes, sur l'amour qu'ils doivent avoir pour leurs sujets, sur le soin de leur rendre la justice, sur la clemence, sur la modestie, & sur la liberalité. Il n'oublie pas l'inclination qu'ils doivent avoir pour les sciences, d'où ils peuvent tirer les instructions nécessaires pour bien gouverner. Il en fait deux chapitres entiers, dans lesquels il propose l'exemple de plusieurs Princes & de plusieurs Empereurs qui se sont adonnez à la lecture de l'histoire, & à l'étude de la Philosophie & des Mathematiques, & en ont tiré de grans secours pour s'aquitter de leurs devoirs.

Le P. Thomassin passe des vertus des Princes aux qualitez des Gouverneurs de province, & des autres Magistrats qu'ils employent. Leur puissance ne s'étendit qu'à un certain temps au commencement de l'Empire. Jules-Cesar ordonna que les Consuls au sortir du Consulat ne commanderoient que deux ans dans les provinces, & les Prêteurs un an seulement. Tibere au contraire les continua le plus souvent tout le temps de leur vie.

Ale-

Alexandre Severe n'envoya point de Gouverneurs en province qu'il n'eust auparavant proposé leurs noms, afin que chacun pût accuser.

Après que nostre auteur a parlé des devoirs qu'on doit observer au temps de paix, ou de guerre, il passe à ceux qui regardent particulièrement la guerre. Il faut que la première loi est qu'elle soit juste. Il faut que ceux qui l'ont faite ayent le temps de reparer le tort qu'ils ont fait.

Il faut que les impositions qui se font pour la guerre & pour les autres dépenses de l'Etat. Sur quoi il avance deux choses, qu'il n'y a que la nécessité qui donne le droit de faire des impositions; & qu'il y faut joindre dans l'exécution la douceur possible.

Le M. Bernoulli le Medecin, à l'observation insérée dans le Journal du 14 Septembre, contre une metode qui se trouve de lui dans le Journal du mois précédent.

Je n'ai pas depuis la publication de la méthode proposée dans le Journal du 14 Septembre que j'ai trouvé la méthode pour laquelle on a proposé une méthode de long temps auparavant une méthode de la première qualité, qui ne cede qu'à la méthode des premiers Matématiciens de l'Europe. Elle avoit été proposée en termes qui n'avoit été fort approuvée la

tion qu'on rejette ici. En effet elle est si évidemment bonne, qu'il faut estre partie, s'estre proposé de ne jamais se rendre, pour y trouver la moindre difficulté. Quoi qu'il en soit, je vois par avance que mon adversaire entreprend de faire trainer l'affaire le plus qu'il pourra, puis qu'il est prêt, dit-il, proposer de nouvelles difficultez dès que l'on aura satisfait aux premières. Mais qu'on ne les a-t-il proposées toutes à la fois? C'est esté sans doute pour se réserver de faux fuyans. Il lui a esté facile d'en faire provision: car ces sortes de problèmes sont si généraux, qu'il est impossible d'en donner des solutions assez précises pour estre à couvert de toutes les chicanes, quelque bonnes que ces solutions soient d'ailleurs. C'est pour cela que je pourrois fort bien me dispenser de repondre, comme d'une chose tout à fait inutile. Cependant de peur que ceux qui n'auroient pas assez examiné ma méthode, ne croient que l'objection qu'on me fait soit de conséquence, j'y réponderai: mais je declare que c'est une fois pour toutes, laissant la décision de cette affaire aux personnes intelligentes & desintéressées, & sur tout m'en rapportant au jugement de Messieurs de l'Académie des Sciences.

La principale objection qu'on me fait est que pour réussir j'aurois besoin d'une méthode qui fust suffisante pour résoudre par Géométrie les égalitez de tous les degrez; & que celle que je cite n'a esté faite & ne suffit que

que pour le troisieme seulement. J'avouë que j'ai besoin d'une telle metode, & que celle que j'ai citée n'a esté faite que pour le troisieme degré; mais s'ensuit-il qu'elle ne suffise pas generalement pour tous les autres? Il est vrai que l'application en devient tres penible dans les egalitez de plus de trois dimensions: toutefois la difficulté n'ôte pas la possibilité. L'autorité de M. Descartes ne prouve rien contre moi; car tout ce qu'il dit à l'endroit marqué n'aboutit qu'à faire entendre que sa regle pour le sixieme degré est tres difficile à pratiquer, & qu'il n'y a que lui qui en puisse trouver d'autres. Outre cela M. Descartes n'estoit pas infailible; & je ne doute pas mesme que s'il estoit encore en vie, il ne revocast plusieurs choses qu'il a avancées. La maniere de M. Sluse de construire les racines n'est elle pas beaucoup plus aisée & plus naturelle que celle de M. Descartes? Quel cas n'a-t-il pas fait de la maniere de trouver les tangentes de courbes? Quel desir n'a-t-il pas temoigné de la sçavoir generalement? Voyez comme il parle dans sa Geometrie page 48. *F'ose dire que c'est ici le problème le plus utile & le plus general, non seulement que je sçache mais même que j'aye jamais desiré de sçavoir en Geometrie.*

Cependant sa metode ne s'étend qu'aux courbes geometriques; outre qu'elle est tres prolixé. Mais aujourd'hui que l'on a trouvé un nouveau calcul, c'est un jeu d'enfant.

de trouver les touchantes non seulement des courbes geometriques, mais aussi de celles qu'il appelle Mecaniques. C'est en moins de rien que l'on trouve les *maxima* & *minima*: C'est pourtant ce qui a fait le plus de bruit entre lui & ses contemporains.

Tant s'en faut que mes sentimens soient contraires à l'experience & au sentiment des Geometres, qu'ils sont plutôt favorisez par l'une & par l'autre; comme on peut le voir dans les Actes de Leipzig de l'année 1688. au mois de Juin, où mon frere par le moyen de deux courbes dont il donne la position & l'espece, resout sans aucune peine une égalité du neuvième degré.

Au reste pour ne rien omettre, j'ai lu les pages 116 & 412. du troisième volume des lettres de M. Descartes: mais je n'y vois pas ni ce que c'est que les égalitez auxiliaires de M. Rolle, ni ce qu'elles me pourroient servir pour trouver la position & l'espece des courbes. Et tout ce que j'ai vu de M. Rolle, c'est un petit escrit contre M. de Lagny, dans lequel il n'y a rien d'approchant.

Mais pour donner un éclaircissement solide sans sortir de mon sujet, je n'ai qu'à trouver l'espece & la position des courbes pour les égalitez du douzième degré. Oüi je le veux mais qu'on me promette qu'on en demeurera là, & qu'après cela toute la dispute terminée. Soit donc proposée l'égalité rale du douzième degré $y^{12} + 11y^{10} + \dots + n + y^8 \text{ &c.} = 0$. Pour la résoudre

de deux courbes, il faut que j'en l'espece & la position. Je suppose la Sluïenne $aax = y^3$ & à la place mets dans l'égalité proposée la $va-x$, ce qui me donne cette equation $\pm a^6 \ll y x^3 \pm a^6 m^3 x^3 \pm a^4 \&c. = 0$, que l'on peut considerer ayant deux indéterminées x & y , & comme une égalité qui détermine la l'une courbe. Voila donc déjà l'é-deux courbes cherchées, dont l'une y^3 est la premiere parabole cubica- autre que je viens de trouver est de dimensions. Quant à leur position, onne d'elle même: car il n'y a qu'à en sorte qu'elles ayent le sommet communs: alors les ordonnées qui t par les points d'interfection de ces entre elles, seront les racines de l'e- oposée.

*meslées de S. Euremont. In 12. a
chez Claude Barbin. 1693.*

oësies & les maximes qui ont esté eillies dans ce petit volume, dé- mieux le caractère de leur auteur es les peintures qu'on en pourroit n'a pas laissé de faire son portrait à de se représenter comme un Philo- talement éloigné de l'impieté & de tition, comme un voluptueux qu' pins d'averfion de la débauche

de penchant au plaisir, comme un ami sensible & constant.

Ses poësies qui d'elles-mêmes sont ingénieuses & vives, plaisent par leur sujet qui est de ce temps-ci. Les maximes paroissent d'autant plus solides, qu'elles s'accordent parfaitement avec le bon sens & avec l'expérience.

Synodus Diœcesana ab Episcopo Parmensi Thoma Saladino, habita anno Domini 1691. Nonis Maji ineunte mense quarto Interregni Pontificii ab obitu Alexandri Octavi, publicata vero 18 Kal. Septemb. elapso jam mense à die creationis sanctissimi D. N. Innocentii XII. 4. Parma. 1692.

MR. Saladin n'eut pas plutôt esté pourvu de l'Evêché de Parme, qu'il fit la visite de son Diocèse, & qu'après en avoir reconnu les besoins, il tâcha d'y subvenir dans un Synode qu'il tint au mois de Mai de l'année 1691.

La première seance fut ouverte le septième de ce mois là par les prières accoutumées; après quoi l'Evêque fit un discours pour exhorter les Ecclesiastiques presens à se mettre dans des dispositions conformes à l'importance de l'action. Cette seance fut terminée par la lecture de la profession de foi.

Dans la suivante un Chanoine de la Catedral prononça un discours où il fit voir que les saints Evêques des premiers siècles

cies n'avoient point trouvé de moyen plus efficace pour conserver dans l'Eglise la pureté de la foi & la vigueur de la discipline, que les frequentes convocations de Sinodes auxquelles l'auteur & le fondateur de nôtre religion a promis l'assistance de son esprit. Il y dit que ceux qui entrent dans ces assemblées, ne peuvent esperer cette assistance si necessaire, à moins qu'ils ne renoncent à tout interêt, à tout desir de gloire, & à toute esperance temporelle, pour rechercher uniquement l'honneur de Dieu.

Dans la troisiéme & dernière seance les decrets faits par Mr. l'Evêque de Parme furent lus. La plupart regardent ou l'administration des Sacremens, ou la celebration de la Messe & de l'office divin, ou les autres fonctions des Pasteurs, & la vie & les mœurs des Ecclesiastiques.

Entre les peines portées contre ceux qui contreviendront à ces decrets, il y en a de pecuniaires; ce qui semble supposer dans la personne de Mr. l'Evêque de Parme une puissance temporelle jointe à la spirituelle.

La France Chrétienne, ou l'Estat des Archevêchez & Evêchez de France, leur situation, leur distance de Paris, le nom des Catedrales, &c. In 4. à Paris, chez J. Chevillard, & Cl. Gournai, 1693.

Cette Carte qui avoit déjà paru deux fois en plus grand volume, a esté reduite en livre pour la commodité des le-

éteurs. L'on y apprend le nom de l'Archevêché ou de l'Evêché, avec sa situation, & le nom du Saint sous le nom duquel l'Eglise est consacrée, celui du premier & du dernier Evêque. L'auteur promet de donner à l'avenir à la fin de chaque année les changemens qui seront survenus par la mort de l'Evêque, ou par sa translation à un autre siege.

La Vie & les sermons de saint Eloy, Evêque de Noyon. In 8. à Paris, chez J.B. Coignard. 1693.

C E qui paroît le plus extraordinaire dans S. Eloi est qu'il ait excellé dans l'art d'orfeverie auquel il avoit esté destiné dans sa jeunesse, & que dans la suite il soit parvenu à la perfection de l'Episcopat. S. Oüen Archevêque de Rouën qui a écrit sa vie, nous le montre dans ces deux estats. Celui qui l'a traduite a cru en devoir changer l'ordre; pour la rendre plus intelligible, & en retrancher mesme ce qui lui sembloit superflu.

Pour ce qui est des homélies, il les a disposées sous divers titres pour la commodité de ceux qui voudront s'instruire des saintes maximes qu'elles contiennent.

Premiere Replique de Monfr. Regis à la Réponse du R. Pere Malebranche, Prêtre de l'Oratoire, touchant la raison physique de diverses apparences de grandeur du Soleil & de la Lune dans l'horison & dans le merisien.

L'Experience nous apprend que la Lune paroist d'autant plus grande qu'elle est plus proche de l'horison: la question est de sçavoir la veritable raison de cette apparence. L'Auteur de la Réponse croit avoir suffisamment démontré dans sa Recherche de la verité, que la Lune nous paroist plus grande à l'horison que dans le meridien, parce que voyant entre elle & nous plusieurs objets, nous la jugeons d'autant plus éloignée. J'ai combattu ce sentiment dans ma Physique, livre 8. partie seconde, chap. 31. L'Auteur de la Réponse le soutient encore, & pense que ceux qui examineront sans prévention ses preuves, les trouveront convaincantes. Pour moi, bien loin de me paroître telles, je crois en pouvoir démontrer la fausseté. Je me servirai pour cela de la mesme figure que l'Auteur de la Réponse, & je rapporterai son explication, & j'ajouterai seulement quelques éclaircissemens qui m'ont paru nécessaires.

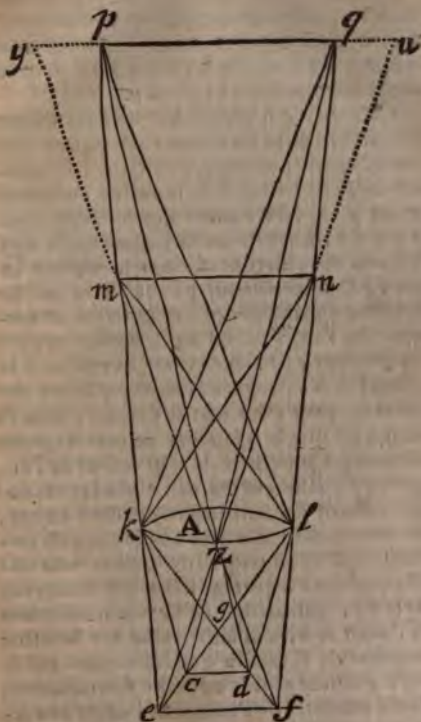
Je remarque 1. Que les objets peuvent estre vûs seuls ou plusieurs ensemble, & par un mesme ou par differens milieux. Si un objet est vu seul & par un mesme milieu,

ne peut jamais paroître de mesme grandeur que lors qu'il est à une mesme distance. Car s'il s'approche de l'œil, il paroît plus grand, parce qu'il est vû sous un plus grand angle, & qu'il trace une plus grande image; & s'il s'en éloigne, il paroît plus petit par une raison contraire. D'où il s'ensuit, *que la grandeur apparente d'un mesme objet vû à différentes distances, est toujours proportionnée à la grandeur de l'image qu'il trace sur la retine, & à la grandeur de la corde de l'angle sous lequel il est vû; & pareillement que la grandeur & la distance veritables de cet objet sont la vraie cause physique de la grandeur, de l'image qu'il trace, & de la grandeur de l'angle sous lequel on le voit.*

Quant à la difference des milieux, tout ce qu'elle produit, est qu'à une certaine distance, le mesme objet paroît plus grand ou plus petit qu'il ne paroîtroit à cette même distance, s'il estoit vû par un seul milieu.

Je remarque 2. Que si les objets sont vûs plusieurs ensemble, où ils sont vûs sous le mesme angle, ou ils sont vûs sous des angles differens. S'ils sont vûs sous le même angle, & qu'ils soient diversement éloignez, le plus éloigné doit paroître plus grand selon qu'il est plus éloigné.

Pour le prouver, je me serviray de la même figure que l'Auteur: mais j'y ajouteray quelques lignes qui sont necessaires pour en faciliter l'intelligence. Je supposeray donc avec luy, que l'objet pq est plus éloigné de l'œil



l'œil A, que l'objet mn . Je supposeray encore que les rayons ql , & pk , qui partent
 C 4 des

des deux extremittez de l'objet $p q$, & qui tombent sur les deux extremittez du cryſtallin $k l$, ſont dans les meſmes lignes droites que les deux rayons $n l$ & $m k$, qui partent des extremittez de l'objet $m n$.

Cela poſé, il eſt évident que ces quatre rayons ſouffrent les meſmes refractions dans l'œil, & par conſequent qu'ils ſe vont croiſer entre le cryſtallin & la retine au meſme point g . D'où il ſ'enſuit que les deux objets $p q$ & $m n$, ſont vûs ſous le meſme angle $k g l$. Mais de ce qu'ils ſont vûs ſous le meſme angle $k g l$, il ne ſ'enſuit pas qu'il ſe trace ſur la retine une image égale : car il faut remarquer que l'angle viſuel $k g l$, ou ſon oppoſé au ſommet $e g f$, demeurant le meſme, la grandeur des images de l'objet $p q$ & de l'objet $m n$, peut eſtre fort différente : dont la raiſon eſt que la grandeur de ces images ne depend pas ſeulement de la grandeur de l'angle $e g f$, mais encore de ce que les rayons qui partent des extremittez des deux objets, ſe vont réunir plus près ou plus loin du cryſtallin $k l$. C'eſt pourquoy ſi pour voir diſtinctement l'objet $m n$, il faut que les rayons $n l$ & $n k$, qui partent de l'extremité droite de l'objet $m n$, ſ'aillent réunir ſur la retine au point e , il faudra que les rayons $m l$ & $m k$, ſ'aillent réunir au point f , c'eſt à dire, que le diametre de l'image de l'objet $m n$ fera la ligne $e f$.

Par une ſemblable raiſon, ſi pour voir diſtinctement l'objet $p q$, il faut que les rayons

l & q k s'aillent réunir sur la retine au point d, il faudra que les rayons p k & p l s'aillent unir au point d, & par conséquent la ligne d, sera le diamètre de l'image de l'objet p q. Or la ligne c d est plus petite que la ligne e f, proportion qu'elle est plus proche de l'angle e g f. Donc deux corps différemment éloignés qui sont vus sous le même angle, ont sur la retine des images inégales. J'ay dit que les rayons qui viennent des extrémités de l'objet p q, se vont réunir plus près du cristallin k l, que ceux qui viennent des extrémités de l'objet m n: Et cela est fondé sur cette règle générale d'optique, que les rayons se réunissent d'autant plus près du cristallin, que le point de l'objet d'où ils viennent, est plus éloigné. Or il est évident que les points p q sont plus éloignés que les points m n.

Il reste maintenant à examiner pourquoy l'objet p q paroît plus grand que l'objet m n. Or ce n'est pas parce qu'on apperçoit la distance; car on peut ignorer la distance, & le voir de la même grandeur, comme il arrive lorsqu'on le regarde par un tuyau: Ce n'est pas encore parce que l'image qu'il trace sur la retine, est plus grande; car je viens de trouver qu'elle est plus petite: Ce n'est pas non plus parce qu'il paroît sous un plus grand angle; car par la supposition cet angle est égal: Il faut donc dire que l'objet p q paroît plus grand que l'objet m n, parce que l'ame estant obligée par l'institution de la

nature à rapporter les sensations de la vûe au dehors par des lignes droites, il faut de nécessité qu'elle rapporte aux extremitéz de l'objet $p q$, les sensations qui sont produites par les rayons qui partent de ces extremitéz, & qu'elle les y rapporte principalement par les lignes droites $d z p$, $c z q$, qui sont les axes des deux pinceaux optiques qui peignent ces deux extremitéz sur la retine. Et parce que l'ame rapporte aussi toutes les sensations qui sont causées par les parties qui sont entre ces deux extremitéz à ces mesmes parties, il faut que l'objet $p q$ paroisse occuper tout l'espace qui est compris entre $p q$, c'est à dire, qu'il paroisse grand comme $p q$.

De cette doctrine il s'ensuit 1. Qu'il y a deux sortes d'angles; les uns *sous lesquels*, & les autres *par lesquels* les objets sont vûs. Ils sont vûs sous l'angle qui est fait des deux rayons qui partent des extremitéz de l'objet, & qui se croisent entre le cristallin & la retine: tel est l'angle $e g f$, sous lequel on voit l'objet $m n$. Ils sont vûs par l'angle fait des deux axes des pinceaus optiques extremes qui se croisent environ le centre du cristallin: tel est l'angle $m z n$, par lequel on voit l'objet $m n$. Cet angle s'appelle proprement l'angle visuel.

Il s'ensuit 2. Qu'entre les objets qui sont vûs sous le mesme angle, le plus éloigné est vû par le plus petit angle, & trace la plus petite image. Cependant il paroît le plus grand; ce qui est une preuve indubitable qu'à l'égard
des

des objets diversement éloignez, & vûs sous le mesme angle, la grandeur apparente ne dépend pas uniquement, ni de la grandeur de l'image, ni de la grandeur de l'angle sous lequel, ou par lequel ils sont vûs, mais elle dépend encore de la véritable distance de l'objet connu ou non connu par les sens. C'est ainsi que l'objet $p q$, quoy qu'il trace une image plus petite, & qu'il soit vû par un angle plus petit que l'objet $m n$, ne laisse pas de paroître plus grand, parce qu'il est effectivement plus éloigné.

Pour découvrir en suite de combien l'objet $p q$ doit paroître plus grand que l'objet $m n$, il faut remarquer qu'il paroîtroit double si étant doublement éloigné, il estoit vû par le mesme angle, & s'il traçoit la mesme image que l'objet $m n$, parce qu'alors l'ame rapporteroit les sensations qui seroient causées par les extremités de l'objet $p q$, aux points $y u$, par les axes optiques $e z n$, $f z m$, continuez jusques à ces deux points $y u$. Ce qui seroit cause que l'objet $p q$ paroîtroit grand comme $y u$, c'est à dire, d'une grandeur double de la grandeur apparente $m n$: mais parce que l'objet $p q$ est vû par un plus petit angle, & qu'il trace une plus petite image que l'objet $m n$, c'est une nécessité qu'il paroisse moins grand que l'objet $y u$, toute la quantité dont $y u$ surpasse $p q$. Pour découvrir encore pourquoy l'objet paroît plus éloigné que l'objet $m n$, il faut remarquer que l'œil pour voir distincte-

ment l'objet pq , est obligé non seulement de s'applatir pour recevoir une image plus petite & plus proche du cristallin, mais encore de prendre une nouvelle situation pour recevoir directement les axes des pinceaux optiques qui peignent sur la retine les extrémités de cet objet. Or c'est cet applatissement & cette configuration particulière de l'œil qui sont le véritable antécédent par lequel l'ame connoist en particulier que l'objet pq est plus éloigné que l'objet mn : d'où l'on peut tirer cette conséquence générale, *que les objets paroissent plus proches ou plus éloignez, selon que l'œil pour les voir distinctement est obligé de s'allonger ou de s'applatir, & de se configurer diversement.*

Je remarque 3. Que si deux objets inégalement éloignez sont vûs sous des angles différens, celui qui est vû sous le plus petit angle peut paroître égal, plus grand, ou plus petit que celui qui est vû sous le plus grand angle, selon la proportion qui se trouve entre leur grandeur & leur distance véritable. Je dis leur distance véritable, & non pas leur distance apparente; car il est évident par tout ce qui vient d'estre dit, que la distance apparente ne contribue rien à produire la grandeur apparente des objets, & que c'est une même cause physique qui produit directement la grandeur apparente des objets, & indirectement leur distance apparente.

leil nous paroist plus grand que les
s, ce n'est pas à cause qu'il paroist plus
é, (car selon l'Auteur il ne le paroist
mais c'est à cause qu'il est effective-
plus proche, & par consequent qu'il
par un plus grand angle; & qu'il tra-
plus grande image.

seconde partie de cette proposition est
e fondée sur l'expérience, qui fait voir
regardant un objet par une lunette,
êmes refractions qui augmentent ou
uent l'image de l'objet & l'angle par
il est vû, font qu'il paroist plus pro-
u plus éloigné, quoy que sa distance
able soit toujours la même. Par exem-
si l'on regarde par une lunette appliquée
il à l'ordinaire; de cela seul qu'elle aug-
e l'image & l'angle visuel de l'objet,
e fait paroître plus grand & plus pro-
si au contraire l'on regarde par une lu-
renversée, de cela seul qu'elle dimi-
image & l'angle visuel, l'objet paroist
ême temps plus petit & plus éloigné;
il s'ensuit qu'on peut dire en general,
*la distance apparente de chaque objet dé-
de ce que l'œil pour le voir distinctement,
ligé de s'applatir & de se configurer d'u-
taine maniere qui est instituée de la na-
pour faire qu'il paroisse éloigné, ainsi
a esté remarqué.*

atre cette distance apparente que je
d'expliquer, qui dépend de la configu-
o que l'œil est obligé de prendre pour

voir distinctement les objets selon les différentes images qu'ils tracent sur la retine, & les differens angles par lesquels ils sont vûs, l'Auteur de la Réponse admet une autre distance apparente, qu'on peut appeller proprement une distance apparente *imaginaire*, parce qu'elle ne dépend d'aucun changement qui arrive à l'œil. Telle est par exemple la distance apparente de la Lune dans l'horison; car selon luy cette distance ne dépend d'aucune configuration particuliere de l'œil; d'autant que selon les regles de son optique, la Lune, lors qu'elle est dans le meridien & dans l'horison, trace des images egales, ou comme insensiblement inégales; ce qui fait que pour voir distinctement la Lune dans ces deux situations, l'œil n'est aucunement obligé de changer de figure ni de situation.

Et il ne serviroit de rien de dire, que la distance apparente de la Lune dans l'horison est apperceuë par le sens de la vûë en tant que les parties du ciel & de la terre que nous voyons entre la Lune & nous, font qu'elle nous paroît plus éloignée: car il faut remarquer que la distance apparente de la Lune, qui dépend de ce que nous voyons plusieurs objets qui sont entre elle & nous, n'est pas une distance connuë par les sens, mais une distance connuë par la raison, en tant que l'ame de ce qu'elle voit plusieurs objets entre la Lune & nous, conclut en raisonnant, qu'elle est plus éloignée qu'elle ne la croiroit, si elle n'appercevoit aucun objet entre
la

me & nous. Au contraire, la distance
vue par les sens de la veüe dépend (com-
me l'a esté remarqué) d'une certaine confi-
ance que l'œil est obligé de prendre
pour voir les objets distinctement. Cette
difficulté doit paroître d'autant plus vray-
semblable à l'Auteur de la Réponse, qu'il la
voit luy-mesme dans le 9 chap. du premier
livre de la recherche de la verité.

Les reflexions estant supposées, je vais re-
pondre sommairement à chaque article de
la question.

RÉPONSE A L'ART. I. Je demeure
d'accord que l'objet $p q$ double par exemple
l'objet $m n$, & deux fois plus éloigné de
l'A. est vû sous le mesme angle $k g l$;
mais si l'objet $p q$ n'est pas vû par le mesme angle, & il
ne trace pas une mesme image, ni une ima-
ge égale; car il vient d'estre démontré dans
la seconde remarque (voyez la premiere si-
militude) que l'objet $p q$ est vû par l'angle $p z q$,
qui est plus petit que l'angle $m z n$, & qu'il
trace une plus petite image, scavoir l'ima-
ge d , qui est plus petite que l'image $e f$;
il s'ensuit que l'Auteur a tort de dire
qu'il est certain que l'objet $p q$ trace sur le
cristal optique une image égale à celle que $m n$
produit.

RÉPONSE A L'ART. II. Je conviens
que l'objet $p q$ doit paroître double ou en-
semble double de l'objet $m n$, si l'on suppose
qu'il est doublement éloigné, qu'il trace une
image égale, & qu'il est vû par un angle
aussi

aussi égal : mais rien de tout cela ne con-
 à l'objet $p q$; & quand même il luy con-
 droit ; je nie que pour paroître double
 environ double de l'objet $m n$, il soit nece-
 faire d'avoir connu auparavant sa distance.
 Car si vous regardez cet objet par un tuya-
 qui vous empêche de connoître combien
 est éloigné, il ne laissera pas de paroître dou-
 ble ou environ double de l'objet $m n$. Ce qui
 prouve évidemment qu'il ne faut pas avoir
 remarqué la distance d'un objet, pour qu'il
 nous paroisse plus grand qu'un autre. Il faut
 remarquer aussi que l'Auteur se trompe
 beaucoup, lors qu'il dit à la fin de cet arti-
 cle, que *c'est la même chose à l'égard de deux
 objets diversement éloignez, d'estre vûs sous
 des angles égaux, & de tracer des images
 égales.*

REPONSE A L'ART. III. Il est vray
 que les objets diversement éloignez peu-
 vent estre vûs sous le même angle ; mais j'ay
 prouvé dans la seconde remarque, qu'ils ne
 peuvent estre vûs par le même angle, ni tra-
 cer une image égale ; d'où il s'ensuit que
 l'inégalité de leurs apparences ne dépend pas
 de la connoissance actuelle de leur distance
 (comme l'Auteur le pretend) mais de l'iné-
 galité mesme des images qu'ils tracent, &
 des angles par lesquels ils sont vûs. Cette er-
 reur de l'auteur dépend du faux principe
 qu'il a établi à la fin de l'article precedent.

REPONSE A L'ART. IV. Afin qu'un
 objet plus éloigné qui est vû sous un mesme

ment. En effet, quand nous regardons un tuyau des objets diversement, quoy que nous n'appercevions nullement leur distance, ils ne nous paroissent plus grands & plus petits les uns que les autres: Et si le plus loüé paroist toujours le plus éloigné, ce n'est pas parce que nous appercevons plus de luy que de nous, (car nous n'y en voyons aucun:) mais c'est seulement parce qu'il faut que l'œil s'applatisse & se courbe diversement pour voir cet objet diversement. D'où il s'ensuit, qu'afin que la distance produise de l'inégales apparences, il n'est pas nécessaire qu'elle soit actuellement connue par les sens: Il a esté prouvé dans la troisieme proposition, que la distance qui est apperçue par les sens ne contribue rien à produire

Cela est confirmé par l'expérience fait voir que plus un verre est épais, plus il rend la Lune petite, jusques à ce qu'il seroit estre tellement enfumé qu'il seroit tout-à-fait insensible. Il y a une grande différence entre l'Auteur & moi, qui croit que le verre enfumé fait paroître la Lune plus petite sur l'horison, & moi qui cache les parties du ciel & des étoiles, soutiens au contraire qu'il la fait paroître plus petite, à cause qu'il fait paroître une plus petite image sur la rétine. Je ne puis ajouter que l'argument est composé de trois propositions dont les deux premières ne contiennent un terme commun dans lequel l'attribut de la conclusion soient. Il s'ensuit qu'il n'est pas en forme de syllogisme.

RÉPONSE A L'ART. V.

Jacquet a eu raison de dire que la clarté apparente des objets dépend de la distance, mais *presque toujours* de la distance de leurs images; car en effet elle dépend uniquement à l'égard des corps opaques seuls, & elle n'en dépend pas à l'égard des objets qui sont vus à travers un verre; ainsi qu'il a esté observé dans la première & dans la seconde réponse. Il est évident pourquoy le R. P. Jacquet n'est tombé dans aucune erreur.

RÉPONSE A L'ART. VI.
L'Auteur tout ce qu'il dit de la conséquence qu'il

*La Lune en quelque endroit du ciel
estant vüe sous un angle d'un demi
esprit selon les regles de l'Optique la
plus grande sur l'horison que dans le*

Or je soutiens que cette consé-
quente est absolument fausse. Car outre que
si elle est en quelque endroit du ciel qu'elle
soit pas vüe sous le même angle, ni par
le même angle; quand même elle y feroit
ce qui est impossible,) de ce qu'elle
seroit plus éloignée, il ne s'ensuivroit
qu'elle dût paroistre plus grande; car il
est prouvé dans la troisiéme remarque
que la distance apparente ne contribuë rien à
faire paroistre les objets plus grands. C'est
par ce raisonnement de l'Auteur est
une pétition de principe.

ONSE A L'ART. X. Je suppose
l'Auteur explique merueilleusement
la maniere dont les loix du mouve-
ment & celles de l'optique s'allient ensemble
mais comme cela ne regarde pas nostre
sujet, je n'ay rien à dire pour ni contre.
Comment le R. P. Malebranche a des-
couvert icy son opinion; & voicy
comment il va attaquer la mienne.

ONSE A L'ART. XI. J'ay dit
page 243. du tome 3. de ma Philoso-
phie que tant s'en faut que le jugement que
nous faisons que les objets sont éloignez con-
tribue à les faire paroistre plus grands, il
est au contraire à les faire paroistre
plus petits, si leur grandeur dependoit de

jugemens. Cette decision a paru fort étrange à l'Auteur de la Réponse, & avec raison, car elle est directement opposée aux principes de son optique. Toutefois avant que de refuter mes preuves, il attaque une autre maxime, qu'il appelle la *loy fondamentale de mon optique*, qui est que *la grandeur apparente des objets dépend uniquement de la grandeur des images qu'ils tracent sur la rétine*. Il dit que suivant cette maxime, si du milieu de ma chambre je regardois la campagne, tout ce que j'y découvrerois me paroistroit plus petit que ma fenestre; parce qu'il seroit vû sous un plus petit angle. Je soutiens au contraire que cette consequence est fautive, parce qu'elle est trop generale; & qu'elle est trop generale, parce qu'elle comprend non seulement les objets qui sont vûs seuls, mais encore ceux qui sont vûs plusieurs ensemble sous un même, ou sous differens angles; au lieu que mon principe ne regarde que les objets qui sont vûs seuls, à l'égard desquels il est toujours infallible. Ainsi qu'il a esté prouvé dans la premiere remarque.

Après cette digression, l'Auteur revient à l'examen de la raison que j'ay apportée pour prouver que le jugement que nous faisons que les objets sont éloignez serviroit à nous les faire paroistre plus petits, qui est que ce jugement dépend d'un mouvement de la prunelle qui est tel pour voir les objets distinctement, qu'à mesure qu'ils sont plus élo-

largit. & à mesure qu'elle
la cristallion s'applatissent.
neure pas d'accord que ces
s de l'œil & du cristallin se
il me demande comment
nroient sur la retine, si
in s'applatissent en mê-
l'apprendre il n'a qu'à re-
objet & le cristallin ne s'ap-
tout à la fois que lorsque
igné. Or quand l'objet est
rayons se reünissent fort
, & par consequent fort
ce qui rend la vision con-
c pour la rendre distincte,
tallin seul, ou applatir l'œil
l'œil & le cristallin tout
mier & le second sont trop
, parce que l'œil & le
t obligez à de trop grands
latir assez : il faut donc que
, c'est à dire que l'œil & le
issent en mesme temps. En
oit encore confuse si (com-
pretend) l'œil s'allongeoit
tallin s'applatit, parce qu'a-
longeant éloigneroit autant
nts de la reünion des rayons
en s'applatissant approche-
de la retine. Ce qui trom-
u'il suppose un œil qui voit
objet ; car cet œil est alors
ré. que pour continuer

voir distinctement cet objet, il faut que le cristallin s'applatit, l'œil s'allonge: mais comme cela n'est jamais nécessaire, la nature n'a point disposé l'œil en sorte qu'il s'allonge, lorsque le cristallin s'applatit; contraire, elle l'a disposé de manière que l'œil & le cristallin s'applatissent en même temps, parce que cela est tout à fait nécessaire pour voir les objets fort éloignés, qu'est la Lune.

Quant à la grandeur de l'image, j'avoue que plus le cristallin est aplati, plus l'image que l'objet trace sur la rétine est grande c'est une suite nécessaire des principes que j'ay établis touchant la refraction qui se fait par des verres diversement convexes, (3^e tom. p. 254. & 255.) Mais quoi que l'image soit plus grande, mon argument ne laisse d'avoir toujours sa même force, & il est toujours vrai de dire qu'un même objet paroît plus petit à mesure qu'il paroît plus éloigné, parce qu'il trace une plus petite image, & que c'est vu par un plus petit angle.

REPONSE A L'ART, XII. Dans la page 243. j'ay attribué la grandeur apparente de la Lune sur l'horison, aux vapeurs qui s'élevent continuellement en l'air, & qui composent une atmosphère concentrique à terre. L'Auteur avoué que cette explication est fort simple; mais il assure qu'elle est fautive, par quatre raisons principales.

J'ay répondu à la première raison dans le septième article, où j'ay expliqué physiquement

ment l'effet du verre enfumé à l'égard de diverses apparences de la Lune dans le meridien & à l'horison.

Je répons à la seconde, en demeurant d'accord de l'expérience des Geometres, & de la raison de leur expérience: Je conviens même que si les refractions augmentent l'image de la Lune dans les yeux, elles l'augmentent aussi dans la lunette: mais je dis qu'elles ne l'augmentent pas tant dans la lunette lors que la Lune est à l'horison, que lors qu'elle est dans le meridien; dont la raison est, que les refractions que la lunette cause, sont plus petites à mesure que les rayons sont moins inclinez, & il est certain qu'ils sont moins inclinez sur la lunette lors que la Lune est dans l'horison, que lors qu'elle est au meridien, à proportion que les refractions qu'ils souffrent en entrant dans les vapeurs sont plus fortes lors que la Lune se leve, que lors qu'elle est fort haute. Au lieu de combattre ce raisonnement, l'Auteur se contente de dire qu'on sera bien-tost surpris de l'étrange réponse que je donne à l'expérience des Geometres.

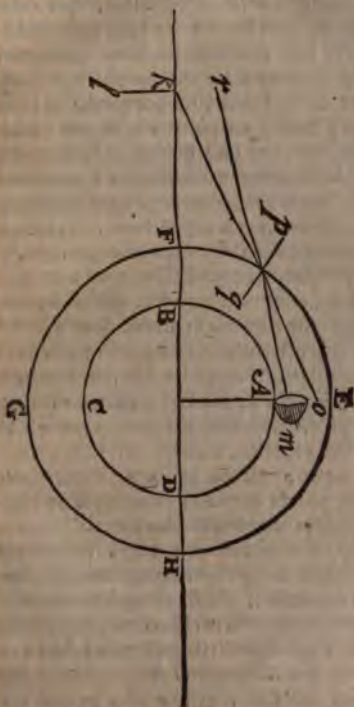
Je répons à la troisième, que quoy qu'à la surface de l'atmosphère des vapeurs, la différence de la densité des milieux soit comme insensible aux sens de la veüe & de l'attouchement, elle ne laisse pas d'estre tres-sensible quant aux refractions qu'elle cause aux rayons de la Lune; outre que rien ne nous empesche de croire que les rayons de la Lune

se rompent non seulement à la surface convexe des vapeurs, mais encore dans l'étendue de leur atmosphère.

Je répons à la quatrième raison, que que les rayons de la Lune se rompent sur la première surface des vapeurs ou ailleurs, la Lune doit paroître elliptique comme elle paroît, c'est à dire, qu'elle doit paroître moins haute que large. L'Auteur n'a pu être nécessaire qu'il en fît une démonstration; mais il m'a donné lieu de la faire sur ce principe, que *lors que nous voyons la Lune dans l'horizon, nous ne sommes pas dans la même ligne qui joint son centre avec celui de la terre, qui est aussi de la surface sphérique des vapeurs.* Mais avant donc de ce principe, j'en tire une conséquence toute opposée à la sienne; car il est conclu que la Lune doit paroître elliptique comme elle le paroît, & non pas à rebours comme il le prétend.

Pour le prouver soit $ABCD$ le globe de la terre, soit $EFGH$ l'atmosphère des vapeurs qui a pour centre le centre de la terre, soit kl le diamètre de la Lune placé immédiatement sous l'horizon kH . soit o l'œil qui regarde la Lune dans l'horizon. C'est à dire, je dis que le rayon no qui part de l'extrémité supérieure du diamètre de la Lune passeroit au dessus de l'œil, s'il ne venoit à se rompre sur les vapeurs en f ; mais parce qu'il se rompt contre là leur surface convexe, il doit se rompre en s'approchant de la perpendiculaire.

q; d'où il s'enfuit qu'au lieu d'aller en s
oit entrer dans l'œil m. Et parce que l'a-



est obligée de rapporter en ligne droite la
vision qu'elle reçoit par ce rayon, elle ne
ver-

verra pas l'extrémité supérieure du diamètre de la Lune en k par la ligne msk , mais en par la ligne msr , c'est à dire, que cette extrémité paroîtra élevée de la quantité kr .

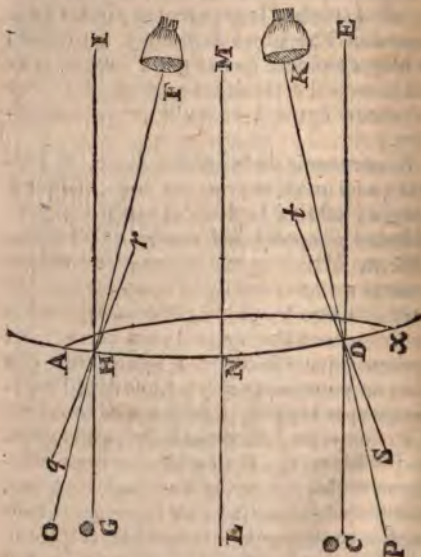
Par une semblable raison, lors que l'extrémité inférieure du diamètre perpendiculaire de la Lune sera parvenue au point elle paroîtra au point r , & par ce moyen toute la Lune sera élevée de la quantité de telle sorte néanmoins que l'extrémité inférieure du diamètre perpendiculaire plus élevée que la supérieure, à cause que les refractions sont d'autant plus grandes, que les se font plus près de l'horison; ce que la Lune doit paroître moins haute & plus large, de toute la quantité dont le bord supérieur est moins élevé que l'inférieur, & ce que qu'il y a de considerable, & à quoi l'Auteur semble ne pas faire assez de réflexion. Il est qu'en même temps que la Lune est élevée par les vapeurs, elle paroît plus grande par la mesme raison qu'un petit cercle paroît plus grand & plus élevé.

Il est vrai que selon moy, les refractions se font dans les vapeurs comme dans les corps convexes: l'Auteur même n'en dit rien, & ne vient pas dans sa recherche de la vérité. Il dit en propres termes dans le Livre 1. art. 3. que les vapeurs rompant les rayons des objets les font paroître plus grands: ce qui est vrai qu'il a changé depuis de sentiment sur sa réponse, que cette opinion

il attribué la grandeur apparente de la
dans l'horison à sa distance apparente,
y considéré que ce que l'Auteur pen-
ors qu'il écrivoit cet ouvrage, & je n'ay
acun égard à ce qu'il pense mainte-

ur revenir donc à nostre sujet, je pré-
que si un verre convexe concentrique à
re, estoit à la place des vapeurs, il pro-
oit à peu près le même effet qu'elles pro-
nt. Mais il y a une fort grande differen-
re un verre qui seroit concentrique à la
, & une loupe qui est excentrique à la
e terre. Car de ce qu'un verre seroit
ntrique à la terre, il s'ensuivroit que
ne pourrions voir la Lune dans l'hor-
ue par la partie supérieure de ce verre:
contraire, de ce que la loupe est excen-
e à la terre, il s'ensuit que nous pou-

Pour prouver que le petit cercle doit paroître ainsi, soit $AHNDX$ une loupe : soit $LN M$ son axe : soit AHN la partie supérieure de cette loupe : soit NDX la partie inférieure : soit l'objet G qui envoie un



rayon en I : soit ce rayon rompu en H ; en sorte qu'il aille dans l'œil F . Pour lors il est évident que l'objet G paroîtra en O ; c'est à dire qu'il paroîtra élevé de la quantité GO .

Soit

Soit maintenant le même objet en C, d'où il envoie un rayon en E: Soit ce rayon rompu en D, pour aller dans l'œil K. Pour lors l'objet qui est en C, paroitra en P; c'est à dire qu'il paroitra abaissé de la quantité CP. Ce qu'il falloit prouver.

Or par la mesme raison que le petit cercle paroist s'élever ou s'abaisser, lors qu'on le regarde par la partie supérieure ou inférieure de la loupe; il doit paroître dans la même situation, mais beaucoup plus grand lors qu'il est vû par le centre de la loupe. Il est mesme évident que lors qu'il est vû par la partie la plus haute de la loupe, son bord supérieur doit paroître plus élevé que l'inférieur, à proportion que les rayons qui tombent sur la loupe vers H, sont plus inclinez que ceux qui tombent vers N. Par une semblable raison, quand on regarde le petit cercle par la partie la plus basse de la loupe, le bord inférieur doit paroître plus abaissé que le supérieur, à proportion que les rayons sont plus inclinez vers D que vers I. Et parce que quand on ne regarde pas par le centre de la loupe, les rayons qui tombent aux extrémités du diamètre perpendiculaire sont toujours plus inclinez que ceux qui tombent aux extrémités du diamètre horizontal; c'est une nécessité que le petit cercle paroisse elliptique, mais de telle sorte que sa hauteur surpasse sa largeur: ce qui peut convenir à la Lune, parce que nous voyons toujours par la partie supérieure

des vapeurs, & que les refractions élevent toujours son bord inferieur plus que le superieur : d'où il s'ensuit qu'elle doit paroître elliptique à rebours du petit cercle. C'est pourquoi la comparaison de la Lune vuë par les vapeurs, & du petit cercle vû par une loupe, est tout à fait impropre par rapport au dessein de l'Auteur.

RE'PONSE A L'ART. XIII. L'Auteur se trompe fort de croire que les vapeurs n'augmentent pas la grandeur apparente de la Lune dans l'horison, & qu'au contraire elles la diminuent. Cette méprise paroît d'autant plus grande, qu'elle repugne à l'explication mesme qu'il vient de donner des refractions: car il est évident par cette explication, que les vapeurs doivent élever la Lune; & il est constant que si elles l'élevent, il faut nécessairement qu'elles la grossissent, parce que la Lune s'éleve & se grossit par le mesme principe, sçavoir par les refractions de ses rayons vers la perpendiculaire. L'Auteur sera convaincu de cette vérité par l'expérience, s'il veut regarder encore une fois son petit cercle par la loupe; car elle le lui fera paroître en mesme temps plus grand, & plus élevé ou plus abaissé, selon qu'il le regardera par la partie superieure ou inferieure de la loupe.

RE'PONSE A L'ART. XIV. Je de-
 d'accord que plus les objets appro-
 de l'horison, plus leur élévation ap-
 augmente. Je conviens mesme que

le bord supérieur de la Lune lors qu'elle est dans l'horison, est moins élevée par les vapeurs que le bord inférieur. Mais je nie qu'il s'ensuive de là que si les vapeurs augmentoient son diamètre horizontal, au lieu de voir la Lune presque circulaire, nous la dussions voir fort elliptique. Cette conséquence auroit lieu seulement si l'on supposoit que les vapeurs augmentassent beaucoup le diamètre horizontal de la Lune, sans augmenter le perpendiculaire; ou qu'elles diminuassent beaucoup le perpendiculaire, sans augmenter l'horizontal: au lieu que je suppose qu'elles augmentent en même temps ces deux diamètres, mais en sorte que l'horizontal est un peu plus augmenté que le perpendiculaire.

L'Auteur finit cet article en disant que les réfractions diminuent davantage la hauteur de la Lune, qu'elles n'en augmentent la largeur; & qu'ainsi bien loin qu'elles augmentent son apparence dans l'horison, elles la doivent faire paroître plus petite. Je répons que ce principe & sa conséquence sont manifestement faux: car il a été prouvé dans l'art. 12. que bien loin que les vapeurs diminuent la hauteur de la Lune, elles l'augmentent au contraire; & que si l'on peut dire qu'elles la diminuent, ce n'est qu'à cause qu'elles ne l'augmentent pas autant qu'elles augmentent sa largeur. D'où il s'ensuit que l'Auteur confond ici & dans l'article précédent, le diamètre perpendiculaire

la Lune vû sans les vapeurs, avec le mesme diametre vû par les vapeurs, & qu'il attribué à ce diametre considéré selon son estre absolu, ce qui ne lui convient que selon son estre respectif; ce qui fait que tous ses raisonnemens concluent à *dicto secundum quid ad dictum simpliciter*; c'est à dire qu'il passe de ce qui n'est vrai qu'à quelque égard, à ce qui est vrai simplement.

REPONSE A L'ART. XV. J'ai dit dans la page 244. que la Lune estant dans l'horison, ses rayons doivent souffrir de plus grandes refractions qu'ils n'en souffrent lors qu'elle est dans le meridien, à mesure qu'ils sont plus inclinez: d'où il s'ensuit que l'image de la Lune lors qu'elle est dans l'horison doit estre plus grande sur la retine que n'est l'image de la Lune lors qu'elle est au meridien, pourveu que les refractions qui se font sur l'horison, augmentent plus son image sur la retine que son éloignement ne la diminue.

L'Auteur repond à cela, 1. Que la condition manque, c'est à dire que les refractions n'augmentent pas tant l'image de la Lune que son éloignement la diminue, comme il paroît par la mesme exacte de son diametre. Il répond 2. Que les rayons ne tombent pas sur la lunette plus ou moins inclinez, selon les differentes situations où la Lune se trouve, assurant qu'en quelque endroit du ciel où elle soit, ses rayons tombent toujours perpendiculaires sur les verres convexes de la lunette.

Pour moy je crois avoir satisfait à la première réponse dans le douzième article, où j'ay apporté les raisons qui ont esté proposées dans la page 245. de mon 3^e tome, pour prouver que la lunette doit tracer une plus grande image de la Lune lors qu'elle est dans le meridien, que lors qu'elle est dans l'horison. C'estoient ces raisons que l'Auteur devoit combattre dans le douzième article, & auxquelles il n'a pas seulement touché.

Quant à la seconde réponse, qui est, *que les rayons ne tombent pas sur la lunette diversement inclinez selon les différentes situations où la Lune se trouve dans le ciel, & qu'ils tombent toujours perpendiculaires*, elle est entièrement contraire à l'expérience & à la raison, non seulement à l'égard des rayons qui partent d'un même point de la Lune, entré lesquels il n'y en peut avoir qu'un de perpendiculaire, mais encore à l'égard des rayons qui partent de ses extremittez, qui sont nécessairement convergens, quoy qu'à raison de leur grande distance ils passent pour paralleles. Je veux croire aussi en faveur de l'Auteur que le mot de *perpendiculaires* luy a echapé, & qu'il l'a mis sans y penser à la place de *paralleles*. Car je sçay que les Geometres ont coutume de regarder les rayons qui partent des objets fort éloignez, comme s'ils estoient paralleles; mais je n'ay jamais ouy dire qu'ils les ayent regardés comme *perpendiculaires*, aux verres convexes des lunettes.

L'Auteur finit sa réponse en disant qu'il a rendu raison dans sa recherche de la vérité, pourquoy les Geometres qui mesurent le diametre des planetes, remarquent que celui de la Lune s'agrandit à proportion que la Lune s'approche du meridien, & que cette raison est que lorsque la Lune est dans l'horison, elle est plus éloignée de nous que lors qu'elle est dans le meridien, d'environ un demi diametre de la terre; d'où il conclut que les Geometres doivent trouver son diametre plus grand dans le meridien que dans l'horison.

Cette conclusion me paroist fort exacte & fort conforme aux principes des Geometres; mais je trouve qu'elle n'a aucun rapport avec ceux de l'Auteur: car il a cette difference entre les Geometres & luy, que les Geometres regardent la Lune comme faisant un plus grand angle visuel dans le meridien que dans l'horison; d'où il s'ensuit qu'elle y doit paroître plus grande: au lieu que selon l'Auteur, article 9. la Lune fait toujours un angle égal dans ces deux situations; d'où il s'ensuit qu'elle doit paroître égale, tant parce qu'elle trace une image égale, que parce que la lunette rend sa distance apparente aussi égale. Voila pour ceux qui regardent la Lune avec une lunette.

Quant à ceux qui la regardent sans lunette, la question est de sçavoir pourquoy, selon les principes de l'Auteur, ils la voyent plus gran-

parente du mesme objet. Ce n'est pas
parce que la Lune dans l'horison paroist
plus éloignée par l'interposition des terres ;
l'experience du P. Taquet fait voir que
les terres estant éclipsées, la Lune ne perd
rien de sa grandeur apparente. Ce n'est pas
non plus, parce que la Lune paroist plus éloig-
née par l'interposition des parties du ciel ;
car outre que les parties du ciel ne sont pas
plus réellement entre la Lune & nous, lors
qu'elle est dans l'horison, que lors qu'elle
est au meridien ; l'experience fait voir que
les parties du ciel estant cachées par un
verre ou d'une lunette par lequel on regarde la
Lune, elle ne laisse pas d'avoir la mesme
grandeur apparente.

Je persiste donc à conclure, que la gran-
deur apparente de la Lune dans l'horison ne
tient point de ce que nous la voyons plus

temps de broüillard il y a des jours où le diametre de la Lune paroist dans l'horison plus que double de ce qu'il a coûtume de paroître dans le mesme horison pendant un temps serain.

La Replique aux deux questions de Metaphyfique paroitra la semaine prochaine.



JOURNAL

DES SÇAVANS,

Du Lundy, 25. Janv. M.DC.XCIV.

à Methode d'étudier & d'enseigner Chrétienement & solidement les Historiens profanes par rapport à la Religion Chrétienne & aux Ecritures. Par le R. P. Louis Thomassin, Prêtre de l'Orat. In 8. 2 vol. à Paris chez Louis Roulland le fils. 1694. ;

JE n'ay plus à expliquer que le sujet des deux derniers livres du second tome. Dans l'un sont les reflexions des saints Peres & des Historiens profanes sur la conduite de tous les Estats du monde. La difference que les auteurs Ecclesiastiques ont trouvée entre les biens & les maux qui arrivent aux Payens & aux Chrétiens dans tous les royaumes, est que le culte que les Payens endoient à leurs Dieux, se terminoit aux biens temporels ; au lieu que le culte des Chrétiens a les biens éternels pour fin & pour récompense. De ce principe il s'ensuit que dans les calamitez publiques la condition des Payens & celle des Crétiens n'est jamais la mesme. Ce qui est un supplice pour les uns ; est un merite pour les autres.

Le

Les saints Peres ont inferé du même principe, que ceux qui ne recherchoient que les biens temporels, ne pouvoient former de veritable republique, puis qu'ils n'avoient que de faux biens, de fausses grandeurs, de fausses victoires, une fausse gloire, de fausses vertus.

Si Platon & Ciceron avoient trouvé dans la Grece ou ailleurs une veritable Republique, ils ne se serient pas avisez de tracer le plan d'une nouvelle. Rien ne nous convainc mieux de la fausseté des grandeurs de toutes les anciennes monarchies que leur décadence & leur chute. Il ne nous en reste plus qu'un souvenir obscur & incertain. Que sera-ce donc de leurs victoires & de leurs triomfes ? Les batailles sont quelquefois si douteuses, que les deux partiss'en attribuent l'avantage. D'ailleurs les Princes prennent pour eux les heureux evenemens, & imputent à leurs officiers toutes les disgraces.

D'ailleurs il y a eu des guerres ou il importoit peu de quel côté tourneroit la victoire. Durant les troubles excitez par Oton & par Vitellius, le prix n'estoit rien moins que l'Empire: mais tous deux estoient indignes de le posseder. Enfin saint Augustin demande si à la reserve de l'ostentation, du faste & de l'insolence, il reste quelque chose au vainqueur plus qu'au vaincu. *Tolle jactantiam, & omnes homines quid sunt nisi homines ?*

Vespasien ennuyé de la longueur de son triomfe, dit, selon le témoignage de Suetone, qu'il portoit la peine de la vanité: Me-

que du vent & de la fumée, dit que
ceux qui se rendent aux Grands sont
ceux, & ne répondent que rarement de
ceux qui les rendent. Les statues
qu'on érige sont aussi trompeuses. Pli-
nien marque que les anciens Romains, au-
ant de décerner le triomphe au vainqueur, ne
lui étoient qu'une couronne d'herbes.
La plus reculée ne defera les cou-
ronnes qu'à la divinité. Bacchus fut un des
dieux qui s'en para ; & après lui les Sacrifi-
cateurs en mirent sur leurs testes, aussi-bien
que sur celles des victimes qu'ils vouloient
immoler. Le sujet des louanges dont on
honore le victorieux, est souvent infame,
et célébré comme un conquérant, qui
est en fait qu'un usurpateur. Les guerres civi-
les ont élevé sur le trône le premier des
tyrans, furent encore plus detestables
que les combats des gladiateurs. Il n'y a

heur de gagner toujours des batailles , & prendre toujours des villes.

L'autre livre du second tome est une description par les Historiens de ce que les Romains, les Grecs, & les peuples plus anciens ont eu de plus magnifique dans leurs bâtimens & dans leurs autres ouvrages. Moïse ne parle que de la tour des geans. Aussi y a-t-il peu d'apparence qu'au temps de Nemrod ou de Belus on pût bâtir d'aussi grandes villes que Babilone fut depuis. Les historiens sont partagez sur son commencement ; & sa fondation est ordinairement attribuée à Ninus & à Semiramis. D'autres déferent cet honneur à Nabucodonosor II, qui réunit les monarchies des Caldéens & des Medes.

Pline donne soixante mille pas à son enceinte, deux cent pieds à la hauteur de ses murailles, & cinquante à leur largeur. Quand il écrivoit il n'en restoit plus que le temple, les autres bâtimens ayant esté ruinez par le voisinage de Seleucie. Ses jardins si fameux estoient aussi hauts que les murailles de la forteresse. Strabon dit qu'il y avoit une pyramide haute d'un stade. C'estoit le tombeau de Belus. Xerxés le ruina. Alexandre le voulut relever & n'en put venir à bout. Herodote merite mieux que nul autre d'estre cru sur ce qu'il a écrit de Babilone.

Diodore de Sicile donne une plus grande antiquité à Ninive bâtie sur l'Eufrate. *C'estoit un quarré long de cent cinquante stades, & large de quatrevingt dix.* Les murs avoient

avoient cent pieds de hauteur ; & leur largeur suffisoit à trois chariots de front. Quinze cent tours hautes de deux cent pieds les soutenoient.

Ecbatane surpassoit en richesses, selon le témoignage de Polybe, toutes les villes du monde. Le livre de Judith donne la gloire à Arphaxad Roi de Medie de l'avoir ceinte de murailles, dont chaque pierre estoit longue de six coudées, & large de trois. Les murailles estoient hautes de soixante & dix, & larges de cinquante. Les tours qui estoient au dessus des portes surpassoient la hauteur des murailles de trente coudées. Pour accorder Polybe avec le livre de Judith, on peut dire qu'Arphaxad ne fut pas le premier qui bâtit Ecbatane, & qu'il ne fit que la reparer. Herodote a observé ce qu'elle avoit de plus singulier, & Josephé nous a appris que son palais estoit l'ouvrage de Daniel.

Persepolis capitale des Perses renferma tout ce que Babilone, Ninive, & Ecbatane avoient pu amasser de tresors durant plusieurs siecles. Quand Alexandre la prit il l'abandonna au pillage ; & ce qu'il y a de plus surprenant, est qu'une courtisane proposa de bruler le palais, qui estoit le plus riche du monde, qu'Alexandre pris de vin fut le premier à y mettre le feu, & que la debauche ruina ce que les armes avoient épargné. Les pyramides d'Egipte semblent avoir emporté le prix sur toutes les merveilles du monde. Herodote les préfere au temple d'Ephese &

celui de Samos, & dit pourtant que le labyrinthe l'emportoit sur elles; & quand il le vit, il le trouva au dessus de ce qu'il en avoit appris de la renommée. Il avoit esté bâti à frais communs par douze Rois. L'industrie des Architectes qui ont travaillé à ces ouvrages, merite plus d'estime que l'ambition des Princes qui ont fourni à la dépense. Ils pouvoient employer leurs hommes & leurs finances à des entreprises plus utiles; & ils auroient eu plus de gloire à joindre les mers, à mettre des digues aux rivieres, à faire des chemins.

Pline qui se moque de la vanité des labyrinthes & des piramides, ne dit rien contre les obelisques, parce que plusieurs avoient esté portez à Rome par ordre d'Auguste. Il en plaça un dans le cirque, & n'osa toucher au plus grand. Constantin entreprit de le transporter; & Constance son fils en vint à bout. Le temps les abatit tous deux, & ils demurerent sous les sables jusqu'en 1588. que Sixte Quint plaça le plus grand devant l'Eglise de saint Jean de Latran, & le plus petit devant celle de S. Marie del Popolo.

Les Grecs n'ont rien produit qui approche de la magnificence des empires qui les avoient precedez. Ils ont excellé dans le raffinement des arts, & dans les ouvrages où la masse se fait moins admirer que la politesse, On a neanmoins vanté le temple d'Ephese, à la construction duquel toute l'Asie contribua l'espace de deux cent vint ans, & le co-

e main d'hommes parurent moins
à donner l'immortalité que les ta-
bles statues, qui estoient des ouvra-
sprit. Ces derniers ont esté de plus
x & de plus longue durée : mais en-
t cedé au temps, parce que leur
estoit corruptible.

pire Romain qui a succédé aux au-
encheri sur eux en grandeur & en de-
. Ses teâtres, ses amfiteâtres & ses
ont égalé la masse des piramides &
intes : ses peintres & ses sculpteurs
é l'adresse des Grecs. Rome est la
de de ses merveilles. Les descrip-
e les historiens nous ont laissées de
chemins, de ses aqueducs, de ses
e ses palais, de ses temples ne se peu-
étonnement.

in le superbe fit le premier bâtir le
& fut chassé avant que de l'avoir

il estoit affranchi. Crassus aquit de grandes richesses, & ne put s'en contenter, puis qu'il disoit que pour estre riche il falloit pouvoir entretenir une armée. Caton le jeune posséda un million d'or. Les accusateurs de Seneque lui reprocherent qu'en quatre années de faveur il avoit amassé sept millions & demi d'or. Neron à qui il avoit demandé son congé, lui répondit sur le point des richesses dont il redoutoit l'envie, qu'il y avoit des affranchis qui en possédoient de plus grandes. Sur quoi Pline s'écrie: *Qua, malum! amentia est, id in vita cupere, quod aut etiam servis contigerit, aut ne in Regibus quidem invenerit finem.*

Apicius porta sous Tibere le luxe & la dépense plus loin que nul autre. Il dissipa deux millions & demi d'or, & ayant reconnu que quand il auroit payé ses dettes, il ne lui resteroit que deux cent cinquante mille écus de bien, il sempoisonna.

Le P. Thomassin entasse une infinité de semblables faits sur lesquels les Peres de l'Eglise, & même les auteurs profanes ont fait d'excellentes reflexions, qui sont répandues dans toutes les pages de ces deux tomes.

Observations faites par M. Drouin, Maître Chirurgien Juré à Paris, & Aide Major de l'Hopital de l'armée du Roi.

LE dixième Decembre de l'année 1693. je fus mandé pour aller voir une Demoiselle âgée de 22. ans ou environ, qui demeu-
re

redans la ruë saint Antoine. Elle avoit une tumeur au bras gauche depuis six mois, & son diametre estoit de trois à quatre travers de doit. Elle estoit située en la partie presque superieure & anterieure du bras, sans aucune rougeur ni douleur, quoi qu'il y eust beaucoup de matiere amassée, & que cette matiere me parust au toucher tres fluide. Cela me fit proposer à la Demoiselle d'en faire l'ouverture au plutôt, de peur que la matiere se traçant de nouvelles routes dans la partie inferieure du bras, ne pourrist non seulement les parties molles, mais mesme les dures. La Demoiselle n'eut pas de peine à aquiescer à tout ce que je lui proposai, reconnoissant bien qu'il y auroit du danger à un plus long retardement; outre qu'elle est d'une humeur douce & patiente, comme elle le fit voir dans l'operation. La resolution ayant esté prise, je preparai les choses necessaires pour faire l'ouverture de cette tumeur, & pour la panser après qu'elle seroit ouverte, en observant toutes les circonstances requises en pareil cas. Je me servis pour cela d'une lancette, que je plongeai en la partie inferieure de la tumeur, & je n'eus pas plutôt enfoncé quatre à cinq lignes, que je sentis un corps dur; ce qui m'obligea à retirer la lancette, & à introduire le doit dans l'ouverture, comme estant la sonde naturelle des Chirurgiens. Je sentis un *corps* tres dur & inégal; ce qui me fit dilater *la playe* davantage pour reconnoître ce

que ce pouvoit estre. Lors que je me fu donné du jour autant qu'il en estoit necessaire, je découvris que c'estoit une pierre que je tirai avec assez de peine, à cause qu'elle estoit engagée entre les deux tendons du muscle Biceps, & qu'il y avoit quelques petits vaisseaux qui me parurent comme de lymphatiques qui entroient dans la substance, & qui lui portoient selon toute apparence, la matiere propre à son augmentation. Cette pierre estoit de la longueur de deux travers de doigt, & de la grosseur à peu près du manche d'un canif, creuse dans toute son étendue, & representant assez bien la corne naissante d'un belier. Elle estoit formée de six differentes couches appliquées les unes sur les autres. La premiere estoit de couleur brune, parsemée dans toute son étendue de petites eminences demi spheriques, semblables à la peau du chien marin. Toutes ces eminences estoient creusées dans leurs parties interieures, & recevoient les eminences qui estoient à la seconde. Celles-là differoient des autres en ce que les eminences de la premiere n'estoient point solides, & celles de la seconde l'estoient entièrement, & d'une couleur beaucoup plus blanche. La troisieme n'estoit qu'un amas de petits grains de sable rouges comme de la brique, collez les uns auprès des autres. Les trois dernieres estoient de mesme que la troisieme. Je n'eus pas de peine à les separer les unes des autres.

l'observation m'a fait souvenir d'une
 pierre de poids d'une once & demie, que je
 tirai de l'épaule d'une femme entre le stér-
 num & le muscle sous épineux en l'an-
 172. Cette femme estoit malade à l'ho-
 tel de Paris, dans la salle jaune, où
 j'étois pour lors en qualité d'Interne, & d'u-
 ne pierre qui fut tirée par le sieur le
 Doyen Interne, en l'année 1684. La
 pierre estoit trois onces & demie, située au
 dessous de laquelle n'avoit nulle communica-
 tion avec la vessie; & toutes les deux per-
 sonnes ont esté parfaitement bien gueries.

Cela fait connoître que nous avons
 des vaisseaux les principes propres à
 former des pierres qui ont esté introduites
 & produisent actuellement tant par les
 pores que nous prenons, que par l'air que
 nous respirons; ce qui se fait par le moyen
 d'une multitude de petites parties sablonneuses
 qui sont chargez, qui se mêlant avec
 le sang, passent facilement par les petites
 branches des veines lactées, pour estre re-
 venues dans les vaisseaux sanguins, puis faire
 par le sang le mouvement circulaire; & en-
 suite les parties de sable estant obligées de pas-
 ser par un nombre de petis vaisseaux capil-
 laires étroits, & qui font divers con-
 tacts, ils s'accrochent & s'arrêtent facile-
 ment, & forment insensiblement des pier-
 res. En effet pourquoi les pierres se for-
 ment-elles plutôt dans les reins que dans
 d'autres parties; si ce n'est à cause que les

Ces remarques pourront faire naître
quelque Sçavant l'envie de donner au
public quelque traité sur cette matiere.

*Essay de Pseaumes & Cantiques mis en
& enrichis de figures. Par Mademoiselle
le * * In 8. à Paris, chez Michel Briere
& Theodore Muguet, 1694.*

LA premiere partie de ce livre con-
tient des Pseaumes de prophetie, qui sont
huitieme, où David admire la grandeur de
Dieu; le soixante-huitieme, où la parole
de N. Seigneur est prédite, avec le titre
de l'Évangile; le dix-septieme, où David
remercie Dieu de la victoire qu'il lui a
accordée sur les Philistins; le quarante-
vieme, où il décrit le jugement dernier;
cinquante-quatrieme, où il se plaint de la
revolte d'Absalon, & de la perfidie d'Achish
tophel; & le soixante-deuxieme, qui est
dans le desert de Galaad.

Les Pseaumes composez par divers
prophetes sur la captivité, font la seconde
partie de ce livre. Les sept Pseaumes de la
penitence, par lesquels David exprime la

ue d'Ezechias qui remercie Dieu de la
u'il lui avoit renduë; le cantique que
e Vierge prononça en visitant Elifa-
celui de Zacarie sur la naissance de son
celui de Simeon, lors que N. S. fut
é au Temple par la sainte Vierge.

Pseaumes & ces Cantiques avoient
té traduites par quelques uns de nos
urs Poètes. Mais l'éclat de leur nom
cera pas cet Essai qui nous promet des
l'œuvres.

*Genealogica della Famiglia Carafa,
fa in tre libri. Opera del Signor Dom-
nio Aldimari, Consigliere per la Mae-
Castolica nel supremo Consiglio del Ca-
di Capuana di Napoli. In fol. 3. vol.
Napoli. 1691.*

a peu de personnes dont la genealogie
a été composée avec tant de soin. &

ces. Il a eu outre cela la curiosité de rechercher les titres & les instructions qui sont dans les archives publiques, dans la Chancellerie de Naples, & même dans les Monastères.

La reputation qu'il a acquise d'estre un des hommes du monde le plus intelligent dans ces matieres, a porté des personnes illustres de la maison des Carafes à le supplier de travailler à la genealogie de leur famille ; ce qu'il a fait avec beaucoup de succès. Aussi n'a-t-il épargné ni peine ni veilles pour y réussir. Il a consulté toutes les histoires, & visité un nombre innombrable de contracts & de memoires. Quand son ouvrage a esté achevé, il a eu la satisfaction de le voir imprimé avec-tous les ornemens qui le pouvoient rendre agreable & precieux. Rien ne manque à la beauté des caracteres, ni à celle des figures.

Au reste tout ce qui peut rehausser l'éclat du nom des Carafes, l'antiquité & la noblesse de leur origine, l'eminence de leurs dignitez, la gloire de leurs alliances, & la suite de leurs descendans, se trouvent heureusement rassemblez dans ces trois volumes. On y apprend que Sigismond originaire d'Allemagne, s'establi à Pise dès l'an 938. & qu'il y fut créé Vicaire par l'Empereur Henri I. En 1107. Etienne Sigismond changea ce nom, & donna à sa posterité celui de Carafamere. Ce fut lui qui sept ans après se rendit maître de Sardaigne, & en prit le

Cela la curiosité de recher-
 cher les instructions qui sont
 publiques, dans la Chancel-
 lerie même dans les Monaste-

ria a acquis d'estre un des
 plus intelligent dans
 les personnes illustres
 à le supplier de tra-
 vailler pour leur famille ; ce
 fut de succès. Au lieu
 de veilles pour y
 aller des histoires, &
 de contrats

titre de Roi, duquel
 en 1140. il se démit en
 fils. Sa posterité a d
 nom, duquel il y a e
 Papes. M. Aldimar
 stes qui l'ont porté
 eux Charles Carafe E
 ce en Allemagne, i
 res de *Germania* sa
 traduisit il y a quelq
 gue, & que j'espere
 dans la suite des a
 l'Empire d'Occiden
 Le premier tome

ses idées, je ne m'arresteraï point à y répondre; d'autant que M. Arnaud y a pleinement satisfait. Je me contenterai de refuter les preuves qui regardent nôtre dispute présente, d'autant mieux que toutes les autres sont comprises dans celles-cy.

REPONSE A L'ART. XV. Le R. P. Malebranche dans la Recherche de la verité, livre 3. partie 2. chap. 1. fait un dénombrement exact de toutes les manieres dont nous pouvons voir les corps; & ayant donné l'exclusion à toutes les autres, il conclut que nous voyons les corps en Dieu. Traitant le mesme sujet dans ma Metaphysique, liv. 2. partie 1. chap. 14. j'ay combattu cette opinion, & j'ay dit que pour découvrir le défaut de cette conclusion, je répondrois à quatre raisons principales sur lesquelles l'Auteur l'a appuyée.

Cette conduite n'a pas paru raisonnable à l'Auteur de la réponse. Il a dit que je devois faire voir, ou que son dénombrement n'estoit pas parfait, ou que les preuves qu'il a données pour faire exclusion de la véritable maniere de voir les corps, estoient fausses. Mais je n'avois garde d'attaquer le dénombrement de l'Auteur; car je le tiens pour tresexact: & pour les preuves par lesquelles il a prétendu faire exclusion de la véritable maniere de voir les corps, qui est que Dieu produit nos idées toutes les fois que nous pensons à quelque objet, je le eusse volontiers laissé soit par mégarde ou autrement.

trement, il les a omises. Voici comment il parle à la fin du quatrième chapitre du troisième livre, où il donne l'exclusion à cette manière de voir les corps: *On ne peut pas dire aussi que Dieu produise à tous momens autant de nouvelles idées que nous appercevons des choses différentes: cela est assez refusé par ce qu'on vient de dire dans ce chapitre.* Or qu'on lise autant qu'on voudra ce chapitre, je défie qu'on y trouve un seul mot des idées que Dieu produit à tous momens; on verra qu'il y est seulement parlé des idées qui sont créées avec nous: ce qui est tout différent, comme il paroît de cela même que l'Auteur en a fait deux parties de son dénombrement. C'est pourquoi ne pouvant combattre les raisons par lesquelles il donnoit l'exclusion à la véritable manière de voir les corps, j'ay été obligé d'attaquer les preuves par lesquelles il en voulut établir une fausse.

REPONSE A L'ART. XVI. J'ay dit dans la page 185. de mon premier tome, que la première raison que l'Auteur de la Recherche de la vérité apporte pour prouver que nous voyons les corps en Dieu, est que *Dieu agit toujours par les voyes les plus simples: d'où il conclut que Dieu doit faire voir à l'ame tous les corps, en voulant simplement qu'elle voye ce qui est au milieu d'elle, sçavoir la propre essence de Dieu qui représente tous les corps.* Avant que d'entrer dans l'examen de ma réponse, l'Auteur fait deux remarques sur la manière dont j'ay rapporté

sa premiere raison. Il remarque 1. Que cette raison, comme je la rapporte, conclut ce qu'il ne veut pas conclure: car elle conclut qu'on voit la propre essence de Dieu; & il prétend avoir prouvé que de ce que les esprits voyent tous les corps en Dieu, il ne s'ensuit pas qu'ils voyent l'essence de Dieu. Il remarque 2. Qu'il ne prétend pas que cette premiere raison combatte mon opinion; après quoy il examine ma réponse.

Avant que d'entrer dans la discussion de son examen; il est necessaire de faire observer touchant sa premiere remarque, que j'ay exposé sa raison tout comme elle est exposée dans sa Recherche de la verité pag. 405. & dans le 12. art. de sa Réponse pag. 35. Voici comment il parle dans la Recherche de la verité: *Dieu peut faire voir aux esprits toutes choses, en voulant simplement qu'ils voyent ce qu'il y a dans luy qui les represente.* Et voici comment il parle dans l'article cité de sa réponse: *Dieu modifie l'ame de diverses perceptions par sa propre substance, entant qu'elle contient l'etendue intelligible.* Or il est evident qu'on ne peut pas voir les corps en voyant ce qui est dans Dieu, sans voir l'essence de Dieu: car il faut sçavoir que tout ce qui est en Dieu, est réellement & substantiellement Dieu, & par consequent l'essence de Dieu: car Dieu n'est point different de son essence. C'est pourquoy l'Auteur & moy disons la mesme chose dans le fond. Mais parce que ce que nous disons paroist choquant,

quant, il le veut cacher sous des termes ambigus; au lieu que je le dis en termes propres; car c'est parler tres proprement que de dire que Dieu, son essence, & sa substance sont réellement une mesme chose. D'où il s'ensuit qu'on ne peut pas voir quelque chose en Dieu, sans voir réellement Dieu, son essence, & sa substance. Et il n'importe de dire que l'essence de Dieu est distincte de sa substance prise relativement aux creatures: car comme cette distinction n'est pas réelle, mais seulement de raison, elle n'empêche pas aussi que les esprits en voyant l'idée de l'étenduë qui est dans Dieu, ne voyent tres réellement & tres substantiellement l'essence de Dieu.

Quant à la seconde remarque, j'avouë que la premiere raison de l'Auteur ne combat point mon opinion, entant qu'elle fait voir qu'il n'y a pas d'apparence que Dieu pour nous faire voir ses ouvrages, produise autant d'infinité d'idées qu'il y a d'esprits creëz: mais il la combat en voulant prouver qu'on peut voir les corps en Dieu, & qu'on les y peut voir sans voir son essence.

Voicy maintenant comment il examine ma réponse. Il dit que je luy passe que Dieu agit toujours par les voyes les plus simples, que je luy accorde encore que faire avoir les corps par l'idée de l'étenduë qui est en Dieu, est plus simple que de creer pour cela dans chaque esprit un nombre infini d'idées. Il est vray que je luy accorde tout cela: Mais

JOURNAL

conséquence qu'il en tire, qui est *que*
x choses accordées, sa preuve est dé-
vite. Et la raison pour laquelle je nie
 conséquence, est qu'outre ces deux
 es de voir les corps, dont la première
 simple que la seconde, il y en a une
 ne, qui est encore plus simple que ces
 à, qui est que nous voyons tous les
 ar l'idée de l'étendue, entant que cet-
 est une modalité de l'esprit; ainsi
 ra plus amplement expliqué dans la

PONSE A L'ART. XVII. Dans la
 35. du premier tome de ma Philoso-
 pondant à la première raison de l'Au-
 qui est, *que Dieu doit faire voir à l'ame*
corps, en voulant simplement qu'elle
qui est au milieu d'elle, sçavoir la
essence de Dieu qui représente tous les
 je dis que si l'ame voit les corps en
 ce ne peut estre que parce que Dieu
 à l'ame; ensuite de quoy je demande
 c'est que cette union de Dieu avec l'a-
 t ayant donné l'exclusion à toutes les
 d'union réelle, je conclus enfin, ou
 eu n'est pas uni à l'ame, ou s'il y est
 ue cette union ressemble à celle qui se
 entre la cause & son effet, c'est à dire,
 eu est uni à l'ame entant qu'il la crée,
 confserve, & qu'il produit en elle
 ses idées & toutes ses sensations.
 uteur répond, que dans tout ce di-
 ne voit rien contre les propos

comme je devois, & que la premiere
n'estant composée que de consequen-
ce n'ay pû faire mieux que de commen-
cer en détruire le principe. Or ce prin-
cipe que Dieu est étroitement uni à l'ame.
L'auteur établit ce principe, premierement
dans le premier chapitre de la seconde partie
du troisième livre, où faisant le dé-
veloppement de toutes les manieres dont
on peut voir les corps, il conclut enfin
qu'elle les voit; parce qu'elle est unie avec
le tout parfait, & qui enferme genera-
lement toutes les perfections des estres créez.
L'auteur établit en second lieu, au commence-
ment du 6. chap. immédiatement avant que
de proposer sa premiere raison, en ces ter-
mes. Il faut de plus sçavoir que Dieu est
étroitement uni à nos ames par sa presen-
ce en sorte qu'on peut dire qu'il est le
sujet des esprits, de mesme que les espaces sont

J'ay prouvé fort clairement que Dieu n'est pas uni à l'ame par aucune espece d'union physique. L'Auteur répond, que mes preuves sont inutiles à cet égard, & par conséquent qu'elles pourroient estre encore retranchées de mon Livre. Je soutiens au contraire, que j'ay dû rapporter toutes ces especes d'union physique que j'ay proposées, afin de leur donner exclusion; ayant raison de croire que l'Auteur qui ne se contentoit pas de l'espece d'union morale, qui seule peut convenir à Dieu, admettoit quelque espece d'union physique. L'Auteur declare qu'il n'en admet aucune: J'en suis content; mais qu'il me dise donc qu'elle est l'espece d'union morale qui est entre Dieu & l'ame. Ce n'est pas premierement celle qui consiste en ce que Dieu a créé, & qu'il conserve l'ame; car, selon les principes de l'Auteur, cette union ne suffit pas pour voir les corps en Dieu. Ce n'est pas celle qui consiste en ce que l'ame peut avoir avec Dieu une société particuliere; car toute société, soit particuliere, soit generale, suppose des pactes & des conventions reciproques; ce qui ne peut convenir à Dieu. Ce n'est pas encore celle qui consiste dans une communion de pensées & de sentimens; car je demande si les pensées & les sentimens de l'ame dépendant de Dieu, ou non. S'ils en dépendent, c'est donc revenir à mon espece d'union morale; & s'ils n'en dépendent pas, il y a donc dans l'ame quelque chose d'indépendant de Dieu

Auteur remarque, que dans l'endroit
cette raison est tirée, il ne combat pas
l'opinion, mais celle de ceux qui disent
*l'esprit a en luy-mesme toutes les idées
saines pour penser à ce qu'il veut.* Il dit
pendant, qu'il est clair que selon son sen-
timent la dependance où l'esprit est de Dieu,
est plus grande que celle qui suit de mon opi-
nion; prétendant que selon moy l'esprit dé-
pend uniquement de la puissance de Dieu,
et selon luy il depend non seulement de sa
puissance, mais encore de sa sagesse. Je sou-
tiens au contraire, que selon moy l'esprit
depend pas seulement de la puissance de
Dieu, mais encore de sa sagesse. Il depend
de la puissance entant que c'est Dieu qui a
créé l'esprit, qui le conserve, & qui pro-
duit en luy toutes ses pensées & toutes ses
actions; & il depend de sa sagesse, entant

P. Malebranche, l'esprit dépende de la sagesse de Dieu, il dépendroit (s'il estoit permis de parler ainsi) d'une qualité toute opposée; tant parce que Dieu n'agiroyt plus par les voyes les plus simples, qu'à cause que la dépendance où l'esprit seroit de Dieu, renfermeroit des contradictions manifestes. Je dis 1. que Dieu n'agiroyt pas par les voyes les plus simples; parce que pour faire voir les corps à l'esprit: il se serviroit d'une perception qui est dans l'esprit, & d'une idée d'étendue intelligible qui est en luy; au lieu que la seule perception de l'esprit suffit pour cela. Je dis 2. que la dépendance où l'esprit seroit de Dieu, renfermeroit des contradictions manifestes; car elle supposeroit par exemple, [Liv. 3. chap. 6.] *Que l'esprit verroit les corps en Dieu sans voir son essence: Qu'il verroit les idées intelligibles qui ne se trouvent qu'en Dieu, & que ce qu'il verroit seroit tres imparfait: Qu'il verroit Dieu comme tout estre, & que ce qu'il verroit ne seroit qu'un, ou plusieurs estres en particulier.* Je ne crois pas qu'il y ait rien de plus contradictoire que cela, ni par conséquent le plus opposé à la sagesse de Dieu.

REPONSE A L'ART. XIX. Dans la mesme page je répons, *Que bien loin que cette maniere de voir les corps en Dieu fasse dépendre l'ame de Dieu, elle fait au contraire que Dieu dépend de l'ame par l'union qu'il a avec elle; car il a esté prouvé que toute union réelle & véritable (telle que cet Auteur*

est pour cela entre Dieu & l'ame) suppose dépendance réelle & mutuelle entre parties unies, &c.

L'Auteur demande icy où il a esté prouvé l'union qu'il admet entre Dieu & les esprits, suppose une dépendance réelle? Je ne sçay pas que cela a esté prouvé, lorsque j'ay vu pour le voir dans l'Art. 17. que l'union qui est entre Dieu & les esprits ne pouvoit estre réelle ou morale; & qu'elle ne pouvoit estre réelle ou morale, que selon les manieres que j'ay denombrees dans cet Article. Et de ce que l'Auteur a donné exclusion à toute espece d'union morale qui peut convenir à Dieu, ou du moins qu'il a cru que cette espece n'estoit pas suffisante, j'ay eu lieu de conclure qu'il admettoit donc l'union réelle. Et il ne luy serviroit de rien d'admettre, qu'outre l'espece d'union morale à laquelle il a donné exclusion, il y en auroit d'autres, telles que celles qu'il a rapportées dans l'Article 17. de sa Réponse; car j'ay vu au mesme endroit, que ces especes d'union ne peuvent convenir à Dieu, & qu'il n'y a que celle qui consiste en general dans la dépendance où l'effet est de sa cause, qui luy soit propre.

Tout le reste de cet Article roule sur ce que P. Malebranche distingue entre connoître par idée, & connoître par sentiment; & qu'il pretend qu'on connoist l'éternel par idée, & qu'on ne connoist l'ame que par sentiment. Je luy ai déjà accordé

que nous connoissons l'étendue par idée, non par une idée qui est en Dieu, mais par une idée qui est dans l'ame, & qui est une modalité de l'ame. Mais je luy nie que nous connoissions l'ame seulement par sentiment. Je soutiens au contraire que nous la connoissons par perception, & que la perception (que je ne distingue pas de l'idée) est tout à fait différente du sentiment.

Pour le prouver il faut remarquer que nous appellons *sentir*, estre affecté de plaisir, de douleur, de couleur, ou de quelque autre qualité sensible qui est en nous, & qui n'a point d'objet: Nous appellons au contraire *appercevoir*, avoir quelque connoissance qui a un objet: ainsi nous sentons proprement le plaisir ou la douleur, & nous appercevons proprement un triangle ou un quarré; d'où il s'ensuit que le sentiment & la perception sont deux manieres de connoitre fort différentes. Cela posé, il est évident que quand je me considere moy-mesme, j'y trouve une pensée subsistante qui est affectée tantost de plaisir & tantost de douleur, demeurant toujours substantiellement la même pensée: j'y trouve encore du plaisir ou de la douleur. Or je connois cela d'une maniere fort différente, c'est à dire que je connois le plaisir ou la douleur par *sentiment*, & que je connois la pensée qui en est le sujet, par *perception*, ou par idée, ce qui est la même chose selon moy. Cela est si vrai, qu'il y a de la contradiction à dire

voit, que ce ne soit que par un sentiment
afus qui ne luy decouvre rien de ce qu'elle
est en elle mesme; dont la raison est que
ne ne peut connoistre les modalitez sans
connoistre elle mesme, en tant qu'elle est
la substance; parce que les modalitez de
ne ne sont que la substance meime de l'a-
me affectée d'une certaine maniere, & il est
possible que l'ame connoisse la substance
par sentiment.

Voicy comment le P. Malebranche finit
son article: *Le temps nous apprendra si je me
suis égaré; mais je croy devoir dire qu'il en
est beaucoup avant qu'une opinion aussi ex-
traordinaire, aussi contraire aux prejugez
de l'imagination & des sens, aussi abstraite
et aussi difficile que la mienne, puisse devenir
plus commune, je ne dis pas parmy les
hommes, cela n'arrivera jamais; je dis par-*

RE'PONSE A L'ART. XX. Dans la page 186. j'ay dit que *la troisième raison est la maniere dont l'ame apperçoit tous les corps*; car il pretend que tout le monde sçait par experience que lorsque nous voulons penser à quelque corps, nous envisageons d'abord tous les corps, & nous nous appliquons ensuite à la consideration de celuy que nous souhaitons de voir: Or il est indubitable que nous ne sçaurions souhaiter de voir un corps particulier que nous ne le voyons déjà, quoy que confusement, & en general, &c. L'Auteur se plaint ici de ce que je n'ay pas rapporté ses propres termes: & il a raison de se plaindre si ceux que j'ay rapportez ne sont pas parfaitement équivalens aux siens. Mais il avoué en même temps qu'on peut aisément rétablir ce défaut, en ostant le mot de *corps*, (qu'il dit que j'ay repeté sept fois, quoy qu'il ne l'ait pas mis une seule), & en mettant à la place le mot d'*Estres*.

Je proteste que ce n'est point par affectation que je me suis servi sept fois du mot de *corps*: Mais j'ay crû me devoir servir de ce terme pour ôter l'équivoque du mot d'*Estres*. Car ce mot signifie indistinctement les corps & les esprits; & il ne s'agit icy que des corps, parce qu'il ne s'agit que des estres qui sont vûs en Dieu, & que selon le P. Malebranche il n'y a que les corps qui y soient vûs.

Aprés avoir satisfait à sa plainte, je réponds à la troisième raison. que les corps par-

iculiers sont toujours presens à l'ame en general & confusement ; mais que leur presence n'est autre chose que l'idée de l'estenduë que Dieu a produit dans l'ame, en l'uisant au corps. L'Auteur replique que la question se réduit à sçavoir si cette idée d'estenduë est une modalité de l'ame, & qu'il retend que non, parce que cette idée est trop vaste ; & qu'estant infinie, elle ne peut être la modalité d'une substance finie : je retends au contraire que cette idée n'est infinie qu'objectivement ; & qu'estant finie formellement, rien n'empesche qu'elle ne soit la modalité d'une substance finie.

Au reste, par une idée infinie objectivement, nous n'entendons pas une idée qui a une réalité infinie, ni une idée qui représente des perfections infinies, mais une idée qui représente autant de perfections dans son objet, que l'esprit qui a cette idée, est capable d'un concevoir. Voilà ce que c'est qu'une idée infinie objectivement.

REPONSE A L'ART. XXI. Dans le chap. 6. pag. 407. L'Auteur a dit pour confirmer sa troisieme raison, qu'il semble que l'esprit ne seroit pas capable de se représenter les idées universelles de genre, d'espece, &c. si il ne voyoit tous les corps renfermez en un ; car toute Creature estant un corps particulier, on ne peut pas dire qu'on voye quelque chose de créé, lors qu'on voit, par exemple, un triangle en general, &c.

Il ajoute dans sa réponse que je ne devois pas

pas passer cet endroit sous silence : & je ne l'y eusse pas passé aussi, s'il avoit contenu quelque raison nouvelle : mais il m'a paru qu'il n'en contenoit aucune ; & la chose m'a dû paroître ainsi, après ce que j'ay dit de l'estre objectif des idées ; qui est tel qu'il peut faire que des idées qui sont formellement finies & singulieres, representent des choses qui sont generales, & infinies. Après quoy je vas répondre en forme à son argument. *Toutes les modalitez d'un estre particulier tel qu'est nostre ame, sont necessairement particulieres. Or quand on pense à un cercle en general, l'objet immediat de l'ame n'est rien de particulier. Donc l'idée du cercle en general n'est pas une modalité de l'ame.* Je réponds en forme avec l'homme qui soutient These ; *L'idée du cercle en general n'est rien de particulier* : Je distingue : *in representando* ; Je l'accorde ; *in essendo* ; je le nie. Cette réponse n'est pas moins bonne pour venir d'un homme qui soutient These. Voicy comment l'Auteur poursuit. *Par ces mots, l'idée du cercle en general, je n'entens que ce que je vois quand je pense au cercle. Or ce que je vois actuellement est general. Certainement l'idée du cercle ne me represente rien qu'elle mesme.*

Je ne crois pas que l'Auteur pretende que cette proposition *Certainement l'idée du cercle en general ne me represente rien qu'elle mesme*, soit une suite des deux precedentes ; ni par consequent que son argument soit en

Mais soit qu'il le pretende, ou non, c'est nécessaire d'examiner chaque proposition et cet argument est composé. Quant à la première; je demeure d'accord que les sens des mots sont arbitraires, & l'Auteur peut entendre tout ce qu'il veut par l'idée du cercle en general, pourvu qu'il designe distinctement la signification qu'il attache à ce mot. Mais je soutiens que si par l'idée du cercle en general, il entend ce qu'il voit quand il pense au cercle, & non pas ce qu'il confond le cercle qu'il voit avec la perception par laquelle il le voit: il tombe dans la même absurdité que seroit celuy qui parlant du Portrait de Siam, diroit que par ce Portrait il entend ce qu'il voit quand il pense au Roy de Siam. Quand l'Auteur pense au cercle en general, ce n'est pas l'idée ou la perception du cercle en general qu'il voit; mais par cette perception il voit plusieurs cercles différens, & non pas un seul cercle dans lequel il ne considère que ce qu'il a de commun avec tous les cercles; ce qui se fait par des abstractions de l'esprit en la manière qu'on enseigne aux Scholiers de Logique.

Quant à la seconde proposition, je la dis fautive. *Ce que je vois actuellement est general en mon esprit, qui le rend tel par des abstractions: je l'accorde. Est general en luy-même, je le nie: car il n'y a rien d'actuellement existant qui soit general.*

Quant

Quant à la troisième proposition, je la nie absolument. Car les idées ne se représentent point elles-mêmes; elles représentent seulement leurs objets; & elles les représentent aussi nécessairement que les tableaux représentent leurs originaux, sans quoy nous serions bien assurez que nous aurions des idées, mais non pas qu'il y eût aucune chose dans le monde qui répondit à ces idées; ce qui détruiroit toute la certitude humaine; & il ne serviroit de rien de dire que nous savons par la foy qu'il y a des corps; car la certitude de la foy suppose elle-même qu'il y a des corps, suivant cette commune maxime, *Fides ex auditu.*

Le P. Malebranche finit cet article par ce syllogisme: *L'idée du cercle en general ne me represente que ce qu'elle renferme: Or cette idée ne renferme rien de general, puisque ce n'est qu'une modalité particuliere de l'ame selon Mr. Regis; donc l'idée du cercle en general ne me represente rien de general.* Je répons encore une fois à cet argument comme l'homme qui soutient Thèse; Or cette idée ne renferme rien de general: *In essendo*, Je l'accorde; *In representando*, Je le nie. Donc l'idée du cercle en general ne represente rien de general; Je le nie. Et je le nie sans tomber dans aucune contradiction.

REPONSE A L'ART. XXII. L'Auteur dit dans cet article de sa Réponse, qu'il distingue ses idées de la perception qu'il en a.

Cela

raison de l'Auteur, j'ay dit qu'il est
plus aisé de concevoir que les corps par-
rs sont renfermez confusement dans
l'ue, qu'il n'est aisé de concevoir qu'ils
renfermez dans Dieu qui n'a nul rap-
vec eux. En effet, si Dieu estoit tout
l'estre universel, comme cet Auteur
gne, il faudroit que tous les estres fus-
es parties integrantes, ou des parties
tives de Dieu, parce qu'il est impossible
ver un autre genre de parties: or les
ne sont pas, &c.

Auteur au lieu de refuter mes preuves,
nt de ce que j'ay voulu dire que Dieu
as l'estre universel, ou qu'il n'est pas
stre, parce que s'il estoit l'un ou l'au-
ous les estres seroient des parties inte-
s, ou des parties subjectives de la Di-

Mais afin que le Lecteur puisse juger
il est si facile de se plaindre d'un autre

sujet compris dans l'estendue de ce terme. Or cela estant supposé, il s'agit de sçavoir si l'Auteur a dit quelque part que Dieu est *tout Estre*, & qu'il est l'*Estre universel*; & s'il l'a dit, s'il n'est pas vray que Dieu est, ou ce *Tout* que les Latins appellent *totum* ou ce *Tout* qu'ils appellent *omne*. Voici comment il parle dans le 5. Chap. du 3. Liv. *C'est si je ne me trompe la vanité naturelle, l'amour de l'indépendance, & le desir de ressembler à Dieu, à l'Estre universel, qui comprend en luy tous les Estres, qui nous brouille l'esprit.* Voilà donc Dieu qui est l'*Estre universel*. Voicy comment il parle encore dans le 6. Chap. *Ils voyent de la matiere divisible & figurée, &c. Et il n'y a rien en Dieu qui soit divisible, & figuré: car Dieu est tout Estre, parce qu'il est infini, & qu'il comprend tout: mais il n'est aucun Estre en particulier.* Voilà encore Dieu qui est *tout Estre*. Or Dieu ne peut estre *tout Estre*, ou l'*Estre universel*, sans estre composé de parties integrantes ou subjectives. Donc tous les Estres, c'est à dire tous les esprits & tous les corps sont des parties subjectives ou des parties integrantes de Dieu. Et il ne serviroit de rien de dire que par l'*Estre universel*, par *tout estre*, le P. Malebranche entend l'*Estre premier* qui a produit & qui conserve tous les autres Estres: car il ne s'agit pas icy d'un Estre qui produit les autres Estres hors de luy; mais d'un Estre qui comprend en luy-même tou

les autres Êtres. Il s'ensuit donc que ces propositions que *Dieu est tout Être, qu'il est l'Être universel, & autres semblables* dont l'Auteur se sert à tout propos, ont des conséquences tres-fâcheuses. Mais il suffit que l'Auteur les condamne comme il paroît par sa plainte, pour qu'elles ne puissent luy estre attribuées.

REPONSE A L'ART. XXIV. Dans la page 187. j'ay dit, que *la quatrième & dernière raison de l'Auteur est, qu'il ne se peut faire que Dieu ait d'autre fin principale de ses actions que luy-mesme: d'où il s'ensuit que Dieu ne peut faire une ame pour connoître ses ouvrages, que cette ame ne voye en quelque façon Dieu; de sorte qu'on peut dire que si nous ne voyons Dieu nous ne verrions aucune chose.* L'Auteur se plaint dans sa réponse, que j'ay trop abrégé sa quatrième raison; il dit qu'elle contient environ deux pages dans sa recherche de la vérité, & que je l'ay réduite à sept ou huit lignes; ce qui fait que je l'ay mal exposée. Je réplique à mon tour, que quand j'ay répondu à des Philosophes dont le stile a esté concis, j'ay rapporté leurs propres termes; mais que le sien estant aussi diffus que celui d'un déclamateur, j'ay esté obligé de l'abréger; mais je l'ay abrégé de sorte que quoy qu'il en dise, je luy ay conservé toute sa force, comme je le vais faire voir à tous ceux qui voudront se donner la peine de comparer ses paroles avec les miennes

Voicy comment il propose la question dans le chap. 6. pag. 408. *Il est possible que Dieu ait d'autre fin prin- cipales que luy-mesme ; il est donc possible que non seulement notre amour ne se porte vers luy , mais encore que la fin qu'il donne à notre esprit luy faisse voir quelque chose qui est en luy* ainsi, Dieu ne peut donc faire que nous ne connoissions ses OUVRAGES, si ce n'est par cet esprit voye en quelque façon ; voyant ses OUVRAGES ; de sorte qu'on peut dire que si nous ne voyons Dieu que par une autre manière, nous ne verrons rien de Dieu. &c. . . . Ainsi comme nous n'aimons Dieu que par l'amour nécessaire que nous avons pour Dieu, nous ne voyons Dieu que par la connoissance que nous avons de Dieu ; & toutes les objections particulières que nous avons des connoissances de Dieu sont que des limitations de l'idée que nous avons de Dieu. Je prie le Lecteur de concourir avec ce que j'ay dit au commencement de cet Article, & de voir si l'exposé de la quatrième raison avec lequel j'ay delité possible ; & si en y répondant je n'ay pas servi de ses propres termes que j'ay changé le mot d'*ouvrages* en *des corps*, en quoy je n'ay fait que suivre l'Auteur, parce qu'il ne s'agit que de choses que l'on voit en Dieu ; & seules choses qu'il n'y a que les corps qui y soient. Dans la mesme page 187.]

me de leur cause efficiente seconde.

L'Auteur dit dans la réponse, qu'il trouve beaucoup de confusion dans ma conclusion; & sur tout, il trouve que de quatre choses que je conclus, les trois premières sont fausses. Il dit 1. qu'il est faux que les idées dépendent des estres créés, comme de leurs causes exemplaires; dont la raison est, que bien loin que les estres créés soient les exemplaires des idées, les idées au contraire sont les exemplaires des estres créés. A quoy il est aisé de répondre, qu'on peut dire en quelque manière que les idées que Dieu a des estres créés, sont les exemplaires de ces estres: mais il ne s'ensuit pas de là, que les estres créés ne soient les exemplaires de l'idée que l'esprit a de ces estres créés; autrement il s'ensuivroit que le R

par exemple, ne seroit pas le modèle l'exemplaire de son portrait, ce qui est absurde. Il y a donc cette différence entre idées de Dieu & celles de l'esprit, que Dieu produit les choses créées sur le modèle de ses idées (s'il est vray qu'en Dieu il y ait proprement des idées) au lieu que l'esprit produit aucun objet naturel sur le modèle des siennes. Il dit 2. qu'il est faux que les idées dépendent de l'ame comme de leur cause matérielle. Il croit l'avoir prouvé; je crois avoir démontré le contraire.

Il dit 3. qu'il est faux que les idées dépendent de Dieu comme de leur cause efficiente; dont la raison est, que les idées étant éternelles, immuables & nécessaires, elles n'ont pas besoin de cause efficiente, quoiqu'il avoué que la perception qu'il a de ces idées dépende de Dieu, comme de sa cause efficiente. A quoy je répons, qu'ayant prouvé, comme je l'ay fait dans le 19 Article, que les idées & les perceptions sont une même chose, il suffit que le P. Malebranche avoué que la perception qu'il a de ces idées dépend de Dieu, comme de sa cause efficiente, pour conclure que les idées en dépendent aussi; & par conséquent qu'elles ne sont pas éternelles, immuables, ni nécessaires.

Quant à ma quatrième conséquence, qui est que les idées dépendent de l'action des objets particuliers sur les organes des sens comme de leur cause efficiente seconde,

veu que par les idées on entende leur présence actuelle, ou la perception que nous en avons. Or est-il que la perception que nous avons des idées, & les idées sont une même chose: Donc les idées dépendent de l'action des corps particuliers sur les organes des sens: Donc mes quatre conséquences sont vraies: Donc nous voyons les corps par des idées qui sont des modalitez de l'ame: Donc nous ne les voyons pas en Dieu: ce qu'il falloit prouver.

Troisième Replique de M. Regis, au R. P. Malebranche, Prestre de l'Oratoire.

DANS le premier Tome de ma Philosophie, p. 245. j'avois accusé le R. Pere Malebranche d'avoir confondu dans le chapitre 10. du quatrième Livre de la recherche de la verité, la satisfaction interieure de l'ame avec les plaisirs des sens, & d'estre tombé par cette confusion dans des contradictions manifestes. Au bout de quatre années il tâche par une réponse de se justifier de ces contradictions. Je soutiens au contraire par cette replique, que bien loin de s'enjustifier, il y tombe de nouveau. Voila dequoy il est question. Voicy donc comment je parle dans l'endroit cité de mon premier Tome.

Il y a donc cette difference entre les plaisirs des sens & la satisfaction interieure, que celle-cy est un bien absolu, au lieu que les plaisirs des sens ne sont des biens qu'en

tant qu'ils se rapportent à la satisfaction intérieure de l'ame : ce qu'il faut bien remarquer , pour s'empêcher de tomber dans l'erreur où sont ceux qui confondent la satisfaction intérieure de l'ame avec les plaisirs des sens : car c'est une confusion qui les fait tomber dans de manifestes contradictions, lors qu'ils disent que le plaisir a toujours un bien, mais qu'il n'est pas toujours avantageux d'en jouir : Que le plaisir nous rend toujours actuellement heureux, mais qu'il y a presque toujours des remords facheux qui l'accompagnent ; car il est visible que par le plaisir qui nous rend toujours actuellement heureux, ils ne peuvent entendre que la satisfaction de l'ame ; ny par le plaisir qui est presque toujours accompagné de remords, que le plaisir des sens.

L'Auteur répond en premier lieu, qu'il n'a point confondu la satisfaction intérieure de l'ame avec les plaisirs des sens, & qu'il les a au contraire distinguez vers la fin du dixième chap. du 4 Livre de la recherche de la vérité ; avec cette seule différence, qu'il a appelé *joye* ce que je nomme *satisfaction*, & que du reste il croit que le mot de *joye* est meilleur que celui de *satisfaction* intérieure, à cause que celui de *tristesse* luy est opposé.

Il semble par cette réponse, que l'Auteur croit avoir évité la confusion que je luy reproche, en ayant substitué la *joye* & la *tristesse* à la place de la satisfaction intérieure

ame & du remords de conscience. cela est, il se trompe beaucoup; car l'action interieure & la joye sont deux tout à fait differentes. La joye des choses qui sont hors de nous, c'est qui sont independantes de nôtre li- & la satisfaction interieure depend des qui sont en nous & qui depend de nôtre choix; ce qui fait que la satisfaction interieure de l'ame est un bien parce qu'il est toujours bon de bien & de liberté; & que la joye n'est qu'un effet, parce qu'il n'est pas toujours bon de la joye.

Leur réponse en second lieu, qu'il ne point de contradiction dans cette proposition: *Le plaisir est un bien, mais il n'est pas toujours avantageux d'en jouir.* C'est un vrai aussi qu'il n'y en a point dans la proposition là, mais il y en a une dans celle-cy. *Le plaisir est toujours un bien, mais il n'est pas toujours avantageux d'en jouir.* Or c'est icy la vraie proposition de l'auteur, *Liv. 4, chap. 10. pag. 74.* D'où il s'ensuit que la contradiction subsiste en-

enfin, que son dessein dans le chapitre est de refuter l'opinion des Stoïciens qui prétendent que la douleur n'est mal, ni le plaisir un bien, & qu'il est le contraire: Voicy comment il le fait, sa réponse, pag. 64. Je prétens que la douleur nous rend actuellement

malheureux, & que le plaisir nous rend heureux; je ne dis pas solidement heureux; je ne dis pas heureux & content, je ne dis pas heureux entant que le bonheur renferme la perfection; je distingue ces choses. Or il me semble qu'il n'y a rien de plus contradictoire que cette réponse; Car quoy de plus opposé, que de dire que le plaisir nous rend toujours actuellement heureux; mais qu'il ne nous rend pas solidement heureux; qu'il nous rend toujours heureux; mais qu'il ne nous rend pas contents; car c'est le même que dire que le plaisir nous rend heureux, & qu'il ne nous rend pas heureux: ce qui implique une manifeste contradiction.

L'Auteur tâche de sauver cette contradiction à la faveur de ces termes, en quelque maniere. Il pretend avoir écrit; que les plaisirs des sens sont capables de nous rendre en quelque maniere heureux. Je prétens au contraire qu'il ne l'a point écrit, & qu'il a seulement dit qu'il ne nioit pas que dès cette vie les justes ne fussent heureux en quelque maniere: ce qui est tout différent.

Je ne répons point au reste de cet Article, parce qu'il ne contient rien de nouveau; sur tout je ne répons point au discours que le R. Pere Malebranche m'adresse à la fin de sa réponse. Je me contente de luy dire, que je ne crains point les menaces qu'il fait d'écrire contre ma Morale & contre ma Metaphysique. Il sçait bien qu'il y a plus de mal qu'il leur a fait tout le mal qu'



F 6

JOUR.

V.
JOURNAL
DES SÇAVANS,

Du Lundy 1 Fevr. M. DC. XCIV.

Sancti Eusebii Hieronymi Stridonensis Presbyteri divina Bibliotheca antehac inedita, complectens translationes Latinas Veteris ac Novi Testamenti, cum ex Hebraeis tum à Græcis fontibus derivatas; innumera quoque scholia marginalia antiquissimi Hebraei cujusdam Scriptoris Anonymi, Hebraeos voces pressius exprimentis. Prodiit à vetustissimis manuscriptis codicibus Gallicanis, Vaticanis, &c. Studio & labore Monachorum Ordinis sancti Benedicti à Congregatione sancti Mauri. In folio, à Paris chez Louis Roulland, rue saint Jaques. 1693.

Les Peres Benedictins qui ont entrepris une nouvelle édition des Oeuvres de saint Jérôme, ne se sont pas seulement engagés à rétablir le texte dans sa première pureté, ni seulement à éclaircir les endroits les plus obscurs: ils se sont chargés d'un travail infiniment plus pénible, & dont ils avouent que la grandeur les étonne. Il les est à porter leur jugement sur le plus important de tous les ouvrages de ce Sçavant

is plusieurs siècles. La plupart de ces
ez sont examinées dans la Preface
la tête de ce premier volume; & qui
ter la confusion a esté divisée en
arties.

La premiere les PP. Benedictins ren-
on du titre de *Divine Bibliotheque*,
nt donné à la traduction de la Bible
e saint Jérôme sur le texte Hebreu.
quent ensuite de quelle sorte ce sça-
re s'adonna à l'imitation d'Origene,
ger les fautes qui s'estoient glissées
anciennes versions, après quoy il en
ouvelle sur l'Hebreu, & pour cet
rit cette langue dans sa jeunesse avec
il incroyable, d'un Juif converti à
on Chrétienne. Ils n'oublient pas
es traverses que ce Saint reçut de la
eux qui n'approuvoient pas son des-

depuis les traductions faites sur l'Hebreu en reconnut l'utilité.

Dans la seconde partie les PP. Benedic remarquent, que saint Jerôme au lieu de dire les Livres sacrez tout de suite, & qu'ils sont rangez dans le canon des Juifs traduisit chacun séparément, & selon ce y fut excité par les prieres de ses amis. Versions, tant celles qui avoient esté faites sur le Grec, que celles qui avoient esté faites sur l'Hebreu, furent reçues comme les meilleures qui eussent jamais paru, citées par les auteurs du temps mesme de saint Jerôme luës dans l'Eglise Romaine, puis dans les autres, & enfin consacrées & declarées authentiques par l'Eglise Universelle.

Dans la troisième partie ils expliquent que c'est que le *Canon de la verité Hebreque*, par lequel saint Jerôme n'a rien entendu d'autre chose que le catalogue des livres reçus par les Hebreux, & ensuite par les Catholiques, comme propres à soutenir les dogmes de la foi. Ces livres estoient appelez Canoniques, à la distinction des autres appellés Ecclesiastiques, qui n'estoient lus que pour l'edification du peuple. Et ces derniers estoient la *Sagesse*, l'*Ecclesiastique*, *Tobit*, *Judith*, & les *Macabées*. Ils ont néanmoins esté mis depuis par le Concile de Trente dans le canon de l'Eglise Catholique comme les premiers.

Les Canoniques estoient divisés en trois parties: la Loi, les Prophetes, les Apoc

es. La Loi contenoit les cinq livres de Moïse, la Genese, l'Exode, le Levitique, les Nombres, & le Deuteronomie. La seconde partie contenoit les premiers Prophetes, qui sont Josué, les Juges, & les Rois; & les seconds qui sont Isaïe, Jeremie, Ezechiel, & les douze petits Prophetes. Les Agiographies estoient Job, les Pseaumes, les Proverbes, l'Ecclesiastique, le Cantique des Cantiques, Daniel, les Paralipomenes, Esdras, & Ester.

Saint Jerôme en traduisant Daniel, marqua avec des obelisques l'histoire de Susanne, le cantique des trois Enfans, & l'histoire de Bel, pour faire connoître que ces trois pièces ne se trouvoient pas dans les exemplaires des Juifs.

Outre ces obelisques mis dans le livre de Daniel, il y en avoit dans les livres des Rois & dans les Proverbes, qui avoient un autre usage. Ils servoient à faire voir ce qu'il y avoit dans le Latin qui n'estoit pas dans l'Hebreu, & qui avoit esté tiré du Grec des Septante.

A l'égard des notes qui sont à la marge du *nom de la verité Hebraïque*, elles ne sont pas de saint Jerôme, mais d'un auteur qui, selon la pensée de Rabanus Maurus, vivoit vers le huitième siècle, & qui apparemment est le même que l'auteur des questions Hebraïques sur les livres des Rois, & sur ceux des Paralipomenes, autant que l'on en peut juger par la conformité du stile.

Les Peres Benedictins traitent dans la premiere partie de leur Preface, des titres, des argumens, des distinctions, des vers, & des vers de l'Ecriture.

Al'égard des titres, des argumens, des distinctions, ils nous avertissent qu'il y avoit autrefois presqu'autant que de differens exemplaires, & que chaque traicté Latin en avoit inventé autant qu'il étoit jugé à propos.

Al'égard des versets, ils observent que l'usage en a esté fort ancien, non seulement dans l'Ecriture sainte, comme il paroît par ce qu'Eusebe rapporte dans le seizieme livre du sixieme livre de son histoire, & que le Seigneur divide par versets les versions Grecques des livres sacrez; mais aussi dans les livres des Juifs, & ils le prouvent par l'exemple de Josephus qui a écrit à la fin de ses antiquités Juives, qu'elles contenoient soixante & six versets.

Ces sçavans Religieux ont inseré dans leur ouvrage quatre differentes divisions de l'Ecriture par versets. La premiere est celle de saint Jerôme: la seconde est celle de saint Augustin: la troisieme est celle de saint Gregoire: & la derniere est la moderne qui vient des Mazorets.

Enfin pour ce qui est des nombres & des mesures des vers, ils prouvent qu'il y a eu dans les Pseaumes, & défendent sur ce point saint Jerôme contre Scaliger.

L'Analise des vaisseaux prolifiques du Limaçon de jardin. Par François Poupart.

JE ne sçauois donner une idée plus claire des vaisseaux prolifiques du limaçon, qu'en les comparant à un magnifique groupe, que la sçavante main du Sculpteur a tiré d'un seul bloc de matiere. L'Uterus, le canal que j'appelle Preparant graisseux, qui se va perdre dans le foye; un gros morceau de graisse qui fait l'office des Prostates; un testicule & son vaisseau deferant; deux petits arbres fort branchus; la verge, ses deux ligamens, & un cul de sac dans lequel est renfermée une epée ecailleuse, sont les organes que la nature a tirez d'un mesme tronc pour la perpetuité de l'espece du limaçon.

L'Ovaire ou l'Uterus a deux pouces de long. C'est un large canal fraisé, qui va percer le col de l'animal tout auprès de sa bouche. Il est enveloppé dans une membrane tres déliée, & va finir au commencement d'un gros morceau de graisse blanche. C'est dans ce vaste canal que sont enveloppez les petits limaçons avec leur coquille, que l'animal enfante dans une saison favorable. Le limaçon participe si également de l'un & l'autre sexe, qu'il n'a qu'un ovaire tout simple, & un testicule situé sous le cœur, & assis sur un gros morceau de graisse blanche qui le tient souple, onctueux, & lui sert de coucinet. Ce testicule n'est point un lacis ou un entortillement de vaisseaux comme
da

dans l'homme ; ce n'est que le fond dilaté de son vaisseau defferant. Ce canal defferant est long de deux pouces : il regne sous la membrane de l'ovaire auquel il est attaché par plusieurs petits vaisseaux ou ligamens. Quand le temps favorise les amours de cet animal, son testicule est gros comme un petit pois, & rempli d'une matiere épaisse & si tenace, qu'il auroit esté impossible qu'elle eust pû couler par de si longs canaux, s'ils n'avoient esté graisiez d'une humeur onctueuse que leur fournit le canal Préparant graisseux. Ce canal est long de quatre pouces ; il rampe sous la membrane de l'ovaire, & il va ensuite passer au travers d'un gros morceau de graisse blanche, à la sortie de laquelle il est tortillé & ondé dans l'espace de deux ou de trois lignes, après lequel il entre dans le foye où il se perd. Ce canal & le defferant aboutissent à un conduit commun long d'environ six lignes ; & finit à celui de l'ovaire : Ces deux derniers ont encore un tuyau commun qui va sortir par le col de l'animal, pour faire l'entrée de l'Uterus. Voicy les usages du canal préparant graisseux. Le foye dans lequel il se perd est la source dans laquelle il puise la vertu prolifique : aussi elle lui est toute semblable en couleur, & presque en consistance. En chemin faisant elle rencontre le canal defferant, dans lequel elle tombe par son propre poids ; d'où elle est portée dans le testicule. La graisse au travers de laquelle passe ce gra

canal, fait l'office de Prostates: elle lui fournit une liqueur onctueuse, laquelle est portée dans tous les canaux par où doit couler l'humeur prolifique, pour les rendre souples & glissans, afin que toute épaisse & tenace qu'elle est, elle y puisse aisément couler. Les deux arbres blancs sont plantez sur le commencement de l'ovaire: leur tronc se divise en cent petits rameaux flotans & sans attache. Ce sont des canaux: car quand on les laisse tremper dans l'eau, ils se remplissent, & deviennent assez gros. Je présume que l'humeur prolifique pourroit bien recevoir des préparations en circulant dans ces labirintes. La verge a quatre ou cinq pouces de long: elle est construite de plusieurs petites fibres situées presque parallèlement, & creusée tout au long; de maniere qu'on y peut aisément introduire une grosse loye de cochon. Elle est liée à deux grands muscles ou ligamens, distans l'un de l'autre de trois ou quatre lignes. Un de ces muscles est attaché vers le côté gauche de l'animal au sac membraneux qu'il porte sur le dos: l'autre passe tout proche l'ésophage, au travers de quelques membranes qui lui font faire un angle, & lui servent de poulie, pour tirer obliquement, comme fait le grand oblique de l'œil. Leur situation me fait croire qu'un de ces muscles sert à tirer la verge en dedans lors qu'elle est sortie; & que l'autre aide à la faire sortir dehors lors qu'il est nécessaire.

J'ay vu dans le temps de l'autonne, au long de la verge la mesme humeur que trouve dans le testicule de l'animal. Le reau blanc & cartilagineux a la figure d'une petite poire languette; il renferme une substance blanche, écailleuse, raboteuse comme du chagrin, longue de deux ou de trois lignes, extrêmement pointüe, & plantée dans une petite glande. C'est avec cette épée que le mâle & qu'il éguillonne l'animal auquel il est marié, parce qu'estant fort lent & fort visqueux, & la matiere prolifique épaisse & tenace, les blessures qu'il en reçoit le font vieillir, le mettent en jeu, en amour, & en mouvement.

Je ne veux point de l'honneur qui m'appartient pas. Monfr. Lister de l'Académie royale des Sciences de Londres, a vu l'épée écailleuse sortie de l'animal: mais il ne sçait ce qu'elle devient lors qu'elle est rentrée. Il a connu la verge sans l'examiner autrement, & sçu que cet animal estoit un mafrodite.

*Description du Royaume de France
 tant ses principales divisi-
 ons dressées pour la grand
 tulle, Le Royaume de France
 acquisitions &c. Dediee à L
 Roi de France & de Navarr. par Jean
 Baptiste Nolin; avec une table alphabe-
 tique de tous les noms qui sont sur cette
 Carte, pour les y trouver aisement. Par
 le sieur Tillemon. In 12. à Paris, chez
 Robert Pepie rue S. Jaq. & Jean. Baptist.
 Nolin sur le quai de l'horloge, à l'ensei-
 ne de la place des Victoires. 1693.*

Cette Carte a tous les ornemens qui s'y
 pouvoient desirer. L'Histoire y paroît
 au haut occupée à décrire à la vuë du So-
 leil les glorieuses actions du Roi. L'immor-
 talité à laquelle l'Histoire consacre ses ou-
 vrages tient celui-ci par la main, & s'engage
 à le faire passer à la posterité la plus reculée.
 Les villes prises depuis la ligue d'Ausbourg.
 & les batailles gagnées font une partie des
 preuves de cette histoire.

Le Groupe où le Roi est assis, marque sa
 tranquillité au milieu des plus furieux mou-
 vemens de la guerre. Il est armé pour prote-
 ger la religion, la justice, & ses alliez; &
 foule aux pieds l'heresie, cause fatale des
 troubles dont l'Europe est agitée.

La France presente à sa Majesté l'Angle-
 terre, qui n'a plus d'autre appui que les
 forces de ce Royaume-ci représentées par

Her

au ^{Pays} loüé. La Pieté & la Valeur l'accompagnent, parce qu'elles président à toutes les entreprises. Les ennemis ébloüis de leur éclat paroissent derriere. La renommée leve le voile qui couvre leurs mauvais desseins.

La Cronologie & la Geographie sont jointes à l'Histoire, comme ses deux sœurs. Autour de la bordure se voyent les portraits des Rois qui ont gouverné cette puissante Monarchie depuis son établissement. A côté de chaque portrait sont les années de la naissance, du couronnement, & de la mort.

La Carte seule est de quatre planches; & les ornemens de cinq: & ces neuf planches sont imprimées sur six feuilles & demie.

L'explication de la Carte a deux parties, dont la première contient en plusieurs Chapitres les divisions geographiques du royaume, & de ces acquisitions. Le premier chapitre represente les Provinces, qui sont ordinairement divisées en plusieurs parties, comme en haute & en basse. Dans chaque partie sont distinguez divers pays, avec les principales villes qui s'y trouvent.

Le second chapitre fait voir les Provinces Ecclesiastiques, qui comprennent non le seul Archevêché, mais aussi les Evêchez suffragans. Souvent une Province Ecclesiastique s'étend dans plusieurs provinces *temporelles* ou *seculieres*.

Le troisième chapitre est destiné à décrire les gouvernemens d'Estats, & les gouvernemens de provinces. Dans le dénombre

rement des gouvernemens d'Estats. L'auteur s'est attaché au rang qui fut gardé à l'assemblée de 1614. Dans le dénombrement des gouvernemens de Provinces, il commence par Paris, & ensuite a mis les autres selon qu'ils se touchent.

Le quatrième chapitre contient les Parlemens avec les Presidiaux de leur ressort; le cinquième les Generalitez, subdivisées en pays d'Elections, & en pays d'Estats; à quoi a esté jointe la maniere dont les deniers se levent dans les pays nouvellement conquis.

Les deux chapitres suivans sont un dénombrement des villes où il y a des chambres des Comtes, & des cours des Aides. Le huitième contient les villes où il y a des hotels de Monnoye. Les Univerfitez sont dans le neuvième; les Greniers à sel dans le dixième, & les grandes Maistrises des eaux & fortes dans le dernier.

La seconde partie est une table alphanétique, qui peut passer pour un petit dictionnaire de ce qu'il y a de plus considerable en France. La carte pour laquelle cette table a esté faite est divisée en plusieurs carrez, qui en haut & en bas sont marquez par des lettres capitales, & aux côtez par des lettres Romaines. Pour trouver le mot que l'on cherche, il n'y a qu'à voir au haut ou au bas, & en suite à l'un des côtez. Pour rendre cette table plus utile, les prerogatives des villes y ont esté marquées selon leurs diffe-

differentes juridictions, lesquelles, pour éviter la confusion, y ont esté mises separément. Par exemple au mot d'Alençon, on voit que c'est un Baillage de la Lieutenance generale de Normandie, & un Presidial du Parlement de Roüen.

La Lumiere du Chrétien. Divisée en deux parties: la première, qui lui fait voir ce qu'il doit croire & sçavoir, les actions qu'il doit faire, & celles dont il se doit abstenir: la seconde, les moyens qu'il a de satisfaire à ses devoirs. Corrigée & augmentée par l'Auteur. In 12. à Nantes, & se trouve à Paris, chez Claude Cellier. 1693.

CEt ouvrage est appuyé sur deux fondemens. Le premier est que toute la bonté de nos actions vient de la charité parfaite ou imparfaite. Par la charité parfaite l'Auteur entend la contrition, par laquelle l'homme considere les seuls interets de Dieu; & par la charité imparfaite il entend l'attrition, par laquelle il considere les interets de Dieu & les siens, & ne laisse pas pourtant d'obtenir la misericorde de Dieu & la remission des pechez par le moyen du sacrement de la penitence.

Le second fondement est le sujet de cette charité, qui ne peut estre autre que l'Estre, & sur tout l'Estre intelligent. De ces deux notions l'auteur tire ces trois consequences.

ances. La premiere, que le seul motif qui agit Dieu dans ses operations sur nous, est la charité: la seconde, que Dieu a donné l'estre à la creature intelligente, pour la rendre heureuse, parce que la charité seule la fait agir dans toutes ses operations: la troisième, que la justice de Dieu attaque toujours la difformité, & jamais l'estre de la creature intelligente. Cette consequence a plus d'étendue qu'on ne pense; & l'Auteur s'en sert pour expliquer les plus grandes difficultez de la grace & de la prédestination gratuite des hommes.

Cet ouvrage est divisé en deux parties. Dans la premiere l'Auteur explique le Simbole des Apôtres, les Commandemens de Dieu, & ceux de l'Eglise, & dans la seconde il traite de la grace, touchant laquelle il evite les opinions extrêmes, pour suivre les moyennes & les communes.

On peut dire en general, que cet ouvrage est traité d'une maniere que tout le monde y peut trouver de la satisfaction. Les ignorans seront instruits dans l'explication simple des matières qui sont necessaires. Ceux qui n'ont point d'étude, mais à qui la nature a donné un bon sens, comprendront tout ce qu'il y a de plus élevé, estant traité d'une maniere qui se laisse entendre sans le secours de la Philosophie.

Les Philolophes y verront la cause de tous les mouvemens de nos passions; & les *Theologiens* la resolution de toutes les difficultez.

ficulitez les plus considerables de la prédestination & de la reprobation.

L'Auteur a voulu cacher son nom ; & c'est apparemment par modestie. Mais on peut dire sans la blesser, que c'est une personne de qualité, qui après avoir éclairé long-temps l'Eglise par une vie sainte & exemplaire, a voulu enfin éclairer tout le monde par une doctrine pure & apostolique.

Sacrum Museum Mantuana Congreg. Carmelitarum de observantia, in quo celebriorum Heroum singula simulacra propriis gemmis coronata, suisque locis apte disposita conspiciuntur. Authore Reverendissimo sacra Theol. Mag. ac Doct. Clemente Maria Felina, olim in eadem Congregatione iterato Vicario Generali. In 4. Bononia.

LE P. Gaudento Roberti a essuyé de pénible travaux, entrepris de longs voyages, & fait de grandes dépenses pour rechercher les ouvrages sortis de l'Ordre des Carmes, & les autres monumens qui concernent son histoire. Il ne manquera pas de les mettre au jour quand il les aura recueillis. Cependant il nous donne les petites Poësies que le P. Clement Maria Felina Religieux du mesme Ordre, presenta écrites à la main au Chapitre General de la Congregation de Mantouë.

Ce sont des Distiques, dont les premiers

ne sçauroit estre plus juste, & les conclusions qu'il en tire sont toutes tres naturelles. La netteté du stile & la variété des matieres rendent cet ouvrage tres agreable, & la solidité des choses qu'il contient le rendent un des plus utiles en ce genre qui ayent jamais paru depuis long-temps.

Livres nouvellement imprimez.

La vie de Jesus Christ, tirée des quatre Evangiles, & réduite en un corps d'histoire. Par le R. P. Bernardin de Montreuil, de la Compagnie de Jesus. Revue nouvellement par le P. Jean Brignon, de la mesme Compagnie. In 12. 2 vol. à Paris chez Louïs Roul-land. 1694.

Philosophia in utramque partem, sive selecta & limata difficultates in utramque partem, cum responsionibus, ad usum scholæ, circa celebres universæ Philosophiæ controversias. Pars prima & secunda de rebus Logicis & Physicis. Operâ & labore Laurentii Duhan, Licentiati Theologi, Socii Sorbonici, ac Philosophiæ Professoris in Academia Parisiensis. In 12. à Paris, chez la Veuve de Claude Thibouft. 1694.

JOURNAL
DES SÇAVANS,
Du Lundy, 8. Fevrier, M.DC.XCIV.

*Les Loix civiles dans leur ordre naturel.
Tome troisieme. In 4. à Paris chez la Veu-
ve de J. B. Coignard, & J. Bapt. Coignard
le fils, rue saint Jaques. 1694.*

Voici le troisieme tome des Loix ci-
viles, où il est traité des successions.
Elles sont regardées en general dans
le premier livre: leurs especes y sont éta-
blies, avec les differences des heritiers purs
& simples, & des beneficiers; & la maniere
d'aquerir une heredité & d'y renoncer, y est
expliquée.

Le second livre est des successions legit-
mes, où l'on voit comment succedent les
peres & les meres, les enfans, les freres
les sœurs, & les autres collateraux.

Le troisieme est des successions testam-
entaires, des testamens inofficieux, &
l'exheredation.

Le quatrieme est des codicilles & des
donations à cause de mort, des legs & de
Falcidie.

Le dernier est des substitutions &

ait ne ſçauroit eſtre plus juſte, & les con-
 ſéquences qu'il en tire ſont toutes tres natu-
 res. La netteté du ſtile & la variété des
 matières rendent cet ouvrage tres agreable,
 & la ſolidité des choſes qu'il contient le ren-
 dent un des plus utiles en ce genre qui ayent
 jamais paru depuis long-temps.

Livres nouvellement imprimez.

*La vie de Jeſus Chriſt, tirée des quatre
 Evangiles, & réduite en un corps d'hiſtoire.
 Par le R. P. Bernardin de Montreuil, de la
 Compagnie de Jeſus. Revue nouvellement
 par le P. Jean Brignon, de la meſme Com-
 pagnie. In 12. 2 vol. à Paris chez Louïs Roul-
 land. 1694.*

*Philosophia in utramque partem, ſive ſe-
 lecta & limata difficultates in utramque par-
 tem, cum reſponſionibus, ad uſum ſchola,
 circa celebres univerſa Philoſophia contro-
 verſas. Pars prima & ſecunda de rebus Lo-
 gicis & Phyſicis. Operâ & labore Laurentii
 Duban, Licentiati Theologi, Socii Sorboni-
 ci, ac Philoſophia Profefſoris in Academia
 Pariſienſi. In 12. à Paris, chez la Veuve de
 Claude Thibouſt. 1694.*

ste apres
royent qu'autrement
estre appeiez, & qu'il faut la
me pour en racheter un autre; de sorte qu
en font des sacrifices publics.
J'ai parlé plus au long de ces mêmes sacri-
fices, & des ceremonies qui s'y faisoient,
dans le cinquième chapitre de mon histoire
des Gaules, qui se vend à Paris chez Denis-
Thierry, imprimée en 1686.

SECONDE CONJECTURE.

*Sanctos Anatili Bardi cineres, Sacerdos
holocaustorum Diana, in ternis defodit am-
pullis. Arelate, Calendis Martiis olim ter-
tiis.*

Sanctos. C'est à dire des cendres pures &
inviolables. *Cic. & Liv.*

Anatili. Nom ancien & propre au pa-
d'Arles, vers la côte maritime.

Bardi, Bardes. C'estoient des Poëtes
lustres des Gaulois, du corps des Druides
des Prêtres, dont Lucain parle au livre

mier de la Guerre Civile, de cette se-
vous aussi, Bardes, qui par les louang
ses de ceux qui ont esté tuez dans les co-
vous avez recité plusieurs de vos ve-

sureté.

Cineres sanctos. Cette epitete
aux cendres de Bardus. Voye
tation du tombeau de Chyndo



mes, ou font vœu d'en sacrifier; ce qui s'exécute après par l'entremise des Druides. Ils croient qu'autrement les Dieux ne peuvent estre appeidez, & qu'il faut la vie d'un homme pour en racheter un autre; de sorte qu'ils en font des sacrifices publics.

J'ai parlé plus au long de ces mêmes sacrifices, & des ceremonies qui s'y faisoient, dans le cinquième chapitre de mon histoire des Gaules, qui se vend à Paris chez Denis Thierry, imprimée en 1686.

SECONDE CONJECTURE.

Sanctos Anatili Bardi cineres, Sacerdos holocaustorum Diana, in ternis defodit ampullis. Arelate, Calendis Martiis olim tertius.

Sanctos. C'est à dire des cendres pures & inviolables. *Cic. & Liv.*

Anatili. Nom ancien & propre au pays d'Arles, vers la côte maritime.

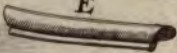
Bardi, Bardes. C'estoient des Poëtes illustres des Gaulois, du corps des Druides & des Prêtres, dont Lucain parle au livre premier de la Guerre Civile, de cette sorte: *Vous aussi, Bardes, qui par les louanges que vous donnez faites revivre les ames genereuses de ceux qui ont esté tuez dans les combats, vous avez recité plusieurs de vos vers avec sùreté.*

Cineres sanctos. Cette epítete convient aux cendres de Bardus. Voyez la representation de Chyndonax Prince des

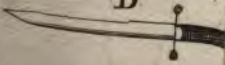
Drui-



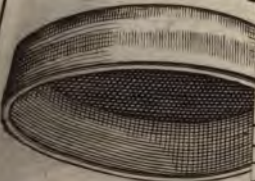
E



D



III



A



Druides, (car il n'y avoit que lui qui leur commandoit, selon Jules Cesar au livre 6. de la guerre des Gaules) que j'ai mise au chapitre 6. de mon histoire des Gaules, où je dis; *Retirez-vous, impies; car les Dieux liberateurs gardent mes cendres.*

Sacerdos holocaustorum Diana. Tout le monde sçait que la Déesse Diane estoit honorée à Arles plus particulièrement que les autres Divinitez; qu'on offroit des victimes sur ses autels, & qu'on faisoit à cette Déesse des holocaustes ou des sacrifices, où l'on brûloit toute la victime. Entre plusieurs monumens que nous en avons, il s'entrouve un tres beau chez M. Girard Geometre d'Arles. Il a esté tiré d'une des branches du Rosne qui est au dessus de Trinquetaille, pendant une grande secheresse d'automne. C'est un vase de verre d'un pied & demi, le fond duquel est un quarré sur lequel sont ces lettres:

C.	E.	V.
H.	□	O.
D	I	A.

par lesquelles on conjecture avec assez de raison, qu'on a fait un holocauste d'une victime à Diane.

Calendis Martiis olim tertius. Le premier jour de chaque mois est appelé les Calen-

des, & dans chaque mois il n'y a qu'un jour de Calendes. Ainsi eu égard à l'année, on peut appliquer *Calendis tertius* au troisiéme mois; ce que l'on peut voir dans Ulpien & dans Martial.

Olim. Les Sçavans d'Arles ont beaucoup disputé sur la signification de ce mot: ainsi je n'en parlerai pas, & le laisserai comme un mot consacré dans les Ecritures de ces Prêtres, & comme il est sur les marbres; suivant en cela Alexander ab Alexandro, qui dit dans son livre troisiéme *Genialium dierum*: Mais il faut remarquer que ce que nous disons de Mars, qu'il a fait le commencement de l'année depuis la fondation de Rome a esté observé religieusement par différentes nations dans les premiers temps. Car Numa a commencé, & ensuite les Albains, les Anciens, & les Tusculans, à faire Mars le troisiéme mois de l'année.

Ovide le confirme, Mars, nous commençons par vous l'année Romaine; & nôtre premier mois sera appellé Mars de vôtre nom. plus bas: Si le temps vous permet de lire les fastes ou le Calendrier Etranger, vous trouverez un mois appellé du nom de Mars. Les Albains l'ont fait le troisiéme de l'année, les Phalifiques le cinquiéme, & les Herniques le sixiéme.

C'est pourquoi, à l'exemple des Romains & des Etrangers, ce mot *olim*, ainsi qu'il

le Narbonnoise, lors qu'en l'ann-
 ondition de Rome 708. avant
 Jules Cesar publia par tout l'Em-
 in un edit pour le changement de
 ile, & pour l'abrogation de l'an-
 iere de commencer l'année. Car
 que les Prêtres n'ignorant pas le
 t des temps de cette epoque,
 rit mal à propos: *Calendis Mar-*
rtiis; soit que la dernière année
 ien des Gaulois finist, soit que la
 année du stile nouveau de Jules
 mençast, puis que même ce mot
 sentiment des meilleurs auteurs,
 ment bien avoir rapport au futur,
 & au present.

La description de ce monument
 est decouvert.

Un beau en forme de petit tonneau.
 Trois vases de verre, dans lesquels
 des cendres ou les restes de l'holo-

étui de cuivre jaune partagé en
 six de petites poignées, & composé
 de six petites lames liées ensemble.

Un couteau dont les Prêtres se ser-
 vent les sacrifices, ou dont ils disse-
 cut la victime. Le manche est fait de
 bois.

Une gaine à deux trous: l'un pour
 le couteau; & l'autre pour le stilet
 qui ne se trouve pas.

Une table de cuivre jaune de la figure
 GG.

d'un

P. *Anselme, Augustin Déchaussé.*
 Anselme estoit de Paris. Bien qu'il
 eut un temperament extrêmement
 entra à l'âge de dix-neuf ans dans
 Augustins Déchaussés, & obser-
 vateurs pratiques les plus austeres,
 & d'une longue vie.

Il se consacra particulièrement à la Theo-
 logie & à l'Histoire. Les personnes
 qui virent sa conduite depuis l'âge de
 sa naissance jusqu'à sa mort, recueillirent les
 premiers principes; & toute la France pro-
 fita par la lecture de ses livres.

Il mit au jour le Palais de l'hon-
 neur, & expliqua les genealogies des mai-
 sons de France, de Savoye, & de plusieurs
 autres. Il écrivit l'institution des Ordres
 du Roy, & celle des principales charges
 de la Couronne. Il y traita aussi des ceremo-
 nies au sacre des Rois & des Rei-
 nées, des entrées solennelles, au Baptême
 des Rois, & aux pompes funebres des
 Princes.

Ces sortes d'ouvrages sont fort
 utiles à l'accroissement, le P. Anselme
 a divisé celui-ci en deux volumes
 imprimé l'année 1674. sous le titre de *la Mai-
 son des grans Officiers de la cour-
 onne* n'ayant encore aquis depuis ce
 temps de nouvelles lumieres, & ayant
 recueilli une quantité de memoires & de ti-
 tules, il a augmenté son travail, & y a joint

quantité de Maisons Souveraines de
rope.

Il meditoit d'en faire une troisiéme
tion en trois volumes, lors qu'il fut
d'une maladie qui en huit jours le
tombeau, au grand regret des Relig
son Ordre, qu'il avoit edifiez dura
quante ans par l'exemple de sa vertu
quantité de personnes du siecle, qu
assistées de ses instructions & de ses co
Il mourut le dix-septième Janvier de
sente année, âgé de soixante & neuf

*Bibliotheca Thevenotiana, sive Ca
impressorum & manuscriptorum li
Bibliotheca viri clarissimi D. Mel
cis Thevenot. In 12. à Paris chez
tin & Pierre de Laulne, place de S
ne. 1694.*

LA premiere vuë de ceux qui
imprimer ce Catalogue des li
feu Mr. Thevenot, a esté d'instruire
qualité & de leur nombre, ceux qui
droient acheter. Les Hebreux y tien
premier rang, puis les Arabes, les Sin
les Caldéens; puis les Grecs, les
les François & les autres. Les livres
cune de ces langues sont disposez sel
dre que le nom de l'auteur, ou le
l'ouvrage tient dans l'alfabet, sans
ction des sujets qu'ils traitent.

Parmi ce grand nombre il y en a be
de rares, soit imprimez ou manus

Catalogue.

et abrégé, qui n'a esté trouvé parmi ses
l'ers qu'après sa mort, contient plusieurs
icularitez qui peuvent servir de supple-
t à l'éloge que je fis de lui dans le trente-
ième Journal de l'année 1692.

*Paratus ad Bibliothecam maximam vete-
um Patrum & antiquorum Scriptorum Ec-
lesiasticorum, Lugduni editam: in quo
uidquid ad eorum scripta & doctrinam,
ariosque scribendi & docendi modos perti-
et, dissertationibus criticis examinatur
& illustratur. De Scriptoribus primi Ec-
esia seculi. Opera & studio Dom. Nico-
le Nourry Presbyteri & Monachi Ordi-
is sancti Benedicti à Congregatione sancti
Mauri. In 8. à Paris chez Jean Anisson,
ue saint Jaques. 1694.*

à premiere pensée du P. Dom. Nicolas

nouvelles versions, lors que les autres auroient esté defectueuses; ajoutoit choix les petites pièces des *spicileges* *analectes*, & d'autres semblables collées, & fait à la teste de chaque traité un abrégé pour en expliquer le sujet & l'auteur.

Il auroit composé pour chaque siècle une Preface, où il auroit donné une juste idée des Auteurs qui s'y seroient distinguez, de leurs emplois, de leur doctrine, & des adversaires qu'ils auroient eus à battre.

Ce dessein parut fort beau à quatre Savans auxquels il avoit esté communiqué. Mais d'autres considerant que presque tous ceux qui font profession d'étude, ont des Bibliothèques des saints Peres; que l'on venoit d'en imprimer une à Lion plus grande que toutes les autres, jugerent qu'il étoit plus à propos de suppléer seulement ce qui manquoit à ces grans ouvrages, en composant un Apparat, où l'on fît une exacte table de chaque traité qu'ils renferment. P. le Nourry s'est rendu à ces raisons, & a travaillé serieusement à un apparat, dont il donne maintenant le premier tome, composé de plusieurs dissertations.

La premiere traite des Ecrivains du premier siècle de l'Eglise, décrit leur vie, leurs occupations, les occasions qui les engagez à écrire, l'origine, le progrès, & la décadence des heresies qu'ils ont combattues. De là on connoit clairement

ine que l'Eglise Catholique enseignoit
 ce premier siecle: Car les Peres en re-
 t les Heretiques qui disoient que Jesus-
 st estoit un pur homme, ou ceux qui
 enoient qu'il n'avoit eu qu'un corps
 stique, ont établi les dogmes opposez
 erreurs, sçavoir, que J. C. estoit
 , & qu'il avoit un veritable corps. Le
 Nourry nous represente dans le même
 it quel estoit l'estat des Ecoles du mê-
 cle; quelle estoit la suffisance des
 es qui y préfidoient, & la metode qu'ils
 ient pour enseigner les veritez saintes
 re religion.

P. le Nourry passe après cela aux Ecri-
 du premier siecle, & commence par
 rgies publiées sous les noms de saint
 s, de saint Marc, & de saint Pierre. Il
 e d'abord combien la liturgie &
 tion du sacrifice non sanglant de la loi
 lle a esté simple dans son institution,
 n bien a esté étendu le pouvoir laissé
 divin Instituteur à ses Apôtres d'y
 er des prieres & des ceremonies. La
 qui lui paroît la plus sure pour re-
 stre ce que les Apôtres y ont en ef-
 outé, consiste à considerer attentive-
 ce qui en a esté écrit par saint Paul &
 is des Evangelistes; ou mesme ce qui
 sté rapporté par saint Justin dans l'u-
 les apologies. Suivant cette regle, il
 ne les railons alleguées jusques ici ou
 t contre la liturgie de saint Jaques;

&

& découvre enfin le temps auquel elle a paru, & le sujet pourquoy elle a esté mise sous le nom de cet Apôtre.

Venant ensuite à la liturgie de saint Marc & à celle de saint Pierre, il montre qu'elles ont des caracteres plus certains & plus évidens, qui font voir que la premiere n'est point de cet Évangéliste, ni la seconde du chef du College Apostolique. Ce que j'ai dit jusques ici est tiré des deux premieres dissertations de cet Apparat.

L'Épître de S. Barnabé fait le sujet de la troisiéme. Le P. le Nourry y fait une analyse tres exacte de cette épître, propose les différentes opinions des auteurs, & les nouvelles conjectures du Ministre le Moine sur ce sujet, avec les fondemens de ceux qui la rejettent comme une piece supposée. Il recherche en quel temps, & à qui elle a esté adressée, les manuscrits qui en restent, les éditions qui en ont esté faites, les observations dont elle a esté enrichie, & l'accusation formée contre l'auteur de n'avoir pas bien entendu les propheties qui regardent le Messie.

La dissertation suivante est sur les livres du Pasteur nommé Hermas. Notre auteur y montre qui estoit cet Hermas, en quel siecle, en quelle langue il a écrit, comment il a divisé son ouvrage, ce qu'il a traité dans chaque partie, qui est celui qui l'a traduit en Latin, & l'estime que les anciens en ont fait.

* ensuite ceux qui ont cru qu'il estoit

estoit rempli d'erreurs, & qu'il favorisoit les Novatiens, bien que Tertullien ait reconnu qu'il leur estoit contraire. Enfin il examine si le mot de *hegrin* dont il est parlé dans ce livre, estoit celui d'un ange; si le Jeufne appellé *Xerofagie*, estoit d'obligation dans les premiers temps, & quel est le sens de ce que dit Hermas, que les Apôtres prêcherent à ceux qui estoient dans les enfers.

Le P. le Nourry rejette dans la cinquième dissertation, comme une pièce fausse & supposée, la vie de saint Jean publiée sous le nom de Procore, & dans la sixième les deux livres de saint *Lin* sur la mort de saint Pierre & de saint Paul, avec toutes les particularitez de l'apparition de Neron, de la conversion de la ville de Rome, & les autres circonstances fabuleuses dont ils sont remplis.

La dissertation qui suit est une des plus importantes. Le P. le Nourry y a renfermé avec beaucoup d'ordre & de netteté, tout ce qui a esté répandu dans plusieurs volumes touchant les lettres de saint Ignace Martir. Dans la première partie de la dissertation il fait l'abregé & l'analyse de ces lettres, prouve par des argumens tres solides qu'elles sont véritablement de S. Ignace, & détruit sans ressource tout ce que Daillé & un autre Ministre ont avancé au contraire. Il fait retomber sur Daillé son système, qui consiste à dire que les lettres de
sain

saint Ignace, se perdirent presque aussitôt qu'elles eurent été écrites, mais que cent quarante ans après un imposteur composa celles que nous avons; & l'accable du débris de toutes les machines qu'il avoit dressées pour le soutenir.

Dans la seconde partie il montre par plusieurs raisons, que les interpretations de ces lettres ne sont pas de saint Ignace. Et dans la troisième il fait le dénombrement des éditions de ces lettres, de leurs versions, & des notes & des observations mises au jour pour les éclaircir. Enfin il en ajoute de nouvelles sur le Sacrement de l'Eucharistie, sur l'autel où elle estoit gardée, sur la divinité de J. C. & sur la hierarchie des Ministres de l'Eglise.

Dans la 8. dissertation nôtre sçavant Benedictin établit la verité de la lettre de S. Policarpe contre Daillé qui ne l'a revuë en doute que parce qu'elle ne s'accorde pas avec ses préjugés. Il y combat séparément le Ministre le Moine, qui reconnoissant que la première partie de cette lettre est de saint Policarpe, nie que la seconde en soit aussi.

Dans la neuvième il montre que les deux lettres publiées sous le nom de saint Martial, sont l'ouvrage d'un imposteur qui a vécu long-temps depuis, & qui n'avoit point d'autre vuë que d'attribuer une grande antiquité à l'Eglise de Limoges.

Il reste encore dans ce premier tome trois disser-

dissertations, dont je reserve l'extrait pour le Journal suivant.

Livres nouvellement imprimez.

Les quatre fins de l'homme, dediées au Roi. In 12. à Paris, chez Simon Benard. 1694.

Methode & sujets d'oraison pour les Dimanches & Festes de l'année. In 12. à Paris, chez le mesme. 1694.



JOURNAL
DES SÇAVANS

Du Lundy, 15. Fevrier, M. DC. XCIV

Apparatus ad Bibliothecam maximam veterum Patrum & antiquorum Scriptorum Ecclesiasticorum, Lugduni editam: in quodquid ad eorum scripta & doctrinam variosque scribendi & docendi modos pertinet, dissertationibus criticis examinatis & illustratur. De Scriptoribus primi Ecclesie sæculi. Opera & studio Dom. Nicolai Nourry Presbyteri & Monachi Ordinis sancti Benedicti à Congregatione S. Mauri. In 8. à Paris chez Jean Anisson. 1694.

LA dixième dissertation de l'Apparatus dont je continue l'extrait, est une recherche de tout ce qui a été avancé jusques ici sur les œuvres de saint Denis, tant par les Theologiens qui les ont reçues comme sorties des mains du premier Evêque d'Athènes, que par les Critiques qui ne les ont regardées que comme une production du cinquième siècle. Le P. le Nourry n'oublie aucun des argumens qui ont été sur ce sujet, ni aucune des réponses qui ont été faites, & encherit sur tout

couvertes & sur toutes les re-
des Auteurs qui ont traité cette
vant lui. Il met dans tout son jour
fondée sur une tradition d'onze
découvre avec la mesme clarté ce
défectueux, & fait voir combien
qu'elle ne soit constante & conti-
nus fait considerer de quelle force
ce ou d'Eusebe & de saint Jérôme
fait aucune mention de ces ouvra-
le saint Athanase & de saint Cirille
n'ont point servis contre les here-
ur temps. Il pese avec beaucoup
de ce qui se peut conclure des ré-
ue firent les Catholiques la premiere
ces livres furent citez : car les Seve-
nt cru que le nom de saint Denis
te seroit un puissant appui de leurs
, ils les opposerent aux Orthodo-
a conference tenue à Constantino-
33. Alors Hipation leur répondit
livres qu'ils citoient estoient au-
outeux, & que s'ils avoient esté
z par saint Denis l'Areopagite, ils
nt pas esté inconnus aux anciens
oient pas manqué d'en tirer de
antages contre l'impieté d'Arius.
l'examen que fait notre auteur de ce
ecles suivans fournissent de preuve
ou contre ces livres, il met en sa
ecret de la Faculté de Theologie de
tre Luter, qui n'avoit point enco-
blié. Il est conçu en ces termes :

Additur & hac ex libro de captivitate Babylonica. In Dionysio qui scripsit de caelesti hierarchia; nihil ferme est solida eruditionis; & omnia sunt illius meditata in prefato libro, ac somniis prope simillima. In Theologia autem mystica perniciosissimus est, platonizans magis quam christianizans. In Ecclesiastica vero hierarchia ludit allegoriis, quod est otiosorum hominum studium. Hac propositio est falsa, temere & arroganter adserta, ac viro sancto, & insigni eruditione Areopagitam, quem Damascenus divinum Pauli discipulum, acerrimum & deiloquentissimum appellat.

Ce decret est de l'année 1520. Un autre semblable contre Erasme, imprimé en plusieurs endroits, ne fut rendu que sept ans depuis.

Comme le stile de ces livres, les auteurs qui y sont citez, les traditions qui y alleguées, ce qui s'y trouve de la discipline & des exercices des monasteres, des ceremonies Ecclesiastiques, & de la maniere de ministrer les sacremens, sert à faire juger l'auteur de la dissertation fait de sollicitations sur toutes ces choses; & bien ne déclare pas ouvertement sa partialité, laisse voir de quel côté il panche. Les conciles ne furent composez que de ceux de Valde qui se trouve entre le Concile d'Ephefe & celui de Calcedoine.

et l'analise de ces ouvrages, il mon-
 trera la multitude qui se peut tirer de leur lecture
 de plusieurs éditions & des versions qui en
 ont été faites, des remarques & des com-
 mentaires composez pour les illustrer.

La sixième dissertation est sur les *recogni-
 tions* de saint Clement, sur lesquelles le P. le
 rapport & la conference de ce
 saint Epiphane, saint Jerôme,
 Photius, & mesme les modernes en
 ont fait, nous montre ce que nous en de-
 sire de plus vrai-semblable. Il re-
 qui peut avoir composé cet ouvrage
 paroit aujourd'hui, quel fruit s'en
 tire, combien de fois il a esté imprimer
 par qui il a esté éclairci.

Les ouvrages recueillis dans l'appendice
 de ce tome de la Biblioteque des Peres
 à Lion, font le sujet de la dernière
 dissertation de cet Apparat. Elle est divi-
 sée en plusieurs chapitres. Le premier traitte
 de l'histoire d'Aristée, dont l'analise
 occupe tout le premier paragraphe. Le se-
 cond paragraphe contient les différentes opi-
 nions dont ont partagé les sçavans sur ce su-
 jet. Les uns ont cru que la relation de la
 Septante estoit l'ouvrage d'Ari-
 stée, les autres sont demeurez d'accord
 qu'il n'avoit autrefois composé cette re-
 lation, mais qu'elle avoit esté perdue, &
 que nous avons est une piéce
 de l'original. D'autres enfin, comme Vivès
 & d'autres, ont soutenu qu'Aristée n'a-

voit jamais fait de relation de cette version.

La premiere opinion semble fondée sur l'autorité de Joseph, de Philon, de saint Justin, de saint Irenée, de Clement d'Alexandrie, dont les uns ont parlé précisément de l'histoire d'Aristée; & les autres sans faire mention d'Aristée ont raconté de quelle maniere Ptolemée avoit fait traduire les livres sacrez en langue Greque. Scaliger & les autres modernes qui soutiennent la seconde opinion, s'appuyent principalement sur le témoignage d'Hermippe de Smirne qui vivoit sous le regne de Ptolemée Evergete, & qui au rapport de Diogene Laerce, a assuré que Demetrius de Phalere devint suspect & odieux à Ptolemée Philadelfe, & mourut au commencement de son regne: d'où il s'inferé qu'il y a peu d'apparence qu'il lui ait jamais conseillé de procurer une traduction de l'Écriture sainte pour en enrichir sa bibliothèque. Le P. le Nourry pèse exactement toutes ces raisons & plusieurs autres, & réduisant la principale difficulté à l'opposition qui paroît entre Hermippe & Aristobule, il déclare que le témoignage de ce dernier lui semble plus fort que celui de l'autre.

Le livre des testamens des douze Patriarches est examiné dans le second chapitre, & *rejeté* comme supposé, & comme contraire en plusieurs points aux divines Écritures. Il y est parlé des manuscrits de ces

estamens, & de la version Latine qu'en fit Robert Grokede Evêque de Lincoln en 1242.

Le dernier chapitre est employé à agiter la fameuse question des huit livres des oracles, & à examiner trois opinions qui ont été formées touchant les Sibilles. La première est de ceux qui croient qu'elles ont composé ces huit livres avant la naissance de nostre Seigneur. La seconde est de ceux qui quoi que persuadent qu'il y a eu des Sibilles qui ont fait des prédictions touchant ce qui devoit arriver aux Romains, ne peuvent néanmoins demeurer d'accord qu'elles aient jamais rien prophétisé touchant la religion Chrétienne, & qui attribuent les vers qui la regardent à un Chrétien qui a vécu vers le milieu du second siècle. La troisième est de ceux qui reçoivent les vers citez ou par les Payens ou par les saints Peres, & rejettent tous les autres. L'auteur de l'Apparat examine ces differens sentimens avec son exactitude ordinaire, prouve contre les Sociniens, qu'il y a eu en effet des Sibilles; qu'il y a un grand nombre de faussetez & d'impostures dans les huit livres que nous avons sous leur nom; après quoi il réduit toute la difficulté à sçavoir si les passages citez ou par les auteurs profanes, ou par les auteurs Ecclesiastiques, sont véritablement d'elles. Avant que de la résoudre il pese toutes les raisons alleguées ou pour ou contre,

à découvrir ce qu'elles ont de fort ou de foible.

ble, & fait des reflexions toutes nouvelles sur les passages de Ciceron, & sur la quatrième eclogue de Virgile. De là passant aux autoritez de saint Justin, de Lactance, de Constantin, il montre que Gallée qui a traité le dernier ce sujet dans un gros volume, est tout à fait inexcusable d'avoir rejeté avec mépris le sentiment des plus celebres personnages de l'antiquité. Le P. le Nourry entre dans la discussion des raisons qui servent à appuyer ce sentiment, & des réponses qui peuvent le détruire. Enfin il propose ce qu'il juge pouvoir estre plus raisonnablement avancé sur ce sujet. Il finit ce premier tome par un avertissement qu'il donne sur l'histoire de Beroſe qui n'a pas esté imprimée dans la Biblioteque des Peres, quoi que la censure que Gaspard Varrerius en a faite ait eu sa place dans l'édition de Cologne, & depuis dans celle de Lion.

Remarques sur la Réponse qui a esté inserée sous le nom de M. Bernoulli dans le 3 Journal de cette année, au sujet d'un problème de Geometrie.

JE voudrois bien n'estre pas obligé de refuser à Mr. Bernoulli le silence qu'il me demande par sa réponse : mais elle est publique, & ses prétentions sont telles que je suis engagé d'en dire mon sentiment, pour ne pas encourir le soupçon de favoriser l'erreur.

Il prétend avoir résolu dans le Journal du 31. Août dernier, le problème qui avoit été proposé avec un prix de 60. pistoles dans le Journal du 20. Juillet : & je pretens que des regles qu'il a données à celles qu'il auroit dû donner pour le résoudre, il n'y a pas moins de difference que du troisième degré à un degré infiniment ele vé.

Cependant il parle de sa solution en plusieurs endroits de sa réponse comme si l'on avoit grand tort d'y trouver à redire, & il s'écrie qu'elle est si évidemment bonne, qu'il faut estre partie, & s'estre proposé de ne jamais se rendre, pour y trouver la moindre difficulté. Toutefois il avoue qu'il auroit besoin d'une metode qui fust suffisante pour résoudre par Geometrie les egalitez de tous les degrez, & que celle qu'il a citée n'a esté faite que pour le troisième seulement. Ensuite il ajoute qu'il est vrai que l'application de cette metode du troisième degré devient tres penible dans les egalitez de plus de trois dimensions; que toutefois la difficulté n'ôte pas la possibilité.

Mais pour faire que la solution de M. Bernoulli soit bonne & generale, comme il le prétend, il faut qu'elle satisfasse au problème proposé; & pour y satisfaire il ne suffit pas qu'il soit possible d'appliquer la metode qu'il a citée, il faudroit encore une metode pour regler cette application, où bien en donner une autre qui fust equivalente aux deux ensemble; & en quelque maniere que

cela arrive, l'on a besoin que la metode embrasse tous les degrez, & qu'elle soit differente de celle que M. Rolle a donnée pour le mesme sujet.

C'est encore une des conditions du problème: Que des deux courbes qui doivent concourir pour résoudre par Geometrie une egalité quelconque, il faut qu'il y en ait une qui soit donnée, & que l'autre soit du degré le plus simple qu'il est possible. Ainsi il estoit inutile que M. Bernoulli se donnast la peine de recourir à la metode de M. Sluse pour donner un *eclaircissement solide* à sa solution, parce que cette metode ne suffit que dans les occasions où il est libre de prendre & de fixer des courbes accommodantes; & l'on peut voir aussi que bien loin d'*eclaircir* par cette metode la *position des courbes* qu'il avoit donnée dans sa solution, il a esté obligé d'y faire un changement general.

Comme il suffiroit de lire avec un peu d'attention les autres endroits de sa réponse, pour s'appercevoir qu'ils ne prouvent rien contre moi, & qu'ils sont contraires à ses sentimens; je ne donnerai point les observations que j'y ai faites, afin de me conformer en cela à ses intentions.

Mais il y a des difficultez importantes qu'il a touchées dans sa solution sans en parler dans sa réponse; & il est bon de les remarquer, parce qu'il est necessaire de s'en demêler pour résoudre le problème: C'est de donner une metode pour trouver les limites

tes des racines de toutes les egalitez , qui soit aussi generale que celle que M. Rolle a donnée sur ce sujet , & qui en soit differente. Et il est certain que celle que M. Bernoulli a citée pour ce besoin , est tres defectueuse ; ce qui se peut verifier tres facilement & fort vite avec des connoisseurs dans une conference.

Ainsi il se trouvera que M. Bernoulli n'a point satisfait aux difficultez capitales du problème , & mesme que l'on seroit infiniment éloigné d'y satisfaire par les methodes qu'il a citées pour ce sujet.

Ce problème suppose aussi que l'on prepare l'egalité proposée ; & cette preparation se peut faire fort aisément par le moyen d'une regle que je donnai sur ce sujet dans le Journal du 14. Septembre dernier. Pour y réussir par la regle de M. Bernoulli , l'on auroit besoin de transformer & de résoudre une suite d'egalitez , du moins aussi composées que celle qui est en question ; & comme il ne donne point de détermination analitique pour juger de celle qui réussit , il se trouvera pour cette raison , & pour d'autres encore dont on ne parle point , que sa regle est inutile dans l'usage. Mais après tout il y a un tour ingenieux qui marque en lui & de l'esprit & de l'Algebre.

Je consens qu'il prenne Messieurs de l'Academie Royale des Sciences pour juges de notre differend , quoi que j'aye de fortes raisons pour en recuser quelques-uns. Il me

suffit qu'ils veuillent bien signer le jugement qu'ils en porteront, & qu'il me soit communiqué.

La metode que j'avois promise pour faire évanouir les inconnues qui sont communes à plusieurs egalitez, consiste à les multiplier par des quantitez pleinement indéterminées, dont l'origine soit l'inconnue mesme que l'on veut faire évanouir. Ensuite on compare les produits entr'eux, sçavoir les termes de l'un aux termes de l'autre, chacun à son pareil: d'où il resulte des egalitez auxiliaires qui ont pour inconnues les indéterminées introduites, & dont la resolution donne ce que l'on demande. Et generalement parlant, pour appliquer l'Algebre à l'Algebre mesme, pour l'appliquer aux courbes geometriques & aux questions qui s'y réduisent, un des meilleurs moyens d'y réussir, c'est de supposer des egalitez pleinement indéterminées pour en tirer des egalitez auxiliaires. Cela sera expliqué dans la suite.

Carmina Pacifici Maximi Poëta Asculani.

In 4. Parma. 1692.

Pacificus Maximus vint au monde au commencement du quinzième siecle, durant les troubles dont l'Italie estoit alors agitée. Ses parens qui avoient suivi le parti qui s'étoit trouvé le plus foible dans Ascoli, furent contraints de s'enfuir; & sa mere pressée des douleurs de l'enfantement, s'arrêta dans

dans le château de Murri, où elle accoucha de lui sous un olivier.

Les troubles ne furent pas si-tôt apaisez que ses parens retournerent à Ascoli, où dans la suite du temps ils l'éleverent avec soin, & lui firent apprendre les belles lettres, la Philosophie & la Jurisprudence, dont il fit des leçons publiques dans les Universitez les plus fameuses d'Italie. Il excella principalement en Poësie: mais son inclination pour les sciences ne l'empêcha pas de suivre la profession des armes, dans laquelle il servit utilement Altonse Roi de Sicile.

Il fut estimé de tous les Sçavans de son siècle, & n'eut entre eux aucun autre ennemi qu'Ange Politien, contre lequel il composa une satire. Il mourut à Fano âgé de près de cent ans. Dans sa vieillesse il eut un fils qui ne vécut que dix ans.

Ses poësies étant devenues fort rares, l'Imprimeur de Parme qui a souhaité de les mettre une seconde fois sous la presse, a reçu de M. Magliabecchi un exemplaire sur lequel cette edition a esté faite.

On en a retranché ce qui bleffoit le moins du monde l'honnêteté, & ce que l'auteur avoit condanné lui-mesme avant sa mort. Outre les dix livres d'élegies, les deux sur Lucrece, & les deux sur Virginie qui sont dans ce volume, il en avoit fait sept de la sagesse, huit de la continence & de la chasteté, neuf de la moderation de l'esprit, du

bien, de la destinée, & de l'ame, & dix de la Providence.

Memoire sur la question de preface pour Messieurs les Ducs & Pairs de France, contre M. le Maréchal Duc de Luxembourg. In 12. à Paris chez Louis Sevestre. 1693.

IL s'agit de sçavoir si M. le Maréchal Duc de Luxembourg n'ayant eu jusqu'à présent rang & seance en qualité de Duc & Pair de France que de l'année 1661. il peut l'avoir de l'année 1581. temps de l'enregistrement de l'ancienne Pairie accordée au Bisayeul de Madame de Luxembourg dans la ligne feminine, sous pretexte que l'erection de Duché & Pairie estoit pour ce Bisayeul & ses heritiers, tant mâles que femelles, & ayans cause.

Mrs. les Ducs & Pairs de France soutiennent par ce memoire, que cette prétention est contre le droit commun, contre la possession des Pairs, contre l'interest public contre l'ordre perpetuellement observé de quatre moyens qu'ils déduisent se fer long, & que je réduirai à peu de paroles.

Le premier est l'arrest contradictoire intervenu en 1662. après une plaidoirie nelle. Il est vrai qu'il n'a esté rendu qu'une provision; mais il ne laisse pas de fort préjugé pour deux raisons. L'

qu'en matière de préseance les provisions ont presque toujours passé en définitive. L'autre est, que cette provision a été exécutée, & que Mr. de Luxembourg n'a pris rang & seance que du jour de sa reception.

On trouve dans la déduction de ce moyen des reflexions importantes sur l'origine & sur la nature des Pairies.

Le second est que dans les Duchez & Pairies femelles, le titre de la dignité personnelle des Ducs & Pairs, la prerogative de la seance en la Cour, & les autres fonctions des Pairs ne peuvent passer à la fille d'un Duc & Pair, ni à son mari, pour avoir le rang de l'ancienne erection.

L'auteur de ce Memoire pour rendre ce moyen plus intelligible, établit deux propositions. La premiere, que dans les Duchez Pairies il faut distinguer le titre de propriété & les droits réels, de la dignité, du rang & de la seance en la Cour, au sacre & au couronnement des Rois.

La seconde, que dans les Pairies femelles les lettres d'érection en faveur de l'impératrice & ses hoirs tant mâles que femelles & sans cause, ne se peuvent entendre que des droits réels, & non de la dignité personnelle, de la seance en la Cour, ni des fonctions de sacre.

Le troisieme moyen est que la dignité de Duc & Pair dans les Pairies même femelles, le droit de seance & de rang du jour de l'ancienne erection, ne peut passer à l'impératrice.

de la fille d'un pere, ni à son mari. Et des forts dont se servent Mrs. les Ducs et Comtes. Ils soutiennent que les Pairies et Comtessees, n'ayant esté erigées que par un privilege particulier & contre le droit commun, qu'en faveur de la maison de France, qui les lettres ont esté originairement accordées, la fille du dernier mâle qui en porte le nom, & qui est de la famille, ne peut participer à la dignité donnée à cette maison. Mais la fille de la fille qui n'est point de la famille, & qui n'en porte plus le nom, n'y peut estre admise, moins encore son mari & ses descendans.

Le dernier moyen est, que les lettres de Pairie tenues par Mr. de Luxembourg en 1676. sont une nouvelle erection, & que les lettres de 1676. n'ont donné aucune atteinte au droit acquis à Mrs. les Pairs par le titre de Mr. de Luxembourg; qu'il y a eu une mutation en sa personne, & par son mariage avec Mrs. de Luxembourg, par les clauses de son contract, qui ont été discutées dans le reste de ce memoire avec une grande penetration.

Premiere Replique de M. Regis à la Replique du R. P. Malebranche, Prêtre de l'Oratoire; touchant la raison physique de diverses apparences de grandeur du Soleil & de la Lune dans l'horison & dans le Zenith. In 4. à Paris chez Jean Cusson

M R. Regis pour rendre sa replique plus intelligible, établit d'abord les

y a rien qui leur soit plus opposé que
n du P. Malebranche touchant la
tr apparente de la Lune dans l'hori-
s principes sont, 1. *Que le mesme*
peut estre vu à différentes distances.
mesme angle ni par le mesme angle.
deux objets diversement éloignez
us sous un mesme angle, sont vus par
es differens, & tracent des images
; en sorte que le plus éloigné trace la
e, quoi qu'il soit le plus grand. 3. *Que*
deur & la distance veritable sont
& unique cause physique de la gran-
de la distance apparente des objets.
rincipes estant posez, M. Regis sou-
. Que le P. Malebranche n'a eu au-
on d'establir dans le 1. art. de sa Ré-
Que deux objets qui sont vus sous le
gle, tracent sur le nerf optique une i-
le. Cela repugne au second principe.
tient 2. Que l'Auteur de la Répon-
npe beaucoup lors qu'il dit à la fin
d art. *Que c'est la mesme chose à*
le deux objets diversement éloignez ;
us sous des angles egaux, & de tra-
images egales. Cela repugne encore
d principe.
tient 3. Que l'inegalité de l'appa-
deux objets diversement éloignez
nd pas de ce qu'ils sont vus sous le
ngle, ni de ce que leur distance est

actuellement apperçue, (comme l'Auteur de la Réponse le prétend dans le 3 art.) mais qu'elle dépend de l'inégalité des images qu'ils tracent, de l'inégalité des angles par lesquels ils sont vus, & de l'inégalité de leur distance véritable connue ou non connue actuellement.

Il soutient 4. Que si de deux objets vus sous le même angle, le plus grand paroît le plus éloigné, ce n'est pas parce que nous apercevons plus d'objets entre lui & nous, (comme l'assure l'Auteur de la Réponse art. 4.) car souvent nous n'y en apercevons aucun; mais c'est seulement parce qu'il faut que l'œil s'applatisse & se configure différemment pour voir cet objet distinctement.

Il soutient 5. Que bien que la voûte du ciel paroît effectivement comme un demi-sphéroïde aplati (comme l'enseigne l'Auteur,) cette apparence ne serviroit de rien pour produire la grandeur apparente de la Lune dans l'horizon, parce que selon les trois principes d'Optique ci-dessus établis, la grandeur apparente des objets dépend toujours de la grandeur des images qu'ils tracent, des angles par lesquels ils sont vus, & de leur distance véritable.

M. Regis passe tout le 6 art. au P. Malebranche; mais il lui nie la seconde partie de la mineure de l'argument qu'il propose dans le septième, qui est que *l'interposition du verre enfumé ne change point l'image de la Lune.* Il soutient au contraire qu'elle la change

ge beaucoup, & qu'elle la rend plus petite en la maniere qu'il l'explique.

Il soutient encore que c'est sans aucune raison que l'Auteur conclut dans le 9 art. que la Lune en quelque endroit du ciel qu'elle soit, estant vue sous un angle d'un demi-degré, l'esprit, selon les regles d'Optique, la doit voir plus grande sur l'horison que dans le meridien. Car selon le premier principe, la Lune en quelque endroit du ciel qu'elle soit, n'est pas vuë sous le mesme angle ni par le mesme angle: elle est vue au contraire sous des angles & par des angles toujours differens lors qu'elle est à differentes distances. Enfin M. Regis conclut, que de toutes les raisons que le P. Malebranche apporte dans sa Réponse pour confirmer l'opinion qu'il a voulu établir dans sa recherche de la verité, touchant la grandeur apparente de la Lune dans l'horison, il n'y en a pas une seule qui ne soit directement opposée aux veritables principes de l'Optique. Il prétend au contraire que son explication y est plus conforme; comme il paroît par les repliques qu'il a faites à chaque article de la Réponse.

JOURNAL
DES SÇAVANS

Du Lundy, 22. Fevrier, M. DC. XCIV

Histoire d'Emeric Comte de Tekeli, ou Memoires pour servir à sa vie, où l'on voit ce qui s'est passé de plus considerable en Hongrie depuis sa naissance jusqu'à present
In 12. à Cologne. 1693.

CEs Memoires sont divisez en quatre livres. Le premier commence à l'année 1656. qui est celle de la naissance d'Emeric Comte Tekeli. Etienne Tekeli son pere estoit un des plus riches Seigneurs de la haute Hongrie, qui jouïssoit de trois cent mille livres de rente. Il fit elever son fils dans la religion Luterienne de laquelle il faisoit lui-mesme profession.

Pendant qu'il passoit ses premieres années dans les amusemens de l'enfance, les troubles de Hongrie s'accrurent par la défiance reciproque de l'Empereur & de la Noblesse de ce Royaume. François Vessellini en estoit alors Palatin, & en cette qualité possedoit une autorité presque souveraine.

George Ragotski Vaivode de Transilvanie estant mort, plusieurs partis se formerent
pour

cette election, & conféra la Prin-
Transilvanie à Michel Abafi, qui
par les peuples qui apprehende-
ngager dans une longue guerre
te.

n mourut en 1667. & le Comte
fident du Conseil Souverain bri-
arge. Mais l'Empereur qui ap-
qu'il ne s'en servist pour soutenir
es du pays, ne voulut pas la lui
On dit que pour se vanger de ce
esolut de tuer l'Empereur, ou de
ui, & enfin de l'empoisonner. Il
condanné à la mort par des Ju-
mpereur avoit nommez au pré-
privileges des Hongrois. Il fut
ienne le 30 Avril 1671. les Com-
rangipani à Neustad, & celui de
à Grats.

ans le second livre, que l'Empe-
trop grand pouvoir du Palatin

L'année suivante fut remarquable par la prise de Bude, par celle de Segedin & des cinq Eglises, par une victoire que le Duc de Baviere remporta le 12 Août sur les Turcs. L'élection & le couronnement de l'Archiduc Joseph fils de l'Empereur, fut le fruit de ses victoires. Ce notable changement arriva en 1687. La même année Mahomet IV. fut déposé, & Soliman III. son frere mis sur le trône.

Le dernier livre de ces Memoires est rempli de grands evenemens, entre lesquels la capitulation de Moncatseck se presente la premiere, après une longue & opiniâtre resistance. Tekeli avoit alors esté mandé à Constantinople pour y dire son avis sur l'état de la guerre de Hongrie. Le bruit que les Imperiaux firent courir qu'il y avoit esté étranglé, le porta à publier un manifeste dont les raisons firent peu d'impression sur les Hongrois, parce qu'elles n'estoient pas appuyées de la force des armes.

La Princesse son épouse estant arrivée à Vienne, y eut le déplaisir d'estre privée de ses enfans qui jusques alors avoient esté elevez dans la religion Luterienne. Tekeli ne put obtenir permission de lui écrire, & le ressentiment des Officiers de Vienne alla jusqu'à corrompre des soldats pour se défaire de lui. Les coupables furent convaincus & condannez au dernier supplice.

La mort de Charles IV. Duc de Loraine arrivée en 1690, priva le parti des Imperiaux

d'un

puissant appui. Celle de Michel Abafivode de Transilvanie, donna lieu à des querelles pour lui elire un successeur. L'Empereur se déclara pour le fils du défunt, qui trouva moyen de se faire elire nonobstant le manifeste que le Comte Tekeli avoit publié pour soutenir ses prétensions.

Ce livre finit par le recit de la bataille de Salenkemen que le Grand Visir perdit avec la vie. Quant au Comte Tekeli, l'auteur de ces Memoires souhaite qu'il puisse éviter les effets de la jalousie de la Porte, & ceux du ressentiment de la Cour de Vienne, & voir un jour la paix etablie entre ces deux Empires, pour jouir lui-mesme de quelque repos aprés tant d'agitations & de troubles.

L E T E M P S.

A Mademoiselle de Scuderi.

C E n'est qu'un seul moment, SAPHO, que je m'arrête,

Et pour un vol leger mon aîle est toujours prête :
Mais malgré mon chemin qu'on ne voit point finir,
Et qui me conduira dans le vaste avenir,

Pourrai-je m'empêcher de respecter sans cesse
De votre esprit charman: l'aimable politesse ?

De ma terrible faux ne craignez point les coups,
Elle ne peut agir sur LOUIS ni sur vous.

J'ai détruit mille Rois & mille Estats celebres,
J'ai répandu sur eux d'éternelles tenebres ;

Leur nom mesme est perdu dans le chaos des ans ;
Mais LOUIS que le Ciel guide à pas eclatans

Doit-il craindre un tel fort pour l'illustre carrière ?
Où tout n'est que triomphe, & miracle & l'

La victoire attachée à son nom glorieux ,
 Le défend de l'oubli des hommes & des Dieux.
 Vous le sçavez , SAPHO : Mais un instant volage
 A peine vous laissant remarquer mon visage ,
 Et me sentant glisser sous mes pieds fugitifs ,
 Peindrois-je ce grand Roi de rayons assez vifs ?
 Il faut plus de repos ; ma course est trop rapide ,
 Et vous tracerez mieux un si fameux Alcide.
 Racontez ses hauts faits. Echo de votre voix ,
 Dans les siècles futurs j'en instruirai cent Rois ,
 Qui malgré mille exploits d'immortelle memoire ,
 Ne pourront egaler la moitié de sa gloire.

Monsieur de Bétonland.

REPONSE DE SAPHO

A U

T E M P S.

Vous qui passez si vite , & pourtant lentement ,
 Ne vous arrêtez pas , écoutez seulement.
 J'ai mille graces à vous rendre
 De l'eloge charmant que j'acheve d'entendre :
 Car le plus eloquent des Dieux ,
 S'il parloit de LOUIS , n'en parleroit pas mieux.
 Je l'ai vû tout brillant d'une eclatante gloire ,
 Tel que les Filles de Memoire
 Le peignent tous les jours pour la posterité ,
 Sans en avoir pu faire un seul portrait flaté ;
 Et de votre discours mon ame est si ravie ,
 Que j'en serai l'Echo le reste de ma vie.
 Parlerois-je sans vous du plus grand des mortels ,
 Qui du temps des Cefars auroit eu des autels ?

A MADEMOISELLE.

DE SCUDERY,

Sur sa réponse au Temps.

MADRIGAL.

DE ces eloges eclatans
 Vous avez beau combler le Temps,
 Contre lui je suis en colere ;
 Ne sois, loin de passer d'une aîle si legere,
 Ne sois s'arrêter sur cent faits inouis :
 Il mieux s'employer qu'à celebrer LOUIS.

M. Bosquillon.

Les trois pièces ont esté faites à l'oc-
 casion d'une cornaline antique, sur laquelle le
 Temps est gravé avec ses aîles déployées, &
 tenu à la main, qui a esté envoyée de Bor-
 deaux à Mademoiselle de Scudery par Mr. de
 Laud, le premier jour de l'année.

*Procco istruito. Opera in cui si dimostra
 qual sia curato novello il debito che lo
 tiene, & la via da tenerfi nell' adempirlo.
 tratta in luce da Paolo Segneri della Comp.
 Giesu, &c. In 12. In Firense & in Par-
 ma. 1692.*

E. P. Segneri a reconnu dans les Missions
 où il a esté long temps employé, que la
 sanctification du peuple fidele dépend princi-
 palement du soin des Curez, & dans cette
 vue

gis a employé l'expérience du verre enfumé, laquelle, à son sens, le P. Malebranche n'a rapportée qu'obscurément, pour ne pas dire d'une manière contradictoire, d'où vient que Mr. Regis ne s'en est servi qu'entant qu'elle fait voir que l'interposition du verre enfumé fait que la Lune paroît plus petite dans le meridiem, & encore plus dans l'horison.

Quant à la manière dont nous voyons les objets qui nous environnent, le P. Malebranche dans sa Recherche de la vérité, livre 3. partie 2. chap. 1. fait un dénombrement exact de toutes les manières dont nous pouvons voir les corps; & ayant donné l'exclusion à toutes les autres, il conclut que nous voyons les corps en Dieu. M. Regis traitant le mesme sujet dans sa Metaphisique livre 2. partie 1. chap. 14. combat cette opinion. L'Auteur de la Réponse ayant voulu la défendre depuis peu, M. Regis tâche de faire voir par cette replique, qu'il l'a combattue avec raison.

Pour le prouver il soutient que si Dieu fait voir à l'ame tous les corps, en voulant simplement qu'elle voye ce qui est au milieu d'elle, sçavoir la propre essence de Dieu, il faut, par les principes mesmes de l'Auteur, que l'ame soit unie à l'essence de Dieu: & M. Regis prétend que l'ame ne peut estre unie à l'essence de Dieu physiquement. Il croit mesme qu'elle n'y peut estre unie moralement, qu'entant qu'elle dé-

cette fonction aux pasteurs. Le P. Segneri les avertit que pour rendre cette fonction utile à leurs paroissiens, leur parole doit ressembler à une épée tranchante, & non la comparaison de l'Écriture. Cette épée doit être de bonne trempe, & dans une bonne main. La trempe demande de bonnes herbes, expliquées avec beaucoup d'ordre & de clarté. Mais la bonne main c'est la main de Dieu, qui touche le cœur pendant que la voix du Prédicateur ne touche que l'oreille.

Il leur dit que l'instruction des enfans est une des plus nécessaires parties de la prédication; & pour empêcher qu'ils ne la négligent, il leur apporte l'exemple de Gerfon dans un âge avancé ne crut point se refuser de faire le Catechisme aux enfans, & pour confondre l'orgueil des Docteurs qui méprisoient cet emploi, composa le *liber de parvulis ad Christum trabendis*.

L'égard du second devoir des Curez, qui consiste dans l'exemple, le P. Segneri leur présente qu'il ne suffit pas qu'ils n'en donnent point de mauvais, mais qu'ils en doivent donner de bons par rapport à Dieu, par rapport au prochain, & par rapport à eux-mêmes. Par rapport à Dieu ils sont obligés de donner des exemples de religion, & il y a des actes intérieurs qui consistent à recevoir une haute idée de sa Majesté, & à se reconnoître & comme éternel, & comme immense, c'est à dire comme mai-

tre des temps & des lieux , entre lesquels il s'en est réservé quelques-uns où il veut estre particulièrement honoré. Il y en a aussi d'extérieurs, comme l'adoration, le sacrifice, & les ceremonies.

Sur le Sacrifice, le P. Segneri remontre aux Curez qu'il y a trois de faits à éviter, de dire la Messe à la hâte, de la dire par coutume, de la dire en peché mortel. A l'occasion du premier, il raconte qu'Avila voyant un jour un Prestre qui manioit la sainte hostie avec peu de respect, ils approcha de lui sous pretexte de redresser un cierge qui estoit panché, & lui dit tout bas : *Traitez-le honnêtement; il est fils de bon pere, & de bonne mere.*

Pour les détourner du second, il les exhorte à se préparer toujours par un grand recueillement à dire la Messe, & à ne manquer jamais à en rendre de profondes actions de graces.

Comme le dernier defaut est le plus important, il tâche d'en imprimer une horreur extreme, en comparant à Judas ceux qui y tombent, & en montrant qu'ils sont coupables comme lui, & de vol, & d'homicide, puis qu'ils prennent le corps du Fils de Dieu avec des mains impures, & le mettent de nouveau en croix.

Que si un jour de Dimanche auquel le peuple est assemblé pour assister à la Messe, un Curé se sent chargé d'un peché mortel & n'a point de Confesseur, le P. Segneri

gis a employé l'expérience du verre enfumé, à son sens, le P. Malebranche rapportée qu'obscurément, pour ne paroître d'une manière contradictoire, d'où que Mr. Regis ne s'en est servi qu'avec précaution, qu'elle fait voir que l'interposition du verre enfumé fait que la Lune paroît plus grande dans le meridien, & encore plus dans l'horizon.

Quant à la manière dont nous voyons les objets qui nous environnent, le P. Malebranche dans sa Recherche de la vérité livre 3. partie 2. chap. 1. fait un dénombrement exact de toutes les manières dont nous pouvons voir les corps; & ayant donné la conclusion à toutes les autres, il conclut que nous voyons les corps en Dieu. Mr. Regis traitant le mesme sujet dans sa Métaphysique livre 2. partie 1. chap. 14. combat cette conclusion. L'Auteur de la Réponse ayant voulu la défendre depuis peu, M. Regis tâcha de la faire voir par cette replique, qu'il l'a battue avec raison.

Pour le prouver il soutient que si elle fait voir à l'ame tous les corps, en voyant simplement qu'elle voye ce qui est au milieu d'elle, sçavoir la propre essence de Dieu, il faut, par les principes mesmes de l'Auteur, que l'ame soit unie à l'essence de Dieu: & M. Regis prétend que l'ame ne peut estre unie à l'essence de Dieu philosophiquement. Il croit mesme qu'elle n'y peut estre unie moralement, qu'entant qu'elle

IX.
JOURNAL
DES SÇAVANS,

Du Lundy, 1 Mars, M.DC.XCIV.

Oraison funebre de tres haut' & tres puissant Prince Louis de la Tour d' Auvergne, Prince de Turenne, prononcée le 12 jour d' Octobre 1693. en l'Eglise de l' Abbaye de Cluny où est la sepulture de sa maison, par le Pere Gaillard de la Comp. de Jesus, en presence de Monseigneur le Cardinal de Bouillon. In 4. à Paris chez Theod. Muguet. 1693.

LE discours que saint Ambroise composa à la mort de l'Empereur Valentinien, a servi de modele à cet eloge funebre du Prince de Turenne. Le P. Gaillard s'y est ouvert une route toute nouvelle dans ce genre, & ne s'y est point proposé d'autre ordre que celui qui est tracé dans le Pseaume 38. qui lui a fourni son texte, & l'image fidelle de la vanité des grandeurs humaines.

Les instructions qu'il y donne à ses auditeurs roulent sur trois sortes de neant qu'il leur fait considerer dans la personne de ce jeune Prince : le neant de ses qualitez personnelles, dont il auroit esté ebloui si Dieu ne lui en avoit decouvert l'illusion ; le neant

de sa disgrâce, où il se seroit abîmé si Dieu ne l'avoit soutenu ; le neant de sa mort, où il auroit eu tout à craindre, si Dieu ne lui avoit fait esperer ses misericordes.

*Extrait d'une Lettre du Pere Malebranche,
Prêtre de l'Oratoire.*

J'Ay déjà averti le Public dans ma *Réponse* à Monfr. Regis, que les lecteurs devoient estre extrêmement sur leurs gardes lors qu'ils lisoient ses ouvrages aussi-bien que les miens. Je vous prie, Monsieur, de me permettre de l'en avertir encore une fois. Peut-estre n'est-il pas un auteur si exact & si seur, qu'on doive s'en tenir à ses décisions. Car enfin il me semble que si les lecteurs croient toujours ce qu'il avance le plus hardiment dans ses repliques, ils seront tres souvent trompez. Voici, Monsieur, quelques preuves qui pourront ce me semble en convaincre tout le monde. Je les aitirées de la dernière page de sa *Replique*, parce qu'il s'y agit d'une question qui est à la portée de tous les lecteurs, & que c'est le seul endroit qui ne suppose ni Geometrie ni Metaphisique. Voilà pourquoi je commence par où je devois finir. Je laisse maintenant aux Geometres & aux Metaphisiciens à examiner à fond les deux premières repliques de Mr. Regis : car je ne prétens pas y répondre ici en forme.

Mr. Regis m'avoit accusé dans son *Système de Philosophie*, tom. 1. p. 245. d'estre tombé dans des contradictions manifestes, à cause
qu

que j'avois dit dans la *Recherche de la verité* liv. 4. chap. 10. *Que le plaisir est toujours un bien, mais qu'il n'est pas toujours avantageux d'en jouir.* Dans ma *Réponse* page 62. j'ai rapporté exactement le texte de Mr. Regis, & un peu plus fidèlement qu'il ne le rapporte lui-même dans sa *Replique*; je souhaite qu'on en fasse la confrontation. J'ai observé le changement de caracteres qui y est, & mis en marge la citation de l'endroit de la *Recherche* comme il avoit fait, afin qu'on reconnaust d'où estoit tirée cette proposition. En effet cette proposition est dans le chapitre de mon livre cité par M. Regis. Mais dans sa *Replique* il n'y a plus de changement de caracteres dans son texte qu'il représente, ni de citation en marge. On en verra bientôt la raison. J'ai donc fait voir dans ma *Réponse*, qu'il n'y a point de contradiction dans cette proposition: *Le plaisir est toujours un bien, mais il n'est pas toujours avantageux d'en jouir.* Je voudrois bien qu'on voulust en voir la preuve dans ma *Réponse*, & dans le chapitre de la *Recherche* cité par Mr. Regis. Quoi qu'il en soit, Mr. Regis lui mesme convient qu'il n'y a point de contradiction. Mais voici ce qu'il replique,

Il est vrai, dit-il, qu'il n'y a point de contradiction dans cette proposition là; mais il y en a une manifeste dans celle-ci: Le plaisir est toujours bon, mais il n'est pas toujours avantageux d'en jouir. Or c'est ici la VRAIE proposition de l'Auteur (livre 4. chap. 10.

pag. 74.) d'où il s'ensuit que sa contradiction subsiste encore.

On voit bien, ce me semble, que ce n'est là qu'un détour peu sincere. Car enfin ma *VRAYE proposition*, celle que je devois justifier de *contradiction manifeste*, est celle-là mesme que je trouvois imprimée en caractères Italiques dans le texte de mon Censeur, & déterminée par la citation de la marge, & non pas une autre proposition que je ne pouvois pas deviner qu'on dût critiquer, & qui ne se trouve point reprise dans son livre. Mais de plus, si dans cette proposition: *Le plaisir est toujours un bien, mais il n'est pas toujours avantageux d'en jouir*, il n'y a point de contradiction, comme M. Regis vient d'en convenir; comment y en auroit-il une *manifeste* dans celle-ci: *Le plaisir est toujours bon, mais il n'est pas toujours avantageux d'en jouir*. Mr. Regis devoit la rendre plus *manifeste*. Car il semble d'abord que de dire ici, *Le plaisir est bon*, ou *Le plaisir est un bien*, signifie la même chose; & il n'y a point de contradiction, du moins qui soit *manifeste*, dans cette proposition, par exemple: *Un poulet, ou plutost le plaisir d'en manger est bon; mais en Carême il n'est pas avantageux de jouir de ce plaisir*, parce qu'il n'est pas avantageux de perdre un grand bien pour un petit.

Mr. Regis, dans la mesme page, trouve qu'il n'y a rien de plus contradictoire que de dire que le plaisir nous rend actuellement heu-

contradiction.

paroit pas clair que ce soit la même chose. Car je croi que les hommes sont tant heureux & malheureux. Je croi que la goutte rend un homme malheureux, & que celui qui a la goutte & la pierre est plus malheureux. Je sçai bien que la goutte n'est pas un vice, un mal moral : c'est un mal phisique qui est la peine du vice, & qui rend actuellement malheureux celui qui la souffrent, & d'autant plus malheureux actuellement, qu'ils en souffrent davantage. Il faut dire le contraire. La goutte rend actuellement heureux, & d'autant plus heureux qu'il est plus grand : mais il ne rend pas solidement heureux. Il n'y a rien de plus opposé à notre souverain bien, ainsi que je croi l'avoir bien prouvé dans le chapitre mesme que Mr. Regis a

dans ce qui regarde l'Optique & la Metaphisique... Pour moi je trouve autant de faussetez dans la premiere page que dans la derniere, quoique plus courte de la moitié. Pour le marquer en peu de mots, car on ne m'en doit pas croire sur ma parole, il est faux,

1. Que M. Regis se soit servi de ma figure. Car dans ma Réponse les lignes P M & Q N. sont les rayons principaux ou les axes des cones de rayons, dont le sommet est dans un point de l'objet, & la base sur la prunelle de l'œil. Mais dans la Replique ces mesmes lignes marquent des rayons arbitraires de la surface de ces cones.
2. Il n'a point rapporté mon explication, & les éclaircissements qu'il a ajoutez me paroissent des brouilleries.
3. Cette proposition, *Si un objet est vu seul, (Qu'un objet soit vu seul ou avec un autre, cela ne change rien dans son image) & par un mesme milieu, il ne peut jamais paroître de mesme grandeur que lors qu'il est à une mesme distance*; cette proposition, dis-je, est fausse: car un homme au bout d'une chambre paroît de mesme grandeur que lors qu'il n'est qu'à trois pas; & la raison que donne M. Regis de sa proposition, ne prouve rien. Car la grandeur de l'image doit estre comparée à la distance de l'objet pour en sçavoir la grandeur apparente, [Voyez le 9. chap. de la Recherche de la verité, ou plutôt la Dioptrique de M. Descart.]
4. Ce qu'il met *en Italique* comme une verité de consequence, n'a rien de vrai, sçavoir que la grandeur

appa-

Il n'y a nulle faute d'impression dans les deux citations. Mais supposé qu'il y en eust, un auteur equitable & retenu auroit-il eu l'assurance d'écrire ces paroles : *Je prétens au contraire qu'il ne l'a point écrit, & qu'il a seulement dit, &c.* Mr. Regis ne devoit-il pas du moins lire tout entier le chapitre cité, malgré le dégoût qu'il trouve dans un *stile de declamateur* ? Alors il auroit eu quelque droit, non de prétendre absolument que je n'ai point écrit ce que je soutiens avoir écrit, mais peut-estre de donner quelque legere défiance de ma sincérité ou de mon exactitude. Enfin je prétens que cet *en quelque maniere* est necessairement sousentendu dans ces propositions, & dans d'autres semblables : *Le plaisir nous rend actuellement heureux ; mais il n'est pas toujours avantageux d'en jouir ; ou bien, mais il ne nous rend pas solidement heureux, &c.* Car personne n'est capable de tomber dans la contradiction que Mr. Regis m'attribue.

Voilà les principales preuves que la dernière page de la Replique de Mr. Regis me fournit pour le droit que je prétens avoir depuis sa critique, d'avertir le Public qu'il faut lire ses livres aussi-bien que les miens, avec beaucoup d'attention & de défiance, & qu'il ne faut juger de rien que lors que l'evidence y force après un serieux examen. Car s'il y a tant de méprises dans cette dernière page qui traite d'une matiere si sensible & si aisée, il pourroit bien y en avoir autant à proportion

Car il n'est pas vrai que je ne fais que rapporter les raisons que j'ai déjà proposées dans la réponse au livre des vraies & des fausses idées. M. Regis n'y trouvera pas, par excellence de la page 34. Quoi qu'il en soit, ce n'est ni à M. Regis ni à moi, à décider si la victoire de M. Arnaud sur le P. Malebranche a esté ou non tout à fait complete. Nous sommes parties interessées. Mais puis qu'il s'appuye sur l'autorité de M. Arnaud, je puis bien lui opposer celle de saint Augustin. Celle-ci vaut bien l'autre. Qu'il ecoute donc patiemment ce saint Docteur.

Quis mente tam cæcus est, ces paroles font bien injurieuses à M. Regis; mais il faut citer fidèlement: il suffit que je ne les traduise pas, qui non videat istas figuras quæ in Geometrica docentur, habitare in ipsa veritate, aut in his etiam veritatem? Solil. l. 2. Quapropter nullo modo negaveris esse incommutabilem veritatem, hæc omnia quæ incommutabiliter vera sunt continentem, quam non possis dicere tuam, vel meam, vel cujusvis hominis, sed omnibus incommutabilia vera cernentibus, tanquam miris modis secretum ac publicum lumen præsto esse, ac se præbere communiter. Omne autem quod communiter omnibus ratiocinantibus atque intelligentibus præsto est, ad ullius eorum proprie naturam pertinere quis dixerit. . . . Hanc ergo veritatem de qua jam diu loquimur, & in qua tam multa conspiciamus, excellentiorem putas quam mens nostra est

roit beaucoup plus petit qu'un
demi pied. La démonstra-
e. De plus il ne prend pas gar-
es grandeurs apparentes de-
roportionnelles, non aux cor-
omme il le dit, mais aux quar-
es. 2. Que si la grandeur des
roportionnelle aux images, il
oit pas l'estre aux cordes ex-
en rigueur geometrique: car
t pas entr'eux comme les cor-
e moins les quarez des arcs
arrez des cordes. Cette der-
ion ne contient donc que des
pliquées.

regarde la nature des idées,
de la seconde *Replique*, il en
si deux mots. M. Regis s'ap-
sur l'autorité de M. Arnaud,
et de répondre aux quatorze

doleam videntem me. Confess. l. 10. chapitre. 12.

Pour les repliques que M. Regis fait au reste de ma réponse, je ne pense pas qu'elles meritent d'estre refutées, parce que je n'y trouve que de perpetuels detours, par lesquels il echape au lecteur qui n'y voit goutte. Je puis parler de ce ton-là, après les preuves que j'ai données de sa sincerité ou de son exactitude. Mais les lecteurs attentifs & eclairez sçauront bien dissiper les tenebres qu'il répand sur une matiere déjà assez obscure & abstraite d'elle mesme. Et s'ils ont bien compris les quatorze premiers articles de ma *Réponse*, & qu'ils apportent l'application nécessaire pour confronter les passages du *Système* avec la *Recherche*, & de la *Reponse* avec la *Replique*, j'espere qu'ils reconnoîtront que j'ai tâché du moins d'eclaircir la matiere, & que M. Regis ne l'a pas trop entendue, & qu'il l'a fort obscurcie.

Dés le premier pas qu'il fait il confond tout. Il dit d'abord que son sentiment est que Dieu produit nos idées toutes les fois que nous pensons à quelque objet. Fort bien. Mais cela est equivoque par rapport à la question qui regarde la nature des idées. Dieu produit nos idées. Mais ces idées sont-ce des entites distinguées de l'ame ? Non sans doute selon lui: c'en sont des modifications; l'ame peut voir toutes choses en elle-mesme dans sa propre substance. Pourquoi donc cherche-t-il dans le quatrième chapitre

le Siftême des preuves qui ne re-
font sentiment; & que tout aver-
it que c'estoit dans le cinquième
se trouvent les preuves con-
n opinion, il a voulu dire *qu'il*
volontiers combattues, mais que
le ou autrement je les avois omi-

M. Regis avoit effectivement vou-
tre mes preuves contre les modi-
representatives, que ne les cher-
as ma *Réponse aux vraies & aux*
s, s'il ne les trouvoit pas ailleurs.
oit paru long-temps avant le sien,
avoir la quantité de ces preuves,
livre a esté composé pour détrui-
litez representatives, sentiment
e, si je ne me trompe, toutes les
ans parler de la Religion. C'est

tement bien connu le genie de nôtre langue, & ſçu le premier combien elle eſt capable de nombre & d'harmonie. Le temps n'empêche pas qu'il n'ait encore de la grace, & qu'il ne conſerve en beaucoup d'endroits toute la fleur de la nouveauté.

Mais M. d'Acier ne loue pas le ſtile d'Amiot en ce qu'il a de vieux & d'aboli par l'usage. Ce langage dont la moitié des phraſes ne ſont plus Françoises au jugement de Vaugelas, lui paroît non ſeulement deſagréable, mais dangereux en ce qu'il peint certaines choſes d'une maniere trop libre & trop naïve. D'ailleurs il y a trouvé beaucoup de fautes à corriger; en quoi il n'y a pas pour lui moins de gloire qu'il y en auroit eu à travailler le premier ſur Plutarque.

Pour le ſoulagement des lecteurs qui ſçavent peu les coutumes des Grecs & des Romains, il a fait des remarques ſur tout ce qui a beſoin d'eſtre éclairci, comme les ſacrifices, les feſtes, les ceremonies. Il a expliqué les ſentimens de Plutarque, le plus ſouvent pour en relever la beauté, & quelque fois pour en faire ſentir le défaut.

Dans ſa traduction il a conſervé toute la force de l'original, & auroit bien voulu lui donner les agrémens qui lui manquent. Pour cela il a renverſé les periodes qui lui ſembloient trop embarraſſées, & a donné du jour à ce qui eſtoit obſcur. Enfin il a recherché par tout la netteté & l'élegance du discours, ſans s'éloigner jamais du ſens.

la foiblesse de ses réponses, & si je persiste à soutenir que ce ne sont que des broüilles ou de perpetuels détours; je proteste que je serois fâché que le public le prist au t, & jugeast de ce qu'il est capable de faire les repliques qu'il a faites. Apparemment c'est que le chagrin a esté de la partie; & passera. Et alors il ne critiquera plus ses propres sentimens. Ou s'il critique les autres, on sera charmé de son equité, de son exactitude, & de sa sincerité. Il a cru que j'avois offensé. Il en a sans doute des raisons fort vrai-semblables. Il est difficile de ne pas quelquefois trompé par des rapports. Mais je proteste devant Dieu, que l'on me dit il y a plusieurs années que M. Regis estoit fâché contre moi, & j'en fus étrangement du chagrin, & j'en fus étrangement scachant bien que je ne lui en avois donné de sujet: & je le dis mesme à plusieurs de ses amis, afin qu'ils le démentent. Je proteste encore, que je ne tiens pas d'avoir seulement eu la pensée de faire ce qu'il assure ici: Plust à Dieu qu'il m'en vou-

! donc ma réponse, parce qu'il me j'en ai assez dit pour esperer que les deux repliques suspendront son jugement nonobstant l'air de l'air de lequel Mr. Regis decide sur lequel qu'il semble qu'il n'entend pas qu'il sembleront même jusqu'aux faits

prendre. C'est un phénomène peu connu dans le monde, qu'une personne d'esprit observa à Bourges le 18. Juillet 1693. sur quoi elle m'écrivit en ces termes: *Je viens de remarquer une chose qui m'a paru extraordinaire, & que vous trouverez peut-estre fort commune, vous qui estes accoutumé aux observations astronomiques. . . . Aujourd'hui à 9 heures & un quart du soir, la Lune estant assez claire du côté de Midi, & le ciel couvert d'un nuage fort épais du côté de Septentrion, il s'est formé un arc en ciel dans ce nuage, auquel je n'ai rien vu de pareil jusqu'à présent. Il n'avoit aucune des couleurs ordinaires à l'arc en ciel que l'on voit de jour. Son cintre estoit plein & entier. Il paroissoit blanchâtre, ou plutôt comme une lumière embarassée dans cette nuée épaisse, de la largeur de l'arc en ciel ordinaire. Je l'ai observé un bon quart d'heure, & l'ai fait remarquer à un homme qui estoit avec moi. Faites moi la grace de me mander s'il y a des arcs en ciel lunaires, & s'ils sont ordinaires.*

Voici à peu près la réponse que je fis à cette lettre; Vous avez parfaitement bien jugé, que le phénomène dont vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, est quelque chose d'extraordinaire, & que c'est un arc en ciel lunaire. Quand même les Phiticiens ne vous en auroient encore rien dit, la description si exacte que vous en faites ne permettroit pas d'en douter. Car enfin puis qu'il paroissoit vers le Nort, & que la Lune étoit

les uns aux parens, les autres aux pre-
urs, & les autres aux enfans meſmes,
ident tous à former de telle forte l'eſ-
cœur de ces derniers, qu'ils ſoient
bles de rendre à Dieu, à leurs parens &
autres hommes ce qu'ils leur doivent.

Tit d'une Lettre de M. Mayer à M. Cle-
nt Bibliotecaire du Roi.

ne ſçai, Monsieur, ſi vous ſçavez que
le Cardinal d'Aguire fait imprimer à
les Conciles d'Eſpagne en cinq volu-
n folio. Il y en a deja deux d'achevez.
re eſt conçu en ces termes: *Collectio
ma Conciliorum omnium Hispania, &
rbis, epistoliarumque decretalium cele-
m necnon plurium monumentorum ve-
ad illam ſpectantium. Cum notis &
ationibus, quibus ſacri canones, hi-
c disciplina Eccleſiaſtica, & chrono-
accurate illuſtrantur.*

P. Philippe Bennami acheve ſon livre
vie des Papes par les medailles, dans
l il prétend corriger quantité d'en-
de celui du P. du Molinet. Ce ſera un
ément de Ciaconius.

Ciampini met la derniere main à un
ne in folio, *de adificiis à Constantino
o conſtructis*. Il ſera enrichi de plus de
ante figures.

L'Abbé Fabretti travaille à ſon recueil
is mille cinq cens inſcriptions antiques
ſe trouvent ni dans Gruterus, ni dans

qui en ont observé, j'aurois esté dans l'erreur de ces anciens Philosophes dont parle Aristote, qui croyoient qu'il ne se faisoit point d'arc en ciel durant la nuit parce qu'ils n'en avoient jamais remarqué. *Arcus interdum quidem fit: noctu vero à Luna scilicet: veterum quidem sententia minime fiebat. Hoc autem illis accidit propter raritatem: eos enim latebat. Fit tamen, sed rarò. Meteorologic. lib. 3. cap. 2.* Aristote qui a esté en cela plus heureux que les anciens, déclare pourtant que dans l'espace de plus de cinquante ans il n'en a vu que deux.

Quant à ce qu'Aristote ajoute, que l'arc en ciel lunaire 1. n'a qu'une seule couleur, 2. qu'il n'arrive qu'une fois le mois, 3. qu'il se fait le jour mesme de la pleine Lune, 4. qu'on en voit rarement, & dans des temps fort éloignez; 5. qu'enfin la Lune doit estre alors à l'Orient ou à l'Occident; il se trompe extrêmement en tout cela. Autant d'articles, autant d'erreurs. Telle est la destinée de la Phisique, qui ne pouvant se perfectionner que par une longue suite d'années & d'observations; est toujours tres defectueuse dans ses commencemens.

1. Il est faux que l'arc en ciel lunaire n'ait jamais qu'une couleur blanchâtre. Cornelius Gemma Medecin de Louvain, en 1569. aperçut le 12. de Mars à minuit, un Iris ou arc en ciel lunaire, qui estoit parfaitement revêtu de toutes les couleurs que l'on remarque d'ordinaire dans l'arc en ciel du Soleil.

raconte aussi qu'en l'an 1599. dans
de l'Eté, après une pluye & un
froyables, il remarqua vers la fin
ge nocturne, entre le Septentrion
; un arc en ciel de lune, avec des
distinctes & si belles, qu'elles
ent rien à celles que nous présente
l'Iris solaire. *Sennert. in epitom.*
est pas vrai que l'arc en ciel lunaire
arriver qu'une fois le mois. M.
connu par son grand voyage des
rient, & pour avoir traduit &
philosophie de M. Gassendi, nous
ns ses memoires sur l'Empire du
gol, qu'il a observé un arc en ciel
x nuits de suite. Voici comme il
a chose dans la description qu'il a
royaume de Kachemire. Après
ord parlé de quelques aventures

vu ni oui parler de chose semblable. Le troisième jour . . . il y eut un second accident philosophique. La nuit que nous estions à l'ordinaire retirez à l'abri dans un petit canal, mes Portugais qui se souvenoient de l'arc en ciel ou de l'Iris de la nuit précédente, & que cette remarque avoit rendus plus curieux, m'éveillèrent, & m'en montrèrent un autre aussi beau & aussi bien formé que celui que je leur avois fait voir . . . Ces Iris dont je parle, n'estoient pas à l'entour de la Lune, mais à l'opposite, & dans la mesme disposition que se trouvent ceux que forme le Soleil. Et toutes les fois que j'en ai vu, la Lune estoit vers l'Occident, & les Iris vers l'Orient. La Lune estoit aussi environ son plein; ce qui est à mon avis bien nécessaire, parce qu'en un autre temps elle n'auroit pas assez de lumiere pour les former. Et enfin ces Iris n'estoient pas si blancs que ce qu'on appelle des Couronnes, mais beaucoup plus colorez; & on y remarquoit mesme quelque foible distinction de couleurs. pag. 258. & suiv. Il peut donc se faire plus d'un arc en ciel de lune dans un mois, quoi qu'en ait dit le grand Maître de la Philosophie Peripateticienne.

3. Aristote est encore dans l'erreur, quand il s'imagine que l'Iris lunaire ne se peut former qu'au temps mesme de la pleine Lune. Albert dit qu'il en a veu un avant que la Lune fust pleine, & lors qu'il n'y avoit encore qu'un peu plus de sa moitié d'illuminé. Ce qu'il prouve par les lieux du Zodiaque

à estoient actuellement les deux luminaires. Car s'il est vrai, comme il l'assure, que la Lune fust alors au commencement du signe du ♄, & le Soleil à la fin du ♉, il s'en alloit quelques deux jours que la Lune ne fust pleine. *Nec eras Luna plena, sed dimixta, hoc est, satis plus quam dimidia, quantum deficiens à plenitudine. Luna erat in signo Capricorni, in principio eius signi, Sol autem in fine Tauri, circa initium Geminorum.*

Pour ce qui est de l'arc en ciel lunaire de l'Inde, à la vérité il s'est fait le jour même de la pleine Lune. Cela doit pour l'ordinaire arriver de la sorte; puis que la Lune est alors toute lumineuse; & chargée de tant qu'il se peut des rayons du Soleil, elle est davantage en estat d'en transmettre à la nuée qui lui est opposée, & où se fait toute reflexion à laquelle nous sommes redevables de cet agreable enchantement que nous appellons arc en ciel. Cependant il n'est pas nécessaire que la Lune soit pleine.

Bernier dit dans son abrégé de Philosophie, que l'arc en ciel de Lune qu'il a vu sur l'Inde dans les Indes deux jours de suite, & avant que la Lune fust entièrement pleine. Livre des Meteores, chap. 6. p. 259.

Une autre bevuë d'Aristote, est d'arriver dit que l'Iris de Lune n'arrive que rarement, & dans des temps fort éloignez. Car il est dit que M. Bernier l'a observé sur le Ganage deux jours de suite, Snellius dans le livre
K 6. qu'il

n'ayent point chargé de quelque
 Parc en ciel solaire. Comment a-t-
 echaper ? Les Juifs, dès qu'ils
 sont obligez de faire à Dieu une
 du rapport avec ce qui est dit de l'
 dans la Genese, chap. 9. v. 13.
 François. Beni soit le Seigneur
 qui se souvient d'alliance, qui
 son alliance, & immuable de
 Sanhedr. fol. 72.

Observations sur la grossesse &
 ment des femmes, & sur l'
 & celle des enfans nouveau
 cune desquelles les causes,
 & principaux événemens,
 expliquées, par François
 très Arts, & ancien Pr
 pagnie des Maitres Chiru
 de Paris. In 4. à Paris ch
 de Richelieu, & Laure
 saint Jaques. 1694.

LE livre des maladies &
 & de celles qui sont
 Mr. Mauriceau donna
 blement reçu du Public
 faire connoitre le merit
 vaille presentement à
 Cependant comme les
 mieux que les raisons
 bien voulu confirmer
 proposez dans ce livre
 exactes qu'il a faites

ns, & dont il donne aujourd'hui le re-
 On trouvera dans ces observations
 xemples qui doivent estre imitez, &
 res qui doivent estre evitez; & com-
 n'a consideré en les communiquant,
 utilité que le Public en peut recevoir,
 s'est pas contenté de rapporter les seuls
 oles des bonsevenemens, il a fait en-
 n fidelle recit'des mauvais, aussi-bien
 e tout ce qu'il a reconnu pouvoir con-
 r au soulagement des femmes grosses
 uchées.

te longue suite d'experiences semble
 nner droit d'examiner les ouvrages de
 eux qui écrivent sur des matieres qui
 lent sa profession. C'est aussi sur ce
 pe qu'il a examiné celui que Mr. Peu-
 de donner au Public sous le titre de *la*
que des accouchemens, où il croit avoir
 é quantité de ses propres observations
 fées, & rapportées peu fidèlement, &
 urs des erreurs considerables.

. Peu a depuis fait imprimer ce qui le
 e dans l'avertissement de Mr. Mauri-
 avec une réponse à *regione*, qui se trou-
 z son Libraire en mesme volume que
 tique des Accouchemens, & qui est
 avec beaucoup de moderation.

bien plus raisonnablement qu'à
 Varignon: Mais l'amitié étroite
 dont il est joint au P. Malebranche
 le n'a pu refuser sa signature,
 de me soumettre à son jugement
 veur, vrai disciple du P. Maleb
 signant le formulaire, se dédomm
 grin qu'il a d'estre obligé d'exp
 Système à ses Ecoliers, ausquels
 moins que ma Philosophie ne lui
 guide, & que du reste il leur de
 nions, qu'on sçait bien n'estre qu
 Pere Malebranche: Sans com
 qu'ayant toujours eu plus en r
 tion son interest que l'honneur
 il n'a pas eu de peine à se tourner
 parti qu'il a cru pouvoir contr
 avancement & à sa fortune. Il
 cessaire de s'arrêter sur Mr. l'Ad
 lan. Outre qu'il a mandié les s
 le P. Malebranche, ses erreurs on
 vent relevées, tant dans les Fe
 Sçavans que dans des pièces deta
 ne peut estre juge competant dans
 re. Au reste, si cette conduite a
 P. Malebranche pourroit esperer
 cause contre tous les Auteurs q
 des opinions différentes des sienne
 mettroit au jugement des Sçav
 Sçavans seroient trois ou quatre
 qui signeroient ce qu'il voudroit.

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundy, 15 Mars, M.DC. XCIV.

Le Cantique des Cantiques traduit en François, avec une explication tirée des saints Peres & des auteurs Ecclesiastiques. In 8. à Paris chez Guillaume Desprez, rue saint Jaques 1694.

LA traduction du Cantique des Cantiques, & les explications qui y sont jointes, terminent le travail de l'Auteur sur l'ancien Testament. Il a cru que le sens spirituel qu'il suit par tout, estoit aussi sens litteral, & s'est attaché à Theodoret qui a traité de fables ridicules & indignes de l'interet de ce Cantique, les imaginations de ceux qui ont voulu que Salomon n'y ait fait que son mariage avec la fille de Pharaon, & de ceux qui se sont persuadez que ce Cantique ne regardoit que les Rois figurez par Salomon, & le peuple figuré par l'Epouse. La raison qui a pu porter ces auteurs à regarder ce Cantique comme une piéce qui devoit un mariage charnel, & qui figure en mesme temps le mariage spirituel de Salomon avec Jesus-Christ, est qu'ils y trou-

remedes, parce que tout cela d'ordinaire est mélangé, alteré & souillé par la malice des Marchands.

Ne pourroit-on pas rejeter des drogues peu sinceres & corrompues, peu de succès qu'ont quelquefois des que les medecins ordonnent? Du moins ce seroit un bon fondement. Car enfin le celebrité de la Societé Royale des Sciences de la terre, recherchant pourquoy on ne trouve difficilement dans une expédition qui seroit faite heureusement la cause & pourquoy mesme il y en auroit pu refaire, en attribue premierement le succès à la mauvaise foi de ceux qui vendent les drogues. En effet, si l'on avoit dans une seconde opération aussi legitime que celle sur laquelle on a expérimenté d'abord, il n'y a pas lieu de douter du succès que l'on en auroit obtenu. Et ce grand Physicien ne peut que clamer contre une fourberie si punissable, se recrie: *bonnement, & qui ne s'occupe point à examiner les drogues achetées dans les boutiques, ne peut pas facilement jusqu'à présent échapper à l'avarice des Marchands sur tout quand elle a pour objet le gain.*

Il declare ensuite qu'il est un habile Chimiste d'Ar

le grand commerce de drogues aux Indes-Occidentales où nous vivons, sont extrêmement altérées, & que les Indiens ne peuvent gueres de tirer des essences de la Cannelle & du girofle, avant que de les envoyer en Europe. Or si on y ajoute encore une mélange ou alteration dans les boutiques où l'on les vend en détail, qu'elle seroit-elle ? Il est évident que la sagesse de nos Rois toujours attentifs au bien de leurs sujets, a fait des loix sages, s'ils estoient fidèlement gardées, nous mettroient à couvert de la fraude & de la corruption de ces corrupteurs de drogues.

III. pour empêcher que l'on ne dise dans les boutiques des drogues, des essences vicieuses, sans vertu ou sans force, a voulu par son ordonnance aux Chartres, art. 87. que les boutiques de drogues fussent visitées deux fois par an, en la présence des Docteurs Regens en Médecine.

Le Sr. M. Boyle dit qu'il montreroit par plusieurs exemples les fraudes qu'on commet dans le commerce des drogues, s'il ne craignoit de se voir quelques mal intentionnez, apprenant qu'ils ne sçavent peut-estre pas, ne prissent occasion de tromper le Public par un commerce que l'on ne sçauroit trop détendre. Cependant il assure que parmi ces fraudes & les ventes des gens de boutique, il y en a de si énormes & de si criminelles, que l'utilité

lité qu'il y a d'en avertir le Public, doit l'emporter sur le danger que des fripons ne l'apprennent.

C'est ce parti que M. Pomet à Paris dans l'ouvrage qu'il vient de donner au Public. Il y découvre toute la mauvaise foi qui regne depuis tant d'années dans un commerce où la sincérité est plus nécessaire que dans aucun autre. Car comme les drogues entrent dans le corps humain, qu'elles servent à la composition des remèdes externes, & sont employées dans les arts qui contribuent le plus à la conservation de la santé & aux nécessitez de la vie; il est certain qu'il n'y a point d'étude plus importante que celle qui tend à découvrir les fraudes qui se font dans cette sorte de commerce. Il nous donne sur toutes les drogues des lumières très utiles, & en développe les fourberies avec une ingénuité & une franchise que l'on ne sçauroit trop estimer & trop reconnoître. On lui a d'autant plus d'obligation, qu'il est le premier qui ait rompu la glace. Car avant lui personne ne s'estoit avisé de caractériser les drogues véritables & legitimes, & de nous donner un *Criterion* pour reconnoître les fausses, les mélangées, & les sophistiquées. Ainsi quoi qu'on fasse après lui, il aura toujours la gloire de s'estre déclaré le premier en faveur de la société des hommes contre des abus qui vont à la détruire.

Peu de gens pouvoient comme M. Pomet entreprendre ce travail. Car au lieu que les

pas même de la première main ;
M. Pomet qui depuis près de
fait un grand commerce, en a
balles, des caisses entières, des
des barils, des paniers, des sacs
& souvent dans le même estat
end dans les Indes Orientales &
s, & dans les autres parties du
tre cela il en a fait une étude par-
à consulté les Sçavans de Paris,
avis des Marchands mêmes de
de l'Occident, qui lui ont ré-
s questions ; il a comparé ces
toutes les parties de ces immenses
ogues, dont il lui a passé si grand
les mains : en un mot il n'a rien
r s'instruire, & pour mettre tous
ident, qui achètent, ou qui em-
drogues, en estat de s'y bien
& de ne s'y pas laisser tromper.
sujet d'espérer que ce livre sera
Public. & que les Medecins

quelles seules on peut esperer le secours qu'ils se proposent de rendre au Public par leur profession. C'est pour cela que l'Auteur a preferé dans son ouvrage le langage des gens de boutique & de ceux qui debitent ou employent les drogues, à celui des Sçavans qui n'auroit pas esté si bien entendu du ceux à qui il a particulièrement en vue de se faire entendre. Il avoue que quelque peine & quelque application qu'il ait apportée pour décrire exactement les drogues, il n'ose pas dire qu'avec des secours tels qu'il auroit pu les souhaiter, il n'auroit point mieux fait. Il n'y a pas de doute qu'une matérie si vaste & si importante demandoit plusieurs mains différentes pour estre maniée comme il le faut. Mais puis que les Phisiciens occupez depuis quelque temps à chercher vainement avec le microscope ce que l'auteur de la nature a voulu cacher à nos yeux, & à démêler des configurations & des arrangemens de parties invisibles qu'il nous est assez indifferent d'ignorer, negligeoient de considerer des alterations essentielles & des mélanges dangereux qui corrompent les drogues les plus necessaires à conserver & à rétablir la santé, il a cru qu'il pouvoit faire entendre sa voix, en attendant qu'une autre plus forte & plus sçavante s'éleve contre des abus si pernicieux.

Il est mesme assez surprenant qu'un particulier comme lui ait entrepris de faire cette guerre à la detestable avarice d'une infinité

de Marchands qui ne se verront pas at-
z dans cet ouvrage sans ressentir tout
une passion aussi puissante que celle de
chir, peut inspirer de violent quand
e voit dévoilée, & exposée à la censu-
tous ceux qu'elle meditoit de trom-

n'est pas tout. L'auteur ne s'est pas
té de faire à ses frais une infinité de
rches qu'il donne au Public; il a fait
r & imprimer à ses dépens plus de qua-
nt figures en taille-douce, tirées d'après
e, où l'on voit ce qu'il y a de plus cu-
& de plus utile dans l'histoire des plan-
des animaux.

a encore plus que tout cela. Dans un
s où le commerce est assez diminué, &
les plus hardis Libraires n'oseroient se
ger d'un livre dont les frais sont si grans,
omet a fait la dépense de l'impression.
uant à l'ordre qu'il a donné à cette hi-
e generale des drogues, il a suivi le plus
rel, & celui que les Phisiciens nous ont
qué il y a long temps, en renfermant dans
trois classes des mineraux, des vegetaux,
s animaux, ce qui est l'objet de la Phi-
e, & sur tout de la Pharmacie, & des
les plus utiles à la société des hommes.
il a divisé son ouvrage en trois parties.
partage la premiere partie, qu'il desti-
ax plantes, en huit livres. Dans le pre-
il parle des semences ou graines, &
tre combien il est facile d'être trompé

par ceux qui les débitent. Dans le second il traite des racines, & dit que dans leur choix il faut beaucoup de circonspection pour reconnoître si elles ne sont pas supposées: car alors on achete une once d'une racine supposée plus que n'en vaut la livre. Il assure qu'il a vu vendre pour du *Contra-y-erva* de la Tormentille sur le pied de plus de cinquante francs la livre. Dans le troisiémelivre il parle des bois qui sont de quelque usage dans la Medecine, parmi les teinturiers, & pour les ouvrages de marqueterie. Dans le quatriéme il explique comment il faut connoître les ecorces, telles que sont la canelle, le quinquina, &c. Dans le cinquiéme il passe en revuë les feuilles, comme le Sené, & dit qu'il le faut choisir de feuilles epaisses, grandes, de couleur verdâtre, & se garder d'en prendre de noirâtre, parce qu'il ne vaut rien estant trop vieil, & sans doute mariné. Dans le sixiéme il examine les fleurs, & veut qu'on choisisse le safran bien nourri, & celui sur tout qui vient de Boisne & de bois commun en Gatinois. Dans le septiéme livre, il parle des fruits, & découvre toutes les friponneries de ceux qui vendent en détail le poivre & le gerofle. Il traite ensuite de toutes les sortes de gommés, & rien n'est plus curieux que tout ce qu'il en dit. Le huitiéme & dernier livre contient les sucés, tant ceux qui se réduisent en consistance d'electuaires liquides, que d'extraits solides.

La seconde partie regarde les animaux , tant terrestres qu'aquatiques , & contient de belles curiositez qui tendent toutes à la conservation & au retablissement de la santé. Il commence par examiner ce que la Medecine emprunte du corps humain , & qui fait partie des drogues. Et à cette occasion il décrit avec tout le soin qu'il a pu ce que c'est que la Mumie & l'Usnée , auxquelles Paracelse , Crolius & leurs sectateurs attribuent des qualitez si eminentes.

Enfin la troisiéme partie est pour les fossiles , qu'il divise en cinq classes , & qu'il traite dans cinq livres. Le premier parle des sept métaux , de leurs regules , de leurs teintures , des marcaffites , des emaux , sur tout des differens usages de mercure ou vif argent. Le second est pour les mineraux , tels que l'Antimoine , l'Emeri , le Safre , l'Orpiment , le Salpêtre , & l'Aimant , à l'occasion duquel il parle de l'Aimant qui fut découvert en 1691. au clocher de Chartres , & dont M. de Vallemont nous a donné un traité fort curieux.

Dans le troisiéme livre il parle des bitumes tant durs que mols , ou liquides. Les durs sont l'ambre , le charbon de terre , les pierres noires , les souffres , &c. Les mols sont le Matta , le Bitume de Colao , &c. Les liquides sont le Naphta d'Italie , le Petroleum. Le quatriéme nous represente les pierres tant precieuses que communes ; & le cinquiéme est sur les differentes terres , à

ſçavoir les ſigillées, & toutes celles qui entrent dans l'uſage de la Medecine, comme le Cachou, les bols, &c. Il n'oublie pas même les ocres, & toutes les terres qui ſervent à la Peinture, puis qu'elles font partie du commerce des Droguiſtes.

Je ne rapporterai ici aucune des curioſitez qui ſont contenues dans ce livre, parce qu'il y en a un ſi grand nombre, & qu'elles ſont toutes d'une telle importance, qu'il n'eſt pas juſte de donner dans cet extrait lieu aux unes preſerablement aux autres.

Il ſuffit d'aſſurer que les curieux qui voudront avoir un droguier, trouveront dans ce livre le plan du plus exact & du plus important qu'on puiſſe former, puis qu'il repreſente l'ordre de celui de M. Pomet, qui contient plus de deux mille huit cent curioſitez différentes, toutes tirées des trois familles des mineraux, des vegetaux, & des animaux.

Reponſe du P. Malebranche, Preſtre de l'Oratoire, à l'Avis de M. Regis.

J'Avois joint à l'Atteſtation qui a paru dans le Journal précédent, quelques reflexions qui, par je ne ſçai qu'elle rencontre, y ont eſté ſupprimées. Il n'eſt plus temps de les rapporter. Puis que M. Regis ne m'entend pas, & que ſes manieres offenſantes m'ôtent le moyen de le convaincre par l'autorité non ſeulement des Geometres que je lui ai propoſez, mais de tous ceux

qu

tenna penes gravissimos Scriptores
ambiguitate & confusione inter
antiquas Romanas Matronas, pro-
Christianâ celebres, videlicet A-
Faltoniam Probam, Sex. Petro-
bi V. C. uxorem, Olybrii, & Pro-
& Probi Consulum matrem: & Va-
Faltoniam Probam, Adelfi Pro-
njugem, Poëtriam ingeniosissimam,
Antonem Virgilianum de Christo con-
Auctore Thomâ de Simeonibus Vibo-
inianum Augustiniano, vulgò à Mon-
nuncupato, sac. Theol. Mag. ac in
liâ sui Ord. Pr. Provinciali. In 4.
ia. 1692.

Thomas de Simeonibus, Provin-
de l'Ordre de saint Augustin dans
gne, est un des plus celebres Prédi-
Italie qui prêcha le Carême der-

Ayant entrepris de faire des femmes qui ont excellé dans la poésie, j'ai trouvé que plusieurs auteurs ont nommé Anicia Faltonia Proba, & a consacré une section pour les distinguer.

Le premier qu'il refut dans le quatrième chapitre des Poètes Latins, a écrit qu'il y avoit une Faltonia estoit femme de l'empereur Valérius, & qu'elle étoit le père de l'empereur Julien, & qu'elle étoit la mère de Julien, & qu'elle étoit la mère de Notre Seigneur en vers de la poésie.

Notre sçavant Augustin a fait plusieurs fautes qui ne se peuvent excuser par un homme aussi habile qu'il est. Il a dit que la Dame Romaine Proba Faltonia étoit la même que Faltonia Proba, & qu'il la fait femme d'Adrien, en ce qu'il lui attribue la poésie, à elle qui ne s'est point occupée de poésie.

Le second auteur qu'il a nommé Barthius, qui dans ses panegiriques a composé l'honneur de Probinus Faltonia Proba est louée, & s'appelloit *Falconia*, & mesme Barthius lui attribue la poésie. Avant que d'être

te, estoit mere de Probus, & ayeule
binus & d'Olibrius.

tre auteur s'en tient au titre des nou-
ditions où ne se voyent que les noms
ux freres Probinus & Olibrius, qui
nt Consuls ensemble en l'année 395.
oin de demeurer d'accord que Probus
pere partageast avec eux cette subli-
gnité, il se persuade qu'il estoit mort
qu'ils la possedaient, & le prouve
n epitafe où il n'est fait aucune men-
tu Consulat de ses deux fils, qui vrai-
ablement n'y auroit pas esté omis
toit arrivé de son temps. A l'égard
obus pere, il avoit esté Consul en 371.
le P. Thomas de Simeonibus reprend
ius sur plusieurs points. Le premier,
ir preferé le nom de *Falconia* à celui
Altonia. Le second, d'avoir cru que

& pere des deux Consuls dont je viens de parler.

A ces trois auteurs il joint le Cardinal Baronius, qui sur l'année 395. en laquelle Probinus & Olibrius fils d'Anicia Faltonia Proba, estoient Consuls, s'est mépris en plusieurs façons. Car en premier lieu il a cru qu'Anicia Faltonia Proba estoit celle qui avoit composé le Centon de Virgile, & deux epitafes, l'une de Probus son mari, & l'autre d'elle-mesme. En second lieu il dit, que du mariage de Probus & de Proba naquirent quatre enfans, Olibrius, Probinus, Probus, & Julienne femme de Clodius Hermogenianus Olibrius, & mere de sainte Demetriade.

Baronius s'est doublement trompé au sujet de Julienne, & en ce qu'il la fait fille de Probus & de Proba, & en ce qu'il lui donne Clodius Hermogenianus Olibrius pour epoux. Elle n'estoit point fille, mais seulement belle fille de Probus & de Proba, & femme d'Anicius Hermogenianus Olibrius. Cette genealogie est clairement expliquée par saint Augustin.

Alaric ayant pris Rome en 409. & l'ayant abandonnée au pillage, Proba, Julienne, & Demetriade se refugierent en Afrique, où Demetriade, après avoir ouï un sermon de saint Augustin sur les avantages de la virginité, conçut le dessein de la garder toute sa vie, & peu après en reçut le voile des mains de ce grand Evêque. Julienne lui demanda

ne instruction par écrit sur l'estat & sur les
 levoirs des veuves. C'est le livre de *bono vi-*
uitatis, dans le dix-neuvième chapitre du-
 quel il lui parle de cette sorte : *Nunc ergo il-*
li Regi qui unica Sponsa cujus membra estis,
speciem concupivit, veraciter simul placete,
simul inhaere. Illa (Demetrias) integri-
tate virginali, tu continentia viduali; am-
bæ pulchritudine spiritali: in qua pulchritudi-
ne etiam illius Avia, Socrus tua, qua jam
certe senuit, est pulchra vobiscum.

Baronius ayant depuis fait reflexion sur
 ces paroles de saint Augustin, s'est corrigé
 dans les additions, & a reconnu que Probus &
 Proba n'avoient eu que trois fils, à l'un des-
 quels Julienne avoit esté mariée.

Notre Auteur, pour ne laisser aucun dou-
 te, fait la genealogie de Sextus Anicius Pe-
 tronius Probus, dont voici l'abregé.

Petronius Probianus Consul, fut pere de
 Célius Probinus qui fut Consul en 341. &
 pere de Sextus Anicius Petronius Probus
 Consul en 371.

Il eponfa Anicia Faltonia Proba fille d'A-
 nicius Probus Proconsul d'Afrique, de la-
 quelle il eut trois fils. Le premier fut Ani-
 cius Hermogenianus Olibrius, Consul
 en 359. mari de Julienne, & pere de sainte
 Demetriade. Il mourut vers l'an 409. Le
 second fut Anicius Probinus Consul en la
 mesme année; & le dernier fut Anicius Pro-
 bus Consul en 406.

Outre Anicia Faltonia Proba, mere des

trois Consuls, il y a eu Valeria Faltonia Pa
 ba, femme d'Adelfius, laquelle a vécu
 mesme temps, & a fait un centon tres in
 nieux des vers de Virgile, pour exprin
 les evenemens les plus remarquables de l'
 cien & du nouveau Testament. Ce Cent
 qui se trouve dans le huitième tome de
 Biblioteque des Peres de l'edition de Par
 a esté ajouté par le P. Thomas de Simeo
 bus à la fin de ce petit volume dédié au
 Gaudentio Roberti, auquel la Republic
 des Lettres est redevable du Journal des S
 vans qu'il publie chaque mois à Parme,
 d'un recueil dont il a déjà donné cinq tom
 in 4. sous le titre de *Miscellanea Italica Es
 dita*, pour remettre dans le commerce d'
 cellens traitez qui n'y paroissoient pres
 plus.



JOURNAL
DES SÇAVANS,
Du Lundy, 22 Mars, M. D. C. X C I V.

Vita Paparum Avenionensium, hoc est Historia Pontificum Romanorum qui in Gallia sederunt ab anno Christi M. CCC. usque ad annum M. CCC. LXXVI. Stephanus Baluzius Tutelensis magnam partem nunc primùm edidit, reliquam emendavit ad vetera exemplaria, notas adjecit, & collectionem actorum veterum. In 4. 2 vol. à Paris chez François Muguet. 1693.

L Es vies des Papes qui ont tenu leur siege dans Avignon, font partie de l'histoire Ecclesiastique de France, de laquelle M. Baluze découvre dans ces deux volumes quantité de circonstances qui jusques ici n'avoient pas esté assez connues.

Ces vies sont celle de Clement V. nommé auparavant Bertrand Got, Archevêque de Bordeaux, qui ayant esté élu en son absence par les Cardinaux assemblez à Perouse en 1305. transféra le saint Siege à Avignon. Ensuite sont celles de sept de ses successeurs, sçavoir de Jean XXII. de Benoit XII. de Clement VI. d'Innocent VI. d'Urban V. & de Gregoire XI. & de Clement V

Gregoire XI. estant mort à Rome où il avoit reporté son Siege, Urbain VI. Napolitain fut élu par les Cardinaux, dont quelques-uns qui prétendoient n'avoir pas eu la liberté de leurs suffrages à cause des clameurs & des menaces du peuple, & qui d'ailleurs ne pouvoient s'accommoder de l'humeur severe & inflexible de Urbain VI. se retirerent trois mois après à Fondi, & y procederent à une nouvelle election qui tomba sur le Cardinal de Geneve, nommé depuis Clement VII. Ce qui causa un schisme qui dura cinquante ans en Occident.

Il n'y a aucun de ces Papes dont la vie n'ait esté écrite en Latin par plusieurs auteurs contemporains ou peu éloignez de leur temps, & dont quelques-uns ne sont connus que par leur qualité, comme le Chanoine de Bonn; d'autres par leur pays, comme le Venitien, Quelques-uns le sont aussi par leur nom, comme Jean Chanoine de saint Victor de Paris, Ptolemée de Luques Dominiquain, Bernard Gui Evêque de Lodeve, Amauri Auger de Beziers, Pierre de Herentals de l'ordre de Premontré, Aimeri de Peirac; & d'autres sont entièrement anonimes.

Monfr. Baluze nous donne le premier une partie de ces vies; & à l'égard de celles qui avoient déjà esté publiées, il les a revuës & corrigées sur les manuscrits. Elles sont toutes ensemble environ le tiers du premier tome. Les deux autres tiers sont remplis de remarques sur ce qu'il y a de plus important

t faite de la demeure des Papes
on avec la captivité de Babilone ;
ze y prouve tres solidement, que
quelque plainte à faire de cette
elle devoit estre faite non tant par
de ce que Rome fut réduite à une
de & à une déplorable pauvreté ;
François de ce que leur frugalité
e en luxe, & de ce que la simpli-
nocence de leurs mœurs furent
r des vices qui leur avoient esté
etrangers & inconnus.

*ne lettre de Monfr. Galland. Du
ier 1694.*

nous entretenions hier, Mon-
de l'inscription Latine que l'on
à Arles l'année passée, avec une
vases de verre, & avec d'autres

du déchiffrement des inscriptions Romaines. Ils se font imaginez qu'il estoit libre de donner aux abbreviations telle explication que l'on vouloit, pourvu qu'on en formast un sens. Mais ils se sont trompez. Il y a des regles qu'il est aisé de se former soi-mesme, pour peu qu'on ait de pratique dans ces monumens de l'antiquité.

Voici une de ces regles : Les noms propres ne sont jamais abregez, ou s'ils le sont, c'est d'une maniere qu'il est impossible de ne les pas reconnoitre. Ils ne l'ont pas observée en expliquant A. B. par *Auli Balbi*, & par d'autres noms. Neanmoins le prénom est ordinairement representé par une seule lettre, parce qu'on ne peut pas s'y tromper, à cause que les pré noms chez les Romains sont en petit nombre, & que le nom qui les suit les fait connoitre suffisamment. Ainsi quand on trouve un A, un C, un M, ou un T. avant un nom, on est certain que l'A signifie *Aulus*, le C *Caius*, l'M *Marcus*, & le T *Titus*. Le soin a mesme esté si grand pour ôter les equivoques, que pour distinguer l'abreviation de *Caius* d'avec celle de *Cneus*, on a abrege *Caius* par le seul C, & *Cneus* par CN. Cette regle posée, on ne peut douter que les lettres A. B. dans l'inscription d'Arles ne peuvent en aucune maniere estre expliquées par un nom propre & par un prénom.

Voici une autre regle : Les mots qui ne se rencontrent pas fréquemment dans les inscriptions

tions, sont abregez avec cette précaution qu'une lettre décide du mot entier, ou ce qui suit le détermine. On a manqué contre cette regle dans l'explication de N. par le mot de *Sanguis*, parce que l'expliquer ainsi il faudroit qu'il y eust S, SANG. & ce qui suit ne donne aucune indication de cette explication. Je croirois de celui qui l'a expliqué par le mot de *Sani-* qu'il avoit connoissance de la regle, si le reste de son explication ne faisoit voir qu'elle lui étoit inconnue de mesme qu'aux autres.

Mais vous direz que ce n'est pas assez de critiquer les explications des autres, & que je ne puis en donner une meilleure, puis que je n'en trouve pas dans celle-là de quoi me satisfaire. Pour vous dire la verité, je trouve un grand coup de difficulté dans cette entreprise, & ne puis m'empêcher de me plaindre des défauts de l'inscription qui n'ont pas prévu que leur langue pouvoit changer, & que ce qui leur paroissoit facile, pourroit un jour nous paroître tres difficile & inexplicable. En general je ne puis approuver que les Romains aient introduit tant d'abbreviations dans

donne seulement comme plus convenable des inscriptions anciennes, suivant le sentiment que je soumets entièrement à votre : *Sanctos atque beatos cineres locausti Diana in terram defodit ad Arelate, Calendis Martiis ob liberta petratam tertium.*

Je ne m'arrête pas à chercher de qui puyer, parce que je ne suis point persuadé que ce soit là la véritable explication. Celui qui regarde le sens que je donne à OLIM, je l'ai imaginé, parce que je ne puis souffrir *Calendis Martiis olim*. Cela ne signifie rien, & je crois véritablement que ces lettres sont des abréviations entières. Je ne veux donc pas affirmer que mon explication soit bonne : car pour vérifier ce que j'avance, il faudroit avoir des mémoires de l'histoire ancienne & particulièrement de la ville d'Arles. Quoi qu'il en soit, il me coûte de la peine à croire qu'on puisse en trouver une qui soit juste, à moins que les originaux de l'inscription qui ont esté publiées ne soient pas exactes. C'est pourquoi il seroit à souhaiter de voir l'original, ou pour le moins d'en avoir une copie qui fust fidelle.

de Jacobi Simancæ Episcopi Pacensis &
etmodum Zamorensis, Juriscons. præstan-
ti. De Catholicis institutionibus liber ad
evacuandas & extirpandas hæreses admo-
num necessarius. Theorice & præxis hære-
sis, sive Enchiridion Judicium violatæ
religionis. Annotationes in Zanchinum,
in animadversionibus in Campegius; &
liber singularis de Patre Hæretico. Qua-
rum huc usque dispersa, ad commodiorem
formam in hac novissimâ impressione con-
gessit unum, notis illustravit, & constitutio-
bus apostolicis recentioribus ad S. Inqui-
sitionis tribunal spectantibus locupletavit
Franciscus Castracanius Ferrariensis Ca-
edralis Canonicus, F. V. D. Prioralis
in cœti Romani Mart. Vicar. perpetuus, ac
in cœti Inquisitionis Consultor. In folio.
Ferraria. 1692.

Jacques Simanca naquit à Cordouë vers le
 commencement du dernier siècle, en-
 tra le Droit dans le College de sainte
 Croix de Valladolid en 1540, & y composa
 Institutions Catholiques pendant qu'il
 étoit Consulteur de l'Inquisition.
 Il n'estant mis depuis dans l'estat Ecclesiasti-
 que, il fut pourvu successivement de trois
 Bénéfices. Il estoit encore dans celui de Ba-
 rcelone, lors qu'il fut envoyé à Rome par le
 Pape Catholique, pour y solliciter les affaires
 de Caranza Archevêque de Toledé. Dans le
 cours de cette sollicitation le Viceroi de Na-
 ples

ples étant mort, Simanca fut chargé de cette fonction, & s'en acquitta au grand contentement de son Maître.

Il vécut long-temps, & composa plusieurs ouvrages, dont les principaux qui estoient devenus fort rares ont esté reimprimez dans ce volume par les soins de Mr. Castracani Chanoine de Ferrare, & illustrez de ses notes. Les Institutions Catholiques qui sont à la teste, contiennent les procédures qui se font dans les tribunaux de l'Inquisition, rangées selon l'ordre de l'alphabet.

Le Manuel des Inquisiteurs qui se trouve après, traite les mêmes matières, mais avec moins d'étendue. A la fin de ce Manuel sont des remarques de Monsr. Castracani sur le livre de Zanquin de *Heresi*, & sur les additions faites à ce livre par Camille Campege.

Le dernier ouvrage de Simanca est une dissertation de *patre Heretico*, où il s'agit de sçavoir si un fils qui sçait que son pere est tombé dans l'heresie, est tenu de le dénoncer. Simanca suit l'opinion de Tostat, comme la plus probable, & tient la négative. Ses raisons sont qu'il n'y a point de loi qui impose au fils cette obligation, & que d'ailleurs il priveroit de la succession dont tous les effets seroient confisquez, & se couvrirait de l'infamie qu'un pere coupable d'heresie répand sur ses descendans.

L'auteur excepte pourtant deux cas : l'un est juridiquement interro

re, quand il y a danger que l'heresie de
ere n'infecte tout le pays.

en qu'il ne tienne pas le fils obligé à de-
er son pere, il croit pourtant qu'il lui
ermis, que quand il le fait il est louable
crifier la tendresse de la nature à l'in-
de la foi, & qu'en cette occasion il est
que le Prince le gratifie de la confisca-
& l'exemte de l'infamie.

Castracanio a mis à la fin de ce volu-
lucieurs constitutions des derniers Pa-
oncernant l'inquisition, les livres, &
opositions défenduës.

atre les livres de Simanca qui sont reim-
ez ici, il y en a un de *dignitate Episco-*
m, un de *Episcopis Jurisperitis*, un qui
r titre: *Defensio statuti Toletani, quod*
iebrais Maurisve descendentes arcet à be-
is, sub nomine Didaci Velasqués. Ces
font imprimez à Anvers, aussi bien
n autre intitulé: *Liber disceptationum*.
ii qui a pour titre: *De republica collecta-*
fut imprimé à Valladolid en 1565.

progreffion du limaçon aquatique, dont
coquille est tournée en spirale conique.
ar le sieur François Poupart.

le limaçon n'avoit point eu d'autre se-
ours que le caprice & l'inconstance des
pour estre porté sur les differentes ri-
qui lui fournissent la nourriture, il au-
esté sujet à bien des disgraces. Mais la
re qui n'a point de plus pressans desirs ni
de

de plus nobles passions que de triomfes liberalitez, y a pourvu d'un fort obligeante.

Elle lui a mis sur le dos un grand braneux, qu'il vuide & remplit une ouverture qu'il ouvre & qu'il exactement de dehors en dedans foupape à clapet, qu'il ne peut sortir le moindre globule fans le ment de l'animal. C'est par ce qu'augmentant ou diminuant le volume de son corps, il en augmente ou diminue la pesanteur par rapport à un pareil volume d'eau; il nage sur la superficie des eaux, si on le jette dans l'eau, il se précipite dans le fond, il est qu'il est obligé de ramper sur les bords, & de monter subitement du fond à la superficie.

Quand ce petit animal veut monter à la superficie, il se tire à moitié de sa coquille, il se tourne sur le dos pour estre porté, & il a refoudé d'air (les enfans se servent sur des gourdes pour apprendre à nager, & les hommes nagent plus aisément sur le dos qu'en toute autre situation.) Il plante de son pied qui lui sert de gouvernail, lequel il fait faire mille petites ondulations qui sont comme autant de coups de rames qui le pousse doucement sur quelque endroit. Mais s'il veut précipiter sa course, il jette son petit corps sur la superficie des eaux, en le tirant à moitié de sa coquille, & il donne une secousse pour la faire servir pour donner un mouvement favo-

l'eau. Il s'allonge une seconde fois, il donne une nouvelle secousse, il imprime un nouveau mouvement. Enfin continuant cette manœuvre pendant quelque temps, il arrive sur une côte étrangere où il cherche à prendre ses ebats, de nouveaux alimens, ou à faire quelque amoureuse conquête. Quand nostre petit aventurier veut esquiver les insultes de quelque ennemi, il chasse promptement tout l'air qui l'environne, & devenant par ce moyen plus pesant qu'un pareil volume d'eau, il est subitement precipité dans le fond. Mais il a ce desavantage qu'il ne sçauroit remonter qu'en grim pant sur quelque plante, ou bien en rampant sur le bord de la riviere. Il execute si habilement cette progression, qu'il semble plutôt glisser que marcher, parce que faisant faire mille petites ondulations presque insensibles à la plante de son pied, elles se succedent si immédiatement les unes aux autres, qu'il n'y a point d'instant de repos dans son mouvement. Aussi-tôt qu'il est arrivé à la superficie, il prête le côté, il ouvre la soupape pour se remplir d'air, sans lequel il ne sçauroit surnager.

Si derechef il veut aller s'égayer dans le fond des eaux sans épuiser son air, il faut qu'il rampe tout au long du bord ou d'une plante, parce qu'en cet estat il est plus leger que l'eau: mais en récompense il a cet avantage que lors qu'il veut remonter à la superficie, il n'a qu'à se laisser aller, il y est porté avec vitesse.

Chacun peut faire ces expériences dans son cabinet. Il faut mettre plusieurs limaçons dans un grand bassin plein d'eau, on les verra nager sur le dos de la manière que je l'ai expliqué. Si on les pique avec une aiguille, ils précipiteront tout d'un coup dans l'eau, en laissant après eux une grande colonne traînée de globules d'air qui font bouillir l'eau. Ils remonteront ensuite le long du vaisseau, & l'on verra qu'au moment qu'ils arriveront à la superficie, ils se tourneront sur le côté, & ouvriront la soupape qui se remplit d'air qui fait un petit bruit dans leur sac. Si on plonge basivement dans l'eau les limaçons qui sont remplis d'air, & puis qu'on les laisse remonter tout d'un coup à la superficie,

Gallos tam falli ab hoste nescios quid dixerint. *Oratio habita in regio Ludovici Collegio Soc. Jesu, à Gabriel de Fay, ejusdem Societatis Sacerdote.*
In 12. à Paris, chez la Veuve de Benard, rue saint Jaques.

Les Orateurs du College de Louis-le-Grand ont souvent mérité la valeur de la nation & les succès de nos armes. Le P. le Jay a ouvert au commencement de cette année académique un vaste champ à son éloquence, & s'est efforcé d'égalier la prudence des François avec le courage. Il a posé pour fondement de son discours plus éclatans exploits de la guerre par

de la prévoyance qui découvre & évente les desseins des ennemis, & de la force des armes qui les domte, & du desir de la gloire qui porte incessamment les grandes ames à de grandes actions heroïques.

Sur ce plan, il a montré que les nations armées contre la France n'ont pu lui ravir la dernière campagne aucun de ces avantages, que la sagesse de ses conseils a déjoués leurs pièges & dissipé leurs projets; que sa valeur a pris leurs villes, gagné des batailles, & lui a aquis la louange de ne pouvoir plus estre trompée que vaincue.

Le lieu où ce discours fut prononcé étoit orné de tableaux, de portraits, & d'inscriptions, qui répondoient aux pensées de l'Orateur, & qui representoient aux yeux le sujet.

Extrait de M. Sauveur à l'avis de M. Regis inséré au Journal des Sçavans du 8 Mars dernier.

UN homme piqué comme M. Regis, peut recuser au hazard toute la terre, & imaginer des raisons de sa recusation. La véritable maniere de répondre à l'attaque estoit de faire signer des gens de lettres une attestation de son sentiment contre P. Malebranche; & alors il se seroit évité les puerilitez dont son avis est rem-

placé à l'égard des reproches qu'il fait en parlant de M. Sauveur, on répond. 1. Que

M 2

s'estant.

s'estant principalement attaché aux mathématiques & à la Philosophie, dont le premier n'a point fait son capital, il n'est point son disciple, à moins qu'on ne le fasse disciple de toutes les sciences qu'il estime. 2. Il n'y a pas de pareille apparence qu'il ait eu du chagrin d'estimer d'expliquer la Philosophie de M. Regis, qu'il lui estoit libre de ne le pas faire; l'on s'est toujours assez rapporté à son expérience & à ses lumières pour lui laisser le choix des matières & des livres qu'il devoit à propos d'expliquer aux Principes, lesquels il a eu l'honneur de montrer est naturel qu'enseignant la Philosophie prenne un livre imprimé pour lui servir de guide dans l'ordre des matières qu'il devoit expliquer; & alors se servant de celui de M. Regis, il approuve ses opinions lorsqu'il y a le même sentiment, & les abandonne lorsqu'il n'en est pas; & M. Regis doit être satisfait de la modération avec laquelle on s'est fait; ce qu'il ne peut ignorer. 4. Il ne connoit bien peu le caractère de M. Regis, & il ne paroit pas qu'un honnête

autant pour M. Regis, contre le P. Malebranche lors qu'il aura la verité de son côté.

Selectiora numismata in ære maximi moduli, à Museo illustrissimi D. D. Francisci de Camps Abbatis S. Marcelli & B. Mariae de Siniaco. Concisis interpretationibus per D. Vaillant D. M. & Cenomanensium Ducis Antiquarium illustrata. In 4. à Paris chez Antoine Dezallier, rue saint Jacques. 1694.

MR. de Camps possède depuis longtemps un cabinet rempli de toute sorte de medailles anciennes, qu'il a dessein de faire graver. Il a commencé dans ce livre par ses medaillons de bronze, qui sont au nombre de cent quarante quatre, depuis Auguste jusqu'à Decentius inclusivement. Il a aussi fait graver dans son ordre une marque où est la teste de Domitien avec celle de Pallas, de qui cet Empereur se vançoit d'estre le fils.

M. Vaillant, celetre Antiquaire, a fait des notes sur tous ces medaillons, & sur celui de M. Aurele, où il y a une quadrigé avec un Jupiter foudroyant, & aux pieds des chevaux une figure d'homme à demi renversé. Il dit que c'est le Roi des Quades, dont l'armée fut défaite par une grande grêle accompagnée de tonnerres, qui tomba pendant que les Romains estoient occupez à boire après avoir souffert une extrême soif. Il le prouve par l'autorité de Dion, & par la le-

gende qui est dans l'exergue de ce medaillon, où se voit IMP. VII. COS. III. parce que cet evenement arriva dans le troisieme Consulat de M. Aurele; & pour cela il fut appellé pour la septieme fois *Imperator* par les soldats, comme le mesme Dion le rapporte.

Dans L. Verus il y a au revers une quadrigue qui tire un char où sont trois figures. Les deux premieres sont de Marc Aurele & de L. Verus, parce que L. Verus demanda que Marc Aurele triomphast avec lui. La troisieme figure est du fils aîné de Marc Aurele, c'est à dire de Commode alors enfant, representant ses freres & ses sœurs, qui furent mis dans le char avec leur pere & avec leur oncle.

Il y a dans l'exergue de cette medaille T. R. P. VIII. où il faut mettre VII. comme M. Vaillant le fait observer dans ses

tes. Dans le premier medaillon de Sep. Severe est frappé à Tarse, il y a dans le contour les lettres A. M. K. que M. Vaillant dit A. pour Πρώτη, M. pour Μεγάλης, & pour Κιλικίας; c'est à dire: *Prima Macedonia Cilicia*. Et par là il prétend que la Cilicie estoit divisée en grande & petite, comme l'Armenie & la Phrigie l'estoient, au rapport de Strabon.

L'Honneste Homme Chretien. In 12. à Paris chez Claude Cellier. 1694.

LA personne qui donne au Public ce petit ouvrage, fait consister l'honneur dans la justice : Mais comme elle ne connoit point de veritable justice sans religion, elle ne connoit point non plus de veritable honneur sans Christianisme. Ainsi l'honnête homme qu'elle forme, est encore plus appliqué aux exercices de la pieté chretienne qu'aux devoirs de la vie civile, & a plus de soin d'obeir aux ordres de Dieu que de se conformer aux mœurs & aux coutumes des hommes.

Sur les dernieres Victoires que le Roi a remportées sur tous ses ennemis. In 12. à Paris chez Louis Sevestre. 1693.

CE Poëme composé en Latin & en François par M. Prepetit de Grammont Professeur d'Eloquence au College des Grasseins, est une vive peinture du desordre & de la confusion où la sagesse & la puissance de LOUIS LE GRAND ont jetté la Ligue armée pour appuyer l'usurpation du Prince d'Orange. La sublimité des pensées y est soutenue par la noblesse des termes, & les deux langues y concourent à l'envi avec un égal succès pour relever la prosperité & la gloire de la France.

A V I S.

Touchant la Réponse de Mr.
inferée cy-dessus.

C'Est la loi generale des dispu
lui qui attaque doit entrer
Actori incumbit probatio. M.
agresseur à l'égard de M. Regi
à lui à prouver ce qu'il avance.
ve donc que les preuves du P. M
touchant les diverses apparenc
deur du Soleil & de la Lune da
& dans le meridien, sont dém
(ainsi qu'il l'a signé dans le for
& alors M. Regis promet de s'
décision. Que s'il ne le fait pas
de six mois, M. Regis declare
stera toujours de nullité & d'inj
un jugement.



JOURNAL
DES SÇAVANS,

Du Lundy, 29 Mars, M.DC. XCIV.

*Joan. Baptista Santolii Opera Poëtica. In 12.
à Paris chez Denis-Thierry. 1694.*

IL ne faut pas se plaindre que M. Santeüil s'occupe encore à des sujets profanes auxquels il sembloit avoir renoncé quand il a consacré sa poësie à l'Office de l'Eglise, & qu'il a composé des hymnes qui servent dans la plupart des dioceses du royaume, à publier les grandeurs de Dieu, à célébrer la sainteté des misteres, à exciter & à nourrir la foi & la devotion des peuples. Ces productions de sa jeunesse, bien loin de devoir estre desavouées dans un âge plus avancé, peuvent faire honneur à tous les temps de sa vie. Les desseins en sont bien choisis & bien traitez. Ce sont des piéces dont quelques-unes ont esté traduites par feu Mr. Corneille; des odes, des elegies, des eclogues sur les victoires du Roi, des inscriptions sur les fontaines, sur les portes, & sur les arcs de triomfe; des panegiriques, des epitafes, & quantité d'autres ouvrages qui conservent toute l'el

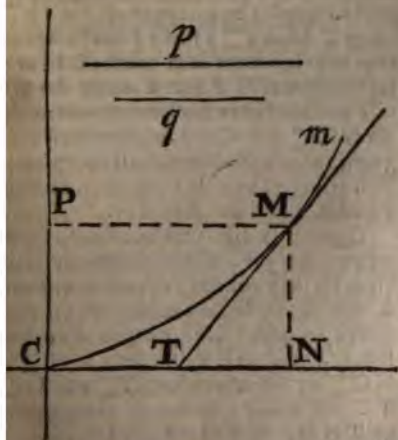
toute la noblesse des expressions de

Que si Mr. Santeuil avoit souffert que les Libraires toujours attentifs à leur intereussent reimprimez sans sa participation auroient esté défigurez par l'ignorance des copistes ; au lieu que les ayant relus avec soin & retouchez en plusieurs endroits, il les donne avec de nouvelles beautez.

Difficulté sur la solution d'un Problème de Mr. Bernoulli, inserée dans les Memoires de Mathematique & de Physique du 30 Mars 1693.

MR. Bernoulli aussi excellent Geometre qu'habile Medecin, qui enrichit continuellement la Republique des Lettres par les belles découvertes qu'il fait dans les Mathematiques, & dont la plupart composent ce que les Journaux de Leipzig contiennent de plus curieux sur ces sciences, ayant proposé aux Mathematiciens le problème qui suit, a donné occasion à quelques-uns de l'examiner, & d'en chercher la solution. On en voit une en paroitre au jour depuis quelques mois dans les Memoires tirez des registres de l'Academie Royale des Sciences : Elle est ingénieuse, & l'on y remarque un tour de raisonnement peu commun. Comme celui qui la publie déclare qu'elle dépend de quelques principes peu connus, l'on ne doit pas être surpris de voir ici qu'elle ait fait naître dans l'esprit de quelqu'un des lecteurs une difficulté sur laquelle il demande un éclaircissement qu'apparemment le sçavant auteur

te solution ne refusera pas de donner ;
 utant plus qu'avoir entrepris publique-
 ment de résoudre une question , c'est avoir
 voulu s'engager à l'expliquer aux au-
 s.



Voici le problème: La ligne courbe CMm
 est une propriété telle, que chacune de ses tou-
 chantes MT est à la partie CT de l'axe pri-
 mitive son origine C & la rencontre T de la
 tangente, en raison de p à q : On
 demande la nature de cette ligne, ou la man-
 ière.

Dans la solution l'on distingue deux
 cas, le premier, qui est le seul que no-

nous ici, c'est lors que la raïſſon de nombre à nombre ; & ay l'ordonnée MN égale à ſa parabolle & égale à PM, l'on propoſe des formules générales, d'où l'on tire pour exemple l'équation $y^4 + bxy + 16bx^3 = 27bbyy$ qui exprime la nature de la courbe touchante MT font doublés CT de l'axe faites par leur rendent où $p = 2q$. Cette ſolution eſt accompagnée d'aucune démonſtration l'on reſerve à une autre occaſion l'analyſe qui lui ſert de preuve.

Quant à la difficulté qui fait notre remarque, elle eſt fondée ſur les principes les plus connus de l'analyſe & elle demande ſimplement de ſuivre le calcul avec un peu de ſoſin, comme il a eſté dit. Soient, comme il a eſté dit, NC = x : Soient de plus NT = t ; TC ſera $x - t$; & dans le triangle TNM, où TM eſt l'hypotenüſe aura égalité entre $ss + tt = pp$ propriété que Monſr. Bernoulli a touchante de la ligne courbe cette analogie $s : x - t :: p :$

quelquement $s = \frac{px - pt}{q}$; de

$$pp - xx = 2ppt + pptt$$

$$t t t \frac{-2 p p x t + p p x x - q q y y}{-} = 0$$

$$p p - q q$$

$$t t \frac{p p x \pm \sqrt{p p q q x x + p p q q y y}}{-}$$

yy que la supposition de $p = 2 q$ ré-
duit à l'expression plus simple

$\sqrt{4 x x + 3 y y}$ pour l'exemple de
ur de la solution. Mais cet exemple
uation $y^4 + x x y y$ &c. d'un certain
metrique, & suivant les metodes ge-
pour trouver les tangentes, comme
i est expliquée dans le XXXII. Jour-
l'année 1692. il n'y a point de telle
on dont on ne puisse deduire immen-
ent une expression de la sou-touche-
apport aux ordonnées & aux abscisses
e ou diametre: Par consequent NT
t, dans l'exemple dont il s'agit,
 $x x y y \pm 18 b x y y - 27 b b y y$

$$\frac{-}{-} \text{ puis } 24 b x x \pm 9 b y y x - y y$$

points de la courbe supposée doivent
porter à l'axe CTN par les droites y
ondantes aux droites x: Voila donc
ifferentes expressions d'une mesme
achante NT; elles sont donc egales
supposition de notre Auteur. Egalons
une à l'autre, & appliquons y les re-
dinaires de la reduction; nous trou-
(multipliant en croix, & laissant seu-

le dans un des deux membres de l'égalité (partie incommensurable) cette autre é

tion locale $\pm 24 b x x \pm 9 b y y$ ---

$\sqrt{4 x x + 3 y y} = 6 y + 7 x x y + 9 b$

$+ 90 b x y y - 81 b b y y$ assez sensiblement

différente de la proposée $y + x x y y +$

$b x y y$, &c. Et il seroit inutile de les éle

à un plus haut degré en multipliant qua

ment les deux membres de chacune; car

ne seroit point évanouir leur différence.

La solution paroît donc telle dans son preu

cas, que x & y ne sont plus indéterminés

& en nombre infini, ainsi que le problè

le demande; si bien qu'elle ne donne au p

qu'un point M . au lieu d'une ligne cou

$C M m$: d'où il semble qu'il faille plut

conclure, puis que toute équation locale e

prime la nature d'une certaine courbe, q

est touchantes de la geometrique en questi

et point la propriété supposée. Mais

il est mieux de suspendre son jugement là-d

usqu'à ce que l'auteur de la solution

explique sur cette difficulté. Cependant

la vérité-ci, que l'égalité de deux diff

ces expressions d'une mesme sou-touchan

restitue toujours l'équation du lieu à la cou

be, demeure incontestable; & tout Ge

ometre Analiste peut s'en assurer par ta

d'épreuves qu'il voudra sur toutes sort

d'exemples. En voici des plus faciles: L'

équation locale d'une des paraboles cubiqu

$= a$ --- les expressions c

ante font $\frac{3x}{2}$; $\frac{3y}{2ax}$; $\frac{3ax^3}{2y^3}$

égale entre elles deux à deux; & des de comparaisons. Dans chaque par 3, & je multiplie par 2: siere je multiplie par ax , & rien Dans la deuxième, après avoir r y^3 , je divise par x : Dans la ayant fait la multiplication en & y^3 , je tire la racine quarrée. réductions qui sont fort courtes, exactement la mesme équation é. Il en est ainsi quand le lieu est le moyen d'une sou-touchante: autre condition données, com-

emple suivant. Ayant le lieu $d dx = 2 dyy - xyy$ à une courbe, qu'on peut démontrer *tratrice circulaire* de Mr. Leib-

ant aussi l'expression $v = \frac{dx}{v}$

ouchante t d'une autre courbe, retrouver le lieu. Pour cet ef-

posé $y = v = t = \frac{dx}{v}$. Donc

qui substitué à yy dans l'équa-

rend (lors qu'on a multiplié

visé par $d dx$ de part & d'autre)

$= xx$ pour le lieu cherché,

dont

dont l'ordonnée est x ,
est à un cercle ayant ch
& parallele à chaque v ,
parallele & égal à cha
voir si la sou-touchante

lui appartient. Le moy
plus general pour cela c
lien geometrique l'exp
chante par le calcul dont
& de l'égalier à la *donnée*
toute égale terme pour
lité posée restituera le *li*

fet de $\frac{2 dx - 2 xx}{2 v} = \tau$

siblement $2 dx - xx$
On pourroit pousser c
loin, si elle n'estoit dé
pour un Journal: Le sc
rendu à celui des Scavan
& qui le lui conserve a
marque bien, en y doe
moire, qu'il aime la ve
qu'elle se découvre &
matieres mesme les moi

*um Mutinensium admiranda scapula, tractatus physico-hydrostaticus
 lini Ramazzini, in Mutinensi Li-
 licina Professoris. Ad serenissimum
 cum II. Mutina, Regii, &c. Du-
 4. Mutina. 1692.*

de Modene est assise dans une
 entre le Panaro & la Sechia, à
 du pied des montagnes. Il y a si
 bondance d'eau sous son terroir,
 que quelque endroit de la ville ou des en-
 viron, l'on creuse, on ne manque ja-
 mais de trouver des sources.

On creuse d'ordinaire que quarante écus
 pour faire un puits. Il faut néanmoins creu-
 ser soixante & trois pieds de profon-
 deur pour trouver l'eau. A quatorze pieds
 de profondeur les ouvriers trouvent des
 ossements, des restes de chemins pavez, des
 boutiques & de maisons; ce qui
 prouve que la ville estoit autrefois plus basse
 qu'elle n'est aujourd'hui. Au dessous ils
 trouvent des branches d'arbres, & des troncs,
 des ossements, des charbons, des coquil-
 les, & des morceaux de fer.

Après qu'ils ont creusé jusqu'à vingt huit
 pieds ils rencontrent une terre blanche &
 qui est à onze de profondeur. A tren-
 te-trois ils découvrent un lit de terre
 blanche, mêlée de feuilles, de jonc,
 &c. Deux pieds plus bas, se dé-
 couvrent un autre lit de terre blanche

&c

& grasse qui finit à cinquante de profondeur ; après quoi se presle lit de terre marécageuse, puis terre blanche & grasse, & enfin lit de terre marécageuse, qui se bon fond, auquel quand les ouvriers parvenus, ils entendent un grand bruit fait l'eau qui coule par dessous, & se noient par là que c'est le lit qui veut percer avec leur terriere.

Quand ils l'ont enfoncée à cette profondeur, l'eau jaillit avec violence jusqu'au dessus de l'ouverture de la terriere & se répand de tous côtez. Le premier jour elle traîne beaucoup de limon, de gravier ; le second elle commence à se clarifier & à s'éclaircir. Il arrive qu'au mesme temps que l'eau jaillit forte dans un puis fait de nouvelle terre, elle descend dans les puis voisins, & dans les autres, & dans elle y remonte, jusqu'à la même hauteur dans les autres.

Sur le lit où les ouvriers entendent la terriere, l'air est aussi chaud que l'est ordinairement ailleurs du jour ; & en esté il est aussi froid qu'en hiver : ce qui est cause que les ouvriers ne veulent gueres faire de puis de nouvelle terre, ils se trouvent encore incommodés par le mesme lit de terre & par une difficulté de respirer, & par une chaleur portable.

qui incommode le plus les ouvriers
 leur travail, est que jusqu'à ce qu'ils
 creusé à la profondeur de vint-huit
 ils rencontrent des eaux qui coulent
 des côtez, & qu'ils ont beaucoup de pei-
 réter. Quand ils ont achevé le puis,
 couvrent l'ouverture avec une pierre
 dure, & mettent aux côtez des tuyaux
 pour conduire l'eau aux endroits où elle est
 nécessaire.

L'Auteur ayant fait de la sorte l'histoire
 de Modene, suppose que l'eau qui
 est au fond de la terre pour les remplir,
 est eau vive & coulante; ce qui se prou-
 ve par le bruit qui s'entend avant que d'en-
 trer dans la terriere. Cette supposition est su-
 jet à une difficulté, qui consiste en ce que
 si l'eau avoit un cours perpetuel, il sem-
 ble qu'elle ne pourroit s'élever comme elle
 se fait jusqu'à la hauteur de soixante & huit
 toises. L'Auteur répond à cette difficulté
 par l'expérience qu'il explique dans le se-
 ptième chapitre.

Dans le troisiéme il demande si l'eau qui
 est dans le trou que fait la terriere, vient d'u-
 ne source qui coule sous terre, & qu'elle est
 la même.

Il ne nie pas qu'il n'y ait des rivieres qui
 ont un long cours sous la terre, comme il y
 a beaucoup d'autres qui après avoir coulé
 un temps sur sa surface, se cachent des-
 sous terre. Mais il ne sçauroit se persuader que
 l'eau qui coule sous le terroir de Modene
 soit la même.

soit en effet une riviere, par
qui a constamment plus de
dans sa largeur, surpasseroit
grans fleuves.

Il s' imagine donc plutôt
vient d'un réservoir que la r
premiers temps du monde
l' Apennin, a jetté dans ses c
n'est ni contre la raison ni c
ce de dire que cette eau so
voir, peut traverser un long
sables, & se répandre sous t
Modene, d'où elle jaillit a
toutes les fois que l'on perce
la terre qui la renferme.

La raison de croire que ce
de la mer plutôt que des p
ges, est que l'eau des nege
descend pas aussi bas qu'est
Modene, & qu'elle ne passe
à travers les lits de terre g
l'eau qui vient des pluyes &
conserve pas aussi constam
mais tarit d'ordinaire du
maieurs.

L'Auteur, pour donner
semblance à la conjecture q
es puis de Modene vient d
la mer jetta autrefois dans l
ragnes d'alentour, ne fait p
d'avancer que la plaine où M
estoit extrêmement basse
ment du monde, & peut-e

dée de la mer qui y porta les coquilles qui s'y trouvent encore.

Il est certain qu'entre la voye Emilie & le Pô il y avoit un marais, dont parle Virgile dans l'onzième de l'Éneïde, & que ce marais empêcha Annibal de mener son armée en Etrurie. Scaurus estant Edile le dessécha, & mit des digues aux rivieres des environs pour arrêter leur débordement, & pour les contraindre de se décharger dans le Pô, qui avant ce temps-là n'estoit pas un fleuve de grande reputation.

Les terres que les inondations & les deluges ont detachées des montagnes par la suite des temps, & entraînées dans les plaines, ont formé peu à peu les differens lits de terre grasse, de terre marécageuse, de terre sablonneuse qui se remarquent dans le terroir de Modene. Chacun de ces lits a esté en son temps la surface de la terre, comme il paroît par le bois, par le fer, par les os, & par les coquilles qui s'y trouvent.

Les endroits pavés & les boutiques qui se sont trouvées à la profondeur de quatorze pieds, donnent lieu de croire que c'estoit la hauteur qu'avoit le terrain il y a dixhuit

ans, lors que la Colonie y fut menée

de Rome.

Il se peut prouver par Appien, que Mode-

ne n'estoit pas alors loin des marais. Car il

dit qu'Antoine & Pansa y donnerent com-

bat entre des roseaux & des marécages, &

que les Triumvirs s'assemblerent dans un

pe

petite Isle du fleuve Labinius qui estoit proche. Il n'y paroît plus aujourd'hui ni de marais ni d'Isle, tant le temps a changé la face du pays.

Les incendies & les deluges ont apporté de pareils changemens en plusieurs parties du monde. Herodote insinue que le limon qui couvre l'Egipte y a esté porté par le Nil & que s'il avoit tourné son cours vers le golfe Arabique, il l'auroit enfin comblé dans la suite des années.

Polibe dit que les Palus Meotides & le Pont Euxin reçoivent continuellement du sable que les rivières y charient, & qu'ils en deviendront un jour aussi fermes que la terre.

Le P. Kirquer dans son Monde souterrain témoigne avoir appris par la lecture des antiquitez d'Arabie, qu'avant le deluge la plaine qui separe le golfe Persique de la mer rouge estoit toute couverte d'eau.

Il seroit aisé de produire beaucoup d'autres exemples semblables qui ont fait dire Ovide :

— *Vidi factas ex æquore terras
Et procul à pelago conchajacere marini*

Il n'est donc pas hors d'apparence que la plaine de Modene s'est élevée peu à peu de la même sorte. L'Auteur parle dans la suite de ce traité de l'excellence de ses eaux, qui se conservent mieux que les autres dans le cours de long cours, & examine les opinions des anciens touchant la préférence de ces

e pluyes, & des eaux de fontaines &
erc.

*l du Diocese de Sens, publié par Mon-
neur l'Illustrissime & Reverendissime
tre Hardouin Fortin de la Hoguette,
bevéque de Sens, Primat des Gaules
& Germanie. In 4. à Sens, & se trou-
Paris chez Pierre Lesclaffan. 1694.*

La long-temps que le Rituel de Sens
oit devenu fort rare, & que chaque
e servoit du premier qui lui tomboit
es mains. M. l'Archevêque, pour en-
ir l'uniformité de l'usage dans toutes
ises de son diocese, a travaillé à ce
au, qu'il a rendu aussi conforme à
n qu'il lui a esté possible, en ne chan-
que les endroits où il manquoit quel-
ose.

mis au commencement de chaque Sa-
nt une instruction qui enseigne ce
aut faire pour le bien administrer &
e bien recevoir. Ces instructions sont
léés d'un avis general, qui est que le
doit mener une vie innocente, pour
oujours en estat de s'aquiter des fon-
saintes de son ministere, & qu'il ne
amais rien demander ni directement ni
ctement pour l'administration des Sa-
ns, & s'eloigner non seulement du
mais du moindre soupçon de simo-
d'avarice. Que si après qu'il se sera
de sa fonction, quelque chose lui est

JOURNAL

ou par devotion ou à titre d'aumône,
à libre de la recevoir.

*iniana, ou les bons mots, les Histoires
plaisantes & agreables recueillies des
conversations d'Arlequin. In 12. à Paris
chez Florentin & Pierre de Laulne, de-
vant l'Eglise de Sourbonne; & Michel
Anet, au Palais. 1694.*

Le portrait que fait d'Arlequin celui qui
nous donne ses bons mots, a quelque
chose de fort surprenant. Il le représente
comme fort different en public de ce qu'il
est en particulier. Quand il prenoit son
rôle, & qu'il montoit sur le théâtre, il
estoit agreable & divertissant: mais quand
il estoit en conversation avec ses amis; il
estoit serieux & grave. Ces deux personna-
ges qu'Arlequin jouoit separément, sont
la cause que ce recueil est mêlé de contes plai-
sants & de pensées solides. Ce qu'il disoit sur
le théâtre sembloit n'avoir esté inventé que
pour faire rire: mais ce qu'il debitoit dans
la conversation estoit propre à instruire.

*Extrait d'une Lettre écrite touchant un
traité de la longue vie.*

Si il est vrai que les voyes les plus simples
sont les meilleures, on peut dire que
les manieres de guerir les malades & de con-
server la santé que je propose dans mon trai-
té de la longue vie, sont aussi les plus con-
venables, puis qu'elles sont tres simples, &
qu'elles

qu'e
& à la
d'hu
à fo
re,
Ils se
la con
causes de
beaucou
pour le
avec be
ils con
plapar
nions
est un
Pour
& far
je n
& de
la pe
cra
liti
que
me
que
l'age
bon
l'hu
le
te

qu'elles se réduisent à la seule assimilation & à la dissimilation. Les Medecins d'aujourd'hui, tant Galenistes què Chimistes à force de vouloir raffiner sur la nature, s'eloignent souvent de sa conduite. Ils se font extrêmement embarrassés dans la connoissance de l'homme, dans celle de causes de ses maladies; & ensuite ils se font beaucoup appliquez à trouver des remedes pour les guerir: mais tout cela s'est fait avec beaucoup de peine & peu de succès. Ils conviennent de peu de choses; ils sont la plupart du temps divisez dans leurs opinions; & la contrariété de leurs sentimens est une marque assurée de leur incertitude. Pour moi je suppose la nature simplement; & sans m'embarrasser de questions inutiles, je ne m'occupe que de la suivre pas à pas, & de sçavoir ce qui la peut aider, & ce qui la peut faire arriver plutôt à sa fin. En tout cela je n'ai egard qu'à cette sorte de dissimilation qui cause la maladie. C'est pour cela que mon sistème est plus simple, & que je prétens mieux réussir que les autres, parce que je ne veux qu'un seul remede; & j'ose assurer que celui qui en connoitra bien l'usage, sera le maitre de la disposition de son corps. Il l'échauffera ou le refroidira, l'humectera ou le desséchera; il rendra ses humeurs plus fluides ou plus epaisses, & il les adoucira à son gré; & cela avec tant de certitude, que la salive mesme en donnera des témoignages tres assurez. Le Pe

blic auquel je vais donner mon ouvrage en jugera. Je lui presente ce projet par avance. Je ne suis ni Galeniste ni Chimiste. Je ne suis pas Galeniste, puis que je rejette cette grande maxime : *Contraria contrariis curantur*, qui est le principe fondamental de Galien & de ceux de la secte. Je ne suis pas non plus Chimiste : car bien que je demeure d'accord avec eux que *Similia similibus curantur*, je ne l'entens pas au même sens. Les Galenistes & les Chimistes entendent ces deux maximes des qualitez de la maladie & du remede; & j'entens la dernière des substances de l'homme & du remede, qui, selon mes principes, doivent estre semblables, & des qualitez du remede que je veux bien estre contraires à la maladie mais pourtant toujours semblables au temperament, en ce que je ne veux pas qu'elles sortent jamais de ses limites. Cela estant ainsi, j'ai lieu de croire que les personnes qui sont prévenues des principes des Galenistes ou de ceux des Chimistes, n'approuveront pas mon dessein, & que leur prévention les empêchera de faire de mon ouvrage un jugement equitable : mais j'espere aussi que les Sçavans désintéressés qui en jugeront par les seules lumieres du bon sens & de la raison, me feront justice.

Livres nouvellement imprimez.

Les Historiens Latins réduits en maximes. Premier volume. Tite Live. In 12. à Paris chez George & Louis Joffe, rue S. Jaques. 1694.

Observations sur le Petrone trouvé à Belgrade en 1688. & imprimé à Paris en 1693. Avec une lettre sur l'ouvrage & la personne de Petrone. In 12. à Paris chez la Veuve de Daniel Horthemels, rue saint Jaques. 1694.



JOURNAL DES SÇAVA

Du Lundy, 5 Avril, M. D C. X

*Recueil des Ordonnances de nos Rois
aux Officiers tant d'Epée que de
ont part à la convocation & ce
Ban & Arriereban, aux Nobles
sans noblement, & Roturiers
sujets & contribuables; & pare
ceux de toute condition qui s'en
exempts, &c. In 12. à Paris, c
las le Gras, au Palais. 1693.*

LE mot de Ban & d'Arriereban
est un cri public que le Seigneur
appelle ses vassaux de se trouver à tel
lieu pour faire la guerre. L'origi
ne du Ban & de l'Arriereban pro
vient de ce que nos Rois après leurs conquêtes
ordonnoient aux Capitaines & aux soldats
de se rendre avec dignité à condition de les servir
sur de telles occasions pendant un certain temps.
Avant le regne de Charles VII
l'Arriereban estoient les plus grands
de nos Rois; ce qui leur donna lieu
à plusieurs ordonnances qui ont esté
faites depuis qu'ils ont mis sur pied

pes réglées, & qu'ils n'ont plus fait que
remettre ces convocations.

Maintenant que par edit du 3 Janvier
l'année 1693. le Roi a créé en titre de
un Commissaire Inspecteur, un Con-
seiller Secretaire, & un Tresorier du
Ban de l'Arriereban en chacun des Bailliages
des Senechauffées du Royaume, & qui
ordonné la convocation, l'auteur de
ce livre a cru qu'il ne seroit pas inutile de
connoître à ses sujets leur obligation na-
turelle de défendre l'Etat contre les ennemis
qui l'attaquent, & de les instruire de
ce qu'ils doivent avoir soit à la convocation
à la conduite de la Noblesse.

Supposant donc que tous les sujets
du Royaume ont une obligation naturelle
de défendre, il découvre l'obligation par-
ticuliere que les Nobles qui possèdent des
fiefs, & ceux qui vivent noblement sans en posséder
& les Roturiers qui en possèdent ont de
tribuer à sa défense.

Les Roturiers n'estoient point sujets
trefois au Ban ni à l'Arriereban. Philippe
le Hardi, leur accorda le premier
permission de tenir des fiefs;
Rois ses successeurs qui la leur ont
transmise, ont cru qu'il estoit juste qu'ils
soient sujets aux charges qui les suivent.

L'Auteur ne rapporte pas les Ordonnances
faites à cet égard dans les deux premières
races, mais seulement celles qui
ont été faites dans la troisième depuis environ

siècles. Il commence par François I. qui ordonna une montre annuelle du Ban & de l'Arriereban. Depuis qu'il eut augmenté ses troupes réglées, il le convoqua dans les necessitez pressantes, & voulut que tous les Gentilshommes & autres tenans fiefs s'y trouvassent sous peine de confiscation de leurs fiefs. Henri III. y ajouta la peine de privation du titre de noblesse. Louis XIII. la modera, & la changea en celle de privation de l'honneur de porter les armes.

Par les Ordonnances faites sur ce sujet les Gentilshommes qui ne servent pas personnellement, doivent contribuer dans tous les Bailliages où ils ont des fiefs. Ceux mêmes qui n'ont point de fiefs, ont esté convoquez par la raison que puis que leur qualité les exemte des contributions ordinaires que le peuple fournit pour le maintien de l'État, ils doivent contribuer aux secours extraordinaires qui sont nécessaires pour sa défense.

Ceux mesme qui sont enrôlez dans les troupes, ne sont censez avoir satisfait à l'Arriereban s'ils ne servent six mois. Les Roturiers tenant fiefs qui ne sont pas en estat de servir, peuvent mettre en leur place une personne capable du mesme bailliage. Les veuves, les usufruitiers, les Seigneurs des rentes infeodées, les invalides, les gens de main-morte qui tiennent fiefs non amortis, les Ecclesiastiques qui ont des fiefs patrimoniaux, & les gardes nobles sont sujets à la mesme contribution.

les bourgeois des villes franches ont quelquefois esté obligez de contribuer dans des occasions pressantes, nonobstant leur exemption, & sans préjudice d'icelle.

Les Ordonnances n'ont pas seulement réglé les personnes sujettes à l'Arriereban, mais ont exprimé le temps du service, l'âge de l'equipage de ceux qui servent. LOUIS GRAND en 1674 ordonna que le temps du service soit de trois mois dans le royaume, & de trente jours hors du royaume. Quant à Philippe le Bel le fixa autrefois depuis huit ans jusqu'à soixante. Louis XIII. en 1635. déclara que l'equipage seroit en une forme de cheval leger, & c'est ce qui se sert aujourd'hui.

Les mesmes ordonnances ont aussi réglé la contribution de ceux qui ne servent point personnellement. A l'égard des Gentilshommes, elles veulent que ceux qui ne servent point contribuent en tous les bailliages où ils ont des fiefs. Elles sont bien rigoureuses à l'égard des roturiers. Car bien qu'ils ne servent point pour le fief du bailliage de leur résidence, elles les obligent à contribuer pour les autres fiefs qu'ils ont en d'autres bailliages. Elles obligent encore les seigneurs des rentes foncières de contribuer à proportion du montant de leurs rentes.

La contribution se doit faire en argent à proportion du revenu des fiefs. Par l'Ordonnance de 1635. confirmée par l'Edit du 17 Janvier de la presente année, si le fief est

de neuf cent livres de revenu , le propriétaire contribuera un cheval leger. Si le fief est de dix-huit cent livres, il en contribuera deux. Que si le fief est de moindre valeur , les Officiers à ce commis en chaque bailliage assemblent plusieurs fiefs jusqu'à la concurrence de neuf cent livres , pour faire contribuer les propriétaires à l'équipage de celui qui auroit esté jugé le plus capable de servir. L'équipage d'un cheval leger est estimé présentement quatre cent livres.

Tous Exemts, à l'exception des villes , sont obligez de comparoitre à la premiere montre du ban & de l'arriereban, & de justifier de leur exemption; à moins de quoi ils n'en jouissent point.

Les Exempts sont les Ecclesiastiques pour leurs fiefs qui ont esté amortis , les Chevaliers de saint Jean de Jerusalem , ceux de l'Ordre du Saint Esprit , les Officiers qui servent six mois dans les troupes en l'année de la convocation , les Capitaines Gardes-côtes , & autres Officiers de marine ; les Commissaires & Controlleurs des guerres , les Lieutenans des Maréchaux de France dans les bailliages, les Maitres des Requestes, les Secretaires du Roy , les Officiers des Parlemens, de la Chambre des Comptes de Paris, du grand Conseil, de la Cour des Aides, les Tresoriers de France, le Prevost des Marchands, les Echevins, & les habitans de la ville de Paris.

La maniere de convoquer l'arrierebann'a toujours esté uniforme. Anciennement cette commission estoit donnée à des Seigneurs de marque, qui estoient appelez *fi Dominici*. En 1413. Charles VI. fit enlever à toutes personnes de se mettre en arrierebann au mandement d'aucuns Seigneurs si ce n'est de lui. Au temps de François I. la convocation se faisoit par un Capitaine general, qui fut supprimé par Henri III. en 1579. maintenant elle se fait par les Baillis, par les Senechaux, & par leurs Lieutenans. Lors qu'elle a esté faite, & que les Gentilshommes y comparoissent, ils sont tenus de faire la declaration de leurs fiefs. Cette obligation ne vient pas de l'Ordonnance, qui n'exige pas expressement : elle vient de ce que les Gentilshommes doivent le service de l'equipage proportionné au revenu des fiefs ; ce qui ne se connoit que par la declaration.

Les Exemts doivent cette declaration par l'Ordonnance de Henri II. & nommement par les Maîtres des Requêtes, & les Secretaires du Roi. La raison est que leurs fiefs peuvent passer à l'avenir à des personnes non exemtes ; & en ce cas le Roi a interest de sçavoir qui sont ceux de qui il peut attendre le service.

Après les comparutions & les declarations, il se fait un premier rôle de ceux qui s'offrent pour servir, & de ceux dont on juge sur le champ que les excuses ne

font pas legitimes. Ce rôle est suivi de la premiere montre de ceux qui se sont offerts, & qui ont esté jugez en estat de servir; après quoi il leur est permis d'aller à leurs maisons jusqu'à la seconde montre. Les Officiers des Bailliages & des Senechaux sées procedent ensuite au jugement de excuses, & à la taxe des excusez, & celle des defaillans dont ils font un second rôle.

Enfin ils en font un troisieme de ceux qui ont esté marquez pour marcher.

Les siefs de ceux qui ne comparoissent à la premiere montre & ne se font pas exfer, sont saisis. Les Officiers de Robe, comme les Lieutenans des Baillis, qui sont employez à la convocation de l'Arriere ne reçoivent aucune taxation ni autre laire quand ils ne sortent pas de leur domicile: mais quand ils en sont payez à raison de ce qu'ils ont obtenu de recevoir lors qu'ils vont en mission pour les affaires de sa Majesté l'Ordonnance de Henri II. ces frais sont esté pris sur les deniers des contri des roturiers.

La conduite de l'Arriereban appartient aux Baillis & aux Senechaux, & à faut au Gentilhomme élu par le Gouverneur de la province. Chaque compagnie est de cent maîtres.

Ceux qui conduisent en la place, & des Senechaux, reçoivent les

Ceux qui deviennent malades demandent congé au General d'armée; & il est défendu aux Capitaines d'en accorder.

Les routes sont données par les Gouverneurs & par les Lieutenans generaux des provinces, & les logemens par les Maires, par les Consuls, & par les Jurats des villes. Les vivres fournis aux gens de l'Arriereban sont par eux payez sur le pied du prix des trois derniers marchez.

Par edit du 3 Janvier de l'année 1693. le Roi a erigé en titre d'offices formez & hereditaires, pour les tenir en fiefs mouvans de la Couronne, les commissions d'Inspecteur du Ban & Arriereban, de Secrétaire-Controleur, & de Tresorier. Les fonctions de ces trois Officiers sont réglées par le même edit. Il y en a qui leur sont communes, & il y en a qui leur sont particulieres. Les communes sont d'assister les Baillis & les Senechaux à la comparation des nobles, à la reception de leurs declarations, au jugement de leurs excuses.

Les particulieres des Tresoriers sont de decerner des contraintes contre les redevables des taxes, & de payer les taxations des Officiers & les autres dépenses.

Les appointemens de ces Officiers sont reglez par le même edit. Les Commissaires Inspecteurs ont cinquante livres pour assister à la taxe des fiefs, & soixante pour assister à la reddition des comptes, outre les gages attribuez sur la recette gene-

rale des finances à proportion de celle qu'ils donneront pour leurs offices. Les Controlleurs & les Tresoriers ont des droits & des gages à peu près semblables.

Les privileges attribuez à leurs offices sont d'avoir seance immediatement après les Baillis, & les Senechaux, & leurs Lieutenans dans les assemblées qui se font pour l'Arriereban, & preface dans toutes les autres assemblées sur les Gentils-hommes de leur bailliage.

Pendant l'année de leur exercice leurs offices ne peuvent estre saisis, non plus que leurs taxations ni leurs gages, & en matiere civile il est surcis à toute poursuite contre eux.

Traitez de Metaphisique démontrée selon la methode des Geometres. In 12. à Paris, chez André Pralard. 1694.

Ceux qui sont peu accoutumez aux sciences abstraites, regardent comme des chimeres les questions qui se traitent en Metaphisique. L'auteur mesme de ces traités trouve qu'on a raison de tourner en ridicule les termes vagues & generaux, & les questions inutiles que la Philosophie de l'Ecole donne ordinairement pour Metaphisique: mais il ne croit pas qu'il soit juste de traiter de la mesme façon les Philosophes qui par Metaphisique n'entendent autre chose que la connoissance qu'on peut acquerir de Dieu ou de l'esprit humain, ou cer-
tains

axiomes qui sont les principes les plus
& les plus certains de nos raisonne-

semble mesme à cet auteur, qui a ce
nom (apparemment par modestie,)
la Metaphisique prise en ce sens, est non
seulement une science tres solide, mais en-
core la premiere & la plus necessaire, puis-
qu'il n'est d'elle que les autres dependent ;
ne il paroît de ce que les axiomes sur
lesquels sont établies les propositions les plus
simples & les plus certaines de l'Aritmetique,
de la Geometrie, & de l'Algebre, ne sont
que les consequences des premieres notions
de la Metaphisique. Ce qui est si vrai, que nô-
tre auteur par une invention toute nouvel-
le a osé de soumettre cette partie de scien-
ce tout abstraite qu'elle est, aux regles les
plus exactes de la Geometrie.

Il faut avouer qu'on ne peut donner plus
de clarté à une matiere qu'il en a donné à cel-
le-ci. Avant que de nous proposer ces
veritez qu'ils contiennent, il s'en est
servi lui-mesme par cette methode qu'on
appelle *Analise*, dans laquelle on commen-
ce à examiner les questions qu'on traite, par
celles qui ont de plus particulier & de plus
étroit, pour passer à ce qu'elles ont de plus
general & de moins connu. C'est ce qu'il a
fait en commençant par l'attention qu'il a
à consulter l'idée de l'Estre souverai-
nement parfait. Car de cette verité il est fa-
cilement passé à d'autres plus éloignées, en

empêchant seulement que son a
n'ait esté divertie ailleurs ; ce q
principale regle qu'il faut observer
nalise.

Voulant ensuite nous enseigner
tez dont il s'estoit instruit lui-mes
s'est servi de la *Sintese*, qui est une
où l'on commence à examiner les ch
ce qu'elles ont de plus general, pou
dre à ce qu'elles ont de plus particul
proprement la metode des Geomet
consiste principalement en trois reg
ne laisser aucune ambiguité dans le
dont l'on se sert. 2. à n'établir fe
nemens que sur des principes clai
dens, & qui ne puissent estre cont
aucune personne raisonnable. 3. à
démonstrativement toutes les pro
qu'on avance, en ne se servant que
nitions qui ont esté posées, des p
qui ont esté accordez comme estant
dens, ou des propositions qui ont
tirées par la force du raisonnement,
viennent après autant de principes.
que nostre Auteur a observé regulie
Il a posé d'abord les definitions, il
ensuite les axiomes, & ne prouve
par les difinitions qu'il a posées, &
axiomes qu'il a établis. Ce qui fa
Metaphisique est veritablement de
selon la metode des Geometres, ce
porte le titre de l'ouvrage.

Mais quelque exacte que soit cette

e, elle ne sera pourtant convaincante que pour ceux qui admettront toutes les définitions & tous les axiomes de l'Auteur.

Des erreurs des Protestans touchant la Communion sous les deux especes. In 12. à Paris chez Jean Anisson. 1693.

Quand M. Gandon a entrepris de découvrir les erreurs des Protestans touchant la Communion sous les deux especes, il n'a pas eu la presumption de mieux reussir que l'illustre Prelat qui a traité ce sujet avant lui. Il a seulement suivi le conseil de ses amis, entre lesquels il nomme Mrs. les Marquis de Villete & de Verac, qui ont cru que les nouvelles preuves qui lui sont venuës dans l'esprit pourroient contribuer à la consolation de quelques nouveaux convertis.

Le fondement sur lequel le Concile de Constance a retranché au peuple la communion sous l'espece du vin, est directement contraire à l'erreur des Protestans qui s'imaginoient que le Corps seul de Jesus-Christ pouvoit estre reçu sous l'espece du pain, & le sang seul sous celle du vin. Le Concile pour détruire cette erreur, oblige les fideles à croire que le Sang se reçoit sous l'espece du pain, & que la communion sous l'espece du vin n'a pas esté commandée par les termes de son institution à tous les Laïques.

Pour montrer aux Protestans qu'ils ne doivent rien trouver d'étrange dans le changement qu'a fait l'Eglise quand elle a retranché.

che au peuple l'usage de la coupe, il leur oppose deux sortes de changement qu'ils ont reçus sans difficulté. Les premiers sont ceux que l'Eglise Catholique avoit faits avant leur separation. Les secons sont ceux qu'ils ont faits eux-mesmes depuis.

Les changemens que l'Eglise Catholique a faits avant leur separation, regardent les Agapes des premiers Chrétiens, & l'heure de la communion qui ne se fait plus au soir comme dans les premiers temps, mais au matin seulement. Les changemens qu'ils ont faits eux-mesmes, consistent en ce qu'ils ont réduit la celebration de la Cene à quatre jours en toute l'année, & en ce qu'ils ont défendu à leurs anciens & à leurs Diacres de proferer les paroles mystiques sur le pain & sur le vin, & de les distribuer ensuite au peuple.

M. Gandon leur prouve que ces changemens sont de telle importance, qu'ils ne peuvent les recevoir ni les faire sans s'engager à recevoir celui qui a esté fait pour le rétablissement de la coupe. Ce qui a esté changé avoit esté, selon leurs principes, ou institué, ou commandé par Notre Seigneur, d'où il s'ensuit que l'institution de la communion sous les deux especes ne leur peut servir pour justifier le refus qu'ils font de recevoir sous une seule.

Il se sert encore du changement fait en la maniere d'administrer le Sacrament. Car au lieu que par son institution

devoient estoient plongez dans l'eau, & se pratique plus aujourd'hui ; & les Protestans en usent à cet egard de la mesme maniere que les Catholiques. Il détruit sans coup de peine la difference que les Protestans tâchent de mettre entre ces deux Sacramens, & leur prouve solidement qu'ils ne peuvent pas être séparés, & qu'il est plus avantageux de recevoir le changement qui a esté fait dans la communion du peuple, que celui qui a esté fait dans l'administration du Baptême. Car la communion sous une seule espece est fondée & sur l'Escriture & sur la Tradition ; & il s'en découvre un veu dans l'abus qui s'estoit introduit au commencement du troisieme siecle de donner la communion sous les deux especes, & qui fut défendu par le sixieme Concile du troisieme Concile de Cartage. On leur donnoit que sous l'espece du pain, & par consequent on estoit alors persuadé que cette espece suffisoit pour l'integrité du Sacrament, & pour l'entier rétablissement de la communion de l'Eglise. Au contraire la maniere dont le Baptême est administré aujourd'hui, n'est appuyée que sur l'interprétation que l'Eglise a faite des paroles qui précèdent l'immersion.

Notre Auteur ne s'arrête pas là, il justifie l'Eglise Catholique des erreurs que les Protestans lui imputent touchant le retranchement de la coupe, & rejette sur eux ces memes erreurs. Pour les en convaincre il expose de trois raisons tirées de l'institution du Sacrament de l'Eucharistie, qui font voir que ces paroles :

roles: *Beuvez en tous*
qu'aux Apôtres & à leur
sacré ministere.

La premiere est que
leur en presentant la
leur dit : *Beuvez en tou*
ference qu'il y avoit en
nouvelle alliance , &
qu'ils venoient de boire
à chacun d'eux de boire
re de l'ancienne alliance
en presentant celle de
qu'ils la buffent avec te
restast pour le dernier d

La seconde raison
N. Seigneur fit de ses
presens à l'institution d
caristie , à l'exclusion d
la troisieme de l'unio
commandemens faits a
stitution de ce sacreme
& de manger ; l'autre
dernier , de faire tout
Sauveur. Si le comman
tendoit generalement ;
& leur imposoit la nec
sous l'espece du vin , i
le droit de consacrer
Corps & le Sang de J.
sans reconnoissent n'es

A ces trois raisons
M. Gandon en ajoute
ne est fondée sur l'hor

ceux-là mesmes qui soutiennent
 us d'opiniâreté la nécessité de la
 on sous l'espece du vin, & qui les
 de convenir des passages sur les-
 'appuyent, ni du sens auquel ils
 it entendre.

raison est tirée du decret que les
 ont fait eux mesmes d'admini-
 aristie sous la seule espece du pain
 i ne la peuvent recevoir sous celle
 qui ont une aversion insurmonta-
 te liqueur.

à l'erreur où sont les Protestans,
 mmunion sous la seule espece de
 ne communion imparfaite, notre
 détruit en etablissant par l'Ecritu-
 a Tradition, que le Corps & le
 J. C. se trouvent non seulement
 e espece, mais sous la moindre
 l'une & de l'autre. Il montre que
 S. presenta le pain à ses disciples,
 : *Prenez & mangez*, il leur don-
 orps, son Sang, son Ame, & sa
 & que les Chretiens qui commu-
 la seule espece du pain, reçoivent
 le Seigneur entier sans aucune di-
 a raison est que son Corps, son
 Ame, & sa Divinité sont insepa-
 e Seigneur dit lui-mesme dans le
 hapitre de saint Jean, qu'il donne
 vivant dans l'Eucaristie. Or il ne
 vivant qu'il ne soit entier, avec le
 e, & la divinité sous chaque esp

ce. La suite de ces preuves justifie la Religion Catholique est innocente de l'erreur que les Protestans l'accusent d'avoir introduite dans l'Eucharistie, qu'elle n'admet que le Corps du peuple que sous l'espece du pain, & que ce sont les Protestans qui sont coupables de la division, puis qu'ils se persuadent que le Sacrement est divisé, & que le Corps du Sauveur est seul sous l'une des especes, & le Sang seul sous celle de l'autre. Les preuves sont déduites avec une méthode claire & en des termes fort propres.

Philosophus in utramque partem lecta & limata difficultates in partem, &c. Opera Laurentii Philosophiae Professoris in Aca- demia Parisiensi, &c. In 12. à Paris chez l'Esclaffan.

L'Exercice continuel de résoudre & de discuter imprime bien avant dans l'esprit des jeunes gens les opinions qui sont données par écrit & expliquées à voix. Il entretient d'ailleurs une honnête émulation qui redouble le desir de surmonter les plus grandes difficultés & de les soulager dans ce petit ouvrage des mains de M. D. D. Professeur en Philosophie au College de Navarre où il a étendu par une longue suite de conférences les objections qu'il avoit

en peu de paroles sur
importantes. Il n'y a
elles qui regardent la
te. Celles qui regar-
eroitront dans un vo-



JOU

JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundy, 19 Avril, M. DC. XCIV.

Observations sur le Petrone, trouvé à Belgrade en 1688. & imprimé à Paris en 1693. Avec une lettre sur l'ouvrage & la personne de Petrone. In 12. à Paris chez la Veuve de Daniel Horthemels, rue saint Jaques. 1694.

LA premiere question que propose l'Auteur de ces observations, est de sçavoir si quand le fragment seroit de Petrone, celui qui l'a publié auroit rendu un office au Public, & si la suppression de l'ouvrage entier ne seroit pas plus avantageuse que la découverte de ce qui sert à en remplir les lacunes. Mais bien loin de recevoir ce qui a esté trouvé à Belgrade, il prétend qu'il est aisé d'en voir la supposition. Il dit que l'Auteur du fragment n'est pas heureux dans le caractere qu'il donne aux personnages qu'il introduit; qu'il attribue aux anciens des usages modernes; que son stile est dur & barbare; & pour dernière conviction, que les passages citez par les anciens comme ne s'y trouvent point.

ce qui suit les observations a esté
 ar faire connoître Petrone, pour
 en quel temps il a vécu, & en quel-
 écrit. Les uns l'ont placé sous Ne-
 autres sous Domitien, & les autres
 les Antonins.

enseurs de la premiere opinion se
 t qu'il a écrit contre les desordres
 ; que c'est le mesme qui selon Ta-
 ça le Consulat à son retour de Bi-
 i fut de tous les plaisirs de la Cour,
 ant accusé par Tigillin, resolut de
 a condannation, se fit ouvrir les
 envoya à l'Empereur des tablettes
 t écrit ses débauches, avec les noms
 ui en estoient.

ur de la lettre choisit dans ces trois
 e qu'elles ont de plus probable. Il
 e que le Petrone dont nous avons
 est le mesme dont parle Tacite, &
 ture que cet habile Historien fait
 uptueux qui s'introduit à la Cour
 e Prince sous le titre d'Intendant de
 s, ressemble parfaitement à l'Au-
 i Satire dont tous les personnages
 qui aiment la joye. Mais il ne voit
 parencé à s'imaginer que ce fut
 e que Petrone envoya à Neron. Il
 l n'eut pas le loisir d'ecrire un si
 e, & que d'ailleurs aucun des per-
 de la satire ne convient à Neron ;
 est point lui qu'il a voulu tourner
 e, mais plutôt Lucain & Seneque.

ou même qu'il a écrit sans dessein de
quelqu'un en particulier, comme
Macrobe.

*Réponse du Pere Plumier Religieux
à Mr. Pomet Marchand Droguist
ris, sur la Cochenille.*

MR. Pomet Marchand Droguist
ris, tres curieux dans sa pro
& qui a donné depuis peu un fort be
general des drogues, me fit l'honneur
retour de la côte saint Domingue, de
mander mon sentiment sur la Coche
la nouvelle Espagne, dont on se sert
belins pour teindre en ecarlatte. Je l
que j'en sçavois, & le lui donnai mes
un ecrit qu'il a inferé dans son livre,
que la cochenille estoit un insecte de
grandeur & de même forme à peu pr
ne penaise; qu'on la trouvoit attac
plusieurs sortes d'arbres, mais que
de la sauvage; que pour la rendre pro
teinture il falloit la cultiver sur des
appelées *Opuntium*, Raquettes, Car
ou Figuiers d'Inde, & ce sur l'espec
le fruit est plein d'un suc rouge con
sang. Et pour lui confirmer davanta
la cochenille estoit un insecte, je lui
tai ce qu'en dit un excellent auteur.

Cependant il a mieux aimé sousc
rapport du sieur Rousseau Marchand
de saint Domingue, qui l'assure par u
tre, que la Cochenille Mestech qu'on

te de la nouvelle Espagne, est proprement la graine d'une plante qu'il lui décrit dans une autre première lettre, qui dit en substance, que les feuilles de cette plante naissent par balets, qu'elles sont fort épaisses, & que les graines qui sont la Cochenille, sont enfermées dans des gouffes; qu'enfin il est prêt pour lui vérifier son sentiment, de lui envoyer la plante.

Il y a déjà quatre ans que le sieur Rousseau a promis d'envoyer cette plante. Plusieurs vaisseaux sont venus depuis de la côte: mais la plante ne paroît pas encore, ni les gouffes qu'il auroit pu envoyer plus facilement. S'il les a envoyées, M. Pomet n'est pas excusable de n'en point faire part au Public, lui qui a tant pris de peine, & fait tant de dépenses pour l'instruire de toutes les drogues; ou s'il ne les a pas encore envoyées, je croi qu'il est allé les chercher en terre ferme. Pour moi, je puis assurer ou que cette plante n'est point du tout dans l'Isle de saint Domingue, ou qu'il n'y a que M. Rousseau qui la connoisse. Car feu M. de Cussi Tarin, Gouverneur de cette Isle du temps que j'y estois, étant fort surpris d'apprendre que j'y avois découvert la cochenille, m'assura que jamais il n'avoit entendu dire qu'il y en eust, quelque perquisition qu'il eust faite pour en découvrir, suivant l'ordre de feu Mr. de Seignelay, qui lui en avoit envoyé expressément de celle des Gobelins pour montre. Je lui fis voir en présence de plu-

seurs habitans du petit Goive où nous estions pour lors, ce que je venois de cueillir sur des Acacias. On en apporta en mesme temps de la Mestech, on la compara avec la mienne, on n'y trouva rien de different quant à la grandeur ni à la forme, mais seulement quant à la couleur qui est d'un tres beau rouge dans la Mestech, & d'un rouge fade dans celle que j'avois cueillie. Deux Indiens esclaves & natifs du pays où on recueille la Mestech, la reconnurent d'abord pour de la cochenille; & quelques Messieurs qui avoient voyagé en terre ferme, particulièrement le sieur de Grosseville qui en avoit fait un bon negoce, m'assurerent en presence de l'assemblée, que c'en estoit de la veritable. Ils me rapporterent mesme qu'on la cultivoit sur des Raquettes; ce que j'avois déjà appris du sieur de Gimofac Gouverneur de la Grenade, & pour lors Lieutenant de Roi à la Martinique, quand je l'y découvris la premiere fois. Ma découverte fit assez de bruit par toute la côte, où le sieur Rousseau estoit alors. Plusieurs habitans se mirent à en chercher; on en trouva sur plusieurs sortes d'arbres. Chacun me témoigna de la reconnoissance du soin que je prenois pour leur découvrir ce qui pouvoit leur apporter du profit. Mais je puis assurer que je n'entendis jamais parler de M. Rousseau, ni que jamais personne eust découvert de la cochenille dans l'Isle. Je ne veux pas nier toutefois que Mr. Rousseau
n'ait

n'ait fait quelque découverte particuliere depuis le temps qu'il est en ce pays-là : mais je ne puis me persuader que ce soit sur la cochenille, à moins qu'il n'envoie la plante, ainsi qu'il l'a promis & qu'il s'y est obligé, s'il prétend meriter l'honneur de cette découverte.

Cependant je ne vois pas qu'il soit si difficile de convaincre que la cochenille *Mestech* est un animal, quoi qu'en dise Mr. Pomet. Car si on prend la peine de la bien examiner dedans & dehors, on y trouvera toutes les marques d'un insecte. Premièrement ces petites rides qui traversent le dos & le ventre, qui diminuent à mesure qu'elles approchent de l'anus, & qu'on apperçoit si sensiblement, ne sont-ce pas des marques d'un véritable insecte, puis que nous voyons qu'ils ont presque tous le ventre ou le dos distingué par des bandes ou articulations annulaires? Ces rides paroissent bien davantage & bien plus étendues, si on détrempe la cochenille dans de l'eau un peu tiède, on verra tres-facilement comme ces bandes traversieres aboutissent toutes à une autre bande qui environne tous les côtez du ventre depuis l'anus jusqu'au thorax. On y verra encore ce thorax fort applati, parce que c'est par cet endroit que l'animal s'attache contre les plantes. Quant à l'interieur, les graines que M. Pomet dit avoir trouvé dans une coque vuide, ne sont proprement que les *os de l'animal*, dont il est si plein estant en

vie, que c'est une merveille de voir
 il multiplie. On y voit véritablement
 le microscope de petites boules sem-
 blables des grains de moutarde; mais si on
 observe bien exactement comme j'ai fait
 un des meilleurs microscopes de Pa-
 rera que ces boules sont plusieurs ou
 l'insecte joints ensemble par petits pe-

Il veut encore inferer que la cochenille
 n'est pas un insecte de ce qu'on n'y
 voit ni jambes ni ailes. Quel auteur a ju-
 gé qu'il soit de l'essence de l'insecte
 d'avoir? Les vers de terre & des insectes
 ont-ils? En voit-on dans la chique,
 si commune & si fâcheuse dans toutes les
 Antilles? C'est pourtant un petit
 insecte imperceptible lors qu'il ne fait que
 se fourrer dans les doigts des pieds, devient de la grosseur
 de la rondelle d'un pois; ce n'est alors
 qu'une vessie toute remplie de landes, &
 ne voit ni tête, ni jambes, ni ailes
 seulement une petite pointe noire par
 laquelle prend sa nourriture dans la chair.

Quant à ce que M. Rousseau appelle
 la cochenille, qu'il dit être la même chose
 que la prétendue cochenille, dont on ne
 fait aucun usage parce qu'on ne peut
 la dessécher (il devoit plutôt dire, parce
 qu'on ne la sçait dessécher ni cultiver;) je
 ne pense pas que cela n'empêche pas que ce ne soit de
 la même cochenille, qui n'est différent
 de la cochenille qu'en degré de couleur, &

espece. Les pommes & les raisins sauvages, quoi que petits & d'un goût âpre, ne sont pas moins pommes & raisins de la mesme espece que ceux qu'on cultive si on veut les avoir beaux & bons. Il en est de mesme de la cochenille qu'on trouve sur les Acacias. J'avoue qu'elle n'est d'aucun usage sans être cultivée: mais elle deviendra tres bonne & tres belle, si on prend la peine de la cultiver & de la dessecher à la maniere des Indiens de la nouvelle Etpagne. Et pour une plus grande preuve que ma cochenille prétendue est de la mesme espece que la Mestech, c'est qu'en ayant fait detremper, dans de l'eau tie-de, j'y ai remarqué toutes les rides encore remplies d'une farine blanche, de même que celle dont ma prétendue cochenille est toute couverte quand on la cueille nouvellement. Outre toutes ces raisons, qui peuvent estre suffisantes pour convaincre que ma cochenille est de la veritable, & que la Mestech est un veritable animal ou insecte, je vais rapporter ce qu'en disent Ximenés, Pison, & d'autres fort bons auteurs qui ont voyagé long-temps dans les Indes.

Il est surprenant que M. Pomet après voir conclu que la cochenille Mestech a toutes les marques d'une veritable graine s'autorise du sentiment de Ximenés & de Pison, qui y sont entierement oppôsez. Il faut donc voir le sentiment de ces deux auteurs, & premierement celui de Ximenés. Mais avant que de le rapporter, il est à propos de sçavoir

que le P. François Ximenés Missionnaire Apostolique, & François Hernandés Medecin dans les Indes Occidentales, & réduit en ordre par Nard Antoine Reche, ont écrit avec tant de conformité & de suite, qu'il est tres aisé de voir que l'un a copié ou traduit l'autre; ce qu'on pourra bien connoître en comparant les citations de Ximenés dans l'histoire du nouveau monde par Jean de Laet, & les annotations de Marcgrave, avec les écrits de Hernandés rédigez par Nard Reche.

Sur ce fondement je dis que Ximenés peut avoir parlé de la cochenille, (je dis, Peut avoir parlé; ne l'ayant jamais vû, quelque diligence que j'aye pu faire pour le trouver) de mesme qu'en parle Hernandés, & que si Marcgrave avoit poursuivi la matiere des Tunes ou figuiers d'Inde dans son annotation sur Ximenés, au livre 3. chap. 15. il auroit sans doute rapporté ce qu'en peut dire Ximenés un peu après, puis que Hernandés après avoir dit des Tunes dans son livre 3. chap. 44. ce qui est rapporté dans la même annotation de Marcgrave, parle en ces termes dans le chapitre 45. où il met la figure du Tuna. *Reperiuntur apud Mexicanos, in Tunarum quodam genere Nocheznopalli seu Nopalnochezli vocato, hac solâ ratione à pecorum armentorumque injuriis, quibusdam in locis à natura munitis, asserto vindicatoque, vermiculi rotundi, extra candidi, intra verò coccinei coloris, interdum*

Spon-

sponte ipsius natura, interdum hominum industria, atque diligentia; semina superioris anni stato tempore Tunis admoventium, quæ Indi Nocheztlī, nostri verò Cochinilla, fortassis à cocco seu grano cujus species sunt, appellare solent. On trouve dans le Mexique, sur certain genre de Tunes, qu'on nomme Nocheznopalli ou Nopalnocheztlī, & qu'on a soin de préserver de l'atteinte des animaux, de petis vermissaux ronds, blancs par dehors, mais rouges en dedans comme de l'écarlatte. Ils viennent quelquefois naturellement & sans culture; mais on en transporte souvent les petis nouvellement éclos sur des Tunes; & c'est ce que les Indiens appellent Nocheztlī, & nos Européens Cochenille, peut-estre à cause du coccus ou du grain dont ils font une espee.

Je ne puis dire à la verité que par conjecture & seulement à cause de la grande uniformité avec Hernandés, que le P. Ximenés ait parlé de la Cochenille: mais je puis en quelque façon soutenir qu'il en a parlé assurément, puis que Marcgrave mesme nous renvoye à lui, après avoir dit du *Jamacaru* que c'est la plante qui porte la Cochenille dans la nouvelle Espagne. Si M. Pomet me peut faire voir dans Ximenés mesme, qu'il n'en a jamais parlé, je lui ferai extrêmement obligé de me montrer cet ouvrage de Ximenés que jusqu'à présent je n'ai jamais vu.

Il reste maintenant à examiner le senti-

ment de Pison qui ne parle de la Cochenille que dans son histoire naturelle des Indes de l'édition de 1658. livre 4. chapitre 35. où il rapporte tout ce que Marcgrave en dit, ajoutant seulement qu'il n'en a jamais pu trouver, sçavoir de la Cochenille. Voici donc ce qu'il dit après avoir fait la description de la cinquième espèce de figuier d'Inde, qu'il appelle *Cumbaba*, & qui est la quatrième espèce de *Famacaru* de Marcgrave. *Hæc species Tuna in nova Hispania fert Cochinillam, quæ tamen hic locorum licet sedulo indagantibus nusquam apparuit.* C'est là l'espèce de Tuna qui porte la Cochenille dans la nouvelle Espagne: mais nous ne l'avons jamais pu trouver ici, (je croi qu'il veut dire dans le Bresil) quelque soin que nous en ayons pris. C'est tout ce que Pison dit de la Cochenille: mais il ne décide point si c'est un animal qui s'attache à la plante, ou si c'est la semence de la plante. Il est bien évident que ce n'est point la semence de la plante, puis qu'il dit qu'elle est noire, & qu'on la mange avec la chair du fruit. *Fructus est figura oblonga, constans cute crassa, egregie rubra, pulpa friabilis, alba, succulenta, & quasi in multos globulos conglobata, ut nix gelu indurata. Eadem cum seminibus suis nigris comeditur boni saporis.* Le fruit qui est oblong, a la peau épaisse & d'un fort beau rouge, la chair blanche, friable, succulente, & composée par petits grumeaux comme de la neige endurcie. Elle est tort bon-

e, & on la mange avec les semences qui sont noires. Il avoue cependant à la fin de sa description, qu'il n'a jamais pu trouver de la cochenille sur cette plante. Il faut donc que ce soit une tumeur ou une excrescence des feuilles ou de la racine, ou bien que ce soit un insecte qui s'y attache pour y prendre sa nourriture. Si c'est une tumeur, il n'auroit pu trouver en quelque saison. La Cochenille ou vermillon que nous recueillons en Provence, & qui n'est proprement qu'une verruë ronde qui vient sur les feuilles d'une espece d'Yeuse, vulgairement *Avau-*
is; *Ilex aculeata Cocciglandifera* & B. ne croit pas toutes les années: mais il ne s'en assemble gueres trois ou quatre qu'il n'en vienne; & mesme s'il n'y en a pas dans un endroit, il y en a dans un autre. Ce pourroit bien estre la mesme chose de la Cochenille de l'estech, supposé que ce soit une excroissance; si pourtant Pison & Marcgrave qui ont voyagé un temps considerable dans les Indes Occidentales, avouent qu'ils n'y en ont jamais vu. On peut conclure de là qu'il faut que la Cochenille soit un insecte, qui vient ou naturellement sur ces *Jamacarus*, ou qu'on les y transporte dessus, & non pas une excroissance, encore moins une semence, puis que je ne croi pas qu'on ait jamais entendu dire qu'on seme la graine d'une plante sur une autre plante pour la cultiver dessus: mais ai-je bien lu & entendu dire à plusieurs Marchands de Marseille, que dans

le Levant on transporte les vers à soye nouvellement éclos sur les meuriers, afin qu'ils prennent leur nourriture en mangeant les feuilles.

Si toutes ces raisons ne sont pas assez fortes pour faire croire que la Cochenille Mestech est un insecte, je rapporterai encore ce que de fort bons auteurs en écrivent, & je repeterai ce qu'en dit Antoine Herrera, tiré de Jean Laet liv. 5. chap. 3. de la description des Indes Occidentales, quoi que M. Pomet à qui je l'avois donné pour confirmer ce que je lui disois, l'ait inseré dans son traité des drogues. Laet dit donc que la plante qui porte la Cochenille aime les lieux temperez, & que Herrera en décrit ainsi la culture. Le grain de la Cochenille vient en plusieurs provinces de la nouvelle Espagne sur l'arbre qu'on appelle *Tuna*, qui a des feuilles fort épaisses, auxquelles il croit dans des lieux fort exposez au soleil, & à couvert du vent de Nordest. C'est un petit animal vivant, ou plutôt un insecte, presque semblable à une punaise. Lors qu'il s'attache premierement à la plante, il est un peu plus petit qu'une puce, & vient d'une semence de la grosseur d'une mite, qui est le plus petit des insectes, (c'est l'*Acarus* des Latins;) il remplit tout l'arbre & mesme tout le jardin, on l'amasse une fois ou deux l'année. Ils disposent les arbres en certains rangs comme on plante la vigne, les cultivent soigneusement, & les garantissent des mauvaises

ses herbes. Plus les plantes sont jeunes, plus elles portent abondamment & donnent de meilleure graine : mais il faut sur tout prendre garde de les préserver de plusieurs insectes, encore plus des poules qui en mangent le grain ; ils se servent de queues de renard pour nettoyer les plantes, de peur que la semence nouvelle de ces insectes ne soit gâtée. Quand ils sont venus assez gros, on les ôte avec un grand soin, & on les tuë en les arrosant d'eau fraîche ; on les seche à l'ombre, & on les conserve dans des vaisseaux de terre. On les tuë aussi avec de la cendre qu'on jette dessus, puis on les lave. On les tuë encore en d'autres différentes manieres : toutefois ceux qu'on tuë avec de l'eau froide, sont les meilleurs.

Monsieur Duret President à Moulins en Bourbonnois, rapporte encore au long dans son l'histoire admirable des plantes & herbes miraculeuses en nature, imprimée à Paris en 1605. chap. 4. le témoignage de Joseph à Costa, qui traitant de la Cochenille dans son histoire naturelle des Indes tant Orientales qu'Occidentales, liv. 4. chap. 23. la décrit ainsi que Mr. Duret l'a traduite de l'Espagnol. Le Tunal est un arbre fameux en la nouvelle Espagne, si arbre nous devons appeller un monceau de feuilles amassées les unes sur les autres, lequel est de la plus étrange façon d'arbre qui soit, pource qu'il sort de terre *premierement* une feuille, & d'icelle *une autre*, & de celle-ci une autre, & ainsi

va croissant jusques à sa perfection: sinon que comme les feuilles vont sortant en haut & aux côtez, celles d'en bas s'engrossissent, & viennent presque à perdre la figure des feuilles, en faisant un tronc & des rameaux qui sont âpres, épineux, & difformes; d'où vient qu'en quelques endroits ils l'appellent chardon. Il y a des chardons ou Tunaux sauvages qui ne portent point de fruit, ou bien il est fort épineux & sans profit. Il y a même des Tunaux domestiques qui donnent du fruit fort estimé parmi les Indiens, qu'ils appellent Tunas, & sont de beaucoup plus grans que les prunes de Frere, & aussi longues. Ils ouvrent la coque qui est grasse, & au dedans il y a de la chair & de petits grains semblables à ceux des figues, qui sont fort doux & ont un bon goût, spécialement les blanches, qui ont une certaine odeur fort agreable; mais les rouges ne sont pas ordinairement si bonnes. Il y a une autre sorte de Tunaux qu'ils estiment beaucoup davantage, encore qu'ils ne donnent point de fruit. Neanmoins ils rapportent un autre profit, qui est de la graine; d'autant que certains petis vers naissent aux feuilles de cet arbre quand il est bien cultivé, & y sont attachez, couverts d'une certaine petite toile déliée, lesquels on circuit delicatement; & est la Cochenille des Indes tant renommée, de laquelle on teint en graine. Ils les laissent secher, & ainsi secs ils les apportent en Espagne.

Les Curieux pourront cependant juge

par ce peu de raisons à qui on doit plutôt souscrire, ou au simple rapport d'un seul Marchand, ou à l'autorité de si bons auteurs. Je me dispose pour un troisième voyage à l'Isle saint Domingue. Je promets que je n'en retournerai pas que je n'aye bien examiné l'affaire par ma propre expérience, dont j'informerais avec sincérité le Public, un peu mieux que le sieur Rousseau, qui nous ayant promis la plante de sa Cochenille depuis quatre ans, n'en a pourtant rien encore exécuté.

Scriptura Sacra ad faciliorem intelligentiam accommodata, à Francisco Philippo Lallouette, Presbytero: sacra Facultatis Parisiensis Doctore. In 8. à Paris chez Simon Benard. 1694.

L'Excellence des livres sacrez & l'utilité de leur lecture, sont établis dans la preface, & relevées par des témoignages tirez de ces livres mesmes, & de ceux des saints Peres. Dans le corps de l'ouvrage les titres de chaque livre de l'ancien & du nouveau Testament, sont mis en vers pour le soulagement de la memoire, avec les divers sens, & les noms des Peres qui ont le mieux réussi dans l'explication de chaque sens. Les argumens de chaque livre, & même de chaque chapitre, sont aussi exprimez en vers. Par exemple, l'argument de la Genese est compris dans ce vers :

Ecce tibi Genesiv rerum primordia pandit

L'argument des trois premières chapitres est compris dans le vers suivant :

Fit mundus, formatur homo, mox peccat Adamus. & ainsi des autres.

Outre ces vers, il y a un petit traité en prose, pour expliquer les divisions des livres saints, & les regles qui servent à les bien entendre. Les divisions sont en livres canoniques, & apocryfes, en livre de la loi, livres profetiques, livres de morale. Les regles sont ou communes pour tous les livres, ou particulieres pour les profetiques, pour les historiques, pour les Évangiles, & pour les Epitres.

La table qui est à la fin développe les différens sens auxquels plusieurs mots sont employez dans l'Écriture. Ainsi le mot d'Abyme qui se trouve le premier dans la table signifie en quelques endroits un lieu de supplice, en d'autres un mystere caché, & en d'autres une ruse du démon.

Sermon de discipline Ecclesiastique: composé & prononcé par Monseigneur l'Evêque Comte de Noyon Pair de France, Conseiller Ordinaire du Roi en son Conseil d'Etat en l'Eglise de la Maison Professe des RR PP. Jesuites de la ville de Paris, le Dimanche de la Quinquagesime en l'année 1694. In 4. à Paris chez la Veuve Claude Tibouft, & Pierre Esclassan. 1694

CE sermon nous donne dans la personne de l'Aveugle de l'Évangile du Diman

de la Quinquagesime, l'idée d'un pénitent public qui demande pardon de son péché en présence de tout le monde, d'un Catecumene modeste qui attend avec une patience respectueuse sa réception dans la société des fidèles; d'un parfait Chrétien qui avec un zèle ardent le Sauveur.

le pénitent apprend aux pecheurs à confesser leurs crimes avec douleur, & à les expier par une salutaire satisfaction.

Le Catecumene condamne la curiosité de ceux qui veulent voir de trop près les mystères, & la paresse de ceux qui diffèrent leur conversion jusqu'à leur mort. Il étend ensuite ses instructions sur deux sortes de Catecumens, sçavoir sur ceux des sacrements, & sur ceux des dignitez & des benefices Ecclesiastiques.

Le parfait Chrétien reprend les mauvais chrétiens qui sont separez ou de la verité par l'heresie, ou de l'unité par le schisme, ou de la grace par le peché; & les imparfaits qui ne marchent que dans la voye de la chair.



JOURNAL
DES SÇAVANS

Du Lundy, 26 Avril. M. DC

*Les anciens Historiens Latins
maximes. Premier volume.
In. 12. à Paris chez George &
1694.*

JAques Corbinelli vint en
temps de Caterine de Med
avoit l'honneur d'estre a
donna au Duc d'Anjou son
un homme de belles lettres & de
Il lui lisoit tous les jours Polibe
lui disoit librement la verité. I
de lui comme d'un homme du
ces anciens Romains qui estoien
de la moindre lâcheté. Le gran
de l'Hospital avoit une estime te
liere pour lui, & prenoit plus d
sa conversation que dans celle
de ses amis.

Raphaël Corbinelli son fils,
re de Marie de Medicis, & un
nêtes hommes de ce siecle-là.
Mr. Corbinelli auteur de cet o
anciens Historiens Latins son

es. Il a fait ses premières études sous les auspices de Rome, & à leurs dépens, en la fondation du P. Louis Corbinelli, & dans leur compagnie dès son commencement, & fut un des premiers Fondateurs du College Romain.

Comme Mr. Carbinelli a passé sa vie dans l'étude des belles lettres, & qu'il a toujours fait de profondes réflexions sur ses lectures, il a recueilli les maximes qui sont répandues dans les anciens Auteurs. Ces maximes lui ont esté prises pour ses amis, qui ont voulu en enrichir le Journal. Ils en commencent la publication par ce Livre, qui sera bientôt suivi de Traitez d'autres Historiens viendront après, & nous en donneront les trésors de leur morale & de leur sagesse.

Extrait d'une difficulté proposée dans le III. Journal sur la solution d'un problème de Mr. Bernoulli, inserée dans les Mémoires de Mathématique & de Physique de Juin 1693.

J'ay souhaité que l'Auteur de la difficulté eust donné une solution nouvelle du problème de Mr. Bernouilli, ou du moins eust découvert ma méthode. Cela m'auroit esté donné lieu d'approfondir une question qui me paroît des plus importantes de Mathématiques. Mais comme il n'a point tenté d'essayer par le calcul dans un cas particulier, si la touchante à la courbe est marquée, je me renfermerai à suivre le

le calcul mesme qu'il a laissé impar
l'ayant jugé contraire à ma solution si
apparences qui l'ont trompé. Car le
habiles Geometres sont sujets à l'erreu
qu'ils jugent sur des apparences, & avas
l'évidence les y force.

L'Auteur prend l'équation que j'ai
née $y^4 + xxyy + 18bxyy + 16b^2x$
 $27bb^2yy$, qui exprime la nature d'un
taine ligne courbe CMm , dont j'ai di
les touchantes MT estoient doubles de
ties CT de l'axe faites par leur renco

& il arrive à cette autre équation $24b^2x$

$$9byy + xyy \sqrt{4xx + 3yy} = 81b^2$$

$$- 6y^4 - 7xxyy - 90bxyy - 96$$

que j'avoué devoir se réduire à celle qu
donnée y^4 &c. supposé que j'aye raison
suite il quarre les membres de chacune
équations. Mais parce qu'il observe qu
différence sensible ne s'évanouit point,

clut que la réduction est impo

endant si on quarre chaque me

seconde équation, & qu'on tranf

linaire, on trouvera $4y^2 + 9xx$

$$bxy^6 - 135bb^2y^6 + 5x^2y^4 + 244$$

$$94bb^2xxy^4 - 1620b^3xy^4 + 72$$

$$128bx^5yy + 1536bb^2x^4yy - 1$$

$$3yy + 768bb^2x^6 = 0, \text{ qui divisé par}$$

$$mierey^4 + xxyy + 18bxyy + 16b$$

$$27bb^2yy = 0, \text{ donnera pour quotient}$$

$$5x^2xyy + 42bxyy - 27b^2yy + 4$$

Et la division sans reste. D'où

clus que l'équation $4y^4 \&c.$ se réduit par la division à la proposée $y^4 \&c.$ puis que je n'employe que les regles ordinaires de la réduction qui ont esté reçues jusques ici par tous les Algebristes. Ainsi il est evident par le calcul mesme de l'Auteur, poussé autant qu'il le doit estre, que la ligne courbe CM dont la nature est exprimée par l'équation donnée $y^4 \&c.$ a ses touchantes MT doubles des parties CT de l'axe, faites par leur rencontre; ce que j'avois avancé dans les Memoires.

On peut encore ajouter que M. Bernoulli le Professeur a donné dans les Actes de Leipzig une solution fort différente de la mienne, & qu'on trouve néanmoins en l'appliquant dans le cas proposé la mesme équation.

*Histoire de l'Inquisition & son origine. In 12.
à Cologne. 1693.*

DES quatre livres qui composent ce volume, il n'y a proprement que le second qui découvre l'origine de l'Inquisition. Le premier explique quelle a esté la conduite de l'Eglise durant onze siècles envers les Heretiques. La doctrine de l'Evangile n'eut pas si-tôt esté publiée qu'il y eut des Heretiques qui tâcherent de l'alterer. Les Apôtres prêchèrent & écrivirent contre eux, & avertirent de les éviter, sans prescrire d'autre moyen pour se garantir de leurs erreurs.

Depuis la mort des Apôtres jusqu'à la confession de Constantin, nul autre remede ne fut

fut en usage. Les successeurs de Constantin ayant à son exemple embrassé la foi, les Chrétiens commencèrent à avoir des tribunaux & des prisons, & leurs Souverains ne se crurent pas moins obligés à faire observer les loix de Dieu que celles des hommes; pas moins obligés à punir les blasphemes, les parjures & les heresies, que les vols, les empoisonnements & les meurtres.

On commença donc alors à punir les Heretiques: mais on ne proceda pas contre eux de la mesme sorte que contre les autres coupables. On distingua la connoissance du droit de celle du fait. La connoissance du droit, qui consiste à sçavoir si une opinion est heretique ou non, fut deferée aux Evêques que les Empereurs assemblerent pour en juger.

Ils condannerent l'heresie d'Arius dans le Concile de Nicée, celle de Macedonius dans celui de Constantinople, celle de Nestorius dans le Concile d'Ephese, celle d'Eutichés dans le Concile de Calcedoine, Origene & les trois chapitres dans le second de Constantinople, les Monotelites dans le troisieme, les Iconoclastes dans le second de Nicée.

Ces sept Conciles generaux, & mesme le huitieme tenu encore à Constantinople, ne furent presque composez que d'Evêques d'Orient; au lieu que les autres Conciles generaux assemblez depuis, ne l'ont esté que d'Evêques d'Occident.

Il y a eu encore une autre difference, en ce que les Conciles generaux d'Orient n'ont
est

semblez que pour condanner les heretiques au lieu que les Conciles generaux d'Occident l'ont esté aussi pour d'autres besoins, les expeditions de la Terre sainte, & des affaires temporelles.

Entre les Conciles Generaux, les Provinciaux agirent efficacement pour étoufer les heresies dans leur naissance. L'heresie de Marcion de Samosate fut condannée dans deux Conciles d'Antioche. La question du baptême des Heretiques fut traitée dans plusieurs Conciles d'Afrique & d'Asie. Les erreurs de Nestor furent proscrites dans le second Concile d'Orange & dans plusieurs d'Afrique. Les Evêques particuliers userent du même droit; comme il seroit aisé de le prouver par une infinité d'exemples: & par là il paroît combien sont vaines & insoutenables les prétentions de quelques partisans de la Cour Romaine, qui s'imaginent que le droit de juger des heresies est réservé au saint Siège. Si cela avoit esté vrai, les Papes n'auroient pas laissé passer plus de mille ans sans attribuer.

La Cour Romaine a une autre prétention mal fondée, qui est qu'il n'appartient qu'au Pape de reconcilier les Heretiques. Et c'est ce que Clement VIII. ne voulut jamais faire pour legitime l'absolution donnée à Henri IV. par les Evêques de France. L'usage Ecclesiastique est plein d'exemples contraires. Le Concile de Palestine qui condanna Pelage, lui rendit la com-

munion de l'Eglise quand il vit qu'il se retractoit.

Comme la connoissance du droit appartient aux Evêques, celle du fait, qui consiste à sçavoir si une personne accusée d'heresie en est coupable, appartient aux Princes & aux Magistrats seculiers. Ce n'est pas que les Evêques ne condamnassent autrefois l'heretique aussi bien que l'heresie : mais ils ne prononçoient contre lui que des peines spirituelles. Ils l'excommunioient s'il n'estoit que Laïque, & joignoient la déposition à l'excommunication quand il estoit Clerc.

Les peines temporelles n'estoient ordonnées que par les Juges seculiers, qui en ce point n'agissoient point comme executeurs des condamnations portées par les Conciles & par les Evêques. Pour s'en convaincre, il ne faut que lire les loix, où les Empereurs s'expliquent en souverains, & ordonnent des peines contre les heresies, comme contre les autres crimes.

Le premier qui condanna les heretiques au dernier supplice, fut Maxime usurpateur de la partie Occidentale de l'Empire Romain, qui punit ainsi Priscilien, Felicissime, trois autres.

Cette rigueur fut exercée jusques en l'année 800. où se fit la division des deux Empires; & jusqu'à ce temps-là les Juges Laiques demeurèrent en possession de connoitre du fait & de le punir. Depuis cetemps-là il se fit des loix en Occident contre les Here

Heretiques, parce qu'il s'en est peu élevé durant trois siècles.

Quand il s'en est élevé aux siècles précédens, les Empereurs & les autres Princes ont usé du droit qu'ils avoient de les reprimer par les supplices; & alors les Ecclesiastiques conservant l'esprit de douceur que l'Evangile leur inspiroit, sollicitoient souvent en leur faveur.

Quand Idace & Itace poursuivirent Priscilien devant Maxime, & sollicitèrent sa mort, saint Martin les pressa d'abandonner cette sollicitation, & les autres Evêques la désapprouverent. De là il s'ensuit que les Eglises d'Espagne & de Gaule n'estoient pas persuadées que les Heretiques dussent estre punis de mort, ou du moins qu'ils le dussent estre à la sollicitation des Evêques. Il s'ensuit encore que ces Eglises trouvoient bon que les causes des Heretiques fussent portées devant les Princes auxquels il appartenoit sans difficulté de les punir de peines corporelles; mais la juste severité des Princes n'empêchoit pas que les Ecclesiastiques ne gardassent alors un esprit de moderation & de douceur.

Cet esprit s'est conservé dans les ouvrages des saints Peres, dont l'Auteur rapporte fort au long les témoignages pour montrer qu'ils ont cru qu'il falloit plutôt user d'instruction que de contrainte contre ceux qui s'éloignoient des sentimens orthodoxes. Il examine particulièrement ce que saint Augustin a enseigné sur ce sujet, & commence cet examen

men par ces belles paroles du 1. chapitre contre l'Épître de Fondament : *vos sciant qui nesciunt cum quo laborum inveniatur, & quam difficile ca- tur errores, &c.*

De tout ceci l'Auteur conclut que se pratique aujourd'hui contre les hérétiques dans les lieux sujets à l'Inquisition est directement opposé à l'esprit de doctrine que l'Église a conservé pendant plus de mille ans. Pour mettre cette conclusion en son jour, il représente dans le second chapitre par quels motifs l'Inquisition fut inventée, par quels moyens elle fut introduite, & quel est la procédure qu'elle observe contre ceux qui ont le malheur de tomber en ses mains.

Il repete donc que peu d'heresies s'élevées en Occident depuis la division des deux Empires jusqu'au milieu du douzième siècle, celles qui parurent n'attaquerent les mystères de la foi comme celles de ces derniers temps, mais s'attachèrent à la morale & à la discipline, & à l'autorité des Papes, qu'elles voulurent renfermer en des bornes trop étroites. Les Papes n'oublierent rien pour les éteindre. Ils exhorterent les Rois, les Princes, & les Magistrats à les combattre. Adrien IV. fit brûler Arnaut de Bresse dans Rome en 1155. Innocent III. publia contre les Vaudois & les Albigeois une croisade & des indulgences. Ils firent la guerre avec l'

niere inhumanité, mirent le siege devant la ville de Beziers, & l'ayant prise de force, y firent passer les vaincus au fil de l'épée, sans distinction d'âge ni de sexe. Mais ce Pape considerant que quoiqu'il püst faire à force ouverte contre les Albigeois, il en échapperoit un grand nombre à la fureur du soldat, & que ceux qui auroient evité la mort, feroient profession en secret de leur doctrine, crut devoir choisir des gens dont le principal emploi fust de les rechercher & de les punir. Il trouva les Religieux de saint Dominique & de saint François, deux Ordres alors nouvellement instituez, les plus propres à ce dessein. Il ne les chargea d'abord que de travailler à la conversion des Heretiques par la voye de la prédication, & d'exhorter les Puissances souveraines à exterminer ceux qui demeureroient obstinez dans leurs erreurs. Quelque temps après ils eurent le pouvoir d'accorder des indulgences & de publier des croisades. Les choses demeurèrent environ cinquante ans en cet estat.

En 1244. Frederic II. accusé par les Papes de vouloir abandonner la Religion Chrétienne pour se faire Mahometan, ne trouva point de meilleur moyen pour repousser cette calomnie, que de témoigner du zele contre les Heretiques par quatre édits qu'il publia dans Pavie. Il mit les Inquisiteurs sous sa protection, leur attribua la connoissance de l'heresie, ordonna la peine du feu contre les Heretiques obstinez, & la prison perpe-

tuelle contre ceux qui témoigneroient du repentir. Cette loi fut de peu d'effet à cause des différens qui continuerent entre cet Empereur & les Papes. Il fut excommunié & déposé au Concile de Lion, nonobstant les sollicitations des Rois de France.

Les Herétiques s'estant accrus pendant que les Empereurs & les Papes ne songeoient qu'à se faire la guerre, Innocent IV. reprit le dessein de l'inquisition pendant la vacance de l'Empire; & pour détourner les obstacles que les Evêques & les Magistrats y pourroient apporter, il les flata de l'esperance de leur laisser une partie de leur autorité. Avec ce temperament il envoya les Inquisiteurs dans la Lombardie, dans la Romagne, & dans la Marche d'Ancone, trois provinces où il exerçoit un pouvoir plus absolu qu'au reste de l'Italie.

Il publia au mesme temps une bulle qui contenoit 31 reglemens pour l'établissement de l'Inquisition, avec un pouvoir aux Inquisiteurs d'interdire les lieux, & d'excommunier les personnes qui refuseroient de s'y conformer.

Cette bulle reçut tant d'oppositions, que sept ans après elle eut besoin d'estre renouvelée par Alexandre IV. qui y mit des adoucissements qui ne purent encore la faire recevoir. Six ans après Clement IV. la renouvela avec aussi peu de succès. Quatre de leurs successeurs continuerent leurs tentatives, & furent contraints de se relâcher. Pour
 fait

ire cesser les plaintes des peuples, les Papes déclarerent que les lieux qui auroient reçu l'Inquisition ne seroient plus tenus de fournir aux frais. Par cette condescendance elle fut établie dans toute l'Italie, à la reserve du royaume de Naples & de l'Estat de Venise. La Cour Romaine la voulut introduire dans toute la Chrétienté. L'humeur libre des Allemans s'y opposa avec une fermeté qui fit abandonner l'entreprise. Les François qui l'avoient reçue en Languedoc, ne s'en accommoderent pas mieux que les Allemans. L'Inquisition chassée de France fut reçue en Arragon, où elle devint en peu de temps l'objet du mépris & de l'averfion des peuples.

Ferdinand & Isabelle qui avoient réuni sous une mesme monarchie presque tous les Etats d'Espagne, l'y firent recevoir par le conseil de Torquemada Dominiquain, Confeiller de la Reine, qui depuis fut Cardinal. Depuis ce temps-là l'Inquisition suivit le progrès de l'Espagne & du Portugal, & parvint à leurs conquêtes dans les Indes.

L'inclination des Anglois parut si opposée à l'Inquisition, que l'on n'osa tenter de l'introduire dans leur pays, quoi que d'ailleurs ils soient soumis au Pape que le reste de la Chrétienté.

Un grand nombre d'Heretiques s'estant réfugiés aux Pais-bas depuis le temps de Luther, Charles-quinze fit en 1550. un édit pour y introduire l'Inquisition. Mais il n'en poursuivit

vit pas l'exécution, sur ce qui lui étoit promis, qu'il chasseroit les étrangers, & qu'il seroit le commerce.

Philippe II. fut plus ferme, & ne voulurent pas être forcez. Les Etats de Hollande doit son établissement à leur désobéissance.

Depuis ce temps-là l'Inquisition demeure aux lieux où elle avoit été établie, & n'a pu entrer en ceux où elle avoit été refusée. Réduite aux Etats d'Italie, & de Portugal, elle ne laisse pas plus de pays que n'en contient l'Espagne.

Les Inquisitions d'Italie, à la tête de laquelle est celle de Venise, dépendent de celle de Rome, dont le Pape est le chef. On appelle cette Inquisition la Congregation du saint Office. Elle est composée de Cardinaux qui tiennent le siège, de Juges, & de Consultants qui servent de Secrétaire, & de six Avocats. Il y a un Procureur général pour la seule partie connue des accusés, & un Secrétaire. Le nombre des Officiers est infini, à cause que les Princes qui sont sous leur juridiction ont des Officiers particuliers.

En Espagne & en Portugal il y a un Officier principal, qui est le Conseil suprême de l'Inquisition, qui est sous l'autorité de la Congregation du saint Office à Rome. Le grand Inquisiteur est nommé par le Roi, & les Officiers inférieurs par le Conseil.

Le Conseil est composé de cinq Conseillers, dont l'un doit être Dominiquain, d'un Fiscal, de trois Secrétares, d'un

jour, d'un Receveur, de deux Relateurs, & deux Qualificateurs. Le nombre des familiers est fort grand à cause de leurs privileges. Les Seigneurs les plus qualifiez se font un honneur d'en estre.

Les procedures se peuvent réduire à trois chefs, aux personnes soumises à l'Inquisition, aux formalitez, à l'execution des jugemens.

Quant aux personnes, il y en a de six sortes: les Heretiques, les suspects d'heresie, les fauteurs, les forciers, les blasphemateurs, ceux qui font injure aux Officiers de l'Inquisition, & qui resistent à ses ordres. On y a depuis ajouté les Juifs, les Mahometans, & les Infidelles.

On comprend sous le nom d'Heretiques ceux qui parlent contre les sentimens reçus à Rome touchant l'autorité illimitée du Pape. Le soupçon d'heresie a encore plus d'étendue. Quand ces sortes de personnes sont découvertes ou par le bruit public ou par les espions, elles sont citées trois fois; après quoi si elles ne comparoissent pas, elles sont excommuniées & condamnées par provision à de grosses amendes. Quelquefois la prise de corps est ordonnée sans citation précédente.

Ceux à qui ce malheur arrive sont abandonnez en un moment de leurs parens & de leurs amis qui n'osent les visiter. L'innocence mesme est pour eux un foible secours. Ils sont quelquefois plusieurs mois dans les

prisons sans que l'on parle de les inter-
 Lors que l'accusé est amené devant les
 ils lui demandent ce qu'il a à dire, & le
 dangereux pour lui est d'avouer les
 qu'il n'a pas commis, parce que l'on
 pas mourir la première fois.

Si les preuves ne sont pas assez fortes
 est renvoyé: mais les espions le suivent
 s'il est repris, les Juges l'exhortent
 fesser son crime. S'il le nie, ils le ren-
 en prison. Long-temps après ils le font
 sur le Crucifix & sur l'Évangile. S'il le
 se, ils le condamnent comme ne faisant
 profession de la religion Chrétienne
 obéit, ils l'interrogent sur toutes les cir-
 stances de sa vie, sans lui rien déclarer
 me dont il est accusé. S'il persiste à nier
 lui donnent l'accusation par écrit, &
 lent plusieurs faux crimes. S'il se rec-
 quelques uns, ils jugent qu'il est coupable
 ceux sur lesquels il ne se recrie pas.
 l'accusation ils lui donnent un Avocat
 bien loin de l'aider de ses conseils, n'
 parler qu'en présence des Officiers.

Après divers interrogatoires, les In-
 teurs donnent à l'accusé les dépositions
 pouillées des circonstances qui peuvent
 lui faire connoître les témoins. S'il ne
 fournir ses reproches sur le champ, ils
 accordent 3. ou 4. jours pour y penser
 seul reproche qui lui puisse servir à
prouver que les témoins sont ses ennemis
déclarez. Encore cela n'aneantit-il pas

déposition, & ne fait que l'affoiblir. Les autres reproches comme de l'infamie notoire, ne sont pas reçus.

Si après les reproches le crime ne se trouve pas suffisamment prouvé, l'accusé est appliqué à la question. Il y en a trois en usage dans ce tribunal : la corde, l'eau, & le feu.

S'il n'avoue rien à la question, tous les artifices imaginables sont mis en usage pour le surprendre. S'il est convaincu au jugement des Inquisiteurs, soit par les témoins, ou par sa confession, il est condamné à la mort ou à une autre peine, selon le cas.

L'exécution est souvent différée de plusieurs années, afin que le nombre des suppliciez rende le supplice plus exemplaire. Les Inquisiteurs sont persuadez que les exécutions solennelles sont des ceremonies Religieuses qui affermissent la foi des Spectateurs. Elles se font ordinairement en Espagne à l'avenement des Rois à la Couronne, à leur majorité, & à leur mariage. Ceux dont les crimes ne peuvent estre prouvez, font *abjuration de levi aut de vehementi*, c'est à dire du leger ou du vehement soupçon d'heresie, & portent le Sanbenit, les uns plusieurs années, & les autres toute leur vie.

Les maximes de l'Inquisition ne sont pas moins étranges que ses procédures. Elle tient qu'il ne faut jamais disputer de religion avec les Heretiques, & qu'ils ne doivent estre instruits que par la voye de l'autorité. Les Inquisiteurs demeurent eux-mêmes

mes d'accord qu'il est difficile
vant leurs procédures, ils
beaucoup d'innocens avec
Mais ils soutiennent qu'il va
perir cent Catholiques irrep
leur foi, que de laisser écha
que. Le Catholique injuste
gagnera la paradis; au lieu q
absous le feroit perdre à une i
Avec tout cela les pays d'I
ceux où l'on vit dans le plus
ment, où il y a le moins de f
où le peuple est le plus mal i
ligion.

Cependant ce terrible trib
personne. Il a souvent con
des Cardinaux, quoi que le
soit tenu pour inviolable.
d'Arragon a fait le procès
Juan II. Celle de Castille l'
moire de l'Empereur Charle
donné au feu son testament.
presque point de legs pieux;
texte l'Archevêque de Toled
dicateur du feu Empereur,
Ponce Evêque de Dresse f
suspçonnez de l'avoir conf
rent la mesme condamnation

Philippe II. se réveilla au l
ce jugement, & en empê
par les voyes les plus douces
res dont il se put aviser. I
commoda. Castilla fut bru

figie de Constantin Ponce mort quelques jours auparavant en prison. L'Archevêque de Toledé appella à Rome, & se tira d'affaire par argent. On ne parla plus du testament de l'Empereur.

Avant que de finir cet extrait, je dirai que les livres sont de la juridiction des Inquisiteurs. Dès qu'un ouvrage paroît, il est lû avec les préjugés qui regnent dans ces lieux-là. Le moindre ombrage suffit pour le censurer. Quelquefois il est condamné absolument & sans reserve. Quelquefois jusqu'à ce qu'il soit corrigé; & quelquefois les propositions dignes de censure sont exprimées. La liste des livres qui ont esté condannez de l'une de ces trois manieres, se publie chaque année. Les Peres de l'Eglise n'y sont pas epargnez, & leurs écrits y sont défigurez par quantité de retranchemens.

Les jugemens de l'Inquisition contre les livres sont moins respectez en France qu'ailleurs.



JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundy, 3 Mai, M.DC. XCIV.

*Histoire de l'Inquisition & son origine. In 12.
à Cologne. 1693.*

LE troisieme livre de cet ouvrage est destiné à décrire l'Inquisition de Venise, différente de toutes les autres. Lors que les Heretiques sous pretexte de tenir le parti des Empereurs contre les Papes, se glissèrent en Italie, la Republique de Venise qui avoit toujours esté exemte de cette contagion, prit de nouvelles précautions pour s'en garantir, choisit des gens zelés & habiles pour découvrir ceux qui répandoient de pernicieuses doctrines, & ordonna que ceux qui auroient esté convaincus par le jugement des Evêques, seroient remis en ses mains des Juges Seculiers, pour estre dannez au feu à la pluralité des voix.

Les choses ne demeurèrent pas ainsi dans cet estat, parce que la Cour de Rome fit de continuels efforts pour étendre l'Inquisition à Venise, de sorte que dans d'autres villes d'Italie. Les Parmesans,

tres peuples, faisoient contre les injustices des Inquisiteurs servirent durant quelques années aux Venitiens pour justifier leur refus. Mais enfin Nicolas IV. obtint ce que ses Prédecesseurs avoient en vain demandé; & le Senat la reçut avec les modifications qu'il trouva suffisantes pour arrêter les desordres & les scandales.

Il fut convenu que l'Inquisition n'auroit point d'autres Officiers pour l'exécution de ses procédures, que ceux de la Republique; qu'elle assigneroit un fonds à ce Tribunal pour les frais de Justice; & que le compte des amendes & des confiscations seroit rendu au Senat, qui en disposeroit comme il le jugeroit à propos.

L'acte présenté par le Senat fut confirmé par une bulle du 28 Août 1289. La Cour de Rome crut avoir beaucoup avancé d'avoir fait recevoir l'Inquisition aux Venitiens, & se flata de l'esperance qu'ils se relâcheroient à l'avenir, & qu'ils laisseroient aux Inquisiteurs une juridiction aussi libre qu'aux autres villes d'Italie. Mais cette esperance fut vaine. Le Senat demeura ferme à ne souffrir aucun changement; & bien loin d'abroger les anciennes loix, en publia de temps en temps de nouvelles, qui toutes ensemble font les trente neuf fameux articles qui se trouvent à la teste du traité de F. Paolo, & qui ont esté transcrits ici par nôtre Auteur.

La Cour de Rome a souvent fait des plaintes pour en obtenir la revocation. Le Senat

ne s'est relâché qu'en un point
voir souffert que les Papes env
Inquisiteurs ; en quoi il semble
bien entendu ses interets que les
gne , qui ne souffrent point d'
fiteurs que de leurs sujets. Il a
quelque sorte remedié à ce mal
mettant aux Officiers envoyez
faire leur charge qu'après qu'i
nu des lettres patentes. Quand il
agreables au Doge, il leur refu
sions , sans quoi celles du Pap
inutiles.

Il paroît par ces reglemens, q
tion de Venise ne dépend point
Romaine, mais du Senat duq
son établissement, & qu'elle se
ses propres loix, par ses coutu
ses usages. Ce qui se passa en 13
invinciblement cette independe

L'Inquisiteur prétendit que l
voit jurer l'observation des const
pales & Imperiales contre les He
sur cette prétension lui fit signi
nitoire. Le Doge répondit par
ne devoit point prêter d'autre si
celui qu'il avoit prêté à son elec
different n'alla pas plus loin.

L'assistance des Senateurs aux
de l'Inquisition a extrêmement
Cour Romaine, & les Papes c
fait des efforts pour l'abolir, m
inutilement. Le Senat qui e

l'importance, la maintint pour prévenir les entreprises que les Inquisiteurs ne manquent jamais de faire contre l'autorité des Puissances temporelles, & pour empêcher les autres excès de ce Tribunal.

Cette assistance est le premier article du reglement. Les autres articles sont expliqués dans la suite de ce livre, dont la plus grande partie est une traduction étendue du traité de F. Paolo sur ce sujet.

L'Auteur employe le dernier livre à examiner quelle a été la conduite de l'Eglise durant mille ans touchant l'excommunication & la déposition des Souverains en cas d'herésie ou d'apostasie, & à montrer combien elle a été éloignée de celle de l'Inquisition. Pour développer la matière que les Canonistes ont extrêmement embrouillée, il divise l'excommunication en privée & en publique.

La première est celle qui s'exerce dans le tribunal de la Penitence, & qui n'emporte que la privation des sacremens & des prières. La seconde, outre toutes ces choses, emporte l'exclusion de tout commerce, même civil. A l'égard de la première, l'Auteur demeure d'accord qu'un Souverain la peut encourir quand il commet des crimes considérables. Mais à l'égard de la seconde, qui consiste à rompre avec lui tout commerce, même civil, il soutient qu'elle n'a point de lieu, parce qu'elle blesse la souveraineté temporelle, sur laquelle la juridiction Ec-

clésiastique ne peut s'étendre ni d
ni indirectement.

Il est vrai que quelques-uns
qu'en cas d'hérésie & d'apostasie
verain est sujet à l'excommunication
que. Notre Auteur est persuadé
moins qu'en ce cas-là il ne faut avoir
nulle communication d'erreurs
timens; mais qu'il n'est pas à propos
fermer la porte des Eglises, des
des assemblées, & encore moins de
de tout commerce civil. Il fait
ses pour établir la vérité de cette
partie. Car premièrement il met
plusieurs exemples, que l'Eglise a
la sorte envers les Princes durant plusieurs
le ans; & en second lieu il prouve
pratique est parfaitement conforme
doctrines des saints Peres.

Le premier exemple qu'il produit
lui de Constance qui favorisoit ouvroit
les Ariens, & persécutoit les Catholiques.
Les Evêques de son temps lui remontrèrent
fortement la vérité: mais ils ne furent
jamais à l'exclure des assemblées
prieres publiques. Il est aisé de voir
sus les lettres de saint Atanase, les
de saint Hilaire, & l'entretien du
bere avec Constance, rapporté par
doret.

Julien abandonna la Religion, &
na au Paganisme. Valens exerça
Catholiques de plus grandes cruautés.

ce. Les Prelats engemirent au fond
 ceur, & garderent toujours envers
 eurs beaucoup de moderation.
 ne & Eusebe usurperent l'Empire,
 assassiner Valentinien & Gratien,
 s virent ces revolutions avec regret,
 viferent pourtant jamais d'excom-
 es usurpateurs.

Il tomba dans l'heresie. Le Pape Fe-
 en rejetta la faute sur la negligence
 de Constantinople qui avoit man-
 instruire.

Le successeur de la puissance & de
 de Zenon, fut traité de la même
 les Evêques. Bien loin de l'ai-
 leurs excommunications, ils ne
 t qu'à l'adoucir par leurs remon-
 Vigile condamné à l'exil par Justi-
 asa point contre lui de censures ni-
 es.

Constant petit fils d'Heraclius,
 entrer dans Rome, le Pape Vitalien
 evant de lui, & le reçut avec re-
 uoi qu'il sçust qu'il estoit tombé
 esie, & qu'il avoit commis un fra-
 Quand Constantin fils d'Irene eut
 a femme pour épouser une concu-
 araise Patriarche de Constantino-
 retrancha pas pour cela de la com-
 les prieres. L'Abbé Platon blâma
 te du Patriarche, & se separa de sa
 on, en quoi son zele fut desap-

Maurice envoya à Rome une loi qu'Goire I. crut contraire à la liberté du C. Ce saint Pape ne laissa pas de la publier après cela il écrivit à l'Empereur ce qu'il pensoit.

Leon IV. ayant appris que l'on avoit plusieurs plaintes contre lui, écrivit à le Debonnaire dans les termes du monde plus soumis, que s'il avoit fait injure à qu'un, il estoit prêt de la reparer de la maniere que l'Empereur le jugeroit à propos.

Des Papes qui parloient de la sorte estoient bien éloignez de songer à excommunier des Souverains, & encore moins les déposer. Il est vrai que leurs successeurs changerent de sentimens & de langage & traiterent les Empereurs & les Rois comme leurs sujets. Mais enfin la conduite des derniers Papes dont je viens de parler, a été trouvée parfaitement conforme aux principes & aux sentimens des plus saints Peres, & des plus sçavans Docteurs de l'Eglise.

Saint Augustin a traité cette matière dans le troisieme livre contre la lettre de Parmenien. Il est vrai qu'il ne parle point des Empereurs ni des Rois, parce que les Evêques estoient alors bien éloignez de songer seulement à les excommunier : mais il parle de personnes constituées en dignité, & qui entraînent beaucoup de monde après elles ; & il déclare qu'il n'est point propos de les excommunier, lors même qu'ils l'ont mérité par leurs crimes, &

qu'alors l'Eglise en souffriroit, & seroit déchirée par un schisme.

Il traite d'arrogantes, de pernicieuses & de sacrilèges les excommunications qui troubleroient ainsi la paix des fidelles. L'expérience a fait voir que les excommunications prononcées en pareilles occasions ont esté plus dangereuses que le mal mesme. Si les Papes en avoient usé avec moins de précipitation au siecle passé, la Suede, le Dannemarc, l'Angleterre, la Saxe, & tant d'autres Estats d'Allemagne, ne seroient pas separez de communion d'avec nous.

Saint Ambroise est dans le mesme sentiment que saint Augustin. Estant persecuté par le jeune Valentinien, il n'a point recours aux anatêmes, & proteste qu'il n'employera point d'autres armes que les larmes & la patience.

L'Auteur rapporte les témoignages des autres Peres qui ont enseigné la mesme doctrine, & répond aux exemples & aux raisons qui s'alleguent au contraire.

Il montre dans la suite de ce livre, que si les Princes ne peuvent estre excommuniez ni privez de tout commerce civil, ils peuvent encore moins estre déposés. Les preuves qu'il en apporte ne pouvoient estre plus fortes, puis qu'elles sont tirées de l'autorité de l'ancien & du nouveau Testament, du témoignage des saints Peres, de l'exemple de huit siecles, durant lesquels les Papes ont

fait une humble & sincere profession de leur
de-

dépendance, des loix que les Empereurs, & des Capitulaires que nos Rois ont faits pour le reglement de la discipline Ecclesiastique; & de plusieurs raisons convaincantes.

Que si nonobstant toutes ces preuves, un Pape entreprenoit d'excommunier ou de déposer un Prince, comme il est quelquefois arrivé, l'Auteur demande comment ses sujets, & principalement les Ecclesiastiques, devroient se conduire dans une si delicate occasion. Pour décider la question, il répond qu'en ce cas-là ou le Prince se soumettroit à la sentence du Pape, ou ne s'y soumettroit pas. S'il s'y soumettroit, il n'y auroit plus de difficulté, & alors ses sujets en devroient avoir plus de soumission, & même plus de veneration pour lui, puis qu'ils reconnoitroient qu'il auroit de la pieté. Que si pour des raisons dont il est seul juge, il ne s'y vouloit pas soumettre, ses sujets n'ayant point droit de le contraindre, le devroient laisser au jugement de Dieu, & communiquer avec lui en toutes choses hormis en ses sentimens. Que si le Pape le veut déposer, ses sujets doivent regarder la sentence comme nulle, & demeurer fidelles dans l'obeissance. Gerson & d'autres Docteurs Catholiques disent davantage, & enseignent qu'il est permis de repousser la force par la force, & que la resistance qui se fait avec les armes temporelles à une excommunication injuste, n'est pas un mépris des Clefs de saint

Si pour les pechez du Prince le Pape met ses Estats en interdit, les sujets qui sont innocens, & qui par leur baptême ont aquis le droit de faire exercice public de leur religion, n'y doivent point deferer. En ces rencontres là où les scandales & les soulevemens sont à craindre, les Magistrats ont accoutumé d'empêcher l'execution de l'interdit. En 1468. le Parlement de Paris ordonna la continuation du service divin à Nevers, où Paul Second l'avoit défendu; & le Senat de Venise défendit sous peine de la vie aux Ecclesiastiques de garder l'interdit prononcé par Paul V.

La pratique de Medecine de Paul Barbette, celebre Medecin d'Amsterdam; enrichie de quantité de notes, d'observations, & d'histoires Medicales, par Frederic Deckers, & augmentée en dernier lieu de plusieurs maladies qui y avoient esté omises, ou traitées trop brievement. Avec des annotations tres utiles pour la pratique, par Jacob Manget Docteur en Medecine. Le tout nouvellement traduit en François. In 12. à Lion chez Jean Bapt. Guillimin, & se trouve à Paris chez Laurent d'Houry.

PAUL Barbette, fameux Medecin d'Amsterdam, a renfermé toute sa Pratique de Medecine dans un fort petit volume, mais qui contient une infinité de choses admirables. Il a écrit fort succinctement, parce qu'il n'a voulu écrire que pour les sçavans.

vans. Cependant son ouvrage est exact & rempli, ses raisonnemens sont justes, ses remedes assurez, & ses observations fidelles: mais, comme nous l'avons déjà dit, ce n'est que pour les sçavans qui sont en petit nombre, qu'il a écrit.

Frederic Deckers croyant qu'il estoit de l'honneur de la Medecine que la Pratique de Barbette fust connue de tout le monde, l'a commentée & enrichie de raisonnemens, de remedes, & d'observations assez succinctes, à l'imitation de l'Auteur, qu'il se donne pour tant quelquefois la liberté de contredire.

M. Manget Medecin de Geneve, illustre par son erudition, par son experience, & par mille cures tres heureuses qu'il a faites, a cru qu'il falloit écrire pour tout le monde; & dans cette vuë il ne s'est pas contenté d'augmenter d'annotations tres excellentes, de remedes éprouvez, & d'observations tres recherchées la Pratique de Barbette qui lui sembloit encore trop nuë avec les notes de Deckers; il y a ajouté plusieurs maladies qui y manquoient. Ce dernier ne se fait pas un point d'honneur, comme Barbette, de ne nous dire rien que de son fonds: il nous fait connoître son bon goust, en nous donnant outre ces meditations propres un recueil choisi de tout ce qu'il y a de plus fin dans les plus fameux Medecins modernes.

Extrait d'une Lettre, où l'on refute les preuves de M. Abadie contre M. Descartes touchant l'existence de Dieu.

J'Ailû, Monsieur, avec toute l'exac-
tude possible le cinquième chapitre de l'Art
de se connoître soi-mesme ; & je me sens
d'autant plus obligé à le refuter, que je suis
persuadé que si M. Abadie avoit raison, nous
n'aurions plus aucun moyen pour prouver
l'existence de Dieu.

Mr. Descartes a cru que tous les hommes
en venant au monde avoient une idée de
Dieu naturellement imprimée dans l'esprit.
Mr. Abadie croit le contraire ; & pour le
prouver, il partage toutes nos connoissances
en quatre especes, selon la division reçue
dans l'Ecole, qui sont *la simple Apprehen-
sion, le Jugement, le Raisonnement, & la
Methode.* Il divise ensuite les idées en deux
especes : les unes sont simples, & les autres
sont composées. Il divise encore les idées
simples en deux especes, sçavoir en idées de
sentiment, & en idées de précision. Les
idées de sentiment sont les idées qui nous
representent quelque sentiment de nôtre
ame, ou des objets revêtus de ce sentiment ;
& les idées de précision sont des idées gene-
rales que l'ame a des choses, lors qu'elle les
connoit sous des notions communes.

Les deux premieres divisions paroissent
*exactes ; mais on peut assurer que la derni-
ere n'est pas entiere. Et que pour le rap-*

de mode, ni enfin de sujet & d'accident tant que toutes ces sortes de composition peuvent rencontrer dans une pensée ou pour parler plus selon l'usage substance qui pense parfaitement.

Nous ne dirons donc pas avec l'abbé de Saint Pierre que l'idée de Dieu est formée de matériaux que nous trouvons en nous, d'estre, de substance, d'intelligence, de sagesse, de bonté, de tout ce qui est en nous est genre, essence & existence, substance, sujet & accident; & il vient que rien de tout cela ne peut être une pensée parfaite.

Nous ne dirons pas non plus que l'idée de Dieu est composée de plusieurs parties, étendue par l'esprit, l'entendement, & composée de plusieurs parties. Car 1. elle n'est composée que par l'intelligence; car je ne puis rien ajouter, je ne dis pas qu'elle est très simple. 2. Elle n'est composée que par l'esprit; car l'esprit est la plus petite chose du monde, si l'esprit connoissoit une chose qui ne fût que lui-même, il n'auroit aucune propriété de connoître. 3. Elle n'est composée que par l'entendement; car l'entendement n'a point d'une idée é

er la pensée parfaite. 4. Elle n'est pas posée de divers raisonnemens; car selon principes de Mr. Abadie, les raisonnemens supposent les jugemens, & les jugemens supposent les idées simples.

Enfi nous accorderons bien à Mr. Abadie qu'il ne peut considérer la dépendance qu'il y a entre les actes de son ame & les choses extérieures, sans reconnoître qu'il y a un auteur de cette dépendance. Mais il faut avouër aussi qu'il ne pourroit pas conclure que Dieu est cet auteur, s'il ne sçavoit avant qu'il existe, & qu'il est une pensée parfaite. Car il faut remarquer que la fin du raisonnement n'est pas de nous faire voir les choses en elles-mêmes, mais de nous découvrir les rapports qu'elles ont les unes avec les autres. Par exemple, la fin du raisonnement n'est pas de nous faire connoître un angle & deux angles droits, mais de nous découvrir le rapport d'égalité qui est entre un angle & deux angles droits. C'est pourquoy le raisonnement peut bien nous faire voir que la pensée parfaite a un rapport universel à l'égard de tout ce qui est produit dans le monde: mais il ne peut pas nous donner l'idée de cette pensée parfaite laquelle il se propose.

Il est si vrai, que ceux qui ne connoissent de Dieu que ce que le raisonnement leur en enseigne, ne manquent pas de s'en former une fausse idée; dont la raison est que le raisonnement a fait connoître qu'il

y a une cause de la dépendance des creatures, il reste encore à se former une idée de cette cause. En quoi l'on se trompe aisément, les uns concevant cette cause sous des idées corporelles, comme sous l'idée du Soleil; & les autres la concevant sous des idées abstraites, comme sous l'idée de l'*estre parfait*, de l'*estre en general*, de la *raison universelle*, &c. qui sont des termes generaux qui ne peuvent convenir à Dieu qui est l'être le plus singulier & le plus déterminé qu'on puisse concevoir.

On objecteroit en vain que l'idée de Dieu n'est pas naturelle, mais acquise, parce qu'il y en a plusieurs qui assurent qu'ils ne l'ont pas. Car on peut répondre que quoi que l'idée de Dieu soit naturellement imprimée dans l'esprit de tous les hommes, il ne s'ensuit pas que tous les hommes y fassent nécessairement attention. Il en est de l'idée de Dieu comme de l'idée de nostre ame; c'est à dire que comme l'ame se connoit toujours, bien qu'elle semble s'ignorer, elle connoit aussi toujours Dieu, bien qu'il lui semble qu'elle ne le connoit pas. L'application continuelle de l'ame aux choses matérielles, & la peine qu'elle sent à se connoitre elle-mesme & à connoitre Dieu, sont merveilleusement bien expliquées dans le livre de l'Esprit, qu'on attribue à saint Augustin.

Enfin il est si vrai que l'idée de Dieu est imprimée dans tous les esprits

its, que Mr. Abadie tombe lui-mesme
 y penser dans le sentiment de M. Descar-
 lors qu'il dit, que l'Auteur de la Gene-
 fait le catalogue de toutes les creatures,
 r nous faire voir que Dieu les a produi-
 ar sa simple volonté. Or si Dieu a pro-
 toutes les creatures par sa simple volon-
 il y a donc une volonté en Dieu. S'il y
 e volonté en Dieu, il y a donc un en-
 ement. Et s'il y a un entendement, il y
 cessairement une intelligence parfaite,
 est l'attribut essentiel de Dieu. Or il est
 ent que nous ne pouvons pas aquerir par
 isonnement l'idée d'une intelligence ou
 ée parfaite. Il faut donc que cette idée
 naturellement imprimée dans l'esprit de
 les hommes; ainsi que M. Descartes
 eigne.

vous enverrai, Monsieur, au premier
 les reflexions que j'ai faites sur ce que
 Abadie a dit dans le mesme livre tou-
 at la liberté humaine.



XVIII.
JOURNAL
DES SÇAVANS,

Du Lundy, 10 Mai, M.D.C. XCIV.

Dissertation chronologique & historique touchant l'année de la naissance de Jesus-Christ. Par Mr. le Noble, Baron de saint Georges. In 12. à Paris chez Cl. Mazuel, rue saint Jaques. 1693.

LA temerité de Morin qui s'est imaginé pouvoir prouver la véritable année de la naissance de N. Seigneur par sa figure genetliaque, a donné lieu à Mr. le Noble de faire voir dans cette dissertation combien grossièrement cet Astrologue s'est trompé pour avoir raisonné sur un faux principe. Avant toutes choses Mr. le Noble demontre d'accord de l'erreur de calcul où tous les Chrétiens sont tombez touchant leur âge, & en assigne deux raisons. L'une est, qu'ils n'ont commencé à compter par les années de N. Seigneur qu'à la mort de Denis le Petit, qui en composant son calendrier se trompa dans ses supputations. L'autre est, que les Chrétiens ont injustement arrêté aux paro-

Luc, qui dit dans le troisieme chapitre de son Evangile, que quand N. Seigneur commença à prêcher après son Baptême, en la quinziesme année du regne de Tibere, il avoit environ trente ans, ont cru qu'il avoit en effet alors justement cet âge, & n'ont pas examiné à quoi le mot d'*environ* se pouvoit étendre.

Notre Auteur l'examine dans cette dissertation avec beaucoup d'exactitude, & trouve qu'il s'étend jusques à trois ans; de sorte que N. Seigneur avoit trente-trois ans quand il fut baptisé, & trente-six ans trois mois quand il mourut; & suivant ce calcul il sera né à la fin de la quarantieme année de la Reformation Julienne, & il y aura erreur de cinq ans dans notre Epoque vulgaire.

Pour établir solidement la verité de ce point, il suppose que la reformation apportée par Jule-Cesar au Calendrier Romain, commença à estre executée dans tout l'Empire au premier jour de Janvier de la 708 année de la fondation de Rome. Ce commencement fut d'autant plus remarquable, que la nouvelle Lune se rencontra précisément avec le premier jour de cette premiere année.

Ce fondement posé de la sorte, M. le No-
 Le cherche en quelle année de la Reforma-
 tion Julienne mourut Herode. Car ayant
 trouvé le temps de cette mort, il trouvera
 sans peine celui de la naissance de Notre
 Seigneur. Or pour fixer l'année de la mort
 O 2 d'He-

d'Herode, il décrit les differens estats de sa fortune, & touche les principales aventures de sa vie, qu'il n'est pas nécessaire que j'insere dans cet extrait. Il suffit que j'avertisse que notre Auteur prouve par quatre passages de Joseph, qu'Herode fut déclaré Tetrarque d'Idumée en la sixième année de la Reformation Julienne, & qu'en la neuvième il prit Jerusalem, & parvint à la Couronne de Judée.

Mr. le Noble montre par le témoignage du mesme Joseph, qu'Herode vit trente-sept Consulats depuis sa promotion à la Tetrarchie d'Idumée, & trente-quatre depuis son avènement à la Couronne. Par consequent estant parvenu à la Couronne sous le Consulat d'Agrippa & de Caninius, il faut qu'il soit mort sous celui de Calvisius & de Passienus, qui tombe à la quarante-deuxième année de la Reformation Julienne.

Pour en convaincre encore de plus en plus ses lecteurs, il remarque comment le Royaume d'Herode fut partagé après sa mort en quatre Tetrarchies. Arquelais l'aîné des fils, eut Jerusalem & la moitié du Royaume. En quelle année commença-t-il à regner? Joseph nous apprend que trente-sept ans après la bataille d'Actium il fut relegué en Gaule. Cette bataille fut donnée en la quinzième année de la Reformation Julienne, sous le Consulat d'Auguste & de Messala Corvinus.

Que si à ces quinze premières années on ajoute trente-six autres, on aura la cin-

quante-unième année de la Reformation Julienne, qui se rapporte au Consulat d'Emilius Lepidus & d'Aruntius, sous lequel Dion assure que cet Arquelais fut relegué. Il regna neuf ans; de sorte qu'ayant cessé de regner sous le Consulat de Lepidus & d'Aruntius, c'est une nécessité qu'il ait commencé à le faire sous celui de Calvinius & de Passienus, qui revient à la quarante-deuxième année de la Reformation Julienne.

Philippe fut un des autres successeurs d'Herode, qui selon le témoignage de Joseph regna trente-six années entières, & mourut en la vintième de Tibere, qui est la soixante & dix-huitième de la Reformation Julienne; si bien qu'ôtant les trente-six années du regne de Philippe du nombre des soixante & dix-huit, il restera quarante-deux, qui est le nombre de l'année en laquelle mourut Herode pere de Philippe.

A ces preuves plus claires que le jour, Monfr. le Noble en ajoute d'autres tirées des particularitez qui ont ou précédé ou accompagné, ou suivi la mort d'Herode, & qui la fixent immuablement à cette quarante-deuxième année.

Antipater l'un des fils d'Herode, se voyant éloigné de la Couronne par Alexandre & Aristobule ses freres aînez, inventa tant de calomnies contre eux, qu'Herode les fit mourir environ un an avant qu'il mourust lui-mesme.

Antipater poursuivant ses pernicious des

seins, resolut de faire perir ses autres freres & mesme son pere; & pour cet effet se fit mander à Rome par les intrigues de ses amis dans l'esperance de gagner l'amitié d'Auguste, & d'y couvrir par son absence l'empoisonnement d'Herode son pere.

Mais ses projets ayant esté découverts, il fut rappelé en Judée par ce vieux politique qui le fit condamner à mort cinq jours avant qu'il mourust lui-mesme.

Ce fut Quintilius Varus Successeur de Saturnin au gouvernement de Judée, qui prononça cette condamnation. Or Joseph met la promotion de Varus à ce gouvernement sous le Consulat de Calvisius & de Passienus; & par consequent l'année de ce Consulat estant la quarante-deuxième de la Reformation Julienne, Monsr. le Noble en conclut que ce fut en cette année qu'Herode mourut.

L'Eclipse de Lune qui précéda la mort de ce Roi, lui fournit un autre argument qui lui paroît invincible. Voici en quoi il consiste. Herode mourut peu de jours avant la feste de Pâque, & la pleine Lune qui précéda sa mort fut une Lune Ecliptique. Or la pleine Lune de la Pâque des Juifs est toujours celle qui suit l'Equinoxe du Printemps. Il faut donc que l'Eclipse soit arrivée immédiatement avant l'Equinoxe. Cette observation verifie incontestablement l'année de la mort d'Herode. La periode des Eclipses est infallible, & en un million d'années on n

pe

eut se tromper sur le jour d'une Eclipsé de Lune. Comme on peut montrer à point nommé toutes celles qui sont arrivées, on eut aussi prédire toutes celles qui arriveront usques à la fin du monde. Cela supposé, on trouve suivant les tables Rodolfines qui sont les plus justes de toutes, qu'en la quarante-deuxième année de la Reformation Julienne la Lune fut nouvelle le vingt-septième Mars, trois jours après l'Equinoxe, & par conséquent l'année Legale Judaïque commença le même jour vingt-septième de Mars; & ainsi la pleine Lune Pascale fut l'onzième Avril suivant.

On trouve par les mesmes tables, que la pleine Lune qui preceda cet Equinoxe, fut eclipsée de cinq doigts 35 minutes. La même chose ne pouvant arriver en plusieurs années ni avant cela ni après, il faut avouer que le ciel s'accorde avec l'histoire pour fixer la mort d'Herode à la quarante-deuxième année de la Reformation Julienne, entre l'Eclipsé de Lune qui fut le treizième Mars, & la pleine Lune Pascale qui fut l'onzième Avril.

Que si tant d'argumens de ce qui a précédé ou accompagné, ou suivi la mort d'Herode, ne suffisent pas pour en fixer l'année, Mr. le Noble y joint deux traits de l'histoire Romaine. L'un est, que Caius Cesar fils d'Agrippa, présida au jugement rendu entre les fils d'Herode pour le partage de ses Etats. Or par deux passages, l'un de Ta-

JOURNAL

l'autre de Dion conferez ensemble, a été fait que Cajus partit de Rome pour aller en la quarante-quatrième année de la Reformation Julienne; d'où notre Auteur conclut certainement qu'il n'a pu connoître de ce partage en la quarante-cinquième année de la mesme Epoque, comme il auroit pu s'il en eust connu, si N. Seigneur n'est né en la quarante-troisième année, comme le prétend Cassiodore.

L'autre trait de l'histoire Romaine est de Philippe fils d'Herode bâtir la ville de Ptolemaïde, & la nomma Juliade, en l'honneur de Julie fille d'Auguste, pour reconnoître la protection qu'elle lui avoit donnée dans la contestation qu'il avoit soutenüe contre ses freres touchant le partage des Estats de leur pere commun. Or il est constant que Julie fut releguée dans l'Isle Pandataire, sous le treizième Consulat d'Auguste avec Plautius Silvanus, c'est à dire en la quarante-quatrième année de la Reformation Julienne; d'où Mr. le Noble conclut qu'elle n'a pu donner de protection à Philippe dans la quarante-cinquième année de la mesme Epoque, ni encore moins recevoir les marques de sa reconnaissance par la dedicace d'une ville sous son nom. Cette ville n'a pu estre dédiée qu'en l'année quarante-troisième, ou au commencement de la suivante, puis qu'il avoit fallu du temps pour la bâtir depuis son jugement, & que le jugement n'avoit esté rendu qu'un temps considerable.

la mort d'Herode. De là il s'ensuit que cette mort doit estre arrivée en la quarante-deuxième année de la reformation Julienne.

Ce fondement estant posé de la sorte qu'Herode mourut en la quarante-deuxième année Julienne, & estant indubitable d'ailleurs que N. Seigneur naquit avant la mort de ce Roi, vers le Solstice d'hiver, il ne reste qu'une chose à éclaircir, sçavoir si ce fut en la quarantième ou en la quarante-unième année de la reformation du Calendrier Romain.

Mr. le Noble, pour resoudre cette difficulté, considere les differentes circonstances que saint Mathieu & saint Luc nous apprennent de cette naissance. Il commence par le dénombrement fait en Judée; & après avoir expliqué le veritable sens des paroles de saint Luc, il recherche en quelle année Auguste ordonna le dénombrement de l'Empire & pour connoitre ses forces, & pour s'assurer du secours qu'il en pouvoit tirer.

Auguste ne prit cette resolution qu'après qu'il eut terminé la guerre en Allemagne par Drusus, en Pannonie par Tibere, & en Macedoine par Pison; & au mesme temps le Senat ordonna de fermer le Temple de Janus. Cela arriva en la trente-fixième année de la Reformation Julienne, & ce fut en execution de cet ordre que Quirinius commença alors en Judée le dénombrement dont parle saint Luc. Mais les troubles

excitez par les Daces, par les Celtes, & par d'autres peuples alarmez au premier bruit du dénombrement, durerent trois ans, comme le porte une inscription dont parle Pline, c'est à dire jusqu'à la quarantième année de la Reformation Julienne, en laquelle le Temple de Janus fut fermé, & le dénombrement de l'Empire entierement accompli.

Le Temple de Janus demeura fermé jusqu'à la nouvelle que reçut Auguste de la défaite de Quintilius Varus. Cette défaite arriva incontestablement en la cinquante troisième année de la Reformation Julienne. Orose nous assure que lors qu'Auguste commanda d'ouvrir le Temple de Janus, il y avoit treize ans qu'il estoit fermé. Il l'avoit donc esté en la quarantième année, qui est celle du dénombrement de l'Empire, & de la naissance de N. Seigneur.

La seconde circonstance de cette naissance est l'apparition de l'Etoile que saint Mathieu dit que les Mages virent en Orient. M. le Noble s'en sert pour en tirer non une connoissance certaine, mais au moins une conjecture curieuse de l'année de la naissance de N. S. Il se persuade que cette étoile estoit de la nature de celles qui de temps en temps se forment de nouveau dans le ciel, & qui n'ont qu'une certaine durée. Hipparque qui compta le premier toutes les étoiles, en découvrit une nouvelle environ six-vints ans avant l'Incarnation du Sauveur. Depuis ce temps-

parut dans
Les plus sçavans qui l'objec-
teront point qu'elle ne duffest être attri-
bue à la revolution des trois planetes supe-
rieures, qui après huit cens années revenoit
à la conjonction dans la triplicité ignée.
Kepler fit alors une remarque peut-estre
très curieuse que solide, que les plus grans
sidens sont arrivez environ de huit cens
ans en huit cens ans, dans les momens de ce
tour à la triplicité ignée. Huit cens ans au-
paravant l'Empire fut transferé en Occident
à faveur de Charlemagne. Les huit cens
ans qui precedent tombent justement à la
naissance de N. S. Huit cens ans plus haut se
trouve le siecle d'Isaïe, l'origine des Olim-
piades, & la fondation de Rome. En re-
venant huit cens ans, on voit la
des Israéli-

JOURNAL

et de la conjonction des mêmes
ans le commencement du Belier,
le ayant paru au mois de Février
ars de la quarantième année de la
ation Julienne, il y a apparence que
ges arriverent en Judée l'année sui-
pour adorer le nouveau Roi qui ve-
e naître.

troisième circonstance qui suivit la
ance de N. Seigneur, fut le massacre des
ns, parmi lesquels Macrobe dit dans le
apitre du 2 livre, qu'un des fils d'Herode
enveloppé. Cela ne se peut entendre d'An-
ater, qui depuis le massacre des Innocens
un voyage de sept mois à Rome, & fut
condanné & executé cinq jours seulement
avant la mort de son pere. Cela se doit donc
entendre d'Alexandre & d'Aristobule con-
dannez par Saturnin en la quarante-unième
année de la reformation Julienne, en la-
quelle le massacre des enfans fut commis.
De-là il s'ensuit nécessairement que N. S.
naquit sur la fin de la quarantième année
Julienne, quinze ou seize mois avant la
mort d'Herode. Car s'il estoit né en la qua-
rante & unième, & trois ou quatre mois
seulement avant la mort de ce Roi, il ne se
trouveroit pas un temps suffisant pour pla-
cer le voyage des Mages, & la fuite de Jo-
seph en Egipte.

Cette fuite est la quatrième circonstan-
ce que M. le Noble examine, & par laque-
le il decide que N. S. naquit en la quar-
ti

ti
8
pas
Egipte,
constant
que la sa
purificat
dit qu'el
les Ma
zaret,
la V
Mag
si-ré
l'Ar
jo
N
ce
II

me année Julienne, & non en la quarante unième. Car s'il estoit né en cette dernière, trois mois & huit jours seulement avant la mort d'Herode, il ne se trouveroit pas assez de temps pour la fuite de Joseph en Egypte, & pour le séjour qu'il y fit. Il est constant par le témoignage de saint Luc, que la sainte Vierge se soumit à la loi de la purification après laquelle cet Evangeliste dit qu'elle retourna à Nazaret. Or soit que les Mages ayent adoré le Sauveur dans Nazaret, ou dans Betleem; la purification de la Vierge a dû preceder l'adoration des Mages, puisque saint Mathieu assure qu'aussitôt après l'adoration, Joseph fut averti par l'Ange de s'enfuir en Egypte avec l'enfant.

Il faut donc prendre d'abord les quarante jours qui s'écoulerent entre la naissance de N. S. & la Purification, avec le temps nécessaire pour faire le voyage de Jerusalem. Il faut ensuite trouver le temps du retour à Nazaret, puis celui de l'adoration des Mages, & enfin celui de la fuite en Egypte qui n'a pu se faire qu'en beaucoup de jours, ayant cent cinquante lieues de Jerusalem la frontière d'Egypte. Il n'est pas aisé de dire précisément combien Joseph demeura en Egypte jusques à la mort d'Herode. Mais il paroît évident que toutes les circonstances de marquer ne peuvent se faire en moins de temps qu'il

rante-unième année, & le 4 Avril; d'où il conclut que N. S. naquit en la quarantième année Julienne, & que cela s'accorde parfaitement avec l'ancienne tradition, qui donne deux ans au Sauveur lors qu'il retourna d'Égypte, & qu'Arquelais eut succédé à Herode au royaume de Judée; ce qui arriva en la quarante deuxième année de la même Époque.

Le concours de tant de preuves que l'Écriture sainte, l'Histoire, & l'Astronomie fournissent à l'envi, fait dire à notre Auteur avec une entière confiance, qu'il n'y a point d'homme intelligent dans la Chronologie, qui ne demeure d'accord de l'erreur du calcul vulgaire; qui n'avoue que N. S. est né l'année quarantième de la Réformation Julienne, la trente-huitième de l'Empire d'Auguste, sous le Consulat de Balbus & d'Antistius, & quinze mois avant la mort d'Herode, & qui ne reconnoisse qu'au lieu de compter la présente année 1694. nous la devrions compter 1699.

De Furore Poëtico, &c. In 4. Argentorati. 1692.

Tous ceux qui ont écrit de ce sujet sont demeurez d'accord que l'excellence de la Poësie procede bien moins de l'art dont les Poëtes suivent les regles, que de l'inspiration ou de l'entouffiasme qui les transporte. Platon a distingué dans le Phedre quatre sortes d'inspirations: une qui vient d'Apollon.

DES SÇAVANS.

lon, & qui découvre l'avenir; une qui vient
de Bacchus, & qui donne la connoissance
misteres; une qui vient des Muses,
fait les Poëtes; & une qui vient de Venus,
& qui fait les amans.

M. Zentgrave Professeur de Philosophie
à Stratsbourg, traite dans cette dissertation
de celle qui fait les Poëtes, & lui assigne
plusieurs causes. La principale est Dieu
répand dans leurs ames un feu subtil
éleve & les agite. Les autres les disposent
la recevoir; les autres les poussent
autres les aident.

Celles qui les disposent sont un
heureux, & un temperament melancolique
qui les rend propres à concevoir
celles de ce feu. Celles qui les poussent
ou au dedans ou au dehors d'eux.
Au dedans sont la pieté, l'amour
de Dieu, la joye, & les autres passions
qui les aident.

Les causes qui les aident sont
le vin qui échauffe les ames
les récompenses qui les encouragent
la méditation, & l'affiduité à l'étude
les avis de ceux auxquels ils communiquent
leurs ouvrages.

Après avoir parlé des causes
qui les aident, il parle des effets qu'ils produisent
dans le Poëte, & dans ceux qui lisent
ses ouvrages. Il appuie tout ce qu'il en dit
sur plusieurs raisons.

lieu de plusieurs remarques,
guerisons, & explications qui
la pratique de Chirurgie, & l
Par Jacob Manget Docteur en
Le tout approprié à la doctri
culation, & nouvellement
Francois. In 12. 3. volumes.
Jean Bapt. Guillemin, & se t
ris chez Laurent d'Houry, r
ques. 1693.

PAul Barbette, fameux Med
sterdam, composa ses œuv
rurgie & d'Anatomie en Hollan
le dessein qu'il avoit de les do
ment à son pays. Mais comme el
querent pas d'avoir le succès qu'
rement les excellens ouvrages,
bientôt traduites en Latin pour
dité de tout le monde. M. Mang

tre M. Willis. On trouvera encore dans les remarques qui ont esté faites par les soins de M. Manget, plusieurs autres choses tirées de M. Descartes, de Silvius de le Boë, de Malpigijs, de Bartholin &c. de la pratique raisonnée de chirurgie de M. Muys, & de plusieurs autres traitez de divers Chirurgiens auxquels ils ont le plus excellé. Ces œuvres avoient esté traduites en notre langue avant les remarques de M. Manget; & quoi que cette traduction fust en quelque maniere ancienne, cependant elles ne laissoient pas d'estre receuës de tous les Medecins & de tous les Chirurgiens, de sorte qu'elles avoient esté imprimées ainsi plusieurs fois. Aujourd'hui pour les rendre de meilleur goût, on a changé les expressions les plus anciennes, & l'on y a ajouté toutes les augmentations, les recueils, & les remarques de M. Manget dont il a esté parlé cy-devant, qui doivent rendre ces œuvres d'une utilité indispensable.

Le Cercle de Souabe dressé sur les memoires de Jean Christophe Huoten à Ausbourg, par N. de Fer Geographe de Monseigneur le Dauphin. A Paris chez l'Auteur, sur le quai de l'Horloge du Palais, à la Sphere Royale. 1694.

A Carte de la Souabe gravée à Ausbourg en trente petites feuilles, ayant fort esté estimée, M. de Fer s'en est servi dresser celle-ci, de même qu'il s'est

fervi des memoires de Jean Weizich Rossin, pour dresser la carte particuliere du Duché de Wirtemberg. Cette description exacte de ces pays contribuera beaucoup à bien entendre les marches & les expeditions que les armées y ont faites durant les dernieres campagnes.

M. de Fer a mis la Carte de Souabe en quatre feuilles, & celle du Duché de Wirtemberg en une grande. Il donnera au premier jour la Mappe du monde sur de nouvelles observations, & la sixième partie des Forces de l'Europe.

Discours sur divers sujets de Morale. Par M. Laurent Chenart, Prêtre, Docteur de Sorbonne. In 12. trois volumes. à Paris chez Edme Couterot, rue saint Jacques. 1694.

L'Extrait des deux premiers tomes de ces discours a déjà eu sa place dans le dernier Journal de l'année dernière. Le troisième tome qui a esté ajouté dans cette édition, contient des matieres semblables à celles des deux autres. Le premier tome a esté augmenté de deux discours qui ont paru fort importans à l'Auteur. L'un est sur l'utilité d'une confession generale; & l'autre sur les avantages que reçoivent les Penitens, lors qu'en certains cas l'absolution leur est différée.

nouvellement imprimez.

*ons de saint Augustin sur le Nou-
ment, traduits en François sur
tine des PP. Benedictins de la
n de saint Maur. Par l'Auteur de
on des Lettres & des Confessions
Saint. Contenant les Sermons sur
ieu, sur saint Marc, & sur saint
2. volumes. à Paris chez la Veu-
Baptiste Coignard, & Jean Bap-
ard. 1694.*

*mons du R. P. Seraphin, Ca-
2. 4. volumes. à Paris chez Edme
1694.*

*de sainte Cecile, avec des refle-
iennes sur ses principales circon-
r M. Dubois Prêtre, Chapelain
le la Chapelle & Musique du Roi,
. à Paris chez le même. 1694.*



JOURNAL
DES SÇAV

Du Lundy, 17 Mai, M. D.

*Dictionnaire Etymologique ou
Langue Françoisse, par M. ...
velle Edition revuë & a
l'Auteur. Avec les Origines
de Mr. de Caseneuve ; un
science des Etymologies , par
de la Compagnie de Jesus
des noms de Saints qui paro
de leur origine , & qui s'exp
sument selon la diversité de
M. l'Abbé Chastelain , Ch
glise de Paris. In folio. à Pa
Anisson , rue saint Jaques.*

IL y a plus de quarante an
nage publia ses Origines
Françoisse, & qu'il les dédia
de qui il avoit reçu de grans sec
composer. Depuis ce temps-
cessé de les augmenter : il y t
de jours avant sa mort ; & si el
vée de quelques mois seulemen
y auroit mis la dernière m
roit in... preface , où

inquéd'étaler ce qu'il sçavoit de plus ra-
ouchant une étude qui avoit fait la prin-
ale occupation de sa vie.

Le P. Besnier a suppleé à ce defaut, & mis
teste de ce volume une preface qui se ré-
t à trois propositions: que ce n'est point
dessein frivole que de travailler sur les
mologies; qu'il n'est pas impossible de
xecuter, & qu'il a esté honoré par le me-
e particulier de M. Menage.

Il établit la premiere sur le consentement
tous les peuples, de tous les siecles, & de
tes les sciences, qui presque de concert
pris parti pour les étimologies. Dans
dénombrement qu'il fait des peuples qui
eu soin de rechercher l'origine de leur
gue, il commence par ceux de l'Euro-
, & après avoir parlé des Castillans & des
rtugais, des François & des Italiens, il
monte aux Romains & aux Grecs. Il rap-
te les témoignages des auteurs qui ont
nsé que la langue Greque estoit descen-
ë de l'Hebraïque, de la Siriaque, & de
Caldaique.

Quant aux Hebreux, il dit que suppo-
t que leur langue estoit la premiere du
onde, ils n'ont pu en rechercher l'origi-
hors de son propre fonds; que pour cela
se sont contentez de la réduire à ses pre-
eres racines formées par la combinaison
deux ou de trois consones, & d'expliquer
ce moyen toute la suite des derivez &
composez.

Passant d'Europe en Asie, il remarque que les Turcs & les Tartares ne manquent pas de distinguer ce qu'ils ont du Persan & de l'Arabe, dont le premier fait leurs belles lettres, & l'autre est le langage de leur Religion.

Enfin venant en Afrique, sans s'arrêter à l'Arabie qui en occupe plus de la moitié, il observe que les Coptes distinguent dans leur langue ce qu'elle a d'original d'avec ce qu'elle a reçu des successeurs d'Alexandre, & du voisinage des Feniciens & des Hébreux.

De ce long dénombrement dont je passe la plus grande partie, il conclut que puis que toutes les nations qui ont quelque connoissance des lettres ont recherché l'origine de leur langue, c'est une fausse délicatesse que de blâmer cette curiosité.

Pour faire voir que ce goût est aussi ancien qu'il est étendu, il n'a recours ni aux nombres de Pitagore, ni aux figures des Géomètres, ni à la force naturelle de chaque son, ni aux symboles de l'Astronomie, mais tire de l'histoire sainte l'origine de toutes les langues; d'où sont venues ensuite par une alteration insensible toutes celles que les différentes nations parlent aujourd'hui. Il dit que le premier homme fut le premier Étymologiste; qu'il imposa aux animaux des noms qui estoient des images de leur essence ou de leurs principales propriétés.

Descendant ensuite de siècle en siècle, il fait voir que les plus vantez ont favorisé cet-

te étude ; que dans celui d'Auguste l'Enéide de Virgile apprit aux Romains que pour découvrir la véritable origine de leur langue aussi bien que celle de leur nation, ils devoient fouiller dans les ruines de Troye.

Enfin il montre que la connoissance des choses ne peut estre separée de celle des mots, & que les sciences les plus solides sont souvent fondées sur l'explication claire des termes. C'est par la necessité de cette union que Platon a mêlé cette partie de la Grammaire aux plus-hautes speculations de la Philosophie, & qu'Aristote qui faisoit gloire de le contredire l'a imité en ce point.

Nostre Auteur parcourant les principales sciences, montre combien elles tirent de secours de la connoissance des étimologies. Il dit que la Medecine, l'Anatomie, & la Chimie ne se peuvent gueres passer de l'origine de leurs termes, & que c'est pour cela que l'on a fait des Dictionnaires des animaux de l'Écriture, & que l'on en a fait d'autres de Medecine, de Matématique, & de Droit.

Il ajoute que les commentaires sur l'Écriture sont remplis de questions sur la force des mots Hebreux.

Pour établir la seconde proposition, qui est que la science des Etimologies est réelle dans l'execution, il montre qu'elle a de trois sortes de principes ; sçavoir des principes d'origine, des principes de connoissance, & des principes de metode. Les principes d'origine nécessaires pour découvrir les étimo-
 1694. R logies

logies des mots François font, au jugement du P. Besnier, une parfaite connoissance de la langue Latine d'où la nostre est venue; quelque connoissance de la Greque, dont nous avons emprunté les termes des sciences; quelque teinture des langues des nations voisines, avec lesquelles nous n'avons pu avoir ni commerce ni guerre sans prendre beaucoup de leurs mots.

Les principes de connoissance viennent au secours de ceux d'origine, & servent comme de guide pour conduire plus sûrement les mots qui se sont déguisez sur la route.

A l'égard des principes de metode, ils sont differens. Quelques Auteurs ont suivi l'ordre des sources où chaque langue a puisé. D'autres suivant les canaux par où les mots sont passez, ont recherché ce que les arts, la religion, le commerce & les ambassades nous ont communiqué en divers temps.

D'autres ont rangé les parties de cette science selon le plus ou le moins de rapport qui paroît entre les mots; & pour convaincre l'incrudulité, ils ont placé à la teste ceux qui ne sont point alterez pour frayer par là le chemin à ceux qui le sont le plus.

L'éloge de M. Menage par où le P. Besnier finit son discours, fait la preuve de sa troisième proposition. Il dit que quand les etimologies n'auroient point d'autre merite que d'avoir plû à un si grand homme, ce n'en seroit pas un mediocre, & que le goût

toutes les raisons qui peuvent estre apportées à leur avantage.

On a joint deux autres ouvrages à ces Origines de M. Menage. Le premier est un recueil de noms de Saints, & principalement de ceux que l'usage a éloignez de leur origine, & ceux qui s'expriment diversement selon la diversité des lieux. Il peut-estre d'un grand secours à ceux qui écrivent l'histoire, à ceux qui traduisent les auteurs Latins, aux Curez quand ils administrent le baptême, & qui ne sçachant pas en Latin le nom que le parain donne à l'enfant, en forment quelquefois sur le champ de fort éloignez du véritable, & disent *Druse* au lieu de *Drogo*, & *Omar* au lieu de *Audomare*.

Nous en sommes redevables aux sçavantes & laborieuses recherches de Mr. l'Abbé Chastelain Chanoine de l'Eglise de Paris, qui a amassé plus de mille de ces noms; au lieu que le P. Labbe n'en avoit mis que cent soixante & douze dans son Année Sainte, & Mr. Robert cent six à la fin de *Gallia Christiana*.

Le second ouvrage sont des Origines Françoises, que Mr. de Caseneuve avoit autrefois commencées. Il naquit le dernier Octobre 1591. Après l'étude de la Theologie, il aquit une connoissance parfaite de la Jurisprudence, chercha le repos dans l'estat Ecclesiastique, & se contenta d'une prebende de *saint Estienne* de Toulon. composa le traité du franc Alieu de

doc, & fut engagé par les louanges qu'il en reçut, à écrire l'histoire de la province, qu'il intitula *la Catalogne Françoisse*. Il mourut le dernier Octobre 1652. Le manuscrit de ses Origines de la langue Françoisse tomba entre les mains de Mr. Tornier Avocat de Touloufe, de qui Mr. Foucault Maître des Requêtes les acheta, lors qu'il estoit Intendant de Justice à Montauban. Il les a depuis communiquées à M. Menage par l'entremise de M. Segrais; & c'est par ce moyen qu'elles ont vu le jour. L'ouvrage n'est exact que dans la partie qui a esté remise au net par l'Auteur. Le reste est demeuré dans une grande confusion.

La vraie & la fausse Metaphysique, où l'on refute les sentimens de M. Regis & de ses Adversaires sur cette matiere. In 12. à Lion. 1694.

IL y a apparence que l'Auteur de cette Critique est celui dont parle le P. Malebranche, lors qu'il dit dans l'Avertissement de sa Réponse à M. Regis, qu'il avoit appris qu'une autre personne, à son insçu, avoit entrepris de refuter les opinions particulieres de ce Philosophe sur la Metaphysique principalement & sur la Morale, & qui mesme dans son ouvrage défendoit ses sentimens avec beaucoup de vigueur. En effet cet Auteur soutient merveilleusement ces caracteres: car outre qu'il tâche d'établir les opinions du P. Malebranche, il renverse autant

qu'il peut celles de M. Regis. Il n'épargne pas mesme la doctrine de M. d'Avranches & de M. du Hamel, qu'il appelle les adverfaires de M. Regis, & qu'il ne traite gueres mieux que lui.

Il objecte d'abord à M. Regis, que la matiere n'est pas la cause exemplaire de son idée, & que l'ame n'a pas assez de realité pour contenir l'idée de Dieu. Je ne m'arrêterai pas sur cela: car ces difficultez ont esté traitées à fond dans les Repliques de M. Regis au P. Malebranche. Je me contenterai de dire comment l'Auteur tâche de prouver à Mr. Huet qu'il a l'idée de Dieu, bien qu'il croye ne l'avoir pas. Mr. Huet, dit-il, pense quand il lui plaît à un petit cercle, à un plus grand, & à un autre encore plus grand. Comment cela? N'est-ce pas parce qu'il conçoit dans l'idée qu'il a de l'étendue divers points également éloignez d'un seul qu'on appelle centre, & qu'il en prolonge le diametre autant qu'il veut? Il pense à un cercle en general, c'est à dire à un cercle dont il ne détermine point la grandeur. Comment cela, si ce n'est parce qu'il a l'idée de la generalité, qu'il répand sans y penser sur l'idée particuliere du cercle? Or cette idée de la generalité n'est pas l'idée de tel estre: c'est donc l'idée de l'estre. Et qu'est ce que l'idée de l'estre, si ce n'est l'idée de l'infini, l'idée de Dieu mesme?

M. Regis pourroit répondre, que suivant cette doctrine, l'idée de Dieu ne seroit au

tre chose que l'idée d'une gener
à-dire d'une nature universelle,
que dans l'entendement qui la
qu'on ne peut dire sans impiete
M. Regis l'a prouvé au P. Maleb
l'article 23. de sa seconde Repliq

Selon l'Auteur, M. Regis ren
ment les principes des sciences
de la Morale: il dit que Dieu ne
choses dans ses propres perfec
dans sa volonté comme dans le
Si cela est, dit l'Auteur, nous
plus si les trois angles d'un tri
égaux à deux droits; si deux &
quatre, &c. Car on nous renvo
lonté libre & independante qui
comme il lui plait; & on ne r
point qu'elle ait réglé aucune ch
nous voudrions sçavoir. Voila
en confusion, plus de certitude de
ces, plus de regle dans les mœ
religion, plus de justice.

M. Regis pourroit dire que la
Dieu est à la verité libre & in
mais qu'elle est immuable, & par
que la certitude des sciences,
& de la religion, est plus solide
sur son immutabilité, qu'elle ne
un prétendu ordre immuable
l'auteur.

Lors qu'on est prévenu de ce
que l'objet qui est present à
qu'on contemple l'étendue,

on ne peut, dit l'Auteur, éviter les excès de Spinosa, qui feignit que la substance de l'univers n'estoit pas differente de celle de Dieu.

M. Regis niera absolument qu'il y ait aucun rapport de son sentiment aux excès de Spinosa : il dira au contraire qu'il a prouvé dans sa seconde replique au P. Malebranche art. 23. que c'est tomber véritablement dans ces excès que de dire que nous voyons les corps en Dieu, ainsi que l'Auteur l'enseigne après le P. Malebranche.

Voici comment l'Auteur veut prouver à M. Regis que Dieu peut faire une ame d'un esprit, sans unir cet esprit à un corps organique. Si Dieu, dit-il, sans avoir créé aucun corps, agit dans un esprit comme il y agit à la presence & selon les mouvemens du corps, alors cet esprit ne sera pas seulement une substance qui pense, ce sera une substance qui aura encore une infinité de sentimens, sentimens aussi reels que ceux que nous éprouvons maintenant. Or M. Regis prétend que c'est cette suite de sentimens qui fait qu'un esprit est une ame. Donc c'est aussi ce qui constituë la nature de l'homme, puis qu'il ne donne pas d'autre notion de l'ame.

M. Regis avouera que c'est la suite de divers sentimens qui fait que l'esprit est une ame: mais il soutiendra que cette suite de sentimens suppose nécessairement des mouvemens dans le corps auquel l'ame est unie

JOURNAL

La raison est qu'il n'y a que la succession des mouvemens de ce corps qui puisse produire celle qui se trouve dans les sentimens, & en general celle de tous les esprits sont independans des mouvemens du corps, est fixe & immuable.

M. Regis nous renvoye aux faits sur lesquels la Religion Chretienne est appuyée, pour nous convaincre de sa verité. Cela n'est pas trop mal, dit l'Auteur de la Critique: mais ce n'est pas assez pour un Philosophe. Car si un libertin venoit dire que tout ce qui est écrit d'Adam, d'Abraham, de Moïse, ne s'accorde pas avec la sagesse de Dieu, que répondroit M. Regis; Diroit-il que c'est Dieu qui parle? C'est, répondroit le libertin, ce qui est en question. Comme Dieu ne peut rien faire que de sage, il ne peut aussi nous venir de sa part que des faits qui portent le caractere de sa sagesse.

M. Regis accordera toujours que Dieu est sage, & que tout ce qui vient de lui doit porter les caracteres de sagesse: mais il soutiendra que tous les faits que Dieu revele portent ces caracteres, & que nous avons des moyens infallibles pour nous assurer que Dieu a revelé les faits sur lesquels la Religion Chretienne est appuyée; ce qui n'est non seulement pour un Chretien, mais pour un Philosophe, qui à cet égard ne peut pas differer d'un Chretien.

M. Regis a dit dans son Systeme, qu'il

n'est pas la
lement;
br... & de
pr... oduit
ce n'est
ces der
ce de
est ho
bit e
tes
ber
go
fig
e

Et pas la cause du mal naturel pris formellement; par exemple, si un homme a trois bras & deux testes, c'est à la verité Dieu qui a produit ces trois bras & ces deux testes: mais ce n'est pas lui qui fait que ces trois bras & deux testes disconviennent à cet homme. Le défaut vient immédiatement de ce que cet homme est de telle nature qu'il ne sçait pas estre parfait à avoir trois bras & deux testes. Cette réponse, dit l'Auteur, n'a pas beaucoup coûté à M. Regis: Mais d'où vient que cet homme est de telle nature, qu'il ne peut estre parfait à avoir trois bras & deux testes? N'est-ce pas parce que les idées que Dieu contemple, représentent l'homme plus parfait avec deux bras qu'avec trois. Or si Dieu en suivant ces idées, a voulu faire l'homme de la figure qu'il est, il s'agit d'expliquer comment Dieu, sans démentir sa sagesse, fait un homme avec deux testes & trois bras. Si M. Regis medite un peu sur les loix de la communication des mouvemens, dit l'Auteur, il verra que ces loix ne peuvent manquer de produire des suites fâcheuses; mais que Dieu évite quelques inconveniens qui ne troublent point son ouvrage, n'en doit pas troubler l'uniformité. Or cela bien compris, on voit clairement que quoi que Dieu veuille faire de monstrueux parce qu'il les fait, il ne les fait pas directement, mais seulement en conséquence des loix du mouvement.

Je ne croi pas que M. Regis voulust admettre.

mettre une doctrine qui réduit Dieu à la cruelle nécessité, ou de faire des loix du mouvement plus composées pour éviter les monstres, ou de souffrir des monstres malgré lui pour conserver la simplicité de ces loix ; ce qui ne peut convenir à l'idée d'un Estre parfait.

L'amour propre éclairé est, selon M. Regis, un amour par lequel nous ne nous aimons que dans des choses qui ont avec nous un véritable rapport de convenance. Donc, répond l'Auteur de la Critique, aimer à boire, à manger, à dormir, &c. autant que la nature le demande, est l'effet d'un amour propre éclairé, parce que le corps s'en trouve bien. M. Regis répondra que non seulement le corps s'en trouve bien, mais encore l'ame, parce que les biens du corps & de l'ame sont indivisibles, estant également les biens de l'homme. On ne peut pas dire après cela, replique l'Auteur, que la morale de M. Regis ne soit humaine.

M. Regis avouera que sa morale est humaine, c'est à dire qu'elle est faite pour des hommes, & non pour des Anges : Mais comme les hommes sont douez de raison, & qu'ils se conduisent par la raison, il dira qu'il suffit que sa morale soit raisonnable, pour meriter d'estre regardée comme la véritable morale des hommes.

L'Auteur accuse M. Regis d'avoir dit que les biens raisonnables ne sont pas la connoissance de la vérité & l'amour de la justice.

mais les alimens propres à la conservation du corps; & que les biens sensibles sont les alimens qui détruisent la santé.

M. Regis tombera d'accord qu'il a parlé des alimens nécessaires à nôtre conservation, pour donner un exemple des biens raisonnables; & qu'il a appelé biens sensibles les alimens qui nuisent à la santé: Mais il niera positivement, qu'il ait jamais exclu du nombre des biens raisonnables la connoissance de la vérité & l'amour de la justice: au contraire il les y a toujours compris, comme il paroît dans la page 410. du 3 tome de son Système.

M. Regis a enseigné dans son Système, que les loix ne dérivent pas immédiatement de ce que les hommes sont raisonnables, mais de ce qu'en suivant la raison ils se font liez ensemble par des pactes. L'Auteur soutient au contraire que toutes les loix & toutes les societez dérivent immédiatement de ce que de certains hommes sages ont réduit les autres hommes à la raison.

M. Regis répondra que réduire les hommes à la raison, n'est pas établir une discipline entre eux, & que la discipline qui est maintenant entre les hommes, suppose des pactes & des conventions: Ce qui est si vrai, que l'Auteur avouë lui-mesme dans la page 230. *que les hommes conduits par la raison ont fait effort pour se tirer du danger où leur corruption les mettoit, & ils ont fait des reglemens. Or comment ont-ils fait des re-*

que pour justifier divers endroits de son Système que l'Auteur de la critique a falsifiéz.

1. Il lui fait dire dans la page 42. que Dieu voit toutes choses dans sa volonté *comme dans leur modele* ; & M. Regis a dit : *comme dans leur principe* , (voyez la page 90. du 1. tom. art. 5.) 2. Il lui fait dire dans la page 70. que le corps & l'esprit sont *des estres modaux* ; & M. Regis dit qu'ils sont *des estres substantiels* , (voyez la page 101. du mesme tome art. 2.) 3. Il lui fait dire dans la page 101. que *l'ame est dans le corps comme Dieu est par tout* ; & M. Regis dit expressément dans son Système , *qu'elle y est d'une maniere differente* , (voyez la page 131. du 1. tom. art. 2.) 4. Il lui fait dire dans la page 105. que *le corps & l'ame font ensemble les loix de leur union* ; & M. Regis dit expressément que *l'esprit & le corps sont unis ensemble par l'Auteur de la nature* , (voyez la page 126. du 1. tome art. 1.) 5. Il lui fait dire dans la page 187. que Dieu produit nos mauvaises affections pour rendre plus parfait l'univers ; & M. Regis dit seulement , *qu'il produit nos affections* , (voyez les pages 238. & 239. du 1. tome.)

Journal des marches, campemens, batailles, sieges, & mouvemens des Armées du Roi en Flandres, & de celles des Alliez depuis l'année 1690. jusqu'à present. Présenté au Roi par le Sr. Vautlier, Commissaire Ordinaire de l'Artillerie. In 12. à Paris chez la Veuve de Charles Coignard, sur le quai des Augustins. 1694.

L'Utilité que non seulement les gens de guerre, mais tous ceux qui lisent notre histoire peuvent tirer de cet ouvrage, est évidente, en ce que les marches, les campemens, & les manieres d'occuper un terrain à la vuë de l'ennemi, sont des secrets de l'art militaire d'où dépend souvent le succès des plus grandes expéditions.

M. Vautlier Commissaire Ordinaire de l'Artillerie, a écrit ce qu'il en a observé en Flandres durant les quatre dernieres campagnes, & ce qu'il a trouvé dans les memoires que Mrs. les Generaux lui ont fait la grace de lui communiquer.

Pour rendre plus intelligible ce qu'il en dit, il en a fait dresser par M. Moullart Sanson Geographe du Roi, une carte du lieu où les mouvemens se sont passez, dans laquelle les campemens de chaque année sont marquez par des traits de differentes couleurs. La carte n'est pas jointe au livre; mais se vend séparément.

JOURNAL
DES SÇAVANS,

Du Lundy, 24 May, M. DC. XCIV.

Traité de l'Eucharistie. Par feu M. Pelisson, Conseiller du Roi en ses Conseils, Maître des Requêtes ordinaire de son Hostel. In 2. à Paris chez Jean Anisson, rue saint Jacques, 1694.

LEs écrits trouvez après la mort de Monfr. Pelisson, font connoitre qu'il avoit étudié à fond la Religion sur tous les articles controversez, & qu'il s'estoit particulièrement attaché à celui de l'Eucaristie. Un travail aussi pénible que celui-là fut récompensé par la découverte de la verité, & par la grace de sa conversion. Pour contribuer à celle des autres, il crut devoir leur proposer clairement & sincerement la verité, sans s'engager dans des disputes dont l'effet le plus ordinaire est l'accroissement de l'aigreur.

Dans cette vuë il fit imprimer ses Reflexions sur les differens de la Religion. Plusieurs qui en furent vivement touchés, desirerent qu'il éclaircist principalement deux points, la Tradition & l'Eucaristie.

travailloit sur le dernier au temps de sa mort ; & bien qu'il n'y ait pas mis la dernière main, il n'y manque rien d'essentiel au sujet.

Plus les autres Auteurs ont étendu la question de la présence réelle, plus M. Pelisson l'a resserrée. Il la réduit à trois parties, dont la première est la vrai-semblance ou la possibilité des opinions selon le sens humain : la seconde est l'Écriture ; & la troisième les Pères.

Touchant la vrai-semblance ou la possibilité, il distingue quatre sentimens qui partagent le monde Chrétien. Le premier est celui des Catholiques qui croient une présence & une manducation réelle, avec un changement surnaturel & miraculeux.

Le second est celui des Luteriens, qui croient la présence réelle & la manducation, sans changement de substance.

Le troisième est celui des Zuingliens, qui ne reconnoissent ni changement de substance, ni présence réelle du Corps de Notre Seigneur.

Le quatrième est celui de Calvin, qui consiste à rejeter toute présence réelle, & à admettre pourtant une manducation réelle par l'opération que fait sur nos âmes la vertu vivifiante attachée à la substance du Corps de N. S. indépendamment du signe visible.

Cette distinction supposée, Mr. Pelisson déclare qu'il n'a point Luter à combattre, parce qu'il reçoit la présence réelle, & tient

la question de la substance du pain plutôt curieuse que nécessaire ; & qu'il n'a pour adversaires que Zuingle & Calvin. Il montre donc premierement, que l'opinion de Zuingle se détruit d'elle-mesme à l'égard de la vrai-semblance ou de la possibilité, sur tout en recevant ce principe, qu'en cette matiere il faut un vrai-semblable merveilleux, puis que tous les peuples Chretiens ont reconnu une merveille dans l'Eucaristie. Selon Zuingle, il n'y a point de merveille, puis qu'il n'y a que du pain. Il n'y a donc point non plus de vrai-semblable.

Pour examiner ensuite le merveilleux qui resulte de l'opinion de Calvin, & pour voir s'il est vrai-semblable, il le compare au merveilleux des Catholiques ; & pour cela il fait trois observations. L'une est, que croire n'est pas imaginer, l'imagination ni les sens ne devant point estre appelez au conseil des misereres. L'autre est, que croire n'est pas comprendre. De là vient que l'Eglise ancienne a défendu notre Religion contre les Payens par l'autorité de Dieu. La dernière est, que Dieu peut faire tout ce qu'il peut vouloir. De ces trois observations il conclut que l'opinion de Calvin est impossible. Elle pose la manducation réelle du Corps, sans presence du mesme Corps ; ce qui renferme une contradiction formelle dans notre pensée & dans la volonté de Dieu ; ce qui suppose que Dieu veuille & ne veuille pas en me-

mangé en un lieu enferme estre present en un lieu : l'un ne se peut penser sans l'autre. Ceux que Calvin a seduits sentant l'impossibilité de son opinion, l'ont adoucie autant qu'ils ont pu. M. Claude a avoué à Mr. Pelisson, que l'opinion de Calvin ne se pouvoit défendre. Le merveilleux du sentiment des Catholiques n'a rien que de vrai-semblable. Il est vrai qu'il ne se peut comprendre : Mais comme il a esté dit, croire n'est pas comprendre ; & bien qu'il ne puisse estre compris, il peut estre reçu par une raison éclairée de la foi. Dans ce merveilleux des Catholiques il y a trois choses qui blessent l'esprit des Protestans, le mot de transubstantiation, le changement de substance, & la presence d'une mesme substance en plusieurs lieux. Mr. Pelisson les détrompe sur ces trois points dans le reste de la premiere partie de ce traité.

La seconde contient les preuves de l'Eucaristie par l'Escriture. La clef de cette seconde dispute est, que dans les circonstances dont il s'agit, ces paroles : *Ceci est mon Corps* ne se peuvent entendre en un sens figuré, parce qu'en matiere d'explication, ce qui est contraire à la droite raison est impossible. Or le sens figuré est contraire à la droite raison, puis que du consentement de tous les Chretiens, l'Eucaristie est une grande merveille, & qu'il n'y auroit plus de merveille si ces paroles signifioient simplement : *Ceci est la figure de mon Corps.*

De plus Mr. Peliffon pro
que l'Eglise Catholique dont
se trouve formellement dans
lieu que celui que Calvin le
peut trouver.

J'ai d'autant plus abregé ce
habile homme en a fait dep
un autre beaucoup plus éte
donnerai au premier jour si
Journal.

*De fine hominis, vulgò sum
dum disciplinam Philosoph
Italica: item secundum a
lofophia Græcica, Poëti
dum disciplinam Eleatica
item secundum disciplina
denique secundum discipli
Ionica & Socraticorum.
rati. 1693.*

CE ne sont pas ici de simple
mais de justes traitez, où
les opinions de toutes les se
souverain bien, avec les pre
nissent les plus anciens livres
nus jusqu'à nous.

La premiere these, ou le
represente ce que les Juifs, l
Perfes, les Caldéens, les Indi
les Japonois, les Celtes, &
pensé de la derniere fin ou du
heur de l'homme.

Salomon a excellement

Et à l'égard des Juifs dans l'Ecclesiaste, lorsqu'il a découvert la vanité de ceux qui s'attachent aux creatures, comme si elles pouvoient rendre heureux.

Il est vrai pourtant que les sectes qui sont formées parmi les Juifs depuis la destruction du second temple, ont abandonné l'ancienne doctrine de la nation, & se sont éloignées de la véritable fin de l'homme. Les Pharisiens ont recherché la vertu pour les respects qu'elle s'attire, & ont affecté leurs jeunes des visages pâles & défigurés pour estre estimez des hommes. Les Sadducéens ont fui la société par mépris des autres, & se sont privez par orgueil de la possession de leurs biens, & de la commodité qu'ils pouvoient procurer. Les Saducéens ont nié la providence de Dieu, & la resurrection des morts.

Les Egyptiens instruits par Mercure le magicien, ont fait consister toute la sagesse des hommes, & tout le bonheur des estats dans le culte qu'ils rendent à Dieu.

Les Perses, selon le témoignage de Platon, faisoient enseigner aux jeunes gens par leurs Maîtres la doctrine de Zoroastre, & étoient réduits à suivre la raison & à garder la justice.

Les Caldéens qui reconnoissoient Zoroastre pour auteur de leur Philosophie, mettoient toute la perfection à purger les hommes de leurs vices, & à leur faire con-

A L
de le bien propre
Dieu & de prat
dépendre le souve
l'entendement, & de
conduites selon l'ordre
n plusieurs sectes qui
l'immortalité de l'ame,
t eu quelque ombre de
t donné des preceptes.
maxime des Celtes a esté,
ons devoient estre réglés
s Dieu, & par la justice en-
. Les Mahometans ont tenu
e de la vie presente consiste
ns l'exercice de la vertu,
ai avoit appris sa Philosophie
& des Caldéens, & qui la por-
ne recommanda rien tant à ses
e de rechercher la verité comme
e plus propre de s'approcher de
e lui ressembler.
nd traité rapporte le sentiment des
souverain bien. Les plus
Poètes. Mu-
ils

& à l'ye
la
me
tenoi
me de
mort, sp
de la perfe
l'ont
ient à la
le traité
romiens.
de l'hom
quillité de
enu de ce q
ment d'Alexa
entendoit le
persuadé qu'il r
ame qui n'est
on, ni de la cran
on. Seneque se
sée, quand il a
fistoit à n'estre
cher de la ter
Ce qui est ce
n'a dit qu'il
corps; & qu
excellence
esté de ses n
rien que

& à la ressemblance de Dieu. Hesiodo
 la mesme chose, & les sept Sages ont
 la mesme doctrine; & c'est ce que Solo
 tendoit lors qu'il dit à Cresus, que nul
 ne devoit estre appellé heureux av
 mort, après laquelle il ne peut plus déc
 de sa perfection. Les preceptes que les
 es ont donnez de vivre selon la v
 tendent à la mesme fin.

Le traité suivant explique les opinio
 Pirroniens. Democrite composa un liv
 la fin de l'homme, & la fit consister d
 tranquillité de l'esprit. Les auteurs n'o
 convenu de ce qu'il entendoit par ce
 Clement d'Alexandrie & Theodoret or
 qu'il entendoit le plaisir. Diogene L
 s'est persuadé qu'il n'entendoit que le
 d'une ame qui n'est troublée ni de la f
 stition, ni de la crainte, ni d'aucune
 passion. Seneque semble avoir eu la m
 pensée, quand il a dit que cette tranqu
 consistoit à n'estre ébranlé de rien, &
 Procher de la fermeté de la nature divin

Ce qui est certain est que jamais Dem
 n'a dit qu'il falût rechercher les plaisir
 corps; & qu'il a constamment assuré
 l'excellence de l'homme dépendoit de l
 reté de ses mœurs.

Bien que Protagore disciple de Dem
 te, ait fait profession d'impieté, & d
 qu'il ne sçavoit s'il y avoit des Dieux,
 ui ne pouvant qu'il e mis sa se & se

le nom plutôt que la chose, que le bonheur consistoit à estre sans apparence que par ces mots tranquillité, comme Democrite volupté. Les Pirroniens ont de tranquillité, comme Democrite si l'on en croit Sextus Empiricus pas retenu sa pensée, & ont en la conduite de la vie il faut suivre la loi.

Le quatrième traité est une description des sentimens où les Epicuriens chantent le souverain bien. Au lieu que les Pirroniens suspendoient presque leur jugement de peur de se tromper, ils croyoient rien sur les apparences, jugea du bien & du mal sur les sens, & mit le principe & la fin de la sagesse dans le plaisir, auquel il réduisit deux conditions: l'une, que l'ame fust saine & l'autre, que le corps fust sain. L'ame n'entendoit donc point par le plaisir, mais par la satisfaction que l'on mangeaison qui touche les sens, que quand la douleur survient on ne doit pas porter avec constance.

Le dernier traité contient le portrait de la secte d'Ionie. Thalès crut que le plus heureux il falloit avoir trois choses: un corps sain, un esprit content, un naturel propre aux sciences. Anaxagore se vint en Ionie comme sa patrie, méprisait tout ce qu'il voyoit sur la terre, & renonça à ses biens, pour vaquer à la

Arquelaüs joignit à la contemplation les devoirs de la vie civile ; & Socrate, le plus excellent de tous les Philosophes, & qui soutenoit plus fortement que nul autre la providence de Dieu & l'immortalité de l'ame, mit la perfection de l'homme dans la possession de la beauté souveraine.

Pièces de Theatre de Monsr. Boursault, &c. avec une lettre d'un Theologien illustre par sa qualité & par son merite, consulté par l'Auteur, pour sçavoir si la Comedie peut estre permise, ou doit estre absolument défendue. In 12. à Paris chez J. Guignard, dans la grand' Salle du Palais. 1694.

L'Auteur consulté sur la Comedie ne fait paroître que de l'embarras au commencement de sa lettre, quand il dit que plus il examine les saints Peres, plus il lit les Theologiens & les Casuistes, & moins il sçait à quoi se déterminer. D'abord pour ne rien avancer de lui mesme, il fait parler S. Thomas, qui enseigne que les jeux & les divertissemens sont non seulement permis, mais en quelque sorte necessaires. Puis s'estant objecté qu'il semble que les Comediens passent les bornes du divertissement, eux qui consomment toute leur vie à jouer ; il répond que puis que le divertissement est necessaire dans la vie des hommes, les emplois destinez à cette fin sont permis.

De cette réponse saint Thomas tire trois consequences : que la comedie est comprise

fous le nom general de jeu & de divertissement ; que les Comediens qui jouent toute leur vie , ne sont pas pour cela en estat de peché ; que non seulement il n'y a point de mal à les payer , mais que c'est une justice.

Saint Thomas pour prouver que les Peres n'ont condamné dans les jeux que l'excès , explique ce qu'il entend par ce mot , & declare que les jeux sont excessifs , ou quand ils ne sont pas reglez par la raison , ou quand ils sont défectueux par leurs circonstances. Sur ce principe, il répond à tout ce qui est allegué des Peres contre la comédie & contre les autres divertissemens ; qu'ils n'en ont condamné que l'excès , & qu'il y en avoit en effet beaucoup dans les spectacles de leur temps , où les Payens ne representoient que des impudicitez & des infamies.

L'illustre Auteur appuyé ainsi de S. Thomas , semble sortir de son embarras , & avance hardiment , que les comedies prises en elles-mêmes , & indépendamment de toute circonstance , doivent estre mises au nombre des choses indifferentes. Proposition , à ce qu'il prétend , accordée par Tertullien & par saint Ciprien , les deux Peres les plus ouvertement déclarez contre les spectacles de leur temps.

Il ajoute que la comédie change & se perfectionne tous les jours , & que de là vient que plus les Saints s'approchent de nous , & plus ils s'adouissent à l'égard de la come

définuë; & que saint Charles Boromé la permise.

Il se fait ensuite cette objection, que la comédie est mauvaise puis qu'elle est définuë. Pour y satisfaire, il rapporte tous les passages de l'Écriture où il semble que la comédie soit définuë, & les explications qu'Albert le Grand en a données.

Venant après cela aux loix civiles qui ont noté d'infamie les Comédiens, il remarque que les mesmes loix ont noté d'une pareille infamie un soldat qui fuit dans le combat, & une veuve qui se remarie dans l'année de son veuvage, & qui néanmoins en cela ne sont coupables d'aucune mauvaise action, & ne peuvent estre blâmez que de foiblesse.

Passant des loix civiles aux Ecclesiastiques, il soutient que les rituels qui défendent d'administrer les Sacremens aux Comédiens, ne regardent que ceux qui representeroient des piéces deshonnêtes & scandaleuses, & non ceux qui en representent d'agreables & d'instructives, où les Evêques, les Cardinaux, & les Nonces du saint Siege assistent, avec ces trois conditions de n'y chercher aucun plaisir qui puisse blesser la pudeur, de n'y rien perdre de leur gravité, de n'y prendre aucun divertissement qui ne convienne à leur personne, au temps, ni au lieu. De là il conclut que la comédie, telle qu'elle est aujourd'hui, est permise, puis qu'elle a ces trois conditions. Les Comédiens ne sont ni Religieux ni Prêtres. Ils ne jouent que lors que le ser-

vice est achevé, & que les Eglises sont fermées. Ils ne jouent point dans les lieux saints.

Quant à ceux qui assistent à la comédie, l'illustre Auteur avouë qu'il auroit peine à exempter de peché les Religieux Reformez, les Evêques, & les Abbez. Il en excepte pourtant ceux d'Italie, où la coutume semble avoir prescrit contre la bienséance de leur estat.

Enfin il resout une dernière difficulté qui consiste à dire que la comédie, telle qu'elle est aujourd'hui, a toujours quelque corruption cachée, & qu'elle excite l'amour, l'ambition, la vengeance, & les autres passions. Il répond qu'elle ne les excite pas d'elle-mesme, mais seulement par hazard, comme les excitent mille choses innocentes & inevitables de la société civile.

En achevant sa lettre il proteste qu'il ne s'est arrêté ni à la rigueur, ni à la douceur de l'opinion, mais seulement à la verité, & qu'il a suivi saint Benoit qui veut que dans notre conduite nous prenions le parti le plus severre, & dans notre doctrine le plus favorable.

Dissertation sur les requisitions des Benefices, en vertu des degrez par procureur, ordonnées par le Concordat. In folio. à Paris chez la Veuve Chouqueux & Charles Caillou, au Palais. 1694.

LE titre de Dissertation a esté donné une Requeste, à cause de l'erudit

dont elle est remplie sur l'une des questions dont il s'agit entre les parties. Cette question est de droit, si un pere en qualité de pere, est procureur né de son fils, en sorte qu'il puisse sans procuration speciale, reiterer en carême l'insinuation des degrez de son fils; d'autant que le Concordat veut qu'elle soit faite *vel per se, vel per procuratorem suum.*

Celui qui presente la requeste, s'est servi dans l'instruction du procès de quantité de textes de Droit Civil & de Droit Canonique pour montrer qu'en toutes les choses qui ne sont pas purement spirituelles, ou absolument personnelles, & qui ne lient pas celui pour qui on agit, & enfin qui ne sont pas comprises dans le fameux chapitre *Quid agendum in sexto*; on ne doit point exiger de procuration dans les peres & meres.

La partie est demeurée d'accord de la maxime: mais elle a soutenu que la reiteration des degrez avoit ces quatre conditions. Le suppliant prétend au contraire qu'elle n'en a aucune; qu'elle n'a rien de spirituel, n'estant qu'une pure formalité inconnue aux bons temps de l'Eglise, & introduite par le Concordat; qu'elle n'est point absolument personnelle; & que pour obtenir un benefice, il est si peu necessaire de le requerir soi-même, qu'autrefois on s'en rendoit indigne en le requerant, & que les plus saints faisoient leur possible pour se soustraire à l'ordination. Que la reiteration des degrez n'oblige point l'Insinué à accepter le benefice qui va

quera, le Concordat lui laissant la liberté ou de l'accepter ou de le refuser. Enfin qu'elle ne peut estre comprise dans la Decretale *Quid agendum*, qui est du Pape Boniface VIII. puis qu'elle n'a esté établie qu'au temps de Leon X.

Pour faire voir encore plus clairement le droit que les peres ont d'agir sans procuration pour leurs enfans, il remarque que durant plus de sept cens ans ils les ont vouez dès leur bas âge à l'estat Ecclesiastique où à la vie Monastique, & que ceux qui estant devenus majeurs ne vouloient pas accomplir ces vœux, estoient châtiez comme des apostats.

D'ailleurs le droit des peres à requerir sans procuration des fonctions Ecclesiastiques pour leurs enfans, est aussi ancien que l'Eglise. Il est vrai que dans les premiers siècles on ne prenoit pas des lettres dans les Universtitez, & que l'on auroit compté pour peu de chose d'avoir appris les categories d'Aristote, & de s'estre exercé dans les disputes de l'Ecole. La vertu, la science de l'Écriture & des Canons, la fermeté à souffrir les tourmens pour la foi, estoient les seuls degrez par où l'on montoit aux dignitez Ecclesiastiques: *Si quem gradum in persecutionis tolerantia ascenderit*, dit Tertullien dans l'onzième chapitre du livre de la Fuite durant la persecution. Mais les peres estoient en possession de faire valoir le merite de leurs enfans, & de requerir pour eux les charges Ec-

travaux qu'ils avoient supportez, ou aux perils qu'ils avoient courus pour la foi.

Au treizième siecle les Papes s'attribuerent la disposition des benefices, & n'abolirent pas pourtant les requisitions. Ils ordonnerent seulement, conformément au trente-septieme canon du Concile de Latran tenu en 1215. que ceux qui requereroient des benefices, le feroient en personne, ou par procureur constitué; au défaut de quoi ils declarerent l'impetration nulle & subreptice. Mais ils excepterent les peres & les meres, & les dispenserent de la loi d'avoir une procuration.

Les requisitions que les peres & les meres font des benefices pour leurs enfans graduez, peuvent estre considerées comme la demande de la mere de saint Jean & de saint Jaques. Elles paroissent ambitieuses, & sont pourtant pardonnables. *Ambitiosa petitio, pia tamen*, dit saint Ambroise. Celle du pere du suppliant est de cette nature.

L'autre question dont il s'agit entre les parties, n'est que de fait, & est de sçavoir si celui qui presente la Requête, a etudié à Bourges le temps prescrit par le Concordat, & si son certificat qui porte qu'il y a etudié depuis 1670. jusqu'en 1675. est veritable ou faux. Les moyens de faux sont discutez dans le reste de la Requête.

*Lettre à Monfr. de Fréseau de la Freseliere
Evêque de la Rochelle, par Monfr. Pontier
Protonotaire du saint Siege Apostolique.
In 12. à Paris chez Guillaume Cavelier,
au Palais. 1694.*

MOnfr. de la Rochelle a esté employé dans la milice du siecle avant que d'estre appellé à la milice spirituelle de l'estat Ecclesiastique : mais dans l'une & dans l'autre il n'a servi que le mesme Maitre. Les services qu'il a autrefois rendus dans la premiere à son Prince & à sa patrie, & les combats qu'il donne dans la seconde aux ennemis invisibles, font le sujet des louanges qu'il recoit dans cette lettre. Estant grand Vicaire de Strasbourg, il a utilement travaillé à purger le diocese des restes de l'erreur de Luter ; & maintenant Evêque de la Rochelle, forteresse du Calvinisme durant les troubles du siecle passé, il augmente & fortifie la foi de ceux qui se sont heureusement réunis à l'Eglise Catholique.

*Lettre à Monfr. Foucault, Maitre des Re-
questes, Intendant de Justice en Norman-
die. Par le mesme. In 12. à Paris chez
Guillaume Cavelier. 1694.*

LEs charges & les emplois de Mr. Foucault donnent lieu à Mr. Pontier de relever & le merite par lequel il les a obtenus & les rares qualitez qu'il y fait paroître.

nous apprend que pendant que ce Magistrat estoit Intendant en Poitou, il y parla avec tant de force dans une assemblée de la Noblesse, que son discours fut suivi de la prompte conversion de cinq cent Gentilshommes qui renoncèrent aux erreurs dont ils avoient esté prévenus dans leur jeunesse, & reconnurent la vérité de l'ancienne doctrine.



JOURNAL DES SÇAVANS,

Du Lundy, 31 May, M. DC. XCIV.

Suite du traité Historique de l'ancienne Pâque des Juifs. Reflexions sur quelques dissertations de l'Auteur de l'Analise de l'Evangile, & sur un livre intitulé: Apologie de M. Arnaud & du P. Bouhours. In 12. à Paris chez André Pralard. 1694.

LEs reflexions que fait le P. Lami dans la suite de son traité de la Pâque, regardent deux sortes de personnes. Les premières sont contre le P. Mauduit Prêtre de l'Oratoire, qui a inseré dans son Analise de l'Evangile deux dissertations, où il attaque ce que le P. Lami a tâché d'établir dans le traité de l'ancienne Pâque des Juifs, & où il prétend que les Prêtres & les Docteurs de cette nation, pour rendre Jesus-Christ odieux à toute la posterité Judaique, & pour le convaincre de contravention à la loi, ont falsifié leurs coutumes, outré leur discipline, & affecté d'introduire des reglemens contraires à presque toutes les circonstances de la dernière Pâque, qu'ils supposent sur le rapport des Evangelistes qu'il a célébrée avant sa passion.

Pour prouver cette falsification, il commence par le temps de l'immolation de l'agneau, & convient que c'estoit l'après-midi du quatorzième jour du mois appellé Nisan : Mais il ne convient pas de la maniere de compter le quatorzième jour de ce mois. Car au lieu que le P. Lami a écrit que pendant que le temple a subsisté, les Juifs comptoient les jours de leur mois en commençant à la premiere phase de la Lune, & a fait voir que c'estoit la doctrine constante du Talmud ; le P. Mauduit soutient qu'ils les comptoient en commençant à la conjonction de la Lune avec le Soleil, & que sçachant que N. Seigneur avoit fait la Pâque selon la loi le quatorzième jour en le comptant de cette conjonction, ils s'étoient avisez de faire après coup un reglement contraire de ne le compter que de l'apparition du premier croissant, qui leur donna le quatorzième un jour plus tard qu'à J. C.

A cela le P. Lami répond que Dieu avoit ordonné aux Israélites de faire un sacrifice à chaque Neomenie ; c'est à dire toutes les fois que la Lune recommençoit à paroître : qu'ils observerent pour cet effet la premiere phase avec beaucoup de soin, & ne rechercherent point la conjonction de la Lune qui ne se peut reconnoître que par le calcul : qu'ils ne sçavoient point encore d'Astronomie, & n'avoient point de tables ni de cycles lors qu'au sortir d'Égypte Dieu leur commanda de lui faire un sacrifice

chaque Neomenie. D'où il con-
n'est pas vrai que l'Ecriture ait
Neomenie à la conjonction de
le Soleil, comme le dit le P. M.
que les Juifs n'auroient pu s'en
le secours d'un art qui leur estoit
connu.

Après que le P. Mauduit a par-
auquel la Pâque se celebroit, il
où elle se devoit immoler, & se
n'estoit pas necessaire que ce fust
ple de Jerusalem, & qu'il fust
fust dans la ville. Le P. Lami di-
re, que la Pâque estoit un verité
& que selon l'Ecriture, tout se
voit faire dans le temple.

Le P. Mauduit trouve de la
assembler tant de monde dans le
pour le persuader montre que
où se faisoient les sacrifices avant
ple fust bâti, ne pouvoit cont
deputez de chaque societé pascal

Le P. Lami répond, que ceux
l'agneau pascal comme tout aut
se presentoient à la porte du
c'est à dire d'une enceinte de
coudées de large sur cent de l
lieu de laquelle estoit la tente
nacle qui couvroit l'Arche. Les
egorgeoient eux-mesmes leur v
te entrée, & les Prêtres en v
sang, & l'alloient verser au
tel. Il n'estoit pas necessaire o

rs entraissent dans le Tabernacle & ils s'ap-
prochoient seulement de l'entrée, & se reti-
roient pour faire place à d'autres.

Lors que Salomon bâtit le Temple, il
eut dessein de représenter le tabernacle.
Mais parce que le nombre des Israélites étoit
accru, il fit le temple plus grand; & au
lieu d'une enceinte il en fit trois: l'interieu-
re où étoit l'autel des holocaustes: une se-
conde pour les Israélites; & une troisième
pour les Gentils. La première où étoit l'au-
tel, avoit cent coudées en tout sens. Pour
concevoir comment tous ceux qui appor-
toient leurs agneaux, pouvoient tenir dans
le temple, il faut sçavoir qu'ils se presen-
toient à une des trois portes de la première
enceinte, & qu'après qu'ils avoient offert
& tué leurs agneaux, ils se retiroient; & ainsi
en trois ou quatre heures une infinité d'hom-
mes pouvoient immoler la Pâque.

Ces deux difficultez du temps & du lieu
de la Pâque étant éclaircies, les deux Peres
de l'Oratoire traitent d'autres circonstances
de cette feste. La première est la recherche
que les Israélites faisoient du pain levé à l'en-
trée du quatorzième jour après le coucher
du soleil; le soin qu'ils avoient de bruler
le lendemain tout ce qui restoit de ce pain;
après quoi il ne leur étoit plus permis d'en
manger.

Le P. Mauduit prétend que cette recher-
che étoit inconnue aux anciens Juifs, &
que c'étoit une invention des Rabins. Sa

seule preuve est que la loi de Moïse ne point cette recherche. Le Seigneur demeure d'accord qu'elle ne l'est pas, mais il croit que puis que dans le chapitre de l'Exode elle défend le premier jour des Azimes il se trouvoit dans les maisons des Juifs, & qu'il étoit à le chercher & à l'ôter; & l'observation tendante à l'exécution étoit en pratique avant la mort de Jésus-Christ, & que saint Paul y fit allusion dans le cinquième chapitre de la première aux Corinthiens, lors qu'il leur dit *se pourifier du vieux levain.*

Une autre circonstance est que les Juifs font des festes, de sorte qu'il s'en rencontre point d'eux de festes qui ne se celebrent point en certain jour. Rupert qui crut cette pratique s'en servit pour concilier les traditions des Evangelistes avec le dernier qui est de saint Paul & Paul de Burgos soutint depuis que la mort de N. Seigneur étoit le jour de la conjonction de la Lune avec le quinzième de Nisan estoit la veille de cette mort, & qu'ainsi il étoit permis de manger l'agneau pascal le jour qui précède, & que les Juifs transférerent cette fête au jour suivant, selon la règle qui étoit de ne point faire deux festes en un jour, mais que N. S. ne s'assujettit point à cette règle qui estoit nouvelle. L'apôtre s'appuye sur ce sentiment d'

Paul de Burgos, pour renverser celui du P. Lami. Mais ce dernier croit avoir déjà ruiné le fondement de son adversaire quand il a montré que les Juifs ne comptoient point leurs mois de la conjonction de la Lune avec le Soleil. De plus il a prouvé qu'avant la destruction du temple, les translations des ferries estoient inconnues aux Juifs, & par conséquent qu'en l'année de la mort de N. S. ils celebrerent la Pâque au jour prescrit par la loi; & N. Seigneur ne la put celebrer le jour précédent, parce qu'il auroit contrevenu à la mesme loi.

La coutume que les Juifs avoient de manger l'agneau fort avant dans la nuit, & de ne point sortir de Jerusalem cette nuit-là, de peur de contrevenir à la loi qui défendoit de porter hors de la ville aucune portion de l'agneau, sont encore des circonstances sur lesquelles nos deux Auteurs ne s'accordent pas. Le P. Mauduit avance que c'estoit un reglement fait à plaisir par les Juifs, pour trouver à redire à la dernière Pâque de Notre Seigneur, après laquelle il sortit la nuit mesme de Jerusalem pour aller à la montagne des Oliviers.

Le P. Lami soutient que ce n'estoit point un reglement fait par les Juifs dans cette vue, mais qu'ils en usoient ainsi pour obeir à la loi selon laquelle ils croyoient que la chair de l'agneau pascal ne devoit non plus que celle de toute autre victime, estre mangée ailleurs que dans le lieu saint. Il a re-

marqué aussi que c'estoit par la même apprehension de contrevenir à la loi, qu'ils prenoient des précautions extraordinaires pour ne pas rompre les os de l'agneau; si ce n'est qu'au lieu de dire, & ne dit pas que c'est un règlement fait après coup, parce qu'il ne sert de rien à appuyer le sentiment du P. Lami.

Outre toutes ces circonstances, il y a encore quelques argumens qui ont esté employez par le P. Mauduit, & auxquels le P. Lami tâche de répondre dans le reste de ses Reflexions.

Le plus grand est tiré de l'Ecriture qui nous assure que le premier jour des Azymes les Apôtres ayant demandé à N. S. où il vouloit qu'ils lui préparassent la Pâque, & Notre Seigneur leur ayant designé un lieu, la lui preparerent, & le soir il s'y rendit & y mangea avec eux de ce qu'ils avoient préparé. Le P. Lami s'étonne que cet argument puisse faire quelque impression, l'Ecriture ne disant point formellement que N. S. mangea la Pâque. Elle ne dit pas que les Apôtres la preparerent pour ce jour-là, ni que pour ce jour-là ils ne preparerent rien autre chose. L'Ecriture n'oblige donc pas à croire que N. S. mangea la Pâque, parce que d'ailleurs d'autres circonstances nous apprennent qu'il ne la put manger avant que le temps de la manger fust arrivé.

Un autre argument dont se sert le P. Mauduit

duit, est que le sentiment qu'il attaque dément toute la Tradition. A quoi le P. Lami répond qu'il y a des Peres & des Auteurs Ecclesiastiques qui l'ont soutenu, & que ceux qui l'ont combattu ne l'ont fait que par occasion, & sans avoir assez examiné la matiere.

La seconde partie des reflexions du P. Lami tombent sur un Anonime qui s'est avisé depuis peu de défendre par une mesme écrit M. Arnaud & le P. Bouhours, deux hommes qui ne sont ni de mesme caractere ni de même sentiment en beaucoup de choses. Le P. Lami n'a pas cru devoir employer un long discours pour refuter cet ouvrage, parce qu'il n'y a trouvé sur ce qui le touche que des lieux communs, que des argumens usez par ses autres adversaires, que des railleries hors de saison sur les ceremonies de l'ancienne Pâque, qu'un mépris mal fondé des traditions Judaïques & de la doctrine des Rabbins.

Au lieu donc de répondre de nouveau aux difficultez qu'il croit avoir suffisamment éclaircies ailleurs, il prie une fois pour toutes ceux qui lui feront l'honneur de l'attaquer dans la suite. de ne pas l'obliger à dire toujours la mesme chose.

Pour les railleries, il les laisse tomber d'elles-mesmes, bien éloigné d'en vouloir faire de semblables dans un sujet aussi serieux & aussi grave que celui qu'il traite. Il n'en est pas de mesme du mépris que l'Apologiste témoi-

moigne des Rabins pour ruiner la foi de témoignage. Car le P. Lami declare lors qu'on n'opposera que du mépris qu'il allegue des Rabins, il n'aura aussi du mépris pour ceux qui sans raison & autorité rejettent ce que les Juifs disent choses qu'ils sçavent par experience.

Parce que l'Apologiste dit dans la sixième page de sa première partie, que l'Abbé bigeois est en effet M. Toinard, *qu'un semblée generale du Clergé de France a été par des gratifications considerables pluriel) à publier son Harmonie Greque* que dans les pages cinquante-cinquies cinquante-neuvième de la seconde page il dit encore qu'il en a esté payé par avance le P. Lami s'est douté que ce qu'il en a dit, & qu'il avoit écrit lui-mesme, a pu induire l'Apologiste en erreur. *Je plus hardi*, dit-il dans la vingt-sixième d'une lettre à un Pere de l'Oratoire, *que M. Toinard m'eut fait connoitre qu'il avoit plus de vingt ans qu'il avoit eu la même pensée. Ce fut en l'année 1684. que j'eus l'honneur de le voir en passant à Orléans. M. Toinard n'a rien publié sur cette matière qui soit venu à ma connoissance.*

Dans la page 374. du traité de la Pâque il ajoute ce qui suit: *Lors que je m'en ouvris à M. Toinard avant cette impression il me dit qu'il y avoit plus de vingt ans qu'il en étoit persuadé. Nous ne sommes pas ni lui ni moi auteurs de ce sentiment; comme il paroit*

ce grand nombre d'auteurs qui l'ont soutenu. Mais la reputation de M. Toinard lui donne un nouveau poids, depuis que la derniere assemblee generale du Clergé de France a excité ce sçavant homme par la gratification qu'elle lui a faite, à publier l'Harmonie Greque des quatre Evangelistes qu'il promet depuis long-temps. Maintenant qu'il est informé de la verité de ce fait, il declare à la marge de la soixante & septième page de la suite du traité de la Pâque, qu'il a appris depuis que M. Toinard n'avoit point accepté cette gratification.

L'Apologiste éclairci comme il l'est à present de la verité, ne reprochera plus à M. Toinard la gratification dont le Clergé de France l'a jugé digne, & qu'il n'a pas acceptée; comme l'auteur de l'écrit intitulé *pro Eumenio Pacato ad Norisium*, reprocha il y a quelque temps au P. Noris la pension qu'il touchoit de la liberalité de M. le Grand Duc, & le mauvais usage qu'il en faisoit: *O spes munificentissimorum Principum saepe delusas! O sacri pecuniam Aerarii saepenumero malè collocatam!*

L'Apologiste après s'estre objecté dans la cinquante quatrième page de la seconde partie, que le P. de Tournemine Jesuite, jeune Theologien d'un fort grand merite, avoit soutenu le sentiment de M. Toinard touchant la Pâque, insinué dans la page 62. que le fait n'est pas veritable. Voici ses termes:

où j'achetois le traité de la Pâque du P. Hardouin, qu'il n'est pas vrai que l'on ait soutenu dans leur College le système du P. Lami; qu'il y a du mal entendu dans ce que ce Pere a mis là-dessus au bout de son livre, & que le Soutenant dont il parle n'en a pas que Jesus-Christ eust mangé la Paque la veille de sa mort, mais qu'il dit seulement que Jesus-Christ mourut lors que la Pâque se celebroit parmi les Juifs. Je ne vous garantis pas ce fait. Je m'en éclaircirai, &c.

Le P. Lami s'en est éclairci lui-mesme, & pour lever toute sorte de doute, il a mis à la fin de ses Reflexions une lettre du P. de Tournemine qui s'explique de cette sorte: *Le Jesuite à qui l'on a fait dire dans la prétendue Apologie de M. Arnaud & du P. Bouhours, que votre sentiment sur la dernière Cene de N. S. J. C. n'a point esté soutenu dans notre College de Paris, est apparemment un personnage feint par l'Auteur. Mais ce qu'on lui fait dire est tres assurément une fiction. J'ai soutenu à Paris dans deux theses de Theologie, le 17. Decembre 1691. & le 15. Juillet 1692. votre sentiment, ou plutôt celui de ces Peres voisins du temps des Apôtres, &c.*

Il ajoute que dans les mesmes theses il combattit le soupçon que le P. Hardouin venoit de faire naître sur les ouvrages de saint Justin, & qu'il y soutint contre le sentiment de beaucoup de Jesuites, qu'on doit suivre l'opinion la plus probable,

Nouvelles experiences sur la vipere, où l'on verra une description exacte de toutes ses parties, la source de son venin, ses differens effets, & les remedes exquis que les Artistes peuvent tirer du corps de cet animal. Par Moïse Charas, Docteur en Medecine, de l'Academie Royale des Sciences. Seconde Edition, revue & augmentée par l'Auteur. In 8. à Paris chez Laurent d'Houry 1694.

IL seroit inutile de parler ici des experiences contenues dans la premiere edition : car elles sont déjà connues de tout le monde ; tant de ceux qui ont lu l'ouvrage de M. Charas, que de ceux qui ont assisté aux assemblées qui se sont faites chez lui pendant plus de trois mois sur ce sujet. Il seroit aussi superflu de faire mention de la dissertation du mesme Auteur sur le venin de la vipere, pour servir de replique à une lettre que M. Redi Gentil-homme d'Arezzo avoit écrite à Mrs. Bourdelot & Morus, imprimée à Florence en l'année 1670. dans laquelle il prétendoit, 1. Que le suc jaune contenu dans les vesicules des gencives de la vipere, est le seul & veritable siege de son venin. 2. Que ce suc n'est pas venimeux estant pris par la bouche, mais qu'il l'est par les morsures que la vipere fait pendant qu'elle est en vie, & mesme dans celles qu'on lui peut faire faire plusieurs jours après qu'elle est morte, pourvu que le suc jaune y intervienne.

3. Que

champ, & il tomba bien-tôt après dans agreable sommeil.

Le peu de consequence & de durée des accidens qui suivirent la ligature, lui fit croire dès lors qu'il l'avoit poussée au là du temps necessaire, & que la ligature ôtée mesme au bout d'une heure, au esté suffisante pour le garantir de toutes douleurs qu'il souffrit.

Cette premiere morsure qui suffisoit pour autoriser les anciennes experiences de M. sieur Charas, se trouva le 2 Septembre suivie d'une autre morsure, qui dans la mede assemblee lui arriva à la partie laterale du doigt Indice voisine du pouce, environ une ligne loin de l'ongle, par une grande vigoureuse vipere à qui il tenoit les machoires ouvertes, & qui ayant avancé peu à peu ses grandes dents, les enfonça tout à coup dans ce doigt. Après avoir exprimé & essuyé le sang de son doigt, il le lia de trois tours d'une petite fisselle, immédiatement au dessus de la premiere articulation voisine de la morsure. Il ne voulut point recourir ni au sel volatil ni à aucun autre remede, persuadé que la ligature qu'il venoit de faire fermoit la porte au venin; & il fut parfaitement gueri. D'où il conclut, 1. Que la seule ligature faite au plutôt un peu plus haut que la morsure aux parties du corps où on la peut pratiquer, peut prévenir & éloigner tous les accidens mortels qui suivent ordinairement la morsure des vi-

faïres pour delasser un esprit ordinairement occupé à des affaires serieuses, & si par cette raison elles peuvent estre mises au nombre des choses indifferentes. L'Auteur de la réponse soutient que non, & qu'estant imitées de celles des anciens, elles sont comme elles accommodées à la corruption de la nature, & conspirent à faire oublier Dieu, à remplir le cœur de l'amour des creatures, à y exciter des sentimens profanes, & à donner du plaisir en remuant les passions; de sorte que jamais personne n'est sorti de la comedie plus chaste ni plus moderé, & qu'il n'est pas rare d'en sortir plus dissipé, plus passionné & plus mondain.

L'illustre Theologien ayant remarqué que la comedie se corrige & se perfectionne, & que plus les saints Peres s'approchent de nous, plus ils s'adoucisent à l'égard de la comedie; son adversaire lui demande en quoi la comedie se corrige? si les cœurs ne s'y enflamment plus d'un amour impudique, & s'ils ne s'y enyvrent plus d'eux-mêmes? Que l'on compare, dit-il, notre théâtre avec celui des anciens, nos acteurs avec ceux de Plaute & de Terence, & on verra si pour avoir reçu la lumiere de l'Evangile, nous en sommes devenus plus sages.

Il examine dans la suite de sa réponse ce que le défenseur de la comedie allegue sur les de l'Écriture qui la condamne.

D E S S Ç A V A N S.

danne, sur les loix civiles qui notent Comediens d'infamie, sur les Conciles les Rituels qui défendent de leur administrer les sacremens; & montre que ces autoritez demeurent dans toute leur force.

L'usage qui s'est introduit contre les Rituels ne le touche point, non plus que l'exemple des Prelats qui autorisent la Comedie par leur presence. Il ne peut convenir que ces Prelats fassent bien d'y assister dans le temps que le Theologien même se couvre de leur nom avoue qu'il fait un grand scrupule de les y suivre; & les trois objections qui y sont apportées par maniere de remede, de temperament & de correctif, ne le peuvent contenter.

Il est bien éloigné de demeurer d'accord que la comedie n'excite les passions que par hazard. Il prétend au contraire que tout est ordonné pour les exciter. Mais quand elle ne les exciteroit que par hazard, il ne pourroit approuver qu'un Chretien s'exposast à de si dangereuses notions pour un vain divertissement.

Notre Auteur ne suit pas le Defenseur de la comedie dans tous ses raisonnemens. Il demeure d'accord avec lui qu'il y a des spectacles & des divertissemens permis, & que dans lesquels la raison est toujours la superieure; mais il ne croit pas que cette condition se trouve dans nos comedies.

12

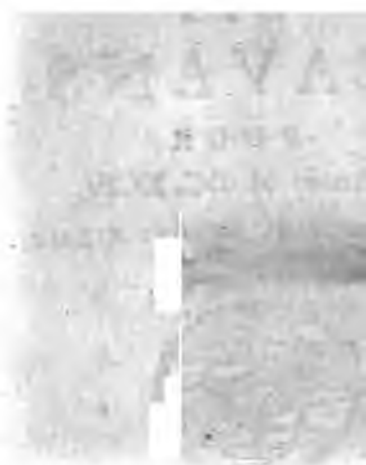
1

1

S U I T E
D U
J O U R N A L
D E S
S Ç A V A N S,
P O U R
L'Année M. DC. XCIV.
T O M E V I N G T E T D E U X I E M E,



A A M S T E R D A M;
C h e z W A E S B E R G E , B O O M , à S o -
M E R E N , & G O E T H A L S .



JOURNAL
DES SÇAVANS,

Du Lundy, 7 Juin, M. DC. XCIV.

Les Sermons de S. Augustin sur le Nouveau Testament, traduits en François sur l'Edition Latine des PP. Benedictins de la Congregation de S. Maur. Par l'Auteur de la Traduction des Lettres & des Confessions du mesme Saint. Contenant les Sermons sur saint Mathieu, sur saint Marc, & sur saint Luc. In 8. 2 voll. à Paris chez la Veuve de Jean Baptiste Coignard. 1694.

Saint Augustin fut le premier en Afrique qui n'estant encore que Prêtre, fut chargé par Valere Evêque d'Hippone du ministere de la prédication. Il le continua jusqu'à sa mort sans que ses autres occupations l'en ayent jamais détourné. Outre ce qui porte le nom de *Sermons*, ses traitez sur l'Evangile & sur la premiere Epitre de saint Jean, sont choses prêchées au peuple, aussi bien que quantité d'autres qui ne se sont pas conservez, & dont il ne reste que des fragmens citez par les auteurs.

Dans ce que nous en avons il y en a sur une infinité d'endroits de l'Ecriture, tant de l'an-

rien que du nouveau Testament. L'auteur de cette traduction auroit souhaité de le mettre entre les mains de tout le monde, mais il s'est borné à ceux qui sont sur le nouveau Testament, & qui feront quatre volumes. Voici les deux premiers, qui comprennent les sermons sur saint Mathieu, sur saint Marc, & sur saint Luc. Les deux autres qui suivront bien-tost, comprendront les sermons sur saint Jean, sur les Actes des Apôtres, sur saint Paul, & sur les Epîtres Canoniques.

Ce qu'il y a de plus admirable dans ces sermons, & qui fait mieux voir la beauté de l'esprit de saint Augustin, c'est qu'il les a faits sans préparation, & qu'après qu'on avoit lu au peuple quelque endroit de l'Écriture, il choisissoit ce qu'il y avoit de plus propre pour l'instruire. Ce ne sont donc point ici des ouvrages de l'éloquence humaine qu'il avoit autrefois enseignée. Ce ne sont que des sentimens de religion, & tout y porte le caractère d'un Ministre de l'Évangile qui ne craint rien tant que de mêler quelque chose du sien à ce qui doit être l'effet de la vertu de la croix.

L'Auteur de cette traduction faisant réflexion sur la manière de traiter les choses saintes prescrite par l'Écriture, trouve que plusieurs Prédicateurs de ce siècle ne s'en sont éloignés que pour n'avoir pas assez connu l'homme, ni la nature de ce qui doit être annoncé au peuple. Il distingue donc dans

l'hom-

l'homme deux facultez qu'ils ont confondues, l'intelligence & l'imagination.

L'intelligence est ce qu'il y a de plus noble en l'homme; ce qu'il tient de la nature des Anges, & de celle de Dieu mesme, & par où il s'elevé jusqu'à la verité.

L'imagination au contraire est un sens interieur, dont la fonction n'est de recevoir & de représenter que les images de ce qui a fait quelque impression sur nous, & non seulement de ce qui frappe les sens, mais de tout ce qui donne de la joye ou de la tristesse, & de tout ce qui cause ou l'inclination ou l'averfion.

Cette faculté est la première qui agisse en nous, & mesme la seule qui puisse agir dans l'enfance, où l'ame n'est occupée que de ce qui a passé par ses sens, & où toute son action se réduit à rechercher ce qui a fait sur elle des impressions agreables, & à éviter ce qui en fait de fâcheuses.

A mesure que l'intelligence se développe, l'ame devient capable d'appercevoir d'autres objets. Les premières impressions sont d'ordinaire si profondes, que la plupart des hommes s'y livrent pour toute leur vie, & ne la passent qu'à se repaître des fantômes dont leur imagination est remplie. Ainsi l'imagination devient incomparablement la plus forte, & l'intelligence demeure comme interdite.

C'est d'où procede la difficulté que la plupart des hommes trouvent à donner leur

tention aux choses qui ne se découvrent par l'intelligence & par la raison, & naissent les distractions qui leur surviennent dans la meditation la plus profonde. fait voir combien l'imagination nuit à l'intelligence, & combien elle met d'obstacle à l'entrée de la verité dans l'esprit & le cœur.

C'est cependant à des hommes qui se font conduire par cette dangereuse faiblesse que s'adressent les Prédicateurs. C'est à ces esprits disposez de cette sorte, qu'il faut proposer des choses spirituelles, invisibles & infiniment éloignées de tout ce qui est sensible & port aux sens.

Notre Auteur examinant comment les hommes prennent, juge que quand ils employent les ornemens de la plus brillante eloquence ne font que réveiller l'imagination, donner du mouvement; que ce n'est que l'imagination qui parle leur eloquence & que leurs auditeurs n'en sont touchés selon qu'ils ont cette faculté ou plus ou moins vive.

De tout ceci il tire ces conséquences que les Prédicateurs qui se servent de cette eloquence ne sçauroient jamais s'assurer de la vérité à l'imagination ou à l'intelligence qu'ils s'adressent, & que certainement c'est un mauvais moyen qu'ils prennent. Ce qui est bien reconnu, que l'eloquence est mauvaise sur tous les sujets où il s'agit de découvrir la vérité, comme de la Geometrie, de la

que, & mesme des affaires serieuses. Elle peut faire entrer par l'imagination dans le cœur l'amour des choses sensibles : mais elle n'y peut faire entrer l'amour des choses spirituelles. Ce n'est donc qu'une voye d'illusion & d'erreur, qui donne une fausse idée de la parole de Dieu, & la confond avec le langage de la sagesse humaine.

Il se fait ensuite une objection, & demande si pour éviter ces inconveniens les Predicateurs doivent se réduire à la metode des Geometres, & proceder par propositions, par démonstrations, & par corollaires? Sa réponse est, qu'il n'y a que la fausse eloquence qui doit estre bannie de la chaire, parce qu'il n'y a qu'elle qui fasse les mauvais effets qu'il a marquez.

La vraye est celle qui se trouve dans tout homme d'esprit qui parle bien, & qui possede sa matiere. Ce qui fait l'eloquence des Predicateurs de l'Evangile, c'est qu'ils portent dans la chaire un esprit éclairé des plus vives lumieres de la Religion, & un cœur penetré des sentimens que ces veritez produisent. Avec cette disposition ils ne sçauroient manquer de mettre ces veritez dans leur jour, de les proposer de la maniere la plus propre à les faire recevoir, de les appuyer de preuves directes & naturelles, & d'en montrer les consequences.

Voilà quelle estoit l'eloquence des Prophetes, des Apôtres, & des Saints qui leur ont succédé. Pour l'imiter, il faut estre éclairé

& touché comme eux. Les deux ensemble font la véritable éloquence. L'un sans l'autre fait la fausse, qui n'est qu'une imitation imparfaite du naturel.

Le vrai caractère d'un Prédicateur Evangelique, c'est de ne mettre sa confiance que dans la force de la vérité, & de faire d'elle seule l'ornement aussi-bien que le fond de son discours.

Le prétexte de ceux qui employent la fausse éloquence, c'est qu'il faut se concilier l'auditeur, & attirer son attention par quelque chose d'agréable. Mais le prétexte est vain, & la vérité toute seule fait mieux cet effet que nulle autre chose. Les Prédicateurs qui la proposent le mieux peuvent s'assurer de l'attention de leurs auditeurs.

C'est sur quoi il n'y a point de meilleur modèle que ces sermons de saint Augustin, dans lesquels il n'y a rien qui ne montre aux auditeurs le fond de la religion, sans y mêler rien d'étranger. Tout y tend ou à expliquer les mystères, ou à recommander les règles que le Christianisme prescrit.

C'est une chaîne perpétuelle de vérité des devoirs de la piété. Le style de ces sermons est un peu différent de celui des ouvrages dogmatiques & des polémiques du même Père, & plus proportionné à la portée du peuple.

Cette traduction a été faite sur la traduction Latine des Pères Benedictins

qui avoit besoin d'éclaircissement, soit pour le dogme ou pour l'histoire, est expliqué par des notes au bas de la page. Il y en a d'autres à la marge pour aider à trouver les choses les plus importantes. Enfin il y a une table fort ample à la fin de chaque volume.

Discours prononcez dans l'Academie Françoise le Samedi 8 May 1694. à la reception de Mr. l'Abbé de Caumartin. In 4. à Paris chez Jean Baptiste Coignard. 1694.

Dans un sujet qui a esté souvent traité par de fort habiles gens. Mr. l'Abbé de Caumartin a trouvé des pensées toutes nouvelles. Pour relever l'avantage qu'a l'Academie d'estre sous la protection du Roi, il dit que le juste discernement de Sa Majesté pour la gloire lui fit connoître qu'une qualité possédée par ses sujets, estoit parvenue à lui pouvoir estre glorieuse.

Parmi les louanges qu'il donne à ce grand Prince, il dit que tournant des yeux de pere sur un peuple qui souffre tous les maux inseparables de la guerre & trouvant la gloire bien chere à ce prix, il est disposé dans son cœur à donner pour le soulagement de ses sujets ce que tant de Princes liguez contre lui ne pourroient jamais lui arracher.

En parlant de Mr. l'Abbé de Lavau à qui il a succédé, il lui attribue une ame desinteressée, qui lui faisoit prendre autant de plaisir à attirer des applaudissemens aux ouvrages des autres, qu'un auteur rempli de lui mesme en

à d'ordinaire à faire admirer
 a dans le reste du discours pl
 traits semblables, & que Mr. l
 martin n'a imitez de personne

La réponse de Mr. Perrault e
 l'amour que Mr. l'Abbé de La
 pour l'Academie, quand *il pr*
choses l'honneur d'y avoir place
 que dans un jour de joye il jug
 nable de jeter les yeux sur les l
 aquiet que sur ceux que l'on
 passe à l'eloge des illustres an
 l'Abbé de Caumartin. Puis vi
 dit que l'Academie a trouvé
 qui suffiroit à plusieurs pou
 choix; un sens exquis, une pi
 tion, une vive eloquence, dou
 essais surpassent les chef-d'œu
 habiles.

La suite de sa réponse est
 louanges les plus delicates de
 GRAND, parmi lesquelles il
 rieux avantage qu'a Sa Majesté
 gner sur les esprits par la force

Réponse à l'écrit inseré dans le 3
May de cette année, contre
vraye & de la fausse Metaphi

ON vient de répondre en c
 ges pour Monf. Regis
 j'ai fait contre la Metaphisiqu
 le. C'est se tirer d'affaire à

Mais peut-estre ne s'en rapportera-t-on pas à cet écrit. On lira mon ouvrage, & on jugera de la doctrine que j'attaque, & de mes raisonnemens.

L'Auteur dit que je ne traite gueres mieux M. d'Avranches & M. du Hamel que M. Regis. Voici les termes de ma preface, où j'ai exposé mes intentions :

J'aurois pu prendre des manieres flatteuses selon la coutume de nos esprits fins & polis. Mais autant que l'honnêteté est essentielle à la dispute, où l'on travaille de bonne foi à s'instruire mutuellement, autant je tiens que cette prétendue politesse est, ennemie de la verité, quand on parle à ceux qui prennent le ton de maitre pour le mensonge & pour l'erreur. Je n'en veux point aux personnes, je les respecte, & principalement M. d'Avranches, que sa dignité seule doit faire respecter, quand son merite d'ailleurs ne seroit pas aussi connu qu'il est. Je n'en veux qu'aux fausses études, & à la mauvaise philosophie; tout prest à desavouer ce que la verité n'autorise pas.

L'Auteur dit que suivant le raisonnement que je fais à M. d'Avranches sur l'existence de Dieu, on pourroit répondre que l'idée de Dieu ne seroit autre chose que l'idée d'une generalité, c'est à dire d'une nature universelle, qui n'existe que dans l'entendement qui la conçoit. On sçait bien que M. Regis peut répondre ce qu'il lui plait: mais si on veut se donner la peine de lire mon texte &

d'examiner sa réponse, on verra clairement qu'il n'a pas de quoi répondre.

On dit pour lui, que la volonté de Dieu est immuable, & que par conséquent la certitude des sciences, des mœurs, & de la religion, est plus solidement établie sur son immutabilité, qu'elle ne le seroit sur un prétendu ordre immuable que j'invente. Comment l'entend-on ? Tout le monde convient que c'est un ordre immuable ; qu'on doit, par exemple préférer l'homme à la bête. Suis-je l'inventeur de cet ordre ? M. Regis me fait trop d'honneur. Qu'il prouve que Dieu ne peut pas ne vouloir que pour un temps ce qui dépend de sa volonté, s'il veut rendre ses principes moins suspects.

Il nie que de sa doctrine, qui est que l'objet qui est présent à l'esprit lors qu'il contemple l'étenduë, est l'étenduë mesme, il y ait aucun rapport au sentiment de Spinoza, & soutient que c'est tomber dans les excès de cet impie, que de dire que nous voyons les corps en Dieu.

Selon M. Regis, l'étenduë qui est présente à mon esprit est une vraie & formelle étenduë ; c'est une étenduë immense, infinie. Ce sont du moins les attributs qu'il donne à la matière ; & selon moi, l'étenduë idéale est infiniment différente de la matière ; c'est l'idée générale des corps, comprise dans la substance de Dieu, infiniment infinie, idée purement intelligible, immense, éternelle, nécessaire, immuable, & par tous ces attributs

qui les refusent avec trop d'opiniâtreté, y sont également blâmez.

Les qualitez que doit avoir un Pasteur, sont représentées dans la seconde. Dans la troisième sont contenues les instructions qu'il doit donner à ses peuples, avec la maniere de les proportionner aux dispositions & aux besoins de ceux à qui elles sont données.

La quatrième n'est qu'un retour que les Pasteurs doivent faire sur eux-mêmes pour s'abaisser devant Dieu, & pour reconnoitre que ce qu'ils ont pu faire de bien en s'aquitant de leurs emplois, vient uniquement de sa miséricorde.

Lettre de Mr. l'Abbé Boisot à Mademoiselle de Scudery.

Vous me faites trop d'honneur, Mademoiselle, de me demander mon sentiment sur le traité de l'Eucaristie. Ma voix merite-t-elle d'estre comptée ? & les approbations de tant de Prelats illustres ne vous répondent-elles pas de l'applaudissement public ? Mais apparemment vous voulez que j'entre un peu plus dans le détail, & que je justifie les loüanges qu'ils donnent à cet ouvrage. Cela ne sera pas difficile. Je n'ai qu'à faire un extrait de l'ouvrage même. On verra qu'il *merite encore plus de loüanges qu'ils ne lui en ont donné.* Mais comment *faire l'extrait d'un livre où tout est lié & se soutient d'une maniere,* qu'il ne semble pas
 1694. X qu'

qu'on n'en puisse ôter un seul mot ? Tâchez toutefois de vous obéir.

Lors que feu M. Pelisson publia le dessein de son traité de l'Eucaristie dans le premier volume de ses Reflexions sur la Religion, il n'y eut personne qui n'en trouvast le plan tres juste, & qui n'eust de l'impatience que ce traité parust. L'importance de la matiere, les difficultez dont on l'avoit embarassée au siecle passé, les longues & fameuses contestations qui ont esté de nos jours sur ce sujet; tout donnoit lieu de croire que ce seroit le chef d'œuvre de M. Pelisson; & l'on n'a point esté trompé en cette esperance. Jamais il n'a rien écrit avec tant de soin, avec tant de force, avec tant de delicatesse. Mais à la clarté répandue dans tout l'ouvrage, on diroit qu'il lui a esté donné de penetrer au travers de la lumiere inaccessible, où ce Dieu caché dans l'Eucaristie fait sa demeure.

Au lieu d'étendre cette importante matiere, comme on fait ordinairement, Monsieur Pelisson a jugé plus à propos de la resserrer. Il dit que la question de la presence réelle, qui décide & entraîne toutes les autres, a trois parties, qui sont le sujet de trois longues disputes, & qu'en chacune de ces disputes il y a un moyen general de parvenir à la decision, & qu'il en appelle la Clef.

La premiere dispute est touchant la vraisemblance, possibilité ou impossibilité de la presence réelle; & la clef de cette premiere dispute est, que par les principes & les senti-
mer

pris son sens, & que je dispute sans l'entendre. Mais je puis assurer qu'il voit que je l'entens que trop, & que je ne le lui fais trop sentir.

Lettre Françoisise & Latine du Reverend Pere François Caffaro à Monseigneur l'Archevêque de Paris. In 4. à Paris chez François Muguet, rue de la Harpe. 1694.

E. P. Caffaro declare dans cette lettre, qu'il n'a pu apprendre qu'on le croyoit l'auteur d'un libelle fait en faveur de la comédie, sans en estre sensiblement affligé; & qu'il n'y a aucune part, & qu'il le desavoue solument. Il ne peut néanmoins se dispenser de reconnoître ce qui peut avoir donné lieu de le lui attribuer. C'est qu'il y a dix & douze ans qu'il composa en Latin un écrit sur la Comédie, où sans avoir meurement examiné la matiere, il prit le parti de justifier, de la maniere qu'il se figuroit qu'elle se representoit à Paris, n'en ayant jamais vu aucune.

Il reconnoit que les principes & les preuves qui se trouvent dans le libelle public sans sa participation, sont les mesmes que dans son écrit, quoi qu'il ait quelques endroits differens. Il convient qu'en comparant le libelle avec son écrit, il est visible que l'un est tiré de l'autre presque mot à mot, & que par là ce qu'il avoit fait avec précipitation a été corrigé, contre son dessein, ouverture à celle. Il proteste qu'il en a un tres grand

ANTEM, ARGENTORUM, & ALIUM. 11
**Dictionnaire François de P.
& augmenté. In 4. à Geneve.**



JOURNAL
DES SÇAVANS,

Du Lundy, 14 Juin, M. DC. XCIV.

La connoissance du Monde, ou l'art de bien élever la jeunesse pour les divers estats de la vie. In 12. à Paris, chez Jean Guignard, à l'entrée de la Grand' Salle du Palais. 1694.

UN homme élevé dans les sciences par les bonnes regles ayant esté consulté par un des plus grans Seigneurs de la Cour sur l'éducation de son fils, lui fit un long discours sur la metode la plus juste & la plus aisée de former l'esprit des jeunes gens. Ce Seigneur fut si satisfait de ce qu'il avoit entendu, qu'il le pria de le lui donner par écrit. Il le fit, & à peine l'eut-il fait que son discours fut lû par plusieurs personnes qui le presserent de l'imprimer. Il eut beau s'en défendre; il falut le leur promettre. Ayant depuis fait reflexion sur son engagement, & reconnu qu'un si vaste sujet ne pouvoit estre traité en peu de paroles sans perdre beaucoup de sa force, il le partagea en plusieurs lettres, dont il donnera une tous les mois.

general, M. Pelisson descend dans le détail des trois questions.

Sur la premiere touchant la vrai-semblance, possibilité ou impossibilité de la prescience réelle, il dit que ce sera toujours le premier mouvement d'un cœur bien chretien, de ne point douter de la toute puissance de Dieu. Nos freres separez diront eux-mêmes qu'il n'est question que de sa volonté; qu'il l'a pû s'il l'a voulu. Mais le mouvement de l'homme animal succede *immédiatement* à celui de l'homme chretien. Dieu n'a pû le vouloir, diront-ils un moment après, non plus que vouloir mentir, ou mourir, ou avoir quelque autre défaut, ou faire que ce qui est ne soit point, ou se contredire soi-mesme. Ainsi la question n'est changée qu'en paroles. Il s'agit toujours de sçavoir si la chose est impossible.

Il remarque ensuite qu'il y a une difference essentielle entre les chimeres qu'ils nous opposent, où il faudroit que Dieu changeast sa propre nature, ce qui ne peut jamais estre, & entre les merveilles dont ils disputent, où il suffit qu'il lui plaise de changer l'ordre qu'il a établi dans la nature des choses qu'il a faites lui-mesme; ce qui doit estre éternellement en sa main & en son pouvoir. Mais comme une imagination prévenue de l'impossibilité n'écoute plus rien, ils demanderont toujours qu'on leur montre qu'il l'a voulu; que cette expression, Ceci est mon Corps, est claire à la lettre: mais ils s'im-

gin
prea
reca
Il
dité
na

gin

ment qu'il est clair qu'on ne la doit pas prendre à la lettre, & qu'ainsi il faut avoir toujours au sens figuré.

Il conclut que cette impossibilité prétendue est la racine de l'erreur, & qu'il seroit utile d'en abattre les branches, tant que l'on en repousseroit de nouvelles.

Pour couper ces erreurs par la racine, j'explique en peu de mots les quatre sentimens qui partagent aujourd'hui en general le monde Chrétien sur le sujet de l'Eucharistie.

L'Eglise Catholique croit toujours, comme elle croyoit avant ces malheureuses separations, une presence réelle & une manducation réelle du corps de N. Seigneur en ce Sacrement auguste, avec un changement sur-naturel & miraculeux, non pas en ce qui paroît & qui tombe sous les sens, qui demeure toujours le mesme, mais en ce qui n'est pas leur objet, & qui ne paroît pas, ou qui est l'objet de l'entendement seul, & que les Philosophes nomment substance. La substance du pain n'y est plus; c'est la substance du corps de N. Seigneur. Ce qu'on appelle Transubstantiation.

Les Lutheriens qui se sont separez les premiers de l'Eglise, croient une presence réelle & une manducation réelle du Corps de Notre Seigneur. Mais ils ne croient pas, ou du moins ils ne trouvent pas nécessaire de croire ce changement miraculeux en la substance. Ils disent que c'est celle du pain,

celle du corps tout ensemble ; & néanmoins Luther a laissé à chacun la liberté d'en croire ce qu'il voudroit.

Selon les Zuingliens ou Sacramentaires, il n'y a ni changement en la substance du pain, ni presence réelle de corps, ni manducation réelle. Le sacrement n'est que sacrement, que simple figure, représentation, commémoration ; mais estant reçu avec foi, il nous applique les merites & la passion de Notre Seigneur, par la vertu & l'opération du saint Esprit sur nos ames. Ils disent bien quelquefois que Jesus Christ nous est véritablement donné en ce sacrement ; qu'il y est mangé d'une manducation spirituelle ; mais ils expliquent ces termes magnifiques, en ajoutant que cette manducation spirituelle se fait aussi hors le sacrement dans tous les actes de foi, & en quelque lieu que ce soit.

Calvin & ceux qui le suivent, ne reconnoissent nulle presence réelle, mais ils reconnoissent une manducation réelle & tres réelle de la substance du Corps. C'est ainsi qu'ils nomment l'opération que fait sur nos ames, non le saint Esprit seulement, (car c'est une opinion que Calvin rejette) mais aussi la vertu vivifiante attachée à la substance du Corps de Notre Seigneur, & qui ne s'en peut jamais separer ; sans toutefois reconnoitre qu'il y ait rien de changé au pain, ni même que cette vertu vivifiante du Corps de Notre Seigneur soit attachée au signe visible, ou y demeure attachée. Et cette opération

ration se fait bien de nostre côté, à ce qu'ils disent, par la foi comme par un instrument, mais ne consiste pas en la seule foi.

Voilà les quatre creances dont il faut examiner la vrai-semblance, possibilité ou impossibilité, sans s'arrêter aux autres creances qui peuvent naître de celles-ci en les mêlant de différentes manieres, ni les opinions de quelques particuliers, comme de feu M. Claude, de Mestrezat, d'une troupe d'Indeterminez, & d'autres Ecrivains, qui font des projets pour réunir, s'il estoit possible, toutes les sectes & toutes les opinions, dans le desir de sauver les hommes par la variété de leurs caprices, au lieu que Dieu les veut sauver par l'unité d'une mesme foi.

Des trois opinions opposées à la foi de l'Eglise, on n'a point à combattre la premiere sur l'impossibilité. Les Lutheriens ne font point cette objection. Ils croient eux-mesmes la presence réelle.

L'opinion de Zuingle tombe si l'on reçoit ce principe commun, qu'on a appellé clef, qu'en cette matiere un vrai-semblable ordinaire n'est pas vrai-semblable, & qu'il faut un vrai-semblable merveilleux.

Mr. Pellisson prouve excellentement ce principe. Il fait voir par les lumieres generales de la Religion Chrétienne, par les expressions des Peres, par la voix de tous les peuples fideles, par les liturgies, qu'il faut que le Christianisme ne soit qu'un esprit d'erreur, ou qu'il y ait dans ce pain cons

cré quelque chose de plus grand, de plus auguste, de plus merveilleux, qu'en tout ce qu'on fait pour se préparer à le consacrer ou à le recevoir. Il confirme par les paroles de saint Paul ce que tous les fideles ont cru par toute la terre, d'une grande & tres grande merveille en l'Eucaristie; & il finit cet article en disant, que comme il seroit tres possible & tres vraisemblable, au sens naturel, que Dieu ne fust point fait homme, mais que rien n'est moins possible ni moins vraisemblable en supposant la Religion Chrétienne; il seroit tres possible & tres vraisemblable, au sens naturel, qu'il n'y eust aucune merveille en l'Eucaristie, rien que du pain & du vin, & une representation du corps & du sang; mais que rien n'est moins possible ni moins vraisemblable en supposant que nous sommes Chrétiens.

Il passe ensuite à examiner le merveilleux de Calvin. Mais auparavant il fait trois observations qui sont nécessaires pour bien juger de la possibilité ou impossibilité en choses merveilleuses.

La premiere, que croire n'est pas *imaginer*; & par consequent aux choses divines & en tous les misteres de la Religion, si nous ne voulons nous tromper, il ne faut point appeller nostre imagination au conseil. Elles passent sa portée, aussi-bien que celle de nos sens.

La seconde, que croire n'est pas *comprendre*. C'est plutôt ne pas comprendre, mais

recevoir par une autorité superieure ce que l'on ne comprend pas, & se persuader seulement qu'il est possible, tant par cette autorité superieure qui nous l'ordonne, que par la comparaison de cette merveille avec d'autres, ou par la proportion de la merveille avec son auteur. C'est pourquoi nous aurions tort, si nous contentant sur les autres misteres d'une lumiere mediocre & imparfaite pour croire qu'ils sont possibles, nous en demandions une entiere & parfaite sur celui-ci.

La troisieme, que Dieu peut faire tout ce qu'il peut vouloir, car vouloir & faire sont en lui la mesme chose. Comme il a tout creé, il peut tout ancantir & tout changer. Il est vrai seulement qu'il ne sçauroit se changer lui-mesme; ce qui ne seroit pas un pouvoir, mais une impuissance & une foiblesse. Pouvoir mourir, mentir, se contredire, vouloir & ne vouloir pas en même temps une même chose, ne sont pas des possibilitez, mais des defauts dont la perfection infinie n'est pas capable. Il s'ensuit de là qu'il nous est toujours tres difficile de connoitre cette sorte d'impossibilité, qui seroit une contradiction formelle dans la volonté de Dieu, c'est à dire qu'il ne peut vouloir que cela ne soit pas, parce que cela est de l'essence d'une chose qu'il veut; car il faudroit que nous connussions toute l'essence des choses, que nous ne connoissons presque jamais qu'en partie.

Après ces trois observations, M. Peliffon fait voir que l'opinion de Calvin prise à la lettre, est absolument impossible : car elle consiste à poser une manducation réelle du corps, sans aucune présence réelle du corps; ce qui est une contradiction formelle, & ne peut jamais estre sans que Dieu veuille & ne veuille pas la mesme chose en mesme temps.

Que cette opinion mesme estant adoucie autant qu'il se peut, est encore impossible. Car par la manducation réelle Calvin entendoit, comme l'entendent ceux qui le suivent, qu'il se faisoit sur nos ames je ne sçai quelle operation veritable & réelle de la chair de Notre Seigneur absente, avec les mesmes effets que les alimens quand on les mange, font sur nos corps. Il lui avoit plu d'appeller cette operation, manducation, pour s'accommoder avec les Lutheriens & les Zuingliens, quoi qu'en trompant les deux partis, il entendit autre chose que ni l'un ni l'autre; c'est à dire que la vertu vivifiante actuellement & phisiquement attachée à la chair de N. Seigneur, & qui n'en pouvoit jamais estre separée, venoit toutefois actuellement & phisiquement jusqu'à nous, sans que la chair y vint, par un miracle fort au dessus de la nature, & qu'il nommoit incroyable. Calvin pour faire concevoir que cela estoit possible, se servoit de la comparaison du Soleil qui sans estre en terre, ne laisse pas d'y produire tant d'admirables effets.

ais M. Pelisson montre que cette
 son n'est pas juste, parce que selon
 la chair de Notre Seigneur n'opere
 nes ni par aucune effusion de sa sub-
 par aucune impression ou sur elles,
 Sacrement, ou sur tout ce qui est
 el & nous; & que l'opinion de Cal-
 i qu'ainsi adoucie, n'enferme pas
 e contradiction formelle, puis que
 u vivifiante phisiquement attachée
 de Notre Seigneur, n'en peut ja-
 e separée; & neanmoins elle vient
 s cette chair.

ue l'opinion de Calvin tombe dans
 s inconveniens qu'il oppose à la nô-
 ces inconveniens sont bien plus
 r lui que pour nous; parce qu'il ne
 un des moyens que nous prenons
 iquer cette merveille. Car si la
 l. Seigneur nous communique ven-
 nt la vertu vivifiante, qui est inse-
 ent attachée à sa substance, il faut
 te vertu vienne à nous avec sa sub-
 t alors ce sera une substance en plu-
 x; ou qu'elle vienne à nous sans sa
 , & alors ce sera un accident sans
 et, mais d'une maniere tres chime-
 en differente de la maniere dont
 xplique & soutient ce qu'il y a de
 ux dans son dogme.

ar ces raisons que feu M. Claude
 ranchement à ses amis que l'opi-
 alvinne pouvoit se défendre; &

474 JOURN. DES SÇAVANS
c'est à nos freres separez à voir si
estre de la religion de Calvin, sa
comme Calvin sur ce grand article
sur sa Confession de Foi sans l'enten
me lui.

Livres nouvellement imp

*Parochus, & Antiqua Statuta
Lugdunensis, à Francisco Cardina
none an. 1560. promulgata. Edi
mendis expurgata. In 4. Lugdu
trouve à Paris chez Antoine Dezali*

*Ludovici Magni Galliarum Regi
ricus, à D. Joanne Baptista Pouba
natu Vesontionensi Consiliario. In 4
tione. 1694.*



JOURNAL
 DES SÇAVANS,

Du Lundy, 21 Juin, M. DC. XCIV.

Suite de la lettre de Mr. l'Abbé Boisot à Mademoiselle de Scudery.

Le reste à examiner l'opinion de l'Eglise Catholique. Mr. Pelisson remarque d'abord, que personne ne nous peut opposer d'impossibilité sur l'Eucaristie; ni Luther qui croit une merveille aussi grande que nous; ni Zuingle, dont l'opinion n'est ni possible ni vrai-semblable, en supposant la Religion Chrétienne; ni Calvin, dont le merveilleux sans autorité, n'a pas moins d'inconveniens que le nôtre, autorisé par le consentement de tant de peuples & de tant de Rois.

On pourroit en demeurer là. Mais on cherche à persuader nos freres separez, & à leur faire connoître que notre merveille, si elle ne se peut entièrement comprendre, non plus que les autres grands misteres de la Religion, est au moins de celles que la raison éclairée par la foi, peut & doit recevoir. Mais pour cela il faut leur ôter trois imaginations qui les blessent principalement sur le
 dogme

dogme Catholique: le mot de Transubstantiation, qu'ils regardent comme un nom nouveau, & comme un nouvel article de foi, qui n'estoit point au pouvoir des hommes, mais de Dieu seul: le changement de substance, qui renverse, disent-ils, le témoignage de nos sens, & par consequent ôte toute certitude dans les choses humaines; & la presence d'une mesme substance en plusieurs lieux, qui leur semble faire qu'une substance n'est plus une, mais plusieurs.

Monfr. Pelisson examine ces trois choses. Il dit que ce que l'Eglise croit aujourd'hui de l'Eucaristie, est la mesme chose que ce qu'elle en croyoit au temps de saint Irenée. Il y a en cet auguste Sacrement quelque chose de terrestre & quelque chose de celeste. Ce qu'il y a de terrestre, est ce qui tombe sous nos sens. Ce qu'il y a de celeste, est ce que la seule foi y découvre, mais qui ne laisse pas d'y estre aussi réellement que ce que nos sens y ont trouvé. Mais depuis que l'incertitude humaine a voulu entendre les expressions generales d'une autre maniere qu'on ne s'entendoit naturellement; depuis qu'on a imaginé une presence réelle, qui ne fust tant qu'en figure, qu'en vertu, qu'en grace. & une vertu ou efficace, non pas attachée au Sacrement, mais à notre seule croyance, il a esté nécessaire d'éloigner toutes ces fausses explications par des termes si propres, qu'ils ne fussent capables d'aucune equivoue. Ce qui n'est pas faire un nou-

rticle de foi, mais défendre la foi ancienne contre les subtilitez nouvelles, sans nous imposer rien à croire que ce qu'on croyoit avant que ces subtilitez nouvelles eussent paru. Ainsi le Concile de Nicée se servit du mot de Consubstanciel. Ainsi le quatrième Concile de Latran a expliqué la foi de l'Eglise par le mot de Transsubstantiation, après Estienne d'Autun & Pierre de Blois, qui s'en estoient servi dans le siecle précédent.

Mais si ces termes precis ont rendu quelque service à la Religion, en faisant entendre nettement aux personnes intelligentes quels en estoient les dogmes, ils ont produit par accident un effet presque contraire pour les personnes du peuple qui ne les entendent pas. Car elles se font sur ces nouveaux termes d'autres equivoques, parce qu'elles prennent toujours au sens ordinaire du discours commun, ce qu'il faut prendre au sens précis & propre des Philosophes. Substance corporelle, au sens ordinaire du discours commun, est ce qu'on voit, ce qu'on touche. Au sens précis & propre des Philosophes, substance corporelle est quelque chose qu'on ne voit point & qu'on ne touche point, mais que l'on connoit & que l'on entend, parce qu'elle est ordinairement environnée & revêtue de ce qu'on voit & de ce qu'on touche, qu'on appelle des accidens. L'esprit du simple s'embarrasse là dedans; & quand on lui dit: La substance du pain n'y est plus, donnant toujours à ce terme le sens ordinaire auquel il est

estoit accoutumé, il se persuade qu'on ordonne de croire que ce qui lui paroît ne paroît pas. Mais c'est à quoi l'Eglise n'a jamais pensé.

Voici donc à quoi se réduit ce qui est dans la transubstantiation. En cet objet que l'on appelle communément pain, pris tout ensemble, il y avoit je ne sçai quoi d'invisible & d'impalpable qui faisoit son estre, & qui soutenoit tout le reste, comme une clef cachée dans la voute sans y paroître. La même main qui avoit fait tout l'assemblage, a fait cette clef de pierre, pour y mettre une clef d'or ou de pierrerie, aussi cachée que la première. L'invisible & l'impalpable du pain n'y est plus, mais un autre invisible & impalpable, infiniment plus précieux, y est en sa place. La merveille est grande. Mais dès qu'on réduit ce miracle à un invisible ôté, & un invisible mis en sa place, il est impossible que cela soit impossible à celui qui peut tout, qui avoit tout fait, tant le visible que l'invisible, qui avoit lié l'un à l'autre, & pouvoit aussi facilement ne les pas lier, ou les délier l'un d'avec l'autre quand il lui plairoit.

Il ne faut point ici se recrier sur le témoignage des sens. Il n'en est point question. On voit, on touche comme auparavant. L'Eglise ne dit point aussi qu'il y ait rien de changé en ce qui se voit & ce qui se touche. Les sens ne trompent pas: mais la raison se trompe quand elle dit: Rien n'est changé au dehors.

Donc il est absolument impossible, que rien
ait changé au dedans.

Mais la substance corporelle ne se peut
parer de ses accidens. Qui vous l'a dit ?
Sçavez-vous du conseil de Dieu quand il ti-
voit du neant les accidens & les substances ?
On n'a jamais rien vu de semblable. Mais
voit-on vu que l'eau commune devinst en
un instant d'excellent vin, ou qu'un seul
pain en devinst mille, ou tant d'autres mer-
veilles dont nos freres separez ne doutent
non plus que nous ; non pas pour les trouver
vrai-semblables par elles-mesmes, mais par-
ce qu'une autorité superieure leur pesuade
qu'elles sont vrayes ? Ici nous avons cette
autorité superieure, si on l'eut jamais. Dieu
parle fort clairement, *Ceci est mon Corps ;*
& l'Eglise n'a jamais cherché d'autre sens
plus obscur à ces paroles, puis qu'en tous les
temps elle nous a dit : *Cen'est plus du pain,*
quoi qu'il paroisse toujours du pain : c'est le
Corps du Seigneur, quoi qu'il ne le paroisse
pas ; puis que dans les monumens les plus
authentiques de sa foi, elle nous a toujours
parlé d'un grand miracle, d'un changement
divin, d'une transmutation, d'une transele-
mentation au dessus des forces humaines &
contre l'ordre de la nature.

Sur la troisieme difficulté, qui est la pre-
sence réelle d'une substance corporelle en di-
vers lieux, Mr. Pelisson dit que nos freres
separez se trompent de s'imaginer que nous
croyons que le Corps de Notre Seigneur est
dans

dans l'Eucaristie de la mesme sorte qu'il est
 au ciel, ou qu'il estoit sur l'arbre de la croix,
 ou que nous attribuions ce privilege d'estre
 en divers lieux au Corps de Notre Seigneur
 comme glorifié, ou comme uni à la nature
 divine. Car ni sa gloire, ni son union à la di-
 vinité, n'empêchent point qu'il ne soit un
 corps humain véritablement tel que le nô-
 tre, & par consequent présent en un seul lieu,
 d'une presence ordinaire, corporelle & visi-
 ble, telle que les corps ont accoutumé de l'a-
 voir; presence bornée, limitée, & renfer-
 mée pour ainsi dire par le lieu mesme où le
 corps est placé, laquelle, pour se mieux faire
 entendre, il appelle presence *unique*. Mais
 nous concevons en mesme temps, soutenus
 par la foi, que ce corps divin, & tous les au-
 tres corps, quand il plait à Dieu de franchir
 les bornes de la nature, peuvent avoir une
 autre sorte de presence, tres véritable & tres
 réelle, que Monsi. Pelisson appelle presence
multipliée, & qu'on a toujours nommée sa-
 cramentale & spirituelle, non pas pour croi-
 re qu'elle n'est qu'en figure & en esprit, mais
 pour exprimer que nous ne la connoissons
 qu'en ce Sacrement auguste; & que les corps
 y peuvent estre par leur seule substance, sans
 rien de ce qui l'environne, & la fait tomber
 sous les sens. De la mesme maniere que nous
 concevons la presence de Dieu, celle des An-
 ges, celle de notre ame, toute dans le corps,
 & toute en chaque partie; sans que la pre-
 sence de cette ame toute entiere au pied,

fasse aucune contradiction avec la presence de cette ame toute entière à la teste, parce qu'en l'un ni en l'autre lieu elle n'est point bornée & limitée comme les corps le sont en leur presence naturelle & corporelle.

Mr. Pelisson n'avance pas que ce miracle ne confonde point notre raison; mais il dit que ce miracle confondoit de mesme la raison des premiers Chretiens & des principaux Peres de l'Eglise, sans confondre ni ébranler leur foi. On voit dans tous leurs écrits, qu'ils s'elevoyent à la creance de ce miracle par celui de la multiplication des pains, qui seroit un exemple ridicule, s'il n'estoit question dans l'Eucaristie que d'une multiplication du Corps de Notre Seigneur, faite par l'imagination & par la pensée de chaque particulier. Un Patriarche de Constantinople, que l'histoire appelle une grande lumiere de l'Eglise, pour exprimer cette presence multipliée du Corps de Notre Seigneur, se servoit de deux comparaisons; l'une du cachet, un en lui-mesme, & multiplié par une infinité d'empreintes, dont chacune contient autant que lui; l'autre de la voix humaine, une en la bouche de celui qui parle, multipliée & toujours la mesme dans les oreilles d'une infinité d'auditeurs; toutes deux fort imparfaites à la verité, parce que les merveilles de la nature ne peuvent jamais estre qu'un crayon tres imparfait des merveilles qui sont au dessus de la nature. Mais les premiers Chretiens ne laissoient pas de soutenir leur

gneur, *dece que vous faites pour l'homme* ce que l'homme ne peut croire.

La seconde partie de ce traité n'est pas moins belle que la première ; mais je m'arrêterai moins. Elle contient les preuves de la présence réelle par l'Écriture sainte.

On a dit dès le commencement de l'ouvrage, que la clef de cette dispute est, qu'il n'est point question de sçavoir si en certaines occasions telles qu'on pourroit les supposer ou les imaginer, ces paroles de Notre Seigneur, *Ceci est mon Corps*, pourroient signifier: Ceci est la figure de mon Corps; mais qu'elles ne peuvent le signifier en l'endroit dont il s'agit, quand une fois on a reçu & rassemblé ce que l'Écriture & la Tradition ont appris aux Chrétiens de l'Eucharistie. Il n'en faudroit point d'autre preuve que ce qui a esté dit dans la première partie. L'Eucharistie est un grand mystère, une grande merveille, du consentement de tous les Chrétiens. Mais où est le mystère & la merveille, quand on entendra simplement: Ce pain est la figure de mon Corps, Ce vin est la figure de mon Sang? Il n'y a rien de plus éloigné du bon sens, que ce sens si nud & si misérable des Sacramentaires. On n'en dit pas davantage à leur égard.

Mais contre ceux qui se retrancheront sur le sens merveilleux & incroyable de Calvin, M. Pelisson entreprend de prouver trois choses. Que le sens de l'Église se trouve formellement dans l'Écriture, non pas une

fois, mais plusieurs & en plusieurs sortes. Que le sens de Calvin ne s'y peut jamais trouver en aucune maniere. Et que les objections des passages de l'Ecriture qu'on fait contre le sens de l'Eglise, ne font que confirmer ce sens-là, quand sa creance est une fois bien expliquée & bien entenduë.

Personne ne doute que le dogme de l'Eglise Catholique sur l'Eucaristie ne soit dans l'Ecriture sainte. Nos freres separez ne nient pas eux-mesmes qu'il n'y soit à la lettre. Mais ils disent que la lettre tuë. Nous avons donc déjà pour nous les paroles à la lettre; ce qu'ils n'ont pas. Et pour faire voir que cette lettre ne tuë point, & que le sens literal est le veritable, M. Pelisson apporte trois preuves qu'il explique au long & qu'il fait valoir admirablement.

La premiere est le consentement & l'uniformité pour ainsi dire, des quatre Ecrivains sacrez à rapporter les paroles divines de l'institution, *Ceci est mon Corps*, sans changement, sans varieté, sans commentaire, sans explication, quoi que par tout ailleurs ils en usent autrement, & que l'explication fust ici plus necessaire que par tout ailleurs. Ceux qui s'étonnent que tous les faits n'ont pas esté rapportez par tous les Evangelistes, ni avec les memes circonstances, trouveront de quoi s'appaiser & de quoi s'instruire, dans ce que dit en cet endroit M. Pelisson; mais nos freres separez seront touchez sans doute de l'application qu'il en fait à son sujet.

se tire du sixième cha-
 L'institution de l'Euca-
 st point rapportée. Mais
 qu'elle y est clairement
 e, & d'une manière qui
 qu'avec le sens littéral de

nger la chair d'un homme
 est une chose si éloignée
 & de notre nature, que ni
 ni Dieu quand il parlera aux
 parleront ainsi que pour signi-
 chose d'extraordinaire, de sur-
 e divin. Qu'il faut ou que No-
 ait entendu ce que les Catoli-
 ent, & qu'on ne pouvoit con-
 du moins qu'il ait entendu quel-
 de fort extraordinaire, quoi que
 mesme qu'il soit venu à cette ex-
 i forte de pensée. Que
 eut convenir à ce que disent nos fre-
 rez, que l'occasion du pain multi-
 it porté N. S. à dire qu'il estoit lui
 un pain celeste, par où il commença
 discours; & que la pensée de sa ch
 ne lui avoit fait ajouter, que ce
 promettoit estoit sa chair même.
 regardoit à ce pain multiplié, pour
 s parle-t-il d'un bruvage dont ce
 multiplié n'avoit point esté accom-
 s'il regardoit à sa chair victime,
 oi nous parle-t-il de boire son sa-
 i sçavoit bien qu'on mangeoit

des
 piet
 au ce
 neu
 que
 qu
 ce
 ti
 f

viâtes, mais que c'eust esté une im-
 té parmi les Juifs d'en boire le sang, qui
 contraire devoit estre répandu en l'hon-
 ur & en la presence de Dieu? Il faut pres-
 e vouloir s'aveugler pour ne pas voir
 en regardant au pain multiplié, il annon-
 un pain nouveau & extraordinaire, mul-
 lié infiniment plus que le premier, & qui
 a accompagné de son bruvage; qu'en re-
 rdant à sa chair victime sur la croix, il a
 mis un sacrifice tout nouveau & tout ex-
 ordinaire, où non seulement il ne seroit
 défendu, mais où il seroit commandé de
 re le sang de la victime; ce qui ne se trou-
 non plus qu'en l'Eucaristie.

Cette pensée conduit M. Pelisson à la ve-
 able explication non seulement du sixi-
 chapitre de saint Jean, mais de tout le sa-
 fice Eucaristique, avec un ordre, une net-
 é, une liaison, une erudition, une justesse
 nîrables. En sorte que soit qu'on creuse
 te matiere comme il a fait, soit qu'on
 regarde d'une maniere plus simple, rien
 est plus semblable, & ne se rapporte mieux
 n à l'autre que les paroles de Nôtre Sei-
 eur en ce sixième chapitre de saint Jean,
 s paroles de N. Seigneur en l'institution
 Eucaristie, lesquelles il démontre en-
 ne pouvoir estre entendues raisonnable-
 it que de la presence réelle.

Troisième preuve est prise de S. Paul.
 Apôtre, comme un cinquième Evan-
 e, a rapporté les paroles de l'institu-

tion de l'Eucaristie, sans aucune explication ; mais par la suite de son discours il s'explique clairement pour le sens littéral de la présence réelle. Il dit que quiconque mange de la coupe, ou boit de la coupe du Seigneur, est coupable du Corps & du Sang du Seigneur : qu'avant que d'y toucher, comme se doit éprouver soi-même : qu'il en mange ou en boit indignement, il est condamné, parce qu'il n'a point de la substance du Corps du Seigneur ; & enfin qu'il n'a point discerné, plusieurs se sentent malades ou languissent, & plusieurs même meurent du sommeil de la mort. M. Pelisson peuc ces cinq considerations, & en tire des consequences tres-naturellement contre l'opinion de Calvin.

Il acheve en montrant que ni l'opinion de Zuingle ni celle de Calvin ne se trouvent en aucun lieu de l'Ecriture sainte. Toutefois avant que d'attaquer l'opinion de l'Eglise, ils devroient avoir établi la leur, où il faut qu'ils avoient que dans l'un des plus hauts misteres ils se font de leur chef, & sans aucune autorité de l'Ecriture, une explication telle qu'il leur plait, chacun à sa maniere, avec une incertitude & une varieté qui marquent assez que pas un d'eux ne nous donne une explication veritable.

Il répond enfin à leurs objections tirées de l'Ecriture sainte. Mais comme il les estime peu considerables, il ne s'y arrête pas longtemps.

Voilà,

Voilà, Mademoiselle, ce que contiennent les deux parties du traité. Il suffit de cet extrait pour donner quelque idée de la conduite de l'ouvrage : mais on n'en sçauroit comprendre la force, la beauté, & l'élégance qu'on ne lise l'ouvrage mesme.

Recreations Mathematiques & Phisiques, qui contiennent plusieurs problèmes utiles & agreables d'Aritmetique, de Geometrie, d'Optique, de Gnomonique, de Cosmographie, de Mecanique, de Pyrotecnie, & de Phisique. Avec un traité des Horloges Elementaires. Par M. Ozanam, Professeur de Mathematiques. In 8. à Paris, chez Jean Jombert, sur le quai des Augustins. 1694.

LE titre de ce livre fait assez connoître l'ordre que l'Auteur y a voulu tenir, pour le rendre metodique & instructif. Il a cru qu'il devoit mettre chaque problème dans la partie des Mathematiques qui lui convenoit, comme les problèmes d'Aritmetique dans l'Aritmetique, les problèmes de Geometrie dans la Geometrie, & ainsi des autres ; afin que chacun puisse trouver facilement, & choisir à son goût le problème qu'il lui plaira, sans estre obligé d'en parcourir plusieurs autres, comme il arriveroit, si tous ces problèmes n'estoient pas mis chacun dans son lieu.

L'Auteur n'y a point voulu mettre des tours de main ni d'adresse, cela lui ayant semblé indigne d'un Matematicien, mais

bien des jeux d'esprit, qui ont esté tirez des plus profondes meditations de l'Aritmetique & de la Geometrie, ou bien des plus curieuses recherches de la Mecanique & de la Physique.

Ce recueil de problèmes est divisé en deux tomes, dont le premier comprend les problèmes d'Aritmetique, de Geometrie, d'Optique, de Gnomonique, & de Cosmographie: & le second contient les problèmes de Mecanique, de Pyrotecnie, & de Physique, auxquels on a ajouté un traité des Horloges Elementaires, qui a esté traduit de l'Italien en François par un sçavant homme.

Histoire secreete de Bourgogne. In 12. deux volumes. à Paris chez Simon Benard, rue saint Jaques. 1694.

LE titre d'*Histoire* n'appartient pas à la rigueur à cet ouvrage, puis qu'il ne represente aucune de ces actions éclatantes qui meritent le mieux d'estre tirées de l'oubli, & conservées dans la memoire des hommes. Ce ne sont que des aventures galantes, auxquelles le silence de deux siecles fait trouver aujourd'hui la grace de la nouveauté. Il semble pourtant que celle de Philippe de Comines doive estre exceptée de ce nombre. Les moindres choses qui arrivent aux hommes aussi extraordinaires que lui, & leurs chutes mesme demandent de l'attention. Quand il quitta le Duc de Bourgogne pour se donner au Roi de France, chacun se méla

de penetrer le motif de ce changement. L'auteur des Annales de Flandre qui y trouve de la perfidie, avouë qu'il en ignore les circonstances, & que ce qu'il en avoit ouï dire avec doute, ne peut faire aucune foi. Le temps de ce changement arrivé en 1472. cinq ans après la mort de Philippe le Bon, montre que Charles son fils n'estoit plus alors Comte de Charolois, mais Duc de Bourgogne, & détruit tout ce qui se debite de l'insolente liberté que Comines prit avec lui dans leur jeunesse au retour d'une chasse.

Ce que cette *Histoire secreete* en fait raconter à Comines, est peut-être plus vrai-semblable. Je l'abregerai ici, pour ne pas priver les lecteurs du plaisir de le lire entier dans l'original.

Charles Duc de Bourgogne épousa en troisièmes noces Marguerite d'Yorc. Quand le contract fut arrêté, il m'envoya au devant d'elle. Je la trouvai trop parfaite, & ma passion s'augmenta tellement avec le temps, que toute ma raison ne put m'empêcher d'en donner des marques. La Duchesse en eut pitié. Quand le Duc en eut esté averti, il se convainquit de ma folie & de la vertu de la Duchesse. Il ne vouloit pourtant point faire d'eclat, mais me fâcher assez pour m'obliger à le quitter. L'occasion s'en presenta bientôt après. Un jour que je revenois de la chasse, j'appris que la Duchesse avoit une ^{fièvre} colique. Je courus tout troublé parterment, & y entrâi avec me

Duc qui y estoit arrivé
 Je ne pus resister aux pla
 la douleur arrachoit de
 chesse. Les forces me man
 bai evanoui sur son lit.
 cherchoient de l'eau pour n
 Et pour me faire revenir
 colere du lieu où il s'estoit
 ce moment pour me faire l
 resolu, il me tira lui mes
 dessus le lit. Vne de mes bo
 meurée entre les mains, il
 sage. F'en fus si outré, que
 je disposai mes affaires pour
 le débris de ma fortune.

L'histoire a eu cette avan
 nous a appris que Charles D
 gne eut tant de chagrin de l'
 Comines à la France, que d
 treve qu'il passa en 1475. avec
 l'excepta nommement de ceu
 qui pourroient rentrer en j
 biens qu'ils avoient possédez en



JOURNAL
DES SÇAV

Du Lundy, 28 Juin, M. D

*La Connoissance du Monde, ou
élever la jeunesse pour les divi
vie. A Monseigneur le Duc.
lettre sur les principes de l'édu
à Paris chez Jean Guignard d
Salle du Palais. 1694.*

L'Education. proposée da
ne dépend pas d'une Philo
loppée de certains termes
à une certaine metode de raison
avoir des principes plus solides,
sent l'esprit d'un jeune homme
aquis, & qui fassent germer
de l'infuse; d'où procedera le
pourra faire dans la connoissanc
ratiem, de son estre raisonnable
simal.

subfister toujours, ni nier une autre vie qui ne finira point, & à laquelle elle se doit disposer avec plus de précaution qu'à celle qui passe.

Après cela il sera aisé de le déterminer à se soumettre par raison & par choix à une loi supérieure qui lui demande l'obéissance, & qui sera infailliblement suivie de récompenses ou de châtimens. Le fonds du Christianisme s'établira sur ces impressions, qui croissant avec l'âge, le porteront à craindre & à adorer le premier estre. Faute de lui avoir imprimé de bonne heure ces maximes, les pratiques de piété où il auroit esté élevé, ne tiendroient qu'à peine contre le premier soulèvement de ses passions.

Que si l'*estre chretien* ne peut s'établir ni se soutenir long-temps dans l'esprit & dans le cœur d'un jeune homme, que par cette sagesse infuse & acquise que cette lettre propose, son *estre raisonnable* n'a pas moins besoin du mesme secours. L'Auteur le montre par la déduction de cinq choses qu'il faut connoître dans le monde, son propre esprit, l'esprit des autres, les raisons d'État, des pays, des Couronnes & des familles; le fondement des loix & des coutumes, & l'ordre du grand monde pour découvrir l'arrangement du petit.

Enfin il fait voir que c'est par le moyen de ces notions generales, qu'il faut apprendre à un jeune homme les principes qui composent son *estre animal*, ce qui peut ou le con-

server ou le détruire. Par là on lui explique comment la nourriture se distribue, comment se fait la circulation du sang, comment la chaleur naturelle s'entretient dans un juste degré, comment s'évitent ou se guérissent les maladies causées par la repletion ou par l'inanition, & mille autres choses qui contribuent à la durée de la vie.

Cela se peut expliquer aux heures de recreation; & de cette Phisique qui d'elle-mesme est tres agreable, un jeune homme fera insensiblement conduit à l'origine des passions, à leurs differences, & à leurs effets, ce qui lui servira extrêmement pour bien regler sa conduite. La lettre suivante traitera du choix d'un Gouverneur, & des qualitez qu'il doit avoir.

Premiere lettre de Mr. Arnauld Docteur de Sorbonne, au R. P. Malebranche Prêtre de l'Oratoire.

JE ne m'attendois pas, Mon Reverend Pere, d'avoir jamais plus rien à démêler avec vous, sur deux des plus insoutenables opinions de votre nouvelle Philosophie.

L'une est cette bizarre pensée, Que l'on ne scauroit voir qu'en Dieu les corps qu'il a créés; ou plutôt que nous nous trompons lors que nous pensons les voir, parce que n'estant point visibles, ce ne sont pas eux que nous voyons, mais des parties quelconques de l'étendue intelligible infinie que Dieu renferme.

L'autre est cette étrange leçon de Morale, *Que les plaisirs des sens rendent heureux ceux qui en jouissent, & d'autant plus heureux qu'ils sont plus grands: & Qu'il ne faut pas dire aux hommes que ces plaisirs ne les rendent pas heureux en quelque maniere dans le temps qu'ils en jouissent, parce que cela n'est pas vrai.*

Je pensois avoir mis ces deux points dans un si grand jour, le premier dans le traité *des vrayes & des fausses idées*, & dans la *Défense* de ce traité: le second dans le 1. volume des *Reflexions* sur votre nouveau Siftême de la Nature & de la Grace, & dans la *dissertation* sur le prétendu bonheur des plaisirs des sens, que je m'estois flaté que vous vous trouveriez réduit au silence sur ces deux matieres.

Et je ne m'estois pas trompé. Car il y a dix ans que vous y estes réduit à l'égard de la vue des corps en Dieu, & six ou sept à l'égard des plaisirs des sens. On a donc dû estre surpris, Mon Reverend Pere, qu'après un si long silence sur ces deux points, n'ayant eu rien à repliquer à celui qui les avoit traitez à fond, vous vous soyez avisé de les soutenir contre un habile Philosophe qui ne les avoit traitez que legerement, & qui vous avoit renvoyé, sur tout à l'égard du premier, qui est la vue des corps en Dieu, à ce que j'en avois écrit. Car si vous vouliez vous justifier sur ces deux dogmes, pour agir de bonne foi, & ne pas tromper le Public, vous ne deviez pas

vous arrêter seulement à ce qu'un nouvel adversaire vous en avoit dit en passant, mais pondre solidement à celui à qui il vous envoyoit. Et au lieu de cela, vous employez diverses illusions, & deux fauffetez signes, pour ôter à Mr. Regis l'avantage qu'il avoit cru pouvoir tirer de ce que j'avois écrit contre vous.

C'est ce que je viens d'apprendre par l'extrait d'une de vos lettres imprimée dans le Journal des Sçavans du 1. Mars 1694. Et c'est aussi ce qui m'engage à vous écrire cette lettre, que je tâcherai de rendre publique par la mesme voye, parce qu'il y va de mon honneur que le Public ne croye pas les deux choses que vous m'imputez contre toute raison & sans aucun fondement.

Vous dites donc, Mon Reverend Pere, qu'à l'égard de la vuë des corps en Dieu Mr. Regis s'appuye d'abord sur l'autorité de Mr. Arnauld.

Ce n'est pas parler juste. Cela se pourroit dire, si n'ayant point traité expressément cette matiere, j'avois seulement témoigné dans quelque livre, que je n'estois point en cela du sentiment du P. Malebranche. Mais ayant combattu par des raisons qui m'ont paru convaincantes, & qui ont esté jugées telles par beaucoup d'habiles gens, pourquoi voulez-vous que ce soit sur mon autorité & non par sur mes raisons que Mr. Regis se soit appuyé. Est-ce que vous avez apprehendé qu'on ne vous dist : D'où vient donc que

Pere, qu'on ne feroit rien pour la dec
 en opposant l'autorité d'un grand hom
 qui auroit enseigné l'affirmative, à l'au
 té d'un autre beaucoup inferieur qui a
 enseigné la negative.

Il faut bien que vous en conveniez.
 que diriez-vous d'un homme qui auroit
 repris de refuter tant de nouvelles opi
 de M. Descartes que vous avez sout
 dans votre Recherche de la verité; telle
 sont par exemple, que les couleurs
 sons, & autres semblables qualitez sen
 ne sont que des modifications de notre
 & que les bêtes ne sont que des mach
 sans aucune connoissance de ce qu'elles
 Vous croiriez-vous bien refuté si on
 disoit: *Puis que vous vous appuyez sur
 torité de M. Descartes, je puis bien voi
 poser l'autorité de saint Augustin. Ce
 vaut bien l'autre?* Or il est certain, aj
 roit-il, que saint Augustin a cru que les
 leurs estoient dans les corps colorez, &
 les bestes ne sont point sans connoiss
 Vous lui répondriez sans doute: M. De
 tes peut avoir esté cause que j'ai ces
 mens, que je n'aurois jamais trouv
 moi-mesme. Mais ce n'est pas son aut
 qui m'en a persuadé; ce sont ses raisons
 ce que ce sont des matieres de Philo
 qui se doivent décider par la raison, &
 par l'autorité des hommes. Ce n'est
 point en preferant l'autorité de M. De
 tes à celle de saint Augustin, que j'ai

opinions de ce Philosophe ; mais c'est en attendant aux preuves dont il les a ap-
prouvées.

C'est ce que M. Regis vous auroit pu dire, estoit vrai que ce qu'il soutient avoir esté refuté dans les livres de Mr. Arnauld, lesquels il renvoye, estoit la doctrine de saint Augustin. Mais comment avez-vous pu prétendre, après avoir esté convaincu par les livres mêmes, que ce que dit saint Augustin dans les passages que vous opposez à votre adversaire, n'est point ce que vous enseignez, & que vous l'avez reconnu vous-même. C'est de quoi il faut vous convaincre de nouveau.

Personne n'ignore que saint Augustin qui a fort étudié la Philosophie de Platon, a dit en plusieurs endroits, & principalement dans les premiers ouvrages, qu'on ne devoit voir les veritez nécessaires & immuables que dans la verité éternelle qui est Dieu, qu'il étend cela aux veritez de Géométrie & d'Arithmétique, mais qu'il l'applique encore plus souvent aux veritez de Morale, qui sont la regle de nos mœurs.

Mr. Thomas examine cette question. 1. p. 4. 2. 5. & il marque le sens dans lequel on pourroit prendre cette opinion de saint Augustin, afin qu'elle fust vraie.

Quoi qu'il en soit, c'est tout ce que dit saint Augustin dans les trois passages que vous objectez à M. Regis, & dans beaucoup d'autres semblables, que vous pourriez rap-

por-

porter. Mais outre que ce n'est point du tout de quoi il s'agit entre vous & M. Regis, comme on le verra dans la suite ; on vous a prouvé dans le Traité des Idées ch. 12. qu'à l'égard mesme de voir en Dieu les veritez éternelles, vous avez reconnu vous-mesme que vous n'estiez point du sentiment de saint Augustin. Nous n'avons qu'à vous écouter.

Nous ne disons pas que nous voyons Dieu en voyant les veritez éternelles, comme dit saint Augustin : mais en voyant les idées de ces veritez. Car les idées sont réelles ; mais l'égalité entre ces idées, qui est la verité, n'est rien de réel. Quand, par exemple, on dit que le drap que l'on mesure, a trois aunes, le drap & les aunes sont réels, mais l'égalité entre les aunes & le drap n'est point un estre réel : ce n'est qu'un rapport qui se trouve entre les trois aunes & le drap.

Pouviez-vous avoüer plus expressément que vous ne croyez point que l'on voye en Dieu les veritez nécessaires & immuables, qui est ce que disent les passages de saint Augustin que vous rapportez, qu'en déclarant généralement qu'on ne voit point les veritez en Dieu, parce que la verité n'est point un estre réel, mais un simple rapport. On ne voit donc point en Dieu, selon vous, ni les veritez Geometriques, ni les veritez morales ; & vous n'estes point en cela de l'avis de saint Augustin.

On a montré au mesme endroit qu'il estiez fait honneur de cet avis.

Recherche de la Verité. Car après
 connu que vous ne croyez pas com-
 S. Augustin, que nous voyons en
 s cette vie les veritez éternelles :
voulons donc pas, ajoutez-vous,
voir injustement de l'autorité d'un
homme pour appuyer nostre senti-

moi donc dissimulant tout cela, fai-
 presentement votre plus grand fort
 orité de ce Pere contre M. Regis ?
 cause que dans votre Réponse au
 es Idées, vous vous repentez d'avoir
 veu ? Car il est vrai que vous le des-
 en ces termes : *M. Arnauld se trom-*
P'avoir cru que je ne suis pas de l'o-
e saint Augustin pour ce qui est de-
Dieu les veritez éternelles. Mais il
pas garde à ce qu'il fait d'apporter
qu'il cite de la Recherche de la ve-
preuve que je n'ai pas sur cela le
sentiment de saint Augustin. Selon
ce, saint Augustin prétend que l'on
eu (en quelque maniere) lors qu'on
veritez éternelles ; & moi je dis dans
e passage, que l'on voit Dieu (en
maniere) lors qu'on voit les idées de
ceux. Ces mots en quelque maniere
 ni dans le passage de saint Augu-
 dans le vôtre ; & vous ne les avez
 que pour faire trouver quelque con-
 entre le oui & le non. Mais ayant
 dans ma Defense, qui est la Repli-
 que

que à vôtre Réponse, (*Defense de M. Nauld 7 exemple, pag. 313.*) que tout n'est qu'une illusion, vous n'avez point repris l'autorité de S. Augustin pour vous en servir contre M. Regis, que vous n'eussiez satisfait à ce qu'on vous a dit dans ce livre. Car ne l'ayant point fait jusqu'à cette heure, M. Regis n'a qu'à y revenir pour vous faire rougir de ce que vous avez réduit à lui apporter l'autorité de saint Augustin, après avoir esté convaincu que vous n'aviez pû rien dire que de frivole, pour vous tirer de l'aveu que vous aviez fait, que ce seroit injustement que vous vous serviez de l'autorité de ce grand homme pour appuyer vôtre sentiment.

Mais j'ai encore quelque chose de plus important à vous montrer. C'est que vous avez fait le mesme aveu que vous n'êtes point dans le sentiment de saint Augustin à l'égard mesme de ce que vous contestez à M. Regis; & c'est ce qui me sera bien facile à prouver. Je n'ai pas lû tous les écrits de M. Regis. Mais autant que j'en puis juger par ce que j'en ai lû, il s'est réduit à combattre vôtre sentiment touchant la vuë des corps en Dieu: c'est à dire qu'il n'a combattu que cette imagination fantasque, que nous ne pouvons voir le Soleil, un cheval, un arbre, notre propre corps, que dans l'étendue intelligible qui est Dieu mesme: ou plus que quand nous regardons le Soleil, un cheval, un arbre, notre propre corps n

Ons rien de tout cela, mais seulement parties quelconques de l'étendue intelligible, qui est l'immensité de l'Être Divin, les corps que Dieu a creés ne pouvant être l'objet de nos connoissances.

C'est donc, mon Pere, ce que vous devez avoir trouvé dans saint Augustin, pour voir opposer l'autorité de ce S. Docteur aux qui combattent vos imaginations. Et bien loin d'y avoir trouvé rien de semblable, vous avez été encore forcé de reconnoître qu'il a enseigné le contraire. *Nous croyons, mes-vous dans la Recherche de la verité, 2. 2. part. ch. 6. que l'on connoit en Dieu choses changeantes & corruptibles, quoi que saint Augustin ne parle que des immuables & incorruptibles.* Et en un autre endroit, (voyez la Defense, page 328) *Vous opposez la difficulté qu'on peut avoir sur la différence entre le sentiment de saint Augustin & le vôtre.*

C'est, dites-vous, que saint Augustin ne dit pas qu'on voye en Dieu les objets sensibles, c'est à dire les corps particuliers.) mais SEULEMENT LES NATURES IMMUTABLES, les nombres, & l'étendue intelligible, & non pas les choses nombrées, & l'étendue matérielle; & moi j'ai assuré qu'on voit en Dieu généralement toutes les choses qu'on voit par idée, c'est à dire tous les corps sans exception: parce que c'est votre grand principe, & la source de tous vos egaremens, que notre ame ne peut voir que ce qui lui est inti-

intimement uni ; de sorte que particulier ne lui pouvant estre de cette maniere , elle ne le mais elle voit au lieu de ces representatifs qui leur ressembler avoir bien cherché vous n'avez qu'en Dieu.

Ne s'agissant donc entre vous que de cette vuë des corps en Dieu , comment avez-vous pu dire que pour rendre inutile M. Regis à ce que j'en avois dit de livres, vous n'aviez qu'à opposer de saint Augustin à celle de saint Augustin à celle de saint Augustin ? Pouviez-vous plus grossièrement parler au Public ? Puis que vous aviez d'avouër que selon saint Augustin on voit en Dieu que les nombres sont des nombres abstraits , & l'eternel & non les nombres sensibles & les nombres nombrez , ni l'eternel au lieu que selon vous, ce sont les nombres sensibles & les nombres nombrez que sont un cheval , un arbre & les corps ; & les nombres non nombrez sont trois aunes ; & l'eternel telle qu'est le drap que l'on ne sçauroit voir qu'en Dieu. Mais ces exemples des aunes & du drap c'est vous mesme qui nous les donnez pour marquer les choses que l'on voit en Dieu, en la similitude & l'egalité entre le drap & ces v

es dites estre une verité que l'on ne voit
 en Dieu , parce que ce n'est qu'un rap-
 port.

Il est vrai que dans votre Réponse au livre
 Idées, vous avez voulu desavouer ce der-
 nier aveu, comme vous aviez fait l'autre.
 Mais rien n'est plus mal fondé que ce que
 vous dites pour vous tirer de ce mauvais pas.
 On a fait voir l'absurdité dans ma Défense
 8. exemple, pag. 327. Il n'est pas à crain-
 dre que vous y ayez recours de nouveau,
 pour nous faire croire que votre paradoxe
 sur la vue en Dieu des corps qui nous envi-
 ronnent, qui est de quoi il s'agit entre vous
 & M. Regis, n'est différent qu'en apparen-
 ce de la doctrine de saint Augustin. C'en est
 tout au contraire assez pour la première des deux faussetés
 dont je me plains, qui est qu'on n'ait pu
 combattre vos imaginations sans combattre
 la doctrine de ce saint Docteur.

L'autre me tient encore plus au cœur.
 Pourquoi dois-je souffrir que l'on croye sur votre
 parole, que j'aye traité de chimerique ce
 que l'on ne pourroit pas nier estre la doctrine
 de saint Augustin, & que c'est sur cela que
 M. Regis & moi nous vous avons tourné en
 ridicule? Mais comme je suis bien aisé de
 s'étendre un peu davantage sur ce sujet, ne
 pouvez pas mauvais que je reserve à une au-
 tre lettre à vous en faire mes plaintes.

Ce 30 Avril 1694.

Martin Jouvenel, rue de la B

Claude Mazuel, ruë saint Jac

UN pere accablé de disgrac
fer à ses enfans quelque c
solide que les biens qu'il a per
cette vuë leur donne des instru
pour s'aquitter des devoirs de
sur quoi il se rapporte aux T
mais seulement pour réussir de
de, & pour y aquerir de la reput
amis, & pour y parvenir aux en
premier entretien qu'il a avec
de la connoissance des hommes
autres qui suivront de mois en
ront sur d'autres sujets choisis.

Pour lui apprendre à connoître
mes avec lesquels il entre en qu
merce, il lui fait considerer leur
ment, qui est le principe de les
tions, leur âge, & leur qualité,
tient le temperament, l'affoiblisse
fortifient.

indifferent; jusqu'à quarante plus pour le plaisir; jusqu'à soixante plus impetueux, & depuis soixante plus déliant & plus libre.

Enfin pour montrer les differences que les lettres peuvent apporter au temperament, il le réduit à quatre, à la noblesse, aux richesses, à la faveur, & à la profession, dont il découvre les avantages & les défauts.

Quand il traite des professions & des emplois, il les réduit à six; à l'Eglise, à l'Epée, à la Cour, à la Robe, aux Finances, & au Commerce. Dans chaque emploi il distingue la vertu du vice, & separe le vertueux du desastrique du vicieux, le bon Juge du mauvais rompu.

Il est vrai pourtant qu'il ne suit plus la même méthode quand il parle des gens de Cour, parce qu'ils cachent si bien leurs vices, & font une si grande ostentation de vertu, qu'il est difficile de les démêler.

La même difficulté ne se trouve pas à l'égard des gens de Finances. Ils ne different pas du plus & du moins, rapportant tout à leur intérêt, étant moins touchés de l'honneur que du profit, & ne tenant leur parole que tant qu'ils y trouvent leur avantage.

Il donne un caractère tout contraire au marchand, & fait que son credit & sa fortune sont sur sa bonne foi. Quant à l'artisan, il le décrit pour l'ordinaire ivrogne, jaloux, envieux, & n'ayant presque point d'honneur.

*Suite des Forces de l'Europe. Sixième
Par Nicolas de Fer Geographe de
gneur le Dauphin. In 4. à Paris
l'Auteur, sur le quai de l'Horlog
Sphere Royale. 1694.*

Cette sixième partie des Forces
selles, de saint Omer, de Gand,
peville, & de plusieurs autres plac

Nous aurons au premier jour
particuliere des Frontieres de Fra
spagne, à laquelle le mesme Aute
mettre la dernière main, & où il
la Catalogne, l'Arragon, le Ro
partie des Gouvernemens de Gas
Languedoc, avec les cols, les p
ports, & les pertuis des Piredees

Le mois prochain il donner
Mappemonde, suivant les dern
vations.



JOURNAL
DES SÇAVANS,

Du Lundy, 5 Juillet, M. DC. XCIV.

Discours du Comte de Bussy Rabutin à ses enfans, sur le bon usage des adversitez, & les divers evenemens de sa vie. In 12. à Paris chez Jean Anisson. 1694.

LE traité que Plutarque nous a laissé de l'utilité qui se peut tirer des ennemis, est assez semblable à ce discours quant à la matière, bien qu'il le soit moins quant à la forme. Dans celui-là il y a plus de raisonnemens, & dans celui-ci plus d'exemples. Ceux des illustres malheureux des siècles passez ne sont touchez que legerement par Mr. de Bussy Rabutin; au lieu que le sien est représenté dans une juste étendue. Il sçavoit mieux ses propres disgraces que celles des autres; & s'il avoit esté bien instruit des aventures de Belisaire, il ne l'auroit pas enfermé dans une prison imaginaire, privé de l'usage de la vuë, & réduit à implorer le secours de la charité publique.

Il dit de soi-mesme le mal comme le bien, & ne s'excuse point lors qu'il croit devoir estre blâmé. *Quand j'avouë mes fautes,*
Z 2 dit-

dit-il, *ce n'est pas que je ne les puisse défendre, en sorte que j'imposerois peut-estre au public. Mais il me faudroit parler contre mon sentiment; & si je ne suis content de moi, il m'importe fort peu que les autres le soient. Je suis absolument incapable de goûter le plaisir d'une reputation que je sentirois bien n'avoir point meritée.*

En 1665. il fut mis à la Bastille pour avoir écrit l'histoire des amours de deux Dames, n'en sortit qu'après avoir donné la démission de sa charge de Mestre de Camp General de la Cavalerie legere, & demeura dix-sept ans exilé. Ce fut là la principale source de ses malheurs. L'aveu qu'il fait de sa faute, & le repentir qu'il en témoigne, montrent bien qu'il n'avoit garde d'y retomber.

Dans le recit qu'il fait de la campagne de 1656. & des deux suivantes, il met des circonstances qui ne peuvent estre connues que de ceux qui comme lui ont esté témoins des événemens. Un homme qui se trouve dans un combat, ne sçait pas tout ce qui s'y est passé. Il n'a vu que ce qui s'est fait devant lui. Encore fait-il qu'il ait conservé tout son jugement. Pour ce qui s'est fait ailleurs, il n'en sçauroit parler que sur le rapport d'autrui, qui peut estre faux. Les Historiens qui d'ordinaire n'ont jamais esté à la guerre, écrivent sur les memoires de gens qui distribuent la gloire à leurs amis, ou qui se la donnent à eux mesmes

Durant le loisir de son exil il mit en ordre

memoires qu'il avoit composez de ce qui estoit arrivé à la Cour & à la guerre, & qui s'estoit passé depuis sa dilgrace. On ne se doutoit pas qu'ils paroïtroient bien-tost; & il ne faut pas douter qu'ils ne répondent à ce que le public attend d'un homme qui estoit un des plus beaux esprits du Royaume, & qui avoit avec le plus de delicateſſe.

Extrait de la lettre de Monsr. Arnauld Docteur de Sorbonne; au R. P. Malebranche Prêtre de l'Oratoire.

Comme je suis engagé dans la lettre précédente, Monsieur mon Reverend Pere, de me défendre de ce que vous m'avez reproché, que je vous ai tourné en ridicule d'avoir enseigné ce que saint Augustin enseigne par tout. Ce que vous faites en cester-

vous ne croi pas que personne prefere l'autorité de Mr. Arnauld à celle de saint Augustin sur ce sentiment que ce saint Docteur a eu toute sa vie, & qu'il suppose dans presque tous ses ouvrages. Que Mr. Regis, à l'imitation de Mr. Arnauld, traite ce sentiment de chimerique, & qu'il me tourne sur cela en ridicule, je me contenterai de lui répondre que son aveuglement me fait pitié.

Est-ce point plus-tost un aveuglement de pitié de défendre une mauvaise cause par une fausseté manifeste? Car il n'est point vrai que Mr. Regis ait traité de chimerique aucun sentiment de saint Augustin. Il n'est point vrai qu'il vous ait tourné en ridi-

cule pour avoir soutenu ce
 cteur auroit enseigné. Il n
 s'il l'avoit fait, ç'auroit esté
 Ce dernier sur tout est bi
 pouvez-vous m'imputer u
 pouvant pas avoir oublié
 écrit contre ce que j'aurois
chimere, qu'après vous av
 votre propre aveu, que
 sentiment de saint Augusti

Cependant il faut remar
 j'en parlai la première foi
 livre des Idées, je le fis
 monde la plus honnête,
 donner moins de sujet de
 que je n'approuvois pas
 Car ce fut en prenant tout
 imaginables, pour satisfi
 que je croyois devoir à la d
 té, & pour ne point man
 que les regles de l'amitié
 ou pour mieux dire, les
 pouvoient exiger de moi.
 persuadé toutes les perso
 dans la quatrième partie
 quoi vous n'avez eu rien
 me votre silence depuis
 voir.

Que si je ne vous ai pas
 cette Défense, c'est vous
 m'y avez obligé. Vous
 dans votre réponse au liv
 tant de mépris, & de voy

onfiance & d'estime pour vos nouvelles ouvertures, qu'il estoit à craindre que cet assurance, si capable d'imposer aux sages, ne trompast beaucoup de gens, & ne portast à croire qu'il n'y avoit rien que pût raisonnablement reprendre dans vos vrais sentimens.

Il faut ajouter à cela, que pour empêcher qu'on ne s'opposast à vos nouvelles pensées, vous les avez revêtues de termes si mystérieux & si devots, que vous avez pu vous permettre de les faire embrasser aux personnes de piété. Pour leur en donner l'exemple, vous nous aviez assuré dans la Recherche de la Verité, qu'elles estoient si conformes à notre Religion, que vous vous trouviez indispensablement obligé de les souffrir, & de quelques railleries qu'on vous en pût faire. Vous les avez ensuite travesties en Méditations pieuses, où vous nous les débitez comme des oracles que vous faites prononcer par la Sagesse Eternelle. Enfin dans votre Préface au livre des Idées supposant fausseté que j'ai cité un de vos passages qui dit le contraire de ce que je prétendois dire, vous tâchez de m'effrayer par ce langage d'entouffiasme, comme si je devois craindre d'estre abandonné de Dieu, pour avoir combattu vos misterieuses nouveautés. *N'est ce point*, dites-vous, *que lors qu'on s'adresse à la raison, (par où vous entendez la raison souveraine qui est Dieu) qu'on combat ses pouvoirs, qu'on ne la veut point pour*

yeux, mais que nous ne vo
parce qu'ils font, à ce que vou
invifibles & intelligibles en eu

Et on fait répondre à l'Abbé :
comme je vous l'ai déjà marq
quelconque de l'étendue
taillée & formée comme elle
pour estre semblable au corp
je tourne les yeux, à laque
applique la fenfation de la
Dieu lui a donnée à l'occaf
matériel qui est devant moi.
nous appellons les corps inte
notre ame peut feule apperc
que les autres ne lui peuvent
ment unis.

Jufques là, Mon Pere, je ne
vous vous puiſſiez teair offen
donc fi ce pourroit estre ce que

renter en soi-mesme pour écouter le maître interieur. Il nous apprend que les chrétiens ne voyoient qu'un nombre prodigieux de Turcs intelligibles, couverts de turbans & de vestes intelligibles, dont plusieurs estoient montez sur des chevaux intelligibles, & le reste de mesme: c'est à dire, comme il vient de nous l'expliquer, un nombre innombrable de parties quelconques de l'étendue intelligible, qui est l'immensité de l'Estre divin, taillées & formées en Turcs, en vestes, en turbans, en chevaux, en tentes, auxquelles l'ame de chacun des spectateurs appliquoit les sensations des couleurs convenables qu'elle avoit reçues de Dieu à l'occasion des Turcs invisibles, des turbans invisibles, des tentes invisibles qui estoient devant ses yeux. Je me doutois bien que cela ne plairoit pas aux partisans de vôtre nouvelle Philosophie; & c'est ce qui me fit ajouter: „ Il vous est permis de poursuivre: mais Mr. l'Abbé l'interrompit, ne trouvant pas bon qu'on tournât en raillerie une doctrine qui lui paroist si avantageuse à la Religion, en ce qu'elle fait voir d'une maniere admirable l'union de nos esprits avec Dieu, & la dépendance qu'ils ont non seulement de sa puissance, mais aussi de sa sagesse. Cela suffit, Monsieur, lui dit-il. Tout ce que vous ajouteriez ne seroit que la même chose. Mais permettez moi de vous dire que la doctrine que je vous ai expliquée,



„ les petits esprits, & de vouloir
„ à des raisons qu'elle ne comprend
„ dont elle ne peut se détendre
„ meurer d'accord que nostre
„ appercevoir, autre chose que
„ intelligibles, puis que les mat
„ capables d'estre connus en e
„ ne pouvant estre intimement
„ ame.

C'est comme on s'en fait pour
pour lui conserver son caracte
c'est ce que vous mesme auriez
te si vous aviez esté de cette as
que vous eussiez eu à vous défer
soane. Mais comme ce qu'
Docteur n'est qu'une tres fidell
de votre doctrine appliquée à
particulier, & non seulement
quence qu'on en eust tirée . . .

mais ce que dit le Poëte ne fut plus

— *Ridendo dicere verum*

Quid vetat?

Pendant, Mon Reverend Pere, vous ne sètes pas contenté de vous plaindre que Regis à mon imitation avoit traité cette fée de chimerique, & vous avoit tourné, ridicule: mais vous avez prétendu que le sentiment que nous avions pu traiter l'un & l'autre de chimerique, estoit le sentiment de saint Augustin, & qu'ainsi nous n'avions pu cela vous tourner en ridicule sans que cela tombast sur ce saint Docteur.

Pouvez-vous nier que ce ne soit une canonic, à moins que vous n'ayez prouvé des passages bien clairs de ce Pere, qu'il ait dit comme vous dans cette étrange imagination, que nous ne voyons point les corps: nous regardons & que nous pensons à eux; mais que nous voyons au lieu de ces corps qui sont devant nous, des parties quelconques de l'étendue intelligible qui leur semblent.

Or comment le prouveriez-vous? Il faut pour cela qu'il eust cru aussi-bien que nous, que la substance de Dieu est formellement étendue: car cela est essentiel à votre système, quelque peine que vous vous soyez donnée pour n'en pas demeurer d'accord, afin d'éviter la confusion qu'on vous auroit faite d'une erreur si grossiere, & si indigne d'un Philosophe Chrétien.

le desir de plaire. Les rames & les filles se servent leurs parures de teste, pour la fuite, avec les motifs qu'ils ont ter à renoncer à cette vanité. Ces deux chapitres sont à deux portraits, dans l'un on voit le caractère d'une Dame modeste, & dans l'autre celui d'une coquette.

Les Paroles remarquables, les Maximes des Orientaux, & leurs ouvrages en Arabe, & en Turc; avec des remarques, par Simon Benard, rue de la Harpe, chez Simon Benard, & Michel Brunet, au Palais.

MR. Galland a fait ce Recueil de la traduction de Valere Maxime & de Plutarque, qui nous ont laissé par écrit quantité de sentences ingénieuses des anciens Grecs & Romains. Il l'a divisé en deux parties. La premiere contient les paroles remarquables des Orientaux, qui font voir la vivacité de leur esprit, & la droiture de leur ame. La seconde, leurs maximes, qui decouvrent les regles qu'ils suivoient dans leur conduite. Sous le nom d'Orientaux il comprend non seulement les Arabes & les Perses, mais encore les Turcs & les Tartares, presque tous les peuples de l'Asie jusques à la Chine, soit Mahometans ou Payens. L'égard des paroles remarquables, il

soit une partie dans les livres imprimez, & l'autre dans les manuscrits. Les livres imprimez dont il s'est le plus servi, sont l'histoire des Califes par l'Elmacin, l'histoire des Diasties par Aboul-farage, & le Gulistan qui est un ouvrage de Sadi en Persan.

Les manuscrits sont le Baharistan de Giannin en Persan, composé sur le modèle du Gulistan. L'instruction d'un Roi du Mazandéran pour son fils, aussi en Persan. Ce Roi s'appelloit Emir Onfor el Maali Kikiaous, & vivoit dans l'onzième siècle de l'Ere Chrétienne. L'abregé de l'histoire Mahometane en Persan. L'histoire des Poètes Turcs par Lefsi, & plusieurs autres.

Les Princes qui ont dit ces paroles, & les pays où ils ont étendu leur domination, étoient peu connus en Europe. M. Galland nous a appris par ses remarques, ce qu'il étoit nécessaire d'en sçavoir. Il nous a aversés que Ginghizkan regna vingt-cinq ans avec grand éclat, & mourut en 1226. qu'il porta ses armes victorieuses dans la grande Tartarie, dans les Indes, dans la Chine, & dans tous les pays qui sont au Sud de la Moscovie, de la mer Caspienne, & de la mer Noire.

Ginghizkan laissa aux peuples qu'il avoit conquis, la liberté de demeurer dans la Région où ils avoient esté elevez. A juger de celle dont il faisoit profession, par les circonstances de son histoire il semble qu'il n'est point Mahometan, & que le culte qu'il
ren-

*Traduction de l'Ode Latine du S. d
de Grammont, Professeur d'Elo
College des Grassins, sur la m
Saint Malo. In 8. à Paris chez
veître. 1694.*

LE mauvais succès de la Machin
par les Anglois contre la vill
Malo, est décrit dans cette Ode
dans la traduction Françoisise de M
tit de Grammont, avec la mesm
que le desordre de la Ligue d'Aufl
dans le poëme Latin & François
Auteur, dont j'expliquai le desf
12. Journal.



d'autres originaux qu'il consulte
ront la matiere.

*Traduction de Jesus-Christ. Traduction
de l'Imitation de Jesus Christ. Par Paul Antoine de Marsilly.
à Paris chez André Pralard. 1694.*

parlé dans le Journal de tant de tradu-
s de l'Imitation de Jesus Christ, que
sçauois rien dire de nouveau de cel-

louange particuliere de l'original est
plus on le lit, & plus on y trouve d'at-

Ceux qui le lisent pour le traduire, y
portent plus d'attention que les autres, le
sent encore mieux gouter. Que s'ils

ont la peine de conferer les preceden-
traductions avec le texte Latin, ils en re-
quent les beautez & les defauts, & profi-

ent heureusement du travail de ceux qui se
sont occupez avant eux sur le mesme sujet.

Il n'est point de doute que celui de qui nous ten-
ons cette traduction, n'ait pris ce soin-là :

il est digne de louable d'avoir ajouté quelque nouvel
agrément à des maximes & à des regles qui

ne sçauoient jamais estre luës avec assez
d'affiduité, ni observées avec assez d'exacti-
tude.

Traduction de l'Ode Latine du S. de Propertius de Grammont, Professeur d'Eloquence au College des Grassins, sur la machine de Saint Malo. In 8. à Paris chez Louis Veuve. 1694.

LE mauvais succès de la Machine proposée par les Anglois contre la ville de Saint Malo, est décrit dans cette Ode Latine & dans la traduction Françoisise de M. de Propertius de Grammont, avec la mesme élégance que le desordre de la Ligue d'Ausbourg est dans le poëme Latin & François du mesme Auteur, dont j'expliquai le dessein dans le 12. Journal.



JOURNAL
DES SÇAVANS,

undy, 12 Juillet, M. DC. XCIV.

Catechisme ou Abregé de la Doctrine Chrétienne, imprimé par l'ordre de Monsieur l'Illustissime & Reverendissime Archevêque de Bourges, pour estre enseigné dans son diocèse. Troisième édition, revue & augmentée. In 12. 2. à Bourges. Et se trouve à Paris, chez M. Guerin, 1694.

Eu M. l'Archevêque de Bourges a donné dans ces deux volumes trois Catechismes à son diocèse. Le premier est juste étendue pour les sçavans, & pour les Catechistes mesmes, & se réduit à cinq points, sçavoir à ce que chaque Chrétien est obligé de croire, de recevoir, de faire, d'écouter, & de mediter. Le second est pour ceux qui se préparent à recevoir les Sacremens. Le premier est précédé d'une instruction adressée aux Curez, & qui fait la seconde partie de la preface. Ces trois Catechismes sont divisés de plusieurs traitez, sçavoir des Catechismes du matin & du soir à l'usage du dio-

possible, que les idées
muables, & nécessaire
en Dieu toutes choses
sans l'autre; comme
lors qu'on examine cet
moi, Monsieur, vous
vous taire. Vous deviez
faire l'autorité de saint
Mr. Arnauld, dont M
pour se dispenser de ré
C'est lui qui vous a mis
fois plus à vous. Car
j'ai composez depuis n
goureuse critique, je
troubler votre repos,
grin que vous m'avez
vos injustes accusatio
dence, de faire Dieu
tres semblables impiet
de m'attribuer. Mais
eu le temps d'examine
les vôtres sur la nature
vos livres, ou a lu les n
riez ce qu'en pensent
en estat de juger de cet
aviez voulu le sçavoir.
ne vous fiez plus sur la
discours. Cet air de co
nez lors que vous sen
n'impose qu'à ceux q
quis. On vous connoi
en qualité d'Auteur.
usées; & la hardiesse

ez les fauſſetez les plus notoires, fait depuis long-temps les gens ſages ne vous ont jamais ſur votre parole.

En effet, Monsieur, n'est-ce pas une harſſe fort etrange que de dire comme vous dans votre lettre: *que vous vous eſtiez que je me trouverois réduit au ſilence ſur et des idées, & que vous ne vous eſtes rompé: car, dites-vous, il y a dix ans que j'ai ſuis réduit.* Et plus bas: *Eſt-ce, Monsieur, que vous avez apprehendé qu'on vous dirait d'où vient donc que vous ne répondez pas à ces raisons de M. Arnauld, & que vous avez dix ans ſans oſer entreprendre d'y ſatisfaire.* Et dans la page ſuivante: *N'a-t-on pas pu en conclure qu'après un tel engagement, il n'y a aucune apparence que vous fuſſiez de dix ans entiers ſans le ſoutenir, ſi vous n'avez été reconnu qu'il ne vous eſtoit pas poſſible de répondre pertinemment au livre qui le combat.*

Non, Monsieur, ne vous ſouvenez vous pas qu'il y a dix ans que le P. Malebranche a répondu à votre livre des vraies & des fauſſes idées? & qu'ainſi ce Pere n'avoit garde d'entreprendre qu'on lui diſt: *D'où vient que vous ne répondez pas à ces raisons de M. Arnauld, & que vous avez eſté dix ans ſans entreprendre d'y ſatisfaire?* Ma réponse à votre livre a eſté imprimée en 1684. & imprimée par le même Libraire en 1685. & ma réponſe contient plus de trois cent pages. N'est-ce pas aſſez pour traiter la que-

fini cette Réponse à votre livre p
pag. 320. Mais si Mr. Arnau
mieux réussi dans quelque chapi
que dans tous les autres, je le
marque, & je l'examinerai j
maniere, qu'on verra bien que s
pondu en particulier à tous les
qu'il a faits, ce n'est pas que je
réponse, mais plutôt qu'ils n'
aucune, après les choses que
expliquées, &c. Est-ce là n'av
prendre de satisfaire à vos raiso
ce pas à vous, Monsieur, à m
particulier celles que vous tro
fortes ?

J'ai aussi répondu à votre D
petit volume encore d'enviro
Mais j'avouë que je ne me suis a
choses essentielles, qu'à certain
qui auroient peut-estre fait in
les esprits, qu'à des faits déguil
pondu à ce que j'ai cru necessai

ur quel autre fondement que sur la
 é des lecteurs osez-vous donc avan-
 j'ai esté réduit au silence depuis dix
 le grand jour où vous avez mis le
 notre dispute ?

eux volumes dont je viens de parler
 oient certainement connus. Mais
 re ne sçaviez-vous pas que depuis ce
 en ai composé un troisiéme qui a
 re: *Entretiens sur la Metaphisique*
Religion, imprimé pour la pre-
 is en 1688. dans lequel je croi avoir
 é le sentiment que j'ai sur la nature
 s. Mais, Monsieur, supposé que
 nse à votre *Defense* ne soit pas de
 velle datte que votre *Defense*: sup-
 je n'aye pas soutenu le mesme sen-
 ort au long dans quelque nouvel ou-
 quel droit avez-vous de conclure
 s m'avez réduit au silence par le
 ur que vous avez répandu sur la ma-
 testée ?

temple, dans les lettres que j'ai pu-
 ntre les vôtres en 1687. je croi avoir
 é que la Grace n'est point efficace
 même dans le sens que vous l'enten-
 vous n'avez point que je sçache répon-
 lettres. Pensez-vous que cela me
 roit d'écrire que je vous ai réduit
 lence par le grand jour où j'ai mis
 tiere.

rois de mes Réponses auxquelles je
 pas que vous ayez repliqué, sça-

voir ma Reponse à vos lettres, & mes deux
 Reponses à vos *Reflexions Philosophiques* &
Theologiques. Ne me rendrois-je pas ridicu-
 le si je me flatois sur cela que je vous ai ré-
 duit au silence, & si j'affurois publiquement
 que je ne me trompe point, puis qu'il y a plu-
 sieurs années que vous me laissez en repos.
 Combien y a-t-il d'Auteurs qui vous ont at-
 taqué, & que vous avez laissez sans réponse.
 Est-ce qu'ils vous ont réduit au silence? Vous
 n'êtes peut-estre pas fâché qu'on croye que
 vous les avez méprisez. J'entens leurs ou-
 vrages: car vous ne mépriez pas leurs opo-
 sitions. Mais croyez-moi, vous n'avez
 mieux fait de vous défendre, que d'attaquer
 des gens qui vous laissoient vivre en
 paix.

Faites, Monsieur, un peu de reflexion
 sur tout ceci, & voyez sur quel fondement
 vous pouvez me dire: *On a donc dû estre surpris,*
Mon R. P. qu'après un si long silence sur ces deux points,
n'ayant rien à repliquer à celui qui les avoit traitez à fond,
vous soyez avisé de les soutenir contre un célèbre
Philosophe qui ne les avoit traitez que légèrement,
& qui vous avoit renvoyé, sur tout à l'égard du premier qui est la vue du
corps en Dieu, à ce que j'en avois écrit. Car
 si vous vouliez vous justifier sur ces deux
 points, pour agir de bonne foi, & ne pas trom-
 per le Public, vous ne deviez pas vous ar-
 rêter seulement à ce qu'un nouvel adversaire
 vous en avoit dit en passant, mais répondre

à celui à qui il vous renvoyoit. Et de cela vous employez diverses illusions faussetez insignes, pour ôter vis l'avantage qu'il avoit cru pou- de ce que j'avois écrit contre vous.

R E P O N S E. Il y a plusieurs années que j'avois mis le méchant procès que vous m'avez fait en estat d'estre jugé par le Public, par mes deux premières Ré- qu'il n'est pas vrai que je n'avois rien dit qui nuisoit à vos excellens ouvrages. Mais après il a plu à M. Regis de me le reprocher; j'ai cru estre obligé de lui répondre.

J'ai donné six volumes à votre requeste, & si vous le voulez, à vos raisons. Mais pourquoi ne voulez-vous pas que j'aille livrer à M. Regis? Pour agir de raison, dites-vous, & ne pas tromper le monde. Mais tout cela coule de source, & sans que vous y pensiez) vous ne deviez pas vous attendre à ce qu'un nouvel adversaire vous en feroit, mais répondre solidement à celui qui vous renvoyoit. Qui vous a dit, Monsieur, que je me sois seulement arrêté à ce que M. Regis m'a dit? Je croi lui avoir bien dit la vérité de mon sentiment & la fausseté de son, en me servant des principes de la Philosophie; & cela dans les quatorze principes de ma Réponse. Enfin je croi que j'ay suffisamment répondu il y a dix ans à votre demande, & des fausses idées, & suffi- samment à votre Défense.

Il me semble que l'on oblige M. Regis à

répondre aux preuves que j'ai donné mon sentiment, parce que je les ai appuyés sur des principes qu'il reçoit dans le même où il m'attaque. M. Regis a le droit de me renvoyer à votre ouvrage, ce, qu'outre qu'il sçait bien que j'y ai répondu, il n'est pas vrai-semblable que vous puissiez refuter solidement des livres qu'ils soient faits. Du moins me demandez-vous de marquer les endroits qui *satisfaisoient* aux 14. premiers articles de votre réponse. Et en ce cas au lieu de le renvoyer généralement comme j'ai fait à M. Regis, je lui en aurois aussi spécifié quelques-uns. Cependant il vous plaît de dire que je n'agis pas de bonne foi, & que je cherche à tromper le Public.

Prenez donc, Monsieur, le fait de M. Regis. Répondez-vous moi-même à lui aux quatorze premiers articles de votre réponse à ce Philosophe, auxquels il assure que vous avez pleinement satisfait. Cela n'est pas difficile: car apparemment vos principes s'accordent avec les siens. Si vous mettez la question dans un grand journal, je me rendrai avec joye à l'évidence de vos preuves. Mais je pourrai bien garder le silence, s'il me paroît comme il m'a paru jusqu'à présent, que vous ne faites qu'écarter la matière des idées. Mais voyons ces illusions & les deux faussetez insignes que vous m'attribuez.

Le fondement de ces illusions

apposé l'autorité de saint Augustin à la
re. Cette opposition *n'est pas juste*, dites-
s. *Cela se pourroit dire si n'ayant point
été expressement cette matiere, j'avois seu-
ent témoigné dans quelque livre que je
lois point en cela du sentiment du Pere Ma-
anche. Mais l'ayant combattu par des
ons qui m'ont paru convaincans, & qui
esté jugées telles par beaucoup d'habiles
s, pourquoy voulez-vous que ce soit sur mon
rité & non sur mes raisons, que M. Regis
ait appuyé?*

LE P. Il ne paroît pas que vous ayez eu
te votre vie le sentiment que vous avez
les idées, qui est qu'elles ne sont point
erentes des modifications de notre ame.
on n'en voit pas le moindre vestige dans
lupart de vos ouvrages. Il paroît au con-
re, par les ouvrages de saint Augustin,
il a toujours cru que nos idées n'estoient
des modifications de l'esprit, & que
r nature est immuable. Il y a peu de sen-
ens qu'il ait plus à cœur, & dont il pa-
te plus rempli que de celui-là. *Vous avez
des raisons convaincantes*, dites-vous,
pour croire ce que vous croyez. Je ne les ai
remarqué ces raisons dans vos livres.
s saint Augustin apporte aussi *des rai-
convaincantes* de son sentiment. Du
ins ont-elles esté convaincantes pour
i. *Car se sont ses raisons jointes avec ce
Mr. Descartes m'a appris touchant les
tez sensibles, qui m'ont convaincu de*

raison? Alors je n'aurois pas
autorité décisive celle de
mais j'aurois peut-estre fait
de vos preuves.

Ma lettre, Monsieur, se
pour la place qu'on me don
nal, si je vous suivois pied à
levois les fautes grossieres
à tous momens. Il vaut m
prouve en peu de mots, e
voyer M. Regis à saint Aug
selon les principes de ce sain
avec quelques-uns de M. Re
certain que l'on voit en Die
qui nous environnent.

M. Regis convient, 1. Q
mes ont l'idée de l'étendue
prit. 2. Que les couleurs
pandues sur les objets, &

ailleurs, & dans ma Reponse à Mon-
 Regis. Mais cela supposé:
 que l'idée de l'étendue, au lieu d'être
 d'une perception pure & intel-
 le, est apperçue par plusieurs per-
 sens sensibles de couleurs, il est clair
 esprit apperçoit alors differens corps.
 expérience n'apprend que trop que
 ne voit point en eux-mêmes les
 de dehors, & que souvent il en voit
 ement qui ne sont point réellement.
 on appelle *voir les corps* n'est donc
 e modifié de différentes perceptions
 es par l'idée de l'étendue. Or, selon
 Augustin, l'objet des Geometres, ou
 le l'étendue & toutes les natures im-
 es ne se voyent qu'en Dieu. Et cela
 voit clair par la raison: car l'idée de
 ue me paroît immense, nécessaire,
 ble. J'atteste sur cela la conscience
 es hommes: car c'est une vérité qui
 ut démontrer. Donc selon les prin-
 e saint Augustin joints avec ceux de
 cartes, il est evident que c'est en Dieu
 voit les corps. Car encore un coup
 vue sensible de tel corps, il n'y a
 ception de couleur, & idée d'éten-
 Or la couleur est une perception ou
 ation de l'ame, selon M. Descartes,
 l. Regis, & selon vous-mesme; &
 e l'étendue qui modifie l'ame, est
 , selon saint Augustin. Donc si ces
 timens sont vrais & bien prouvez.

comme je le croi, il est certain que Dieu qu'on voit les corps : pensée *bizarre* qui fust jamais.

Il seroit inutile, Monsieur, que vasse ici par raison que l'idée de l'estant immense, elle ne peut estre fication d'un esprit fini. Il suffit que le sentiment de saint Augustin, & saint Docteur ait distingué souvent de la souveraine raison qui nous éclaire avec nos tenebreuses modalitez. Ce dis-je, pour faire voir que j'ai eu raison de poser l'autorité de saint Augustin contre ; que vous avez tort de vous vanter comme *d'une fausseté insigne* de ce que vous prétens qu'en combattant mon sentiment vous combattez la doctrine de S. Augustin. Car vous avez beau faire, Monsieur, ne répondrez jamais solidement aux articles 7. & 21. de ma *Reponse aux vaines fausses idées*, ou je vous fais voir que ce saint Docteur. En un mot cela suffira pour répondre à tous les détours & toutes les subtilitez de votre lettre, par lesquelles vous faites illusion aux lecteurs qui n'ont point suffisamment examiné ces matieres.

On voit bien, si je ne me trompe pas, toute la question entre M. Regis & moi se réduit à sçavoir, si l'idée de l'étendue n'est pas une modalité de l'ame. Cette idée estant immuable, & commune à tous les esprits, elle ne peut pas estre une modalité changeante & particuliere.

heureux d'accord que selon saint Augustin on ne peut voir les veritez eternelles qu'en Dieu. Cela seul vous condanne, & me justifie de fausseté. Car il est clair que les veritez n'estant que les rapports qui sont entre les idées, il faut que les idées soient en Dieu.

Vous trouvez des contradictions dans mes livres. Vous prétendez que j'ai dit qu'on ne voit point en Dieu les veritez eternelles. Le Lecteur examinera le passage cité de la Recherche de la verité qui se trouve dans la page 202. chap. 6. des Idées, si cela est de son goût; & j'espere qu'il verra clairement ou que vous ne m'entendez pas, ou que vous n'agissez pas de bonne foi. Si je ne m'étens pas sur le détail de tout ceci, c'est qu'il n'est pas juste d'occuper les esprits à vous suivre dans tous vos détours, ni de remplir les Journaux de vos pauvretes ni des miennes.

A Paris, ce 1 de Juillet 1684.

La Conduite du vray Chrétien dans la sanctification des Dimanches & des Festes. In 12. à Paris, chez Edme Couterot, rue saint Jaques. 1694.

LA solennité de la Messe & du reste de l'office divin faisant partie de la sanctification des Dimanches & des Festes, l'Auteur en explique les ceremonies, & donne les instructions necessaires pour y assister avec fruit. Il parle aussi des dispositions à la

comme je le croi, il est certain que c'est en Dieu qu'on voit les corps : pensée la plus *bizarre* qui fust jamais.

Il seroit inutile, Monsieur, que je prouvassé ici par raison que l'idée de l'étendue estant immense, elle ne peut être la modification d'un esprit fini. Il suffit que ce soit le sentiment de saint Augustin, & que ce saint Docteur ait distingué souvent les idées de la souveraine raison qui nous éclaire, d'avec nos tenebreuses modalitez. Cela suffit, dis-je, pour faire voir que j'ai eu raison d'opposer l'autorité de saint Augustin à la vôtre ; que vous avez tort de vous plaindre comme *d'une fausseté insigne* de ce que je prétens qu'en combattant mon sentiment, vous combattez la doctrine de S. Augustin. Car vous avez beau faire, Monsieur, vous ne répondrez jamais solidement aux chapitres 7. & 21. de ma *Reponse aux vrayes & fausses idées*, ou je vous fais voir contraire à ce saint Docteur. En un mot cela suffit pour répondre à tous les détours & toutes les subtilitez de votre lettre, par lesquelles vous faites illusion aux lecteurs qui n'ont point suffisamment examiné ces matieres.

On voit bien, si je ne me trompe, que toute la question entre M. Regis & moi se réduit à sçavoir, si l'idée de l'étendue est ou n'est pas une modalité de l'ame. Or cette idée estant immuable, & commune à tous les esprits, elle ne peut pas être une modification changeante & particuliere. Vous de-
meu-

aire arrivée ce jourd'hui 22 Juin 1694.
 e a commencé à quatre heures trente-six
 nutes après Midi.

A quatre heures cinquante minutes la Lu-
 couvroit deux des douze parties du glo-

Et à cinq heures neuf minutes elle en a
 uvert trois.

A cinq heures quinze minutes elle est en-
 se fort avant dans la quatrième partie.

Et à cinq heures vint-quatre minutes elle
 ommencé à diminuer.

Elle a entierement fini à six heures trois
 nutes.

Livres nouvellement imprimez.

*Discours Moraux en forme de prônes, pour
 us les Dimanches de l'année, & les feries de
 erême. In 12. 2 vol. à Paris, chez Jean
 outerot & Louis Guerin, rue saint Ja-
 es. 1694.*

*Instructions tirées de l'Ecriture sainte pour
 us les jours du mois. In 16. à Paris, chez
 s mesmes. 1694.*

*Journée Chrétienne, ou metode pour ap-
 endre à regler saintement les Principales
 ctions de la vie, tirée des ouvrages du Pere
 uffren, de la compagnie de Jesus. In 16.
 Paris, chez Louis Guerin. 1694.*

*Les Oeuvres spirituelles du bienheureux
 ean de la Croix, premier Carme Dechauf-
 , & Directeur de sainte Therese. Tra-*

546 JOURN. DES SÇ
duction nouvelle, par le P. J
la Compagnie de Jesus. In 4.
Jean Couterot & Louis Gueri
ques. 1694.

Dissertation sur la condamna
tres. In 12. à Paris, chez Jaq
ruë de la Harpe. 1694.

Refutation d'un écrit favorise
die. In 12. à Paris, chez Edm
ruë saint Jaques. 1694.

Lettre d'un Docteur de Sorbon
la Comedie. In 12. à Paris, ch
Mazuel, ruë saint Jaques. 1694.

Decision faite en Sorbonne touch
medie, avec une refutation des sem
lâchez d'un nouveau Theologien s
me sujet. Par Mr. l'Abbé L** P
In 12. à Paris, chez Jean Baptiste C
ruë saint Jaques, au Livre d'or. 169



JOURNAL DES SÇAVANS,

du Lundy, 19 Juillet, M. DC. XCIV.

Prochus, sive Curator animarum, in quo primum de cura ipsa animarum agitur, tum de his quæ Deo, postea quæ sibi ipsi, ac nemum quæ animabus sibi commissis Curator debet, è sacrarum litterarum doctrina, sanctorumque Patrum authoritate concinnatus. Auctore Carolo Andrea Basso, Theologo, oblato & prapposito Burgi Tritii. Opus divo Carolo dicatum. Accesserunt antiqua Statuta Ecclesie Lugdunensis, à Francisco Cardinali à Turnone anno 1560. promulgata. Editio nova mendis expurgata. In 4. Lugduni. Et se trouve à Paris chez Antoine Dezallier. 1694.

Andreas Bassus ayant esté elevé dans un des Seminaires de saint Charles, & pourvu ensuite d'une Cure, chercha ce qu'il y avoit dans l'Ecriture, dans les saints Peres, & dans les Auteurs Ecclesiastiques, de plus propre à s'instruire de ses devoirs, & à s'exciter à les bien remplir. Il publia depuis son ouvrage pour l'utilité commune de ses confreres, & le dédia à la
me-

memoire de saint Charles. Il a été d'un grand usage en Italie, & est presque inconnu en France, où cette édition le rendra commun.

La premiere partie est employée à la difficulté, & même le danger des disputes pastorales, & à représenter l'empêchement de ceux qui s'y engagent par des motifs humains, & sans y être légitimement appelés.

Les trois autres font voir ce qu'il doit à Dieu; ce qu'il se doit à soi-même, & ce qu'il doit à ceux qui sont soumis à sa conduite.

Les Statuts Sinodaux du Diocèse de Paris imprimés à la fin de ce volume contiennent du même sujet, ont été faits autrefois par plusieurs Archevêques, & révisés en 1560. par ordre du Cardinal de Noailles, alors Doyen du sacré Collège.

Seconde lettre du P. Malebranche, à l'Oratoire, à Monsr. Arnauld de Sorbonne.

JE m'estois contenté, Monsieur, de vous en parler en general dans ma premiere lettre, & de vous confronter vos livres avec les miens. Mais comme je vois que le fondement de vos illusions & des faussetez insignes que vous m'attribuez dans vos deux premieres lettres est que vous prétendez même m'avoir vaincu par mon propre aveu; c'est une nécessité que j'entre sur cela un peu plus avant.

Il des faits qui me justifient, & qui vous
 manent visiblement.

Voici donc, Monsieur, ce que doit faire
 le lecteur équitable qui voudra se mettre
 à l'at de juger de vos deux lettres. Il lira
 l'attention dans le *chap. 6. de la 2. partie*
du livre de la Recherche de la verité, l'en-
 droit où se trouve le passage que vous citez,
 est dans la page 202. de l'édition in 4. &
 commence par ces paroles: *Il y a dans*
St Augustin une infinité de passage, & la
 suivante entière. Et parce que j'y parle
 d'ordre & des loix éternelles, que je n'ex-
 pose pas assez en ce lieu, & qu'il faut bien
 entendre, pour juger d'une partie du septiè-
 me exemple de votre *Défense*, il y joindra
 que j'en dis dans les *Eclaircissemens*,
 page 540. & les deux ou trois suivantes. En-
 suite il lira dans ma *Reponse* à votre livre des
Erreurs & des fausses idées, page 250. de la
 première édition, ou 240. de la seconde, ce
 que je rapporte de votre texte; & il le con-
 frontera avec soin avec ce même texte dans
 votre livre p. 191. pour voir s'il y est confor-
 me; & puis il lira la réponse que j'y ai faite.
 Cela fait, il examinera avec soin le septième
 exemple de votre *Défense*, p. 313. & con-
 frontera toujours les endroits citez, afin de
 s'assurer si vous avez bien pris & bien expo-
 sé ma pensée. En un mot, il sera toujours
 dans une juste défiance de surprise: parce
 que des discours coupez n'ont que le sens
 qu'on leur veut donner, & que dans les ma-
 tie-

tières abstraites ils sont tres souvent équi-
ques.

Cela supposé, je prétens, 1. Que le
cteur verra clairement que dans le *texte*
Recherche de la Verité que vous rap-
dans le *Journal*, pag. 502. lig. 9. j'en
dit ce que vous m'attribuez, qui est: *qu'on*
ne voit point en Dieu les veritez immuables
& nécessaires. Car effectivement je
dit nulle part. J'ai seulement dit, *qu'on*
voit point Dieu en voyant les veritez, (par
qu'on les voye en Dieu) *mais en voyant les*
idées de ces veritez. Car quoi qu'on
en Dieu les idées, & par consequent les
ritez, (puis que les veritez ne sont que
rapports qui sont entre les idées) j'ai eu
devoir pas dire comme saint Augustin,
voit Dieu en quelque maniere dès qu'on
en voyant les veritez, mais plutôt en voyant
les idées de ces veritez; parce que les veritez
ne sont que des rapports entre les idées.
les idées sont la substance mesme de Dieu
non selon son estre absolu, mais entant
representative des creatures, & partant
par elles, ainsi que je croi l'avoir bien
vé dans mes livres. Mais quoi qu'il y ait
quelque difference entre la maniere
saint Augustin s'exprime ordinairement
la mienne, (non à l'égard de la vue de Dieu
tez en Dieu, car à cet égard il n'y a point
difference; mais à l'égard de la vue de Dieu
faite de Dieu en cette vie,) il ne peut y avoir
de difference dans le fond. Car si c'est

en quelque maniere que de voir en lui
 veritez eternelles, comme que deux &
 sont egaux à quatre, il est necessaire
 voye aussi en lui ces nombres entre
 les il y a un rapport d'égalité. Aussi de-
 ce j'ai composé la Recherche de la ve-
 j'ai remarqué souvent dans saint Au-
 qu'il met en Dieu les nombres, &
 es appelle *divins & eternels*, pour les
 guer des choses nombrées. Mais il ne
 ici que d'un fait, que vous repetez
 et comme le fondement *d'une insigne*
 é du P. Malebranche, sçavoir si j'ai
breffement qu'on ne voit point en Dieu
veritez necessaires & immuables.

Le Lecteur verra clairement, que l'a-
 ont rebattu, dont vous dites *que je me*
ait honneur dans la Recherche de la Ve-
de n'estre pas de l'avis de saint Augustin
ant la vue des veritez éternelles en
 , n'est qu'une méprise de votre part.
 a qu'à lire ce qui précède & ce qui suit
 roles dont vous tirez *cet aveu*: *Nous*
ulons donc pas nous servir, &c. & on
 bien qu'il s'agit, *Si on voit Dieu en*
 et les veritez eternelles; & non pas,
voit en Dieu les veritez eternelles.
 mon raisonnement suppose *qu'on voit*
 en les veritez eternelles, bien loin d'a-
 fait un *aveu* contraire. Mais comme
 veritez ne sont que des rapports qui sont
 les idées eternelles, j'ai cru qu'il estoit
 clair de dire qu'on voit Dieu en quelque

maniere lors qu'on voit les idées eternelles que lors qu'on voit leurs rapports.

3. Ce qui surprendra etrangement le Lecteur, c'est que dans le chap. 21. de ma *Réponse* au livre des vrayes & des fausses idées, il verra que je vous avois averti de votre méprise par un passage que vous en rapportez vous-mesme, *Fourn. pag. 503.* Il sera surpris, dis-je, qu'au lieu de tâcher de la reconnoitre en estant averti, vous avez employé dans votre *Defense exemple 7.* une douzaine de pages à de perpetuelles brouilleries, & à quantité de jolis traits de votre desobligeante Retorique. Il jugera apparemment que si j'ai esté réduit au silence, ce ne peut estre du moins à cet égard par le grand jour où vous avez mis la matiere, mais plutôt parce que je ne croi pas devoir répondre à ceux qui ne me veulent pas entendre, & qui me paroissent trop émus.

4. Quelque attention qu'apporte le Lecteur à l'examen de votre lettre, voici une chose qu'il ne comprendra pas bien aisément. Vous rapportez ce texte, *Fourn. page 503. Selon ce passage saint Augustin pretend qu'on voit Dieu (en quelque maniere) lors qu'on voit les veritez eternelles. Et moi j'ay dis dans ce mesme passage, qu'on voit Dieu (en quelque maniere) lors qu'on voit les idées de ces veritez.* Le Lecteur croira sans doute que cet en quelque maniere n'a esté ajout (en l'ajoutant j'avois observé le changement de caractères) qu'afin qu'on ne crust pas qu'

t de saint Augustin ni le mien fust
 te vie l'on vist l'essence divine,
 on vist Dieu parfaitement lors
 les veritez eternelles. Mais selon
 trompera fort : car voici ce que
 ez. *Ces mots en quelque maniere*
dans le passage de saint Augustin ni
tre ; & vous ne les avez ajoutez
re trouver quelque conformité entre
non. Voila ce que le Lecteur ne
 a pas. Car enfin, que ces mots
 ose finement ajoutez à ce passage,
 etranchez, il me semble qu'il n'y
 is ni moins de conformité entre
 stin & le P. Malebranche.

Quand ce Lecteur attentif & labo-
 ne veut point juger au hazard,
 né mon sentiment sur l'ordre im-
 les loix eternelles, & les cinq ou
 es pages de vostre 7. exemple,
 il décidera que vous n'avez pas
 ris mes sentimens. Mais je crains
 rite par la lecture de vos lettres,
 vous traite devant ses amis com-
 avez traité devant tout le monde.

dans ma premiere lettre je n'ai
 u'en peu de mots ce que c'est que
 bs ; & pourquoi en supposant que
 s ne soient que dans l'ame, il est
 elon les principes de saint Augu-
 est maintenant question que de ce
 eur) de dire que ce n'est qu'en
 les voit, vous me permettez de

d'égalité entre les triangles, on ne voit ces veritez qu'où on voit les notions de l'étenduë, sans laquelle il est impossible de concevoir aucune figure. Il est de votre sentiment, on ne voit point ces veritez, mais en soi-mesme, de diverses modifications, puis que si l'idée de l'étenduë & les notions que des modalitez de l'ame, comme d'ites, ch. 6. des vrayes & des fausses, & p. 335. de votre Defense.

Ce raisonnement me paroît déraisonnable & à quelques *meditatifs*. Du moins pour vous faire avouer que j'ai raison de vous représenter comme à saint Augustin sur la nature de Dieu pour justifier mon sentiment sur l'étenduë qu'on voit en Dieu: sentiment que vous avez si souvent raillé, & auquel vous m'avez attribué d'accuser Dieu de l'étendue formelle, *Defense*. Je ne sçai ce que vous en pensez, je suis bien assuré que le reproche que vous ai fait sur cela ne m'a pas dû ôter toutes les douceurs de vos lettres. J'espère que vos meilleurs amis vous condamneront peu qu'ils soient équitables.

Il faut bien, Monsieur, que vous ne soyez pas des douceurs toutes les duretez de vos lettres, car vous n'avez point de si bons amis qui m'avez attaqué de la maniere de la plus honnête dans votre livre des *Idées* ne doit manquer à ce que les res-

les plus severes, ou pour mieux dire plus scrupuleuses pouvoient exiger de vous en avez persuadé toutes les âmes raisonnables dans la quatrième partie de votre Defense : à quoi je n'ai rien eu à opposer ; comme mon silence de dix ans le fait assez voir. Journal, 514.

P. Je croi que le Lecteur equitable qui a lu votre livre des *Idées* avec ma *Reponse*, & votre troisième lettre contre votre *Defense*, sur les premières & les dernières pages, sera surpris de cet endroit de votre lettre. Mais s'il y joint la *Remarque sur l'avis de mon Lecteur de ma première reponse à vos Reponses philosophiques & theologiques*, de la page 9. jusqu'à la dix-septième, sa curiosité cessera, & il sera convaincu que ce que vous venez de dire est de la meilleure foi possible.

C'est une maxime parmi les Auteurs honnêtes gens, & qui sçavent vivre, que celui qui attaque a tort, s'il n'use de certaines précautions qu'il est inutile que je détaille. Mais de plus j'étois votre ami : vous me donnez à chaque page de votre critique cette honorable qualité. Quel principe prétendez-vous donc de vous donner le droit d'attaquer publiquement la *Marche de la vérité* qui paroissoit de dix ans, & de laquelle tout le monde vous a dit mille biens, sans que vous ayez dit mille maux auparavant ma conversion sur la na-

ture des idées par la lecture de votre écrit? Vous en aviez envoyé une copie pour d'autres que pour moi & que notre ami commun, qui devoit le voir si-bien que moi, puis que c'est à lui que vous y parlez de moi. Et cependant ni moi ne l'avons pu voir. Dans le *livre de la Nature & de la Grace*, je ne vous ni directement ni indirectement, pendant j'en avois fait faire une copie, que vous aviez envoyée, & que vous aviez reçue. Tous ces faits-là sont certainement votre Défense mesme. C'est donc Monsieur, que cet infortuné traité qui ne signifie personne ni directement ni indirectement, a eu le malheur de vous dire Hé bien, que ne le refutiez-vous, & ne laissiez-vous là ce livre que vous aviez loué par d'excessives louanges? Quel rapport entre *la vue des corps en Dieu*, pour servir de vos termes, & le traité de *la Nature & de la Grace*? C'est qu'il falloit faire passer pour un visionnaire qui voit Dieu toutes choses, cet auteur qui ne sçait que le fondement de votre doctrine. Je sçai ce que je dois penser de cela, & je vous proteste, Monsieur, que j'ai de bonnes raisons pour n'être point choqué des emportemens de votre traité, & que des prétendues honnêtetez de votre *livre des Idées*.

Le Lecteur sage & sans prévention aura reconnu par les endroits de mon

de je lui ai marquez, qu'il n'y a presque rien de vrai dans la page 515. du Journal, aura peut-estre la curiosité de s'eclaircir si vous ne jugez point temerairement des desseins du P. Malebranche dans ses *Meditations Chrétiennes*. Et s'il jette les yeux sur la page 139. & les suivantes de ma *reponse* à votre *defense*, où je vous répons sur cela & au Ministre Jurieu, de qui apparemment vous avez pris votre raillerie ; j'espere que s'il la trouve plaisante, il ne la trouvera pas sage. Et s'il rencontre la page 27. de ma *reponse* au premier volume de vos *Reflexions Philosophiques & Theologiques*, dans laquelle je demontre la fausseté d'un autre jugement temeraire que vous portez sur le même dessein de ces *Meditations*, il croira sans doute que vous jugez ici sans raison des intentions secretes. Mais venons au *dialogue* que vous apportez pour preuve certaine de votre honnêteté & de votre equité à mon egard. On l'a lu : mais il merite d'estre relu, puis qu'il a merité d'estre r'imprimé.

Je ne sçai, Monsieur, s'il vous sied bien à votre âge, de feindre des historiettes pour divertir le Public. C'est une affaire serieuse que la question presente, sçavoir s'il y a en Dieu de l'*etendue formelle*, & s'il est vrai qu'un Prêtre qui a dit cent & cent fois que c'estoit une calomnie que de luy attribuer cette impieté, la soutient effectivement. Cependant au lieu de la traiter serieusement, vous ne pensez qu'à faire rire

vos amis. Cela paroît fade aux p
bien sentées. *Nihil sædius risu in
gnissimo*, dit saint Augustin ; & vò
quelque railleur qu'il fust , n'auro
dit dans une pareille affaire : *Riden
verum quid vetat ?* Il auroit appre
se rendre ridicule. Mais au fait , &
ment.

Il est certain que pour voir un
n'est pas absolument nécessaire
présent ; il suffit que les organes
soient affectez de la mesme maniere
estoit présent. Il y a mille exper
prouvent cette verité. C'est pou
durant le sommeil , les fievres et
folie , on voit actuellement ce qui
en effet ; & que si on regarde une p
une lunette à six facettes , il en
pour une , parce qu'alors le nerf op
çoit six impressions semblables. S
donc pour une plus grande préci
Dieu ait aneanti tous les corps qu
vironnent , & que néanmoins le
de nos sens soient affectez ou ébran
cours des esprits ou autrement , de
maniere que si les objets estoient
Certainement nous les verrions
ment comme nous les voyons. M
verrions-nous ces objets & leur
Nous ne la verrions pas en elle-me
elle est supposée n'estre point ; &
n'ayant point de proprietez , il n'e
sible.

à environ trente ans que les principes de *Augustin* joints avec ceux de *Descartes*, ont fait naître cette pensée, que dans la supposition je ne verrois immédiatement que l'idée de l'étendue, ou l'étendue intelligible, & que par elle je verrois de l'étendue matérielle, s'il y en avoit devant moi, & dans cette étendue intelligible des êtres intelligibles, & par eux des corps sensibles. Car encore un coup il y a des preuves incontestables qu'on ne voit point les êtres en eux-mêmes. Je pense l'avoir bien dit & après plusieurs autres, dans les *Essais sur la Métaphysique*. Je renvoie à mon dernier livre qu'au premier, & que je le croi plus exact & plus précis qu'on me doit juger aujourd'hui d'être ignorant qu'il y a vint ou trente ans.

Or je suis persuadé, Monsieur, par des raisons dites ailleurs, que cette idée intelligible qui seule peut affecter les intelligences, les éclairer, les toucher, & nous donner de toutes les sensations & perceptions que nous éprouvons, ne se peut concevoir qu'en Dieu. Donc.

Il est une impiété, dites-vous dans votre lettre; c'est mettre en Dieu de l'étendue matérielle. Non, Monsieur, mais de l'étendue intelligible, l'idée de l'étendue formelle, l'archetipe de la matière, ce qu'il y a de Dieu qui représente les corps. *Etendue intelligible*, répliquez-vous, puis qu'elle contient

Il me paroît que ces conséquences ſont
 allez naturellement de vôtre ſentiment
 mais je veux croire que je ne les comprends
 pas allez bien. Rendez-moi la même juſti-
 ce. Je dois ſçavoir ce que je penſe mieux
 vous ni que perſonne. Quelle peine
 vous donc d'avouer que vous ne com-
 tendez pas, puis que je vous en ai ſeulement
 averti, & que je vous l'ai ſuffiſamment
 prouvé, même dans cette lettre ? On dit
 que c'eſt ma faute, & que je m'explique
 mal ou peut-eſtre que je ne m'entens pas
 même. Cet aveu, Monsieur, vous fait
 honneur, & juſtifieoit en partie
 mon courroux & vos invectives ; & je ſerois
 en repos : en eſtat de m'occuper auſſi-bien
 vous à quelque choſe de meilleur que
 ces diſputes & conteſtations qui ſcandalifent les gens
 de bien.

Ce 7 Juillet 1694.



XXIX.

JOURNAL
DES SÇAVANS

du Lundy, 26 Juillet, M.DC. XCI

Faſti Ludovici Magni accuratè digeſti.
folio. à Paris chez Jean Aniffon, rue
 Jaques. 1694.

QUoi que tous les genres d'écri-
 guent de ſervir à la louange du
 les Faſtes n'avoient point enc
 cet honneur. Les y voici maintena
 ployez dans une table à pluſieurs co
 qui contiennent en peu de paroles l
 cipales actions de Sa Majeſté, & les
 marquables evenemens de ſon regr
 commence par la naiſſance de ſon regr
 ce, arrivée le 5 Septembre 1639
 par la victoire remportée en Cat
 les Eſpagnols par Mr. le Maréchal
 Noailles, le vint. ſeptième Mai d
 La langue Latine a eſté preferé
 ſoife, en conſideration de l'éter
 a, de la durée qu'elle ſe promet
 rage dont elle jouit de pouvo
 plus ſurement les exploits les
 nans à un plus grand nombre
 aux ſiecles les plus éloignez.

Les succès defavantageux à nos armes, ne sont qu'en petit nombre, y sont marqués avec des asterisques. Les noms propres des Generaux d'armée & des autres Officiers qui ont eu part aux affaires, y ont esté laissés en leur propre langue, de peur de les déguiser en les traduisant.

Extrait d'une Lettre de Mr. Leibnitz.

JE ne sçai si on continue encore à Paris les estats ou listes anniversaires des Baptemes & des Mortuaires de cette grande ville, qu'on y donnoit du temps que j'y étois. Ce dessein a paru fort utile; aussi-bien que les *Bills of mortality* de Londres dont les habiles gens ont tiré des observations de conséquence. Cependant on pourroit aller plus loin, en faisant dresser une histoire annuelle de Medecine pour Paris & l'Isle de France, aussi-bien que pour d'autres Provinces; sur le plan que nous en a donné Mr. Ramazzini habile Medecin du Duc de Modene, avec lequel je fis connoissance lorsque je sejournois dans ce pays-là. Je l'exhortai fort à executer & à poursuivre un dessein si louable. Il s'y est porté enfin, & nous a déjà donné quelques années, m'ayant même fait l'honneur de me dédier la seconde. Je les ai fait inserer dans les Collections ou Ephemerides que nos Medecins Allemands qui s'appellent Curieux de la Nature, publient tous les ans depuis long-

temps.

s. Mais je ne doute point qu'en France
 ne puisse encherir de beaucoup sur ces
 commencemens. Ce Medecin y parle pre-
 mierement des saisons, & de la constitution
 de l'air qu'on a remarquée durant le cours
 de l'année dans le pays dont il a entrepris de
 donner l'Histoire Medecinale, sçavoir de la
 ville de Modene & de la Lombardie voisine.

Après cela il rapporte comment les
 semences & les fruits y ont réussi, & les mala-
 dies qui ont régné parmi les animaux; &
 tout cela en abrégé. De là il vient au princi-
 pal, qui est la santé des corps humains, où
 il remarque non seulement les maladies &
 leurs symptomes epidemiques, mais encore
 comment d'autres maladies en ont reçu du
 changement, puis qu'il est seur qu'il y a de
 grandes variations, selon les constitutions
 des temps. Sur tout il observe quels medi-
 cemens ont eu le meilleur effet, & ce qu'on
 appelle *Nocentia & Fruvantia*: & dans les
 deux années que j'ai déjà reçues de lui, il a
 servi de grandes diversitez, & comme
 des changemens du blanc au noir; entre au-
 tres, à l'égard du quinquina, qui a incom-
 parablement mieux réussi dans une année
 que dans l'autre. Et il ne faut point douter
 que des années semblables aux précédentes
 ne reviennent souvent, où le passé seroit de
 grandissime usage pour se regler là dessus
 dans l'avenir: au lieu qu'à present on est ré-
 tenu à apprendre quasi toujours de nouveau
 à dépens des malades.

Il est aisé de juger quel tresor d'observations nous aurions si l'on avoit fait quelque chose de semblable depuis long-temps. Mais il est toujours temps de commencer les bonnes choses; ce qui se devoit faire en plusieurs Provinces, & même par ordre public, est un point considerable de Police, d'autant plus digne d'être executé, qu'il ne faut que vouloir, & qu'il ne demande gueres d'embarras ni de depense. Et comme la police est excellente en France, ces sortes de desordres s'y peuvent mieux executer qu'ailleurs.

Il ne seroit point necessaire qu'on fît tout des livres entiers, comme on a commencé à Modene. Une lettre de quelques pages suffiroit, qu'un habile Medecin Praticien en pourroit écrire à l'égard de sa ville ou Province, l'adressant, par exemple, à Monsieur le premier Medecin du Roy; sous l'autorité duquel on en donneroit tous les ans un recueil. Il est vrai que les grandes villes, & sur tout la Capitale du Royaume, meritoit qu'on s'y étendist davantage; & je m'imaginer que Monsieur le Lieutenant de Police seroit ravi d'y tenir la main, & de procurer des encouragemens à ceux qui le voudroient entreprendre. La France en donnant un si bel exemple d'exactitude & de curiosité, rendroit un service tres considerable au genre humain, qui ne seroit pas indigne du glorieux regne du Monarque qui la gouverne presentement. Les Mirradates, les Jubas, & les Gentius, à qui nous sommes

ables de quelques medicamens, n'au-
 rit rien fait de comparable à ce qu'on de-
 vroit à Sa Majesté, si elle prenoit en main le
 & cause de la Medecine, comme elle l'a
 fait à l'égard de l'Astronomie avec un succès
 que les soins des Alphonses, des Ulug-
 gs, & d'autres Rois semblables ne sçau-
 roient estre comparez. En effet les hommes
 ont besoin d'une autorité aussi grande que
 sienne pour estre ramenez au vrai chemin;
 ceux qui extravagent touûjours hors d'eux-
 memes, se negligent par un aveuglement
 qui semble fatal, & qui meriteroit le plus
 grand application. Et l'on peut dire que c'est
 la verité aussi certaine que déplorable, que
 l'ame & le corps sont les premieres choses
 sur lesquelles on devroit penser, & les dernie-
 res auxquelles on pense.

*Analyse de l'Evangile selon l'ordre historique
 de la Concorde, avec des dissertations sur
 les lieux difficiles. Par le R. P. * * *
 Prêtre de l'Oratoire. In 12., 3 vol. à Paris
 chez Louis Roulland & Jean de Nully,
 rue S. Jaques. 1694.*

L'Ordre du Nouveau Testament sem-
 bloit demander que l'Analise des Evan-
 giles precedast celle des Epîtres qui parut
 il y a déjà quelque temps, & dont je don-
 nai l'extrait dans le seizième Journal de
 l'année 1691. La matiere des dernieres
 plus

ques & de discours dogmatiques
que les premiers d'une maniere
rien qui ne soit de la derniere
quant aux seconds, il suit la
que dans les Epîtres, comme
à en donner l'intelligence, et
le dessein general qui regne
vrage, & le sujet que l'Auteur
d'y traiter, developpe les raisons
sert, designe les preuves par les
raçteres, & marque les lieux
esté tirées.

Il s'est trouvé irresolu sur
qui touchent le fond de
premiere, s'il devoit faire
de chaque Evangeliste, ou
de la Concorde. En suivant
geliste, il seroit tombé dans
niens que nul avantage n'au
il n'auroit été de reporter

grande difficulté estoit de choisir en-
concordes celle qui approcheroit le
verité de l'histoire. Celle qui fut
à Paris par Savreux en 1654. lui
distinguée de toutes les autres,
pas balancé à la leur preferer.
de celle qui fut imprimée par Pra-
1689. accuse toutes les autres d'un
renversement en ce qui regarde
de Jesus-Christ, & la prison
Baptiste, dont l'Auteur de cette
demeure point du tout d'ac-
qui l'oblige à répondre à tout ce
né pour prouver ce prétendu ren-

out, il reconnoit qu'il y a encore
chose à redire dans la Concorde de
54. & en la suivant il a pris la liber-
quelques changemens, soit pour
tion des matieres, ou pour l'ar-
t des paroles.

igieuse diversité de sentimens qui
les Interpretes sur les passages ob-
a imposé la necessité de confron-
explications aux siennes, & de
la fin de chaque volume des dis-
pour rendre raison de la prese-

niere est sur ces paroles du 56. ver-
mier chapitre de saint Luc : *Ma-*
ria avec Elisabeth environ trois
lesquelles il montre qu'elle n'y
pas jusqu'à la naissance de Jean
Baptiste.

La seconde est contr
giens qui ont cru qu'il
mariage, mais de simp
Vierge & S. Joseph.

L'Étoile qui apparut
sujet de la troisième, o
presentent. De quel pay
les Mages; & en quelle
rut, & si elle leur serv
tout leur voyage. Né
première, en disant qu
d'Arabie plutôt que de
& se fonde sur deux cho
grande distance de la Pe
l'autre la nature de leur
bie étoit féconde.

Sur la seconde que
l'opinion commune, q
étoit en Orient. Il ti
aussi probable, que le
Vidimus stellam ejus in
Mages qui étoient en C
qui étoit sur la Judée,
cessaire qu'elle y fust p
phétie de Balaam, rap
trième chapitre des No
ex Jacob. Si l'étoile s'e
pour de là conduire v

s'étonne que Calvifius n'ait
 frappé de l'incongruité qu'il y a
 à baptifer J. C. dès l'ouverture de la
 de saint Jean. Il foutient que cette
 errence du baptême de J. C. avec le
 nencement du miniftère de S. Jean,
 ntraire à l'écriture, par cette raifon
 ean Baptifte ne rendit qu'à la fin de fa
 ere ce glorieux témoignage qu'il ve-
 t après luy un homme dont il n'eftoit pas
 ne de délier les fouliers. Or felon faint
 athieu, faint Marc, & faint Luc, Jean
 ndit ce témoignage à J. C. avant que de
 voir baptifé, & felon faint Jean, avant
 efme que de l'avoir connu. Nôtre Au-
 ur ne peut donc fuivre Calvifius dans
 dénombrement des Pâques & des années
 u miniftère de J. C. La juftte mediocrité
 laquelle il fe tient, eft de lui donner trois
 ns, trois mois, & quatre Pâques. Selon
 cette cronologie faint Jean commença à
 prêcher & à baptifer l'an 28. de l'Ère
 commune, le 19 Octobre; & environ
 quinze mois après, c'eft à dire le fixième
 Janvier de l'an 30. J. C. reçut le baptême.
 Depuis cette année jufqu'à la 33. au mois
 d'Avril il y a trois ans, trois mois, & qua-
 tre Pâques.

Notre Auteur touche encore la mefme
 difficulté dans la 30. differtation, & y ajoute
 de nouvelles preuves tirées de la prophétie
 de Daniel, de la parabole du figuier ftérile,
 & de l'Apocalipfe. J'en avertis ici les le-
 cturs



la mort, ou pour l'état où la m
les hommes. Il soutient conséq
que les *Portes de l'Enfer* sont
chose que les portes de la mort c
du tombeau; & pour appliquer
au passage dont il s'agit, il dit qu
la mort n'a point d'empire sur J
scité, J. C. promet ici aux fidele
n'en aura plus sur eux, & qu'ils
ront. Notre Auteur rejette ce sen
tient que dans ce passage ce n'est pe
tis du tombeau, la resurrection
mortalité qui est promise à l'Egli
jette ensuite le sens de plusieurs In
dont les uns prennent les porte
corps de gardes, & une garnison c
les autres pour la puissance du diab
fin prend un tour différent pour de
passage un sens raisonnable. Il

des doctrines corrompues, il se per-
 ue le discours de J. C. ne regarde
 es scandales qui ébranlent les foibles
 ue des crimes, mais seulement ceux
 poisonnent les ames par les heresies ;
 J. C. en promettant à saint Pierre la
 ité de la foi de l'Eglise, avoit princi-
 nt égard à ceux qui la devoient faire
 our une Babylone, & le saint Siege
 trône de l'Antechrist.

ffertation suivante éclaircit trois dif-
 qui se presentent dans le mystere de
 sfiguration. La premiere regarde le
 a seconde le jour, & la troisieme les
 tances.

nt au lieu, il y a des Auteurs qui se
 ifez d'avancer que ce ne fut pas sur le
 , mais sur le Liban que N. S. se trans-

Leur principale raison est que dans
 re qui precede immediatement la
 guration, J. C. est representé proche
 arée de Philippe, & qu'immediate-
 près la transfiguration est rapportée
 'il paroisse que J. C. ait changé de
 ou soit parti de cette Province pour
 olir la promesse qu'il avoit faite à
 es-uns de ses disciples de leur mon-
 Fils de l'homme dans la gloire de son

re Auteur ne trouve rien de si aisé
 répondre, que depuis cette promesse
 son accomplissement, plusieurs jours
 rent, & furent un temps suffisant à
 J. C.

teurs voudroient faire tomber la tr
ration au Sabat, à quoi l'Auteur de
ne trouve point de fondement dans l
gelistes. Les circonstances qu'il
regardent ou la nuée, ou les perso
Moïse ou d'Elie. A l'égard de la nu
ques Interpretes se sont imaginez
ne couvrit que Moïse. Nôtre Au
conçoit autrement, & pose le fait
maniere. N. S. s'estant transfiguré
sa priere, (Moïse & Elie vinrent s'
nir avec lui. Les deux Apôtres q
moient, s'eveillerent à la grande
qui sortoit de tout son corps, & e
rent une partie de la conversation qu
doit sa mort. Comme les Prophete
posoient à quitter J. C. saint Pierre
les retenir, proposa de dresser trois
& en ce moment se forma un nuag
tête de J. C. & sur celle des deux Pro

du choix que N. S. fit de Moïse pour découvrir devant eux l'éclat de sa doctrine, c'est, selon la pensée de nôtre Auteur, à cause que l'un avoit donné son nom, & l'autre estoit le plus grand des Prophètes; & par là le Sauveur confondoit les Pharisiens qui l'accusoient d'enseigner une doctrine contraire aux Prophetes & à la

La dix-huitième dissertation est faite pour développer le raisonnement que fit J. C. à l'occasion du tribut qui lui estoit demandé. Ce tribut dépend de sçavoir la nature & la fin de ce tribut. Il est exprimé dans le 20 ch. de l'Évangile de Mathieu, & dans le 23 ch. de Luc. Ce n'estoit donc pas un tribut imposé par les Romains, mais par la Loi pour les besoins du Temple. Il se payoit encore au temps de J. C. & il ne fut divertie par les Empereurs qu'après la destruction de Jérusalem & la dispersion des Juifs. Lors donc qu'il fut demandé à J. C. il fit ce raisonnement pour prouver à saint Pierre son exemption: *Dieu leve toutes ans un tribut pour fournir aux dépenses ordinaires de sa maison. A qui est-ce à payer le tribut? On ne doit juger par l'exemple des Rois de la terre. Ils l'exigent de leurs sujets, & non de leurs enfans.*

La conséquence en estoit claire pour l'exemption de J. C. qui parloit à un Apôtre persuadé qu'il estoit Fils unique de Dieu. Néanmoins pour ne pas scandaliser les partisans, qui n'estoient pas dans la mesme per-

suasion, il commanda à Pierre de la payer, & d'employer à cet effet le siecle qu'il trouveroit dans la bouche d'un poisson.

Le raisonnement fait par Nostre Seigneur sur la loi de Moïse, a donné beaucoup d'exercice aux Interpretes. C'est ce qui a porté l'Auteur de l'Analise à l'examiner dans la dix-neuvième dissertation. Nostre Seigneur parloit en cet endroit de la loi du Sabat, que les Juifs l'accusoient d'avoir violée en guerissant un paralytique de trente huit ans. Pour les confondre il leur demande si la loi du Sabat n'a pas esté faite aussi pour eux, & s'ils ne la violent pas quand ils donnent la circoncision le jour du Sabat ? Que s'ils la violent en donnant la circoncision, qui est établie par la Loi aussi bien que le Sabat ; & s'il la viole aussi en guerissant les malades & en exerçant les œuvres de charité prescrites par la Loi, tout cela se fait innocemment & n'est sujet à aucun reproche.

La vintième dissertation a trois parties. Dans la première il s'agit de sçavoir si l'histoire de la femme adultere est apocrite. Elle ne se trouve point dans plusieurs manuscrits, ni dans tous les Auteurs Grecs qui ont commenté l'Evangile. Depuis que le Concile de Trente l'a reçue il n'est plus permis de la rejeter. Mais il n'est pas défendu de rechercher d'où vient la différence des exemplaires. La conjecture de quelques uns est que saint Jean oubliâ d'abord cet
histo

le lors qu'il écrivit son Evangile, & l'ajouta depuis, & que c'est de là que vient la diversité des exemplaires. Mais quel droit a-t-on de lui attribuer cette absence d'écrit, & ce défaut de mémoire ?

Protonotarius s'est imaginé que saint Jean ne l'a jamais écrite, mais qu'il l'a prêchée, que Paul l'a ajoutée à son Evangile, & que les Nestoriens l'ont aussi ajoutée à leur Evangile. Il a voulu dire selon saint Mathieu, où saint Jérôme assure l'avoir luë. Cette imagination n'est fondée que sur un passage du dernier chap. du 3. livre d'Eusebe mal traduit par Rufin, où Eusebe dit qu'une femme fut accusée devant J. C. de plusieurs crimes, & qu'il dit nommément qu'elle le fut d'adul-

La seconde partie regarde ce que J. C. étoit de son droit sur la terre. Les Peres ont écrit pieusement qu'il avoit écrit les noms des accusateurs, selon cette menace de Jérémie : *Recedentes à te in terra scribentur.* Les autres croient qu'il écrivit ces paroles : *Vous avez une paille dans l'œil de votre frere, & vous ne voyez pas une poutre dans le vôtre.* Les autres enfin se persuadent, que par cette menace, comme par une réponse tacite, il voulut prévenir la demande inutile & causeuse des Pharisiens.

La troisième partie regarde le tempérant que prit J. C. de prononcer sans absoudre la femme contre la Loi, & sans la condamner contre le mouvement de sa Miséricorde.

dependre la punition des crimes
cance des témoins, ou de ce
d'où il s'enfuivroit que si les
Juges estoient atteints de que
ne pourroient plus proceder
fez: ce qui n'est pas vrai.

Par un homme sans peché
dre un homme impeccable,
contracté la corruption de la
pensée ne peut estre attribuée
entendre aussi un homme qui
mais qui actuellement n'est c
peché. Ce n'est pas encore l
que tout homme a toujours
* Il faut donc entendre les pa
comme s'il avoit dit aux acc
*celui d'entre vous qui n'est p
même peché, lui jette la premi*
accusateurs pouvoient estre c
me peché parce que l'adulte

JOURNAL
DES SÇAVANS,

Du Lundy, 2 Août, M. DC. XCIV.

*Analyse de l'Evangile selon l'ordre historique de la Concorde, avec des dissertations sur les lieux difficiles. Par le R. P. *** Prêtre de l'Oratoire. In 12. 3 vol. à Paris chez Louis Roulland & Jean de Nully, rue S. Jaques. 1694.*

L'Auteur de l'Analyse donne des regles dans la vint-deuxième dissertation, à l'occasion du Pelerin de Jerico, pour distinguer les simples paraboles des faits historiques d'où N. S. a tiré des instructions dans son Evangile. Il croit que lors que la matiere est prise des choses naturelles, de la semence, de l'ivraye, d'une perle, d'un talent, lors que le sens caché ne regarde que les veritez generales, & non aucune vertu particuliere; lors que les qualitez des personnages sont indifferentes par elles-mêmes, ou n'ont qu'un rapport arbitraire aux mœurs, ce n'est que parabole. Que si les noms propres des personnes ou des lieux sont exprimez; si les circonstances particulieres sont marquées comme les cinq freres du

mauvais Riche; si les actions sont extraordinaires, & arrivent rarement; si sans être rares elles se trouvent déterminées par le temps, par le lieu, ou par la qualité des personnes; alors il veut que ce soit histoire. Cependant les Interpretes sont partagés là-dessus; & conviennent peu de ces règles-là.

Il s'agit dans la vingt-quatrième dissertation de sçavoir qui estoient les Galiléens que Pilate fit massacrer, & dont il mêla le sang avec celui de leurs sacrifices. Quelques Interpretes les ont confondus avec les Samaritains, & de deux histoires n'en ont fait qu'une. Nôtre Auteur dit qu'on ne peut assurer qu'en devinant qui estoient ces Galiléens, & que néanmoins il est probable qu'ils estoient les sectateurs de Judas le Galiléen, qui enseignoit que les Juifs étant le peuple de Dieu, & lui payant tribut dans les decimes & dans les sacrifices, ils ne devoient point le payer aux Romains.

La dissertation suivante est contre les Protestans qui permettent à un homme de se remarier quand il a quitté sa femme pour cause d'adultere. Les raisons qui sont proposées contre eux, ne regardent pas moins l'Eglise Greque qui est dans le même usage.

La dernière Pâque de J. C. est traitée par nôtre Auteur avec plus d'étendue que nulle autre matiere, comme étant absolument nécessaire à l'intelligence de l'Evangile.

fait deux questions, dont l'une regarde le fait, & l'autre le temps. Sur celle du fait, c'est le sentiment commun de toutes les Sociétés Chrétiennes, qui nonobstant leur division sur d'autres points, s'accordent à soutenir que N. S. mangea l'agneau pascal la dernière année de sa vie. Sur celle du temps, on trouve les Catholiques mesmes tellement divisés entre eux, qu'il est fort empêché à prendre parti. Peut-estre que leur irresolution à cet égard est un effet de l'incertitude du fait sur lequel ils n'ont point eu de peine à déterminer, parce que leurs préjugés & leurs engagements ont eu beaucoup de part au choix de leur opinion. Il s'agit dans cette seconde dispute de concilier S. Jean avec les trois Evangelistes qui l'ont précédé; & les divers moyens qui ont esté pris pour cet effet ont reconnoître à l'Auteur de l'Analyse combien cette entreprise est difficile. Il cherche néanmoins un temperament pour en venir à bout, & tâche de montrer que J. C. & les Juifs ont fait chacun leur Pâque en différens jours, J. C. le Jeudi, & les Juifs le Vendredi. Je ne m'engagerai pas à déduire ces raisons, parce que je les ai presque toutes touchées dans l'extrait que j'ai donné depuis peu de jours de la suite du traité de la Pâque du P. Lami.

La trente-troisième & la trente-quatrième dissertation tendent à établir l'accomplissement de la promesse contenue au sixième chapitre de saint Jean, & la présence réelle

du Corps & du Sang de J. C. dans l'E
par les paroles de l'Institution.

La dissertation qui suit joint trois
qui s'éclaircissent mutuellement.
mier est au 22 chapitre de S. Luc. *et
enim vobis quia ex hoc non manduc
donec impleatur in Regno Dei.* Le
au v. 18. *Dico enim vobis quod
de generatione vitis, donec Regnu
niat.* Le troisième est au 26 c
S. Mathieu, v. 29. *Dico enim
bibam amodo de hoc genimine v
in diem illum, cum illud bibam v
vum in Regno Patris mei.*

Il y a des Interpretes qui co
passage de S. Mathieu avec celui
en prétendant que l'un & l'autr
dent que la coupe legale qui ne
que du vin. Nôtre Auteur les di
remarque que S. Luc dit en ge
bibam de generatione vitis. S.
contraire ajoute le pronom dé
pour désigner un vin particulier :
amodo de hoc genimine vitis. E
mier J. C. dit simplement qu'il
plus jusqu'à ce que le regne de D
ce qui n'enferme pas qu'il en ai
l'avenement de ce regne. Dans
désigne au contraire un terme, a
il assure qu'il en boira. Enfi
thieu il ajoute qu'il le boira no
ses disciples dans le Royaume
Ceux qui confondent ces de

ou: le second à la fin du souper, o
Cene legale; & le troisieme qui est d
Mathieu, après la Cene Eucaristique.
Ces trois passages ainsi disposez se com-
muniquez une lumiere reciproque. Ce
qu'ils ont de commun, qui est que Jesus-
Christ declare qu'il ne mangera plus & qu'il
boira plus, estoit pour les disposer a la
parabole qui approchoit. Mais les deux
premiers qui se doivent entendre de la Cene
legale, les dispoient particulièrement à
l'usage de l'Eucaristique qui alloit estre insti-
tuee immédiatement après. L'agneau Pa-
schal qui estoit sur la table, representoit le
Christ qui devoit estre mis réellement
dans l'Eucaristique; & la coupe legale,
qui contenoit que du vin, & qui est ap-
pellée simplement *fruit de la vigne*, repre-
sente le Sang auquel le vin devoit estre
transformé.

du Corps & du Sang de J. C. da
par les paroles de l'Institution.

La dissertation qui suit joint
qui s'éclaircissent mutuellem
mier est au 22 chapitre de S. L
*enim vobis quia ex hoc non man
donec impleatur in Regno Dei.*
au v. 18. *Dico enim vobis qu
de generatione vitis, donec Re
niat.* Le troisième est au 2
S. Mathieu, v. 29. *Dico eni
bibam amodo de hoc genimine
in diem illum, cum illud bibat
vum in Regno Patris mei.*

Il y a des Interpretes qui
passage de S. Mathieu avec ce
en prétendant que l'un & l'aut
dent que la coupe legale qui
que du vin. Nôtre Auteur les
remarque que S. Luc dit en
bibam de generatione vitis.
contraire ajoute le pronom
pour désigner un vin particuli
amodo de hoc genimine vitis.
mier J. C. dit simplement qu
plus jusqu'à ce que le regne de
ce qui n'enferme pas qu'il en
l'avenement de ce regne. D
désigne au contraire un terme
il assure qu'il en boira. En
thieu il ajoute qu'il le boira
ses disciples dans le Royaume
Ceux qui confondent ces d

de deux mots qui leur soient communs, *non bibam*; au lieu qu'il y a trois différences pour les distinguer. Ainsi pour un sens commode, & une suite naturelle, il n'y a qu'à laisser chaque passage à sa place où les Evangelistes les ont mis. Le premier de saint Luc avant la manne, le second à la fin du souper, ou de la coupe legale; & le troisième qui est de saint Paul, après la Cene Eucaristique.

Ces passages ainsi disposez se confrontent une lumiere reciproque. Ce qui est de commun, qui est que Jesus-Christ déclara qu'il ne mangera plus & qu'il ne boira plus, estoit pour les disposer à la Cene qui approchoit. Mais les deux autres qui se doivent entendre de la Cene Eucaristique, se disposoient particulièrement à la Cene de l'Eucaristie qui alloit estre instituée immédiatement après. L'agneau qui estoit sur la table, representoit le Christ qui devoit estre mis réellement sur l'Eucaristie; & la coupe legale, qui contenoit que du vin, & qui est appelée *fruit de la vigne*, representoit le Sang auquel le vin devoit estre changé.

Comme Jesus-Christ eut disposé de la sorte de ses disciples, il institua les deux Cenes de l'Eucaristie; il versa du vin dans la coupe, leur déclara que c'estoit son Sang, & leur en donna à boire, & déclara qu'il ne celebreroit plus ce Mystere.

Mistère avec'eux qu'après sa resurrection. *Dico autem vobis : Non bibam amodo de hoc genuine vitis, usque in diem illum cum illud bibam vobiscum novum in Regno Patris mei.* Il y a dans ce passage trois termes qui en font la difficulté, & qui sont expliqués par l'Auteur dans la suite de sa dissertation.

Dans la trente-fixième il explique deux versets du treizième chapitre de saint Jean : *Erat ergo recumbens unus ex discipulis ejus in sinu Jesu. Cum recubisset ille supra pectus Jesu.* Pour les bien entendre, il faut sçavoir que les Apôtres estoient à table sur des lits qui tenoient d'ordinaire trois personnes. La place du milieu estoit la plus honorable, & s'appelloit le *sein du pere de famille*. Nôtre Seigneur l'occupa dans le dernier repas, ayant saint Pierre à l'un de ses côtez, & saint Jean à l'autre. Quand il eut déclaré que l'un des douze Apôtres le trahiroit, & que saisis d'étonnement ils se regardoient les uns les autres, saint Pierre fit signe à Jean de lui demander qui c'estoit. Alors saint Jean appuyant sa teste sur l'estomach de son Maître, lui dit tout bas : *Seigneur, qui est-ce ?* Il ne demeura en cette posture qu'autant de temps qu'il en falloit pour dire cette parole, & se leva aussi-tost.

Les Interpretes n'ont pas eu cette idée de cette histoire. Ils ont pris pour la mesme chose ces paroles du 23 verset : *Erat ergo recumbens unus in sinu Jesu* ; & ces autres

125. *Cum recubuiſſet ille ſupra pectus Jeſu.* ſont cru que les noms de *ſinus* & de *pectus* ſignifioient dans l'un & dans l'autre la même choſe, & que le verbe *accumbere* eſtoit mis au même ſens. Cependant les deux verbes qui lui répondent dans le Grec, ſont différens, & ſignent deux actions, dont l'une dure long-temps, & l'autre paſſe en un moment. Il en eſt de même des deux noms, dont l'un ſignifie la place du lit, & l'autre eſt l'eſtomach du Sauveur. Origene, S. Chriſtome, & Theophilacte confirment cette explication avec une évidence qui ne permet pas d'en douter.

La difficulté du paſſage expliqué dans la diſſertation qui ſuit, ne dépend que de la ponctuation. Voici comment la Vulgate le préſente au 14^e chapitre de S. Jean, v. 31. *Et ut cognoſcat mundus quia diligo Patrem, & ſicut mandatum dedit mihi Pater, ſic facio. Surgite eamus hinc.* Après *ſic facio*, l'eſprit demeure en ſuſpens, & attend quelque choſe. En ôtant le point d'après *facio*, & y mettant une virgule, comme il y en a dans le Grec, l'eſprit trouve ſon repos dans l'aſſurance avec laquelle le Sauveur déclare que pour obeir à ſon Pere, il va au devant des ennemis qui ſe doivent faiſir de lui pour le faire condamner, & pour le conduire au ſupplice.

La trente-huitième diſſertation ne tend qu'à concilier ſaint Marc & ſaint Jean ſur l'heure à laquelle N. S. fut crucifié. Le

tes, ne trouve point d'expe
mode que de dire que c'est
piste, qui a esté tres facile en
de la ressemblance soit des
signifient la troisieme & la fin
à cause de celle des chiffres q
marquer.

La trente-neuvieme dis
des contrarietez qui paroisse
de la resurrection du Sauve
nombre des femmes qui aller
beau, ou sur celui des Ang
rent, ou enfin sur leurs voy
actions. La discussion est di
nouement que nôtre Auteu
accorder ces circonstances, e
autres femmes d'avec la Mag
voyage qu'elle fit vers les Ap
parer la Magdeleine d'avec

rien ne lui a paru plus probable pour dissiper cette obscurité, que de dire que N. Seigneur défendit à la Magdeleine de s'attacher avec trop d'ardeur à ses pieds, & qu'il demeureroit encore quelques jours sur la terre, durant lesquels elle auroit le plaisir de le voir.

Enfin la dernière dissertation est sur ces paroles de N. S. à saint Pierre : *Sic enim volo manere donec veniam, quid ad te?* La première difficulté touche la manière de lire le passage. Car au lieu que la proposition est absolue dans la Vulgate, elle est conditionnée dans le texte Grec, & semble estre préférable. Cela supposé, la principale difficulté consiste dans le sens de ces paroles : *Manere donec veniam*. La première opinion est que saint Jean n'est point mort. Mais ceux qui la tiennent sont partagez : car les uns voyant son tombeau, ont cru qu'il y dormoit d'un sommeil paisible, & qu'il y faisoit lever & baisser la terre en respirant. Les autres assurent qu'il est dans le paradis terrestre avec Enoch & Elie ; & entre ceux-ci il y en a qui prétendent qu'il est entré vivant dans le tombeau, & qu'il en est sorti de même. Et il y en a qui disent qu'il y a esté mis après sa mort, & qu'il est ressuscité. La preuve commune de toutes ces opinions, est que quand le tombeau a esté ouvert, rien n'est trouvé dedans, ce qui ne s'accorde point du tout avec le Pape Celestin, qui exhorte les Evêques du Concile

d'Epheſe à ſuivre dans leurs deciſions les inſtructions de cet Apôtre dont ils avoient les reliques devant les yeux.

Refutation d'un Ecrit favorifant la Comédie
In 12. à Paris, chez Edme. Couterot,
ruë ſaint Jaques. 1664.

CE qui a eſté inventé de plus plauſible en faveur de la Comédie, ſe réduit à prétendre qu'elle a eſté introduite pour reprendre le vice des Grans; qu'elle n'a point eſté défendue par les oracles de l'Ecriture: Que ſi les anciens Peres l'ont condamnée, ce n'a eſté qu'à cauſe des ſuperſtitious & des impuretez que les Payens y avoient mêlées: Qu'à meſure qu'elle s'eſt corrigée de ces défauts, elle a trouvé les Peres des ſiecles ſuivans moins déclarés contre elle: que les Comédiens ſe peuvent ſauver dans leur profeſſion; & que la Comédie n'eſt pas plus mauvaiſe que les jeux de hazard.

L'Auteur de cette Refutation peſe toutes ces raiſons l'une après l'autre, & n'en laiſſe aucune ſans réponſe. Bien loin de demeurer d'accord que ceux qui ont introduit les divertiffemens du théâtre, y aient eſté portés par un motif auſſi louable qu'auroit eſté celui d'arrêter les vices des Grans, il donne une idée toute différente des ſpectacles, & avance qu'ils ſont tous nez de la ſuperſtition; qu'ils ont eſté rafinez par le plaifir, & maintenus par la politique. Pour le faire voir avec ordre, il diſtingue trois ſortes de

taclcs, les danfes, les combats, & les
 ts. Il dit que la danfe fut la premiere
 iere d'adorer les Idoles; que les peuples
 ore groffiers, & incapables de former
 vœux, témoignèrent par les danfes
 ls firent autour de leurs Idoles, la con-
 ce qu'ils mettoient en elles. Ainfi les
 s danferent autour du veau d'or, com-
 le témoigne l'Écriture dans le chapi-
 2. de l'Exode. Les Payens instituerent
 i des combats où ils répandirent le fang
 hommes en l'honneur de leurs Dieux.
 in ils compoferent des discours en leurs
 anges; & c'est d'où font venuës les pié-
 qui ont esté depuis représentées sur les
 tres.

Ces spectacles introduits de la sorte par la
 verftition, ont esté rafinez par le plaisir.
 danfe qui au commencement estoit toute
 urrelle, a eu depuis une cadence reglée
 des pas mefurez, avec des paroles & des
 trumens. La malheureufe fatisfaction
 e les peuples prirent avoir répandre le
 g des gladiateurs, leur ôta l'horreur du
 eurtre. Enfin ceux qui travaillerent pour
 eâtre, cherchant plus leur reputation que
 onneur de leurs Dieux, choifirent les fu-
 s les plus agreables, & les plus propres à
 rettenir le feu des passions.

La Politique qui devoit s'oppofer à ces in-
 mies, a esté contrainte de les tolerer; &
 ndocilité des peuples l'a emporté sur l'au-
 rité du Magistrat.

Saint François de Sales ne parle pas en faveur de la Comédie. Il ne parle que de la corruption & des autres divertissemens, qu'il ne regarde pas absolument à sa Philotée: mais il représente le danger en des termes si forts, qu'il est pres à l'en détourner.

Cette uniformité de sentimens que l'on trouve au sujet de la Comédie entre les anciens Peres, ceux des siècles suivans, les Conciles, fait tirer à notre Auteur la conséquence, que la doctrine qui est enseignée dans les teâtres est celle que le saint Esprit a inspirée à son Eglise, & que celle qui lui est opposée, ne peut venir que des hommes, & peut-estre d'une source encore plus vaine.

Cela estant de la sorte, il ne peut être que le Defenseur des spectacles mette en conscience des Comédiens en repos, & qu'il ne les garantisse au terrible tribunal du souverain Juge de leurs paroles non seulement profanes, de leurs rolles tendant à la profanation des Festes, de leurs passions allumées, de la corruption de cœur de leurs spectateurs, & des scandales qu'ils auront causez.

Entin sur ce que le Defenseur de la Comédie veut que les Comédiens soient traitez comme ceux qui tiennent des academies de jeu, & de danses, entre lesquelles les investives des Prédicateurs sont moins frequentes & moins fortes, il répond que ceux qui ont des maisons pour y donner à jouer, souffrent que l'on y hazarde des

ables, que l'on s'y emporte en jure-
ne font pas moins blâmables que les
iens, ni moins indignes de participer
remens, jusqu'à ce qu'ils ayent re-
cet infame commerce.

*d'une lettre écrite de Rieux, le
Juin 1694.*

is entendions si distinctement d'ici le
ion du siege de Roses, qu'au mo-
e nous cessames de l'entendre, nous
es au juste sa prise. Maintenant que
abat Girone, nous l'entendons aussi
ement, quoi qu'il y ait quarante
le distance; ce qui nous fait assurer
urd'hui à midi cette place n'est pas
rendue. Ce sont les ouvertures des
s par où les rivieres coulent, qui con-
la force du vent; & le valon que for-
etite riviere de la Rife, le conserve
que les autres, sur tout dans les temps
ent de Midi souffle.

is midi nous n'avons point entendu
; ce qui nous fait croire que Girone
: si ce n'est que le vent est changé.

*d'une autre Lettre écrite de Tou-
le 7. Juillet 1694.*

onsieur de * * * veut se souvenir
a lettre que je lui ecrivis de Rieux,
era que le 29. Juin après midi nous
ces-

qu'à ce jour.

Le Duc de Guise surnommé le Balafré
à Paris, chez Claude Barbier
& Claude Mazuel, rue saint

HENRI de Lorraine Duc de
Lorraine son oncle une éducation
dit parfaitement bien à ses graces
sorte qu'à l'âge de vingt ans il se
former & d'exécuter les plus
plus hautes enterprises.

La naissance de Marguerite
du Roi Henri II. ne fut qu'une
qualitez qui la rendirent digne
plus grans Princes de la terre.

Amour que le Duc de Guise conçut pour la Princesse si accomplie fut fortifiée par l'opinion, qui lui representa que s'il pouvoit épouser la fille, & la sœur de ses Rois, il seroit un degré pour monter un jour sur le trône. Ces deux passions causerent tous les agitations de sa vie, & donnerent occasion à la mort tragique qui la termina. L'auteur qui nous en donne ici l'histoire, l'a accompagnée de tout ce qui la pouvoit rendre agreable.

Homelies du P. Seraphin sur les Evangiles des Dimanches. In 12. 4. vol. à Paris, chez Edme Couterot. 1694.

Depuis plusieurs années que le P. Seraphin a prêché dans les principales chaires de Paris, il a esté écouté avec grande edification; mais parce que la parole se dissipe avec l'air, & que la verité mesme s'efface de la memoire, il a jugé à propos de fixer l'une & l'autre par l'écriture, & de les rendre en quelque sorte immuables.

Le premier tome contient les homelies des Dimanches depuis l'Épiphanie jusqu'à l'Ascension; le second depuis la Quasimodo jusqu'à la Trinité; le troisième depuis le premier Dimanche d'après la Pentecôte jusqu'au treizième; & le quatrième depuis le quatorzième jusqu'à l'Avent.

Les premières qui paroîtront seront sur les *Mysteres* & sur les *Festes*, avec quelques-unes

600 JOURN. DES SÇAVANS
unes sur les Evangiles & sur les Epit
l'Eglise lit en ces jours-là.

Le P. Seraphin donnera ensuite de
lies pour tous les jours de l'Avent, &
me, & de l'Octave du Saint Sacren
finira par d'autres sur toutes les E
l'année qu'il commence maintenant
quer dans les Paroisses où il est app
exercer le saint ministere.



JOURNAL
 DES SÇAVANS,

le Lundy 9. Août, M. DC. XCIV.

Lettre d'un Docteur de Sorbonne à une personne de qualité, au sujet de la Comedie. In 12. à Paris, chez Claude Mazuel, rue saint Jaques. 1694.

LE Docteur de Sorbonne consulté par une personne de qualité sur le sujet de la Comedie, examine avec beaucoup de soin la lettre desavouée par le P. Caffaro, montre avec autant de clarté l'abus qui y est fait de l'Ecriture & des Peres.

L'Auteur de la lettre ayant avancé hardiment que l'Ecriture ne défend en aucun endroit d'assister à la Comedie, le Docteur de Sorbonne demeure d'accord que l'Ecriture ne nomme en aucun endroit la Comedie : mais il fait voir qu'en plusieurs elle donne des preceptes qui la condamnent ; comme quand David prie Dieu de détourner ses yeux de la vanité ; quand Isaïe menace d'un terrible châtiment les filles qui perdent la modestie de leur sexe ; quand N. Seigneur dit que le monde se réjouira, & que ses disciples s'attristeront ; quand saint Paul

ordonne aux Chrétiens de prier sans ce
& de faire toutes leurs actions au nom
J. C. & de s'abstenir de toute parole folle
ou bouffonne.

Il découvre ensuite l'abus que l'Auteur
de la lettre fait des saints Peres; & suppose
qu'ils ont condamné quatre sortes de spectacles
qui estoient en usage parmi les Payens, à
sçavoir les courses de chevaux, les jeux de
dies, la lutte, & les combats des gladiateurs,
il ne s'arrête qu'à la comédie, & de celle-là
seule il s'agit. L'Auteur de la lettre
avoue que les Peres ont condamné la comédie
de leur temps, & prétend que celle d'aujourd'hui
n'a plus rien de ce qu'ils ont condamné
dans celle-là, sçavoir l'idolatrie, l'impudence,
qui alloit jusqu'à faire paraître des femmes
nues sur le théâtre. L'Auteur de Sorbonne
montre qu'elle n'est point innocente, & qu'elle
peut estre comparée par plusieurs raisons
qui ont servi aux saints Peres contre l'ancienne.
Il prouve qu'on n'y offre plus de sacrifices à
Venus, & qu'on y représente des intrigues
qui honorent la déesse; que si l'on n'y fait
plus paraître de femmes nues, on y en fait
paraître les parures & les gestes, pour inspirer
d'horreur, n'en inspirent pas moins de
amour; enfin que le plaisir de la comédie
d'aujourd'hui est un plaisir du siècle, & que
les Peres ont interdit aux Chrétiens
parce qu'il porte le témoignage de Tertullien,
Cyprien, & des autres Peres. De V

ert le Grand, à saint Thomas, à saint
venture, à saint Charles Borromée,
saint François de Sales; & fait voir com-
ils ont esté éloignez de permettre la co-
e.

Auteur de la lettre ayant tâché d'éluder
six des Empereurs, & les canons des
iles, le Docteur de Sorbonne leur con-
toute leur force, & venant aux come-
qui se jouent dans les Maisons Religieu-
dans les Colleges, répond qu'il a peine
re que les Religieux les plus reformez
uent jamais; & à l'égard des Colleges,
n'y a pas long-temps qu'elles y ont esté
duites; qu'elles n'y peuvent estre tole-
moins qu'elles ne soient modestes, &
es Professeurs ne pourroient estre ex-
z de peché, s'ils faisoient représenter
pièces qui ressentissent la vanité du fie-
où les garçons fussent habillez en filles,
se dansassent des balets qui ne peuvent
à former ni l'esprit ni les mœurs des
ers.

ajoute que le Cardinal de Richelieu fit
iliter les Comédiens par **une** declara-
le l'année 1641. à condition qu'ils s'ad-
droient de toute representatien qui
roit blesser l'honnêteté; mais que la
n'en a pas pour cela changé de face: que
is comme auparavant, ils ont joué des
s purement comiques, où ils ont paru
les mesmes ajustemens & les mesmes
& où les passions les plus vives ont
ecla-

re, n'en ont pas eu moins de
il répond dans le reste de sa
que l'Auteur avoit tiré de
rience pour la justification
d'aujourd'hui, & pour celle
stent à leurs spectacles, & qu
en soutenir la dépense.

*Extrait d'une Lettre de Mr.
Chirurgien Juré à Paris, &
pital Royal de Landeau, à
seiller du Roi en ses Consei
Medecin de Sa Majesté.*

Vous sçavez mieux qu
sieur, qu'il n'y a point d
demande un plus prompt sec
tentation d'urine, que ceux q
quez souffrent des douleurs
& qu'un grand nombre per
leur faire l'operation dans le t

quelquefois inutiles; de maniere
 et obligé, mais souvent trop tard,
 à l'operation.

Maniere dont je la pratique est bien dif-
 férente de celle des Chirugiens tant anciens
 que modernes; & c'est ce que je veux avoir
 l'honneur de vous communiquer, afin qu'en
 l'ayant le bonheur de vous plaire, j'en
 sois utile au Public. Mais auparavant il est
 nécessaire d'exposer la maniere ordinaire de
 la faire, afin que chacun puisse juger com-
 ment s'embarasse la plupart du temps in-
 justement dans les operations manque de
 succès.

L'operation se pratique au Periné, à
 l'endroit des os & à côté d'une raye qu'on nom-
 me en Grec Πύλον, & en François Suture.
 La position du malade est d'avoir les cuisses
 étendues l'une de l'autre. Je passerai legere-
 ment sur quelques circonstances qui s'ob-
 servent, & qui ne sont pas de grande consé-
 quence.

Le Chirurgien a une lancette lar-
 ge de linge, de maniere qu'il n'y
 ait que deux ou tout au plus, que trois pe-
 tites dents de doit de tranchant libre. Il la
 présente à l'endroit qui a esté dit ci-dessus,
 dans la vessie; ce qu'il connoit par
 la urine qui sort: puis sans retirer la lancet-
 te, il introduit dans la vessie un stilet, à la fa-
 çon du plat de la lancette. Ensuite il retire
 la lancette, & passe le stilet par dedans une
 feuille d'argent ou de plomb; & la faisant
 passer par ce stilet, il l'introduit dans la ves-

fié. Vous voyez mieux que moi
 fieur, que cette maniere est assez e
 tante pour ceux qui ne sont pas ver
 la pratique de la Chirurgie, & qu'
 se le plus souvent après elle une fistul
 se guerit que tres difficilement, ce
 mener aux malades une vie languiss
 ce qu'ils sont obligez de se retirer d
 versation des hommes.

Voici en peu de mots comment j
 que cette operation, & je puis ass
 voir fait plusieurs fois avec succès.
 fers du trois-cars, que je plonge au
 en observant toutes les circonstanc
 observe ordinairement à la para
 c'est à dire que lors qu'on est dans l
 on retire le trois-cars, & on laisse la
 & lors qu'on a vuïdé la vessie de so
 on retire la canule, & on met sur le
 petit plumasseau de charpie, une
 tre de diapalme, une compresse, &
 le bandage en T. Si c'est une pier
 trouve à l'entrée du canal, on fait
 tion du petit appareil, en introduis
 doigts dans l'anus, & faisant l'incisi
 pierre, si ce sont des glaires, con
 arrive souvent, ils sortent par la c
 trois-cars; & enfin si ce sont des ca
 dans le canal de la vessie; comme
 souvent au malheureux en amour, c
 cette ponction autant de fois que la
 le requerera.

J'ai pratiqué cette mesme oper

cars sur deux malades d'Empieme, alongeant entre la troisieme & la quatrieme des fausses costes, comptant de bas en haut; dont j'ai eu bon succès.

Extrait d'une Lettre écrite de Rotterdam, le 3. Juin 1694.

On reimprime toutes les œuvres de Lilius Gregorius Giraldus. On aura à la prochaine foire de Leipzig le Pausanias de Julius sçavant Professeur de Strasbourg, & Julien de M. Spanheim.

On a reimprimé en Flandres in 4. le livre General des Jesuites, de la Probabilité.

Un Professeur de Nuremberg, nommé G. G. G. vient de donner au Public un ouvrage de la Morale de Pitagore, & de la maniere d'enseigner. Il y a joint *Aurea Carmina*, avec un commentaire.

Un Danois nommé Christien Vormine a publié depuis peu un livre, de *corruptis Antiquitatibus Hebraearum apud Tacitum & Martianum Vestigiis*.

Un jeune Professeur de Helmstad sçavant en plusieurs langues Orientales, nommé Van der Meer, a publié douze dissertations sous le titre d'Ephemerides Philosophiques, où il traite de plusieurs sujets de critique, & où il expose des opinions particulieres touchant l'antiquité de Noé, & la statue de la femme de

Antonius Professeur à Leyde, a mis au jour

ville n'a esté fondée
viron le temps de E
trouvé quantité de p
sonnemens de Mar
passage de Pline tou
lesquelles les Babilo
des observations ast
pu. Le P. Hardouin
que Periffonius n'a

Un Professeur
Mollerme, a publi
vie de Platine, &
qui s'en trouve aille

M. Bournet Evê
primer cinq ou six
vant son Clergé, a

*Histoire des Controv
clesiastiques trait
cle. Par Messir
cteur en Theologi
& Professeur Roy
à Paris, chez Ar*

CEt Ouvrage e
Biblioteque d
ques du mesme Au
sous un autre titre
peu differente.

nt il traite, lui fournit plusieurs
ions, dans lesquelles il a fait entrer
des Auteurs qui y ont eu quelque

mence par l'histoire de ce qui s'est
Orient & en Occident sur l'usage &
es images. Leur sort dépendit as-
sés de la volonté des Empereurs.
re & Michel Curopate, qui re-
au commencement de ce siècle, se
nt à Nicephore Patriarche de Con-
stantinople, pour maintenir le culte des ima-
ges. Au contraire Leon l'Armenien, qui
succéda à ce dernier Empereur, se dé-
termina à abolir l'usage & le culte des images, &
à Nicéphore, & ceux qui les défen-
doient. Michel le Begue chercha une espe-
rance de rétablissement, & laissa la liberté d'en
dire ce qu'on voudroit. Theophile son
successeur révoqua la persécution contre les De-
votionnaires des images: Mais l'Imperatrice
Theodora sa femme estant demeurée mai-
trise du gouvernement par la mort de son
frère en 842. rétablit le culte des
images, qui fut depuis exactement observé
dans les Eglises d'Orient.

Quant à ce qui regarde l'Occident, la que-
stion du culte des Images fit du bruit en
ce commencement de ce siècle. El-
le fut proposée par Michel le Begue; &
résolue au Concile tenu à Paris l'an 824.
où l'on y maintint l'usage des Images
pour prouver leur culte. Claude Bv

que de Turin, non seulement refusa de les honorer, mais il entreprit aussi de les abbatre, & d'en détruire l'usage. En ayant esté repris par Theodomire, & s'estant défendu par un écrit, il fut réfuté par Jonas Evêque d'Orleans, & par le Diacre Dungal, qui soutiennent qu'il est utile & permis d'avoir des images, quoi qu'ils ne croient pas qu'on doive les adorer, comme on fait la croix. Ils justifient aussi en passant les pèlerinages qui se font par un motif de devotion, contre le mesme Claude de Turin qui les condannoit absolument. Agobard Archevêque de Lion paroît bien contraire aux Images: Mais Valafride Strabon leur est assez favorable, & reconnoît qu'on peut avoir pour elles quelque sorte de respect, pourvu qu'il soit honnête & modéré. A l'occasion de cette dispute, M. Dupin parle des Auteurs qui y ont eu quelque part, & des écrits qu'ils ont composez sur d'autres matieres, aussi-bien que sur celle-ci. Le Patriarche Nicephore & Theodore Abbé de Stude, y trouvent un rang considerable.

M. Dupin passe ensuite à la question de la Prédestination & de la Grace, qui ne fit gueres moins de bruit dans le neuvième siècle, qu'elle en a fait dans le nôtre. Elle fut muë par Gotescalque Moine d'Orbois, qui soutint obstinément, que Dieu prédestinoit les hommes à la damnation. Il fut com-

batan Archevêque de Mayence,
qui

noit qu'à proprement parler il n'y
 oint d'autre prédestination que celle
 s à la gloire. Raban fit condamner la
 ine de Gotescalque dans un Concile te-
 à Mayence , & le renvoya à Hincmar
 hevéque de Reims son Metropolitan,
 qu'il jugeast sa personne. C'est ici où
 Dupin commence l'histoire de cet Ar-
 évêque de Reims, qui eut grande part à
 toutes les affaires que l'Eglise Gallicane eut
 dans ce siecle. Il entreprit chaudement Go-
 escalque, & le fit condamner dans le Con-
 cile de Quierci à estre mis en prison; &
 après l'avoir fait fouetter, il le fit renfer-
 mer dans le Monastere d'Hautevilliers. La
 condamnation de Gotescalque ne fit pas ces-
 ser la dispute. Elle fut agitée avec chaleur
 entre les plus grans hommes de ce siecle.
 Prudence Evêque de Troyescrivit sur ces
 questions. Ratramne & Loup de Ferrieres
 furent chargez par Charles le Chauve de tra-
 vailer sur ce sujet. Ratramne se declara ou-
 vertement contre Hincmar & contre Raban.
 Loup de Ferrieres se menagea davantage
 dans son livre des trois questions, & dans sa
 lettre à Hincmar & à Pardulus. Jean Scot
 Erigene entra aussi en lice: mais il brovilla
 tout, & s'attira sur les bras Prudence Evê-
 que de Troyes, & Flote Diacre de l'Egli-
 se de Lion, qui le refuterent vivement.
 Amolon Archevéque de Lion,crivit une
 lettre à Gotescalque, dans laquelle il cor-
 bat un crix de ce Moine, en defend

tez par Prudence & par l'Eglise
& rejettez par le Concile de Valen
six canons contraires. Ces derni
proposez au Concile de Savonni
l'affaire fut remise au plus prochai
le. Cependant on ne voit pas qu'e
puis esté décidée. Hincmar escri
ment un long traité de la Préde
pour établir la doctrine des cha
Quierci.

Cet Archevêque eut encore une
spute de moindre consequence co
tescalque & contre Ratramne, d
expression, *Trina Deitas*. Il fit d
chanter ces mots dans son Eglise à
l'himne des Martirs, où ils se tr
autrefois. Gotescalque lui en fit un
& Hinemar tâcha de se justifier par
dans lequel il combat cette expressi

au Saint Siege : mais ayant ensuite
 quelques propositions; Hincmar les
 pour une renonciation à son appel, &
 fit depofer dans un Synode tenu au fau-
 rg de Soiffons. L'affaire fut portée in-
 tinent au Pape Nicolas. Les Evêques
 France lui envoyerent les actes & les in-
 structions du procès fait à Rotade. Le Pape
 loux de son autorité, trouva fort mau-
 ais qu'on l'eust condanné au préjudice de
 son appel; s'en plaignit par plusieurs let-
 res, le fit venir à Rome, & le rétablit.
 Les Evêques de France ne voulurent point
 comparoitre en qualité d'accusateurs,
 prétendant que le jugement des Evêques
 devoit estre donné dans la province. Mais
 pour ne pas se brouiller avec le Pape, ils
 s'opposèrent point à la restitution de Ro-
 tade.

Hincmar n'eut pas un plus heureux suc-
 és dans l'affaire qu'il entreprit contre Vul-
 tade & les autres Clercs ordonnez par Eb-
 on Archevêque de Reims depuis sa dépo-
 sition. Hincmar ne les ayant pas voulu re-
 recevoir, parce qu'ils avoient esté ordon-
 nez par un Archevêque dégradé, ils s'a-
 dresserent au Concile de Soiffons de l'an 853.
 Ils demanderent qu'on les rétablît dans les
 fonctions de leur ordre, desquelles ils
 avoient esté suspendus par Hincmar. Les
 parties s'estant choisi des Juges, après que
 l'on eut examiné la validité de la dépo-
 sition d'Ebbon, & de l'ordination d'Hinc-

mar, il fut décidé que toutes les ordinations faites par Ebbon depuis sa déposition estoient nulles, & que tous ceux qu'il avoit ordonnez seroient privez de leurs Ordres de communion laïque. Ce jugement fut confirmé par le Pape Benoît IV. & mesme par le Pape Nicolas I. Mais celui-ci ayant eu suite changé de sentiment, & pris le parti nouveau dans un Concile de Soissons l'an 866. où l'on déclara que les Clercs du précédent Concile avoient bien jugé, & que l'on pouvoit néanmoins rétablir les Clercs par condescendance, si le Pape l'ordonnoit ainsi. Nicolas le fit aussi-tôt provision, & ne fut pas content que l'on n'eust point cassé ce qui avoit esté fait au Concile de Soissons. Mais les Evêques de France avoient interest de ne le pas faire, & trouvoient le moyen d'exécuter ce que le Pape souhaitoit sans préjudicier à leurs droits. S'estant ensuite assemblez à Tours ils tinrent ferme, & ne firent autre chose qu'écrire au Pape tout ce qui s'estoit fait dans cette affaire. Ils lui écrivirent en faveur d'Aétarde Evêque de Nantes, & le pouillé par les Bretons. Cependant Nicolas estant mort, son successeur touchant les Clercs ordonnez par Ebbon déclara qu'Aétarde devoit estre pour le premier Evêché vacant.

trepit une autre affaire con-
 Hincmar Evêque de Laon, qui
 moindres suites que les préce-
 une fin encore plus funeste. Il
 elever, ce neveu par sa faveur à l'E-
 de Laon: mais celui-ci, au lieu de
 outre ce bienfait de son oncle, & d'e-
 remis à ses volontez, ne songea qu'à
 l'ir à la Cour, & à faire fortune indépen-
 ment de lui. Il se brouilla d'abord avec
 Charles le Chauve, pour des biens de son
 se, dont ce Prince avoit disposé en fa-
 r de quelque Seigneur. Cette affaire fut
 aisée par le credit d'Hincmar de Reims.
 Hincmar de Laon se brouilla bien-tôt
 s avec lui. L'Archevêque de Reims en
 fa ses plaintes au Synode d'Attigni, où
 aire fut mise en termes d'accommode-
 nt. Cependant le procès qu'avoit Hinc-
 de Laon pour des benefices Ecclesiasti-
 s possédez par des Laïques, fut jugé en
 veur par des Commissaires du Roi. En-
 e Hincmar de Laon se brouilla de nou-
 avec le Roi Charles, au sujet de Car-
 an. Hincmar de Reims le fit citer au Si-
 e de Douzi, où l'Evêque de Laon accu-
 ar le Roi & par son oncle, fut déposé.
 mar de Reims, & les autres Evêques
 virent au Pape Adrien, pour lui persua-
 de ne pas soutenir l'Evêque de Laon.
 le Pape informé qu'il avoit esté jugé
 réjudice de la demande qu'il avoit faite
 re renvoyé à Rome, ordonna qu'on l'y

mete. Hincmar de Laon fut
& on lui fit perdre la vue. Jea
firma le jugement rendu conti
Laon, & ensuite Henedulph
Evêque de Laon du vivant d'H
moins après la mort de Char
Hincmar de Laon ayant prese
au Concile de Troyes pour est
yeut quelque égard. On lu
pension sur cet Evêché, avec
chanter la Messe; & dans le
quelques Evêques l'ayant rev
bits pontificaux, le menerent
lui firent donner la benedictio
peu de temps après, & son
Dieu pour lui après sa mort.

Outre ces affaires particulie
eut encore part à toutes les g
Ecclesiastiques & civiles de la
lui donnerent occasion d'exerc

la discipline Ecclesiastique. Il combattit au Concile de Pontigon le privilege d'Ansegise Archevêque de Sens sur la Primatie. Il donna divers avis aux Rois pour la conduite de leur royaume. Il s'opposa fortement aux appellations au saint Siege, des jugemens des Evêques concernant les personnes des Prêtres, & traita de la maniere de proceder contre les Prêtres. Il dressa une formule des ordinations episcopales. Il combattit les translations des Evêques. Il approuva des visions d'un certain Bernould, & ecrivit diverses lettres & quelques traitez. M. Dupin traite de toutes ces choses en particulier, & donne des extraits assez amples de ces ouvrages d'Hincmar, après lesquels il porte, suivant la coutume, un jugement assez équitable de cet Auteur.

Il remarque qu'il estoit beaucoup plus versé dans la science des canons & de la discipline de l'Eglise, que dans l'étude des dogmes Ecclesiastiques; qu'il sçavoit accommoder les canons à ses prétentions; qu'il a témoigné beaucoup de vigueur pour la défense des libertez de l'Eglise, & qu'il a trouvé le moyen de résister aux prétensions de la Cour de Rome, sans perdre le respect dû au saint Siege; que son stile enfin est plus propre pour des memoires & des instructions, que pour des ouvrages de doctrine ou d'éloquence.

Le reste de cet extrait paroitra dans le Journal suivant.

Livres nouvellement imprimez.

Prônes de Messire Claude Foli Evêque & Comte d'Agen. Tomes 3. & 4. In 12. à Paris, chez Edme Couterot, ruë saint Jaques. 1694.

La vie de Cassiodore, Chancelier & premier Ministre de Theodoric le Grand, & de plusieurs autres Rois d'Italie, ensuite Abbé de Viviers. In 12. à Paris, chez Jean Baptiste Coignard, ruë saint Jaques. 1694.

Monachatus Augustini, ab Augustino potissimum propugnatus, &c. In 12. Lugduni. 1694.

De la connoissance de soi-mesme. In 12. à Paris, chez Andre Pralard. 1694.

Voyages historiques de l'Europe. Tome 4. In 12. à Paris, chez Nicolas le Gras, au Palais. 1694.



JOURNAL
DES SÇAVANS,

dy, 16Août, M.DC. XCIV.

*des controverses & des matieres Ec-
clesiastiques traitées dans le neuvième sie-
cle par Messire Louis Ellies Dupin Do-
cteur en Theologie de la Faculté de Paris,
Professeur Royal en Philosophie. In 8.
chez André Pralard. 1694.*

On sieur Dupin traite dans le septié-
me chapitre de son Histoire du neu-
vième siecle, de la controverse sur
laquelle qui s'éleva entre les Auteurs de
ce siècle. Pascale Abbé de Corbie, fut
celui qui donna lieu à cette dispute. Car
il composa vers l'an 831. un traité du
Sang de Nôtre Seigneur, dans
lequel il se servoit d'expressions extrême-
ment fortes, il s'attira quelques adversaires,
à qui il eust suivi dans son livre
la doctrine commune de l'Eglise, & qu'a-
insi l'on crut que le Corps & le Sang
de Christ estoient presens dans l'Eucari-
stie. Néanmoins on n'avoit pas coutume
de parler si formellement qu'il fit, que le
Jesus-Christ dans l'Eucaristie étoit
le

tièrement en la nourriture des
qu'aucune de leurs parties n'est suj
au retrait, ni à estre alterée ou co
Ceux qui ont tenu le contraire
appellez Stercoranistes par ceux
qu'ils soutinssent une opinion q
est devenuë le sentiment commu
lastiques.

Il y eut dans le mesme temps
question de mesme nature, sur
dont Jesus-Christ est sorti des en
la Vierge. Tous convenoient qu
nité avoit esté conservée en son en
quelques-uns ayant avancé que Je
n'estoit pas sorti *per virginalem
vulva, sed monstruose de secreto
certo tramite.* Rattramné comb
opinion, & soutint qu'il estoit
monde *per semitam vulva,* que

... à Vierge, à cause des differens états. Mr. Dupin ajoute que cette maniere de s'expliquer sur l'Eucaristie n'a pas mesme esté conuë du temps de Berenger par ses adverses, puis que Lanfranc & Alger n'ont pas de difficulté de s'en servir.

Il s'éleva encore dans ce siecle une autre question sur l'Eucaristie, sçavoir, si quelque partie de l'Eucaristie estoit sujette à la décomposition des autres alimens qui vont au reste. Mr. Dupin fait voir que cette question regarde point le Corps ni le Sang de J. C. mais seulement les especes du pain & du vin.

Il est certain qu'elles servent de nourriture à nos corps, & tout le monde en est venu : mais quelques-uns ont cru qu'il y avoit quelque chose de divin qui se convertissoit en

traire un
Alger soutiennent qu'en-
tièrement en la nourriture des cor-
qu'aucune de leurs parties n'est sujette
au retrait, ni à estre alterée ou cor-
Ceux qui ont tenu le contraire,
appellez Stercoranistes par ceux-
qu'ils soutinsient une opinion
est devenuë le sentiment commu-
nastique.

Il y eut dans le mesme tem-
question de mesme nature, &
dont Jesus-Christ est sorti de
la Vierge. Tous convenoient
nité avoit esté conservée en so-
quelques-uns ayant avancé qu'
n'estoit pas sorti per *virgi-*
vulva, sed monstruose de se-
certo tramite. Rattramne
opinion, & soutint qu'il
monde per *semitam vulv-*
connoisse qu'il est sorti de
mere per vulvam clausa-
écrit contre celui de Ra-
impute d'avoir sourent
estoit sorti des entrailles
vulvâ.

Rattramne eut une a-
la nature de l'ame, ce

doit que les ames de tous
 estoient d'une mesme nature &
 de substance. Mr. Dupin s'arrête
 sur les livres de Ratramne, de Pascale, &
 Phot, en porte son jugement, & par
 ces différentes éditions.

Le chapitre neuvième du livre de Mr.
 contient l'histoire des contestations
 de Photius, & l'extrait des actes
 du même Concile & des autres tenus sur
 ce sujet. On y voit le caractère d'Ignace
 Photius, de quelle maniere & par quel
 le premier fut déposé, & comment
 il fut intrus en sa place; de quelle
 maniere celui-ci gagna Zacarie & Radoal-
 degats du Pape Nicolas, & leur fit
 révoquer son ordination & la deposition
 de dans un Concile de 318 Evêques;
 comment Ignace fut contraint de donner sa
 démission, exilé, chassé, persécuté: ce
 Pape Nicolas fit ensuite contre Pho-
 tius de quelle maniere il condamna Zaca-
 riedoalde, & avec quelle force il écri-
 vé déclara nulle l'ordination de Photius,
 & donna le rétablissement d'Ignace: avec
 quelle insolence Photius osa condamner le
 Pape Nicolas; comment ensuite l'Empe-
 reur Basile ayant succédé à Michel, chassa
 Photius & rétablit Ignace. On y trouve
 encore des actes des dix seances du huiti-
 ème Concile general commencé le 5 Octo-
 bre l'an 869. & fini le dernier de Fevrier
 de l'année suivante; & l'histoire des brouil-
 leries

rie de deux Moines sur des reliques. Il traite en particulier de plusieurs ouvrages des Evêques de ce temps-là sur la discipline, & entre autres de la collection de canons de Reginon, & des deux traités d'Auxilius sur les ordinations du Pape mosé.

Comme le neuvième siècle fournit un grand nombre d'Auteurs qui ont écrit les rites & les ceremonies de l'Eglise, Monsieur Dupin a cru en devoir traiter dans un chapitre particulier. Il y parle amplement des ouvrages des deux Amalarius de Rabais & de Valafride Strabon, & de quantité d'autres.

Les Reglemens & les constitutions touchant la vie monastique, font le sujet du quatorzième chapitre de l'ouvrage de Monsieur Dupin. D'abord il trouve Benoit le Moine qui en a esté comme le restaurateur de ce siècle. Il fait entrer les lettres de l'Abbé de Ferrieres dans ce chapitre, & qu'il y en ait plusieurs qui traitent d'autres matieres. Il porte un jugement fort avantageux de cet Auteur, quoi qu'il ne veuille rien décider sur les differens sentimens de Mr. l'Abbé de la Trappe & le P. Mabillon sur ce qui est touchant sa Regularité Monastique.

Les Commentaires des Auteurs du dixième siècle sur l'Ecriture, n'estant que des compilations, Mr. Dupin s'est contenté de faire le dénombrement dans le quinzième chapitre.

...ilius
...omme le neuvième
...nd nombre d'Auteurs qui ont
rites & les ceremonies de l'Eglise, Mar
eur Dupin a cru en devoir traiter dans un
chapitre particulier. Il y parle amplement
des ouvrages des deux Amalarius de Rotom.
de Valafride Strabon, & de quantité d'
autres qui for

tres.
Les Reglemens & les constitutions tou
chant la vie monastique, font le sujet de
quatorzième chapitre de l'ouvrage de Mes
sieur Dupin. D'abord il trouve Benoit le
niane qui en a esté comme le restaurateur
ce siecle. Il fait entrer les lettres de Lou
Abbé de Ferrieres dans ce chapitre, qui
qu'il y en ait plusieurs qui traitent d'autre
matieres. Il porte un jugement fort avan
tageux de cet Auteur, quoi qu'il ne veuille
rien décider sur les differens sentimens que
Mr. l'Abbé de la Trappe & le P. Mabillon ont
eus touchant la Regularité Monastique.
Les Commentaires des Auteurs du
vième siecle sur l'Ecriture, n'estant que
compilations, Mr. Dupin s'est contenté
faire le dénombrement dans le quin
zième chapitre.

Communiquer par écrit ses raisons, le Chapitre en jugeroit avec une entiere maturité. Que l'obligation de ne condanner personne sans l'entendre n'est imposée que dans les affaires criminelles. Qu'au reste il est contre l'usage de députer à Hui des Chanoines pour terminer le different, vu que le Chapitre ne députe jamais que pour écouter des propositions & pour en faire le rapport, & non pour juger.

La quatrième lettre de Monsr. le Cardinal de Bouillon est accompagnée d'une déclaration du Roy qui offroit de retirer ses troupes des environs de Liege, & d'une nouvelle instance pour avoir un passeport. Le Chapitre ayant répondu que le passeport estoit inutile, puis qu'il estoit censé *Forain*. Monsieur le Cardinal de Bouillon protesta de la nullité de l'élection qui seroit faite en son absence, & fit signifier la protestation.

Tous ces actes sont suivis d'un petit traité, où sont examinez les statuts faits par le Chapitre de Liege touchant la *Foranéité*. Cet examen se réduit à quatre points. Le premier egarde l'autorité que les statuts peuvent avoir. Le second consiste à rechercher quels sont les termes, & quel est l'esprit des statuts. Le troisième est dans les circonstances particulieres du temps & du lieu; & le quatrième touche la dignité d'une personne élevée au Cardinalat.

Quant au premier point, il faut demeu-

ment de l'Évêque, & sans
saint Siege. Honoré III. déclara
tous faits par le Chapitre de
autorité de l'Évêque; & Inno
donna que ceux qui auroient
vez par le saint Siege, seroient
tez. Le Chapitre de Liege a
connu la nécessité de cette app
le 7 Mars 1550. auquel il fit
il s'agit, il resolut qu'ils ser
sous le bon plaisir du saint
il n'en a pas obtenu depuis
tion.

A l'égard des statuts dont
a deux choses à y considérer
& l'esprit. Les termes regar
nent. Il n'y a que deux stat
opposez par le Chapitre à Mo
nal de Bouillon. Le premier
Chanoines qui ont fait la pre
ce, & qui veulent commencer
doivent se présenter le jour
saint Gilles, & s'ils n'ont pas
précédente, promettre de le
née qui va suivre. Le second
que les Chanoines qui le jour
saint Gilles auront promis

resideront dans l'année au moins six
 & un jour; si non qu'ils seront reputez
 & ne percevront aucuns fruits, si
 si qu'ils aient obtenu du Chapitre per-
 on de s'absenter.

Esprit & l'intention du Chapitre étoient
 à la residence des Chanoines étran-
 qui n'avoient alors aucun soin d'y satis-

Quand un Chanoine a pris posses-
 d'un Canoniat, il ne peut se presenter
 première residence que deux ans après
 ort de son prédecesseur, parce que les
 s de la première année appartiennent
 heritiers, & ceux de la seconde à la
 ique.

Les deux statuts ne regardent point Mon-
 le Cardinal de Bouillon, & en vertu
 eux il ne peut estre réputé *Forain*. Les
 s sont proprement les Chanoines qui
 sont point presentez pour faire la pre-
 e residence. Monfr. le Cardinal de
 llon l'a faite; & par consequent il ne
 estre exclus de la voix active qu'il a en
 on del'Evêque. Il nes'ent point pre-
 jour de la feste de saint Gilles pour
 e seconde residence. Il n'a donc ni
 e aux conditions auxquelles elle ob-
 il encouru les peines qu'elle im-

Surcroir de preuves on peut ajouter
 nd il se seroit presenté pour faire la
 residence, & qu'il auroit manqué
 tions auxquelles elle oblige, il

n'auroit encouru aucune autre peine que celle de la privation des fruits, & ne pourroit estre reputé *Forain*. Les peines ne s'étendent point, & doivent estre conçues en termes exprés, & non en termes indirects & susceptibles à interpretation.

Pour ce qui est du troisiéme point, qui regarde les circonstances du temps & du lieu, les statuts qui ordonnent la seconde résidence exceptent plusieurs cas auxquels un Cardinal neine est dispensé de se trouver au Chapitre le jour de la feste de saint Gilles; comme s'il est malade, s'il est en prison, s'il est en voyage, s'il est absent pour les affaires de l'Eglise. Or il est certain que la guerre qui empêcha Monsr. le Cardinal de Bouillon de se trouver au Chapitre le jour de la feste de saint Gilles en l'année 1689. lui fournit une excuse recevable que tous les cas dont on vient de parler.

Le dernier point regarde les privilèges des Cardinaux qui ne sont point compris dans les statuts des Papes, ni à plus forte raison dans ceux des Chapitres, à moins qu'ils ne soient expressément nommez. Or il n'est point dans celui du Chapitre de Paris qui traite de la seconde résidence. D'où il s'ensuit que les Cardinaux sont dispensés de résider, & de comparoitre au Chapitre le jour de la feste de saint Gilles. De plus Mr. le Cardinal de Bouillon a un Indult, duquel, s'il venoit à mourir, il pourroit se servir.

dit d'une Lettre de Remi Lockell, où il
 une plusieurs Observations pour résoudre
 égalitez par nombres, par Geometrie,
 en termes generaux.

Monsieur, Je tâcherai de répondre en
 peu de mots à toutes les propositions
 que vous m'avez faites par votre dernière
 lettre, & je m'expliquerai plus amplement
 sur ce sujet, si vous y trouvez des difficul-

3. Les égalitez de cette forme $x^3 -$
 $x^2 + q \infty \theta$. se résolvent aisément en nom-
 bres par les moyens abregeans que j'ai don-
 nez pour toutes les égalitez de degrez im-
 pairs: mais si vous voulez vous servir de la
 regle de Cardan pour le troisieme degre,
 vous observerez que dans le cas où cette re-
 gle est inutile, il y a toujours une racine en-
 tier $\sqrt{\frac{1}{3} p}$ & son double; en sorte que si
 $\infty 3cc$, égalité proposée auroit une raci-
 ne entrec & 2c.

La methode des Cascades ne suppose au-
 cune preparation pour trouver les hypo-
 tetes, ni pour l'approximation des raci-
 nes, pourvu que l'on ôte l'inconnue du dé-
 nominateur des fractions. Car s'il y a des
 racines negatives, & qu'on prenne une hi-
 potese extrême qui soit negative, la qua-
 rime preparation ne sera jamais necessai-
 re. Sur quoi il est bon d'observer qu'il y
 auroit

metode generale, &
les racines rationelle
inconvenient qui lui
est obligé de supposer
justifier les autres reg
teurs ont données tou
lier. Ainsi les terme
n'empêchent point d'y
tément cette metode.

L'induction dont on
gler le 2. cas de la qua
cades, ne regarde pas
tiel, & elle est fondée
ment exact. D'ailleurs
de cette regle, tous les
sent sous une autre espec
cise, & qui n'est pas fon
ctions.

2. Lors qu'on fait eve
que com

... par usage est pour
quelques impossibilités, ou de
limites dans les occasions dont je
ai parlé. Vous sçavez d'ailleurs que
les conditions ne jettent point dans l'er-
reur on les donne pour des supposi-
tions regard du problème de deux lignes
qui sont coupées par une troisième,
dans les circonstances que je vous ai mar-
quées. On peut le résoudre avec les inver-
ses par le moyen de la méthode que j'ai
annoncée dans le Journal des Sçavans, pour resou-
dre les problèmes par Geometrie; & la resolu-
tion est plus facile pour éclaircir cette méthode &
pour rendre cette méthode encore
plus facile, il est bon de la dissi-

question
courbes sont don
les se meuvent le long
biles, avec des vitesses dont
donné par une équation : Je deman
courbe que peuvent décrire tous les points
où les deux courbes s'entrecouperont. C'est
question, & ses inverses, se resout à pe
prés comme la question précédente, pour
que l'on introduise parmi les égalitez var
liaires celle qui exprime le rapport des vi
tesses, & que l'on ait égard aux points
aux momens où les courbes commencent
à se mouvoir, &c. On pourroit enco
tribuer du mouvement aux axes, &
sur ce sujet plusieurs belles questions
celles qu'on vient de proposer s
que suffisantes pour expliquer la r
des équations. Et toutefois pour
fectionner la metode, il est be

... dont la solution
ra ce que l'on demande.



DESÇA

Du Lundy, 23 Août, 1

Estat present de l'Empire
à Paris, chez Michel B
de la Grand' Salle du Pa

C'Est pour satisfaire
Roi, que M. Pide
a renfermé dans cet
qui avoit esté omis dans de
tions de cet Empire. Il a 2
au Sud, & 140. de l'Est à l
tre royaumes dont il est
& Fez sont les plus grans.
portent les mesmes noms.
estoit autrefois tres peuplé
pas maintenant plus de vi
bitans. Après Maroc les
derables sont Safi & Mazi
l'Ocean. La derniere est
Portugais qui y tiennent
son.

Quoi que l'étendue du
divisé en sept Provinces, l
il n'est gueres peuplé. On
y avoir dans ses campagne
mille cabanes d'Adouards

mes. Un Adour est une ambulant, composé de fa- qui campent sous des tentes, u, & tantôt en un autre, se- ouvent de quoi subsister.

de Fez connu anciennement Mauritanie Tingitane, n'est id que celui de Maroc, & se ui en sept provinces : mais il & mieux peuplé. Il n'y a ni e publique en tous ces pays. ent les correspondances que rs qui vont ou à pied ou à ffaires pressées s'y font par le madaires, qui ne different ue par leur maigreur & leur e saint Olon en vit un surle- que l'oncle du Roi avoit fait n jour. La fatigue de cette a diligence.

ez est la plus belle de tout roc. Il y a près de trois cent a vieille est habitée par des uvelle par des Noirs. L'Au- tenir permission de la voir, fust éloigné que d'une jour- es villes remarquables sont ez, la Mamorre, Arzille, la Tanger, Ceuta, Alcazar,

Et la demeure ordinaire du itué dans les terres; petite, ée. Les autres villes bordent

la mer, & sont fort marchandes. Salé & Tetouan sont celles où les bâtimens abordent le plus aisément; ce qui a donné lieu au Roi tres Chretien d'y mettre des Consuls pour la commodité du commerce.

Alcasser devint fameuse par la bataille qu'y donna le Roi Sebastien de Portugal, le 4 Août de l'année 1578. & où il fut tué.

Il y a plus de cicognes que d'habitans. Elles y sont en surété, parce que les Mores défendent rigoureusement de les tuer; dans la créance qu'ils ont que Dieu changea autrefois à la priere de Mahomet en oiseaux de cette espece une troupe d'Arabes qui voloient les Pelerins de la Meque.

Le Royaume de Suz contigu à celui de Maroc entre son Midi & son Couchant, est de peu d'étendue, & desert en plusieurs endroits. Il peut y avoir dans ses campagnes environ quinze mille Adouards d'Arabes, gens braves, & impatiens de la domination du Roi. Il y a deux montagnes qu'il n'a pu réduire, & qui obéissent à un chef qu'elles se choisissent.

Le Royaume de Tafilet est petit, & n'a de ville remarquable que sa Capitale. Il a au Septentrion le Royaume de Maroc, dont il est séparé par le mont Atlas. Les bleds & les autres grains y sont aussi rares que les datés y sont frequentes. Elles y servent de nourriture au lieu de pain.

Le Roi qui gouverne aujourd'hui ces quatre Royaumes se nomme Moulla Ismaël,
pre

descendre de Mahomet par Ali & sa femme, gendre & fille de ce Profete. Il est âgé de 50. ans, d'une taille mediocre, basané, fier, avare, & cruel jusqu'à l'excès. Il tua quarante-sept personnes de sa main en un jour & un jour que M. de saint Olon étoit à la Cour. Il a de l'esprit, de la valeur, de l'adresse à toute sorte d'exercices; abandonné dans ces Estats, & se compare souvent à l'Empereur de France, qu'il dit estre le seul qui sçache regner comme lui. Dans la dernière audience qu'il donna à M. de saint Olon, il lui dit, que l'Empereur d'Allemagne n'estoit que le compagnon de ses Rois; que le Roi d'Espagne estoit moins maître de ses Estats que ses Ministres: que le Roi d'Angleterre estoit dépendant, & comme l'esclave de son Parlement. Mais malgré la possession d'une domination absolue dont il se flate, ses Alcaïdes le contentent comme il leur plait, sur tout quand ils peuvent faire entrer dans leurs conseils sous pretextes de religion, d'intérêt, ou de nécessité.

M. de saint Olon mêle à ce portrait de l'Empereur de Maroc un petit recit de la Religion des Mores. Elle est fondée sur l'Alcoran, qu'ils entendent selon l'extravagante interpretation du Docteur Melich, l'un des quatre Chefs de la secte de Mahomet.

Ils tiennent qu'il n'y a qu'un Dieu, sans assistance de personnes; que J. C. estoit un grand Profete, né d'une Vierge; qu'il n'est

lon que Serge les leur a interpré-
yent le Paradis, l'Enfer, la Res-
la Predestination; observent un
trente jours, durant lesquels il
gent qu'à la nuit, ne prennent a
& ne flairent aucune odeur: mai
pense ils passent toute la nuit e
Le nom de Chretien leur est fi-
reur, qu'ils en font l'injure la
sante qui soit parmi eux. Le m
liberté de se dédire font si bien
eux, que bien loind'en avoir d
les pratiquent comme si c'estoi
Leurs femmes n'entrent ja
mosquées, & sont jugées indi
jamais en Paradis. Leur ven
ceux qui ont fait le voyage de
jusqu'à tenir pour saints les c
ont esté.

La principale vuë qu'a le l

Lejour ordinaire du Roi est à Miqueneu de sa naissance, à quarante lieues de Tetrovan, à douze lieues. La ville est mal bâtie : mais le Palais est composé d'un grand nombre de palais qui en donnent une haute idée à ceux qui s'en approchent. Les écuries sont magnifiques, & les chevaux d'une extrême beauté. Les Mores ont cette maxime de n'en faire sortir aucun, non plus que des bleds. Ils ont encore cet entêtement pour les livres qui sont d'autant plus rares dans leur pays, qu'il n'y a presque plus d'Imprime-

Il y a dans Miquenez un Hopital que le Roi d'Espagne y a établi depuis peu pour le logement des esclaves de ses estats. Il y a aussi plusieurs écoles, comme dans toutes les autres villes, où l'on n'apprend aux enfans qu'à lire, à écrire, & à calculer.

Les Juifs sont si maltraitez parmi les Mores qu'il ne leur est pas permis de s'y défendre contre les enfans qui les poursuivent à coups de pierres.

Leur maniere de manger est de s'asseoir sur le sol, maîtres, & valets, sans souliers, sur une peau de cuir étendue à terre, sur un servir de table & de nappe.

Les hommes portent une chemise assez longue, un caleçon qui ne descend que jusqu'aux genoux, une veste de drap sans manchettes par dessus, & en hiver une manteau. Quand ils vont en cam-

qu'au poignet.

Le Roi semble avoir ch
pour lui succeder. Il se no
dan, peut avoir vint-deux a
attaché à l'argent que son
moins porté à la cruauté.
trois femmes, dont il a hui
cation de la plupart des autr
est si negligée, qu'il n'y a p
dont ils ne soient capables.
enfans croissent, le Roi les
ou Gouverneurs de divers p
se trouve plus fort quand le
ses freres pour regner seul.

M. de saint Olon n'a pu fa
eul des revenus de l'Empere
estime qu'ils peuvent mo
quante millions.

Les Alcaïdes gouverner
Parlement, ni Chambre de
nistre. L'Empereur est seul
prete, & Juge de ses loix,
bornes que sa volonté. C
paroit si despotique, est se
le du Moufri, que l'Emp
pouvoir de déposer. Il n'y
de ses jugemens.

Ses forces de mer sont pe

roient estre considerables,
oit discipliner ses sujets. On
ns une pressante occasion
etre sur pied cent mille

ait point de troupes réglées,
ordinaire de trois ou de qua-
& outre cela huit Alcaides
sa Cour, & qui ne l'appro-
eds nus & sans turban. Ce-
bi semble avoir plus de con-
meth Adou Ben Atar. C'est
bassadeur en Angleterre il y
at obligé d'aller à l'Audiance
ns turban.

emin fut Ambassadeur en
. Il n'est que Lieutenant de
o, où il a un frere Fripier, &
ur de cordes. Il ne devoit
retaire de Hadgi Mañino
Salé, le veritable Ambassa-
om fut inseré à l'insçu (du
e de creance. Aussi se garda-
vanter à son retour, non plus
qu'il avoit reçus en France,
Marseille, pour en ôter la
eux de son pays.

le Maroc a de deux sortes de
s qu'il fait acheter ou en-
voye dans des lieux deserts
r; & de Blancs qui naissent
Ses voisins sont les Negres
es Algeriens de l'autre. Il

pagne ils portent un chapeau de pa
 tout ailleurs ils n'ont qu'un bon
 rouge. L'habillement des fem
 ferent que par les manches des cl
 leur couvrent les bras, & sont
 qu'au poignet.

Le Roi semble avoir choisi u
 pour lui succeder. Il se nomme
 dan, peut avoir vint-deux ans, p
 attaché à l'argent que son pere
 moins porté à la cruauté. Il a
 trois femmes, dont il a huit enf
 cation de la plupart des autres enf
 est si negligée, qu'il n'y a guere
 dont ils ne soient capables. A me
 enfans croissent, le Roi les établ
 ou Gouverneurs de divers pays;
 se trouve plus fort quand le pere
 ses freres pour regner seul.

M. de saint Olon n'a pu faire au
 eul des revenus de l'Empereur de
 estime qu'ils peuvent monter j
 quante millions.

Les Alcaïdes gouvernent, &
 Parlement, ni Chambre de Justi
 nistre. L'Empereur est seul Auto
 prete, & Juge de ses loix, qui r
 bornes que sa volonté. Cette a
 paroît si despotique, est subord
 le du Moufri, que l'Empereur
 pouvoir de déposer. Il n'y a pe
 de ses jugemens.

Ses forces de mer sont peu de

s fix deniers; & le Fe-
 qu'un de nos deniers;
 tre pour une Blanquille.
 ut audience de l'Empe-
 zième Juin 1693. neuf
 ée à Miquenez, pendant
 erté de recevoir aucune
 de son Palais, & ne se
 n ne l'avertist de grand
 rest pour aller trouver
 on ne le remist chaque

é conduit au Palais, le
 eval blanc, tenant une
 vant le visage caché d'un
 il eut mis pied à terre,
 is natte ni tapis, sur le
 ois, il repeta deux ou
 s, terme qui signifie.

L'Ambassadeur lui fit
 beau compliment, qui
 terprete en Morelque.
 dit d'une maniere qui
 ai avoit plu, & s'éten-
 u Roi, & sur les avan-
 igneur tiroit de son al-
 attentivement les pre-
 r, & s'arrêta particu-
 pis qu'il croyoit venir
 moigna estimer davan-
 qu'ils avoient esté faits

mbassadeur eu son au-
 dian-

diance de congé, où il fit en
 ment. La réponse du Roi de
 l'entretien, roulerent sur
 extraordinaires, & peu con-
 tifs qu'il avoit fait paroître
 cette negociation, & entier
 à la lettre qu'il avoit écrite a
 dénia authentiquement. Cet
 réc dans la Relation, avec qu
 jointe à quelques observatio
 convaincre du peu d'assurat
 paroles & aux promesses du l

Dissertation sur la condamn
es. In 12. à Paris, che
vre, rue de la Harpe. 169

CE qu'il y a dans cette
 plus specieux en faveur
 est fondé sur la difference c
 les jeux & les divertisseme
 Tout y estoit misterieux, se
 ses de l'institution, ou pou
 ceux qui y presidoient, ou
 des combattans, ou pour les
 ces que les vainqueurs en
 Dieux. L'Auteur demande
 voit dire autant de leur teat
 juger, il remarque, que le
 ftoit pas proprement l'echal
 soient les acteurs: que c'esto
 composé de plusieurs bâtime
 pour les spectateurs, où se

ut, sur lequel se faisoient les jeux de
de musique, & de poésie.

Comédie & la tragédie commencerent
danses & par les chansons faites dans
bourg d'Atenes, au tour d'un bouc
re avoit tué dans une vigne de Bac-
dont il gâtoit les fruits. Comme la
lie & la tragédie avoient eu pour ber-
es autels de ce Dieu, & qu'elles fai-
la plus solennelle devotion de ses se-
elles ont esté tenues parmi les Payens
une cérémonie de religion; & ce culte
is passé de Bacchus aux autres Dieux.

Ce fondement les anciens Peres défen-
aux Chrétiens d'assister aux théâtres,
que c'estoit participer à l'idolâtrie.
alloit point distinguer alors les théâtres
des temples. On trouvoit dans les uns
is les autres les mesmes divinitez, les
es mysteres, les mesmes autels, les
es sacrifices, & de plus un plaisir pu-
ui tiroit du fond du cœur une approba-
olontaire en l'honneur des idoles.

Il n'y avoit point de crime plus enorme
ceux qui faisoient profession de l'Evan-

Ce fut-là toujours le motif de la ri-
avec laquelle les anciens Peres condan-
des spectacles; comme l'auteur de la
tation le prouve par leurs paroles qu'il
cite.

Entendant que le théâtre est purifié des
males de cette impiété, & que l'ido-
lâtrie bannie de l'Occident, il croit que
cette

pon d'un homme de bien.
peu connue par les modes
plusieurs siècles les plus
trompez, en attribuant
aux Tragediens tous les
Histrions & des Sceniques.

La Republique d'Athenes
fit rien contre ceux qui
jouoient des comedies & les tragedies,
les Sceniques qui dansoient
deshonnêtes. Elle se con-
gnoit par les marques de
quelques-unes de ses comedies
par le commandement de Parménide
les Sceniques demurerent au
niveau de la bourgeoisie.

Les Romains ne furent
pas si sévères. Ils les notaient
mais n'entendirent pourtant jamais

qui contribuoient aux divertissemens
spectacles.

Toutient mesme que les Hebreux n'ont
jugé les poèmes dramatiques indignes
d'application, ni contraires à la pure-
culte qu'ils devoient à Dieu; comme
voit par le fragment qui nous reste de la
vie d'Ezechiel intitulée *la Sortie d'E-*

de toutes les recherches les plus curieuses
faites de l'antiquité, & dont il a rem-
son ouvrage, il conclut que ni la comédie
tragedie n'ont rien qui les puisse exposer
à la censure des loix, & que ce sont des ouvra-
ges ingénieux & agreables, dont les plus se-
sont fait leurs plaisirs innocens.

Que si le libertinage des acteurs donne
quelque peine à la pudeur des ames chretien-
nes, il ne faut en cela qu'imiter les Empe-
reurs, qui sans priver leurs sujets de ce diver-
tissemment, en ont retranché les abus. Les
comedies ont esté souvent représentées dans
les Eglises sans que l'on y ait trouvé à redire.
Mais lors que les Ecclesiastiques y firent des
sottises indignes de la sainteté de leur
ministere, Innocent III. condanna le desor-
dres & defendre l'usage.

Quand on renouvela en Europe le diver-
tissemment du théâtre, il commença par des
comedies mordantes, qui tirerent bientôt après
à la suite le libertinage; & cela fut corrigé par
des histoires saintes que l'on y fit représenter.
Les personnes de pieté en prirent tant de

soin, qu'ils formerent la Confrerie de Bassion, qui possede encore l'Hostel Bourgogne. La licence des Poëtes excita la indignation des Rois, qui noterent d'infameux ceux qui montoient sur le teâtre. Le Cardinal de Richelieu remit la comedie en creux en n'y laissant rien de ce qui l'avoit soumise à la rigueur des loix.

Il y a long-temps que cette Defense de Comedie avoit esté composée par feu l'Abbé d'Aubignac.

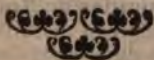
Livres nouvellement imprimez.

Historia Chronologica Pontificum Romanorum, R. P. F. Fr. Carriere, Apt. Minorita Convent. D. Theolog. cum præfatione futurorum ex S. Malachia. Hujusmodi Editioni accessit Continuatio ejusdem historia Chronologica ab Alexandro VII. que ad Innocentium XII. feliciter scripta est. Auctore Religioso ejusdem Ordinis. In 12. Lugduni. & se trouve à Paris, chez Antoine Dezallier, & Louis Guerin, saint Jaques. 1694.

Laudatio Funebri Illustrissimi Ecclesie Principis Camilli de Neufville, Archiepiscopi & Proregis Lugdunensis, &c. Dicta die X. Kal. Augusti anno 1693. in aede sacrae legis Lugdunensis sanctissima Trinitatis Jesu, à Dominico de Colonia ejusdem Sacrosancti Sacerdote. In 4. Lugduni & se trouve à Paris, chez Robert Pepie, 1694.

raisonnée, dans laquelle on fait
cause interne de toutes les fièvres,
ment de toutes les autres mala-
des levains acides, acres, ou sa-
contrent dans les premières voyes.
iqué sur les principes du célèbre M.
& confirmé de l'expérience des
aticiens. Par M. Froment. In 12.
ez Laurent d'Houry, rue saint
04.

nie de l'homme, suivant la
du sang, & les dernières décou-
montrée au Jardin Royal, par
premier Chirurgien de feuë Ma-
auphine, Chirurgien Ordinaire
ine, & Juré à Paris. Seconde
vue & augmentée d'une table
In 8. à Paris, chez le mesme.



J O U
D E S S O

Du Lundy, 23 A

*Estat present de l'A
porel que pour l
scription du pays
l'habitent. In 1
Langlois, ruë f*

Bien que la p
soit de décr
rait depuis qu
nie, il s'étend d'al
pays, & sur les m
tent. Il y a deux
renferme presque t
est sous la dominat
l'autre qui compre
neure, & une par
du Grand Seigneur
metans y est fort
Chretiens l'est enc
langue Turque, q
les Armeniens ont
est en usage parmi
particuliere pour
lent Litterale.

Ils ont de tres

profession de la Religion Chretienne, quelle ils reçurent les premières instrumens par le ministère de S. Barthelemi. Au commencement du quatrième siècle ils furent perfectionnez à son sujet, & peu après affermis la foi par Gregoire sacré par Leonique de Cesarée en Cappadoce, selon le témoignage de saint Nicon Auteur du sixième siècle, dont nous avons un fragment dans le troisième tome de la Bibliothèque des Peres.

Cononius demeure d'accord sur l'année que les actes de ce Gregoire ne sont pas connus de tout le monde, & qu'ils sont même faits incertains & peut-estre fabuleux. Le voyage qu'on prétend qu'il fit à Rome par le Roy Tiridate pour unir l'Eglise Armenne à l'Eglise Romaine sous le pontificat de saint Silvestre, pourroit bien estre un autre nombre.

Autrefois les Armeniens dépendoient du spirituel du Patriarche de Constantinople. Mais depuis qu'ils sont tombez dans l'heresie d'Eutichés, ils se sont separez de lui & ont établi un Patriarche particulier qui demeure à Ichmiadzin, qui n'a rien ni de son habit, ni pour sa table, ni pour son train, qui le distingue du commun des Ecclesiastiques.

Il y en a encore un autre à Cis dans l'Armenie mineure. Son établissement ne vient que des guerres qui ont quelquefois obligé le Patriarche d'Ichmiadzin à se refugier en

d'autres villes, qui en ont pris occasion
s'arroger le Patriarcat.

Les Vertabiets sont des Docteurs,
toute la science consiste dans une legen-
ture de la langue litterale, dans laque-
debitent au peuple les sermons du fa-
Datenatfi, qu'ils apprennent pour cet
Ils gardent le celibat de mesme que les
ques & les Religieux, à la distinction
Prêtres Seculiers qui sont mariez, &
exercent un métier pour nourrir leur
mille.

Outre l'erreur d'Eutichés, ils en ont
core quelques autres mêlées de quantité
superstitions. Une des plus ridicules
de la confiance qu'ils ont aux Ministres
Mahomet pour la guerison de leurs
diés. Car quelques-uns après avoir fait
l'Evangile sur le malade, y font lire
coran. La vie des Anacorettes est tres
re. Ils ne mangent jamais qu'une fois
jour, ne vivent que d'herbes & de légumes
& bien loin de boire du vin, ne souffrent
qu'il en entre dans leur monastere.

Le peuple fait abstinence le Mercredi
Vendredi, dans lesquels ils ne mangent
chair ni poisson. Ils ont outre cela plu-
mois de jeusnes, qu'ils observent avec
extrême rigueur.

Notre Auteur dit que ces grandes
nences leur donnent de la présomption
leur font croire que leur Eglise est plus
faite que la Latine. Il ajoute mesme

nes ont esté instituez pour la plupart des
 etiques qui ont voulu répandre plus ai-
 ent le poison de leur erreur sous en ex-
 leur mortifié; mais il n'en apporte aucu-
 preuve.

Il ne seroit pas difficile de les réunir un
 à l'Eglise Latine, s'ils estoient déli-
 ez du joug de la servitude, dont ils se con-
 lent par l'esperance qu'ils fondent sur une
 revelation faite à saint Niersés un de leurs
 patriarches.

L'Auteur avant décrit de la sorte l'estat
 où se trouve aujourd'hui l'Armenie, soit
 pour le temporel ou pour le spirituel, repre-
 sente les qualitez que devoit avoir un Mis-
 sionnaire qui seroit employé à l'instruction
 de ces peuples: un temperament robuste, à
 l'épreuve de toutes les incommoditez des
 saisons, capable de supporter les fatigues des
 voyages & des veilles, la faim & la soif; une
 connoissance suffisante des deux langues du
 pays, des erreurs & des abus qui y re-
 gnent; une intelligence parfaite des Psea-
 mes, des Evangiles, & des Epitres de saint
 Paul, que les Armeniens sçavent par cœur
 & sur quoi ils font chaque jour mille
 questions.

Ces qualitez supposées, l'Auteur entre
 dans le détail de ce que les Missionnaires y
 ont depuis quelques années, & commence
 la mission d'Ispham. Cette ville est la
 capitale de Perse, & une des plus grandes
 de l'Orient. Dans le seul faubourg

Chrétiens. Le P. Chezaut
Missionnaire en Sirie, res-
vailler, & apprit la langue
zele n'auroit pas eu la sati-
firoit sans une lettre de
G R A N D, qui obtint du
sion de cet établissement, a-
té de Marie de Gonzague R-
fournit tous les frais necessi-

Le P. de Rodes premier
te Mission, ayant esté app-
que la justice de Dieu pre-
des Ouvriers Evangelique
lui succeda, & entra bien a-
nes graces du Sophi par
qu'il avoit de la Medecine
ques.

Le P. Mercier fut le tro-
de la residence d'Ispaham,
des missions volantes à l-
d'heureux succès. Les Ca-
mes Dechaussez, & Mess-
pagnie des Missions Etrange-
fait depuis des établissemen-

En 1685. les Jesuites en-

une disenterie le fils de l'Emir. Mais
 ce Pere y souffrit de grandes persecu-
 avec le P. Roche, qui lui avoit esté en-
 pour partager ses travaux.

quelque temps après ces Peres quitterent
 mission pour en faire une autre à Erze-
 M. de Guilleragues Ambassadeur du
 la Porte, leur avoit obtenu permis-
 verbale de s'établir. Le P. Barnabé y
 Alep à pied durant les plus grandes cha-
 , quoi que le voyage soit de 25. jour-
 Il y fut favorablement accueilli en
 d'une Patente que le Grand Seigneur
 oit accordée depuis, & y travailla fort
 ment.

P. Roche employa fidèlement dans
 mission les riches talens que le Ciel lui
 donnez pour la conversion des ames.
 ouva moyen de gagner Eleazar grand
 arche des Armeniens, qui s'estoit de-
 contre les Missionnaires. Il le guerit
 maladie qui lui estoit survenue, & en
 noissance en obtint pour lui & pour ses
 freres la permission de dire la Messe dans
 les Eglises de la nation.

explique lui-mesme dans une lettre in-
 en cet endroit, le fruit que le Ciel ac-
 à ses soins & à ses travaux. Il fut frappé
 peste dans le temps qu'il assistoit ceux
 n estoient attaquez, & consumma sain-
 nt son sacrifice. Le recit de sa mort est
 de son éloge, où entrent quantité d'a-
 is remarquables.

Le P. Villotte fut envoyé d'Isphahan à Erzerom pour succéder aux emplois & aux fatigues du P. Roche; en quoi il fut beaucoup soulagé par le P. Portier, qui n'eut pas si-tôt pris quelque teinture de la langue Armenienne, qu'il s'en servit à l'instruction des enfans, dans l'esprit desquels il tâcha de faire entrer la foi par les yeux aussi-bien que par les oreilles. Il inventa un arbre, dont les feuilles & les fruits portoient la représentation de tous les misteres, & renferma sous d'autres images les erreurs, les abus, & les superstitions des Armeniens.

Ces deux Jesuites souffrirent une cruelle persecution à Erzerom, d'où ils furent enfin chassés. Mais l'Ambassadeur du Roi à la Porte y a obtenu des ordres précis pour leur rétablissement.

Nôtre Auteur décrit ensuite la Mission d'Erivan ville de Perse au quarantième degré de latitude, & au quatre vint-deuxième de longitude, & assise au bout de la plaine, où l'on croit que Noé offrit le premier sacrifice après le deluge.

Le Monastere d'Ichmiadzin où reside le Patriarche, est à trois lieuës d'Erivan. On en peut voir la description dans l'original. Les Jesuites ayant obtenu du Roi de Perse par l'entremise de LOUIS LE GRAND la permission d'établir une residence à cette ville-là, jetterent les yeux sur le P. Longeaux pour en estre Superieur. Il y arriva le 18 Juillet 1684. & le 12. Septembre sui-

Y mourut de poison à l'âge de 78 ans.
 Roux s'y rendit pour régler la police.
 & il se servit avantageusement pour le
 des ames de la faveur du Patriarche
 avoit sçu menager lors qu'il fut atte-
 d'une fièvre lente qui l'enleva au treizième
 onzième Septembre 1686. Le Patriarche
 voulut que contre la coutume, ses ob-
 es fussent aussi magnifiques de celles des
 ques.

Le P. Dupuis nommé avant sa mort pour
 er soulager dans ses travaux, arriva à
 ran le 12. Octobre, & y reçut plusieurs
 rques de l'affection du Patriarche, que
 remedes avoient guéri d'une maladie
 gereuse. Mais il changea bientôt de sen-
 ent, & se declara contre eux par la seule
 ne de la Religion. Dieu retira le P. Du-
 s du monde dans le temps qu'il sembloit
 lus nécessaire à cette Mission. Le Patriar-
 défendit de l'enterrer, & ne consentit
 avec peine qu'il fust porté à un Cimetie-
 éloigné.

Il y avoit long-temps que les Missionnai-
 regardoient Chamaké ville Capitale de
 Province de Kirvan en Perse, comme
 e porte d'autant plus importante pour la
 ligion, que les Negocians qui en parterent
 ntinuellement, porteroient avec eux
 verses provinces les Instructions qu'ils
 ient reçues. Le Comte de Siry Ambassa-
 ur de Pologne en Perse y mena les
 P. Pothier Jesuite François.

rent le 10. Juillet 1686. Le P. Pothier ne fut pas long-temps dans cette ville sans gagner la confiance des Chrétiens. De si beaux commencemens promettoient une suite heureuse, lors que la providence permit qu'il fut assassiné par cinq personnes qui entrèrent dans sa chambre le 27. Septembre 1687. On crut qu'ils avoient esté apoitez par un Mahometan de qui le Gouverneur avoit acheté une maison pour les Missionnaires.

Le P. de la Mase fut retiré d'Isphahan où il estoit nécessaire, & nonobstant son âge soixante & cinq ans, il se rendit à Chamaké avec une caravane durant les rigueurs de l'hiver. Il y travailla avec un zele que rien ne put affoiblir. L'Auteur ne dit rien de plus de la Mission de Chamaké, & finit par celle de Trebizonde.

Chacun sçait que c'est une ville de Cappadoce, sur le bord de la mer Noire, où les Empereurs Grecs se retirerent après que les François se furent rendus maîtres de Constantinople. On y compte vingt-cinq mille habitans, dont le plus grand nombre est Mahometan.

En Mai 1691. les Peres Fillac, Beauvollier, & un autre Jesuite, s'embarquerent à Constantinople, & après huit ou dix jours de navigation arriverent à Trebizonde, où ils furent bien reçus de l'Evêque & de son grand Vicaire, qui avant que d'estre Prêtre estoit Tailleur, & en faisoit encore le métier pour gagner sa vie.

Les trois Jesuites ayant esté rappellez de
Trebizonde pour de bonnes raisons, le P. Por-
qui travailloit à Erzerom, en fut re-
, & envoyé en leur place avec un Frere
sçavoit la Medecine. Ils arriverent à
Trebizonde le 17 Avril 1692. & y appri-
ent que le P. Ricard & le P. Chomel y
s'ient arrivez de Constantinople un jour
paravant. Le Bacha prévenu contre eux
is, les reçut fort mal, & leur fit de gran-
menaces. Le P. Chomel estant parti
ec une caravanne qui alloit à Erzerom,
autres Missionnaires se virent exposez à
persecution des Schismatiques, abandon-
ez de leurs amis, conduits en prison, &
chargez de fers. Ils n'en sortirent que pour
e l'argent, & furent renvoyez à Constanti-
ople.

Monfr. de Castagneres de Chateaufneuf,
Ambassadeur de France à la Porte, y obtint
des ordres pour leur relachement. Mais
quelque precis qu'ils fussent ils furent mal
executez, & ne servirent qu'à irriter le
Bacha. Toute la ville de Trebizonde parut
si envenimée contre eux, qu'on n'y par-
loit de rien moins que de leur faire leur
procès comme à des Imposteurs, qui avoient
surpris les Ministres de la Porte. Bien-tost
après ils appaiserent le Bacha en le guérif-
sant d'un ulcere qu'il avoit aux mains, &
en delivrant son fils d'une longue mala-
die. Alors sa haine se changea en tendresse,
& il leur permit d'exercer leurs fonctions.

Après que l'Auto
Missions, il propo
Missionnaires se pe
les Armeniens, &
la Religion Catholi
reformer les mœ
discours de contro
le dogme sans tou
aquerir l'estime de
biets, & des Prêtr
du peuple, à faire
la campagne, à ou
minaires. Le proj
imprimé à Paris l'a
posé, par le P. Port
sept autres Missio
bre pour retourner à
font arrivez & où
blissement.

*Consideration sur la
l'Analyse ordina
des transcendent*

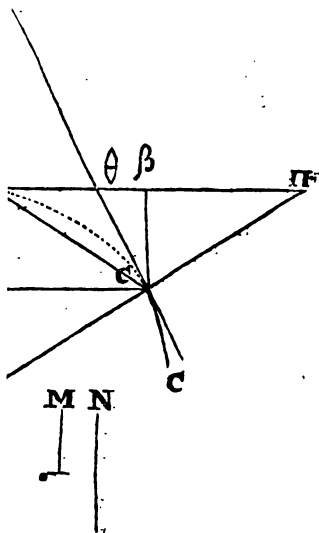
LA solution d'u
quence, propo
noulli, que Mr. l
donné dans les M
Royale des Scienc
la bonté d'y dire
qui sert à ces che
un mot pour an

Etionner. Il faut avouer que l'Analyse
aire est encore assez imparfaite : le
c n'a pas encore le moyen de trouver
ines du cinquième degré, & au delà ;
a pas encore de metode generale pour
cul qui se fait à la façon de Diophante
resoudre les questions en nombres.
il ne se faut point étonner si notre
eau calcul des differences & des som-
-qui envelope la consideration de l'in-
& s'éloigne par consequent de ce que
agination peut atteindre, n'est pas venu
ord à sa perfection. Mais comme il est
icoup plus utile que le calcul des équas-
s du cinquième degré & au delà, ou
le calcul de Diophante, quoi que j'aye
uvé le moyen de les faire encore servir
être ; il est important qu'on s'y appli-
. Messieurs Bernoulli ont esté les pre-
ers qui ont témoigné publiquement avec
res grand succès, combien ils l'avoient
uvé propre pour resoudre des problé-
s Phisico-matematiques, dont la porte
oissoit fermée auparavant Mr. le Mar-
s de l'Hospital y a pris goût aussi, en
nt donné de beaux échantillons ; & en-
Mr. Hugens lui-mesme en a reconnu &
rouvé la consequence. Il faut rendre
te justice à Mr. Newton, (à qui la Geo-
trie, l'Optique, & l'Astronomie ont de
ndes obligations ;) qu'encore en ceci il
eu quelque chose de semblable de son
ef, suivant ce qu'on en a sçu depuis. Il

est vrai qu'il se sert d'autres caracteres: comme la caractéristique même est, ainsi dire, une grande part de l'art d'inter, je crois que les nôtres donnent d'ouverture. Pour ce qui est de ceux qui se servent que de l'Analyse ordinaire, & sent peut-être qu'elle leur suffit, il sera de leur proposer des problèmes semblables au dernier de Mr. Bernouilli.

En voici un plus general, qui le comprend avec une infinité d'autres. Soit donnée la raison, comme M à N , entre deux fonctions quelconques de la ligne AC . Trouver la ligne. J'appelle *fonctions* toutes les portions des lignes droites qu'on en menant des droites indéfinies, qui pondent au point fixe, & aux points de la courbe; comme sont AB ou $A\beta$ abscisse, BC ou βC ordonnée, AC corde, CT ou $C\theta$ tangente, CP ou $C\Pi$ perpendiculaire, BT ou $\beta\theta$ sous-tangente, BP ou $\beta\Pi$ sous-perpendiculaire. AT ou $A\theta$ *resectée* ou retranchée par la tangente; AP ou $\beta\Pi$ retranchée par la perpendiculaire; TP ou $\theta\Pi$ sous retranchées, *sub-resecta à tangente vel perpendiculari*; TP ou $\theta\Pi$ *resecta*. Et une infinité d'autres d'une construction plus composée, qu'on se peut imaginer.

Le problème se peut toujours résoudre & il y a moyen de construire la ligne cherchée, soit par les quadratures ou par les différentielles. Car cette méthode, ou ce



Differentialis, sert non seulement aux
ces, mais encore aux sommes qui
reciproque des differences, à peu
comme le calcul ordinaire ne sert pas
seulement aux puissances, mais encore aux
qui sont le reciproque des puissances
l'analogie va plus loin qu'on ne
Dans l'Analyse ordinaire on peut
tous-

ion
le E
livr
mo
& c
tire
nir
tiq
fibr
fon
gra
nal
des
me
tier
nel
Et
laq
des
des
des
str
cor
ner
co

te de la Matématique generale qui
 e l'infini, c'est ce qui fait qu'on en
 eloin, en appliquant les Matemati-
 la Phisique, parce, que le caractere
 uteur infini entre ordinairement dans
 erations de la nature.

*urs sur l'institution de l'ordre Militaire
 S. Louis, qui a remporté le prix de l'E-
 uence par le Jugement de l'Academie
 Angers. In 4. à Paris, chez Jean Bou-
 t, ruë saint Jaques. 1694.*

Es plus glorieux succès de la dernière
 campagne, la prise de Roses, & celle
 Charleroi, la bataille de Nervinde, &
 de Marseille sont considérées dans ce
 ours comme des exploits de valeur, aus-
 ls outre les autres motifs, les Officiers
 Armées ont esté excitez par le noble
 ir d'estre honorez du Cordon de l'Ordre
 litaire de saint Louis, & d'entrer dans
 Corps qui a l'honneur d'estre composé
 ce que la France a de plus illustre, & d'a-
 ir le Roy à sa teste.

La bonté qu'a eu sa Majesté de récompen-
 ser leurs services par cette éclatante distin-
 ction, & la reconnoissance qu'ils lui en
 témoignent par leur zele, y sont celebrées
 en des termes dont la pureté & l'élégance
 ont remporté le prix par le jugement d'une
 celebre Academie.

*La Connoissance du monde, ou l'art de
élever la Jeunesse pour les divers estats
de la vie. Seconde Lettre, sur le choix &
qualitez d'un Gouverneur. In 12.
Paris, chez Jean Guignard, à l'entrée
Grand' Salle du Palais. 1694.*

LE choix d'un Gouverneur est d'a
plus difficile, que les qualitez
qu'il doit avoir sont plus rares. Il faut qu'
l'esprit élevé & accommodant; qu'il
soit étendu & précis, qu'il l'ait fécond &
servé. Chacune de ces qualitez renferme
une espèce de paradoxe, & a besoin de
réflexion.

L'élevation d'esprit ne s'aquiert pas.
Elle est infuse. Celui qui ne l'a pas appor
tant naissant n'y arrive jamais. Ceux qui
ne s'attachent jamais à la bagatelle, &
qui ont du mépris pour toutes les vaines
études.

Un Gouverneur qui a l'esprit élé
veillé garde un enfant par tant d'endroits,
ne sçauroit manquer de le bien con
duire. Il s'abaisse avec lui, & entre
dans tous ses besoins. Celui-ci flaté par
cette condescendance, sent un éguillon qui
l'empêche de s'étendre pour profiter de ce
qui se présente.

L'étenduë de l'esprit est une suite
de l'élevation. Elle n'est pas infuse, ma
is s'aquiert par le travail. Ceux qui y so

souvent trop diffus dans leurs
s. L'esprit d'un jeune homme
& n'est pas capable de tout. Le
r en doit connoître le terme,
pas accabler.

us le chargez, & plus vous lui fai-
ence. Il faut donc que le Maître
de à la portée de l'Ecolier, &
structions de l'un se proportion-
lens de l'autre.

é de l'esprit contribue à sa fe-
mais elle ne la produit pas neces-

Elle demeure sterile dans un
avant qui n'a pas l'art de se faire
Au contraire il y a des gens qui sça-
& qui s'énoncent avec abondance.
onc pas confondre la fécondité &
non plus que le réservé & le

ndité rend le Gouverneur capable
r ce qu'il a appris, & de le tour-
ieurs façons jusques à ce que son
it compris, & se le soit rendu pro-
Gouverneur doit estre fecond pour
, il doit estre réservé pour n'estre
eux. Cette reserve est de plusieurs
y en a une qui regarde l'esprit. Elle
exciter dans un jeune homme le
prendre par la rareté des choses
propose, sans toutefois l'accabler
titude.

nde espece de reserve regarde le
choses que l'on veut enseigner,
& la

**des enfans, de peur que c
d'objet dans leurs études,
jamais à aucune connoissan**



XXXV.

JOURNAL

DES SÇAVANS,

le 6 Septemb. M. D C. XCIV.

Persecutionis Vandalica in duas par-
tes divisa. Prior complectitur libros
de Victoris Vitenfis Episcopi, & alia
monumenta ad Codices manu-
collata & emendata; cum notis
et observationibus. Posterior commenta-
rium historicum de persecutionis Vanda-
licae, progressu, & fine. Opera & stu-
dium Theodorici Ruinart, Presbyteri
Monachi Benedictini à Congregatione
Mauri. In 8. à Paris, chez Theo-
phile Juguet, rue saint Jaques. 1694.

que le P. Dom Thieri Ruinart nous
 donne ici touchant la Persecution des
 Vandales, peut estre consideré com-
 me la suite des Actes des Martirs qu'il
 nous a déjà publié il y a déjà quelque temps, & dont
 nous avons parlé dans le second Journal de l'année

persecution a duré à peu près autant
 que la domination de cette nation en Occi-
 dent;

dent; c'est-à-dire depuis l'an 406. qu'il y eut une grande irruption en Gaule jusqu'en 534. qu'elle fut chassée d'Afrique.

L'histoire en a esté écrite par Victor selon quelques éditions, estoit Evêque de Vitenfe, & selon d'autres, de Vitenfe. On a trompé ceux qui ont cru qu'il estoit Evêque d'Utique, est qu'ils connoissoient cette ville là, & ne connoissoient pas le pays de Vitenfe. S'ils avoient vu la Notice d'Afrique publiée en 1630. par le P. Sirmond, dans un manuscrit de l'Eglise de Laon, ils auroient reconnu qu'au temps de la persécution des Vandales auquel vivoit l'Auteur de cette histoire, l'Evêque d'Utique se nommoit Victorin, & celui du pays de Vitenfe se nommoit Victor. Et sur ce fondement M. Chiflet qui fit reimprimer cette histoire à Dijon en 1664. rendit à l'Auteur de cette histoire d'Evêque de Vitenfe, que tous les manuscrits lui avoient donné.

L'Auteur assure lui-mesme avoir écrit cette histoire 60 ans après que les Vandales estoient entrez en Afrique. Or ils entrèrent en 427. d'où il s'en suit qu'il vivoit en 487.

Quant au lieu, il n'est pas aussi certain que le temps. Car le P. Chiflet a cru que c'estoit Constantinople, Monsr. Cotelier que c'estoit l'Épire, & le P. Ruinart que c'estoit quelque endroit de l'Afrique, où il étoit relegué. Le sujet comprend divers traitemens faits aux Catholiques

depuis leur entrée en Afrique jus-
qu'à l'ort d'Honoric.

La division de l'ouvrage est différente se-
lon les manuscrits. Dans les uns elle est en
deux, dans les autres en cinq, & dans les
autres en six. Le P. Ruinart ne croit pas
qu'une de ces divisions ait esté faite par
lui, & a suivi celle de l'edition du
P. de la Motte. Pour l'intelligence de cette hi-
stoire, j'ai mis à la teste une table cronologi-
que, dans laquelle chaque événement est rapporté au
siècle & à l'année auquel il est arrivé.

Il y a joint à cette histoire quatre pièces qui
ont un grand rapport. La première est le
rapport de sept Moines qui souffrirent dans
l'île de Majorque sous Honoric. La seconde est une
lettre sur saint Ciprien. La troisième est
une chronique, & la dernière est la
table dont j'ai parlé.

Le P. Ruinart a expliqué les endroits les
plus difficiles de toutes ces pièces, & s'est
attaché à en faire voir l'usage sur les provinces d'Afrique que
les Vandales possédèrent; en quoi il reconnoit s'être
travaillé de la sçavante critique que le
P. de la Motte fit il y a quelques années contre le
P. de la Motte sur ce sujet, & des notes de Mon-
sieur de la Motte sur la Conférence de Cartage.
Ces pièces qui entrent dans la première partie de
ce

volume sont un Commentaire histori-
que composé par le P. Ruinart pour décrire
l'origine, le commencement, le progrès, & la fin de
l'empire des Vandales, & pour sup-
pléer

aux environs de la Palus Mé
appuyée du témoignage de
Sidonius, qui vivoient au t
Barbares ravageoient enco
de l'Empire. L'autre est d
cite, qui les comptent
mains, & les placent à l'
l'Elbe.

Le second chapitre décrit l
firent en 409. en Espagne.
ils s'accorderent avec les E
traiterent avec tant de mode
lon le témoignage d'Orosi
rent plus contens de vivre
vres & libres, que d'estre a
sitions sous les Romains, &
& d'inquietudes.

Le troisiéme rapporte leu
que, où ils furent appelle

Il épousé une seconde qui estoit Vandale
nation, & qui avoit esté autrefois infectée
erreurs d'Arius.

Ce saint Evêque se plaint de ce qu'il avoit
ané un si grand credit aux Ariens dans sa
ison, qu'il avoit souffert qu'ils baptisaf-
t une fille qui lui estoit née de son second
riage, & de ce qu'il entretenoit encore
autres femmes que la sienne.

L'Auteur de sa vie décrit dans le chapitre
at-huitième le déplorable estat où l'Afri-
e fut alors réduite, & dit que toutes les
glises y furent ruinées, à la reserve de
lle de Cartage, de celle de Cirte, & de
lle d'Hippone. La ville d'Hippone fut
eanmoins abandonnée par les habitans, peu
prés la mort de S. Augustin, & brulée par
s Vandales.

Le chapitre suivant contient la persecu-
ion faite par Genferic aux Catholiques, de
quelle la violence tomba principalement
ur trois Evêques, Possidius Auteur de la
ie de S. Augustin, Severien, & Novat. On
oit dans ce chapitre une excellente lettre
u'Honorat Antonin Evêque de Constanti-
ople, écrivit à Arcadius, pour l'exhorter
la constance.

C'estoit un Espagnol, riche & considéré à
a Cour, qui mourut pour la defense de la
Divinité du Fils de Dieu en 437.

Le P. Ruinart rapporte dans le cinquième
apitre la prise de Cartage, & les cruautés
ercées contre les citoyens. Sur quoi il

toliques, qui par un miracle
vrent l'usage de la parole. I
cellin ajoute un événement
merveilleux, quand il dit qu'
me que la nature avoit fait
mença à parler tres distincte
que les Vandales lui eurent co
Tout ceci est compris dans le
le septième chapitre.

Le huitième est un recueil
trouve dans les anciens monu
tage d'Eugene Evêque de Car
dius a fait le Catalogue de ses
font un livre de la foi, une C
les Evêques Ariens des Reque
logies présentées à Honorio
écrite durant son exil aux cit
tage, que Gregoire de Tou
servée. Il fut ordonné ver

les, où son corps repose, & où sa mere est reverée. Gaudiosus, Rosius, Sedinus, Heraclius, Benignus, Priscus, & plusieurs autres imiterent sa foi, & partagerent ses souffrances. Le P. Ruinart examine qui a esté écrit de chacun en particulier, & que leurs actes ont esté mêlez de quantité de circonstances fort douteuses.

Le dixième chapitre est un recit de la persequution que les Catholiques souffrirent sous Gontamond fils de Genzon, & petit fils de Genseric. Après la mort d'Honoric, arriva en la huitième année de son regne, il permit possession de son Royaume au prejudice d'Hilderic fils d'Honoric, en vertu du testament de Genseric qui avoit ordonné que le plus ancien de sa race seroit toujours preferé en la succession à la Couronne.

Procope dit, que Gontamond regna douze ans, & qu'il redoubla la persequution. Victor de Tunes écrit au contraire qu'il appaisa la persequution, & rappella les exiliez. Pour concilier ces deux Auteurs, on peut distinguer les temps comme ils sont distinguez dans l'appendice de la Cronique de Prosper publiée par Canisius, & dire que Gontamond continua la persequution jusqu'à la dixième année de son regne, en laquelle il permit aux Ecclesiastiques exiliez de revenir en leur pays, & d'y faire leurs fonctions. insi il sera vrai qu'il aura continué la persequution en un temps, & qu'il l'aura finie en un autre.

Au reste je ne puis omettre une remarque
 considerable que fait le P. Ruinart en cet
 endroit, & qui consiste en ce que Galefius
 a mis en l'année 490. sous les Vandales
 Martirs qui avoient souffert long-temps
 paravant sous les Empereurs Romains.

La persecution excitée par Trasamond
 le sujet de l'onzième chapitre. Il succéda
 en 469. à Gontamond son frere, & , si on
 croit Procope, usa d'adresse plustost que de
 force pour porter les Catoliques à renouer
 à leur foi. Il est vrai pourtant qu'il usa
 de grandes rigueurs, & qu'il défendit
 de donner des Evêques. La contravention à
 cette défense alluma sa colere, dont les effets
 tomberent principalement sur les Evêques.
 L'Auteur de la vie de S. Fulgence dit que
 plus de soixante furent chargez de fers, &
 menez en captivité. Victor de Tunes en met
 jusqu'à six vingt. Victor Primat de la Biz-
 cene, & S. Fulgence Evêque de Ruspe, fu-
 rent les deux plus considerables.

Ce Commentaire historique finit par la
 paix renduë à l'Eglise d'Afrique par Hilde-
 ric, & affermie par la prise de Gelimer son
 successeur.

*Extrait d'une lettre de Monsr. Graverol à
 Nismes, le 8 Juin 1694.*

JE vous envoie, Monsieur, la seconde
 édition du Sorberiana. Les heritiers de
 Monsieur Gaufridi, Conseiller au Parle-
 ment

ment &
 Prover-
 cés.

Mo
 Parle-

quatre

mille

en t
 pièce

vichia
 man

Us

Mr.

imp

stou

qu'

Ma

Pt

Il

9

mer

de Provence promettent l'histoire de
Provence qu'il avoit achevée avant son de-

Monfr. Thomassin Conseiller au mesme
lement, fera bien-tost imprimer trois ou
quatre pièces curieuses qu'il a trouvées par
les manuscrits de Mr. de Peiresc. Il publie
ensuite en deux tomes plusieurs autres
pièces du mesme caractere, & peu à peu en-
richira la Republique des lettres des autres
manuscrits qu'il a de ce grand homme.

Un Gentilhomme de Normandie nommé
Mr. de la Raye, réfugié en Hollande, y fait
imprimer en deux volumes in folio une hi-
stoire d'Angloitre depuis Henri VII. jus-
qu'aux dernieres revolutions. Monfr. l'Abbé
Marsoulier en tirera un grand secours pour
l'histoire de ce Roy, à laquelle il travaille.
Il paroît ici depuis deux mois une seconde
edition de son Cardinal Ximenés en deux
tomes, & en plus gros caractere que la pre-
miere.

Mr. l'Enfant Ministre, aussi réfugié en
Hollande, a fait une traduction Françoisse
du livre Latin qu'un Professeur de Leyde
nommé Mr. Spanheim, & frere de Mr. Span-
heim Auteur du beau traité de *prestantia &
usu numismatum*, a composé au sujet de la
Papisse Jeanne, contre le sentiment de
Mr. Blondel.

Mr. Frederic Huib. Ecossois fort sçavant
dans la langue Greque, qui fut Professeur de
Retorique au College de Nismes, & ensuite

ble. Mais les ne-
Royaume en 1685. à raison
gion, cachèrent dans la voute d'une ca-
tous ses écrits, & une partie de ses livres
Ce petit tresor a esté decouvert depuis
semaines. Mais par malheur les comm-
taires dont je vous parle, & dont j'avois
une partie avec une extrême satisfacti-
ont esté tellement effacez par l'humidite
la cave, qu'à peine en reste-t-il douze feu-
les qui se puissent lire.

Mr. Bournier ancien Lieutenant Ge-
de Montpellier, me dit ces jours passez
alloit donner une troisieme edition
Commentaires sur les Ordonnances
nant l'administration de la Justice &
feroit des augmentations considerable

Un Medecin nommé Surian, a gra-
mangeaison de faire voir que le P.
Religieux Minime, a omis quantit
ses dans son livre des plantes de l'A
& il a déjà fait courir une feuille v
ce sujet. Il est à craindre qu'ils ne
lent, à moins que Mr. Begon leur
mun, & qui les fit tous deux aller
que par ordre du Roy, pour y c
que la nature y produit de plus c
s-mêle de les accorder.

*Sageſſe du monde, ou l'art de bien
 ſe conduire dans la Jeuneſſe pour les divers eſtats de
 Troiſième lettre, de l'art de con-
 ſerver les eſprits. In 12. à Paris, chez
 Guignard, au Palais. 1694.*

pour former l'eſprit d'un jeune homme,
 faut le connoitre. Avant que de con-
 noître celui des autres, il faut tâcher de
 connoître le ſien. Il ne ſe connoit que par
 ſes actions, & par ſes effets, qui ſont ſes
 eſſais. Chacun commence à connoître
 ſon eſprit, & acquiert l'art de juger ſaine-
 ment de celui des autres, en examinant ri-
 gueuſement, & ſans ſe flater, combien
 on eſt ou proche ou loin de la corruption des
 ſens dont les vapeurs l'obſcurciſſent.
 Mais il ne parviendra à cette connoiſſan-
 ce qu'il ne ſe ſoit mis au deſſus de ſes pré-
 ſentiments.

Comme la penſée ne ſe découvre que par
 la parole, c'eſt par ce que les hommes diſent
 que nous pouvons juger de la trempe de leur
 eſprit. Plus les choſes dont ils parlent ſont
 petites & négligées de la bagatelle, & plus nous devons
 nous ſuſſer de leur force; plus leur conver-
 ſation ſ'attache à des choſes vaines, plus
 nous reconnoiſſons leur foibleſſe.

Il y a trois ſortes d'eſprits par rapport aux
 eſſais. Les premiers ne conçoivent
 rien avec peine, & touſjours confuſément.
 Le ſecond ne fait que languir avec eux, & les

preceptes les gâtent au lieu de les perfectionner.

Les secons ont plus de vigueur, mais ils n'en ont pas assez pour se déterminer sans le secours des preceptes. L'alliance de ces esprits mediocres avec les preceptes a été agreablement comparée à la liaison qu'il y a entre le lierre & la muraille qui le soutient.

Les troisièmes ont une élévation naturelle qui les rend toujours maitres des matieres. Ils sont modestes ; & plus on leur suppose de connoissances, plus ils en supposent dans les autres qu'ils confessent leur manquer.

Ces grands esprits sont distinguez en trois ordres. Le premier renferme ceux qui en partagent une sublimité de pensées vastes & dignes du fonds qui les produit. Ce qu'ils disent & ce qu'ils écrivent n'a aucune proportion avec ce qui se dit, & ce qui s'écrit ordinairement.

Le second ordre comprend ceux qui se distinguent par une juste précision dans les idées & dans les personnes, & par une force de jugement qui voit sans succession tout le sujet qui se presente à eux. Le troisième ordre comprend ceux qui ont une universalité d'étendue, qui par une justesse de penetration met chaque chose en sa place.

Un Gouverneur qui veut appliquer l'art de connoitre les esprits à l'éducation de la jeunesse, doit se convaincre que les

rayons de lumiere font foibles dans ce-
 'il veut instruire ; & c'est ici où il faut
 use de condescendance, & qu'il ait beau-
 de menagemens pour ôter le nuage qui
 recit l'esprit.

*Connoissance de soi-mesme. Traité pre-
 er, des secours que le bon usage de la so-
 litude & de ses principaux exercices, donne
 x Solitaires pour l'étude de soi-mesme.
 r le P. Dom François Lamy, Religieux
 medecin de la Congregation de S. Maur.
 12. à Paris, chez André Pralard, rue
 Jaques. 1694.*

Es reflexions qui composent cet ou-
 vrage tendent à exciter l'homme à l'é-
 de soi-même, & à la lui faciliter. Il
 ivisé en deux traitez, dont le premier
 couvre la necessité & l'importance, &
 moyens que la solitude donne pour y
 ir. L'usage des principaux exercices de
 solitaire, y est expliqué, avec leur é-
 & leurs bornes, & la fin que chacun
 oit proposer pour en tirer quelque
 rapport que l'étude a avec cette vie, est
 é sur la fin qu'elle se propose, qui est
 connoitre Dieu, & de se connoitre soi-
 me.

ur regler le choix & l'etendûe de l'étude
 olitaires, l'Auteur suppose qu'il ne s'a-
 que des Solitaires Chrétiens, qui pour

nt dans la
ne raison, que
lecture des saints Pères
tes, où la Tradition d

dition a deux parties, les
cœurs, il se persuade que
unanté de Solitaires il doit
uver des personnes d'une ex-
mmune, qui puissent donner
ens une juste idée des dogmes.
capables de les puiser dans les
de rapporter chaque chose à sa
chaque preuve à son article, à
nsi l'erreur, l'illusion, ou au moins
u temps.

idée des dogmes pourroit s'appel-
sennée, une Philosophie ex-
temp

les Soli-
critique, qu
son r frequentes, a
ue lles.

Un Solitaire n'aquere
de sa fiance de la Religion
un bon usage de son
un esprit de justesse
le faux, & en-
que à son secours
ten pas un an
questions friv
nombre de r
dire l'art d

re d'ailleurs. Elle veut qu'elle puisse
ne croit pas mesme à propos que des
lises lisent tous les traitez polemiques
es, où il y a des corrections vehé-
, & des reproches sensibles. Sa rai-
que les Solitaires au lieu de sortir de
ture avec le desir de se mortifier &
ilier, seroient en danger d'en for-
des sentimens d'indignation ou de
ontre l'Auteur dont ils auroient la
tion.

mesme raison il n'approuve pas que
ires s'appliquent aux ouvrages de
qui sont des teâtres où les batailles
entes, & les escarmouches conti-

taire n'aquerera jamais

d'autre que celle qu'ils puilero
re de l'Ecriture & des Peres.

Enfin il ne trouve rien dans l
leur soit plus propre que ce q
connoitre l'homme non seules
estre moral, mais aussi selon s
rel. Car enfin les Solitaires n
jamais bien l'un sans l'autre; &
connoissent distinctement qu'
posez de deux substances, q
union & leur dépendance.

Après avoir établi de la fo
qui lui paroissent conformes à
litaires, il parle de la fin de ces
est la connoissance de Dieu, &
l'amour de Dieu & la haine
De là il passe aux manieres de
l'étude, & en trouve trois,
cielle, une solide, & une pro
qui choisissent la premiere ne
de leur imagination, & ne for
les matieres. Ceux qui choisi
de, s'éclairent d'une lumiere
quille; & ceux qui choisissent
parviennent à une connoissance
sentent encore plus le bien qu
noissent. Il veut que les Soli

ette dernière maniere d'étude, pour
r le ridicule des passions, pour mé-
grandeurs du monde, & pour con-
l'horreur du vice.

e après cela du travail des mains,
e combien il leur est avantageux
conduire à la fin de leur estat, pour
eurs crimes s'ils en ont commis,
r servir d'épreuve s'ils sont inno-
pour éviter l'oisiveté. Il les avertit
sion où plusieurs tombent, en mé-
es aulteritez sous pretexte qu'elles
cent que sur le corps, & leur fait
bien que le corps en soit abbatu,
moins l'esprit qui les sent, qui en
, & qui les offre à Dieu pour satis-
justice.

arant ensuite l'étude avec le travail
s, il prouve l'avantage qu'elle a au-
ans la vie solitaire, les defauts &
nveniens qu'elle n'a pas, & les
qu'elle fournit pour arriver plus su-
à la perfection de cette vie-là. Il
l'étude abat plus le corps que le tra-
mains; qu'elle humilie plus l'esprit,
mieux les passions, détourne plus
ment les tentations, & bannit l'oi-

defauts & les inconveniens auxquels
est moins sujette que le travail des
Et qu'elle dissipe & appesantit moins
& enfin les fins principales de la
vie, auxquelles elle tend plus droit,
sont



XXXVI.
 U R N A L
 S Ç A V A N S ,

y, 13 Septemb. M. DC. XCIV.

*noissance de soi-mesme. Traité se-
 ntroduction à la Connoissance de soi-
 sièl'on examine l'homme selon son
 turel. Par le P. Dom François La-
 eligieux Benedictin de la Congrega-
 aint Maur. In 12. à Paris, chez
 ralard, 1694.*

second traité a deux parties, dont
 première contient douze refle-
 ns sur le corps humain & sur ses
 La première reflexion que
 ait lors qu'il considere son corps,
 st une portion de la matiere eten-
 capable de grandeur, de petites-
 vision. Les premières fonctions
 tent aux yeux sont la veille; le
 boire, manger, marcher, re-
 urer, parler, digerer, se nou-
 our, sentir. En tout cela il ne
 qui passe les forces du corps, &
 bit facile par le mouvement & par
 ses parties diversement figurées
 s.

Les

Les trois reflexions suivantes sur le principe du sentiment, & se font de cette sorte : Lorsque je tourne vers un objet, outre l'action des rayons la retine est ébranlée, j'apperçois & j'en ai l'idée : j'en sens du plaisir ou de la douleur. Quelle est la cause de ce plaisir ou de cette douleur ? Est-ce l'objet qui agit sur mes organes ? Cet objet me peut produire le plaisir ou la douleur qu'il n'a point de lui-même. Un objet qui est corporel, ne peut agir sur mes organes que par son étendue, par son mouvement, par son repos, par sa couleur, par sa grandeur ou de quelle figure. Comment un corps peut-il produire le plaisir ou la douleur ? Il est clair que quelque grand que soit un objet, quelque figure qu'il ait, il n'est point plus propre à causer de la douleur que de produire du plaisir. Tout ce qu'il peut faire, c'est ébranler mes organes : Mais je dois distinguer l'ébranlement, du sentiment ou de la perception qui y est attachée.

Que si cet objet ne peut produire la perception & le sentiment, il faut nécessairement que mon corps ne sentir s'il donne du moins occasion à mes organes de les produire. Mon corps ne sentira point que l'objet ne peut agir que par sa grandeur, par sa figure, par son mouvement ou par son repos. C'est donc mon ame qui est la seule cause de mes perceptions & de mes sentiments, & qui produit mon plaisir ou de la douleur. Si on me marche sur un objet dur, j'en sens de la douleur ; & je m'en

pied qui la sent ni qui s'en plaint :
 qui reflexis & qui raisonne : C'est
 . Ceux à qui on a coupé le pied
 ng temps après les mesmes dou-
 ls sentoient au pied. Ce n'estoit
 le pied qui les sentoit avant que
 é coupé : C'estoit l'ame. C'est elle
 ne entre la douleur & le plaisir, &
 cerne avec justesse, parce qu'elle
 le sentiment. Par là je demeure
 qu'elle est distinguée du corps,
 est toute differente, & qu'elle n'est
 elle ni divisible.

quatrième reflexion fait encore re-
 clairement que l'homme est com-
 ux substances tres differentes, du
 d'un estre qui n'a rien de corpo-
 bruit du canon, & à la vuë du car-
 on corps fait effort pour les eviter.
 te, & je le contrains de prendre
 nance plus assurée. D'où vient ce
 Il faut estre deux pour combattre.
 s a tout ce qu'il faut pour foir les
 perilleuses. Qui est ce qui l'y re-
 qui l'oblige à se laisser tailler en
 tôt que de reculer ? C'est quel-
 qui se pique d'honneur & de gloi-
 est ni mon cœur ni mon cerveau :
 re qui n'a rien de materiel ni de

inuant à m'examiner, j'éprouve
 quelque chose qui choisit & qui se
 Ce n'est pas le corps. Il n'est
 rien

ne peut estre le princip
ment spirituelles ; je
verité, à l'infini. Je
choses, & le rapport c
rapports des choses.

idées pour voir si elles
jugemens pour voir s'
inclinations pour voi

Le corps ne reflechit p
vapeur d'esprits anim
chairs est incapable de

La suite de ces refle
blement tout homme
vouer qu'il est plus a
qu'il n'est assuré d'av
invalides ont esté un
avoient encore les br

...ut démont
...era une nou
...fiste dans sa
...Auteur tâche
...reflexions. L
...clairement rer
... Plus on com
... que l'on a du c
... duë, plus on vo
... le l'autre. Si l'
... d'étenduë, il n'
... n'est pas moins aif
... té de l'ame. Car
... n'y a en lui qu'
... en avoit plus d
... homme.
... a liberté n'est qu'u
... percevoir. Un est
... vant doit pouvoi
... es perceptions. L'
... ité, l'immortalité
... ce. Si l'ame est im
... elle ne dépend pas
... nt avec lui. Elle
... toutes les forces de
... pncipe de la nature c'
... ces ne tendent qu'à
... rifier : Mais elles ne
... un estre qui n'a
... eu qui la peut anean
... ver, ne le veut pas,
... à son immutabilité
... à sa justice.

le peuvent estre. Ils ne peuvent estre par le rapport de leurs substances; par la substance étendue & la substance qui n'ont nul rapport. Ils ne le peuvent estre par le rapport des mesmes manieres d'estre qu'ils n'en ont nulle semblable. Ils ne peuvent donc estre unis que par leurs différentes manieres d'estre, qui ont une telle liaison que les unes accompagnent ou suivent nécessairement les autres, que les perceptions de l'esprit excitent les mouvemens du corps & que les ébranlemens du corps font naître les pensées de l'esprit.

La plupart des Philosophes ont cru que ne falloit point chercher d'autre cause de cette union, que l'affinité qui est entre l'esprit & le corps. Ils se les sont représentés comme des estres incomplets qui ont besoin de l'un pour l'autre. Mais l'Auteur de ce livre de tous ces préjugés, se trouvant à chercher une autre cause de cette union & après avoir eu inutilement recouru à toutes les estres créés, il remonte jusqu'à leur créateur.

Tous les estres créés sont ou des corps ou des esprits. Or comme l'union de l'esprit au corps est un ouvrage d'intelligence, il est clair que les corps qui n'en ont point n'en peuvent estre la cause. Les esprits qui ne manquent pas d'intelligence n'ont pas assez de pouvoir pour approcher de substances si éloignées, pour les unir de si proches des manieres d'estre de

es, & pour faire que certains ébran-
s du corps soient necessairement ac-
gnez de certaines pensées de l'esprit,
certaines pensées de l'esprit soient ne-
ement accompagnées de certains e-
mens du corps. Nul ne peut surmon-
pposition de ces deux natures que
ur mesme de la nature. Il faut une sa-
nfinie pour inventer les loix de cette
, & une puissance infinie pour l'exe-

si l'on dit à notre Auteur, que ce n'est
ir en Philosophe que de recourir à
quand il s'agit d'expliquer les effets de
re, il répond que c'est une necessité
d'y recourir dans l'explication d'un
ui ne dépend que de sa sagesse & de sa
nce.

atinuant ses reflexions, il examine par
s modalitez l'esprit & le corps sont
alierement unis. A consulter son expé-
, il lui paroît que l'esprit est, & n'est
à tout le corps; & que le corps est, &
as uni à tout l'esprit.

esprit est uni à tout le corps, parce que
s n'a nulle partie qui par ses mouve-
ne puisse exciter certaines pensées
esprit. L'esprit n'est pas uni à tout le
parce que le corps a tres peu de mou-

s qui soient soumis à la volonté de
. Les uns son tout à fait indépendans,
la toux, le hoquet, l'éternument,
ement du cœur & des arteres. Les

uns en dépendent en quelque sorte , la respiration , le sommeil , & la ve les autres en dépendent absolument me le mouvement de la teste , de la des mains & des pieds. Il est donc l'esprit est & n'est pas uni à tout le co n'est pas pourtant une contradiction que le terme d'union n'est pas pris au sens dans les deux parties de la prop Il est pris passivement dans l'une, & ment dans l'autre. L'esprit est uni ment à tout le corps , parce que le point de partie du mouvement de l'esprit ne puisse recevoir quelque sion. L'esprit n'est pas uni activement le corps , parce que le corps a plusieurs sur lesquelles l'esprit ne peut agir

On peut dire de la mesme manie le corps est uni & n'est pas uni à tout Le corps est uni activement à tout puis que l'esprit estant indivisible , ne le peut toucher qu'il ne le touche entier. Mais le corps n'est pas uni ment à tout l'esprit , puis que l'esprit plusieurs pensées dont le corps ne reçoit l'impression. Ainsi l'esprit est uni passivement à tout le corps , & le corps n'est pas activement à tout l'esprit ; & au contraire le corps est uni activement à tout l'esprit n'est pas uni activement à tout le corps.

De là il paroît que le corps agit sur l'esprit que l'esprit n'agit sur le co

ps agit de lui-mefme fur tout l'e-
 ue l'esprit n'agit que par une partie
 fme fur une partie du corps.

voir maintenant fi l'esprit est uni
 t à toutes les parties du corps, ou
 quelqu'une dans laquelle il refide
 niere finguliere. Il faut voir de
 corps est uni à l'esprit par toutes ses
 s, où s'il y en a quelques unes qui
 ette union plus étroite.

au premier, à parler exactement,
 ne font nulle part. Il ne convient
 rps d'estre dans le lieu. La question
 uniquement de fçavoir fi l'ame
 fonctions dans toutes les parties
 fi elle sent la douleur dans le pied.
 exerce immediatement que dans
 , où elle refide comme dans son
 est la source des nerfs répandus de-
 qu'aux extrêmitéz des organes.

au fecond, il est certain que des
 es de pensées dont l'esprit est capa-
 nes ont infiniment plus de part que
 à son union avec le corps. Il a des
 ns pures & diftinctes, comme la
 nce de la verité, des joyes intelle-
 ont il ne lui revient nul penchant
 rps, & dont il ne revient au corps
 reffion. Il a des pensées obscures,
 & fenfuelles, dépendemment des
 imagination, qui le lient au corps
 ere fi aveugle & fi ftupide, qu'el-
 ent en quelque façon. C'a esté

avec une extrême sagesse que l'Auteur a particulièrement établi les perceptions confuses l'union de l'esprit au corps, & qu'il a ordonné qu'il arrive à celui-ci quelque mouvement de lui nuire, l'esprit en fuit avec douleur, & intéressé par là à la conservation de son corps.

Quand Dieu nous avertit par ses perceptions confuses de ce qui se passe dans le monde, il ne s'ensuit nullement qu'il ait voulu de nous exposer à l'illusion des sens, & nous jeter dans l'erreur. Il nous a donné un entendement supérieur aux sens pour régler leurs impressions. Sa principale fonction est de chercher la vérité, dont le caractère est l'évidence. Afin d'éviter l'erreur des sens, & pour saisir plus sûrement la vérité, tout ce que l'entendement a à faire, c'est de ne se laisser aller à rien, mais à quoi que ce soit, & de ne rien croire jamais, qu'il n'y soit déterminé par une preuve incontestable. Si les sens nous rapportent que les qualités sensibles sont dans les objets, l'entendement à les redresser par des idées claires & distinctes, qui le convaincra que ces qualités ne sont pas des substances, mais seulement des manières d'être de la substance étendue, mais de l'esprit qui pense.

L'Auteur pour connoître l'union de l'esprit & du corps

qui est entre le pilote & le vaisseau, & qui est entre un esprit créé uni à un objet que cet esprit agisse sur l'esprit au lieu d'être uni, comme l'on croit que des esprits qui ont paru en forme humaine agir sur les corps qu'ils avoient pris, soit que les corps agissent sur l'esprit, comme l'on croit que le feu agit sur le corps des danses. On voit fort clairement, combien ces liaisons sont différentes de celle du corps & de l'esprit. Il passe ensuite aux propriétés de cette dernière, qui sont les liaisons des idées avec les traces du cerveau; ces liaisons entre elles, & les actions mixtes comme les sensations & les passions.

On voit la liaison des idées avec les traces du cerveau touchée en plusieurs endroits de l'ouvrage. Lors qu'il arrive quelque changement au corps, le cerveau en reçoit au même temps le contrecoup par l'entremise des nerfs: ce contrecoup y laisse une trace, & le Dieu a attaché une perception ou une idée à cette trace.

On voit aussi la liaison des traces entre elles. Elle emporte celles des idées aussi entre elles. On trouve qu'elle n'a rien que d'aisé à comprendre. Il n'arrive gueres qu'une trace se lie dans le cerveau, qu'il ne s'en lie au même temps d'autres qui sont nécessaires & accessoires. Par exemple, si c'est d'un vainqueur qui a triomphé de ses ennemis, elle est accompagnée des traces de sa gloire, & de toute la magnificence qui

doit dire autant des idées qui le
& ainsi l'idée d'une circonstan
rappeller toutes les autres.

Pour ce qui est des passions
hommes les sentent tres vives
connoissent fort peu, & la plu
ce que l'esprit & le corps cont
former.

Nôtre sçavant Auteur expli
rement comment cela se fait.
que la trace d'un objet qui a
s'imprime dans le cerveau, si e
grans rapports avec la constru
& qu'il soit propre ou à le conse
détruire, les esprits sont déter
pandre aux parties exterieures
dre au corps la posture nécessai
ter ou pour lui resister; & cel
me dans les bestes. Ce n'est là
des passions.

citant des passions contraires.

L'esprit capable de s'élever à
sance des plus sublimes veritez,
sement assujetti lors qu'il est re
ler aux besoins du corps, & qu
impressions douloureuses qui l
tentation, & qui le jettent dans
dans l'erreur.

Les avantages de l'union de
corps sont les societez que les
ment entre eux par le moyen
les sciences & les arts qu'ils cul
occasions qu'ils trouvent dans
mens de satisfaire par leur pa
stice de Dieu, & de meriter
qu'il leur a promise.

Voila l'abregé de ce que
à dire de l'estre phisique d

Hb 4

trace que cet ob
au, fait naître la
re une emotion de
amour ou l'aver
Ces choses qui
nos passions
se passent dans
maniere purement

traitera de son estre moral dans un vol
à part.

*Discours sur la Comedie, où l'on voit la
ponse au Theologien qui la defend, &
l'histoire du Teâtre, & les sentimen
Docteurs, de l'Eglise depuis le premie
cle jusqu'à present. In 12. à Paris,
Louis Guerin, & Jean Boudot. 1694*

Ces deux discours ont esté pronon
dans un Seminaire devant des per
nes prévenues contre la Comedie, & u
gnées de ce qu'un Religieux & un Prêtr
avoit entrepris la defenſe. Le premie
une refutation de la lettre qui contient
défense.

Le second fait l'histoire des divertiffem
du teâtre, & represente les sentimen
Docteurs sur cette matiere.

Il est divisé en trois parties, dont la
miere comprend le regne de l'idolatrie
qu'à son extinction sous Justinien : la
conde décrit l'estat du teâtre depuis l'e
ction de l'idolatrie jusqu'à la naiffanc
Scolastiques, & la troitième depuis les
lastiques jusqu'à nous.

L'idée que l'auteur donne de la Cor
des premiers siecles de l'Empire, est q
fut plus ou moins frequente, plus ou
honneste selon l'inclination des Empe
A quoi il ajoute deux observations. La
est que tous les spectacles des Romai
furent pas instituez en l'honneur de

x, & qu'il y en eut qui ne le furent que
le divertissement du peuple, comme
voit clairement dans le quatorzième li-
es Annales de Tacite.

autre observation est, que toutes les
edies ne furent pas alors aussi infames
quelques-uns se le persuadent, & qu'il
ut de plus honnestes que celles d'apre-

Après cela notre auteur rapporte ce
es plus sages des payens, comme Sene-
Pline, Tacite, & Plutarque ont jugé
rs Comedies, de quelque nature qu'el-
issent, & ensuite il cite les premiers Pe-
i les ont condamnées, & explique leurs
is.

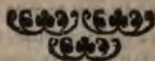
rapporte à la seconde Epoque les défen-
tes tant par l'Eglise d'Orient, que par
d'Occident d'assister à la Comedie, &
et pas les commentaires de Balsamon
Zonare sur les decisions faites par les
iles à cet égard.

tant il est venu aux temps des Scolaсти-
il remarque qu'ils permettent selon des
ositions metaphisiques des actions qu'ils
nnent dans la Pratique, & que c'est
qu'ils se sont expliquez au sujet des spe-
s du théâtre & des autres divertissemens.
orté ensuite les canons des Conciles,
ats des Evêques, les arrests des Magi-
i les ont condannez en France. Dans
tre qui est à la fin de ce petit volume,
et quelques difficultez qui lui avoient
posées sur ses deux discours.

Livres nouvellement imprimez.

Elemens de Botanique, ou Methode connoitre les Plantes. Par M. Pitton Tnefort, de l'Academie Royale des Sciences. In 8. trois volumes. à Paris, chez Anisson, ruë saint Jaques. 1694.

Eclaircissement de l'ancien droit de l'Eglise de Paris sur Pontoise Vexin François, contre les prétensions des cheuëques de Rouen, & les fausses idées Areopagites. Avec la refutation d'un intitulé: Cathedra Rotomagensis in Diœcesanam Pontesiam. Par M. D. Prêtre, Conseiller, Aumonier & Procureur Ordinaire du Roi, Doyen de l'Eglise de Senlis, &c. In 8. à Paris, chez M. Vallery, sur le quai des Augustins. 1695.



JOURNAL DES SÇAVANS

Du Lundy 15 Novemb. M. DC. XCIV.

*Histoire de Henri III. Par Mr. de Varillas
In 4. à Paris, chez Claude Barbin, sur le
second Perron de la Sainte Chapelle. 1694*

J Amais la France ne fut aussi proche de
sa ruine que sous le regne de Henri III
& jamais Prince ne fit autant de fautes
que lui, & ne se mit en aussi grand danger de
succomber sous l'artifice de ses ennemis.
L'histoire de ces troubles n'est pas moins
utile que celle d'un Etat plus tranquille,
Mr. de Varillas n'a rien oublié pour la rendre
agréable.

Il décrit dans le premier livre l'impatience
de Henri III. eut de retourner en France
aussi-tôt qu'il eut appris la mort de Char-
les IX. son frere; les aventures de son
voyage, & la situation où il trouva le Roy-
aume.

Dans le second il rapporte deux negoci-
ations de grande importance. L'une fut celle
du Prince de Condé & du Prince Casimir
pour lever en Allemagne des troupes contre
les Catholiques de France. L'autre fut

pareil sujet. Ce Prince de Tra-
bloit avoir mis un obstacle à
élection par l'écrit qu'il avoit
Imperiaux, & par lequel il lui
mis qu'il ne brigueroit point
de Pologne, & ne l'accepteroit
lui estoit offerte par brigues.

Cependant il se laissa bien
suader par les Turcs que cet é-
tre les bonnes mœurs, & qu'il
blâmé d'y avoir contrevenu,
d'Autriche d'en avoir exigé
Quant à Despeffes il représenta
aux Polonois qu'il falloit
frappé les Espagnols d'aveug-
qu'ils osoient se servir d'un
noit atteinte à l'indépendance.

ne le prist par force avant que les autres eussent armé pour le secourir, & les Turcs eussent envoyé une flote sur les costes de Portugal; & parce qu'il n'y avoit pas assez de temps pour conclure une paix avec le Grand Seigneur, il lui fit proposer une treve de cinq ans, & fit distribuer une somme d'argent au Grand Visir, que sa proposition fut acceptée. L'Ambassadeur de France en representa les suites au Grand Seigneur qui lui avoua qu'il avoit esté sur-

Le second fait est que l'Ambassadeur de France estant mort à Constantinople, les Turcs qui ne negligent jamais leurs affaires, obtinrent qu'il seroit enterré avec les mêmes honneurs que les Ambassadeurs de France. Monfr. de Germigni s'en plaignit en si forts termes, que le Grand Seigneur confessa sa faute, & offrit de la réparation en donnant une déclaration qui regle les obsèques de tous les Ministres des Rois Chrétiens à la Porte, & maintient la France en possession des honneurs qu'elle avoit toujours joui à l'exclusion des autres.

Il y a rien de si merveilleux dans le quatrième livre que les aventures de l'éducation & de la fortune de Jean d'Autriche fils de Charles Quint. Les plus excellents Maîtres furent employez à l'instruire, & réussirent si bien, qu'aucun Espagnol n'alloit pour les avantages du corps ni

On trouve dans le neuvième communication prononcée contre de Navarre qui eut le courage de aller dans Rome une réponse satirique bulle, dont Sixte Quint fut irrité, qu'il refusa au Duc de secours qu'il lui demandoit, & par lequel il fut lui fit perdre l'occasion d'usurper le trône.

La Reine de Navarre prit cette bulle pour se separer du Roy son époux, pour se saisir de l'Agénois qui lui fut donné par contract de mariage. Elle se retira au Château de Carlat en Auvergne où elle demeura jusqu'à la fin des guerres civiles, & où elle composa ses Mémoires dont il ne reste que la première partie.

La bataille de Coutras, la journée de Jarnac, la fuite de Henri III. la convocation des États à Blois, la proposition de l'Union, le Concile de Trente pour la discipline, la courageuse résistance de Despeisses Avocat Général, & son discours pour la défense de l'Eglise Gallicane, & d'autres choses remarquables particularitez sont répandues dans tout le dixième livre.

L'onzième représente le Duc de Guise le Cardinal son frere massacré aux États, & le Roy assassiné par un Religieux avec les circonstances les plus singulieres & ces tragiques evenemens.

Le dernier est un abrégé de

pour former un portrait qui fait voir
 personne de Henri Troisième toutes
 vertus & tous les vices des Rois de la
 race de Valois.

*Le Monde, ou Carte Generale de la
 Terre, divisée en deux Hemispheres sui-
 vant la projection la plus commune, où
 les points principaux sont placez sur
 les observations de Mrs. de l'Academie
 Royale des Sciences. Par Nicolas de Fer
 Geographe de Monseigneur le Dauphin. à
 Paris, chez l'Auteur, sur le Quai de l'Hor-
 loge, à la Sphere Royale. 1694.*

Monfr. de Fer se persuade que si cette
 nouvelle Mappede-monde n'est pas par-
 tement juste, au moins elle approche plus
 de la verité que toutes celles qui ont paru
 d'ici. Pour la rendre la plus exacte qu'il
 est possible, il a placé les principaux
 points comme Monfr. de la Hire Professeur
 en Matematiques les a donnez dans
 ses Tables Astronomiques. Il a mis après
 le premier Meridien plus proche de Paris
 qu'il n'avoit encore esté mis dans aucune

Carte. Car ayant reconnu par les observa-
 tions de l'Academie Royale, que la diffé-
 rence de longitude entre Paris & le Cap Vert
 n'est seulement de 19 degrez 30 minutes,
 & que les meilleurs cartes marines ne mettant
 qu'un degre de difference entre ce Cap &
 Paris, il a cru, qu'il se pouvoit tenir
 pour certain.

secours qu'il lui demanda
fus lui fit perdre l'occasion
ronne.

La Reine de Navarre p
bulle pour se separer du R
pour se saisir de l'Agenoi
donné par contract de n
d'Agen par le Maréchal d
se retira au Château de Car
où elle demeura jusqu'à
civiles, & où elle compo
dont il ne reste que la prem

La bataille de Coutras,
ricades, la fuite de Henri II
des Estats à Blois, la propo
le Concile de Trente pour
genereuse resistance de Desj
neral, & son discours pour
bertez de l'Eglise Gallicane

ormer un portrait qui fait voir
ne de Henri Troisième toutes
tous les vices des Rois de la
alois.

de, ou Carte Generale de la
visée en deux Hemispheres sui-
rojection la plus commune, où
vints principaux sont placez sur
ations de Mrs. de l'Academie
Sciences. Par Nicolas de Fer,
de Monseigneur le Dauphin. à
l'Auteur, sur le Quai de l'Hor-
isphere Royale. 1694.

e Fer se persuade que si cette
e Mappe-monde n'est pas par-
te, au moins elle approche plus
que toutes celles qui ont paru
ur la rendre la plus exacte qu'il
lible, il a placé les principaux
e Monsr. de la Hire Professeur
tematiques les a donnez dans
stronomiques. Il a mis après
Meridien plus proche de Paris
encore esté mis dans aucune
yant reconnu par les observa-
ademie Royale, que la diffé-
titude entre Paris & le Cap Vert
ent de 19 degrez 30 minutes,
ors cartes marines ne mettant
de difference entre ce Cap &
il a cru, qu'il se pouvoit tenir

genie du Cardinal de Retz
nature fit voir ce que peut
dans une haute fortune,
tout son merite, fit celu
taire du sien pour rendre l
Religion triomphante, &
qui fit fleurir les belles let
interest; qui aimâ l'élo
mesme, & les hommes é
& qui eut toujourns dans se
rité en vuë, & dans ses ou
lité, la Religion pour fon
re pour motif.

Après sa mort l'illustre
ses intentions, & assista s
rences de l'Academie, où
par la force de sa raison,
l'emporta pas, ayant le p
la gloire de se soumettre.

C'est la seule à laque

le combattre, & toute l'Europe
ible. L'Academie s'assemble pour
& l'Academie avoué son impuif-
Mr. l'Abbé Boileau commence à la
sur un terme qui n'accommode
es. C'est sur le mot de Bonheur
é fert quelquefois dans le panegi-
toy. Il lui paroît que ce terme ne
oit convenir, parce que son bon-
on ouvrage. C'est l'application
, c'est son genie qui prévoit tout,
oit à tout; un secret impenetrable,
e vigilance. Son bonheur c'est la
sa cause que Dieu favorise; c'est
é de ses intentions; c'est son habi-
la guerre, son desir pour la paix,
oyance qui fait échouer les entre-
es ennemis, & reüssir les siennes;
ce dans ses maux, sa sensibilité
nôtres, la tendre affection qu'il a
peuples, & que ses peuples ont

scours Mr. de Turreil Directeur
emie, répondit que l'éloquence de
é Boileau marquée au coin de la
estoit étenduë sur un sujet tout
quoique le comble des prospe-
s grandeurs qu'il renferme, sem-
bler quelque idée profane: Qu'il
nément célébré le Heros en qui
tion pure, une sincere pieté, le
e solide paix conçu & nourri dans
la victoire, consacrent tout ce
qui

de *Serviteur de Dieu & de Frere*, par lequel on est persuadé qu'il est constant que la profession monastique n'a point été établie, mais qu'elle étoit désignée en ce temps-là.

Il en trouve une troisième dans le reproche que Petillien Evêque Donatiste fit à S. Augustin d'avoir institué des Monastères. Car le S. loué l'excellence de cette profession, & ne nie pas qu'il ne l'ait introduite en Afrique, & qu'il ne l'ait lui-même embrassée.

Le livre nit beaucoup de valeur. Car

le des Moines four-
gumens à notre Au-
ment il paroît parce li-
oit composé une re-
vre que S. Aug-
gle pour les Moines, & l'avoit autrefois
observée. De plus après avoir recommandé
aux Moines le travail des mains, il prévient
une objection qu'ils pouvoient lui faire
qu'il ne travailloit pas; & il y répond, non
qu'il n'estoit pas obligé au travail des mains
parce qu'il n'estoit pas Moine, mais qu'il
ne travailloit plus, parce que les fonctions
episcopales ne lui en laissoient pas le loisir
& qu'il aimeroit beaucoup mieux travailler
que de passer des jours entiers à terminer
différens temporels.

S. Paulin, Alipe, & Possidius lui firent
à dire que ces trois amis de S. Augustin
fait profession de la vie monastique, &
eu pour compagnon dans la même vie.
Ambroise & saint Jérôme semblent de
t dans leurs Epîtres, que s

esté Moine. Saint Jérôme & S. Paulinignent la mesme chose d'Alipe. Or S. Augustin appelle S. Paulin *suum sub Domino discipulum*, & Alipe *Fratrem cordis* : par où le P. Bonaventure prétend que ne peut rien entendre autre chose sinon ils faisoient ensemble profession du même genre de vie.

Possidius declare qu'il a vécu long temps avec saint Augustin dans un Monastere. Il est de plus dans l'onzième chapitre de la vie de saint Augustin, que plusieurs furent tirez du Monastere où ils vivoient sous sa conduite, pour estre ordonnez Clercs de l'Eglise d'Hippone & d'autres Eglises d'Afrique.

Outre toutes ces preuves, le P. Bonaventure se sert du témoignage de plusieurs auteurs qui ont cru que saint Augustin avoit fait une regle pour les Moines, & sur avoit donné l'exemple de la garder. On cite pour cela Bede, le second Concile d'Aix la Chapelle, Pierre Damien, Pierre de Blois, saint Thomas, le Pape Jean XXII. saint Antonin, Baronius, Bellarmin, Jerome Platus, Suarez, sainte Brigide; & répond aux raisons de quelques Catholiques qui ont esté dans un contraire sentiment.

orientale mise en cachet, &
Roy par Mademoiselle de Sci
de Monfr. Betoulaud. La V
vée sur cette Onix avec de gr
nant d'une main une couron
de l'autre une palme.

Dans la premiere Poësie
fait parler la Victoire à M
Scudery, pour se plaindre de
paroit si peu sensible aux se
fideles, qu'elle lui rend de pu
cement de son regne.

La réponse de Mademoise
est que cette plainte fait la glo
querant sans vanité, qui voi
lui les Heros des siecles pa
moient que la fumée.

Dans la seconde Poësie de
la Victoire & la Renommée

Mademoiselle de Scudery choisie pour
de ce differend prononce que son pre-
mier sentiment estoit de donner le prix à
la Victoire, à cause que la Renommée dit le
bien & le mal, & parle quelquefois peu avan-
tagement de Cirus & d'Alexandre : mais
Mr. Betoulaud lui a mis dans la bouche
de louanges si veritables & si justes, qu'elle
ne sauroit ne les pas approuver.

Je joindrai à ces quatre Poësies un Ma-
drigal, où Mademoiselle de Scudery a fait
puis peu parler la Nimphe de Seine au
Fluve du Rhin.

La Nimphe de Seine au Fleuve du Rhin.

MADRIGAL.

*Superbe Rhin, que vous avez de gloire
de vous estre élevé contre nos Ennemis,*

Et d'avoir suivi la Victoire

*Qui suit par tout les Armes de LOUIS!
Quand vous arriverez au Palais d'Am-
phitrite*

*l'on a déjà sçu leur deroute & leur fuite,
vous y recevra d'un air plus gracieux :*

Car on y hait cet Insulaire,

De qui l'audace temeraire

*est couvrir nos deux Mers de bombes & de
feux ;*

oy que ce grand fracas inutile & bonteux

Luy soit toujours contraire :

soyez François & ne changez jamais,

ne voulez jouir d'une eternelle paix.

Livres nouvellement imprim

Le Dictionnaire de l'Academie Françoise
Dedié au Roy. In folio. à Paris,
Veuve de J. B. Coignard, & J. B. Coignard
ruë saint Jaques, 1694.

Memoires pour servir à l'histoire
ecclésiastique des six premiers siècles, &c.
In 4. à Paris, chez Charles Roboulet
saint Jaques. 1694.



JOURNAL
DES SÇAVANS,
Londy, 22 Novemb. M. DC. XCIV.

ie Cronologiche dell' origine degl' Ordini Militari, e di tutte le Religioni Cavallesche, infino ad hora instituite nel mondo. Insegne, Croci, Stendardi, habiti pitolari à di cerimonia, statuti, e conuersioni di cadaun' Ordine, guerre, principali e navali, azioni, fatti celebri, imprese de Cavalieri, &c. Opera dell' Abbate Bernardo Giustinian, Cavaliere à la Croce nell' Ordine Imperiale di Giorgio, &c. in folio in Venezia. & se trouve à Paris, chez Jean Anisson, rue de la Harpe, chez Jacques. 1694,

Lusieurs ont écrit des Ordres Militaires: mais peu en ont écrit aussi amplement que M. l'Abbé Giustiniani, Cavalier de la Gran Croix de l'Ordre Imperial de saint George, qui depuis vingt ans continuellement occupé à s'instruire de ces établissemens, de leurs statuts, & de leurs exploits. Dans cette longue & laborieuse recherche il a découvert quantité de fautes qui avoient esté

Hospital.

Notre Auteur parle de plusieurs Ordres de Chevaliers instituez par Jesus-Christ instituez par Jean & remplir en quelque sorte la place de plusieurs qui ont esté supprimés quelque temps.

Il parle aussi de quelques Ordres qui eurent le courage de se défendre, & celebre la valeur des Chevaliers qui défendirent Tortose contre les Infidèles l'an 1149.

Enfin il traite de quelques Ordres instituez parmi les Infidèles.

733
Le Roy de la Floride, qui n'estoit
posé que de Souverains, & qui portoit
marque d'honneur des Pendans d'O-
s faits d'os de poison.

mes & reflexions sur la Comedie. Par
e. Jaques Benigne Bossuet Evêque de
aux, Conseiller du Roi en ses Conseils,
devant Precepteur de Monseigneur le
Dauphin. In 12. à Paris, chez Jean A-
Mon, rue saint Jaques. 1694.

Es reflexions pleines de principes de Re-
ligion, se vont joindre aux discours qui
déjà paru contre la Comedie, pour dé-
crier de plus en plus le mal que font ceux
y assistent, & le scandale qu'ils y don-

on y voit les crimes publics & cachez qui
commettent, les dispositions dangereu-
se imperceptibles qui s'y apportent & qui
rennent, la concupiscence qui s'y répand
tous les sens dans l'esprit & dans le cœur.
Profanation qui s'y fait du Dimanche,
Festes, & du Jeusne y est montrée avec
entiere évidence.

Uranie, ou les Tableaux des Philosophes
 Par M. le Noble Baron de Saint-Germain
 In 12. 2 vol. à Paris, chez Guillaume
 Luynes, au Palais, Claude Mazuel,
 saint Jacques, & Martin Jouveau,
 de la Bouclerie. 1694.

Les portraits des Philosophes ne se
 vent faire sans qu'il y eût des
 qui découvrent leurs études, & qui
 crivent le progrès. M. le Noble
 donc au commencement de son
 souverain. Estre comme le principal
 de la sagesse, lequel Abraham, Moïse,
 les autres Patriarches conurent d'ave
 niere sublime, & non sujette à l'erreur,
 lieu que les Payens n'en acquirent qu'
 connoissance imparfaite par la vue de les
 vrages.

La multiplicité des objets forma dan
 esprit la multiplicité des idées; de son
 ceux qui avoient le moins de pen
 conçurent plusieurs ouvriers lors q
 rent plusieurs ouvrages, & feign
 Jupiter qui tonnoit dans le Ciel, un P
 ne qui gouvernoit les Eaux, un P
 regnoit dans les Enfers, & pla
 Dieu dans le Soleil, & une Dées
 Lune.

Ces anciens Payens ne donne
 nom de Sage à celui qui ne s'appl
 la contemplation de l'Estre sacré

doit se rendre profond dans la nature, qui se divisoit en deux dont l'une estoit la Phisique, & l'autre la Morale.

La Phisique fut la premiere qu'ils traiterent. Le mouvement des planetes les fit aller d'abord à la contemplation du Ciel, puis ils descendirent aux corps sublunaires. Suite reflechissant sur eux-mesmes, ils connoissent les vices des vertus, & de cette connoissance composerent la Politique pour le gouvernement des Estats, & la Morale pour la conduite des particuliers.

Platon d'Eleate inventa depuis la Dialectique, & en forma un quatrième membre, à force d'établir des preuves en forme de questions & de réponses, dit toutes choses problematiques.

Hermés ou Mercure Trismegiste fut le Prince des Sages du Paganisme, sçavant en Astronomie, en Phisique, en Politique, en Morale. Quelques-uns le font contemporain d'Abraham, & assurent qu'il fut Ministre du Roi Osiris fils de Chus.

Le nom de Sage fut rendu celebre en Grece par un grand nombre d'hommes, qui le porterent plusieurs siecles après lui. Les sept plus celebres furent Thalés, Solon, Bias, Chilon, Pittacus, Periandre, & Cleobule. Pitagore qui vivoit quatorze cens ans après Trismegiste, & environ au même temps que ces sept Sages, prit par modestie le nom de Philosophe; & depuis chaque nation a eu les siens, bien que sous dif-

ferens noms. Pour connoître ceux de Grece on ne ſçauoit prendre de meilleur guide que Diogene Laërce, qui vivoit ſous Alexandre Severe. Ils ſe diuiſerent en ſectes. Thalès qui enſeignoit à Milete d'Ionie, fut chef de la premiere; & Pythagore qui enſeignoit à Crotonne ville d' Italie fut de la ſeconde. Leur unique occupation fut de penetrer les ſecrets de la nature.

Zenon d'Eleate inventa, comme on dit, la Dialectique, qui fut long-temps en vogue juſqu'à Socrate qui la mépriſa & jugea que la connoiſſance des choſes ſimples eſtoit inutile à moins qu'elle ne conduiſt à la fuite des vices & à la pratique de la vertu, & donna des preceptes pour régler les mœurs. Cette nouvelle partie fut reçue avec applauდიſſement, & embrassée par les Dialecticiens meſmes, qui la traitoient de leur façon par de ſubtiles diſputes.

Ces différentes ſectes ne ſont pas faciles à fixer. Les principales ſe réduiſent à huit, qui ſont les Pitagoriciens, les Peripateticiens, les Académiciens, les Stoïciens, les Epicuriens, les Ciniques, les Sceptiques, & les Peripateticiens. Platon ne s'éloigna de la doctrine commune que par l'imagination de ſes ſyſtemes temporels.

Les Académiciens ſe diuiſerent en deux branches. Platon qui vivoit deux ſiècles après Pythagore, enſeigna dans la maïſon de Platon d'Academus proche d'Athènes.

es furent appelez Academiciens, moins de la difference entre ceux qui ont tenu le nom de Platoniciens, & de ceux qui ont eu le nom d'Academiciens est de ce que l'un d'eux en fin ces deux-là font la premiere

de est composée de ceux qui suivent la doctrine d'Arcefilas successeur de Platon dans la chaire de l'Academie. L'un d'eux est que l'homme ne peut rien comprendre.

La seconde branche eut pour auteur Laetantius successeur d'Arcefilas. Sa secte fut contraire à la précédente. Pirron porta la doctrine plus loin qu'Arcefilas, & donna naissance au Pirronisme, & à la secte des Sceptiques.

Le plus ancien de cent ans que Platon, chef des Ciniques qui faisoient profession d'une Morale severe.

Le plus moderne contemporain d'Aristote, fit profession du souverain bien dans une volupté excessive, & de la vertu & de la tranquillité de l'ame exemte de vices & de passions.

Le plus moderne changea la doctrine de son Maître, & chercha de ruiner sa reputation. C'est Epicure qui enseigne aujourd'hui dans les E-

coles de Citie ville de Cypre, plus jeune que Platon, & cinquante ans qu'Aristote, enseignoit que le souverain bien, de ce monde, & que le Sage estoit heureux mesme

esté instruit en Egipte.

Solon fut aussi sage Leg
Philosophe. Ses loix fut
temps empruntées par l
principale fut de ne pas p
Athenien monta à un a
puissance pour violer in
avoit esté établi.

Chilon de Lacedemon
fruit de tous les secrets
le premier qui étudia le co
en tirer la connoissance de

Pittacus fut homme d
manda l'armée des Miti
Atheniens. Après sa victoir
pouvoir absolu dont dix
pouilla volontairement.
timens en vers Elegiaqu
nous reste rien.

ndre de Corinte estoit aussi de la race
 Heraclides. Il usurpa l'autorité sou-
 , & la retint toute sa vie.

s sept qui ont porté le titre de Sage,
 affer à ceux qui se sont contentez de
 Philosophie.

ore qui le prit le premier, estoit de
 Samos. Au retour d'Egipte où il
 instruit des secrets de la nature, il
 à patrie opprimée par la tyrannie de
 e, & se retira à Croton, dont les
 se soumirent à son gouvernement.
 ples vivoient dans une entière com-
 é de biens, gardoient étroitement le
 durant cinq ans, vivoient dans une
 frugalité sans rien manger qui eust eu
 itagore ne reconnoissoit qu'un Dieu
 de l'univers, & tenoit l'ame immor-

ite naquit dans Alope village du ter-
 d'Atenes. Il estoit fils de Sophronis-
 oidaire. Il apprit l'art de Sculpteur,
 et les premières teintures de la Philo-
 & dans la suite s'adonna tout entier
 ale.

ocrite avoit de grans biens qu'il con-
 n experiences de Physique. Il en-
 t qu'il y a une infinité de mondes ;
 matiere universelle est éternelle ; que
 se fait de rien, que rien ne peut estre
 ; que les parties de la matiere com-
 atomes sont infinies en grandeur &
 bre, & que de leur rencontre for-

tuite

uite ont esté formez le Soleil, la
astres, le feu, l'air, l'eau, &
C'est sur ces principes que Des
puis formé son sistême.

Son principe que tout se fait
té, & que le mouvement de la
la cause de tous les estres s'appli
lui aux choses morales, & il di
temperament formé par le mélan
meurs excite l'imagination qui
volonté. La longue meditation
cipe l'engagea insensiblement à
prudence humaine comme une fi
le, & à se moquer de tout ce qu
les hommes.

Platon estoit fils d'Ariston q
doit en droite ligne de Codru
tenes. Ses ouvrages sont écrit
gues, où il fait presque toujours
crate. Sa metode est de ne pas d
sentiment, & de faire dire aux
leur, puis de leur proposer des
qui leur font reconnoitre l'absu
a'ils ont avancé.

Les quatre premiers discours o
pour la défense de Socrate. Les
gues suivans servent pour intro
science. Les dix autres concern
rale. Le dialogue de la Republic
visé en dix livres. Le dessein de
d'y tracer l'idée d'une Republic
te, & des loix qui peuvent ren
toyens heureux. Dans le cinq

communauté ridicule de biens,
femmes.

Les loix est divisé en treize dia-
eux Timées sont deux autres
la nature de l'univers. C'est
Physique de Platon qui n'est
ble. Le second n'est que l'ab-
er. Il n'y a rien de si em-
e qu'il y debite touchant les
ogue intitulé *le Festin*, est
elui de Phedre est sur la beau-
t a pour titre: *Hippias l'An-*
i defense du précédent, où il
Sophiste est incapable de ju-
ours, parce qu'il l'est de con-
ble beauté. Le premier li-
finit avec l'analyse des ou-
n.

employé presque tout entier
ouvrages d'Aristote. Il estoit
que Medecin d'Amintas pere
i de Macedoine, & ayeul
Il naquît à Stagire vers l'an
ation du monde, dissipa en
on patrimoine, revint à dix
reglemens, étudia dix neuf
, suivit sa doctrine durant
rés quoi il prit de nouveaux
es défendit contre lui.

t de Platon il se retira à Atar-
e sur l'Hellespont, où re-
on ami, qui lui donna en
à soeur.

Peu de temps après Philippe le chef de l'éducation d'Alexandre, auprès duquel demeura huit ans. Les Athéniens lui firent le Lycée pour enseigner. Après qu'Alexandre fut mort, Eurimede de Cerés accusa Aristote d'impiété; l'obligea à se retirer à Calcis ville d'Ionie où il écrivit son apologie, sans la publier à cause qu'il avoit la voix defagreable. Quatre ans après la mort d'Alexandre il mourut de chagrin.

Sa Logique contient des regles pour conduire l'esprit à la verité. Il la commence par les Categories, où il enseigne à ranger les idées de chaque chose selon l'ordre de leur nature. Il en fait dix classes auxquelles appartient tous les objets des pensées. Mais que l'esprit ne s'arrête pas là, & qu'il fasse trois differentes operations, qu'il compare, qu'il juge, & qu'il raisonne, Aristote a trois traités pour les regler.

Dans le premier qui est les Categories il enseigne de quel ordre & de quelle nature sont les choses que l'esprit peut concevoir. Dans le second qui est de l'interpretation il explique les termes dont on se sert pour exprimer, leur force, & la liaison qui est entre eux. Enfin dans les livres des Topiques, des Topiques, & des Sophismes il voit diverses especes des propositions, il expose les regles du syllogisme, & la maniere de former la démonstration.

Sa Logique est comprise en

quels deux autres qui ne sont pas estés depuis ajoutez. Il s'y occupe à considerer l'Estre separé de matiere, & dans cet estat il lui donne des proprietéz, l'unité, la verité, la bon- n'expliquant ce que c'est que la verité qui consiste dans sa conformité aux principes, il en distingue de deux avoir des principes de connoissance & des principes réels. Quand il traite de l'Estre, il prouve que ce doit estre une substance de laquelle il explique les attri-

butés. Physique il considere le corps naturel en general, & examine ses especes. Il commence la premiere partie à traiter des principes & des proprietéz du corps naturel. Il commence par le simple & en suite par le composé. Après avoir parlé des simples, commencent par les elemens, il descend aux

principes qu'il donne au corps naturel. Il donne la matiere, la forme, & la privation. Les proprietéz sont la grandeur, l'exigence, la mobilité, la correspondance & à la durée. La grandeur où l'étendue est une quantité continuë en longueur & profondeur. La propriété de l'étendue est d'estre divisible à

le corps simple en incorruptible, & en corruptible, communs à tous; & le mixte en animé &

inanimé. Les corps mixtes imperfects sont appellez Meteores. Aristote veut qu'ils se forment des vapeurs de l'eau & des exhalaisons de la terre.

Avant que d'expliquer la nature des corps mixtes animez, il donne deux definitions de l'ame. Il en a fait trois livres, au commencement desquels il rapporte les sentimens des anciens, dont les uns disent que c'est un feu, les autres une harmonie, & ne s'explique ni sur sa spiritualité, ni sur l'immortalité. Il a fait aussi dix livres de l'histoire des animaux, & quatre de leurs parties.

La Morale d'Aristote est contenue presque toute entiere dans les dix livres qu'il adressa à Nicomaque son fils.

Après que M. le Noble en a fait l'analyse, il décrit les diverses aventures de la secte de ce Philosophe. En voici les principales particularitez.

En mourant il laissa ses écrits à Theophraste son disciple & son successeur dans le Lycée, & le pria de n'en rien publier. Quand Silla prit Atenes, il les tira de la bibliothèque d'Apellicon homme riche, qui les avoit achetez. Après la mort de Silla son Bibliothecaire les vendit pour peu de chose à un Grammairien nommé Tirannion qui n'en fit aucun usage. Quand il fut mort, Andronique de Rodes, philosophe, les acheta, & en fit faire plusieurs copies. Cependant plusieurs siecles s'écoulerent avant que cette philosophie eust fait aucun prog

considerable. Au treizième elle fleurit à Constantinople, aussi bien que celle de son.

Long-temps auparavant elle avoit esté tée en Espagne par les Mores qui l'arent reçüe des Arabes.

Les livres d'Aristote ne parurent en France qu'au commencement du treizième siècle & aussi-tôt ils y furent brulez par l'ord'un Concile tenu à Paris.

Quarante ans après saint Thomas les mit en credit. Le Cardinal de Touteville comença en 1452. pour reformer l'Université, donna que ceux qui voudroient entrer en science, seroient interrogez sur la philosophie d'Aristote. En 1601. elle fut autorisée de nouveaux reglemens.

En 1624. Jean Bitaud l'attaqua par des meses qui furent supprimées par arrest. Ruffendi se declara contre elle au mesme temps, & le succès qu'il eut donna à Descartes la hardiesse de l'imiter.

Le reste de ce livre est employé par notre auteur à faire l'extrait de la doctrine des Epicuriens, & de celle des Stoïciens.

Epicure qui donna naissance à cette secte, vint d'une famille noble dans un bourg du territoire d'Athenes. Il ne mangeoit que du pain & des legumes, & ne buvoit que de l'eau.

Ses disciples vivoient avec la mesme simplicité. Il avoit plus écrit qu'aucun autre philosophe. Mais il ne nous reste de lui que quelques lettres, que Diogene Laërce a inserées

fistême que pour l'avoir éclairci, pour l'avoir inventé. Car long-temps avant Aristote s'estoit imaginé que le monde estoit composé à peu près de la sorte. Les Modernes qui l'ont examiné avec plus de soin que les autres, ont jugé que ce fistême estoit insoutenable, sur tout à raison des Epicycles, & des diverses apparences de la Planete de Venus. Copernic trouvant que selon ce fistême il estoit impossible de rendre raison de quantité d'apparences, principalement de celles de Venus & de la Lune qui tournent autour du Soleil & de la terre autour de leur centre, il conclut qu'il falloit necessairement que le monde fust composé autrement, & s'appliqua à imaginer quelque chose de plus probable. Il fut persuadé qu'il n'estoit pas plus difficile que la terre tournast autour du Soleil que les Planetes, & embrassa cette opinion avec d'autant plus de confiance, que Thalés, Pythagore, & d'autres Anciens l'avoient enseignée; & ce qui l'assura fut la facilité avec laquelle ce fistême lui donnoit de rendre raison de toutes les apparences.

On ne manqua pas de faire plusieurs objections contre cette nouveauté. Un Pape opposâ l'Ecriture, qui declara en plusieurs endroits, que la terre est stable & immobile; & une Congregation de Cardinaux condamna Galilée qui soutenoit l'opinion de Copernic. Les Philosophes appellerent les Theologiens, & prétendirent qu'ils

ur de la terre estoit un obstacle invin-
à son mouvement.

opernic tâcha de contenter les uns &
itres. Il remontra aux Theologiens,
es matieres de Phisique ne sont pas de
nnoissance du Tribunal Ecclesiastique,
ondanna autrefois les Antipodes. A
rd des Philosophes, il leur répondit
choses : l'une; que la terre prise dans
isse n'a point de pesanteur, parce qu'a-
en elle même son centre, auquel ten-
toutes ses parties, elle est indifferente
ousser d'un côté plutôt que d'un autre,
a aucun poids. La Lune & les autres
tes sont comme la terre d'une matiere
te & tenebreuse, & ne laissent pas de se
voir nonobstant leur prétendüe pesan-

autre chose qu'il répondit est, que la
teur aide au mouvement, & qu'une
e pour estre trop legere, ne peut estre
ni jettée comme une pierre.

co Brahé prévenu de l'immobilité de la
au centre de l'univers, selon Ptolomée,
la centralité de la terre à l'égard des
planetes, selon Copernic, inventa un
eau sistême, qui à le bien examiner
que celui de Copernic, un peu changé
açant la terre où l'autre place le soleil,
le cercle sur lequel l'autre fait tourner
re.

otre Auteur rapporte les objections qui
nt contre ce sistême, avec les réponses

de ses défenseurs; d'où il conclut qu'il est plus ingénieux que probable. Il n'oublie pas Longomontan, disciple de Tico, qui forma un quatrième système de ce qu'il prit de tous les autres, en évitant ce qui leur estoit objecté de plus fort. Pour parer à l'incompréhensibilité du mouvement rapide que Tico donne aux Etoiles fixes, il donna à la terre un mouvement diurne de circonvolution sur ses axes, & par là même il prétendit parer à l'immensité de l'espace que Copernic met entre le ciel de Saturne & les Etoiles fixes. Mais peu de gens ont applaudi à ce système pour le peu de credit de son Auteur, & pour la grande réputation de ceux qui l'avoient précédé.

Ces systèmes étant expliqués de la sorte, M. le Noble parle de deux Philosophes que le quinzième siècle vit naître, & dont l'un suivit Aristote, & l'autre Platon. Le premier fut Pomponace natif de Mantouë, & Professeur à Boulogne. Il composa plusieurs traités à la manière de l'Ecole, & d'un style assez barbare. Ce qu'il écrivit sur l'immortalité de l'ame fut ce qui lui donna le plus de nom. Un Dominiquain qui lui demanda ce qu'il en pensoit suivant seulement les raisonnemens naturels, l'engagea à se déclarer. Il tira d'Aristote & d'Averroës tout ce qu'il avança sur ce sujet; d'où il résulte que l'ame est simplement immortelle, & mortelle selon quelque chose. Ensuite il en produisit d'autres tout opposés, & tira aussi

Aristote; d'où il resulte que l'ame est fin-
 ment mortelle, & immortelle selon quel-
 chose: d'où il conclut que l'immorta-
 ne se peut prouver par des raisons na-
 elles, mais que Dieu l'a declarée par la
 de ses Profetes, & revelée par la bouche
 Fils.

second de ces Philosophes fut Marcile
 Ses œuvres sont rédigées en deux vo-
 es. Dans le premier il y a un traité où il
 lit la verité de la Religion Chrétienne
 témoignages des saints Peres, par la
 nce & les miracles de Jesus-Christ, par
 reté de la Morale qu'il a enseignée, &
 Marfile Ficin fait un parallele avec celle
 aton.

le même volume contient un traité de
 mortalité de l'ame, divisé en dix-huit
 s. Il la prouve par des argumens de
 on, d'où il ne resulte que des raisons de
 venance. Non content d'y donner aux
 mes des amés immortelles, il en don-
 u monde, aux Cieux, aux Planetes &
 Etoiles.

y a ensuite un commentaire sur l'Épître
 Romains, des sermons, un traité de
caelitus comparanda, trois traitez de
 de cine, douze livres de lettres, un petit
 ité du Soleil, & un autre de la lumiere,
 en fin un autre pour prouver que la vo-
 n'est pas un bien.

second tome contient les commen-
 sur Mercure Trismegiste, sur saic

Denis, sur Platon, sur Plotin, & sur Plotinus.

Les deux plus celebres Philosophes qui sont venus depuis sont Gassendi & Descartes. Le premier retrancha de la logique toutes les epines de l'Ecole, & fit la principale étude de la Phisique. Il imagina d'abord un lieu infiniment étendu pour recevoir que Dieu a voulu produire. En traitant la question du commencement & de la fin du monde, il tient que selon la raison même il est impossible que le monde n'ait commencé & qu'il ne finisse.

Passant ensuite au premier principe de la Phisique, qui est l'essence de la matiere, il prétend qu'elle consiste dans la solidité qui la rend impenetrable, de sorte que son étendue ne soit qu'un mode. Les parties sont des atomes, qui se joignent de telle sorte que leurs figures laissent toujours quelque petit vuide. Comme c'est leur mouvement qui opera la generation de tous les corps il donne la definition de ce mouvement & établit les especes, explique toutes les qualitez de la matiere, sa densité, sa pesanteur, son opacité, sa transparence, sa pesanterie, sa legereté, & les autres, que M. l'abbé rapporte dans un grand détail avec son ordre ordinaire.

Descartes jugea que les atomes critiques estoient propres à servir de base à la philosophie qu'il meditoit.

projet de cette sorte. Supposant que
 après avoir créé la matiere dont le
 de est composé la divisa en une infi-
 de parties egales, il dit que ces parties
 t reçu l'impression du mouvement,
 mençerent à se mouvoir de deux fa-
 différentes, sçavoir chacune à part
 ur de son propre centre, & outre cela
 eurs ensemble autour de quelques cen-
 particuliers. Quant aux preuves de
 supposition, il n'en donne point d'au-
 que sa possibilité. Il fait voir ensuite
 ces parties de la matiere ont dû devenir
 ales en figure & en grosseur, & se join-
 ensemble en différentes manieres, &
 leur jonction composer un Ciel, un
 il, des Etoiles, une Terre, & des
 s.

escartes n'admettoit point une matiere
 aiere separée de toute forme. Il ne l'ad-
 toit que comme elle est dans son essence,
 ses proprietéz & ses accidens. Il faisoit
 ister son essence en étenduë, en lon-
 ur, largeur, & profondeur, sans quoi
 matiere ne peut estre conçue, au lieu
 lle peut l'estre sans ses proprietéz & ses
 lens, tels que sont la couleur, la dure-
 ou la liquidité.

our connoitre les formes, il examine
 orps en particulier, & commence par
 plus simples, qui sont les Elemens.
 jette également les quatre des anciens
 sophes, & les trois des Chimistes, &

mes qu'il compose tous
pourtant pas de leur méla
le Soleil & les Etoiles se
subtile du premier Eleme
soient de la matiere des g
second, & que les planete
& l'air, soient de la matie
le troisiéme.

Il a mieux réussi sur la
cun autre sujet. Il croit
réel dans le corps lumine
seulement un sentiment
trois corps lumineux qu
monde, le Soleil, les Et

Pour faire entendre c
excite en nous le sentime
il suppose que cet astre c
du premier element est en
second; de sorte que dep
la surface de la terre. & n

roite depuis le centre qu'elles occupent à la circonférence du tourbillon, un rang de ces globules est ce qui est le Rayon, qui venant à frapper nous sent les fibres du nerf optique; le sentiment de la lumière. La conclusion selon la pensée de Descartes qu'elle est affoiblie.

Il a suivi le système de Copernic, & a vu le flux & le reflux de la mer par le mouvement de la terre. Il a jugé que cela arrive lors que la terre tournant sur son axe, elle se trouve directement sous la Lune. Il entend qu'alors la mer pressée dans un lieu par l'air qui en cet endroit est plus dense qu'ailleurs, il faut nécessairement qu'elle se répande vers les bords.

Il a vu & a parlé des quatre éléments des philosophes, il parle de l'aimant, & de ses deux propriétés, qui sont de se attirer le fer, & de se tourner vers le pôle. Il les a expliquées par l'insinuation d'une fibre subtile qui coule d'un pôle à l'autre. Il a pu considérer la terre comme un aimant, & l'aimant comme une terre. L'une & l'autre a ses pôles, l'une regarde le Septentrion, & l'autre le Meridien. L'une & l'autre a ses fibres, au milieu desquelles se fait un flux perpétuel de la fibre subtile qui passe d'un pôle à l'autre. Il a vu ces fibres de matière subtile attirer le fer ou un autre aimant,

... que les autres avoient pu
suivant leurs causes morale
toute nouvelle, & montré
se produisent mecaniquemer
a dit se réduit à deux parties,
re explique comment l'ame
pressions des objets qui l'eme
conde découvre leur nature
& leur nombre.

Le dessein de M. le Noble
à la fin de ce volume un trait
gie judiciaire, pour marqué
elle doit estre renfermée. M
quë dans un tome à part, q
deux parties. L'une renfer
de l'Astronomie, & l'autre
qui peut estre reçu dans l'art
e qui en doit estre rejeté.

ii Claudii Gordiani Fulgentii viri Clarissimi Liber voluminum X. XIII. de Ætate Mundi, & hominis, reservatis per singulos libros, singulis litteris, &c. Eruit Manuscriptis Codicibus P. Jacobus Hommey Augustinianus. Notis, Dissertat. illustravit. Accedit Tractatus de translatione Corporis sancti Fulgentii Biturigas. In 8. Pictavii, & se trouve à Paris chez Florentin & Pierre de Laulne, en la Place de Sorbonne. 1694.

A Copie sur laquelle a esté imprimé le petit Livre des Ages du monde a esté prise d'un Manuscrit de la Bibliothèque de Sorbonne avec lequel sont reliez d'autres ouvrages de saint Fulgence Evêque de Russe, auquel ce Livre est attribué par l'auteur de la Cronique de saint Riquier, imprimée dans le quatrième tome du *Spicilegium* de Dom Luc d'Acheri, par Sigebert, Triteme, par Gesner, & par Autbert Mire.

Il est certain qu'il n'est point de Fulgence Evêque d'Astigi, & depuis de Cartagene, Espagnol de nation, puis que l'auteur se dit lui-mesme Afriquain. L'artifice avec lequel l'ouvrage est composé, & l'affectation d'exclure de chaque livre une lettre de l'Alphabet est plus penible qu'utile.

Pierre de Riga, Chanoine & Chantre de l'Eglise de Reims, qui vivoit au treizième siècle, s'imposa une semblable contrainte

JOURNAL

poème dont le P. Hommey nous
 ci un fragment, & qu'il promet de
 entier dans la Bibliothèque de son
 ment de la Bibliothèque des Peres.
 joint au Livre des âges du Monde des
 marques qui en expliquent les endroits
 les difficiles, & a mis à la fin une Rela-
 de la Translation du corps de saint Ful-
 à Bourges, avec des notes & des cot-
 ions du P. Lubin ci-devant Assitant Ge-
 al de l'Ordre des Augustins sur la Crono-
 ie, & sur l'Histoire.

*Extrait d'une lettre de M. l'Abbé Boisot à
 Mademoiselle de Scudery. à Besançon le
 19. Septembre 1694.*

ON a trouvé dans un petit village à un
 quart de lieue d'ici le tombeau de Ce-
 sonia Donata femme de Candidus l'un des e-
 slaves de l'Empereur Antonin. Il y a quelque
 chose dans l'inscription qui embarrasse. On
 ne sçait qui est un certain Eusebe qui y est
 nommé jusqu'à trois fois. Vous serez peut-
 être bien-aise d'en faire part à vos amis; &
 en sçavoir leurs sentimens. Je me suis fait
 mener le tombeau. Il aura une place hono-
 rable entre plusieurs autres inscriptions an-
 tiques trouvées ici, que j'ai pris soin de ra-
 masser.

*Inscription d'un Tombeau
 Saint Ferjeu pro
 d' A*

CAESONIAE
 XXXVII...DY
 PIVERNAE
 POSVIT

mens
 vir
 dia
 to
 2.
 de
 E
 de
 de

Tombeau Antique trouvé à
près de Besançon, le 20.
Aouût 1694.



ise & des Saints Peres pour
sur la Comedie & les Co-
ez à ceux de la lettre qui a
t depuis quelques mois. In
la Veuve de Charles Coi-
uai des Augustins, & Ed-
ruë saint Jaques. 1694.

la coutume entraîne tant
Comedie, que l'Auteur a
uvoit y apporter trop de
ut quand il a vû que des
restres sembloient ne son-
re la pente, & à rendre le
ux & plus rapide.

si oppose ne pouvoit estre
ie c'est la parole de Dieu
K-k 6 écrite

écrite dans les Livres saints, & contenue dans la Traduction. Il est vrai qu'il ne rapporte aucun passage de l'Ecriture : où la Comedie soit défendue en termes aussi formels que l'est l'idolatrie, & les autres crimes; mais il montre les principes que les Peres y ont découverts, & sur lesquels ils l'ont condamnée par des consequences tres justes & tres naturelles.

Il n'en est pas de même de la Tradition, qui s'est clairement expliquée par la bouche des Evêques assemblez dans les Conciles, & par celle des saints Docteurs. L'Auteur cite les canons des Conciles & les passages des Peres, & déduit leurs raisons avec une juste étendue.

Quand il vient à la refutation de la lettre du Theologien qui approuve la comedie, il montre qu'elle ne peut estre mise au nombre des choses indifferentes; que plusieurs circonstances la rendent mauvaise; que ceux qui la representent sont excommuniez par l'Eglise, declarez infames par les Empereurs, que la fin qu'ils se proposent est criminelle, que les effets de leurs pieces sont dangereux & ne tendent qu'à exciter les passions, à fortifier la concupiscence, & à éteindre l'esprit du Christianisme, à profaner les jours les plus particulièrement destinez au culte de Dieu.

Il examine ce que nôtre siecle se vante d'avoir retranché de la licence de l'ancien temps, & trouve encore non seulement dans

Moliere, mais même dans le Grand
 neille des sentimens & des expressions
 ne peut accorder avec l'honnesteté &
 Onnes mœurs. Voila le sujet de la pre-
 re partie de son écrit.

La seconde contient la réponse à douze
 Etions du défenseur de la Comedie, où
 occasion l'auteur fait voir combien les
 imens des saints Peres doivent estre plus
 erables aux Fidelles que les sentimens des
 lastiques, & où il montre aussi qu'il y
 autres divertissemens, comme le bal &
 lanse, qui sont dangereux, & défendus
 si bien que ceux du Teâtre.

*Mathion Geographia Astronomica Synopsis,
 versibus hexametris comprehensa.*

A connoissance de la Sphere dépend d'un
 grand nombre de termes qui lui sont
 propres, & qu'on oublie facilement. C'est
 qui a obligé M. Mathion Mathematicien
 nostre, de renfermer tous ces termes en
 un de vers, afin que ceux qui commencent
 l'étude de cette science, les puissent retenir
 avec plus de facilité. Voici ces vers.

*Sphærica consistit quasi punctum im-
 mobile tellus,
 Quam circa duplici volvuntur sidera
 motu.
 (Quamquam pro duplici motu qui tra-
 ditur astris,*

Unicus in spiram formatus sufficiens.)

Primus ad Occiduas partes contendit ad Ortum,

Alter ab Occasu contra conatur ad Ortum.

Hinc finxere polos, circa quos Æquatorialis

Vertitur, & motum primum motum & horas.

Hinc etiam obliquo facta est Æquatorialis giro,

Annua designans Phœbei tempora motus,

Et motus proprios quibus astra feruntur ad Ortum.

Separat Æquator bina Hemisphœria Zonas

Distinguunt bini Tropici binique Polari.

Dantque Paralleli latum, longumque Meridi-

anus ab Occasu metiri novit in Ortum.

Cunctorum ex lato scitur mensura dierum,

Quo sole urbs quævis, quâ tempestas fruatur;

Quæ stella semper lateant, quæ sidera nunquam

Condantur, quæve alternis orientantur, & unde

Et quando, & quantum nocturno tempore regnent;

Quæ Zenit attingant, quæ tantum redant Horizon

Hypotheses

Ufus

Et nota media noctis mediæve diei :
 Contra ex istis Latum distinguitur Astris.
 Et nocte-die nostram cognoscimus horam :
 Longo cujusque loci distinguimus horas.
 Et Lato Longoque datur positura locorum
 Et à reliquis quantum sit quisque
 remotus ;
 Quos habeat sibi quisque locus toto orbe Si-
 necos ,
 Quos Antecos , Antipodas , quos Et Periacos .
 Et dato quocumque die , quocumque minuto ,
 Et quas lustret summo de vertice terras ,
 Quantum distet reliquarum à vertice Titan-
 is ubi medium , quibus Et sit qualibet
 hora ,
 Et eis simul assurgat , quos autem in nocte
 relinquat ,
 Et eis faciat sine nocte-diem , aut sine lumine
 noctem ,
 Et in medio in pelago positus sola Astra vi-
 dendo
 Non littus circumpositum imò nec maris
 undas ,
 Et vento prope divino distinguet ubi sit
 Astronomus , quantumque loco semotus ab
 omni .

Livres nouvellement imprimez.

Traité moral de la divine Providence en-
 vers ses creatures , dans tous les estats de la
 vie , où l'on fait voir l'aveuglement Et les
 faux raisonnemens des esprits forts du siècle
 sur

Lauem
à Paris chez le u
Veritez sur les mœurs.
chez Simon Benard, ruë saint



XL.

JOURNAL
DES SÇAVANS

Lundy 6. Decembre M. DC. XCIV.

é de la liberté, de la science, & de l'
ité, où l'on voit que les personne.
ce pour en estre privées ne laissent pas
ir les qualitez qui les en peuvent r
articipantes; avec un petit traité de
esse, de la legereté, & de l'incon
S. Aristophile. In 4. à Lion, & f
e à Paris chez Robert Pepie, ru
Jacques. 1694.

Et Ouvrage composé en mo
an sans aucun conseil ni aucun
étranger, n'est pas une des
es de ce que la personne qui
soutient à l'avantage de so
prend de montrer que la l
, & l'autorité qui rendent l
derables dans le monde, i
as tellement propres que les f
Tenent avoir quelque part, &
quelles en souffrent est plu
a coutume qu'une marque d
naturelle.

... de Dieu; & la plus p
gative de l'homme. C'est une
se conduit par la lumiere de
qui est dans la volonté comm
ne. C'est par elle que Dieu
prochain secouru, les repub
nées, les loix maintenues, les
pensées, le vice puni. Sa di
stante, que Dieu qui l'a fait
truire; & si la volonté cessoit d
des moyens nécessaires pour
qu'elle se propose, elle cesseroit

Toute unique qu'elle est e
elle se multiplie en plusieurs
divise en liberté formelle, ab
tionnée, foible, & infirme.
berté de condition dont sont p
tombent dans la servitude, s
heur de leur naissance, ou pa
ment aveugle qui les assuietti

ns, ne les donne pas égale-
s hommes. Il a voulu que
erfement en leur disposition.
édent à titre de souveraineté,
is. Les autres en ont la pro-
les riches, & les pauvres ne
l'habiter. Mais tous genera-
uissance de la confiderer, &
les diverses regions, & de
oyages des connoissances qui
ruktion de leur esprit & à la
eurs mœurs.

ouffre ni bornes ni limites. Il
t des lieux, des temps, des
mesme de son propre corps.
re enfermé en aucun lieu, il
ment comme l'éclair d'Orient
s'éleve au dessus du ciel, &
d des abîmes.

ni est la durée de toutes choses
pire sur lui, & la nuit qui
omprenne toute sorte de com-
te point son activité. Il me-
ne, & forme mille projets au
épaisles tenebres.

point de la puissance des hom-
s commandemens ni leurs de-
promesses, ni leurs menaces ne
operations. Bien qu'il soit atta-
, & qu'il se serve de ses orga-
nes fonctions exterieures, il
lui pour agir. Il donne la vie
e il reçoit la sienne de Dieu.

Le cœur a sa liberté aussi bien
mais pour en jouir il faut qu'il
de ses passions, & qu'il soit
sans haine.

La liberté qui appartient à
ne consiste pas à croire ce qu'on
mystères, ni à se faire une
gré, elle consiste à n'avoir rien
cher, & à ne sentir aucun regret
cela il faut que l'ame soit pure
bien réglée.

Comme la liberté est le plus
tous les biens, la contrainte est
table de tous les maux. Elle
est des especes opposées à toutes
liberté. Ses effets sont l'inquiétude,
trouble, la tristesse, & quelque
espoir.

Les deux contraintes auxquelles

ur passagere qui n'est rien moins
piration du ciel.

se fait sans connoissance, dit-elle,
is parfaitement libre, & la con-
ne s'aquiert que par un long tems,
ouve point dans un âge foible, à
il ne soit prévenu par une grace ex-
re. C'est pour cela que LOUIS
D fit il y a quelques années une or-
pour defendre les professions des
es avant l'âge de vint cinq ans. Il est
e Concile de Trente les permet à
mais c'est une tolerance & non
te; & l'intention du Concile qui ne
le salut des fidelles, est que si une
as assez de lumiere à seize ans pour
portante entreprise, elle attende
is avancé.

riage est aussi un estat de contrainte
est contracté par ambition par
ou par quelque autre passion.

clusion qui se tire de tout ceci est
contrainte où les loix & les
tiennent les filles & les femmes
mais assez de force pour les priver
té que la nature leur a donnée, ni
tacher à un lieu, pour abaisser
pour enchaîner leur cœur, &
leur conscience.

as plus de fondement à leur in-
connoissances, qui après la grace
grand don de Dieu, & le plus
nt de l'esprit, & à les condanner
à de-

troublent la société. Cette
seconde partie de ce livre
grand nombre de femmes
ment réussi dans l'étude d

La troisième partie est
trier que la foiblesse qu'on
doit pas priver de l'autor
que dans les Estats dont
tent à la couronne, elles
mandé avec une justice &
rendu leurs sujets heureux

*La Connoissance du monde
bien élever la jeunesse pour
de la vie. Dialogue en
Delicat. In 12. à Paris
gnard. 1694.*

Public qui attendoi

preferer la solidité des pensées & raisonnement à l'élegance du langage & la beauté des termes.

Quand il introduit dans ce dialogue, le langage de la défense, y soutient que les hommes méditent profondément, & qui ont de la matiere, vont au de-là de l'usage des hommes ordinaires, & qu'ils se font obligez de parler aussi solidement qu'ils peuvent, & de choisir des expressions qui représentent vivement les images qu'ils veulent peindre.

Mais qu'une pensée solide ne puisse être accompagnée de beaux termes: mais il prétend que c'est difficile à exécuter, & qu'il est difficile de trouver des gens assez heureux pour réussir.

L'élevation qui fait bien penser n'est pas celle qui fait bien parler. Il y voit encore de la difficulté, mais aussi de l'impossibilité, par cette raison que la pensée & l'expression étudiée ne peuvent être produites au même temps, & qu'il faut une certaine succession, qui ôte à la pensée ce qu'elle donne au choix des termes.

Quand quelqu'un a médité sur une chose, & qu'il étudie les règles pour bien exprimer élégamment, sa pensée se trouble, quelque effort qu'il fasse pour se remettre. Les termes qu'il a recherchés avec le plus de soin, ont toujours si peu de force, qu'ils ne peuvent soutenir avec cette pensée qui est toute différente, que bien loin de l'égaliser, ils ne font que l'affaiblir. De là vient

que

ou langage. Entre deux
ils ne balancent point à pr
Comme ils jugent que bi
proche l'homme de l'Ang
bien parler, ils s'appliqu
à bien penser, & conte
comme ils pensent, ils t
de la nature qui est tou
plus intelligible, que celu

Pour decider incontest
penser, & s'expliquer ce
préférable à parler selon
rapportent non à la raiso
France, ou d'une autre
raison universelle dont le
me, étenduë que le mon
font deintereffez & n'ont

Cette raison universelle
qu'ils prétendent, en leur

onnemens capables de les convaincre,
qu'il fust écrit avec un stile fleuri qui lui
onné grand cours en France.

La discussion exacte des matieres a esté la
re de touche à laquelle la raison univer-
elle de toutes les nations de l'Europe a jugé
prix de ces deux livres, & à laquelle ju-
at de tous les autres, elle donne la préfé-
re à ceux qui produisent une conviction
ne & inébranlable sur ceux qui ne cau-
qu'un plaisir & une sensibilité passagere.
e *Delicat* se rendant à ces raisons, de-
e qu'il veut rechercher à l'avenir ce qui
manque, & aquerir le Solide, qui de son
repond qu'il habillera plus agreable-
at ses pensées, afin qu'elles ne paroissent
étrangeres à une nation avec laquelle il a
vre. Nous verrons comment il s'aquitte-
e sa promesse dans la lettre qui va paroi-
sur l'éducation d'une fille de qualité.



Ordonnance de Monseigneur l'Archevêque de Paris, portant condamnation de trois livres : le premier Latin intitulé: Oratio Mentalis Analyfis, &c. Per Patrem Franciscum La Combe, imprimé à Paris en 1686. les deux autres François & en vers, un intitulé: Moyen court & facile de faire raison, que tous peuvent acquiescer tres aisement, & arriver dans peu de temps à une haute perfection, imprimé d'abord à Grenoble, & à Lyon en 1686. & un autre qui porte pour titre: Cantique des Cantiques de Saint-Esprit, interprété selon le sens mystique, imprimé à Lyon en 1688. In 4. à Paris chez Etienne Muguet, rue de la Harpe. 1694.

LES trois livres marquez dans cette Ordonnance ayant esté répandus dans le diocèse de Paris, M. l'Archevêque a eu la peine de les lire, & a reconnu qu'ils contenoient une doctrine pernicieuse, & qui se donne comme contenant des propositions respectivement fausses, erronées, & opposées à l'herésie, contraires à la parole de Dieu, capables de scandaliser les fidèles, d'offenser les oreilles pieuses, & d'entraîner les âmes dans une vanité toute vaine & qui empêche qu'on ne travaille pour avancer à la perfection, dans une voie qui donne lieu à toutes les tentations, & dans une fausse supposition qu'on p

de sûreté sans demander à Dieu ni la
 tion des pechez, ni la grace de la per-
 nance dans le bien, & sans aucune applica-
 l'œuvre du salut, & qu'on peut se croi-
 nchi de tout assujettissement aux exer-
 e pieté.

Ordonnance ne porte pas que toutes ces
 sitions soient contenuës dans chacun
 trois livres, ni que toutes les quali-
 ns tombent sur chacune des proposi-
 C'est assez que quelqu'une des proposi-
 soit dans l'un des trois livres, & que
 r'une des qualifications tombe sur
 les propositions. Les simples fidelles
 as besoin d'une instruction plus parti-
 e pour éviter la mauvaise doctrine que
 positions condamnées contiennent. Il
 ffit que le Pasteur dont ils écoutent &
 t la voix en ait une entière connoissan-
 comme il suffit aux brebis, selon l'inge-
 comparaison du Cardinal Palavicin,
 ur Berger sçache en quels paturages
 s mauvaises herbes dont il les détour-
 ns qu'il se mette en peine de leur ex-
 r les qualitez de chaque herbe, ni le
 elle leur pourroit faire.

*Historia Chronologica Pontificum
rum, R. P. F. Fr. Carriere
Minoritæ Convent. D. Theolog
gnatione futurorum ex S. Mala
ultima Editioni accessit Contin
dem historia Chronologica ab
VII. usque ad Innocentium X
sedentem. Auctore Religioso ej
nis. In 12. Lugduni. & se tro
chez Antoine Dezallier, & Lo
rue saint Jaques. 1694.*

Q Uoi qu'il n'y ait rien de plus
pour s'instruire solidement
que de consulter les originaux,
aux abrezgez peuvent estre de que
quand ils renferment quantité de
circonstances qui ne se trouvent
ment dans d'autres ouvrages.

C'est ce que le P. Carriere a tâché
dans cette petite Cronologie des
est comme un membre détaché
grand corps, & une portion d'un
lume qu'il fit imprimer in folio
ques années sous le titre de *Digest*

Il a joint à la vie des Papes le
qui s'est passé aux Conciles gen
de leur temps. A la fin il a mis le
attribuées à saint Malachie. Il n
ne pas une entiere creance, &
peut-estre donné aucune, s'il a
ce que le P. Menestrier en a écrit

Il a aussi rapporté les solennitez qui
 ont autrefois observées dans l'élection
 des vrais Pontifes, & celle à laquelle
 la clef s'arrête aujourd'hui.

Un travail qui s'étend à une longue sui-
 vée il lui est échappé d'avancer des faits
 vrais, & même fabuleux, bien qu'ap-
 puyés du témoignage de quelques auteurs.
 Qu'il dit du meurtre de Gautier Seigneur
 tué par Clotaire I. un jour du Ven-
 dredi saint; des menaces du Pape Agapet de
 retrancher le royaume de France en interdit, &
 l'exemption de la terre d'Ivetot de tout
 dommage, est de cette nature. Les trois histo-
 res qu'il allègue pour autoriser cette histo-
 ire ne sont pas comparables à tous les an-
 ciens, & aux plus habiles des modernes qui la
 traitent comme un conte fait à plaisir.

Edme Martin imprima à Paris en 1615.
 un livre écrit sous ce titre: *De falsa Regni Yvetoti
 narratione ex majoribus commentariis frag-*

mentum, dans lequel la narration de Nicole
 Gilles est rapportée & réfutée fort au long.

Nicole Gilles dit que Gautier étant tom-
 bé dans la disgrâce du Roi Clotaire, quitta le
 royaume, & fit dix ans la guerre aux Sara-
 sins ennemis de la foi, qu'il alla ensuite à
 Rome, où il obtint des lettres du Pape pour
 rentrer par son entremise dans les bonnes
 grâces de son Prince; qu'il les présenta le jour
 du Vendredi saint au moment que Clotaire
 portait la vraie Croix; qu'il fut tué par le
 Roi; que le Roi fut menacé par le Pape d'

Nicolas Gilles ne nomme
Gaguin dit que ce fut Aga
l'écrit ne trouve presqu'au
de cette narration qui ne lu
ment fausse. En premier
convenir que sous le regne
à dire en 533. Gautier ait p
tre les Sarafins pour la defen
que les Sarafins faisoient al
la mesme foi, comme G
le quatrième livre de ses A
rent aucune guerre avec le
l'année 605. qu'ils comme
l'impieté de Mahomet.

En second lieu il est imp
tier ait esté trouver à Rome
& qu'il y ait reçu de lui des
taire, parce que selon le té
stase le Bibliotecaire, Ag
saint Siege qu'once mois 18
tinent après sa promotion
Theodat Roi des Gots à Co

ors introduite. Elle ne le fut qu'au commencement du septième siècle, après qu'elle fut estée trouvée par le Pape Sergius, comme Gebert le remarque dans sa Cronique.

Enfin il n'y a rien de plus mal établi que l'exemption du Royaume d'Ivetot, le contraire estant justifié par un arrest du Parlement de Rouen cité par un Commentateur de la Coutume de Normandie.

Extrait d'une lettre traduite de l'Italien.

Je vous envoie, Monsieur, la figure d'un monument découvert ici depuis peu de temps. Plusieurs femmes y paroissent avec cette inscription.

TI. CÆSARI DIVI
AUGVSTI F. DIVI
IVLI N. AVGVSTO
PONTIF. MAXIMO COS. III.
IMP. VIII. TRIB. POTESTAT. XXXII.
AVGVSTALES
RESPVBLICA
RESTITVIT.

Elles representent autant de villes renversées en une nuit par un tremblement de terre. Les noms sont au bas de leur figure. Tacite & Pline ont parlé tous deux de ce fâcheux accident, l'un dans le second livre de ses Annaes, & l'autre dans le second de son Histoire Naturelle. Ils conviennent en ce qu'ils ne mettent que douze villes qui aient esté renversées. Eusebe en compte treize dans sa Cronique, & les range dans l'ordre qui suit

Ephese, Magnésie, Sardes, Mostene, Egerocefaree, Philadelfe, Tmole, Temisime, Mirine, Apollonie, Dia Hircan.

Calvifius rapporte ce tremblement de terre à la quatrième année de Tibere. Strabon dans le douzième livre de sa Geographie, Suetone dans la vie de cet Empereur ch. 48. louent la generofité qu'il eut de les relever.

Ce monument fut élevé quelques années après pour lui en donner des marques publiques de reconnoissance. Il y eut aussi des medailles frappées sur ce sujet qui se trouvent dans les livres. Angeloni en décrit une en la page 29. & Mezobarbe deux en la page 65. Dans l'une Tibere est assis couvert d'une longue robe avec la couronne de laurier sur la tête, tenant une coupe de la main droite & un javelot de la gauche, avec cette legende : *Civitatibus Asia restitutis.*

Theologia Clericorum Seminariis accommodata Summarium. Tomi tres, &c. Auctore Joanne Bapt. du Hamel, Regia Scientiarum Academia Socio, &c. In 12. à Paris chez Etienne Michallet. 1694.

Il y a quelques années que M. du Hamel publia en sept volumes une Theologie dogmatique accommodée à l'usage de l'Université, & j'en expliquai le dessein & la méthode dans le 34. Journal de l'année 1691. Voici une autre accommodée à l'usage de

res, & propre à instruire solidement de
des Ecclesiastiques des misteres de la Reli-
gion, des dogmes de la foi: des regles des
mœurs, & des ceremonies des Sacremens.
Le premier tome traite des Attributs, de la
Trinité, des Anges, de l'Incarnation, &
de la Grace. Le second traite des Sacremens;
le troisiéme de la Foi & de l'Ecriture
sainte.

Comme il n'y a rien de plus necessaire à
ceux qui sont chargez du ministere de la pa-
role que de se remplir des veritez qu'ils doi-
vent enseigner aux autres fidelles, & que les
Ecritures sacrez sont la source la plus pure où el-
les se puisent, M. du Hamela traité à fond
le texte original, de ses versions, de cha-
que livre en particulier, des choses qui y
ont rapportées.

Il reserve à un autre tome à parler du nou-
veau Testament, de l'autorité de l'Eglise
& des Conciles.

*Aphorismes touchant la Grossesse, l'accou-
chement, les maladies, & autres disposi-
tions des femmes. Par François Mauriceau
Maistre es Arts, Ancien Prevost & Garde
des Maistres Chirurgiens Jurez de la ville
de Paris. in 16. à Paris chez Laurent
d'Houry. 1694.*

L'Antiquité avoit conçu une si profonde
veneration pour l'autorité d'Hipocrate,
& une si haute idée de ses aphorismes,
Ll 5 qu'el-

au Public n'auront pas be-
cours pour estre entendus,
gles les plus utiles qu'il a
vrages qu'il avoit mis au jour
les maladies des femmes gr
les des femmes accouchées.

Ces ouvrages-là sont m
contestations survenuees en
son Confrere, qui a traite
Le dernier de ces ouvrages e
dans laquelle il avertit M.
fautes qu'il prétend avoir tr
livre de la Pratique des acco



JOURNAL
DES SÇAVANS,

Lundy 13. Decembre M. DC. XCIV.

*Etionnaire de l'Academie Françoise. Dé-
au Roy. In folio. 2. vol. à Paris chez la
ve de Jean Baptiste Coignard ruë saint
ues. 1694.*

L'Academie n'a pu mettre plutôt au
jour ce grand ouvrage que le Public at-
tendoit depuis long-temps avec beau-
l'impatience. M. de Vaugelas qui s'e-
chargé de lui donner sa premiere forme,
t que les deux premieres lettres. Mais
otre forme ayant esté jugée meilleure,
lu après sa mort recommencer ce qu'il
fait. La premiere composition fut
se vers le tems de la mort de M. le
elier Segulier, qui arriva le premier
e l'année 1673.

Roi ayant fait l'honneur à l'Academie
eclarer son protecteur, elle s'assembla
ois la semaine dans le Louvre, & revit
avoit esté fait. Ce second travail n'a
oins coûté de temps que le premier;
ce qui sert à justifier le retardement de
emie.

Un des avantages du Dictionnaire que nous donne est d'avoir esté commencé & achevé par plusieurs de nos plus célèbres Orateurs & de nos plus grans Poëtes de ce siècle le plus florissant de la langue françoise.

L'Academie pour représenter la langue dans ce mesme estat, a jugé qu'elle ne devoit pas mettre dans son Dictionnaire de vieux mots qui sont entièrement hors d'usage.

Elle n'a pas cru non plus y devoir mettre les termes des arts & des sciences qui ne se trouvent que rarement dans le discours.

Elle a donné les définitions des mots comme ils se trouvent dans la langue; ce qui est d'autant plus marqué que les idées en sont fort simples, & que la chose définie semble toujours plus claire par la définition. Outre la définition ou description de chaque mot, elle a ajouté les autres mots de mesme signification.

Le Dictionnaire a esté disposé par racines, c'est à dire que les mots composez ont esté rangez après les mots primitifs dont ils descendent. Les derivez ont esté mis avant les composez, & les primitifs ont esté imprimez en gros caractères, comme les mots de famille.

Les participes passifs ont esté mis après les verbes d'où ils sont formez. Les pronoms n'ont pas esté oubliez, parce qu'ils font une partie considerable de la langue.

rtationum in Concilia Generalia & par-
ularia. Tomus primus. Authore Ludovi-
Thomassino Presbytero Congregationis
atorii Domini Jesu. In 4. à Paris chez
toine Dezallier, ruë saint Jaques. 1667.

Il sort de ce livre a quelque chose d'ex-
 traordinaire. Il y a vint-sept ans qu'il fut
 imprimé avec une épitre dédicatoire à M. de
 fixe Archevêque de Paris, qui en em-
 pécha la publication, parce qu'il favorisoit
 les sentimens des Ultramontains qui
 veulent au Pape un pouvoir sans bornes.
 Libraires qui l'ont gardé depuis ce temps
 dans leur magasin, croyent avoir trouvé
 maintenant une occasion propre à le mettre
 sur le jour.

Les vint dissertations dont ce premier to-
 me est composé sont sur les points les plus
 importants de la foi & de la discipline. La
 première traite du fameux différend ému
 à la fin du second siècle entre le Pape Victor
 & les Eglises d'Asie touchant le jour auquel
 les Chrétiens doivent célébrer la Pâque.

Le P. Thomassin entreprend d'y défendre
 la conduite du Pape Victor, en montrant
 qu'il avoit de son côté toutes les Eglises, à
 l'exception de celles de la Province d'Ephèse,
 qu'il suivoit la tradition des Apôtres,
 & que même le déclarèrent les Conciles où fut
 débattue cette question. Il se fonde sur les
 meilleures raisons sur lesquelles se fonda depuis

saint Ciprien touchant les
tiques, sur laquelle rou
tation, ne fut pas pou
chaleur que l'avoit esté ce
de la Pâque. Notre Auteu
ceux qui se persuadent c
ne se trompa pas moins
tême de tous les Heretiq
prien en le rejetant; &
fondement sur lequel ils
fert du témoignage de Fi
Cappodoce, qui reconnoit
ne ne recevoit pas le bap
Heretiques sous quelque
mais seulement sous la
Catholique, & sous l'inv
Personnes. Pour confir
étion, il remarque que
d'Arles décida cette que
que lors que l'on doute
d'un baptême conféré en

ce que l'Eglise de Rome ne te-
 ble le baptême conféré autre-
 nom des trois Personnes. Après
 né tout ceci par plusieurs passa-
 Jérôme, de saint Augustin, &
 de Lerins, il demande si après le
 de Etienne la décision du Con-
 estoit encore nécessaire pour le-
 ent la difficulté, comme saint
 finuë en plusieurs endroits. Sa-
 de la décision du Concile n'étoit
 ire, & que le decret du Pape
 t conforme à la tradition, tout
 voit s'y soumettre, comme se-
 gustin même les Pelagiens de-
 mettre aux Conciles particu-
 apes qui les avoient condannez.
 voudront s'instruire à fond de
 on entre le Pape Etienne & saint
 suppléer ce qui manque aux re-
 P. Thomassin, le trouveront
 tre de M. de Launoy, qui est la
 huitième partie.

l' dissertation suivante le P. Tho-
 ant à part les exemples qui font
 Empereurs ont convoqué des
 eraux, soutient que ce droit
 au Pape seul; qu'avant que les
 eussent embrassé la Religion
 ils ne se mêloient en aucune
 mblées des Prelats; que depuis
 répanduë par toute la terre,
 t encore moins de donner des

sent sans contredit de ce

De la convocation des
il passe à leur utilité, &
sont pas nécessaires, puis
sies ont esté éteintes ou p
des Evêques, ou par cell
ticuliers qui sont soumis

La parole que saint Jer
cañon du Concile de Rin
avoit gemi quand il s'ej
des Ariens, donne lieu à
montrer dans la cinquièm
les Peres de Rimini qui
formule qui leur paroiss
qu'elle fust captieuse, n
dans l'erreur, & que les
serent toujours en nomb

cile du Chefne, & qu'Innocent jugeant
 del cassa l'ordonnance du Concile, &
 blit saint Chriftostome.

La huitième est une defense du Concile de
 Spolis, où il semble que Pelage surprit
 Juges par le tour artificieux dont il se ser-
 pour leur dérober la connoissance de ses
 tables sentimens. Mais notre Auteur
 tre que ces Juges condannèrent l'erreur
 Pelage, & ne l'en déchargèrent qu'après
 l'eut abjurée.

Toute la neuvième tend à faire voir que
 Conciles particuliers ont besoin de la con-
 nation du Pape; & la dixième, à faire que
 Papes ont présidé ou par eux-mesmes ou
 leurs Legats à tous les Conciles gene-
 raux.

L'onzième est destinée à montrer que le
 pe & le Concile ne peuvent estre separez
 en plus que le chef & les membres, non
 us que le pasteur & le troupeau; de sorte
 qu'ils ne font qu'un seul & mesme tribunal,
 que quiconque appelle au Concile appelle
 aussi au Pape qui y préside.

La douzième renferme quantité d'exem-
 es ramassez par notre Auteur pour prouver
 que les Papes ont souvent prévenu les Conci-
 Ecumeniques dans l'exposition de la do-
 ctine Catholique, & dans la condannation des
 hereux, & que si les Conciles se sont assem-
 blez ensuite, les Evêques & le Pape bien loin
 s'entretenir n'ont fait que s'entr'aider,
 clarifier, & s'appuyer mutuellement.

De là il conclut que si dans les derniers des généraux
 les quelques uns se sont avisez d'appeller toute pa
 Pape au Concile, leurs appellations ont esté au r
 du estre considérées que comme des requêtes, ou
 odieuses, par la raison que le Concile n'est pas da
 pas legitime à moins qu'il ne soit convoqué par le Pape
 & presidé par le Pape.

Il ajoute que la question de la supériorité
 des Conciles qui aux derniers temps a été
 tant de bruit dans les Ecoles, estoit inconnue
 nuë à l'antiquité, & que N. Seigneur n'a
 ble l'avoir condannée par avance que
 condanna celle que les Apôtres avoient
 posée pour sçavoir qui estoit le plus grand
 d'entre eux. *Ne demandons point, qui
 qui est le plus grand ou du Pape ou du Concile
 Reconnoissons plutôt que le Pape est plus grand
 que lui mesme quand il est joint au Concile
 & que le Concile est plus petit que lui
 quand il est séparé du Pape.*

Il a joint à cette dissertation un lieu
 des souscriptions, où il montre qu'
 esté quelquefois faites par les Evêques
 regulièrement elles n'ont esté exigées
 tres Ecclesiastiques, des Moines &
 ques que lors qu'il y avoit de justes
 les soupçonner de tenir des propositions
 condannées.

La dissertation suivante est sur
 ciles tenus l'un à Arles & l'autre à
 475. & desquels il n'y a que l'Archevêque
 de Riez qui ait parlé, & à l'occasion
 le P. Thomassin examine s'il

ayent esté dans l'erreur attri-
bue aux Predestinations. Non-
persuade qu'il n'y en a jamais
il y en a eu, ils ne sont tom-
és en erreur que par une simplicité
plus que celle qui a jetté & Fauste
de Marseille dans une erreur

La seizième dissertation contient des
raisonnemens pour montrer
comment on peut juger les autres Patriarches
du Concile Ecumenique. Ces
raisons se reduisent presque tous à di-
muer l'autorité du Pape est ancienne,
celle de saint Pierre, & par consé-
quent son droit divin, & que si le Pape est
le seul des Patriarches de droit divin,
il doit être Juge par le mesme droit.

La dix-septième dissertation établit un pri-
ncipal Siege, qui consiste à ne pou-
voir être élu ni par aucun autre Siege, ni
par un Concile. Ennodius de Pavie & A-
mbrose écrivirent autrefois en faveur
de ce Siege. Le P. Thomassin s'est servi
de ces raisons: sur quoi il est à propos de
lire ce que de Launoy en a écrit dans la
dixième de ses lettres.

La seizième dissertation est que
le centre de l'unité, ceux qui
ont été obligés à s'y ré-
soudre est principalement justifié par
les Evêques d'Orient qui avoient
été excommuniés par Acace de Constantinople
con-

condanné par le Pape, & qui mirent leur schisme en rentrant dans la communion de l'Eglise Romaine.

La dix-septième dissertation est presque toute employée à relever la modération des Evêques du second concile d'Orange, qui paroît en ce qu'ils ne touchèrent que des points de la foi, & qu'ils s'abstinrent de questions subtiles & epineuses. A la fin l'Auteur témoigne souhaiter qu'il se trouve des moyens d'accorder ensemble les Peres Grecs avec les Latins sur la nature de la grace & de la prédestination, comme le concile de Florence en tenta pour accorder les Grecs avec les Latins sur l'addition au symbole, sur la procession du saint Esprit, & sur les autres points controversés entre eux.

Le P. Thomassin prouve dans la dix-huitième dissertation, que le saint Siege a plusieurs fois esté consulté sur les difficultez qui surviennent dans l'Eglise, & que ses réponses ont esté reçues avec respect; de sorte qu'il n'a jamais esté éteint seules un grand nombre de schismes.

Il refute ensuite Gerson, Almain, & d'autres Docteurs de Paris, qui ont cru que l'autorité seule du Pape ne suffisoit pas dans les choses de la foi. Il oppose la nouveauté de leur opinion à un petit nombre de ceux qui la soutiennent. Pour prouver la nouveauté il rapporte le témoignage des anciens Evêques qui

Onnu que les Papes avoient terminé les différens elevez en France touchant la Religion, & qu'ils avoient preservé l'Occident des heresies nées dans l'Eglise Greque; & à l'égard du petit nombre, il tâche de le rendre aussi suspect que le préjugé de la multitude seroit favorable. Il ajoute que la doctrine de l'erson n'a pas esté suivie par la faculté de theologie, & que de l'aveu de Petrus Aureus, Richer n'y trouva que fort peu d'approbateurs. Prévoyant qu'on lui pouvoit objecter qu'en soumettant ainsi le Concile au Pape, il donnoit atteinte aux libertez de l'Eglise Gallicane, il se couvre du nom de M. de Marca qui ne veut point qu'elles soient fondées sur la superiorité du Concile.

La dissertation suivante roule sur la question des trois Chapitres que le Pape Virgile abandonna dans un temps après les avoir defendus dans un autre. Nôtre Auteur le justifie en faisant voir qu'il ne changea de sentiment que quand il eut decouvert la verité, & en cela il fit paroître moins d'inconstance d'amour pour la paix.

La dernière dissertation regarde la personne d'Honorius, dont la condamnation au mode extrêmement ceux qui combattent. Nôtre Auteur se sont engagez à soutenir l'infailibilité du Pape. Il s'en tire tout ce qu'il peut; en reconnoissant que les Actes du sixième Concile n'ont point été corrompus, & qu'Honorius n'a été condamné que pour avoir épargné les

*mandeur de l'Orare au jain
pour la publication des indu
dées par nôtre saint Pere le
XII. aux Religieux de la C
Jesus, par son bref du 3. Sep
In 4. à Reims. 1694.*

LE Bref du Pape Innocent
pour quinze ans l'indulge
accordée par Innocent XI. au
de la Compagnie de Jesus, à
jour que finit la dernière proce
clare néanmoins la grace nulle
la moindre chose, ou si l'on
pourroit estre volontairement
l'interpretation, presentation
ou publication de l'indulgence.

ouvertes il faudroit y avoir fait autant de
 exion que lui, & avoir autant de penetra-
 a & de justesse d'esprit.

Extrait d'une lettre écrite de Rome.

paroit ici depuis peu de jours un livre in
 folio intitulé : *Templum Vaticanum*. Il est
 pli de figures en taille douce sur toutes
 parties de l'Architecture dont l'ancienne
 nouvelle Eglise du Vatican sont compo-

On commence à debiter le livre de M. Ci-
 dini de *Ædificiis à Constantino Magno con-
 Etis*. Il est enrichi de trente-six figures.

M. Ptolomei Professeur de la Sapience de
 ne, fait imprimer en quatre volumes in
 un ouvrage qui a pour titre : *Quadriparti-
 e Criminale, sive Institutiones erudita,
 cipibus necessaria, iudicibus utiles, philo-
 s voluptuosa*. Il y a plus de cent planches,
 at chacune est chargée de six médailles,
 e representent les supplices qui ont esté en
 e en divers pays.

On imprime à Naples les écrits qui y ont
 omposez au sujet de l'Inquisition que la
 de Rome vouloit introduire dans cette
 là.

Joindrai à cet extrait l'avis contenu
 né autre lettre écrite de la Haye du 30.
 mbre dernier, par laquelle on mande
 aroit un livre sous ce titre : *Vindicia
 Germanici contra obtrectatores Gallos.
 urs* y emporte avec beaucoup de cha-

leur
d'Eugene il a eue
mand peut estre bel esprit.
La mesme lettre nous apprend qu
rizonius a écrit depuis peu de tem
défense des Anciens contre les
M. Temple a fait la mesme chose
terre, & c'est attiré une répon
teur appellé Vuoran.

*Christiani Wormii Wilh. Filii
Antiquitatum Hebraearum
& Martialem vestigiis. Libe
Hafnia. 1693.*

LEs plus intelligens d'entr
& n'en ont pu parler sans fa
fautes. C'est ce que M. Wor
à découvrir dans cet ouvra
clairement combien ce qu
de l'origine de cette nati
verité. Il prouve qu'au lie
ont pensé que les Juifs est
aient au contrai

Spencer, qui a cru que les loix ceremonies n'avoient point esté données à ce point pour figurer les misteres de la loi nouvelle mais seulement pour retenir le peuple qu'il avoit au culte des Dieux étrangers.

Il fait voir ensuite que les Egyptiens avoient emprunté beaucoup de coutumes de ceremonies des Juifs, & promet de couvrir dans les livres suivans d'autres faits encore plus grandes des auteurs Payens sur ce sujet.

*In Tabulam specimini Pharmaceutico Stan-
ni Francisci Geofroy præfixam. In folio
Paris chez la Veuve de Jean Babilite
gard, rue saint Jaques, à la Bible d'
1694.*

LA planche gravée à la teste de ce catalogue d'œuvre represente la nature languissante, qui implore le secours d'Apollon contre les maladies qui l'accablent.

Pour la soulager il lui montre les genres de quels il a enseigné l'art de les guerir. Il lui expose mille des herbes pour en composer des remèdes. Un autre ouvre le sein de la terre pour y chercher de l'or & des perles. Un autre ouvre dans les serpens mesmes l'antidote de leur venin.

JOU
ES SÇAVANS

Du Lundy 20. Decembre M. DC. XCV.

Mandement de Monseigneur l'Archevesque
Duc de Reims, premier Pair de France,
Commandeur de l'Ordre du saint Esprit,
&c. portant reglement touchant les
privilegiez. In 4. à Reims. 1694.

MR. l'Archevesque de Reims pour
empêcher qu'à l'avenir on n'imp
se dans les Eglises de son diocè
des titres d'autels privilegiez faux, ou
delà du temps pour lequel ils auront été
accordez; qu'on ne fasse un commerce
fane des indulgences qui ne doivent servir
qu'à la sanctification de ceux qui les reço
vent sans qu'il en revienne aucun ém
ment temporel à ceux qui les dispensent
pour contenir tous les Ecclesiastiques
liers & reguliers qui prêchent la par
Dieu & qui administrent les sacrements
les bornes de la saine doctrine enseig
le saint Concile de Trente touchant
dulgences; & pouressayer par là de
sorte que ces divins tresors soient
& pieusement dispensez dans t

duë de son Archevêché sans aucun esprit d'interêt : ordonne sur la remontrance de son Promoteur, que tous ceux qui ont obtenu en Cour de Rome des brefs portant concession d'autels privilegiez, ou qui en obtiendront dorénavant, les lui presenteront, ou à ses Vicaires Generaux, pour estre lesdits brefs vus, examinez, & approuvez avec le respect dû aux brefs Apostoliques, s'ils se trouvent expediez en bonne forme & sans suspicion de faux : qu'après qu'ils auront obtenu de lui ou de ses Vicaires Generaux permission de les publier, si ce sont des Reguliers ou des Religieuses, ils en donneront une copie dûment collationnée, comme aussi de sa permission aux Curez des paroisses dans l'étenduë desquelles leurs monasteres seront situez, afin que les Curez sçachent le temps auquel ladite érection commencera, & qu'ils avertissent M. l'Archevêque de celui auquel elle devra finir, trois mois avant qu'il soit expiré.

Et pour bannir tout esprit d'interest, dont l'Eglise a tant d'horreur, dans la dispensation des indulgences, il defend à tous Prêtres Seculiers ou Reguliers de son diocese qui auront obtenu des brefs d'érection d'autels privilegiez dans leurs Eglises, d'exiger aucune chose, & mesme de recevoir par raison desdites indulgences ce qui leur seroit offert volontairement par ceux qui desirent d'y participer, & de concourir par ce moyen au soulagement ou à la délivrance des Fideles passez.

JOURNAL

M. l'Archevêque de Reims fait cette défense pour se conformer à la doctrine du Concile de Trente, & à la pratique de la Cour de Rome qui accorde les indulgences gratuitement, refusant mesme le prix du parchemin, & tout salaire pour l'expédition.

Il défend pareillement à tous Prêtres Seculiers & Reguliers de son diocese, & à tous autres qui parleront des indulgences pour les morts, d'avancer qu'en faisant certaines prieres ou certaines œuvres meritoires, ou en faisant dire la Messe à un autel privilégié, on obtiendra infailliblement leur délivrance du purgatoire: y ayant de la temerité de promettre ce qui n'est qu'en la disposition de Dieu seul, qui dispense selon les regles de sa justice & de sa misericorde les merites de son Fils & le fruit des prieres de son Eglise aux ames de ceux qui estant morts dans son amour, expient dans le purgatoire les peines qui sont dûes à leurs pechez.

Le Dictionnaire des Arts & des Sciences, par M. D. C. de l'Academie Françoise. In fol. vol. à Paris chez la Veuve de J. B. Coignard, & J. B. Coignard. 1694.

MR. Corneille persuadé des avantages que le Public recevoit d'un Dictionnaire des Arts & des Sciences, qui fut plus ample & plus correct que celui qui fut rut en Holande il y a quelques années travaillé sans relâche à ramasser ce

esté
souha
trava
satis
Il
conf
éter
ma
ab
po
R
ar

esté écrit de plus curieux, afin que ceux qui
souhaiteroient cette sorte de supplément
travail de l'Academie, eussent sujet d'estre
satisfaits.

Il n'a rien cité d'aucun auteur qu'il n'
consulté l'original, a décrit les plantes, s'
étendu sur la Medecine, a profité des
marques d'Etmuller, a donné une histo
abregée des animaux, des oiseaux & de
poissons, fait le dénombrement des Ordres
Religieux & Militaires, celui des dignités
anciennes & modernes, expliqué de vieux
mots, & ajouté des exemples ou du roman
de la Rose, ou des plus anciens Poëtes.

*Genesis, sive Moses Propheta Liber 1. in
translatione Johannis Clerici, cum ejus
dem paraphrasi perpetua, commentariis
philologico, &c. In folio. Amstelodami
1693.*

tient qu'il est probable que ni l'Hebreu, ni le Caldaïque, ni l'Arabe, ni aucune autre langue Orientale n'est l'ancienne langue qu'Adam parloit, mais qu'elles en sont toutes venues, de mesme que l'Italien, le François & l'Espagnol sont venus du Latin.

Dans la seconde dissertation il rend raison de la maniere qu'il a suivie en traduisant pour rendre le sens des livres sacrez intelligible à ceux qui ne sçavent pas l'Hebreu: & parce que la narration des Hebreux & la façon de s'exprimer a toujours de l'obscurité, il a joint à sa version une paraphrase, où il s'éloigne quelquefois un peu des paroles de Moïse sans s'éloigner de sa pensée, & a ajouté un commentaire pour expliquer les hebraïsmes, les allusions, les coùtumes, & les ceremonies des Juifs. Il n'y a touché que le sens litteral, sans y mêler de questions controversées, afin que son travail puisse estre utile à tous les Chrêtiens sans distinction.

Jacobi Wilhelmi Imhofii Notitia Rom. Germanici Imperii Procerum. In folio. Tubinga. 1693.

L'Etat de la France a servi de mode à M. Imhofius pour faire celui de l'Empire. Depuis dix ans que la premiere édition a paru, la plupart des Princes & des Evêques ont changé; de sorte que cette dernière édition est toute nouvelle, & nous montre de

nnages tout differens. Elle est d'ailleurs
entée d'une ample description de l'ori-
x des descendans de la Maison d'Autri-
& d'un long discours sur l'Ordre de la
on d'Or, outre les genealogies d'un
nombre de maisons illustres,

*es nouvelles, dediées à Monseigneur le
uphin, écrites & gravées par Elisabeth
ault. In 16. à Paris chez l'Auteur,
de Buffly, à la Croix Blanche, au fau-
rg saint Germain; & au Palais chez
ues le Gras, dans la Galerie des Prison-
rs. 1694.*

que ces Heures ont de particulier, c'est
u'elles sont gravées par une jeune fille,
e burin surpasse la beauté des caracte-
l'Imprimerie, & qui suit parfaitement
les traces d'un pere qui estoit parvenu
n long travail à la perfection de l'écritu-
le la gravure.

JOURNAL
DES SÇAVANS

Du Lundy 27 Decembre M. DC. XCIV.

Bibliographie, ou Catalogue des Livres imprimés, tant en France que dans les pays étrangers; dont il est parlé dans les Journaux de l'année 1694.

Biblia Sacra, Interpretes & Concilia

LE Cantique des Cantiques, expliqué dans son sens littéral. Par M^r François Aurat, Prêtre, &c. in 8. à Paris & se trouve à Paris chez Edme Couterot Journal.

Le Cantique des Cantiques traduit François, avec une explication tirée des saints Peres & des Auteurs Ecclesiastiques in 8. à Paris chez Guillaume Desprez.

Scriptura Sacra, ad faciliorem intelligentiam accommodata, à Philippo Fr. Lallete Presbytero, &c. in 12. à Paris chez Si Benard. 15. j.

Analyse de l'Évangile selon l'ordre chronologique de la Concorde, avec des dissertations sur les lieux difficiles. Par le R. P. ...

l'Oratoire. in 12. 3 vol. à Paris chez Louis Roulland & Jean de Nully. 29. & journal.

Dissertationum in Concilia generalia & particularia, Tomus primus. Authore Lud. homaffino, Congreg. Oratorii D. Iesu. 4. à Paris chez Antoine Dezallier. 41. j.

Genesis, sive Mosis Prophetæ liber primus, ex translatione Iohannis Clerici, cum iisdem paraphrasi perpetua, commentario philologico; &c. in folio. Amstelodami. 42. j.

Geyeri in Psalmos Davidis Commentarius. fol. Amstelædami. 1694.

Pocockius in Ioëlem. 4. Lipsiæ apud Fritsche.

Sancti Patres & Theologi.

Fundamentum Theologiæ Moralis, de recto usu opinionum probabilium. Authore R. P. Gouzalet, Præposito Generali Societatis Iesu. In 4. à Paris chez Antoine Dezallier.

Sinodus Diocesana, ab Episcopo Parmensi Thoma Saladino habita anno Domini 1691. &c. in 4. Parmæ 3. journal.

Sancti Eusebii Hieronymi Stridonensis Presbiteri, divina Bibliotheca antehac inedita, &c. Studio & labore Monachorum Ordinis sancti Benedicti à Congr. S. Mauri. In folio. à Paris chez Louis Roulland. 5. j.

Apparatus ad Bibliothecam maximam veterum Patrum, & antiquorum Scriptorum

Ecclesiasticorum, Lugduni editum, & De Scriptoribus primi sæculi. Opera Nicolai le Nourry Monachi à Congr. sancti Marci. In 8. à Paris chez Jean Anisson. 6. & 7. j.

Opera Jacobi Simancæ Episcopi Paccensis & postmodum Zamorensis, &c. Congesta in unum & illustravit Franciscus Castracanius, sanctæ Inquisitionis Consultor, &c. In folio. Ferrariæ. 12 j.

Le Pastoral de saint Gregoire le Grand, du ministere & des devoirs des Pasteurs. Traduction nouvelle. Par P. Antoine de Marilly. In 12. à Paris chez André Pralard. 23 journal.

Parochus, sive Curator animarum, &c. Accesserunt antiqua Statuta Ecclesiæ Lugdunensis à Francisco Cardinali à Turnone anno 1560. promulgata. Authore Carolo Andrea Basso Theologo, &c. Editio nova. In 4. Lugduni. & se trouve à Paris chez Antoine Dezallier. 28. j.

Ordonnance de Monseigneur l'Archevêque de Paris, portant condamnation de trois livres, le premier Latin intitulé: *Oratio Mentalis Analysis, per Don. Franciscum à Combe, &c.* Les deux autres François & anonymes, un intitulé: *Moyen court & très facile de faire oraison, &c.* & un autre qui porte pour titre: *Cantique des Cantiques de Salomon, interprété selon le sens mystique, &c.* In 4. à Paris chez François Muguet. 40. journal.

Theologiæ Clericorum Seminariis accom-

modata
I. B. du
rum A
chez Et
Man
que Du
des ind
re le P
Comp
Mat
que D
touch
Reim
Gu
Amst
Hu
statu
Fru
po
à

de l'Oratoire. in 12. 3 vol. à Paris chez Louis Roulland & Jean de Nully. 29. & 30 journal.

Dissertationum in Concilia generalia & particularia, Tomus primus. Authore Lud Thomassino, Congreg. Oratorii D. Iesu in 4. à Paris chez Antoine Dezallier. 41. j.

Genesis, sive Mosis Prophetæ liber primus, ex translatione Iohannis Clerici, cum ejusdem paraphrasi perpetua, commentario philologico, &c. in folio. Amstelodami. 42. j.

Geyeri in Psalmos Davidis Commentarius. fol. Amstelædami. 1694.

Pocockius in Ioëlem. 4. Lipsiæ apud Fritsche.

Sancti Patres & Theologi.

Fundamentum Theologiæ Moralis, de recto usu opinionum probabilium. Authore P. Gouzalet, Præposito Generali Societatis Iesu. In 4. à Paris chez Antoine Dezal-

Sinodus Diocesana, ab Episcopo Parisi Thoma Saladino habita anno Domini 1. &c. in 4. Parmæ 3. journal.

Sancti Eusebii Hieronymi Stridonensis Biblioteci, divina Bibliotheca antehac inedita, &c. Studio & labore Monachorum in ins sancti Benedicti è Congr. S. Mauri. à Paris chez Louis Roulland. 5.

Apparatus ad Bibliothecam maximam Patrum, & antiquorum Scrip-

à Paris chez André Pral
Catechisme ou Abr
Chrétienne, imprimez
seigneur l'Archevêque
stre seuls enseignez dans
sième édition. In 12. 2.
trouve à Paris chez Loui

La Conduite du vray
étification des Dimanch
12. à Paris chez Edme C

Heures Nouvelles, de
le Dauphin, écrites & g
Senault. In 16. à Paris
de Bussi, à la Croix Blai
Germain, & Jaques le G

Les quatre Fins de l'
Roy. In 12. à Paris chez

Methode & sujets d'
manches & Festes de l'an

et de Educatione Liberorum Christianorum. Amstelæd. apud Wetstenium.

Methodi ad Hebræos. In 4. Franekeræ

4. Indius de Jejunio Ebr. Lat. In 8. Ult. 1694.

Morinus de Ordinationibus. In fol. à Paris. 1694.

Miscellanea Philologica Theologica & Philologica. In 4. Amstelodami. 1694.

Concionatores & Controvertistæ.

La vie & les sermons de saint Eloy Evêque de Noyon. In 8. à Paris chez Jean Bapt. Coillard. 3. journal.

Oraison funebre de tres haut & tres puissant Prince Louis de la Tour d'Auvergne Prince de Turenne, prononcée par le P. Gailard de la Comp. de Jesus. In 4. à Paris chez Theodore Muguet. 9. j.

Les Erreurs des Protestans touchant la communion sous les deux especes. In 12. à Paris chez Jean Anisson. 14. j.

Sermon de Discipline Ecclesiastique, prononcé par M. l'Evêque Comte de Noyon, &c. In 4. à Paris chez Pierre l'Esclaffan. 15. j.

Traité de l'Eucharistie, par feu M. Pession, Conseiller du Roy en ses Conseils, &c. In 12. à Paris chez Jean Anisson. 20. j.

Les sermons de saint Augustin sur le N. T. traduits en François sur l'edition Latine des Peres Benedictins de la Congregation de saint Maur. Par l'Auteur de la traduction des Lettres & des Confessions du même Saint, &c. In 8. 2 vol. à Paris chez la Veuve de J. B. Hognard. 22. j.

Homelies du P. Seraphin sur les Sermons
des Dimanches. In 12. 4 vol. à Paris chez
Edme Couterot. 30. j.

Discours Moraux en forme de Lettres
pour tous les Dimanches de l'Année & des
Feries de Carême. In 12. 2 vol. à Paris
chez Jean Couterot & Louis Guerin.

Spanhemii Elenchus Controversiarum
Religione dissidentium. In 8. Amstelredamum
apud Wolters.

Historici Sacri & Profani.

La vie & les Sermons de saint Eloy
Evêque de Noyon. In 8. à Paris chez
Coignard. 3. journal.

Historia genealogica della famiglia
Opera del Signora Dom. Biagio Aldobrandini
In fol. 3 vol. in Napoli. 4. j.

Histoire d'Emeric Comte de Tekeli.
In 12. à Cologne. 8. j.

Les vies des hommes illustres de France
que, traduites en François, avec des
marques. Tome I. à Paris chez Claude
bin. 10. j.

Vitæ Papatum Avenionensium, &c.
ra Stephani Balufii Tutelensis. In 4.
à Paris chez François Muguet. 12. j.

Histoire de l'Inquisition, & son origine
In 12. à Cologne. 16. & 17. journal.

Journal des marches, campemens, batailles,
les, sieges, & mouvemens des Armées du
Roy en Flandres, & de celles des Alliés
puis l'année 1690. jusqu'à present.

oy par le sieur Vautlier Commissaire
de l'Artillerie. In 12. à Paris chez
de Charles Coignard & Claude
19. j.

toire secrete de Bourgogne. In 12.
Paris chez S. Benard. 24. j.

Ludovici Magni, &c. à Paris chez
Anisson. 29. j.

Duc de Guise, surnommé le Balafre.
à Paris chez Claude Barbin. 30. j.

at present de l'Empire de Maroc. In 12.
chez M. Brunet. 33. j.

at present d'Armenie tant pour le tem-
que pour le spirituel, avec une descri-
du pays & des mœurs de ceux qui l'ha-
t. In 12. à Paris chez Jaques Langlois.
Journal.

istoria persecutionis Vandalicæ, in duas
es distincta, &c. Opera & studio D. Theo-
ici Ruinart, Monachi à Congr. S. Mauri.
à Paris chez Theodore Muguet. 35. j.

Histoire de Henr. III. par M. Varillas. In
Paris chez Claude Barbin. 37. j.

Historie Cronologiche dell'origine de-
Ordini militari, è di tutte le religioni ca-
lle resche, infino ad hora instituite nel mon-
do, insegna, croci, stendardi, habiti capito-
ti & di ceremonia, &c. Opera dell' Abbate
ernardo Giustinian, &c. In fol. in Venezia.

serouve à Paris chez J. Anisson. 38. j.

Historia Chronologica Pontificum Ro-
norum P. F. Fr. Carriere Aptensis Mi-
ta

duni. & se trouve à Paris chez Antoine
zallier & Louis Guerin. 40. j.

La vie des quatre Evangelistes, tirée
des quatre Evangiles, & réduite en un
d'histoire. Par le P. Bernardin de Montreuil
de la Comp. de Jesus, &c. In 12. 2 vol.
Paris chez Louis Roulland.

La vie de sainte Cecile, avec des
actions chrétiennes sur ses principales
constances. Par M. Dubois Prêtre, &c.
à Paris chez Edme Couterot.

Spanhemii Introductio ad Historiam
cram & Chronologicam. In 4. 2 vol.
Amstelodami 1694.

Oratores & Poëta.

Fables choisies. Par M. de la
Fontaine. In 12. à Paris chez Claude Barbin.

Suite des reflexions critiques
sur le present de la langue Françoise. Par
M. de la Fontaine. In 12. à Paris chez Laurent d'

Essay de Pseaumes & Cantiques
sur les Pseaumes, & enrichis de figures. Par
M. de la Fontaine. In 8. à Paris chez T

Carmina Pacifici Maximi Per
In 4. Parmæ. 7. j.

Gallos tam falli ab hoste ne
ci: Oratio habita in regio
Collegio à Gabriele le Jay.
Veuve de Simon Benard

dernieres victoires que le Roi a
sur tous ses ennemis. In 12. à
Louis Sevestre. 12. j.

Bapt. Santolii Opera Poëtica.
chez Denys Thierry. 13. j.

le théâtre de M. Boursault, &c.
tre d'un Theologien illustre par
& par son merite, consulté par
pour sçavoir si la Comedie peut
se, ou doit estre absolument dé-
12. à Paris chez Jean Guignard.

prononcez dans l'Academie
à la reception de M. l'Abbé de
In 4. à Paris chez I. B. Coignard.

ion de l'Ode Latine du sieur de
Grammont, Professeur d'Elo-
College des Grassins, sur la ma-
nt Malo. In 8. à Paris chez Louis
6. journal.

prononcez dans l'Academie Fran-
reception de M. l'Abbé Boileau.
chez I. B. Coignard. 37. j.

ire, à Mademoiselle de Scudery.
chez la Veuve Langlois. 37. j.

onnaire de l'Academie Françoisé.
à Paris chez la Veuve de I. B.

& I. B. Coignard. 41. journal.

onnaire des Arts & des Sciences.

C. de l'Academie Françoisé. In
à Paris chez les mêmes. 42. j.

tres d'un Academicien à

tre Academicien. In 4. à Paris chez
Coignard. 41. journal.

In Tabulam Specimini Pharmacopœi
Stephani Fr. Geoffroy præfixam. In 4.
à Paris chez le même. 41. j.

Ludovici Magni Panegiricus, à D. Louis
ne Bapt. Pouhat, in Senatu Vefontionum
Confiliario. In 4. Vefontione.

Philosophi.

L'Art de se connoître soy même, ou
recherche des sources de la Morale. Par
ques Abbadie. In 12. à Rotterdam. 1. jour

Réponse du P. Malebranche Prêtre
l'Oratoire, à M. Regis. In 12. à Paris
André Pralard. 1. journal.

Repliques de M. Regis à la Répon
P. Malebranche. In 4. à Paris chez le
fon. 7. & 8. journal.

Traitez de Metaphisique démontr
lon la methode des Geometres. In 12.
ris chez André Pralard. 14. j.

Philosophus in utramque partem
Operâ Laurentii Duhan Philosophiæ
foris. In. 12. à Paris chez Pierre Les
14. journal.

La vraye & la fausse Metaphysiq
Poa refute les sentimens de M. Reg
ses adversaires sur cette matiere. I
Lion. 19. j.

De fine hominis, vulgo summa
secundum disciplinam Philosophiæ
cæ & Italicæ: item secundum d

Græcanicæ, Poëticæ: item se-
 iplinam Eleaticæ & Pirrhoniæ:
 im disciplinam Epicuri, & de-
 dum disciplinam Philosophiæ Io-
 raticorum. In 8. Argentorati.

onnoissance de soy même, &c.
 n François Lamy Religieux Be-
 a Congregation de saint Maur.
 is chez André Pralard. 35. & 36.

ou les tableaux des Philosophes.
 oble, Baron de saint George. In
 Paris chez Guillaume de Luyne,
 uvenel. 38. & 39. j.

Medici.

ue des accouchemens. Par M.
 e Chirurgien Juré à Paris. In 8.
 Jean Boudot. 6. j.

ons sur la grossesse & l'accouche-
 nmes, & sur leurs maladies &
 nfans nouveaux-nez, &c. Par
 auriceau, Maître Chirurgien à
 à Paris chez L. d'Houry. 10. j.

generale des Drogues, traitant
 des animaux, & des mineraux,
 sieur Pierre Pomet, Marchand
 Droguiste. In fol. à Paris chez
 è des Lombards, & Laurent
 t. j.

ue de Medecine de Paul Barbet-
 e de quantité de notes, d'obser-

vations, & histoires medecinales, ric Deckers. Avec des annotations pour la pratique, par Jacob Meester Docteur en Medecine. Le tout nouveau traduit en François. In 12. à Lion. On trouve à Paris chez Laurent d'Houry.

La Pratique de Chirurgie de Paris, enrichie & augmentée en divers endroits de plusieurs remarques, histoires, & explications qui concernent la Pratique de Chirurgie & d'Anatomie. Par Jacob Manget Docteur en Medecine. tout approprié à la doctrine de la Pratique, & nouvellement traduit en François. In 12. 3. vol. à Lion. Et se trouve chez Laurent d'Houry. 18. j.

Nouvelles experiences sur la Venere. On verra une description exacte de ses parties, la source de son venin, & de ses divers effets, &c. Par Moïse Charan Docteur en Medecine, de l'Academie Royale des Sciences. In 8. à Paris chez Laurent d'Houry. 21. j.

Aphorismes touchant la grossesse, & les maladies des femmes. Par M. Mauriceau. In 16. à Paris chez Laurent d'Houry. 40. j.

Sydenham Processus. In 8. Amstelredam. apud Wetstenium.

Ray Catalogus stirpium Britannicarum. In 8. Londini, apud Smith & Weyland.

Lister de Morbis Chronicis. In 8. Londini, apud Weyland.

— de Cochleis Terrestribus.

Philosophia Chimica Experiment.
Amstelæd. apud Wolters. 1694.

s Exercitationes Medico-practicæ.
æ apud Boutestein.

de Morbis unīversalibus pars al-
Londini.

Mathematici.

de Mathematique, qui comprend

parties de cette science les plus
es plus nécessaires à un homme de

c. Par M. Ozanam. In 8. 5. vol.
z Jean Jombert. 2. j.

tune François, ou recueil des car-
es levées & gravées par ordre du

lume, &c. In folio, à Paris chez
ournay. 2. j.

ions Mathematiques & Phisiques,
ennent plusieurs problèmes utiles

es d'Arithmetique, de Geometrie,
, &c. Par M. Ozanam. In 8. à Paris

Jombert. 24. journal.

Geographi.

tion du Royaume de France, con-
principales divisions geographi-

Par le sieur Tillemon. in 12. à
Robert Pepie & J. B. Nolin. 5. j.

de Souabe, dressé sur les me-
Jean Christophe Huoten à Aus-

ar Nicolas de Fer. à Paris chez
sur le quay de l'Horloge du Pa-

ournal.

s Forces de l'Europe. Sixième par-
tie.

tie. Par Nicolas de Fer. In 4. à Paris
l'Auteur. 25. journal.

Mappe-monde, ou Carte generale
terre, divisée en deux hemispheres, &c. Par
la projection la plus commune, &c. Par
Nicolas de Fer. à Paris chez l'Auteur. 37. j.

O. Mathion Geographie Astronomique
Sinopsis, versibus hexametris comprehensa
39. j.

Juridici.

Les Loix Civiles dans leur ordre naturel
Tome III. In 4. à Paris chez la Veuve
J. B. Coignard. 6. j.

Memoire sur la question de préférence
pour Mrs. les Ducs & Pairs de France, contre
Monseign. le Maréchal Duc de Luxembourg.
In 12. à Paris chez Louis Sevestre.

Recueil des Ordonnances de nos Rois
touchant le ban & arriereban, &c. In 4.
Paris chez Nicolas le Gras. 14. j.

Dissertation sur les requisitions des
fices en vertu des degrez par procureur
données par le Concordat. In folio à
chez la Veuve Chouqueux & Charles
lou. 20. j.

Essais de Jurisprudence. In 12. à
chez J. B. Coignard. 27. j.

Eck Theses Juris Controversi. In 8.
jecti, apud Halma.

— Principia Juris. In 8. *ibid.*

Muyden Compendium Institutionum
8. Ultraj. apud eundem.

Huberus de Jure Civitatis. In 4. Fr
appu Tædama.

Miscellanei.

La metode d'étudier & d'enseigner chrétien-
 tiennement & solidement les historiens
 Prophanes par rapport à la Religion & aux
 Ecritures. Par le P. Louis Thomassin. In 8.
 2 vol. à Paris chez Louis Roulland. 2. 3. &
 4. journal.

Oeuvres mêlées de S. Evremond. In 12. à
 Paris chez Cl. Barbin. 3. j.

La France Chrétienne, ou l'Estat des
 Archevêchez & Evêchez de France, &c. In 4.
 à Paris chez J. Chevillard, rue du Four. 3. j.

Sacrum Muleum Mantuanæ Congregatio-
 nis Carmelitarum de Observantia, in quo ce-
 lebriorum Heroum singula simulachra, &c.
 conspiciuntur. Authore R. P. Clemente Ma-
 ria Felina. In 4. Bononiæ. 5. j.

Bibliotheca Thevenotiana, &c. In 12. à
 Paris chez Florentin & Pierre de Laulne 6. j.

La belle éducation. Par M. Bordelon. In
 12. à Paris chez Nicolas Belley. 9. j.

Les differens caracteres des femmes du sie-
 cle. Avec la description de l'amour propre.
 In 12. à Paris chez Claude Cellier. 10. j.

Historica dissertatio de tollenda confusio-
 ne inter duas antiquas Romanas Matronas,
 Aniciam Probam & Valeriam Faltoniam
 Authore Thoma de Simeonibus.
 Bononiæ. 11. j.

Stiora Numismata in ære maximi mo-
 è musæo D. D. Francisci de Camps,
 interpretationibus per D. Vaillant il-
 lustr.

Illustrata. In 4. à Paris chez Antoine Dezallier. 12. j.

De Sanctorum Matinensium admiranda scuraigne, &c. In 4. Martinæ. 13. j.

Antiquissima, ou les bons mots & les bestes plaisantes recueillies des conversations d'Arlequin. In 12. à Paris chez Florentin & Pierre de Laune. 13. j.

Observations sur le Pétrone trouvé à Belgeot en 1688. &c. In 12. à Paris chez la Veuve de Daniel Huettemela. 15. j.

Les anciens Hilboriens Latins réduits en maximes. Tome premier. Tiro Live. In 12. à Paris chez Louis Joffe. 16. j.

Dissertation chronologique & historique touchant l'année de la naissance de L. C. par M. le Noble. In 12. à Paris chez Cl. Mamek. 18. j.

De Furor Poeticus, &c. In 4. Argentorati. 18. j.

Dictionnaire Etimologique, ou Origines de la langue Française, par M. Menage. Nouvelle édition augmentée par l'Auteur. Avec les Origines Françaises de M. Caseneuve; un discours sur la science des Etimologies, par le P. Besnier de la Comp. de J. Et une liste des noms de Saints qui paroissent étrangers de leur origine, &c. par M. l'Abbé de Maitre, Chanoine de l'Eglise de Paris. In 12. à Paris chez J. Anisson. 19. j.

Lettre à M. Fataca de la Freslonne, Evêque de la Rochelle. Par M. Fontier. In 12. à Paris chez Guillaume Cavelier. 20. j.

Lettre à M. Foucault Maitre des Requêtes, &c. par M. Pontier. In 12. à Paris chez le mesme. 20. j.

Suite du traité historique de l'ancienne religion des Juifs. Reflexions sur quelques dissertations de l'Auteur de l'Analyse de l'Evangile, & sur un livre intitulé: Apologie de M. Arnauld & du P. Bouhours. In 12. à Paris chez André Pralard. 21. j.

Réponse à la lettre du Theologien défendeur de la Comedie. In 12. à Paris chez Theodore Girard. 21. j.

Lettre Françoisise & Latine du R. P. Fr. Caffaro à Monseigneur l'Archevêque de Paris. In 4. à Paris chez François Muguet. 21. j.

Catalogus universalis pro Nundinis Francofurtensibus Vernalibus de anno 1693. &c. In 2. j.

La connoissance du monde, ou l'art de bien elever la jeunesse pour tous les differens états de la vie. In 12. à Paris chez Jean Guignard. 23. j.

La connoissance du monde, &c. Première Lettre sur les principes de l'éducation. 25. j.

Seconde Lettre, sur le choix & les qualités d'un Gouverneur. 34. j.

Troisième Lettre, de l'art de connoître les esprits. 35. j.

Quatrième Lettre. Dialogue entre le Solide & le Delicat. 40. j.

Nouvelles reflexions ou sentences, & maximes

l'autorité, où l'on voit que
sexe pour en estre privées ne
voir les qualitez qui les en
participantes, &c. In 4. à
ve à Paris chez Rob. Pepie.

Christianus Wormius de
quitatum Hebræarum apud
Martialem vestigiis. In 4. f.

Jacobi Imhofii Notitia R.
Imperii Procerum. In folio.

Bibliotheca Magna Rabbi
ribus & Scriptis Rabbinicis.
pars 4. Et se trouve à Paris
Dezallier.

Bibliotheca Latine-Hebra
bus Latinis. Authore Imb
In fol. Romæ. Et se trouve
mesme.

Lettres de Richelet à Paris

Almeloveen Amœnitates Theologico Philo-
logiæ de priscorum ritibus, &c.

Augustini Gemmæ & Sculpturæ cum Fi-
guris. In 4. Franckeræ. 1694.

Donati Roma Vetus ac Recens cum figuris.
In 4. Amstelædami apud Janssonio-Waef-
bergios & Wolters. 1694.

Menetrerii Sylloge Symbolorum amplissi-
ma five Philosophia Imaginum cum fig.
Amstelædami apud Janssonio-Waefbergios.

Vita di Sisto V. da Gregorio Leti. 3 vol.
In 12. à Amsterdam chez Waefberge.

Bibliographia Eruditorum Critico-Curio-
sa five Apparatus ad Historiam Literariam
Novissimam. 2 vol. Autore Cornelio à Beu-
ghem. In 12. Amstelædami apud Janssonio-
Waefbergios.

Zumbach Planetolabium. In 4. apud
eisdem.

Baconis de Verulamio Opera omnia. fol.
Hafniæ.

Vossii Etymologicon Linguæ Latinæ mul-
tò auctior. In fol. Amstelædami apud Socie-
tatem.

Junius de Pictura Veterum. In fol. Rote-
rodami apud Leers.

Voiages de Monconnis. In 12. à Paris.

Longinus de Sublimi Ratione dicendi cum
Notis Tollii. In 4. Ultrajecti. 1694.

Iter per Mundum Cartesii. In 12. ibidem.

Illustres Infortunez ou Avantures Galan-
tes. In 12. à Amsterdam. 1694.

Thresor de la Philosophie des Anciens

touchant le grand Oeuvre. In fol. avec fig.
à Amsterdam chez Waesberge.

Horatius cum Notis Desprez in usum Del-
phini. In 8. Amstelædami apud Societatem.
Decades de Tite Live. 8 vol. à Amsterdam.

Supplementum ad Bibliographiam.

Réponse de M. Bernoulli le Medecin, à
l'objection contre une metode qui a paru de
lui dans le Journal. 3. journal.

Observations faites par M. Drouin Maître
Chirurgien Juré à Paris, & Aide Major de
l'Hospital de l'Armée du Roi. 4. j.

L'Analise des vaisseaux prolifiques du Li-
maçon de jardin. Par François Poupart. 5. j.

Extrait d'une lettre de M. Marcel Com-
missaire de la Marine. 6. j.

Eloge du P. Anselme, Augustin dé-
chaussé. 6. j.

Remarques sur la Réponse de M. Ber-
noulli au sujet d'un problème de Geome-
trie. 7. j.

Le Temps, à Mademoiselle de Scudery, Ré-
ponse de Sapho au Temps. A Mademoisell
de Scudery sur sa Réponse au Temps. 8. j.

Extrait d'une lettre du P. Malebranc
Prêtre de l'Oratoire 9. j.

Extrait d'une lettre de M. Mayer, à
Clement Bibliothecaire du Roi. 9. j.

Extrait d'une lettre de M. de Vallem
L. Pintart. 10. j.

Attestation pour le P. Malebranc
tre de l'Oratoire. 10. j.

AVI
sus. 1
Ré
Regi
R
gis.
A
12.

Avis touchant l'attestation inferée cy-dessus. 10. j.

Réponse du P. Malebranche à l'avis de M. Regis. 11. j.

Réponse de M. Sauveur à l'avis de M. Regis. 12. j.

Avis touchant la réponse de M. Sauveur. 2. j.

Extrait d'une lettre de M. Galland. 12. j.

La progression du Limaçon aquatique dont la coquille est tournée en spirale conique. Par le sieur François Poupart. 12. j.

Difficulté sur la solution d'un problème de M. Bernoulli inferée dans les Memoires de Mathematique du 30. Juin, 1693. 13. j.

Extrait d'une lettre touchant un traité de longue vie. 13. j.

Réponse du P. Plumier Religieux Minime, à M. Pomet, sur la Cochenille. 15. j.

Eclaircissement d'une difficulté proposée dans le Journal, sur la solution d'un problème de M. Bernoulli inferée dans les Memoires de Mathematique. 16. j.

Extrait d'une lettre où l'on refute les preuves de M. Abbadie contre M. Descartes touchant l'existence de Dieu. 17. j.

Réponse à l'écrit inferé dans le Journal contre le livre de la vraie & de la fausse Metaphisique. 22. j.

Lettre de M. l'Abbé Boisot à Mademoiselle de Scudery. 23. & 24. j.

Premiere lettre de M. Arnauld Docteur de Sorbonne, au P. Malebranche de l'Oratoire. 25. j.

T A B L E

- Ban & arriereban étoient autrefois les premiers
 forces du royaume ,
- S. Barnabé , s'il a écrit l'épître qui portoit son
 nom ,
- Baronius s'est trompé au sujet de Faltonia ,
- Bataille d' *Allium* assure l'empire à Auguste ,
- Bataille de *Pharsales* gagnée par Jules César ,
- Bataille de *Salenkemen* ,
- Bel s'empare de *Babilone* , & met fin au royaume
 Arabes ,
- Benefices , s'ils peuvent être requis par procureur
 vertu des degrez ,
- Benoit d' *Aniane* restaurateur de la vie monachique ,
- Betsaide , quand bâtie , & par qui ,
- Bibliotèque de M. Thevenot remplie de manuscrits
 en langues Orientales ,
- Bibliotèque des saints Peres , avec la critique ,
- C.
- Le P. C Afaro de savonè la lettre qui lui étoit
 attribuée ,
- Caillistene envoie en Grece les observations des
 déens ,
- Calvin abandonné par ses propres sectateurs ,
- Cambise succede à Cyrus son pere ,
- Canon de la verité Hebraïque ,
- Canon , de combien de lieues peut estre entendu ,
- Capitole bâti par Tarquin , & dédié par Horace ,
- Capitulaires touchant la discipline ecclesiastique ,
- Cardinaux & leurs privileges ,
- Cecrops fonde un royaume à Athenes ,
- Charles le Chauve fait des reglemens pour la cour
 des ecclesiastiques ,
- Cirus défait Cresus ,
- Cloraire I. n' a point tué le Seigneur d' *Isyrot* ,
- Coëffures des femmes ,
- Comedie , & si elle est permise , 409, 433, 395, 60
- Conciles d' Espagne sous les deux especes ,
- Conciles generaux pourquoy asséssembles en Orient
 les generaux d' Occident , 333, 353

ES MATIERES.

aux par qui convoquez & presidez ,	788
combien il y en a dans la langue Françoise ,	796
portrait ,	524
sa naissance , son education , & ses	328
& ses fonctions ,	693
l'homme , & si sa source est dans l'esprit	7
ur ,	7
ées contre les Heretiques ,	337
& ses prétensions ,	333
qui le porta premier ,	89
nées au peuple par Aurelien ,	95
ut rien demander pour l'administration	287
t ,	287

D.

mpare de la ville d'Argos ,	26.	Il
nquante filles en Egipte ,		ibid.
poque marquée dans la Genese ,		23
jamais enseigné qu'il fallust rechercher les		
rps ,		407
ropagite , s'il est l'auteur des livres pu-		
nom ,		167
s principes ,	752, 753.	
le Pape Etienne & saint Ciprien ,		786
le Pape Victor & les Eglises d'Asie ,		ibid.
a Victoire & la Renommée ,		726
e Solide & le Delicat ,		770
er les Conciles supprimées en un temps , &		
is ,		785
maniere de connoître les falsifiées ,		239

E.

âtée par Dejoce Roi des Medes ,		27
ceinte de murailles ,		91
les excmts du ban & de l'arriereban ,		296
qui précéda la mort d'Herode ,		36

T A B L E

B	rievéban étoient autrefois les principaux royaume ,	292
S	, s'il a écrit l'épître qui paroit sous son nom ,	162
Ba	st trompé au sujet de Faltonia ,	252
Ba	ltium assure l'empire à Auguste ,	33
Ba	barsalés gagnée par Jules Cesar ,	ibid.
Bau	Valenkemen ,	189
Bel	e de Babilone , & met fin au royaume des Assyriens ,	16
A.		16
Bene	s'ils peuvent être requis par procureur en justice ,	413
Beno	une testam ^{ent} de la vie monastique ,	626
Betsaïde	; quand bâtie ,	370
Bibliothèque de M. T.	remplie de manuscrits en langues Orientales ,	158
Bibliothèque des saints Peres	, avec la critique ,	159

C.

Le P. C	Afaro de savonè la lettre qui lui étoit attribuée ,	453
Callistene	envoyé en Grece les observations des Calcédiens ,	24
Calvin	abandonné par ses propres sectateurs ,	473
Cambise	succède à Cyrus son pere ,	30
Canon de la verité Hebraïque ,		134
Canon	, de combien de lieues peut estre entendu ,	597
Capitole	bâti par Tarquin , & dédié par Horace ,	92
Capitulaires	touchant la discipline ecclesiastique ,	625
Cardinaux	& leurs privileges ,	632
Cecrops	fonde un royaume à Atenes ,	25
Charles le Chauve	fait des reglemens pour la conduite des ecclesiastiques ,	625
Cicero	défait Cresus ,	23
Clotaire I. n.	point tué le Seigneur d'Yvetot ,	777
Cocchiere	des femmes ,	523
Comédie	, & si elle est permise , 509, 435, 595, 601, 733	
Communion	sous les deux especes ,	303
Conciles d'Espagne	du Cardinal d'Aguiere ,	217
Conciles generaux	pourquoi assemblez en Orient ,	352
Conciles generaux d'Occident ,	333, Conciles provinciaux ,	333

ES MATIERES.

vers ,	761, 762
si Ambassadeur de France à la Porte, & contient les droits de sa nation ,	712
ses conquêtes ,	525
persecute les Catholiques ,	682
ordonné par Rabanus Maurus ,	610
par un jeune Seigneur , & les qualitez de son de son	672
de son	651
de son	607
de son	622
de son	525

H.

en quel estat il trouva la France lorsqu'il de son	711
ordonnées par des Evêques ,	334
de son	334
de son	332
de son	335
de son	162
de son	365, 366
de son	590
de son	611.
de son	Hincmar 616
de son	781
de son	372
de son	32
de son	580
de son	22
de son	4
de son	680

Jean a *Autriche* jus naturel de
ment il fut élevé,
Jerusalem fondée par des pa

Images & leur culte,
Imagination est la seule qui agi
Combien elle nuit à la raison,
Immortalité de l'ame,
Indiens & leur mauvaise foi da

Inquisiteurs & leurs devoirs,
institution & ses procédures,
Inquisition de Venise en quoi

Inscription d'un monument tron
Inscriptions & regles pour les es
Juifs, & comment ils comptoien
419. Juifs comment traitex p
étoient originaires de l'Isle de
Jurisprudence parée de beaucoup

ES MATIERES.

liées sous les noms de saint Pierre & de S.	161
naire, & les reglemens qu'il fait pour la clésiastique,	625
son intemperance,	41
elle paroît d'autant plus grande qu'elle est de l'horizon,	183

M.

es simples & composées,	19
de Ficin, & l'analyse de ses ouvrages,	751
Juifs,	238
philosophie doivent estre decidées par raison, autorité,	500
vrai-semblable dans l'Eucaristie,	493
affiète, & les eaux de son territoire,	283
trivée par le Comte de Tekeli,	186
ayens fort imparfaite, 3. Morale conte- Ecriture,	ibid.
ode en quelle année elle arriva,	365

N.

donosor envoie Daniel a Babilone,	27
ge Jerusalem & la prend,	ibid.
J. C. à quelle année peut estre fixée,	365
leur Evangile,	581
te les premiers fondemens de la royauté,	24
par Nabopolassar,	27
e commencement a la monarchie des As- siriens,	26
ints éloignez de leur origine,	387

O.

ues transportez à Rome,	92
vent acheter la charge de grand Prêtre à gent,	31
tée au Roi,	726
ultez par les payens,	37
ibilles, & ils sont sur le point	

L trouve, 15. Idées, fa
bles & nécessaires,
Jean d'Autriche fils naturel
ment il fut élevé,
Jerusalem fondée par des

Images & leur culte,
Imagination est la seule qui a
Combien elle nuit à la raison
Immortalité de l'ame,
Indiens & leur mauvaise foi

Inquisiteurs & leurs devoirs
instituition & ses procédures
Inquisition de Venise en qu

Inscription d'un monument
Inscriptions & regles pour les
Juifs, & comment ils comptent
419. Juifs comment ils aient
été originaires de l'Isle.
Jurisprudence parée de blanc

L

L Abirintes preferex aux
Lancrand écrit sur l'En
Langue Française & son usage
M. Leibniz propose de faire
regner chaque année en F
Leon desapprouve l'addition
Lettres de saint Martial sont
Lettres de M. le Cardinal
Liege, & les réponses,
Limaçon & sa description
teur des livres de la vi
Paul.

DES MAT

...iturgies publiées sous les no
Jaques,
...oui le Debonnaire, & les r
discipline ecclesiastique,
Luculle, & son intemperanc
Lune, & si elle paroît d'anta
plus proche de l'horifou,

M

Machines simples & con
Marcile Ficin, & l'an
Mariages des Juifs,
Matières de philosophie doivent
& non par autorité,
Merveilleux vrai-semblable
Modene, son assiète, & les
Monnoye battüe par le Com.
Morale des payens fort impa
rané dans l'Escriture,
Mort de Herode en quelle an

N

NAbucodonosor envoÿe
assiege Jerusalem &
nce de J. C. à quelle
éens & leur Evangil
od jette les premiers

ep...ise par Nabopolass
bonne commencement
de Saints éloignez

Beisques transporter
Oras vent acheter
argent,
tené au Roi

T A B L E

Ordre des Carmes reformé en Italie ,	146
Ordre de saint Louis ,	178
Ordres militaires , leur institution & leurs statuts ,	73
Orgueil & ses branches ,	18

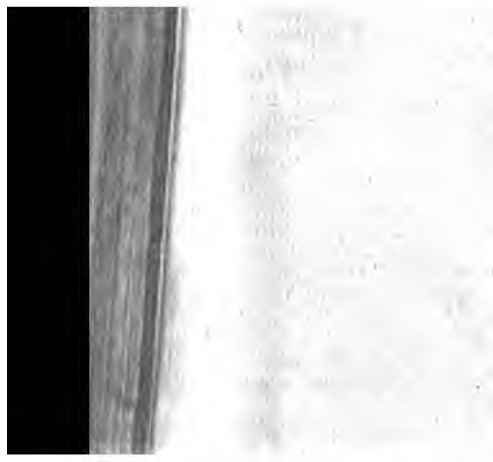
P.

P alatinat de Hongrie supprimé par l'Empereur ,	115
Pantomimes , & s'ils étoient infames ,	610
Pâque legale , & si elle a esté observée par N. S. la veille de sa mort , 418 , en quel temps & en quel lieu elle devoit célébrer ,	418
Paraboles comment se distinguent des faits historiques ,	513
Pascale excite des questions sur l'Eucharistie ,	619
Pasteurs & leurs devoirs ,	461
Persepolis & ses richesses ,	91
Perse comment devoient la jeunesse ,	405
Philippe II. Roi d'Espagne , & comment il s'empara du Portugal ,	712
Phisique d'Aristote , & ses défauts ,	224
Philosophes , & à quoi tout leur travail se termine , 18	
Photius fait schisme avec l'Eglise Latine , 624. dicitur estats de ses affaires ,	623
Pierre tirée du bras d'une femme ,	98
Piragore mené prisonnier à Babilone ,	30
Plaisir , & s'il rend l'homme heureux ,	16
Plaisirs , & quels sont innocens ,	10
Platon & l'analyse de ses ouvrages ,	740
Pomponace , & l'analyse de ses ouvrages ,	718
Portes d'enfer ce qu'elles signifient dans l'Evangile , 576	
Prison de S. Jean Bapt.	573
Ptolemée Philadelphie fait traduire l'Ecriture ,	31
Ptolemée Philopator persecute les Juifs ,	ibid.

R.

R atramne se declare contre Pascale sur l'Eucharistie	
Republiques de Platon & de Ciceron ,	
Roi de Maroc , son portrait & ses mœurs ,	



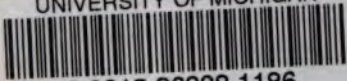






A 414757

UNIVERSITY OF MICHIGAN



3 9015 06228 1186



